



Accès des PME au financement
Analyse du marché en Languedoc-Roussillon

Rapport final

Editeur :

EIF Research & Market Analysis

37A, avenue J.F. Kennedy

L-2968 Luxembourg

Tel. : +352 24851

http://www.eif.org/news_centre/research/index.htm

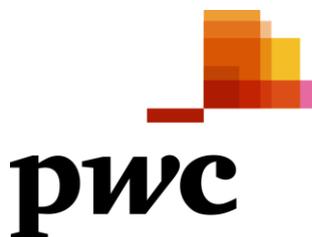
Auteurs :

PwC EU Services EESV

Woluwegarden - Woluwedal 18

B-1932 Brussels

Belgium



Contact :

European Investment Fund

15, avenue J.F. Kennedy

L-2968 Luxembourg

Tel. : +352 24851

http://www.eif.org/news_centre/research/index.htm

Mentions légales :

Ce rapport a été rédigé par PwC EU Services, sur la base des lignes directrices élaborées par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) - Research & Market Analysis. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de son(s) auteur(s), et ne correspondent pas nécessairement à celles du FEI ou de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Le contenu de ce rapport, ainsi que les opinions qu'il contient, sont actualisés à la date de publication indiquée en couverture, et peuvent changer sans préavis. Les opinions exprimées dans ce rapport peuvent différer des vues énoncées dans d'autres documents, y compris d'autres travaux de recherche publiés par le FEI ou la BEI. Le FEI ne peut pas être tenu pour responsable de l'utilisation de l'information contenue dans ce rapport par une personne autre que le FEI. Ce rapport a été préparé exclusivement pour l'Autorité de Gestion. Rien dans le présent rapport ne constitue un conseil d'investissement, un conseil légal ou un conseil fiscal pour l'Autorité de Gestion (ou pour toute autre personne), et ne saurait être invoqué en tant que conseil. Tout conseil professionnel spécifique doit être demandé de manière séparée avant de définir une action qui se fonderait sur le présent rapport.

Le contenu de ce rapport est, *inter alia*, fondé sur les conditions actuelles de marché. Par conséquent, tout changement des conditions de marché peut avoir des répercussions sur son contenu.

Table des matières



1 Synthèse de l'analyse	18
2 Introduction	39
2.1 Objectifs et cadres de l'étude.....	40
2.2 Règlements.....	41
2.3 Structure du présent rapport AFMA.....	41
3 Méthodologie de l'étude	43
3.1 Analyse documentaire.....	43
3.2 Entretiens avec les acteurs du financement	43
3.3 Enquête en ligne.....	44
3.4 Analyse des données	44
4 Environnement de marché	46
5 Instruments Financiers et subventions existants pour les PME en Languedoc-Roussillon	51
5.1 Revue du soutien public aux PME	51
a) Instruments Financiers à disposition des PME	51
b) Fonds obligataires	78
c) Subventions disponibles à l'échelle régionale.....	78
d) Financement participatif.....	88
5.2 Historique des Fonds Structurels en Languedoc-Roussillon	91
a) Priorités établies dans le PO FEDER 2007-2013	92
b) Soutien aux PME dans le PO FEDER 2007-2013	93
6 Priorités et politiques publiques mises en œuvre par l'Autorité de Gestion en faveur des PME	98
6.1 Objet, finalité et priorités du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020	99
6.2 Objectifs du PO FEDER/FSE 2014-2020 relatifs aux PME.....	101
6.3 Objectifs du PDR FEADER 2014-2020 relatifs aux PME	103
7 Analyse du marché financier et résultats	107
7.1 Méthodologie utilisée pour calculer l'offre de financement	108
7.2 Analyse de l'offre de financement.....	109
a) Vue d'ensemble de l'offre de produits financiers.....	111
b) Quantification de l'offre de produits financiers estimée pour 2014	165
7.3 Analyse en Composantes Principales sur l'accès des PME au financement en Languedoc-Roussillon	171
a) Méthodologie pour réaliser l'Analyse en Composantes Principales.....	172
b) Analyse en Composantes Principales pour les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon	173
c) Analyse en Composantes Principales pour les petites entreprises en Languedoc-Roussillon.....	174

d) Analyse en Composantes Principales pour les entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon	176
7.4 Méthodologie de quantification de la demande de financement	180
7.5 Demande de financement des micro-entreprises	183
a) Demande de financement des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon	183
b) Quantification de la demande potentielle de produits financiers pour les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014.....	202
7.6 Demande de financement des petites entreprises en Languedoc-Roussillon.....	209
7.7 Demande de financement des entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon.....	222
7.8 Quantification de la demande potentielle de produits financiers pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon en 2014	233
7.9 Demande potentielle de financement en fonds propres pour l'ensemble des PME du Languedoc-Roussillon.....	235
7.10 Demande de financement des PME du secteur agricole et de l'industrie agro-alimentaire.....	242
8 Gaps de financement, conclusions et recommandations	270
8.1 Raisonnement soutenant les gaps de financement et leur méthodologie de calcul	270
a) Raisonnement soutenant les gaps de financement	270
b) Méthodologie utilisée pour calculer les gaps de financement à partir de l'estimation de l'offre et de la demande potentielle	273
c) Méthodologie utilisée pour calculer les gaps de financement des PME viables	273
8.2 Gaps de financement	276
a) Gaps de financement pour les micro-entreprises	276
b) Gaps de financement pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne	281
c) Gaps de financement pour le financement en fonds propres	283
8.3 Accès au financement des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) en Languedoc-Roussillon	284
8.4 Conclusions et principaux résultats	287
a) Microfinance.....	290
b) Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	290
c) Prêts à moyen et long-terme	291
d) Crédit-bail	292
e) Fonds propres	292
f) Enseignements à retirer de l'utilisation des Instruments Financiers en Languedoc-Roussillon	295
8.5 Recommandations	302
Annexes.....	314
Annexe 1 – Article 37 du Règlement (UE) n°1303/2013.....	315
Annexe 2 – Analyse détaillée de l'économie et la démographie de la région de Languedoc-Roussillon	317
Investissements directs à l'étranger	323
Annexe 3 – Note sur la méthode d'échantillonnage de l'enquête en ligne.....	361
Annexe 4 – Présentation détaillée de la méthodologie utilisée pour quantifier la demande de financement.....	364
Annexe 5 – Bibliographie	368

<i>Annexe 6 – Liste des entretiens</i>	371
<i>Annexe 7 – Glossaire</i>	374
<i>Annexe 8 – Liste des indicateurs utilisés pour l'étude AFMA</i>	376
<i>Annexe 9 – Questionnaire pour l'enquête en ligne</i>	378
<i>Annexe 10 – Guide d'entretiens</i>	389
<i>Annexe 11 – Minutes des entretiens conduits</i>	392

Liste des abréviations

3S	<i>Smart Specialisation Strategy</i> Stratégie de Spécialisation Intelligente
A3P	Assurance Prospection Premiers Pas
ACP	Autorité de Contrôle Prudentiel
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
AFIC	Association Française des Investisseurs pour la Croissance
AFMA(s)	<i>Access to Finance Market Assessment(s)</i>
AG	Autorité de Gestion
APCE	Agence Pour la Création d'Entreprise
ASF	Association française des Sociétés Financières
BA	<i>Business Angel(s)</i>
BCE	Banque Centrale Européenne
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAGR	<i>Compound Annual Growth Rate</i>
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CE	Commission Européenne
CIP	Conseil en Investissement Participatif
CPR	<i>Common Provisions Regulation</i>
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
DG REGIO	Direction Générale pour la politique régionale de la Commission européenne
EM	Etat Membre de l'UE
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprise(s) de Taille Intermédiaire
EVCA	<i>European Private Equity and Venture Capital Association</i>
FCP IE	Fonds Commun de Placement Insertion Emploi
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEI	Fonds Européen d'Investissement
FGIE	Fonds de Garantie pour les Structures d'Insertion par l'Economique
FGIF	Fonds de Garantie pour la Création, la Reprise ou le Développement des Entreprises à l'Initiative des Femmes
FI+	Fonds Innovation + (Fonds Innovation Plus)
FLPG	<i>First Loss Portfolio Guarantee</i>
FRG	Fonds Régional de Garantie
FRI	Fonds Régional pour l'Innovation
FSE	Fonds Social Européen
FSI	Fonds Stratégique d'Investissement
FSIE	Fonds Structurels et d'Investissement Européens

GAFMA	<i>Guidelines for SME Access to Finance Market Assessments</i>
GFA	Garantie France Active
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IF	Instruments Financiers
IIF	Instruments d'Ingénierie Financière
IFP	Intermédiaire en Financement Participatif
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
JEREMIE	<i>Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises</i>
NACRE	Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprises
NEF	Nouvelle Economie Fraternelle
OT	Objectifs Techniques
PCA	Principal Component Analysis
PDR	Programme de Développement Rural
PDT	Prêt de Développement Territorial
PE	<i>Private Equity</i>
PI	Priorité(s) d'Investissement
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises comme défini par la recommandation de la Commission européenne 2003/361
PO	Programme Opérationnel
PPD	Prêt Participatif de Développement
R&D	Recherche et Développement
SCIC	Sociétés coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative et Participative
SIFA	Société d'Investissement France Active
SOCODEN	Société Coopérative de Développement et d'Entraide
SRDE	Schéma Régional de Développement Economique
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TVA	Taxe à Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
URSCOP	Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives
VC	<i>Venture Capital</i>

Liste des tableaux

Tableau 1 : Gaps de financement potentiel et viable pour les produits de prêts pour l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon en 2014	22
Tableau 2 : Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale	24
Tableau 3 : Gaps de financement viables pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit en 2014	25
Tableau 4 : Gaps de financement viables pour les prêts à moyen et long-terme en 2014.....	26
Tableau 5 : Gap de financement potentiel pour le crédit-bail en 2014	26
Tableau 6 : Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour toutes les PME en 2014.....	27
Tableau 7 : Activités du FRG en Languedoc-Roussillon en 2013	54
Tableau 8 : Activités du FRI en Languedoc-Roussillon en 2013	55
Tableau 9 : Caractéristiques du PPD en Languedoc-Roussillon en 2013	56
Tableau 10 : Activités du PPD en Languedoc-Roussillon en 2013.....	56
Tableau 11 : Instruments Financiers et produits envisagés par Bpifrance pour financer l'Economie Sociale et Solidaire.....	57
Tableau 12 : Caractéristiques des prêts de partage de risque octroyés par CREALIA dans le cadre du Fonds de Participation JEREMIE en Languedoc-Roussillon.....	60
Tableau 13 : Caractéristiques du financement en fonds propres ou quasi-fonds propres de SORIDEC dans le cadre du Fonds de Participation JEREMIE en Languedoc-Roussillon	60
Tableau 14 : Caractéristiques des projets financés par SORIDEC agissant en tant qu'intermédiaire financier du Fonds de Participation JEREMIE en Languedoc-Roussillon.....	61
Tableau 15 : Caractéristiques de l'instrument de garantie géré par Banque Populaire du Sud en tant qu'intermédiaire financier du Fonds de Participation JEREMIE en Languedoc-Roussillon.....	62
Tableau 16 : Garantie AIRDIE - FAG octroyée aux micro-entreprises et entreprises solidaires évoluant dans tous les secteurs d'activité en Languedoc-Roussillon	67
Tableau 17 : le Fonds de Garantie pour la Création, la Reprise ou le Développement des Entreprises à l'Initiative des Femmes (FGIF) en Languedoc-Roussillon.....	67
Tableau 18 : Garantie pour les Structures d'Insertion par l'Economie (FGIE) en Languedoc-Roussillon	68
Tableau 19 : Fonds Régional d'Investissement Solidaire en Languedoc-Roussillon	69
Tableau 20 : Financement à l'Initiative Agri-rurale en Languedoc-Roussillon	70
Tableau 21 : Contrat d'Apport Associatif en Languedoc-Roussillon	70
Tableau 22 : CAE - Performance en Languedoc-Roussillon.....	71
Tableau 23 : Socoden en Languedoc-Roussillon en 2013	72
Tableau 24 : Sofiscop en Languedoc-Roussillon en 2013.....	73
Tableau 25 : Instruments Financiers existants en Languedoc-Roussillon.....	74
Tableau 26 : Subventions et avances remboursables disponibles pour les PME en Languedoc-Roussillon.....	82
Tableau 27 : Plateformes françaises de financement participatif octroyant des prêts.....	88
Tableau 28 : Plateformes françaises de financement participatif apportant du financement en fonds propres pour les entreprises	89
Tableau 29 : Situation du Programme Opérationnel FEDER pour le Languedoc-Roussillon au 31 décembre 2013.....	96
Tableau 30 : Offre de produits de microfinance en Languedoc-Roussillon (EUR)	112
Tableau 31 : Données relatives aux micro-prêts professionnels octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon en 2013	115
Tableau 32 : Données relatives aux prêts d'honneur octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon en 2013	117

Tableau 33 : Données relatives aux prêts d'honneur accordés par Initiative Languedoc-Roussillon en 2013	120
Tableau 34 : Données relatives aux prêts d'honneur CREALIA accordés par Initiative Languedoc-Roussillon en 2013	121
Tableau 35 : Données relatives aux prêts NACRE attribués par Initiative Languedoc-Roussillon en 2013	121
Tableau 36 : Données relatives aux combinaisons de prêts d'honneur et de prêts NACRE opérées par Initiative Languedoc-Roussillon en 2013	121
Tableau 37 : Caractéristiques du PCE.....	123
Tableau 38 : Données relatives aux PCE en Languedoc-Roussillon en 2013	123
Tableau 39 : Synthèse de l'offre de produits de microfinance octroyés en région Languedoc-Roussillon (par type de produit et acteur)	128
Tableau 40 : Encours de prêts à court-terme octroyés aux PME en France (mEUR).....	134
Tableau 41 : Encours de prêts à moyen et long-terme (hors crédits-baux) octroyés aux PME en France (mEUR).....	135
Tableau 42 : Encours des crédits accordés aux sociétés non financières en France (mdEUR).....	135
Tableau 43 : Montant des nouveaux prêts accordés aux sociétés non-financières en France (mdEUR) ...	136
Tableau 44 : Proportion des nouveaux prêts au sein des encours en France	136
Tableau 45 : Estimation des montants annuels de nouveaux prêts à court-terme accordés aux PME en France (mEUR).....	137
Tableau 46 : Estimation des montants annuels de nouveaux prêts à moyen et long-terme attribués aux PME en France (mEUR).....	137
Tableau 47 : Estimation des montants annuels de nouveaux prêts à court-terme accordés aux PME en Languedoc-Roussillon (mEUR).....	138
Tableau 48 : Estimation des montants annuels de nouveaux prêts à moyen et long-terme attribués aux PME en Languedoc-Roussillon (mEUR).....	139
Tableau 49 : Encours de crédit-bail octroyés aux PME en France (mEUR).....	141
Tableau 50 : Estimation des montants annuels de produits de crédit-bail octroyés aux PME en France (mEUR).....	142
Tableau 51 : Estimation des montants annuels de produits de crédit-bail octroyés aux PME en Languedoc-Roussillon (mEUR)	143
Tableau 52 : Principaux investisseurs actifs en termes de montant d'investissement (2 nd semestre 2013)	153
Tableau 53 : Données relatives aux projets financés par le réseau Méliès Business Angels en Languedoc-Roussillon.....	156
Tableau 54 : Données relatives aux projets financés par SORIDEC 1 en Languedoc-Roussillon	157
Tableau 55 : Données relatives aux projets financés par SAS JEREMIE Languedoc-Roussillon	157
Tableau 56 : Données relatives aux projets financés par SORIDEC 2 en Languedoc-Roussillon	158
Tableau 57 : Financement en fonds propres sur la période 2008-2013, par les fonds français et les Business Angels en France pour toutes les tailles d'entreprises, en excluant les rachats d'entreprises.....	160
Tableau 58 : Rachats d'entreprises sur la période 2008-2013, par les fonds français, en France, pour toutes les tailles d'entreprise	160
Tableau 59 : Financement en fonds propres sur la période 2008-2013, par les fonds français, en Languedoc-Roussillon, pour toutes les tailles d'entreprise, en excluant les rachats d'entreprises.....	161
Tableau 60 : Rachats d'entreprises sur la période 2008-2013, par les fonds français, en Languedoc-Roussillon, pour toutes les tailles d'entreprise.....	161
Tableau 61 : Evolution du financement en fonds propres en France et en Languedoc-Roussillon (mEUR).....	162
Tableau 62 : Offre des produits financiers octroyés aux PME au cours des dernières années et estimation de l'offre annuelle pour le Languedoc-Roussillon	166
Tableau 63 : Estimation de l'offre annuelle de microfinance pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon.....	167

Tableau 64 : Estimation de l'offre annuelle de prêts à court-terme pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon.....	168
Tableau 65 : Estimation de l'offre annuelle de prêts à moyen et long-terme pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon.....	169
Tableau 66 : Estimation de l'offre annuelle de crédit-bail pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon.....	169
Tableau 67 : Estimation de l'offre annuelle de financement en fonds propres pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon.....	170
Tableau 68 : Estimation de l'offre annuelle de produits financiers pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon.....	171
Tableau 69 : Nombre absolu de micro-entreprises en Languedoc-Roussillon et pourcentage d'évolution année par année entre 2008 et 2011.....	184
Tableau 70 : Evolution du nombre de micro-entreprises dans les départements du Languedoc-Roussillon.....	185
Tableau 71 : Demande annuelle de produits de financement exprimée par les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014.....	204
Tableau 72 : Demande annuelle de microfinance en Languedoc-Roussillon en 2014.....	206
Tableau 73 : Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Languedoc-Roussillon en 2014 (approche 1).....	208
Tableau 74 : Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Languedoc-Roussillon en 2014 (Approche 2).....	209
Tableau 75 : Nombre de petites entreprises en Languedoc-Roussillon et évolution année par année entre 2008 et 2011.....	209
Tableau 76 : Evolution du nombre de petites entreprises dans les départements de la région du Languedoc-Roussillon.....	210
Tableau 77 : Nombre d'entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon et évolution année par année entre 2008 et 2011.....	223
Tableau 78 : Evolution du nombre d'entreprises de taille moyenne dans les départements de la région du Languedoc-Roussillon.....	223
Tableau 79 : Demande annuelle de produits de financement par les petites et moyennes entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014.....	234
Tableau 80 : Demande annuelle de financement en fonds propres par les PME en Languedoc-Roussillon en 2014.....	242
Tableau 81 : Nombre de PME du secteur « Agriculture, Sylviculture et Pêche » en Languedoc-Roussillon et en France et évolution année par année entre 2008 et 2011.....	243
Tableau 82 : Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale.....	277
Tableau 83 : Gaps de financement potentiels par produit financier pour les micro-entreprises en 2014.....	278
Tableau 84 : Gaps de financement viables par produit de prêt pour les micro-entreprises en 2014.....	279
Tableau 85 : Gaps de financement potentiels par produit financier pour les petites et moyennes entreprises en 2014.....	281
Tableau 86 : Gaps de financement viables par produit de prêt pour les petites et moyennes entreprises en 2014.....	282
Tableau 87 : Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en 2014.....	284
Tableau 88 : Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale.....	290
Tableau 89 : Gaps de financement viables pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit en 2014.....	291
Tableau 90 : Gaps de financement viables pour les prêts à moyen et long-terme en 2014.....	292
Tableau 91 : Gap de financement potentiel pour le crédit-bail en 2014.....	292

Tableau 92 : Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour toutes les PME en 2014	293
Tableau 93 : Analyse AFOM de l'accès au financement des PME en région Languedoc-Roussillon.....	298
Tableau 94 : Languedoc-Roussillon – Chiffres clés et carte	317
Tableau 95 : Evolution des exportations et des importations en Languedoc- Roussillon entre 2009 et 2012	325
Tableau 96 : Nombre d'habitants du Languedoc-Roussillon par département en 2011	329
Tableau 97 : Répartition des PME par taille de l'entreprise et le nombre d'employés.....	331
Tableau 98 : Développement dans le nombre d'entreprises avec 0 employé en Languedoc-Roussillon ..	331
Tableau 99 : Nombre de PME par département entre 2008 et 2011 et le changement d'année en année en Languedoc- Roussillon	333
Tableau 100 : Répartition des PME par secteur, taille d'entreprise et nombre d'employés en Languedoc -Roussillon.....	334
Tableau 101 : Valeur ajoutée par secteur en Languedoc-Roussillon	335
Tableau 102 : Indicateurs de création et de défaut société en Languedoc- Roussillon	336
Tableau 103 : Nombre d'entreprises créées et le changement d'année en année dans le nombre d'entreprises créées en Languedoc-Roussillon	337
Tableau 104 : Changement dans le nombre d'entreprises nouvellement créées avec un statut auto-entrepreneur en Languedoc-Roussillon.....	338
Tableau 105 : Nombre d'entreprises créées par nombre d'employés en Languedoc-Roussillon en 2013	338
Tableau 106 : PME agricoles en Languedoc-Roussillon	340
Tableau 107 : Composition des dépenses touristiques en Languedoc- Roussillon et en France métropolitaine en 2011	345
Tableau 108 : Dépenses en R&D en Languedoc-Roussillon en 2010	348
Tableau 109 : Liste des pôles de compétitivité en Languedoc-Roussillon	354
Tableau 110 : Sources de financement pour les principales entités engagées dans le financement des PME en France et en Languedoc-Roussillon.....	358
Tableau 111 : Distribution des PME en Languedoc-Roussillon et distribution des répondants à l'enquête en ligne conduite pour la présente étude AFMA.....	362
Tableau 112 : Parties prenantes interviewées pour l'étude AFMA en Languedoc-Roussillon	371

Liste des figures

Figure 1 : Principe de triangulation	45
Figure 2 : JEREMIE en Languedoc-Roussillon	58
Figure 3 : Evolution du montant total de prêts octroyés aux PME de la région Languedoc-Roussillon au travers de l'instrument de garantie JEREMIE	63
Figure 4 : Distribution par secteur d'activité des PME soutenues par l'instrument de garantie JEREMIE en Languedoc-Roussillon	64
Figure 5 : Distribution géographique des PME soutenues par l'instrument de garantie JEREMIE en Languedoc-Roussillon	65
Figure 6 : Distribution des PME soutenues par l'instrument de garantie JEREMIE en Languedoc-Roussillon par catégorie de taille	65
Figure 7 : Distribution des PME soutenues par l'instrument de garantie JEREMIE en Languedoc-Roussillon par classe de risque	65
Figure 8 : Sources de financement préférées des PME en Languedoc-Roussillon	79
Figure 9 : Perception des PME quant à leur accès aux subventions en Languedoc-Roussillon	79
Figure 10 : Produits financiers recherchés par les PME en 2014	81
Figure 11 : Degré de satisfaction des PME quant à leur accès au financement entre 2011 et 2013 en Languedoc-Roussillon	110
Figure 12 : Evolution des montants totaux des micro-prêts octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon (en mEUR)	116
Figure 13 : Evolution du montant moyen des micro-prêts octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon (en EUR)	116
Figure 14 : Evolution des montants totaux des produits de microfinance octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon (mEUR)	118
Figure 15 : Montants annuels des prêts bancaires levés par les prêts d'honneur et les prêts NACRE octroyés par Initiative Languedoc-Roussillon (en mEUR)	125
Figure 16 : Proportion de micro-prêts au sein des prêts bancaires octroyés grâce aux prêts d'honneur et aux prêts NACRE d'Initiative Languedoc-Roussillon	126
Figure 17 : Nombre moyen de requêtes effectuées chaque mois auprès de la Médiation du Crédit de la région Languedoc-Roussillon	140
Figure 18 : Evolution des investissements des Business Angels en France (mEUR)	148
Figure 19 : Evolution du nombre de Business Angels en France	148
Figure 20 : Echelle de financement en fonds propres en fonction du stade de développement de l'entreprise	150
Figure 21 : Paramètres socio-économiques pris en compte par les investisseurs en capital-risque et en capital-développement (mEUR)	151
Figure 22 : Investissement total en capital-risque en pourcentage du PIB pour les pays d'Europe en 2013	152
Figure 23 : Investissement total en capital-développement en pourcentage du PIB pour les pays d'Europe en 2013	152
Figure 24 : Positionnement des principaux acteurs du financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon	154
Figure 25 : Secteurs d'activité constituant le portefeuille des investissements en capital-risque et en capital-développement effectués en Languedoc-Roussillon en 2013	165
Figure 26 : Carte de proximité des trois catégories de taille de PME du Languedoc-Roussillon selon leurs sources et besoins de financement	179
Figure 27 : Stades de développement des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2011-2013 ..	186
Figure 28 : Perception de changement de l'accès au financement et situation financière des micro-entreprises durant la période 2011-2013	187
Figure 29 : Découragement des micro-entreprises face à la recherche de financement	188
Figure 30 : Sentiment de soutien des micro-entreprises lors de la recherche de financement	190

Figure 31 : Sources de financement utilisées par les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013	193
Figure 32 : Degré de satisfaction des micro-entreprises vis-à-vis de leurs demandes de financement durant la période 2011-2013	195
Figure 33 : Utilisation du financement par les micro-entreprises durant la période 2011-2013	196
Figure 34 : Raisons avancées par les micro-entreprises pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires durant la période 2011-2013	198
Figure 35 : Raisons avancées par les micro-entreprises pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires durant la période 2011-2013	199
Figure 36 : Types de garantie auxquels ont eu recours les micro-entreprises pour leur financement par emprunt durant la période 2011-2013	200
Figure 37 : Estimation des sources de financement des micro-entreprises pour 2014	201
Figure 38 : Estimation de l'utilisation des financements par les micro-entreprises en 2014	202
Figure 39 : Stades de développement des petites entreprises en Languedoc-Roussillon	210
Figure 40 : Perception de changement de l'accès au financement et situation financière des petites entreprises durant la période 2011-2013	211
Figure 41 : Découragement dans la recherche de financement ressenti par les petites entreprises durant la période 2011-2013	212
Figure 42 : Sentiment de soutien dans la recherche de financement ressenti par les petites entreprises ..	214
Figure 43 : Produits financiers utilisés par les petites entreprises en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013	215
Figure 44 : Perception des micro-entreprises et des petites entreprises quant au fait de disposer d'un accès suffisant au crédit dans le Languedoc-Roussillon	216
Figure 45 : Raisons apportées pour expliquer les difficultés des petites entreprises à trouver du financement durant la période 2011-2013	217
Figure 46 : Raisons avancées par les petites entreprises pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires durant la période 2011-2013	218
Figure 47 : Types de garantie utilisés par les petites entreprises lors de leur financement par emprunt durant la période 2011-2013	219
Figure 48 : Utilisation du financement par les petites entreprises durant la période 2011-2013	220
Figure 49 : Estimation des sources de financement des petites entreprises pour 2014	221
Figure 50 : Estimation de l'utilisation des financements par les petites entreprises en 2014	222
Figure 51 : Stades de développement des entreprises de taille moyenne au Languedoc-Roussillon	224
Figure 52 : Perception de changement de l'accès au financement et situation financière des entreprises de taille moyenne durant la période 2011-2013	225
Figure 53 : Sentiment de découragement de la part des entreprises de taille moyenne dans leur recherche de financement durant la période 2011-2013	225
Figure 54 : Sentiment de soutien dans la recherche de financement ressenti par les entreprises de taille moyenne	227
Figure 55 : Sources de financement utilisées par les entreprises de taille moyenne durant la période 2011-2013	229
Figure 56 : Utilisation des financements par les entreprises de taille moyenne durant la période 2011-2013	230
Figure 57 : Raisons avancées pour expliquer les difficultés des entreprises de taille moyenne à trouver du financement durant la période 2011-2013	231
Figure 58 : Estimation des sources de financement des entreprises de taille moyenne pour 2014	232
Figure 59 : Prévisions de l'utilisation des financements par les entreprises de taille moyenne en 2014 ..	233
Figure 60 : Stades de développement des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ainsi que de l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon	244
Figure 61 : Perception de l'évolution de l'accès au financement et situation financière des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013	246
Figure 62 : Perception de l'évolution de l'accès au financement et situation financière de l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013	246

Figure 63 : Sentiment de découragement de la part des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ainsi que de la part de l'ensemble des PME dans leur recherche de financement durant la période 2011-2013.....	247
Figure 64 : Sources de financement utilisées par les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire durant la période 2011-2013.....	248
Figure 65 : Sources de financement utilisées par l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013.....	249
Figure 66 : Utilisation du financement par les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013.....	250
Figure 67 : Utilisation du financement par l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013.....	251
Figure 68 : Perception des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire et de l'ensemble des PME quant au fait de disposer d'un accès suffisant au crédit en Languedoc-Roussillon.....	252
Figure 69 : Raisons apportées pour expliquer les difficultés des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire à trouver du financement durant la période 2011-2013.....	253
Figure 70 : Raisons apportées pour expliquer les difficultés de l'ensemble des PME à trouver du financement durant la période 2011-2013.....	254
Figure 71 : Raisons apportées par les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires durant la période 2011-2013.....	255
Figure 72 : Raisons apportées par l'ensemble des PME pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires durant la période 2011-2013.....	256
Figure 73 : Types de garanties utilisés par les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire lors de leur financement par emprunt durant la période 2011-2013.....	257
Figure 74 : Types de garanties utilisés par l'ensemble des PME lors de leur financement par emprunt durant la période 2011-2013.....	257
Figure 75 : Utilisation du financement des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire durant la période 2011-2013.....	259
Figure 76 : Utilisation du financement par toute les PME Durant la période 2011-2013.....	260
Figure 77 : Estimation des sources de financement des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en 2014.....	263
Figure 78 : Estimation des sources de financement de l'ensemble des PME en 2014.....	264
Figure 79 : Prévisions de l'utilisation des financements par les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en 2014.....	265
Figure 80 : Prévisions de l'utilisation des financements par l'ensemble des PME en 2014.....	266
Figure 81 : Gap de financement potentiel et gap de financement viable pour les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014.....	280
Figure 82 : Gap de financement potentiel et gap de financement viable pour les petites et moyennes entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014.....	282
Figure 83 : Répartition sectorielle des grandes entreprises (ETI comprises) en Languedoc-Roussillon.....	286
Figure 84 : Les facteurs perçus de nuire à l'activité économique des PME en Languedoc- Roussillon dans le court-terme (jusqu'à trois ans) et à long-terme (3-5 ans).....	322
Figure 85 : Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et le taux annuel de croissance du PIB en France.....	325
Figure 86 : Taux d'intérêt des prêts jusqu'à EUR 0.25m et des prêts entre EUR 0.25m et EUR 1m dans l'Union Européenne (janvier à juillet 2013).....	327
Figure 87 : Perception des PME des variations des conditions financières en Languedoc-Roussillon sur la période 2011-2013.....	328
Figure 88 : Taux de chômage en Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et en France métropolitaine.....	330
Figure 89 : Nombre d'entreprises sans salarié en Languedoc- Roussillon et leur proportion parmi les micro- entreprises de la région.....	332
Figure 90 : Répartition des PME par taille d'entreprise et variation dans le nombre d'employés dans les PME en Languedoc-Roussillon.....	332
Figure 91 : Répartition géographique des PME en Languedoc -Roussillon.....	333

Figure 92 : distribution de PME par secteur en Languedoc-Roussillon	335
Figure 93 : Variation dans la création d'entreprise entre 2000 et 2013 (indice de base 2000 = 100) ..	337
Figure 94 : Changement dans le nombre de création d'entreprise entre 2000 et 2013 en Languedoc -Roussillon avec et sans employé (indice de base 2000 = 100)	339
Figure 95 : Principaux lieux de production agricole en Languedoc-Roussillon	340
Figure 96 : Sentiment de soutien par divers acteurs des PME en Languedoc-Roussillon	360
Figure 97 : Catégorisation utilisée pour quantifier la demande de produits financiers des micro- entreprises	365
Figure 98 : Exemple détaillé de la méthodologie utilisée pour estimer la population de micro- entreprises utilisée pour quantifier la demande de produits de dette et de crédit-bail	365
Figure 99 : Exemple détaillé de la méthodologie utilisée pour estimer la population de micro- entreprises à prendre en compte pour quantifier la demande de prêts à court-terme	366
Figure 100 : Exemple détaillé de l'estimation du volume total potentiel de la demande de prêts à court-terme pour les micro-entreprises	366

1 Synthèse de l'analyse

Le présent rapport AFMA (« *Small and Medium Enterprises Access to Finance Market Assesment* ») pour la Région Languedoc-Roussillon constitue une analyse minutieuse de l'actuel environnement de marché des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans la région et tire les enseignements des Instruments Financiers (IF) existants. Il a appliqué une approche méthodologique visant à définir les gaps de financement¹ existants pour les PME régionales, et présente une analyse détaillée de l'accès au financement de ces dernières. Pour tirer des conclusions reflétant la réalité de l'environnement des PME en Languedoc-Roussillon et fournir des recommandations pour la future stratégie d'investissement pour les Instruments Financiers dans le cadre du Programme Opérationnel (PO) des Fonds Européen Structurels et d'Investissement (Fonds ESI) pour la période de programmation 2014-2020, des gaps de financement ont été identifiés pour différents produits financiers et pour les trois catégories de taille de PME, à savoir les micro-entreprises (de 0 à 9 salariés), les petites entreprises (de 10 à 49 salariés) et les entreprises de taille moyenne (de 50 à 249 salariés).

Les gaps de financement calculés dans la présente étude AFMA ne doivent pas être perçus par les décideurs politiques comme des montants devant être couverts sur une seule année ou comme des gaps de financement devant être comblés par des Instruments Financiers développés en vue de catalyser le financement privé à destination des PME. Ils constituent davantage des indicateurs de la magnitude des besoins de financement de l'économie générale en région Languedoc-Roussillon et sont à mettre en relation avec les contraintes de marché rencontrées par les PME de la région. Ils permettent également de déterminer le contexte à partir duquel une intervention publique, qu'il s'agit de définir, pourra être structurée et amendée à l'avenir si besoin. Les objectifs de cette intervention pouvant être, d'une part, de faciliter les contraintes de solvabilité du secteur financier, et d'autre part, d'améliorer la capacité managériale et la montée en compétence des dirigeants d'entreprises.

La région Languedoc-Roussillon représentait 3.2% du PIB français en 2010 et constitue l'une des plus grandes régions de France. Sa performance économique demeure relativement faible, compte tenu du fait que son PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat) est aussi l'un des plus bas du pays (19^{ème} sur 22 régions). Au cours des dernières années, malgré le fait que l'économie de la région ait été moins affectée par la crise économique et financière que d'autres régions françaises, ses taux de croissance sont restés en-dessous de la moyenne nationale, et sa reprise s'est révélée moins soutenue. La faible performance économique actuelle est à l'origine d'un environnement difficile pour les entreprises et maintient un taux de chômage parmi les plus élevés de France (13.9% au cours du premier trimestre 2014).

La région se caractérise par une faible présence du secteur industriel (8.1% de l'emploi total). Malgré cela, le Languedoc-Roussillon dispose de secteurs qui le rendent compétitif au regard d'autres régions françaises ; tels que l'agriculture et l'agro-alimentaire, en particulier dans l'industrie viticole, ainsi que le secteur des services, notamment le tourisme et la santé. En parallèle, le nombre de nouvelles PME innovantes a augmenté au cours des dernières années

¹ La notion de « gap de financement » fait référence à l'écart entre la demande des PME exprimée pour un produit financier et l'offre de financement pour ce même produit financier octroyée par les institutions financières et/ou d'autres institutions (Institutions de Microfinance par exemple).

dans des secteurs à forte valeur ajoutée, comme les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la santé et les énergies renouvelables. La région enregistre également l'un des plus forts taux de création d'entreprises en France. Au regard de ce dynamisme, elle doit par ailleurs faire face à une forte volatilité de ses entreprises ; principalement en raison d'un taux particulièrement élevé de défaillances d'entreprise.

La région Languedoc-Roussillon attire un nombre important d'investisseurs étrangers qui jouent un rôle important sur le plan économique. La région a attiré 19 Investissements Directs à l'Étranger (IDE) en 2012, principalement en provenance des États-Unis, de la Belgique, de l'Espagne et de la Finlande. Ces IDE restent toutefois concentrés dans des secteurs spécifiques. Par exemple, au sein du secteur de l'industrie les entreprises à capital étranger représentent 59% des exportations (par rapport à 35% des exportations régionales globales ; AFII, 2013). En termes de commerce international, tandis que la région ne représente qu'une part modeste des échanges internationaux de la France - soit 2% des importations nationales (14^{ème} rang parmi les régions françaises) et 1.4% des exportations nationales (19^{ème} rang) -, elle affiche une belle performance dans certains secteurs spécifiques : l'agriculture, l'industrie forestière, l'industrie agro-alimentaire, ainsi que la pêche et l'aquaculture. Depuis 2004, le Conseil Régional de la région Languedoc-Roussillon a développé des services pour soutenir l'attractivité des PME vis-à-vis des IDE, ainsi qu'un accompagnement de premier ordre pour les exportations des PME, souligné comme exemplaire au niveau national. Cet accompagnement comprend notamment le développement d'une marque ombrelle « Sud de France »², un suivi dédié aux principales filières économiques, la mise en place par la Région de « maisons des entreprises » spécialisées comme points d'appui aux entreprises ainsi qu'un soutien pour la création de partenariats entre entreprises. Les effets de cet accompagnement sont nets : à titre d'exemple, la croissance à l'export des vins du Languedoc-Roussillon a été de 5 à 10% selon les appellations ; situant « Sud de France » parmi les meilleures performances à l'export de France, derrière le Champagne. De plus, le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) adopté le 20 décembre 2013 ouvre un nouvel axe relatif l'attractivité et l'export des PME ; proposant un accompagnement qualitatif dédié et individualisé répondant aux nouveaux enjeux économiques du marché international.

Les PME représentent la quasi-totalité des entreprises de la région : environ 99%. Parmi ces entreprises, 96.3% sont des micro-entreprises. Le poids des micro-entreprises a progressivement augmenté au cours des dernières années ; avec notamment une forte croissance du nombre d'entreprises sans salarié. Cette tendance résulte en partie du taux élevé de création d'entreprises, des effets de la crise économique et financière et de la création du statut d'auto-entrepreneur en 2009. Par ailleurs, si les petites entreprises ont, dans leur ensemble, montré une certaine résistance au cours de la dernière crise, les entreprises de taille moyenne semblent avoir eu davantage de difficulté, en partie à cause de leur endettement élevé.

Concernant l'offre de financement, la solidité du système financier français a permis aux banques de s'assurer des liquidités et les place actuellement en position d'augmenter leur offre de crédit. Les PME peuvent par conséquent bénéficier de diverses possibilités et de crédits bancaires à des conditions plutôt favorables. En effet, en dépit de la crise économique et financière et de la perte du AAA attribuée aux bons du trésor français par plusieurs agences de notation, les taux d'intérêt

2 Voir : <http://www.sud-de-france.com>.

des prêts professionnels demeurent particulièrement bas en France, même pour les PME (2.24% en avril 2014).

Concernant la demande de financement, les trois catégories de PME ont été analysées, afin de préciser leurs besoins. Les résultats sont présentés dans les paragraphes suivants.

Les **micro-entreprises** (96.3% des PME de la région) éprouvent des difficultés d'accès au système bancaire, qui constitue la principale source de financement des entreprises de la région. Par conséquent, nombre d'entre elles se créent et se développent souvent sans financement, et se révèlent souvent sous-capitalisées. Ceci les conduit à rencontrer des difficultés lorsqu'elles cherchent à se financer par l'emprunt après trois ou quatre ans d'activité. Ces difficultés sont principalement dues à leur manque d'historique de crédit, leur manque de garanties et de cautionnement, ainsi qu'à leur connaissance insuffisante des procédures bancaires. Par conséquent, celles-ci recherchent des alternatives au financement par emprunt, en particulier la microfinance et, de plus en plus, des produits qui n'ont pas impact sur leur bilan, tel que le crédit-bail. En outre, les micro-entreprises innovantes (tout comme les entreprises innovantes dans d'autres catégories de taille de PME) disposent d'un large panel de produits de financement dans la région (pour lesquels elles ont une meilleure connaissance, par rapport aux micro-entreprises évoluant dans des secteurs non-innovants), et sont également moins réticentes à avoir recours à des produits de financement en fonds propres pour se développer et croître. Dans l'ensemble, les difficultés des micro-entreprises à accéder au financement s'expliquent également par un manque de compétences de leurs dirigeants en matière de gestion lorsque ces derniers décident de lancer leur activité.

Les **petites entreprises** représentent une proportion plus faible de PME en comparaison des micro-entreprises (3.1% des PME régionales). Leur nombre a diminué au cours de la crise. Cette dernière a en effet conduit beaucoup de petites entreprises à réduire leurs effectifs et à se restructurer, afin de s'adapter au ralentissement de leur activité. En parallèle, les entreprises qui sont restées dans cette même catégorie de taille semblent mieux s'en sortir que les micro-entreprises et les entreprises de taille moyenne. Néanmoins, tout comme les micro-entreprises, celles-ci peuvent rencontrer des difficultés en termes de financement par emprunt après trois à quatre années d'existence. Contrairement aux micro-entreprises, les petites entreprises dépendent dans une large mesure du financement bancaire, faute de pouvoir capter des financements autrement qu'auprès des banques, comme par exemple auprès des Institutions de Microfinance, en raison de leur taille et de leurs besoins (plus importants que ceux des micro-entreprises). De plus, le haut niveau de garantie exigé par les banques commerciales constitue un obstacle à leur développement. En particulier, les prêts à court-terme, essentiels pour le financement du besoin en fonds de roulement, sont difficiles à obtenir pour les petites entreprises. Ces dernières peuvent également faire face à des difficultés d'accès au financement en fonds propres. Elles sont cependant plus susceptibles que les micro-entreprises de rechercher et recevoir l'aide d'acteurs spécialisés dans le financement en fonds propres. Elles semblent également être particulièrement actives dans l'exportation, ce qui explique en partie que leur situation financière actuelle soit relativement satisfaisante.

Les **entreprises de taille moyenne** représentent une très faible part de l'ensemble des PME de la région Languedoc-Roussillon (0.6% des PME régionales). La crise semble avoir peu affecté leurs

conditions de financement et leurs perspectives, comme en atteste une population pratiquement inchangée au cours des dernières années. Cependant, contrairement aux autres régions françaises où des études AFMA similaires ont été menées, les entreprises de taille moyenne de la région Languedoc-Roussillon ne disposent pas de la meilleure situation financière et du meilleur accès au financement de toutes les catégories de tailles de PME confondues. Cette situation découle de leur endettement particulièrement élevé, qui résulte en partie du surinvestissement ayant précédé la crise et des faibles marges structurelles de leurs secteurs d'activité. Cette situation de fort endettement jette une ombre sur leur relation avec les banques commerciales, ce qui les incite à rechercher des financements hors-bilan. Les entreprises de taille moyenne de la région pourraient donc bénéficier d'Instruments Financiers disposant d'un soutien public. Ces instruments auraient pour objectif d'améliorer leur accès au financement par emprunt, ainsi que leur accès au financement en fonds propres. De tels instruments bénéficieraient également aux micro-entreprises et aux petites entreprises.

L'analyse conduite dans la présente étude AFMA a identifié les différentes formes d'Instruments Financiers soutenus par des fonds publics, qui ont contribué, et continuent de contribuer, à l'amélioration de l'accès au financement des PME en Languedoc-Roussillon. Elle présente et détaille ainsi l'initiative JEREMIE conduite au cours de la période de programmation 2007-2013 par le Conseil Régional en collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement, ainsi que les actions prises et les instruments développés par le Conseil Régional avec Bpifrance. Si ces Instruments Financiers ont largement étendu le champ de couverture des besoins de financement des PME, des améliorations sont encore possibles. L'analyse a également couvert le rôle des réseaux et des interactions entre les acteurs de la région destinés à offrir la grille de soutien aux PME la plus efficace et la plus étendue possible. Ces réseaux participent également aux actions de communication visant à informer et sensibiliser les PME existantes et nouvellement créées aux Instruments Financiers disponibles dans la région. Néanmoins, ces informations ne sont pas toujours bien diffusées au sein des PME, notamment au sein des PME matures et évoluant dans des secteurs traditionnels.

D'une manière générale, les Instruments Financiers existants soutenus par une intervention publique ont influencé positivement les conditions et l'environnement de financement du marché régional ; et ceci à deux niveaux :

- En développant et promouvant des produits financiers adaptés aux différents besoins des PME ; tels que des produits de microfinance, des garanties, et des produits de financement en fonds propres ; et
- En favorisant l'échange et la mise en réseau d'acteurs régionaux avec des initiatives clés telles que les filières AGIR, les mesures favorisant le développement de l'Economie Sociale et Solidaire telles que REALIS, et le développement d'une plateforme d'information unique destinée à l'information sur le financement proposée par la Fédération Bancaire Française (<http://2clics-pro.fr>)³.

Après une présentation du contexte économique et du climat des affaires en région Languedoc-Roussillon, ce rapport AFMA présente les évolutions et les dynamiques de l'offre et de la demande

³ La plateforme 2clics-pro.fr n'a pour autant pas vocation à être exhaustive quant à l'offre de financement disponible en région Languedoc-Roussillon. Ce n'est en effet pas l'objectif de la Fédération Régionale des Banques.

de financement des PME en région. Une quantification de l'offre et de la demande pour chaque produit financier spécifique a été effectuée. L'offre totale de chaque produit financier a été estimée pour chacune des trois catégories de taille de PME. La quantification de la demande de financement potentielle des PME se fonde sur leurs besoins futurs détaillés dans l'enquête en ligne effectuée pour la présente étude et dans l'utilisation des Instruments Financiers existants par le passé. Les gaps de financement ont été calculés sur la base de la demande potentielle totale des PME pour différents produits financiers. Toutefois, afin d'obtenir une meilleure représentation de la *demande non-satisfaite* au sein des entreprises viables - un élément clé pour les décideurs publics - une seconde méthodologie a été utilisée pour calculer la demande de financement. Il s'agit des Gaps de Financement Viables ou GFVs.

Il faut garder à l'esprit que, dans un environnement de marché caractérisé par l'incertitude et l'asymétrie d'information, la quantification des gaps de financement peut seulement fournir une indication et n'est qu'un élément parmi d'autres au sein de l'analyse conduite dans le présent rapport AFMA. Elle doit être considérée au regard des analyses quantitatives et qualitatives complémentaires, conduites dans les différentes sections du présent rapport AFMA.

Tableau 1 : Gaps de financement potentiel et viable pour les produits de prêts pour l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon en 2014

	Gap de financement potentiel (mEUR)	Gap de financement viable (mEUR)
Prêts à court-terme ⁴ , découverts bancaires ⁵ et lignes de crédit ⁶	761 - 841	267 - 295
Prêts à moyen et long-terme	1,309 - 1,446	594 - 656
Total	2,069 - 2,287	861 - 951

Source : Analyse PwC, 2014.

Comme présentés dans le tableau ci-dessus, les calculs ont identifié un gap de financement basé sur la demande potentielle de prêt se situant environ entre EUR 2.1md et EUR 2.3md ; et ce pour l'ensemble de l'année 2014. Ce gap de financement potentiel annuel est avant tout indicatif. Il soulève en effet des questions sur la capacité des entreprises à absorber un tel montant de financement étant donné que cette méthode de calcul prend en compte les PME ayant une viabilité limitée et illustre la tendance des PME à surestimer leurs besoins individuels ainsi que leur capacité à agir. Il confirme toutefois la nécessité d'employer des Instruments Financiers en tant que mécanismes de soutien public. Par ailleurs, ce gap de financement potentiel ne devrait pas être interprété par les décideurs publics comme un montant à couvrir en une seule année ou comme un gap de financement à combler entièrement par des Instruments Financiers. Il est avant tout une indication et une confirmation de la nécessité de mobiliser des Instruments Financiers

⁴ Les prêts à court-terme sont définis comme des prêts devant être remboursés dans moins d'un an. Ils sont l'instrument le plus utilisé pour financer le besoin en fonds de roulement.

⁵ Les découverts bancaires permettent une extension du crédit octroyé par une banque lorsqu'un compte devient nul, permettant ainsi à une entreprise de continuer à retirer de l'argent même si son compte n'a plus de fonds. Cet outil est également utilisé pour financer le besoin en fonds de roulement.

⁶ Les lignes de crédit sont définies comme des montants de prêts maximum approuvés par une banque à une entreprise et dont l'intérêt n'est appliqué que sur la partie du prêt utilisée par l'entreprise.

comme mécanismes de soutien public, notamment en vue de catalyser davantage le financement privé apporté aux PME.

La demande potentielle calculée dans la présente étude AFMA est basée sur les réponses de l'enquête en ligne apportées par les dirigeants de PME de la région. Elle est donc fortement liée à leur connaissance respective de chacun de leur marché ainsi qu'aux perspectives de leur entreprise. C'est pourquoi les points suivants doivent être pris en compte lors de l'analyse des gaps de financement basés sur la demande potentielle :

- La demande potentielle peut ne pas être traduite dans les faits ;
- Un manque d'investissement généralisé s'est produit au cours de la crise et peut se traduire au sein des PME par un sentiment de devoir investir à présent ;
- Les PME disposent d'une connaissance limitée des sources de financement et des produits financiers existants ; et
- L'environnement économique dans la région demeure incertain.

L'enquête en ligne conduite dans le cadre de la présente étude AFMA permet une évaluation du nombre de PME viables (c'est-à-dire connaissant une croissance de leur chiffre d'affaires) qui échouent dans leur recherche de financement par emprunt : elles représentent environ 23.8% des micro-entreprises et 27.8% des petites et moyennes entreprises⁷. Par ailleurs, un Gap de Financement Viable (GFV) se situant entre EUR 861m et EUR 951m a également été évalué pour tous les prêts pour l'ensemble des PME de la région Languedoc-Roussillon en 2014. Ce gap de financement devra être partiellement couvert par le système financier et partiellement couvert par des Instruments Financiers soutenus par une action publique, c'est-à-dire conçus pour catalyser le financement privé octroyé aux PME.

En conclusion, la présente étude AFMA établit que l'impact des Instruments Financiers existants pourrait être renforcé par l'emploi des Fonds Européen Structurels et d'Investissement (Fonds ESI) dans des Instruments Financiers existants ou nouveaux au cours de la période de programmation 2014-2020. Cette utilisation permettrait d'apporter davantage de fonds aux institutions financières existantes qui font face à une demande de financement croissante, à des flux d'opérations plus importants et à des ressources limitées, tant pour assurer leur fonctionnement interne que dans leur mission de financement des PME (ce sont principalement les Institutions de Microfinance qui sont dans cette situation.).

Les paragraphes suivants synthétisent les résultats et les conclusions de la présente étude AFMA pour chaque produit financier et présentent des recommandations pour l'élaboration et la formulation de la stratégie d'investissement de la région Languedoc-Roussillon pour la période de programmation 2014-2020.

⁷ Alors que ces pourcentages sont très différents entre les micro-entreprises d'une part et les petites et moyennes entreprises d'autre part dans d'autres régions françaises (Rhônes-Alpes et Lorraine par exemple), ils sont très élevés et quasi-similaires en Languedoc-Roussillon, soulignant les difficultés des PME dans l'accès au financement quelque soit leur taille : des PME viables dans les deux catégories rencontrent des difficultés en dépit de la croissance.

Microfinance

La demande de microfinance couvre deux populations différentes de micro-entreprises : les PME existantes et les personnes actuellement sans emploi et/ou en situation de risque de pauvreté qui pourraient développer une activité entrepreneuriale si leur accès au financement leur était facilité (microfinance à des fins d'inclusion sociale et d'inclusion financière).

Dans le cas de la région Languedoc-Roussillon, le gap de financement potentiel de la microfinance pour les micro-entreprises existantes en 2014 se situe entre EUR 909m et EUR 1,005m. En ce qui concerne la microfinance à des fins d'inclusion financière, le gap de financement est estimé entre EUR 15m et EUR 50m. Le gap de financement total de la microfinance peut ainsi être estimé entre EUR 924m et EUR 1,055m.

Ce gap de financement pour la microfinance s'explique en partie par les capacités opérationnelles internes des Institutions de Microfinance qui se révèlent limitées. Ces limites se traduisent dans leurs difficultés à rechercher des projets et à assurer le suivi des procédures de financement, notamment en raison de la diminution des ressources publiques octroyées aux Institutions de Microfinance et à une demande croissante pour ce type de produits de financement observée au cours des dernières années. Ainsi, le gap de financement pour la microfinance en région Languedoc-Roussillon ne doit pas tant être compris comme un manque de fonds de produits de microfinance (notamment les fonds de prêts d'honneur), mais plutôt par une certaine incapacité des Institutions de Microfinance régionales à répondre à la demande en raison d'un manque de moyens opérationnels et humains.

Le Tableau 2 ci-dessous synthétise le gap de financement pour la microfinance dans la région en 2014.

Tableau 2 : Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale⁸

	Gap de financement potentiel pour les micro-entreprises existantes (mEUR)	Gap de financement potentiel pour l'inclusion sociale (mEUR)	Gap de financement potentiel total pour la microfinance (mEUR)
Microfinance	909 - 1,005	15 - 50	924 - 1,055

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

Des Instruments Financiers de microfinance existent déjà en région Languedoc-Roussillon : il s'agit de prêts d'honneur et de prêts NACRE soutenus par des financements nationaux et régionaux. Aussi, au regard d'une demande qui ne cesse de croître dans la région, l'utilisation de Fonds ESI pour alimenter les fonds de produits de microfinance, mais surtout pour soutenir le fonctionnement des Institutions de Microfinance lors de la période de programmation 2014-2020, profiterait à un grand nombre de micro-entreprises dans la région et soutiendrait la création d'entreprises ainsi que la pérennité de celles récemment créées.

⁸ Seuls des gaps de financement potentiels ont été calculés pour les produits de microfinance, le crédit-bail et les produits de financement en fonds propres. La méthodologie de calcul des gaps de financement viables a été utilisée pour les prêts de court-terme et les prêts de moyen et long-terme. Les gaps de financement calculés dans le cadre de l'étude AFMA en Languedoc-Roussillon sont présentés dans cette synthèse de l'analyse.

Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit

Du point de vue de l'offre, l'analyse a révélé que les banques commerciales ne sont pas confrontées à des contraintes de liquidité et sont relativement disposées à prêter aux PME, même parmi les moins solvables de la région. Toutefois, il semble qu'une partie des prêts à long-terme accordés par les banques commerciales ne vise pas exclusivement l'investissement, dans la mesure où ces prêts peuvent être utilisés par les PME pour couvrir leurs besoins à court-terme sur plusieurs années. Par conséquent, il peut y avoir des défaillances et carences pour les prêts à court-terme, notamment pour des faibles montants (aux environs de EUR 50,000).

Du point de vue de la demande, les PME de toutes les catégories de taille ont besoin de couvrir leur besoin en fonds de roulement afin de garantir leur fonctionnement à court-terme, même si leur activité est généralement faible. Les constats sur les gaps de financement potentiels montrent que les trois catégories de taille de PME éprouvent des difficultés d'accès au financement par emprunt à court-terme. Quoique moins nombreuses, les entreprises de petite et moyenne taille connaissent des gaps de financement plus importants, ce qui s'explique surtout par les montants plus élevés de leurs besoins et par une part importante d'entreprises de petite et moyenne taille viables qui n'arrivent pas à obtenir des financements par l'emprunt en Languedoc-Roussillon.

Le calcul des gaps de financement viables pour toutes les catégories de taille de PME est présenté dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Gaps de financement viables pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit en 2014

	Gap de financement viable pour les micro-entreprises (mEUR)	Gap de financement viable pour les petites et moyennes entreprises (mEUR)	Gap de financement viable pour les PME (mEUR)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	73 - 81	193 - 214	267 - 295

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

Prêts à moyen et long-terme

Toutes les catégories de taille de PME ont recours au financement par l'emprunt à moyen et long-terme en Languedoc-Roussillon. Ces prêts sont recherchés par les PME pour financer leurs investissements et le développement de leur activité. L'enquête en ligne conduite pour la présente étude AFMA indique que les PME ont l'intention d'investir et de lancer de nouvelles activités en 2014 ; et ce afin d'anticiper la reprise économique de la région. Une partie de ce financement à moyen et long-terme peut toutefois être également recherchée pour couvrir le besoin en fonds de roulement des entreprises sur plusieurs années.

Le calcul de l'offre et de la demande a identifié des gaps de financement potentiels pour toutes les catégories de taille de PME, y compris les entreprises de taille moyenne très endettées. Des

gaps de financement viables ont également été calculés et sont présentés dans le Tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 : Gaps de financement viables pour les prêts à moyen et long-terme en 2014

	Gap de financement viable pour les micro-entreprises (mEUR)	Gap de financement viable pour les petites et moyennes entreprises (mEUR)	Gap de financement viable pour les PME (mEUR)
Prêts à moyen et long-terme	193 - 214	401 - 443	594 - 656

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

Crédit-bail

L'analyse concernant les produits de crédit-bail a mis en évidence des barrières tant du côté de l'offre que celui de la demande de financement. Si les sociétés de crédit-bail en Languedoc-Roussillon ne semblent pas favoriser les relations avec les grandes PME, celles-ci constituent toujours leurs principaux clients ; même si l'offre de crédit-bail aux PME a diminué au cours des dernières années. Par ailleurs, l'offre de crédit-bail aux micro-entreprises est restée stable dans la région en dépit de la crise économique et financière. En même temps, du côté de la demande, les entreprises de taille moyenne pourraient être la catégorie de taille de PME qui pourrait bénéficier le plus de produits de crédit-bail au cours des prochains mois et années, étant donné qu'elles sont fortement endettées et ont besoin de produits les aidant à investir, sans pour autant représenter une charge dans leur bilan. Dans tous les cas, les PME de toutes les catégories de taille mentionnent le crédit-bail comme un des produits les plus utilisés au cours des dernières années et prévoient de continuer à l'utiliser dans les prochains mois et années.

Un gap de financement calculé à partir de la demande potentielle des micro-entreprises a été estimé entre EUR 300m et EUR 332m. Un gap de financement potentiel pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne a également été estimé entre EUR 560m et EUR 618m. Le total de ces gaps de financement est indiqué dans le Tableau 5 ci-dessous. Ce gap de financement démontre qu'un Instrument Financier soutenant les produits de crédit-bail pourrait soutenir les PME dans le renouvellement de leurs équipements et de leurs machines ainsi que dans leurs stratégies d'investissement et leurs initiatives de lancement de nouvelles activités. Par conséquent, un tel Instrument Financier soutenant les produits de crédit-bail pourrait avoir un impact positif important dans la région.

Tableau 5 : Gap de financement potentiel pour le crédit-bail en 2014

	Gap de financement potentiel pour le crédit-bail (mEUR)
Crédit-bail	860 - 950

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

Fonds propres

L'offre de financement en fonds propres en région Languedoc-Roussillon est apportée par des fonds de capital-risque, des fonds d'investissement nationaux et régionaux, Bpifrance et un réseau

régional de Business Angels, Méliès. Les PME évoluant dans tous les secteurs et à tous les stades de développement sont soutenues par ces produits ; y compris les PME du secteur agro-alimentaire. Les principaux acteurs régionaux comprennent SORIDEC, qui gère trois fonds d'investissement (y compris SAS JEREMIE LR, l'instrument de financement en fonds propres de l'initiative JEREMIE en région), et Pyrénées-Roussillon Investissement. Ces fournisseurs de financement en fonds propres soutiennent divers secteurs et couvrent tous les stades de développement des PME. Selon la majorité des acteurs interrogés dans le cadre de la présente étude AFMA, le financement en fonds propres des stades d'amorçage et de création semblent être mieux couverts que les stades ultérieurs des PME. L'offre annuelle des produits de financement en fonds propres a été estimée entre EUR 51m et EUR 57m en région Languedoc-Roussillon.

Comme l'ont révélé les résultats de l'enquête en ligne effectuée dans le cadre de la présente étude AFMA, ainsi que les interviews avec les représentants de PME, les Business Angels, les fonds d'investissement et les pôles de compétitivité, les PME ne reconnaissent pas toujours les avantages du financement en fonds propres. Pour autant, une demande pour ce type de financement a été clairement identifiée et se révèle en accord avec les besoins d'investissement des PME de la région. Cette demande concerne toutes les catégories de taille de PME, dans tous les secteurs d'activité ; mais plus particulièrement :

- Les jeunes PME innovantes au stade précoce de leur développement, qui bénéficieraient d'un renforcement des initiatives existantes ;
- Les micro-entreprises non-innovantes qui évoluent dans tous les secteurs et les micro-entreprises proposant des innovations non-technologiques (à l'instar d'innovations en marketing ou d'innovations de procédés), qui bénéficieraient d'un meilleur accès au financement en quasi-fonds propres apporté par les Institutions de Microfinance.
- Les PME en développement et ayant entre trois et quatre ans d'activité, dans des secteurs innovants ou non. Tandis que les PME innovantes en développement pourraient bénéficier de financement en fonds propres émanant de fonds de capital-investissement spécialisés dans le financement de stades de développement avancé, les PME non-innovantes en développement pourraient profiter d'un meilleur accès à des obligations convertibles et à des prêts participatifs, notamment pour leur faciliter l'accès au financement par emprunt.
- Les PME de toutes les catégories de taille en situation de redressement et/ou rencontrant des difficultés, qui pourraient bénéficier de financement en fonds propres (provenant de fonds de redressement), ainsi que d'Instruments Financiers ayant la forme de prêts garantis spécifiques qui cibleraient les PME rencontrant des difficultés temporaires.

Un gap de financement potentiel a été calculé pour le financement en fonds propres pour toutes les PME de la région en 2014. Ce gap est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour toutes les PME en 2014

	Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour toutes les PME (mEUR)
Financement en fonds propres	39 - 304

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

L'envergure du gap en fonds propres présenté ci-dessus indique que la demande non satisfaite pour ce type de financement pourrait potentiellement être très élevée. Elle met également en évidence la dualité de l'économie de la région Languedoc-Roussillon. D'une part, les PME de secteurs traditionnels pourraient nécessiter et demander de faibles montants de financement en fonds propres en vue d'améliorer leur accès au financement par l'emprunt, de faciliter leurs relations avec les banques commerciales et de garder le contrôle de leur entreprise. D'autre part, les PME très innovantes ayant besoin de gérer leur croissance rapide et de rivaliser avec d'autres entreprises à l'échelle internationale pourraient nécessiter et demander des montants élevés à des Business Angels spécialisés, ainsi qu'à des fonds de capital-risque et de capital-investissement.

Par ailleurs, le gap de financement potentiel présenté dans le tableau ci-dessus doit avant tout être considéré à titre indicatif, compte tenu des différentes dynamiques indispensables à un écosystème performant pour le financement en fonds propres. En effet, si le financement en fonds propres est un élément clé pour le soutien aux PME dans leur accès au financement par emprunt et dans le cadre de l'accompagnement de leurs stratégies de croissance, la conception de tout nouvel Instrument Financier pour ce type de financement se doit de prendre en compte les éléments suivants :

- Qu'une masse critique suffisante au sein des cibles spécifiques de l'Instrument Financier existe dans la région ;
- Que ces cibles soient suffisamment attractives pour des investisseurs privés (présents aussi bien dans la région Languedoc-Roussillon que dans d'autres régions françaises et/ou pays) ; et
- Que les autorités publiques soient en mesure de mobiliser et de s'appuyer sur les réseaux de soutien existants pour faciliter l'allocation des fonds et apporter un accompagnement et un soutien efficace aux PME de la région (en plus du financement lui-même).

Recommandations

Les résultats de la présente étude AFMA indiquent qu'une aide publique substantielle et soutenue est nécessaire pour faciliter l'accès au financement des PME de la région. Ces résultats mettent également en avant le besoin d'accompagnement, de suivi et de montée en compétence des entrepreneurs et des PME dans le cadre de leurs projets de création et de leur développement. De nombreuses initiatives existent déjà en région sur ce point ; s'agissant aussi bien de l'accompagnement de projets innovants au moyen de Languedoc-Roussillon Incubation par exemple, que de l'accompagnement « VISA » (pour la création, le développement et la transmission d'entreprises) mis en place par la Région et proposé par les réseaux consulaires. Cet accompagnement « VISA » est par ailleurs particulièrement apprécié par les réseaux bancaires. Les résultats de l'analyse conduite dans la présente étude AFMA valident par ailleurs la nature des Instruments Financiers déjà développés et mis en œuvre par la Région Languedoc-Roussillon au cours des dernières années, dans le cadre de l'initiative JEREMIE (gérée par le FEI) ou avec le soutien de Bpifrance et d'acteurs privés. Dans ce contexte, l'initiative JEREMIE peut être considérée comme un succès et peut être présentée comme un exemple de bonne pratique pour d'autres régions au sein des Etats Membres de l'Union Européenne. Les résultats de la présente étude AFMA indiquent également les avantages qui résulteraient de l'utilisation des Fonds Européens

Structurels et d'Investissement (Fonds ESI) dans le cadre d'Instruments Financiers à destination des PME de la région Languedoc-Roussillon au cours de la période de programmation 2014-2020.

Les principales recommandations de la présente étude AFMA en Languedoc-Roussillon sont détaillées ci-dessous.

a. S'appuyer sur l'expérience acquise avec l'initiative JEREMIE afin de renforcer l'utilisation des Instruments Financiers dans la région.

Le développement et la mise en œuvre des trois instruments dans le cadre de l'initiative JEREMIE (CREALIA, SAS JEREMIE LR, ainsi que l'instrument de garantie de portefeuille géré par la Banque Populaire du Sud) au cours de la période de programmation 2007-2013 a été un succès, et la demande pour ces produits continuera de croître dans la région.

La continuation de l'initiative JEREMIE au cours de la période de programmation 2014-2020, qui utiliserait les fonds ESI (notamment le financement des Fonds FEDER dans le cadre de l'Objectif Thématique 3 et/ou de l'Objectif Thématique 1), pourrait également mettre en œuvre d'autres instruments sous la forme de produits de microfinance et/ou de financement en fonds propres pour les PME ayant un stade de développement avancé ; ceci en considérant les Recommandations e) et f) présentées ci-après. Dans cette même optique, une utilisation des fonds FEADER au sein d'Instruments Financiers pourrait profiter de l'expérience acquise par l'initiative JEREMIE lors de la période de programmation 2007-2013 et serait bénéfique aux exploitations agricoles et aux PME de l'industrie agro-alimentaire ; un élément qui est davantage développé en Recommandation g).

Dans le cadre du développement d'Instruments Financiers liés à la poursuite de l'initiative JEREMIE, il est important de tenir compte du fait qu'il est préférable de sélectionner plusieurs intermédiaires financiers, en s'assurant par ailleurs qu'il existe une masse critique de PME pour chacun des instruments. Ceci est tout particulièrement important pour les instruments de masse, les instruments de garantie et les instruments octroyant des produits de microfinance.

b. Améliorer l'impact des Instruments Financiers existants et à venir en sensibilisant davantage les PME à leur existence, leurs buts et leur accessibilité.

Les Instruments Financiers sont nombreux en région Languedoc-Roussillon et couvrent pour une large part les besoins des PME de la région. Néanmoins, la majorité des PME de la région ignorent leur existence, leurs buts et leurs moyens d'accès. Étant donné que de nombreux Instruments Financiers sont spécialisés en termes de stades de développement et/ou de secteurs d'activité, les stratégies de communication mises en œuvre par la Région se concentrent souvent exclusivement sur ces bénéficiaires potentiels spécifiques, et ne sont pas diffusées à l'ensemble de la population de PME de la région. Une communication plus cohérente sur les instruments existants permettrait d'augmenter le nombre de PME soutenues ; et notamment les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire qui ne disposent pas d'une culture relative à l'utilisation d'Instruments Financiers. Une telle approche pourrait se baser sur le développement et la distribution

d'un guide synthétique auprès des PME et des institutions financières. Ce guide inclurait toutes les informations nécessaires au sujet des Instruments Financiers. Une autre solution pourrait être de créer un portail d'information disposant d'une présence physique et hébergé par un acteur régional, qu'il s'agisse du Conseil Régional ou des Chambres de Commerce régionale et/ou départementales (à l'instar de ce qui se fait dans d'autres régions françaises). Il s'agirait de répondre aux requêtes effectuées par les PME de tous les secteurs (y compris dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire) et à toutes les stades de développement (et donc non exclusivement les entreprises nouvellement créées) dans le cadre de leur recherche de financement. Ce portail unique pourrait apporter des informations sur les initiatives de soutien locales et les Instruments Financiers disponibles à l'échelle régionale et nationale, et notamment ceux proposés dans le cadre de la poursuite de l'initiative JEREMIE en Languedoc-Roussillon et ceux proposées par d'autres acteurs privés et publics comme Bpifrance. Le financement de ces initiatives de promotion et de communication autour des Instruments Financiers de la région pourrait être assuré par un budget spécifique. Ce budget pourrait provenir des ressources consacrées à l'assistance technique dans le Programme Opérationnel FEDER / FSE pour la période de programmation 2014-2020.

c. Envisager la simplification et la standardisation des procédures pour les Instruments Financiers existants et ceux à venir afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires potentiels.

Du point de vue managérial et organisationnel, la mise en place d'un Fonds-de-Fonds pour gérer l'ensemble des instruments régionaux sous JEREMIE doit être considérée comme une pratique efficace qu'il s'agit de faire perdurer lors de la période de programmation 2014-2020. De plus, toutes les PME ayant besoin d'être soutenues ne sont actuellement pas forcément ciblées par les Instruments Financiers existants, ou n'ont pas connaissance de leur existence. Cependant, la présente étude AFMA révèle que les PME présentent des besoins très similaires, indépendamment de leur secteur d'activité et de leur taille. Une amélioration des instruments existants devrait être envisagée à travers une simplification/standardisation des procédures pour accéder aux instruments, afin d'en augmenter l'impact. En parallèle, une communication et une coordination renforcée entre la poursuite de l'initiative JEREMIE et les activités régionales de Bpifrance pourraient être envisagées, afin d'améliorer les synergies entre les instruments et les acteurs. Dans cette perspective, le Fonds-de-Fonds constitue une opportunité pour communiquer avec Bpifrance et coordonner les efforts de chacun des acteurs dans le but d'accompagner au mieux les PME dans leurs recherches de financement. Toutes ces activités pourraient être présentées dans le guide synthétique et expliquées au sein du portail d'information physique ; deux éléments proposés et présentés en Recommandation b).

d. Envisager d'apporter des compléments aux produits de garantie existants afin de faciliter l'accès à l'endettement à court-terme pour la couverture du besoin en fonds de roulement et à l'endettement à court-terme pour soutenir l'investissement.

Les PME de la région Languedoc-Roussillon ont recours à l'emprunt pour améliorer leur trésorerie, soutenir leurs opérations quotidiennes, renouveler leurs équipements et machines ainsi que pour investir. L'analyse conduite dans le cadre de la présente étude AFMA a révélé l'existence de gaps de financement pour tous les produits de prêt. Quelles que soient leurs catégories de taille, les PME de la région rencontrent des difficultés

d'accès à des prêts à court-terme pour améliorer leurs flux de trésorerie et soutenir leurs opérations quotidiennes. De même, elles rencontrent des difficultés d'accès au financement par l'emprunt à long-terme, alors qu'elles ont l'intention d'utiliser ce type de financement pour sécuriser leurs opérations sur plusieurs années et investir pour renouveler leurs équipements et leurs machines.

Les principaux obstacles à l'accès aux prêts à court et à long-terme sont les exigences de garantie et les clauses restrictives requises par les banques commerciales. Cette situation concerne également les entreprises de taille moyenne qui sont fortement endettées dans la région, et dont les actifs ont déjà pu être utilisés comme cautionnement, les empêchant d'avoir recours à de nouveaux investissements et/ou accès à de nouveaux prêts à long-terme.

Par conséquent, les difficultés rencontrées pour la couverture du besoin en fonds de roulement et pour l'obtention d'emprunt à des fins d'investissement pourraient trouver leur solution au travers d'Instruments Financiers sous forme de garanties et/ou d'autres produits de partage du risque (à l'instar de la réduction des exigences de garantie avec des taux d'intérêt préférentiels et/ou des périodes de grâce plus longues). Il s'agirait de soutenir les PME ne disposant pas de garanties ou éprouvant des difficultés au regard des coûts, des modalités et des conditions de financement requis par les banques commerciales. Ce type d'Instruments Financiers pourrait consister à renforcer l'instrument de garantie existant dans le cadre de l'initiative JEREMIE pour la période de programmation 2014-2020 et/ou le développement de nouveaux instruments.

Une attention particulière devrait être portée aux micro-entreprises et aux petites entreprises en développement ayant entre trois et quatre années d'existence. Ces entreprises ne sont actuellement pas soutenues par des Instruments Financiers spécifiques ; et ce alors qu'elles se situent à un moment clé de leur cycle de vie et sont prometteuses en termes de valeur ajoutée pour le Languedoc-Roussillon.

e. Continuer à soutenir le renforcement de la capacité interne des Institutions de Microfinance et la provision de produits de microfinance.

La demande pour les produits de microfinance et pour les prêts de moins de EUR 25,000 exprimée par les micro-entreprises existantes et les potentiels futurs entrepreneurs actuellement en situation de risque de pauvreté a augmenté au cours des dernières années en région Languedoc-Roussillon. Cette demande accrue exigerait tout d'abord un renforcement de la capacité interne des Institutions de Microfinance de la région. Elle exigerait par la suite un renforcement du soutien public envers la capacité de financement de ces institutions, dans la mesure où leur maintien et leur développement dépendent fortement de cette aide publique. Les produits de microfinance principalement requis sont les produits de quasi-fonds propres (prêts d'honneur), les micro-prêts inférieurs à EUR 25,000 et les garanties de ces micro-prêts octroyés par les banques commerciales.

Un renforcement des Institutions de Microfinance en termes de ressources humaines permettrait d'améliorer leur capacité à répondre à la demande croissante en produits de microfinance de la part des micro-entreprises. Dans cette perspective, l'actuel

renforcement de la coordination de leurs réseaux sur le territoire régional contribue à les rendre plus efficaces, et devrait se poursuivre au cours de la période de programmation 2014-2020. En outre, la mutualisation de certains de leurs moyens devrait permettre d'augmenter les synergies et d'améliorer leurs services de soutien aux PME.

Une partie des fonds ESI consacrés aux PME pourrait être mobilisée au cours de la période de programmation 2014-2020 afin de soutenir financièrement les opérations internes des Institutions de Microfinance. Une autre partie de ces Fonds ESI pourrait servir à alimenter les fonds de produits de microfinance, en vue de fournir davantage de prêts d'honneur et de micro-prêts aux micro-entreprises de la région.

Une autre option, complémentaire à celle présentée ci-avant, serait d'élargir le périmètre de l'instrument de garantie de portefeuille (FLPG - « First Loss Portfolio Guarantee ») qui pourrait être créé pour la période de programmation 2014-2020 et pourrait alors couvrir les produits de microfinance. Dans cette perspective, le futur instrument pourrait couvrir le financement du besoin en fonds de roulement et proposer une période de grâce plus longue que celle actuellement en vigueur sous l'instrument de garantie de portefeuille (« FLPG » - « First Loss Portfolio Guarantee ») géré par la Banque Populaire du Sud. Il pourrait également cibler, dans la mesure du possible (sur la base du « best-effort possible »), les PME ayant moins de cinq ans d'existence et par ailleurs couvrir les prêts d'un montant inférieur à EUR 25,000, ce qui n'est actuellement pas possible via l'instrument de garantie mis en place dans le cadre de l'initiative JEREMIE.

f. Améliorer l'accès au financement en fonds propres de différents profils de PME et créer les conditions pour un réseau de Business Angels mieux structuré.

Le soutien public au financement en fonds propres des PME devrait être renforcé afin de combler les insuffisances existantes. Au cours des dernières années, ce type de soutien public s'est affirmé en Languedoc-Roussillon par l'introduction de SAS JEREMIE LR et le développement de SORIDEC 2. Cette tendance devrait perdurer et être renforcée au cours la période de programmation 2014-2020.

L'analyse réalisée dans le cadre de la présente étude AFMA a identifié quatre profils de PME susceptibles d'avoir des besoins de financement en fonds propres au cours des prochaines années. Pour certains de ces besoins, il s'agirait de renforcer et/ou d'affiner les Instruments Financiers existants (tels que les produits de quasi-fonds propres actuellement octroyés en Languedoc-Roussillon), alors que pour d'autres, il s'agirait de développer de nouveaux instruments de financement en fonds propres (tels que le financement en fonds propres de PME ayant un stade de développement avancé). Les quatre profils de PME identifiés sont :

- *Les jeunes PME innovantes à un stade précoce de leur développement profiteraient d'un renforcement des initiatives existantes.*

La coordination entre les acteurs régionaux en lien avec l'innovation est considérée comme positive et l'actuel financement en capital d'amorçage pour les jeunes PME innovantes en Languedoc-Roussillon est également jugé adéquat. Toutefois, il n'existe qu'un seul réseau de Business Angels actif dans la région (Méliès), qui dépend donc

de réseaux de Business Angels d'autres régions quand il s'agit de fournir des montants relativement élevés. En outre, il subsiste des défaillances pour le financement en fonds propres de PME qui développent des produits mais se révèlent loin de les commercialiser sur le marché. Par ailleurs, des PME innovantes spécialisées dans des secteurs clés tels que les biotechnologies et les énergies renouvelables pourraient avoir des besoins particulièrement élevés de financement en fonds propres. Dans ces cas, la collaboration entre plusieurs acteurs du financement en fonds propres est requise pour partager le risque de telles opérations. Les PME évoluant dans ces secteurs bénéficieraient ainsi largement du renforcement des initiatives existantes de financement d'entreprises innovantes en situation d'amorçage ou en création en Languedoc-Roussillon. Elles pourraient également bénéficier du développement d'autres réseaux de Business Angels dans la région, ainsi que de la coordination des fonds d'investissement afin de fournir des montants importants de fonds propres en cas de besoin. De ce point de vue, un fonds de co-investissement en fonds propres, qui compléterait le financement des Business Angels et des fonds de capital-investissement existants, contribuerait à structurer l'organisation du marché régional des Business Angels et renforcerait les activités d'encadrement et de formation offertes par ces Business Angels.

- *Les micro-entreprises non-innovantes de tous les secteurs et les micro-entreprises innovantes de secteurs non-technologiques* (par exemple dans le cadre d'innovations en marketing ou d'innovations de procédés). La majorité des PME confrontées à une situation de sous-capitalisation sont de très petites PME non-innovantes, comprenant notamment les micro-entreprises de secteurs traditionnels comme l'agriculture. Ces PME peuvent avoir besoin de montants assez faibles de financement en fonds propres pour pouvoir continuer à investir et/ou se développer. Les PME de l'Economie Sociale et Solidaire et les PME offrant des procédés ou des solutions innovants en marketing dans des secteurs non-technologiques se révèlent être dans une situation similaire. Ces PME – principalement des micro-entreprises – ne sont actuellement pas la cible des fonds d'investissement de la région, alors qu'elles pourraient largement bénéficier d'une structure capitalistique renforcée, notamment pour faciliter leur accès au financement par emprunt. Pour ce profil de PME, un accès plus rapide et plus facile au financement en quasi-fonds propres apporté par les Institutions de Microfinance serait particulièrement bénéfique.

- *Les PME, de secteurs innovants ou non, en développement et ayant entre trois et quatre ans d'existence.*
Après trois années d'existence, les PME innovantes en développement ne bénéficient plus du même soutien apporté par les différents réseaux régionaux et elles risquent dès lors de traverser la « vallée de la mort ». En parallèle, les PME non-innovantes en développement peuvent également avoir besoin de financement en fonds propres car leur structure capitalistique initiale ne suffit plus à leur développement et doit être renforcée afin de faciliter leur accès au financement par emprunt. Ainsi, de leur côté, les PME innovantes en développement pourraient bénéficier de financement en fonds propres apporté par les fonds de capital-investissement spécialisés dans le financement des stades avancés de développement. En parallèle, les PME non-

innovantes en développement (parfois réticentes à ouvrir leur capital à de nouveaux actionnaires) pourraient dès lors bénéficier d'un accès renforcé aux obligations convertibles et aux prêts participatifs afin d'améliorer leur accès au financement par emprunt. Les obligations convertibles ont l'avantage d'offrir une meilleure visibilité à la PME (qui peut prévoir les modalités et la durée des relations avec le fonds d'investissement), tout en gardant le contrôle de l'entreprise. Les prêts participatifs sont eux des prêts subordonnés disposant d'un taux d'intérêt fixe souvent majoré d'une participation au bénéfice net de l'emprunteur.

- *Les PME de toutes les tailles en redressement et/ou en difficulté.*

Dans la mesure où la région Languedoc-Roussillon connaît un taux de défaillances d'entreprises particulièrement élevé, de nombreuses PME de la région rencontrent des difficultés. Quelle que soit leur taille, ces PME peuvent être amenées à devoir consolider leur structure capitalistique afin de faciliter leur accès au financement par l'emprunt à long-terme apporté par les banques commerciales. Pour ces PME, un financement en fonds propres (provenant de fonds de redressement) constituerait un soutien financier temporaire bénéfique. A côté de ce financement en fonds propres, ces PME pourraient aussi recourir à des Instruments Financiers ayant la forme de prêts garantis en grande partie par des acteurs publics et destinés spécifiquement aux PME confrontées à des difficultés temporaires.

Un renforcement du soutien public semble donc nécessaire pour réduire le gap de financement en fonds propres. Cette intervention publique devrait être suffisamment large et exhaustive pour soutenir des PME de tailles différentes et à différents stades de développement. Une attention particulière devrait également être portée aux initiatives publiques visant à identifier les PME présentant des plans d'affaires viables.

Pour autant, s'il est nécessaire de continuer à développer les Instruments Financiers consacrés au financement en fonds propres, il convient de rappeler que leur impact et leur valeur ajoutée dépendront avant tout du bon fonctionnement du marché du financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon. Actuellement, il existe un besoin de mieux structurer l'organisation de ce marché afin d'attirer davantage de Business Angels et de fonds d'investissement aussi bien basés dans d'autres régions françaises qu'à l'étranger. Pour cela, la Région peut s'appuyer sur la bonne coordination entre les acteurs régionaux, afin de sensibiliser les PME aux Instruments Financiers existants et les aider à acquérir une meilleure compréhension des produits à leur disposition. Une meilleure structuration du marché des capitaux en Languedoc-Roussillon est ainsi une condition nécessaire au succès de la mise œuvre d'Instruments Financiers apportant du financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon (voir Recommandation j) ci-dessous).

g. Améliorer l'accès au financement des PME dans les secteurs agricole et agro-alimentaire en les ciblant au moyen d'un projet pilote d'instrument de garantie.

Les besoins en financement des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en Languedoc-Roussillon ne sont pas différents de ceux de l'ensemble des PME : financement à court terme, financement à long-terme et financement en fonds propres.

L'analyse conduite dans la présente étude AFMA a également souligné que les PME de ces deux secteurs dépendent fortement des banques. Elles bénéficieraient dès lors d'un Instrument Financier leur permettant d'améliorer leur accès au financement par emprunt. Cet instrument réduirait le risque d'exposition des banques commerciales et soutiendrait les PME qui font face à un manque de garanties/cautions. Il leur permettrait également de mieux supporter les coûts de leurs prêts et de répondre plus facilement aux critères de financement requis par les banques commerciales.

L'instrument de garantie ainsi développé serait complémentaire aux programmes actuels de subventions ; ces derniers étant toujours utiles aux PME de ces deux secteurs. Il permettrait également d'effectuer une transition entre l'utilisation actuelle de subventions vers une utilisation plus développée d'Instruments Financiers au sein de ces deux secteurs. De plus, en utilisant du financement en provenance du fonds FEADER, cet instrument constituerait un projet pilote qui pourrait prendre la forme d'un instrument de garantie plafonné ayant pour objectif de couvrir le risque d'un portefeuille de projets défini par l' (les) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) (à savoir des banques commerciales) qui cibleraient les PME régionales évoluant dans ces deux secteurs. Il s'agirait dès lors pour la Région de définir les PME de ces deux secteurs comme cibles de l'instrument lors de la sélection de l' (des) intermédiaire(s) financier(s). Il s'agirait par la suite pour cet (ces) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) de financer dans la mesure du possible les PME ainsi identifiées.

Cet instrument serait développé en parallèle de mécanismes d'assistance technique à destination des PME évoluant dans ces deux secteurs afin de mieux les intégrer au sein des réseaux et initiatives existants qui soutiennent l'accès au financement des PME mais qui ne ciblent pas particulièrement les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire.

En ce qui concerne les besoins en financement en fonds propres, les éléments présentés en Recommandation f) s'appliquent aux PME des secteurs agricole et agro-alimentaire.

h. Envisager une stratégie intégrée de l'utilisation des subventions et des Instruments Financiers financés par les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI).

Comme pour la période de programmation 2007-2013, l'utilisation des Instruments Financiers au travers des Fonds ESI de l'Union Européenne au cours de la période de programmation 2014-2020 doit être complémentaire à l'attribution de subventions ; et ce, afin de créer des complémentarités et des synergies et donc éviter les doublons et la confusion. Il est par ailleurs nécessaire de se conformer aux différentes règles s'appliquant à la conception et à la mise en place de chacun de ces moyens de financement. A titre d'exemple, les subventions pourraient être destinées en priorité au soutien des projets de Recherche et Développement (R&D) et de Recherche et Innovation (R&I) des PME (notamment ceux liés aux sept Domaines de Spécialisation Intelligente indiqués dans la 3S régionale), de projets de développement à l'export - notamment pour les PME de l'industrie agro-alimentaire - ou encore pour financer des études de faisabilité pour tout type de PME. En parallèle, les Instruments Financiers pourraient être utilisés en priorité pour répondre aux besoins de projets/PME viables, en apportant du financement en fonds

propres et/ou en facilitant l'accès des PME au financement par emprunt et aux produits de microfinance.

i. Soutenir les initiatives permettant l'accompagnement et la transmission de compétences managériales aux propriétaires et dirigeants de PME.

Les problèmes rencontrés par les entrepreneurs en Languedoc-Roussillon quant à leur accès au financement ne se limitent pas aux montants recherchés. La majorité des entrepreneurs manque de connaissances financières, ce qui les conduit parfois à des situations inconfortables lors de leurs négociations avec des institutions financières. Ils manquent également de connaissances sur les instruments de suivi/contrôle financier et sur les pratiques de gestion managériale dans des domaines tels que : le développement commercial, les ressources humaines, la publicité et le marketing, la fiscalité et la connaissance d'autres réglementations pertinentes, et enfin l'élaboration de plan d'affaires.

L'utilisation des Fonds ESI sous la forme de subventions ou d'Instruments Financiers pour financer des mesures d'accompagnement, du tutorat et des services de conseil aux entrepreneurs est fortement recommandée pour la période de programmation 2014-2020. Elle pourrait prendre la forme d'une structure d'accompagnement tirant profit des réseaux et initiatives existants à l'échelle régionale afin de soutenir les PME dans leurs stratégies de développement ; ces stratégies étant portées sur l'innovation ou sur d'autres thématiques.

j. Renforcer l'attractivité de la région pour les investisseurs en fonds propres.

Les PME de la région Languedoc-Roussillon demeurent attractives pour les Investissements Directs à l'Étranger. Pour autant, la région rencontre des difficultés à attirer des investisseurs privés extérieurs à la région, en particulier pour le financement en fonds propres (à l'exception de secteurs clés à fort potentiel tels que la santé et les biotechnologies). Les fonds d'investissement étrangers ou ceux d'autres régions françaises manifestent encore peu d'intérêt pour la région Languedoc-Roussillon. Le réseau de Business Angels a également besoin d'être davantage structuré. Le renforcement des Instruments Financiers existants qui apportent du financement en fonds propres et/ou le développement de nouveaux Instruments Financiers ciblant de nouveaux profils de PME peuvent être l'occasion de compléter les initiatives développées en vue d'accroître l'attractivité du territoire dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE). Ces mesures peuvent également se révéler être une opportunité pour élaborer une communication spécifique destinée à attirer des investisseurs privés susceptibles de contribuer aux Instruments Financiers au cours de la période de programmation 2014-2020.

Enfin, la mise en œuvre opérationnelle des Instruments Financiers utilisant les Fonds ESI doit être conçue de manière aussi intégrée que possible. Elle doit ainsi être alignée avec le SRDE et être intégrée aux Programmes Opérationnels FEDER/FSE et FEADER établis par le Conseil Régional pour la période de programmation 2014-2020. Le Programme Opérationnel FEDER/FSE est à présent approuvé par la Commission Européenne et le Programme Opérationnel FEADER est en cours d'examen par la Commission. Dans l'optique de l'utilisation de ces Fonds ESI dans des

Instruments Financiers lors de la période de programmation 2014-2020, ces deux Programmes Opérationnels se doivent de considérer et suggérer des mesures étendues et détaillées concernant l'accompagnement technique et le suivi nécessaire pour la mise en œuvre des futurs Instruments Financiers qui seront présentés dans la stratégie d'investissement.

2 Introduction

L'identification et la mise en avant des moyens de financement pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) est une priorité pour l'Union Européenne (UE)⁹. Depuis le début des années 1990, les recommandations en matière de politiques publiques aux niveaux mondial, européen, national et régional ont mis en évidence le besoin d'adopter une approche cohérente pour améliorer l'accès au financement des PME. Lors de la période de programmation 2007-2013 de l'UE, un soutien des Fonds Structuraux aux PME a été apporté au moyen d'Instruments d'Ingénierie Financière (IIF) afin de leur accorder des financements. Le rapport de synthèse 2012 de la Direction Générale de la politique régionale et urbaine de la Commission Européenne (DG REGIO) a rapporté que des IIFs à destination des entreprises avaient été investis dans plus de 160,000 PME à travers l'Europe¹⁰.

La période de programmation 2014-2020 prévoit une utilisation accrue d'Instruments Financiers pour tous les Objectifs Thématiques (OT) et pour tous les secteurs¹¹. L'objectif est de s'éloigner des mécanismes traditionnels de subvention pour se diriger vers une utilisation plus généralisée des Instruments Financiers, c'est-à-dire des fonds orientés vers l'investissement productif qui permettent une plus grande participation du secteur privé. En outre, un renforcement de la mobilisation et de la participation du secteur privé, en tant qu'intermédiaires financiers, devrait contribuer à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des fonds et de leurs nécessaires levées ainsi qu'à en augmenter le volume disponible.

Les intermédiaires financiers sont aujourd'hui limités par des contraintes de solvabilité, et ce plus particulièrement depuis la crise financière, ainsi que par le besoin d'appliquer des normes strictes de gestion des risques. Ceci augmente les difficultés des PME à respecter les conditions d'accès au financement.

En Languedoc-Roussillon, l'utilisation d'Instruments Financiers est une priorité depuis plusieurs années. De nombreux instruments ont déjà été conçus et mis en œuvre. Néanmoins, dans un environnement en constante évolution, une vue d'ensemble actualisée et plus précise de l'environnement de marché des PME est nécessaire pour améliorer, ajuster et concevoir de nouveaux dispositifs d'accès au financement et des instruments satisfaisant les besoins des PME. Prévue par la réglementation, la conduite d'évaluations *ex-ante* devient dès lors nécessaire afin de déterminer les conditions et les barrières existantes auxquelles les PME font face.

Le présent rapport AFMA analyse l'offre et la demande existantes de financement pour les PME de la région. Il présente les instruments de soutien aux PME existants et décrit dans quelle mesure il existe des faiblesses et des gaps de financement relatifs au financement des PME sur certains marchés particuliers. Il propose également des recommandations en vue de réduire ces gaps de financement ainsi que les difficultés engendrées par les défaillances de marché observées, les

⁹ Think Small First - A Small Business Act for Europe (COM(2008) 394 du 23.6.2008).

¹⁰ Commission européenne, résumé des données sur le progrès établi dans le financement et la mise en œuvre d'instruments d'ingénierie financière rapportés par les Autorités de Gestion conformément à l'Article 67 (2) (j) du Règlement du Conseil (CE) No. 1083/2006. Période de programmation 2007-2013 (situation à la date du 31 décembre 2012).

¹¹ Commission européenne, Fiche – instruments Financiers pour la Politique de Cohésion 2014-2020.

situations d'investissement non optimales et les besoins de financement des PME aujourd'hui non couverts en région Languedoc-Roussillon.

2.1 Objectifs et cadres de l'étude

La présente étude AFMA (« *SME Access to Finance Market Assessment* ») présente l'évaluation de l'offre et de la demande existantes concernant le financement des PME en Languedoc-Roussillon. Elle a pour objectif d'apporter des éléments d'analyse pour l'élaboration d'une Stratégie d'Investissement Proposée (SIP), qui sera adaptée au contexte du Languedoc-Roussillon en vue d'améliorer l'accès au financement des PME. Ensemble, l'étude AFMA et la Stratégie d'Investissement Proposée forment l'évaluation *ex-ante* requise par la réglementation européenne en vue d'utiliser les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI) au sein d'Instruments Financiers (IF)¹².

Cette étude AFMA s'attachera à identifier, analyser et, si possible, quantifier, les défaillances de marché, les situations d'investissement non optimales et les besoins d'investissement des PME dans la région. Elle prend également en compte l'innovation en région Languedoc-Roussillon, conformément aux « *Guidelines for SME Access to Finance Market Assesments* » (GAFMA)¹³ développées par le Fonds Européen d'Investissement (FEI)¹⁴. En conformité avec le préambule des dispositions communes relatives aux Fonds européens (« *Common Provisions Regulation* » – CPR) adoptées le 17 décembre 2013, cette étude doit permettre d'établir l'« *existence de défaillances de marché ou de situations d'investissement non optimales* » et le « *niveau ainsi que l'ampleur estimés des besoins d'investissements publics* »¹⁵.

Conformément à la méthodologie du GAFMA, les activités conduites pour l'analyse des gaps de financement relatifs à l'accès au financement des PME en Languedoc-Roussillon sont les suivantes :

- L'analyse de la demande et de l'offre de financement pour les PME en Languedoc-Roussillon par type de produit financier en prenant en compte des éléments à l'échelle nationale et régionale, et notamment le Programme Opérationnel (PO) actuellement en cours de formalisation par l'Autorité de Gestion (AG) ;
- L'identification et – si possible – la quantification des défaillances de marché par produit financier.

Selon la réglementation française concernant la gestion des Fonds européens, les Régions sont désormais responsables du développement de certains Programmes Opérationnels et de la gestion des Fonds de l'Union Européenne afférents à ces Programmes. Elles sont ainsi désormais Autorités de Gestion.

¹² Voir CPR, 17 décembre 2013 (Article 37 de l'Annexe 1).

¹³ La présente étude AFMA s'inscrit en conformité avec les recommandations de la Cour des Comptes Européenne visant à fonder les futures opérations utilisant des fonds FEDER sur la base d'une analyse attentive des défaillances de marché et des gaps de financement (« *sound assessment of the financing gap* »), incluant en particulier la quantification de ces gaps de financement.

¹⁴ Fonds Européen d'Investissement (2014). *Guidelines for SME Access to Finance Market Assessments (GAFMA)*. Document de travail 2014/22.

¹⁵ Voir CPR, 17 décembre 2013 (Article 37 de l'Annexe 1).

Au cours des dernières années, la Région Languedoc-Roussillon a développé un certain nombre d'Instruments Financiers pour le financement des PME. Dans ce contexte, la présente analyse *ex-ante* pourra contribuer à :

- Renforcer et améliorer les instruments de financement à la disposition des PME de la région afin de leur permettre de mieux résister à la conjoncture et de poursuivre leurs objectifs de croissance ;
- Permettre à la Région Languedoc-Roussillon d'utiliser au mieux les opportunités offertes par la nouvelle réglementation quant à l'utilisation des Instruments Financiers dans le cadre de la période de programmation 2014-2020 ; et
- Considérer les complémentarités et opportunités de synergies avec les Instruments Financiers déjà mis en œuvre en région Languedoc-Roussillon.

2.2 Règlementation

Les dispositions communes adoptées le 17 décembre 2013 définissent les règles applicables aux Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI). Selon ces dispositions, les Fonds ESI peuvent être utilisés sous la forme d'Instruments Financiers (IF) couvrant un ou plusieurs Programmes Opérationnels lors de la période de programmation 2014-2020. Les Instruments Financiers deviennent ainsi des outils clés pour la bonne mise en oeuvre des politiques du Cadre Stratégique Commun (CSC), ainsi que de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Ils sont également perçus comme l'opportunité de compléter les subventions issues des Fonds européens et de tirer profit des enseignements de la mise en place d'Instruments d'Ingénierie Financière (IIF) acquis lors de la période de programmation 2007-2013.

Lors de la période de programmation 2014-2020, les Etats Membres (EM) et les AG utiliseront des IF pour l'ensemble des onze Objectifs Thématiques (OT) couvrant les programmes du Cadre Stratégique Commun et faisant partie de la Politique de Cohésion (PC) pour 2014-2020. Les Programmes Opérationnels doivent ainsi être alignés avec les OT, et notamment le troisième OT qui établit que : « *chaque Fonds FESI soutient les objectifs thématiques suivants : [...] renforcer la compétitivité des PME, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)* »¹⁶.

Selon les dispositions communes adoptées pour la Politique de Cohésion 2014-2020, les Instruments Financiers doivent être établis sur la base d'une analyse *ex-ante* qui touche les besoins locaux et le potentiel des PME ; comme ici en Languedoc-Roussillon.

2.3 Structure du présent rapport AFMA

Le présent rapport AFMA est structuré de manière à mettre en relation les tendances récentes et les développements prévisibles relatifs à l'accès au financement des PME en Languedoc-Roussillon et à tirer des conclusions spécifiques quant aux gaps de financement. Le rapport commence par la présentation de la méthodologie suivie dans l'étude (Chapitre 3), qui détaille l'analyse des données pertinentes. Cette méthodologie est suivie par la description de l'environnement de

¹⁶ Voir CPR, 17 décembre 2013 (Article 37 de l'Annexe 1).

marché en région Languedoc-Roussillon (Chapitre 4). Elle permet de donner une vue d'ensemble de la situation économique et une description détaillée du marché des PME en Languedoc-Roussillon, incluant une courte analyse du cadre institutionnel et légal. Le rapport décrit par la suite les Instruments Financiers existants et disponibles pour les PME dans la région (Chapitre 5) et fournit une vue d'ensemble des subventions existantes ainsi qu'un historique de l'utilisation passée des Fonds Structurels en Languedoc-Roussillon. Le rapport présente par la suite les priorités de politiques publiques de l'Autorité de Gestion (la Région) en matière de financement des PME pour la période de programmation 2014-2020 (Chapitre 6).

Le Chapitre 7 analyse l'offre de financement à destination des PME par produit financier et par taille de PME. Il fournit aussi des prévisions sur la demande de financement à venir par produit financier et par taille de PME. Les tailles de PME sont définies selon le nombre de salariés à partir de la définition de PME établie par l'Union Européenne : entre 0 et 9 salariés (micro-entreprises), de 10 à 49 salariés (petites entreprises) et enfin de 50 à 249 salariés (entreprises de taille moyenne). Cette catégorisation est importante pour mettre en évidence les caractéristiques du marché régional, comme la prédominance des micro-entreprises (de 0 à 9 salariés). La catégorisation par taille d'entreprise est un outil supplémentaire pour affiner l'analyse des difficultés rencontrées par chaque taille de PME et l'analyse de leurs besoins de financement en région Languedoc-Roussillon. Enfin, le Chapitre 8 identifie et analyse les gaps de financement pour chacune des catégories de taille de PME ci-dessus. Il permet de tirer des conclusions sur les besoins de financement des PME et d'établir des recommandations pour la Stratégie d'Investissement Proposée (SIP) qui doit être développée pour l'Autorité de Gestion.

3 Méthodologie de l'étude

Les données sur le financement des PME en Languedoc-Roussillon sont tirées de trois sources d'information :

- Une analyse documentaire, incluant l'analyse d'indicateurs spécifiques aux PME développée lors d'études existantes ;
- Des entretiens avec les acteurs jouant un rôle dans le financement des PME en Languedoc-Roussillon. Dans ce cadre, trois groupes de parties prenantes ont été définis : les institutions financières et autres représentants de l'offre de financement, les décideurs publics, et les représentants de la demande de financement ; enfin
- Une enquête en ligne adressée aux PME de la région.

3.1 Analyse documentaire

L'analyse documentaire a pour objet de collecter les informations existantes sur le financement des PME en région Languedoc-Roussillon ; et ce afin d'identifier et d'analyser :

- Les informations sur l'environnement macroéconomique de la région Languedoc-Roussillon ;
- Les priorités de l'Autorité de Gestion pour la période de programmation 2014-2020 ;
- Les informations sur l'environnement juridique affectant les PME et les Instruments Financiers en Languedoc-Roussillon ;
- Les indicateurs et données existantes sur le financement des PME dans la région ; tant du point de vue de l'offre de financement que de celui de la demande ;
- Des éléments de comparaison avec d'autres régions au moyen d'une analyse comparative ; et
- Un aperçu des succès, difficultés et enseignements à retirer du développement et de l'utilisation passée et présente d'Instruments Financiers en Languedoc-Roussillon.

3.2 Entretiens avec les acteurs du financement

Un total de 27 entretiens¹⁷ avec les acteurs du financement a été conduit afin de compléter l'analyse documentaire. Afin de sélectionner les acteurs les plus pertinents pour cette étude, trois groupes d'acteurs ont été définis afin de couvrir toutes les dimensions de l'accès au financement des PME dans la région :

- Des institutions financières et des représentants de l'offre de financement ;
- Des décideurs publics ; et
- Des représentants de la demande de financement.

Certains de ces entretiens ont été menés dans le cadre de quatre ateliers réunissant diverses parties prenantes en Languedoc-Roussillon, représentant :

- Les pôles de compétitivité, avec neuf entités représentées ;
- Les entités d'appui au secteur de l'innovation, avec cinq entités représentées ;
- Les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, avec six entités représentées ; et

¹⁷ Une liste détaillée des acteurs du financement interviewés est présentée en Annexe 6.

- Des représentants des contrats AGIR établis au niveau régional, avec quatre entités représentées.

Les participants à ces ateliers ont été sélectionnés à partir d'une liste proposée par la Région. En outre, des réunions avec les Directions de la Région menant des politiques publiques en lien avec les PME et leur financement ont eu lieu. Ces réunions ont été conduites dans l'optique de disposer du spectre le plus exhaustif possible en lien avec le financement des PME régionales ; abordant ainsi notamment les problématiques du développement économique, de la recherche, de l'environnement et de l'enseignement supérieur.

3.3 Enquête en ligne

Une enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, comportant 22 questions¹⁸, a été conduite entre le 12 juin 2014 et le 08 septembre 2014. Elle a été diffusée auprès de plus de 37,000 PME en Languedoc-Roussillon représentant 17.1% de la population régionale.

Au total, 513 PME ont répondu à l'enquête en ligne. La distribution des PME ayant répondu correspond autant que possible à celle de l'ensemble de la population de PME en Languedoc-Roussillon. En ce sens, l'échantillon de PME ayant répondu à l'enquête en ligne est statistiquement représentatif, comme illustré et développé en Annexe 3.

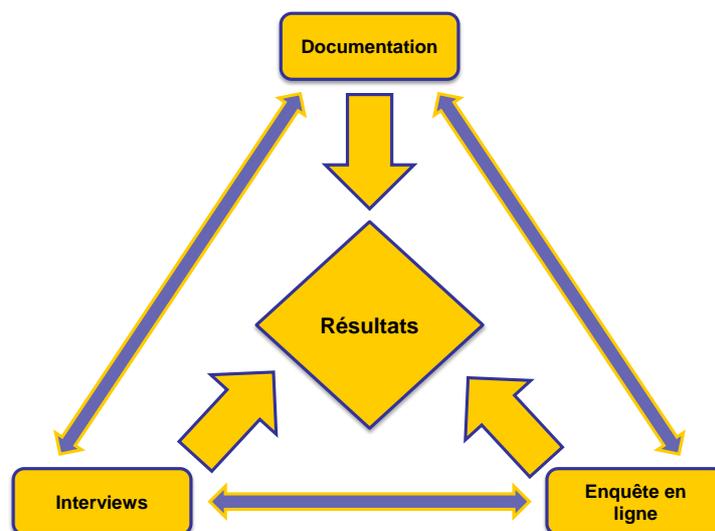
3.4 Analyse des données

Toutes les données et informations collectées lors de l'analyse documentaire, des entretiens et de l'enquête en ligne ont été croisées et mises en perspective afin de valider les résultats de l'étude. La méthodologie utilisée se fonde sur le principe de triangulation qui assure que chaque résultat de l'étude, présenté dans le présent rapport AFMA, est soutenu par des éléments apportés par chacune de ces trois sources d'information. Les éléments obtenus par ces sources de données ont été comparés pour identifier des tendances ou des contradictions dans les recherches.

¹⁸ Le questionnaire utilisé pour l'enquête en ligne est présenté en Annexe 9.

Le principe de triangulation est illustré par la Figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : Principe de triangulation



Source : PwC.

La méthode ci-dessus a permis d'identifier des tendances quant à l'accès au financement des PME en Languedoc-Roussillon.

4 Environnement de marché

Avec une superficie de 27,376 km², le Languedoc-Roussillon est la huitième région métropolitaine de France. Elle est composée de cinq départements : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales.

Les Régions sont aujourd'hui responsables du développement et de la gestion des Programmes Opérationnels pour les fonds de l'Union Européenne¹⁹. Néanmoins, les récentes déclarations du Gouvernement quant à la réforme de la carte territoriale et sa volonté de réduire le nombre de régions de 22 à 13 avant 2016 ont animé les débats étant donné que les prochains mois seront un moment crucial pour la mise en œuvre des Programmes Opérationnels des Régions. Deux lois ont récemment été votées par le Parlement français afin de préciser la future organisation régionale de la France. Le principal projet de loi a été adopté en dernière lecture par l'Assemblée Nationale le 17 décembre 2014²⁰. Par cette loi, le Languedoc-Roussillon sera fusionné avec la région Midi-Pyrénées. Cette fusion constituera l'une des plus grandes régions du pays à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette « super-région » deviendra l'entité en charge des politiques publiques de soutien aux entreprises, et notamment des politiques liées à l'accès au financement des PME. Il est encore trop tôt pour envisager le futur impact de cette fusion sur la mise en œuvre des deux Programmes Opérationnels et de leurs Instruments Financiers potentiels. Une telle fusion pourrait avoir, par la même occasion, un impact positif sur une possible mise en commun de certaines ressources des deux Régions actuelles et sur le financement de l'économie en général. Pour autant, les moyens propres aux différents Programmes Opérationnels (et donc les Fonds ESI afférents) demeureront sans doute dans le cadre des périmètres géographiques actuels qui resteront sans doute inchangés pour l'ensemble de la période de programmation 2014-2020. La fusion des régions pourrait également avoir pour conséquence la création d'une masse critique de PME plus importante ; ces PME devenant la cible des Instruments Financiers potentiels de la nouvelle Région. Une autre conséquence serait d'éventuelles économies d'échelle pour les frais de gestion de ces Instruments Financiers.

A l'heure actuelle, le poids économique de la région est relativement faible au sein de l'économie nationale : avec un PIB régional par tête de EUR 20,500, le Languedoc-Roussillon reste bien en-deçà de la moyenne nationale de EUR 26,500, ce qui en fait l'une des régions au PIB le plus faible de France (19^{ème} sur 22). En outre, même si la région Languedoc-Roussillon a été moins touchée par la crise financière et économique que les autres régions²¹, son taux de croissance reste en-dessous de la moyenne nationale. La faible performance économique actuelle est à l'origine d'un climat économique difficile pour les entreprises ; ce qui par la même occasion aggrave le taux de chômage régional, qui est particulièrement élevé²². Malgré cela, la région présente des atouts concurrentiels dans certains secteurs tels que la production agro-alimentaire,

¹⁹ Le Conseil régional du Languedoc-Roussillon est l'Autorité de Gestion des fonds FEDER et de la partie des fonds FSE non gérée à l'échelle nationale pour la période de programmation 2014-2020.

²⁰ Projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

²¹ Dans la mesure où la France métropolitaine a enduré une récession de 2.6% en 2009, le PIB du Languedoc-Roussillon s'est contracté de 0.7% au cours de la même année.

²² Le Languedoc-Roussillon a connu le taux de chômage le plus élevé parmi les régions françaises au cours des dernières décennies. Au premier trimestre 2014, il s'élevait à 13.9%, bien au-dessus de la moyenne nationale de 9.7% (INSEE, 2014). Ceci a constitué une tendance structurelle : en moyenne, le taux de chômage a dépassé la moyenne nationale de 4 points de pourcentage au cours de la dernière décennie. Par ailleurs, depuis 2012, cet écart tend à se creuser en raison d'une hausse plus rapide du chômage en Languedoc-Roussillon par rapport au reste du pays.

en particulier le vin et le secteur des services, notamment le tourisme et la santé. Par ailleurs, alors que les secteurs innovants ont tendance à croître, les activités à forte valeur ajoutée restent limitées dans la région.

Le Languedoc-Roussillon dispose d'une population importante de PME (220,846 au 31 décembre 2011), ce qui représente environ 5.2% de l'ensemble des PME françaises²³ et 4.3% des employés dans les PME du pays. Les PME emploient environ 76.0% de l'effectif total, ce qui est bien au-dessus de la moyenne européenne de 67.0%, soulignant l'importance du rôle des PME dans la création d'emplois dans la région.

Deux tiers de ces PME sont concentrées dans les départements de l'Hérault (41.4%) et du Gard (24.1%). La plupart des PME sont des micro-entreprises (96.3%)²⁴. Les petites entreprises représentent 3.1% de la population totale des PME dans la région, et celles de taille moyenne 0.6%. Malgré la crise, le nombre total de PME dans chacune des trois catégories de taille s'est accru.

En termes de secteurs, l'agriculture (PME comprises dans le code A NACE rev.2 : « Agriculture, Sylviculture et Pêche ») contribue pour une large part à la population des PME de la région, dans la mesure où elle représente 18.9% de l'ensemble des PME, en comparaison d'une moyenne nationale de 14.7%. Le nombre de micro-entreprises est particulièrement important dans les secteurs des services et de l'agriculture.

En ce qui concerne les activités d'exportation, le Languedoc-Roussillon est la première région française exportatrice en matière de produits agro-alimentaires. Ce secteur est d'autant plus important pour la région que les exportations agro-alimentaires correspondaient à 43% des exportations régionales en 2012 (lorsque sont pris en compte l'ensemble des produits agricoles, le secteur forestier, les produits agro-alimentaires, ainsi que la pêche et les produits de l'aquaculture). Dans ce contexte, la production de vin et les activités d'exportation constituent l'un des principaux atouts de la région dans lesquels les PME sont fortement impliquées. Néanmoins, dans la mesure où la part générale de la région dans le commerce international français est encore relativement faible (2% des importations françaises et 1.4% des exportations françaises en 2012), le Conseil Régional s'est fixé pour objectif de développer des services de suivi supplémentaires pour le soutien à l'export des PME et PMI (Petites et Moyennes Industries). Dans son ensemble, l'importance des secteurs agricole et agro-alimentaire explique la position de la Région qui souhaite diriger une partie des fonds FEADER dans des Instruments Financiers pour les PME de ces secteurs lors de la période de programmation 2014-2020. Cette importance justifie également la présence de ces deux secteurs au sein de la stratégie d'investissement de la Région pour la période de programmation 2014-2020.

Le Languedoc-Roussillon demeure attractif pour les Investissements Directs à l'Étranger (IDE), en particulier dans les secteurs de l'industrie et du commerce²⁵. L'importance des entreprises à capitaux étrangers dans l'économie régionale est élevée, en particulier en termes d'activités

²³ Contre 5.3% pour la région Midi-Pyrénées en 2011 par exemple.

²⁴ La proportion d'entreprises comportant 0 employé en Languedoc-Roussillon (160,300, soit 75.4% des PME) se rapproche de celle d'autres régions telles que la Lorraine (72,377, soit 69.9% des PME) et Rhône-Alpes (289,054 72.9% des PME).

²⁵ 42% des projets conduits par les entreprises à capitaux étrangers étaient liés à la production et à la fabrication en 2012.

exportatrices : en 2012, les entreprises à capitaux étrangers représentaient 35% de l'ensemble des exportations régionales et 59% des exportations de produits manufacturés (AFII, 2013). Pour autant, dans les secteurs moins portés sur l'exportation et davantage artisanaux (qui sont les principaux secteurs de développement des PME de la région), les PME du Languedoc-Roussillon peuvent avoir des difficultés à attirer des investisseurs. En cela, les PME de ces secteurs moins industriels et moins exportateurs pourraient bénéficier d'initiatives régionales favorables à l'attractivité du territoire dans son ensemble.

Les PME en Languedoc-Roussillon disposent de conditions de financement plutôt favorables : en dépit de la crise et de la dégradation de la note AAA attribuée aux Bons du Trésor Français, les taux d'intérêt des prêts professionnels demeurent particulièrement bas en France, même pour les PME (2.24% en avril 2014)²⁶. Ceci est principalement dû à la force du système financier français qui permet aux banques de garantir les prêts et les place dorénavant dans une position avantageuse pour renforcer leur offre de crédit. D'après l'enquête portant sur l'accès au financement menée par la Commission européenne et la Banque Centrale Européenne (BCE) en 2013 (étude SAFE, « SMEs' Access to Finance survey »), 71.3% des PME françaises ayant sollicité un prêt ont obtenu les montants désirés, contre 64.5% en moyenne pour l'UE-28. De surcroît, seules 0.7% des PME ayant répondu à cette enquête ont refusé une offre de crédit en raison de coûts trop élevés, soit moins de la moitié de la moyenne de l'UE-28 (1.8%) (Commission Européenne, « SMEs' Access to Finance survey » - SAFE, 2013). L'étude SAFE a par ailleurs révélé qu'à l'échelle nationale, 13.0% des PME françaises ayant sollicité un découvert bancaire ou une ligne de crédit se les ont vus refusés, 12.9% de celles ayant demandé un prêt bancaire et 7.6% de celles ayant fait appel à d'autres sources de financement externes (dont des prêts d'autres bailleurs que des banques commerciales, du financement en fonds propres, du crédit-bail ou de l'affacturage) ont essuyé un rejet.

Pour autant, malgré un système bancaire solide, les PME en Languedoc-Roussillon rencontrent des difficultés pour obtenir des financements. D'après l'enquête en ligne conduite pour la présente étude AFMA, un nombre important de PME en Languedoc-Roussillon (49.6%)²⁷ estiment qu'elles sont insuffisamment soutenues par les banques dans leurs démarches d'accès au financement. Cette perception de manque de soutien fait également référence aux acteurs publics dans la mesure où seulement 17.5% et 7.2% des PME se sentent soutenues par la Région et l'État. Un faible nombre de PME se sent par ailleurs soutenu par les réseaux d'appui tels que le Réseau Entreprendre (9.9%) et les « Business Angels » (1.7%).

Les principaux facteurs de ce sentiment de manque de soutien sont la complexité des exigences administratives ainsi que les nombreux acteurs impliqués dans les processus visant à améliorer l'accès au financement dans la région. Des mesures visant à clarifier la coordination entre les acteurs impliqués dans le financement des PME dans la région, ainsi que l'accès à une meilleure information pour les PME, ont été mises en œuvre en ce sens au cours des dernières années. Par ailleurs, des discussions sont actuellement en cours pour développer de nouvelles initiatives visant à mieux soutenir les PME via les acteurs régionaux existants. Les interactions et les relations de

²⁶ Prêts à taux variable d'un montant inférieur à EUR 1m dont la durée initiale est inférieure à un an.

²⁷ Nombre de PME ayant répondu à la question : 489.

financement entre les principaux acteurs de soutien aux PME en Languedoc-Roussillon sont présentées dans le Tableau 110 en Annexe 2.

Tels que mentionnés auparavant, les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire font partie des piliers économiques de la région. La situation financière des PME actives dans le secteur agricole en région Languedoc-Roussillon est actuellement satisfaisante²⁸ en comparaison des PME de ce secteur à l'échelle nationale. Néanmoins, la Région a observé des changements structurels dans le paysage agricole et une baisse du nombre total d'entreprises actives dans ce secteur au cours de la dernière décennie : une diminution de 38% entre 2000 et 2010.

L'innovation est un autre atout majeur de la région Languedoc-Roussillon, avec une augmentation des dépenses privées en Recherche et Développement (R&D). D'une manière générale, les dépenses de R&D se situaient autour de EUR 1.581md en 2010, soit 2.6% du PIB régional, ce qui représente une proportion élevée, bien qu'inférieure à l'objectif de 3% de la Stratégie Europe 2020. Dans ce contexte, la recherche publique est le moteur de l'écosystème de l'innovation en Languedoc-Roussillon (deux tiers des activités de R&D), en parallèle, l'investissement privé gagne en importance. En effet, entre 2002 et 2012, le budget de R&D des entreprises privées a presque doublé. Il s'agit de la deuxième hausse la plus importante de cette décennie parmi les régions françaises, juste après la région Midi-Pyrénées. Ces investissements sont très concentrés dans la région, en particulier dans deux secteurs, à savoir celui des produits pharmaceutiques-chimiques et celui des services, qui concentrent respectivement 42% et 31% des chercheurs de la région. En parallèle, en raison du poids de l'agriculture dans la région, la Région envisage des expérimentations et des transferts en matière d'innovation en lien avec l'agriculture au sein de son « Schéma Régional de Développement Economique » (SRDE) en faveur du développement de la R&D.

En résumé, la région Languedoc-Roussillon a été moins affectée par la crise économique et financière que les autres régions françaises, mais se trouve confrontée à des défis structurels en lien avec le chômage, la formation de sa main-d'œuvre et doit faire face à des difficultés pour développer des entreprises qui se maintiennent dans le temps (soutenables et pérennes). Elle doit également trouver un équilibre entre, d'une part, un nombre important de PME évoluant dans des secteurs artisanaux et dans les secteurs agricoles et agro-alimentaires, et, d'autre part, un nombre croissant de PME qui développent des services et produits innovants. Cet équilibre présente la dualité de l'économie régionale : entre artisanat et secteurs fortement innovants. En effet, si l'environnement des PME est dominé par des secteurs traditionnels tels que le tourisme et l'agriculture, une nouvelle génération de PME, évoluant dans des secteurs en lien avec les nouvelles technologies et l'innovation, émerge, ce qui se révèle bénéfique à la région en termes d'exportations et d'IDE. Un rapprochement de ces deux sphères économique peut être observé au sein du secteur agro-alimentaire qui gagne en compétitivité et fait preuve d'innovation. Pour autant, les secteurs innovants et prometteurs de la région ne semblent pas encore en mesure d'absorber la main-d'œuvre de la région.

²⁸ En 2012, 84% des PME agricoles régionales ont fait des bénéfices et avaient un taux d'endettement de 33% (en comparaison avec un taux d'endettement de 40% pour les PME agricoles à l'échelle nationale).

En considérant spécifiquement l'accès au financement des PME dans la région, il est possible de voir que ces dernières bénéficient de taux d'intérêt bas et de conditions de financement favorables. Pour autant, ces PME ne disposent pas toujours d'une information claire sur l'offre de produits financiers à leur disposition ou sur les rôles respectifs des acteurs régionaux impliqués dans le financement et/ou le soutien aux entreprises.

Une analyse plus détaillée de l'environnement de marché en région Languedoc-Roussillon est présentée en Annexe 2.

5 Instruments Financiers et subventions existants pour les PME en Languedoc-Roussillon

Ce chapitre présente les différents Instruments Financiers²⁹ et subventions disponibles pour les PME en Languedoc-Roussillon. Il détaille les instruments apportés par des acteurs clés de la région : Bpifrance, l'initiative JEREMIE, l'AIRDIE (France Active) et l'URSCOP. Ce chapitre présente également les fonds obligataires, les programmes régionaux de subventions et le financement participatif (aussi appelé « crowdfunding »). La microfinance et les produits de financement en fonds propres bénéficiant du soutien de la Région sont présentés dans le Tableau 25 avec tous les Instruments Financiers régionaux. Toutefois, ils sont décrits plus en détail dans le Chapitre 7 qui, lui, détaille l'offre de financement mise à la disposition des PME, dans le cadre d'Instruments Financiers ou non. Le présent chapitre se clôture avec un historique de l'utilisation des Fonds Structurels en Languedoc-Roussillon, et plus particulièrement sur l'utilisation des Fonds Structurels ayant pour finalité le soutien aux PME.

5.1 Revue du soutien public aux PME

Cette section présente les Instruments Financiers, les fonds obligataires, les subventions et les outils de financement participatif mis à disposition des PME en Languedoc-Roussillon. En matière de dispositifs de financement, la plupart des organismes dédiés au soutien des PME opèrent à l'échelle nationale. Ils disposent néanmoins de relais régionaux. Cette section est consacrée aux dispositifs de soutien au niveau régional³⁰. Le financement participatif est également présenté car il s'agit d'un secteur actuellement en développement, dont le cadre législatif évolue et dans lequel les acteurs publics, et en particulier Bpifrance, tendent à prendre un rôle de plus en plus important. Il s'agit également d'un secteur pouvant faire intervenir des acteurs publics locaux.

a) Instruments Financiers à disposition des PME

Cette section est divisée en quatre parties, chacune consacrée à un acteur ayant développé des Instruments Financiers pour les PME en Languedoc-Roussillon (Bpifrance, JEREMIE, AIRDIE/Réseau France Active et l'URSCOP). Les Instruments Financiers liés à la microfinance et au financement en fonds propres sont présentés dans le Chapitre 7 qui porte sur l'analyse de l'offre de financement en Languedoc-Roussillon.

Bpifrance

Bpifrance est la banque publique d'investissement nationale qui regroupe les activités auparavant conduites par OSEO-financement, OSEO-innovation, OSEO-Garantie, CDC Entreprises (Caisse des Dépôts et Consignations - Entreprises) et le FSI Régions. Ses deux actionnaires sont la Caisse des Dépôts et Consignations (à 50%) et l'Etat français (également à 50%). Elle a la charge du soutien aux PME et aux entreprises innovantes. Dans cette perspective, Bpifrance coopère

²⁹ Les Instruments Financiers doivent être entendus comme des instruments soutenus par des initiatives publiques et/ou financés en partie par des institutions publiques et permettant un effet de levier sur les financements d'origine privée qui viennent compléter les ressources financières de ces instruments. En cela, ils diffèrent des produits financiers qui sont les produits proposés et accordés par les institutions financières et les apporteurs de financement aux PME.

³⁰ A l'exception des fonds obligataires et des outils de financement participatif qui sont présentés à l'échelle nationale.

étroitement avec les banques commerciales, celles-ci proposant nombre de ses produits. Bpifrance propose également ses produits directement aux entreprises et notamment aux PME.

La présente section se focalise sur les activités de Bpifrance dans lesquelles la Région Languedoc-Roussillon intervient. Ces activités sont détaillées dans les paragraphes suivants. Pour autant, l'ensemble des activités de Bpifrance comprend de nombreuses actions dans lesquelles la Région n'intervient pas. Ainsi, l'ensemble des activités de 2013 de Bpifrance en région Languedoc-Roussillon ont bénéficié à 3,484 entreprises (ce qui ne comprend pas uniquement des PME) pour un soutien total de EUR 516m en provenance de Bpifrance et un total de EUR 1.2md de financements publics et privés pris dans leur ensemble. Bpifrance a participé directement à 583 opérations de financement sur le territoire régional pour un total de EUR 485m de financement en partenariat avec les banques commerciales et les organismes de fonds propres (dont EUR 152m de concours de Bpifrance). Bpifrance a également permis de garantir à hauteur de EUR 250m de prêts au travers de 2,623 interventions de garantie en 2013 sur la région. Bpifrance a également effectué 874 interventions en financement de trésorerie. En termes d'investissement, Bpifrance a investi directement dans 5 entreprises en Languedoc-Roussillon en 2013. Au total, Bpifrance dispose d'investissements en fonds propres dans 11 entreprises dans la région pour un montant de EUR 62m. D'une manière générale, Bpifrance investit dans des fonds régionaux et inter-régionaux susceptibles d'intervenir en Languedoc-Roussillon ; à l'image des véhicules SORIDEC et SORIDEC 2. De plus, et comme évoqué précédemment, Bpifrance est un acteur clé du financement de l'innovation en France. En Languedoc-Roussillon, Bpifrance a soutenu 146 projets innovants représentant un total de EUR 104m, dont EUR 35m en provenance de Bpifrance. Ces interventions comprennent par exemple des actions au travers du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et du Fonds Unique Interministériel (FUI) pour les projets labellisés par les pôles de compétitivités de la région. Ces activités ne sont pas détaillées dans les paragraphes suivants car elles n'impliquent pas une intervention directe de la Région mais sont pris en compte dans les calculs de quantification effectués en Chapitre 7 pour les différents produits (produits de prêts et produits de financement en fonds propres notamment).

En Languedoc-Roussillon, comme en France en règle générale, Bpifrance est également un acteur majeur du financement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), notamment au travers du Fonds d'Investissement dans l'Innovation Sociale (FISO) qui a été initié en 2013 et s'est mis en place en 2014, notamment en région Languedoc-Roussillon. Le FISO est cofinancé par l'Etat (à hauteur de EUR 10m) et par huit Régions - Franche-Comté, Centre, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Lorraine (également à hauteur de EUR 10m). A compter du premier semestre 2015, le FISO aura vocation à financer via des avances remboursables des projets socialement innovants et/ou des projets répondant à des besoins sociaux actuellement non satisfaits par le marché et/ou par les politiques publiques actuelles. Ces avances remboursables auront un montant minimal de EUR 30,000. Ce fonds sera proposé sous peu au sein des huit Régions partenaires.

Dans les paragraphes suivants, seuls les produits Bpifrance dans lesquels la Région Languedoc-Roussillon intervient directement et les produits Bpifrance en développement pour l'ESS sont présentés.

Deux fonds sont gérés par Bpifrance en Languedoc-Roussillon : l'un, le Fonds Régional de Garantie (FRG), propose des garanties aux PME en Languedoc-Roussillon ; et l'autre, le Fonds Innovation Plus (FI+), met à disposition des PME des produits de quasi-fonds propres (avances remboursables et prêts à taux zéro). Un autre instrument octroyé par Bpifrance et soutenu par le Conseil Régional est le Prêt Participatif de Développement (PPD), un produit de quasi-fonds propres ciblant les PME.

Fonds Régional de Garantie (FRG)

Le Fonds Régional de Garantie a été constitué en 2003 afin de co-garantir les prêts bancaires avec la garantie d'OSEO (à présent intégré au sein de Bpifrance). Le Conseil Régional y contribue à hauteur de EUR 6.0m.

Le FRG est géré par Bpifrance. Bpifrance est sollicitée par une banque commerciale. Au regard du dossier de l'entreprise, Bpifrance peut décider d'accorder une garantie bancaire pouvant aller jusqu'à 50%. Elle peut par la suite demander une garantie par la Région via le FRG. Si la Région émet un avis positif, le prêt peut être garanti à hauteur de 40% par Bpifrance et de 30% par la Région ; soit une couverture de 70% au total. Toute PME dont l'activité principale est située en Languedoc-Roussillon (et opérant dans divers secteurs comme l'industrie, les services, la construction et la logistique) est éligible.

La garantie apportée par le FRG peut ainsi s'élever jusqu'à 70% du prêt (dont le montant ne peut excéder EUR 600,000). Sachant que Bpifrance octroie le plus souvent des garanties jusqu'à 50% pour des prêts d'un montant souvent inférieur à EUR 600,000, le FRG apporte une véritable valeur ajoutée en couvrant davantage les risques pris par les banques ; en particulier au regard du taux d'intervention en garantie. Pourtant, les résultats n'ont pas encore créé un impact significatif sur le marché régional étant donné que depuis l'origine du fonds et jusqu'à la fin de l'année 2013, le FRG a garanti 432 prêts pour un montant total de prêts garantis de l'ordre de EUR 79.3m.

À cet égard, le FRG est complémentaire à l'instrument de garantie proposé au travers de l'initiative JEREMIE dans la région. Alors que le FRG propose une garantie sur une base « prêt-par-prêt », l'instrument de garantie dans le cadre de JEREMIE dispose d'une approche « First-Loss Portfolio Guarantee » (« FLPG ») impliquant que le gestionnaire du fonds développe un portefeuille de PME qui lui est garanti dans son ensemble par le fonds. Selon les acteurs régionaux interrogés, ces deux approches sont complémentaires et favorisent l'accès au financement des PME en région Languedoc-Roussillon.

Le Tableau 7 ci-dessous présente les chiffres clés du FRG en Languedoc-Roussillon en 2013.

Tableau 7 : Activités du FRG en Languedoc-Roussillon en 2013

	2013
Montant total de garantie accordé (EUR)	3,190,000
Nombre de garanties accordées	14
Variation annuelle du montant total de garantie accordé	-43.6% (évolution liée à un volume contractualisé entre la Région et Bpifrance)
Montant moyen de la garantie accordé (EUR)	230,000

Source : Bpifrance, 2014.

Fonds Régional Innovation (FRI), désormais Fonds Innovation Plus

Créé en 2005, le Fonds Régional Innovation (FRI) consiste en un partenariat entre le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et Bpifrance, auparavant OSEO. Le but du FRI est de soutenir l'innovation et le transfert de technologies, ainsi que de rendre plus visibles et plus efficaces les mesures de soutien aux PME proposées par le Conseil Régional et Bpifrance. Le FRI est constitué par les fonds de la Région. Ces fonds sont confiés à Bpifrance et ont vocation à financer l'innovation. Pour EUR 1 du FRI sur les fonds de la Région, Bpifrance apporte EUR 1 au projet au moyen de ses outils.

A cet effet, le FRI propose trois types de produits aux PME innovantes de la région :

- Des prêts sans intérêts ;
- Des avances remboursables (une avance remboursable en 12 mensualités, dans le cas où le projet de la PME est un succès³¹) afin de financer un programme spécifique de R&D ;
et
- Des subventions.

Les prêts couvrent à la fois les dépenses de fonctionnement des entreprises, en particulier le coût de recrutement de ressources humaines spécialisées, et les dépenses d'investissement. Les produits fournis au travers du FRI en Languedoc-Roussillon sont présentés dans le Tableau 8 ci-dessous.

De plus, en 2013, la Région a doté le FRI de EUR 3.3m auxquels se sont ajoutés EUR 5.05m en provenance du remboursement des prêts, avances et indus des opérations précédentes ; soit un total de EUR 8.35m dédiés au financement de projets innovants. Bpifrance a abondé le fonds à hauteur d'un montant similaire.

Par ailleurs, au cours de l'année 2013, le montant total des produits octroyés par « la part Région » du FRI (incluant les prêts et les subventions) s'est élevé à EUR 7.22m. Ce montant a été complété par un montant égal émis par le biais des ressources propres de Bpifrance. En prenant en compte l'ensemble des sources de financement (y compris les ressources propres des entrepreneurs et des micro-entreprises), le FRI a contribué au financement de projets innovants

³¹ Une avance remboursable n'est pas considérée comme un Instrument Financier, à la différence d'un prêt.

dans la région Languedoc-Roussillon pour un montant total de EUR 29.4m en 2013, ce qui a engendré un effet de levier de x3.3 sur les ressources du FRI.

Tableau 8 : Activités du FRI en Languedoc-Roussillon en 2013

Type de produit	Nom du produit et description	Cible	Montant total octroyé et nombre de produits octroyés en 2013	Montant moyen octroyé en 2013
Avance remboursable	Aide au Développement de l'Innovation (ADI) (avance remboursable) ³²	Projets innovants dans l'un des domaines prioritaires identifiés par le Conseil Régional et proposés par des entreprises situées dans la région	EUR 6.7m	EUR 131,690
Prêt	Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation (PTZI) : prêt sans intérêts		(pour la « part Région » soit EUR 13.4m au total) Pour 50 projets	(pour la « part Région » soit : EUR 263,380 au total)
Subvention	Aide à la Préparation de Projets Innovants (APPI)	Soutient les PME dans le recrutement de personnels hautement qualifiés (niveau Master ou Doctorat)	EUR 468,000 (pour la « part Région » soit EUR 936,000 au total) Pour 27 projets	EUR 17,333 (pour la « part Région » soit : EUR 34,666 au total)
Subvention	PASS'INNOV Technologique	Soutient le développement de projets innovants d'entreprises qui ne sont pas familières de l'innovation	EUR 64,447 (pour la « part Région » soit EUR 128,894 au total) Pour 17 projets	EUR 3,791 (pour la « part Région » soit : EUR 7,582 au total)

Source : Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, Bpifrance, 2014.

Depuis sa création en 2005, le FRI du Languedoc-Roussillon a pour objectif d'octroyer un total de EUR 47m sous forme de prêts et EUR 6.35m sous forme de subventions pour la « part Région », soit des montants totaux de EUR 94m sous forme de prêts et EUR EUR 12.6m sous forme de subventions une fois prise en compte la « part Bpifrance ».

En dehors de l'Île-de-France, le FRI du Languedoc-Roussillon est le FRI le plus actif en termes de montants déboursés. A titre d'exemple, le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et Bpifrance ont créé le 26 mai 2014 un nouveau Fonds Régional Innovation intitulé « Fonds Innovation Plus » qui se substitue au FRI ; ce dernier ayant expiré le 30 juin 2014. Le nouveau fonds permet le suivi de l'investissement d'un plus grand nombre d'entreprises innovantes et se concentre sur les secteurs prioritaires identifiés dans le nouveau Schéma Régional d'Innovation. Ce nouveau fonds offre les mêmes types de produits que le FRI et demeure financé par Bpifrance et le Conseil Régional. Il se fonde toutefois sur un schéma différent dans le sens où pour EUR 1 apporté par le Fonds Innovation Plus (« part Région »), Bpifrance intervient à présent à hauteur de EUR 1.40 (et non plus EUR 1), permettant ainsi de financer davantage de projets innovants pour des montants plus importants.

³² Comme déjà mentionné, une avance remboursable n'est pas considérée comme un Instrument Financier (alors qu'un prêt est, lui, un Instrument Financier). Ceci s'explique par le fait qu'une avance remboursable est une assistance financière remboursable dont le remboursement résulte d'un événement (cet événement étant le plus souvent le succès du projet financé). La distinction entre les montants déboursés comme avance remboursable (ADI) et comme prêt à taux zéro (PTZI) par le FRI n'est pas disponible.

Prêt Participatif de Développement (PPD)

Le PPD, connu également sous le nom de « Prêt de Développement Territorial » (PDT), est un Instrument Financier qui octroie à ses entreprises bénéficiaires un prêt disposant d'un taux d'intérêt préférentiel et pour lequel aucune garantie n'est requise. Le but du PPD est de soutenir le développement et/ou l'extension de l'activité d'entreprises existantes depuis plus de trois ans. Le PPD est obligatoirement associé à un prêt bancaire et/ou à du financement en fonds propres ou quasi-fonds propres d'un montant au moins égal, permettant ainsi de produire un effet de levier.

Si le PPD est associé à un prêt bancaire, ce prêt est éligible à une garantie de Bpifrance. Le PPD est financé par Bpifrance, le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et les Départements de la région. Une synthèse des caractéristiques du PPD en Languedoc-Roussillon est présentée dans le Tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 : Caractéristiques du PPD en Languedoc-Roussillon en 2013

Objectif	Bénéficiaire éligible	Montant	Coût	Maturité
Pour financer la croissance des PME, en particulier leurs besoins matériels et non matériels comme le besoin en fonds de roulement et les coûts de recrutement	PME : (1) existantes depuis au moins trois ans (2) réalisant leur activité principale en Languedoc-Roussillon (3) en phase de développement ou de démarrage de projets stratégiques de développement (4) évoluant dans tous les secteurs, à l'exclusion de l'agriculture, de l'intermédiation financière et de l'immobilier	EUR 15,000 à EUR 80,000, à concurrence du montant des capitaux propres de la PME	Taux Moyen Obligatoire ³³	Jusqu'à 5 ans, avec une période de grâce de deux ans

Source : Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, Bpifrance, 2014.

Le Tableau 10 ci-dessous présente les données clés concernant les PPD octroyés aux PME du Languedoc-Roussillon. Au total, EUR 5.9m de PPD ont été octroyés aux PME de la région depuis sa création. De plus, le montant moyen du PPD octroyé à une PME régionale est passé de EUR 60,000 en 2010 à EUR 49,000 en 2014.

Tableau 10 : Activités du PPD en Languedoc-Roussillon en 2013

	2013
Montant total octroyé par le PPD (EUR)	880,000
Nombre de PPD octroyés	13
Variation annuelle du montant total de PPD octroyés	-12.0%
Montant moyen octroyé par le PPD (EUR)	67,700

Source : Bpifrance, 2014.

³³ Taux d'intérêt moyen mensuel pour les prêts non-répertoriés qui sont garantis par l'Etat ou les entités liées à l'Etat.

Instruments Financiers envisagés pour financer l'Economie Sociale et Solidaire

En 2012, les structures ayant par la suite formé Bpifrance (OSEO, CDC Entreprises et le FSI Régions) ont consacré EUR 95m sous forme de prêts, de garanties bancaires et d'aides à l'innovation à des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire sur l'ensemble du territoire français. Bpifrance tient à maintenir son engagement auprès de l'ESS dans les prochaines années et prévoit l'introduction de nouveaux instruments et produits dédiés à ce secteur, couvrant le financement à court-terme et à long-terme, l'innovation sociale et la formation. Une synthèse des produits envisagés est présentée dans le Tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 : Instruments Financiers et produits envisagés par Bpifrance pour financer l'Economie Sociale et Solidaire

Instruments	Produits	Cible	Capacité envisagée (en mEUR)	Commentaires
Fonds-de-fonds	Fonds propres et quasi-fonds-propres		50 -100	Engagements du Crédit Coopératif et de la CGSCOP ³⁴
Instrument de prêt	Prêt Participatif Social et Solidaire (PPSS)	Petits investissements entre EUR 10,000 et EUR 50,000	Plusieurs douzaines	
Garantie	Garantie bancaire pour prêts	Associations		Initiative de Bpifrance et des SOCAMA Crédit Associatif
Fonds d'investissement dans l'Innovation Sociale	Prêt (avance remboursable)	Projets Sociaux Innovants		Abondement de l'Etat et de la Région à raison de EUR 1 pour EUR 1
Site Internet proposant des prêts participatifs	Facilite l'octroi de dons, prêts et fonds propres			

Source : Ministère de l'Economie et des finances, Bpifrance, 2014.

JEREMIE

Le Fonds de Participation JEREMIE (« JEREMIE Holding Fund ») en Languedoc-Roussillon a été créé en 2008 à l'initiative du Fonds Européen d'Investissement, de la Commission Européenne et de la Région. Les fonds JEREMIE sont disponibles jusqu'au 31 décembre 2015. Le fonds JEREMIE reçoit des contributions en provenance du FEDER (EUR 15m) et de la Région (EUR 15m) pour un montant total de EUR 30m et poursuit trois objectifs :

- Soutenir les PME/entrepreneurs innovants ;
- Soutenir les PME/entrepreneurs disposant d'un potentiel de croissance important ; et
- Permettre aux PME de disposer de meilleures conditions de financement (à savoir des réductions de taux d'intérêt et des réductions de conditions de garanties et/ou de cautionnement).

³⁴ Confédération générale des SCOP.

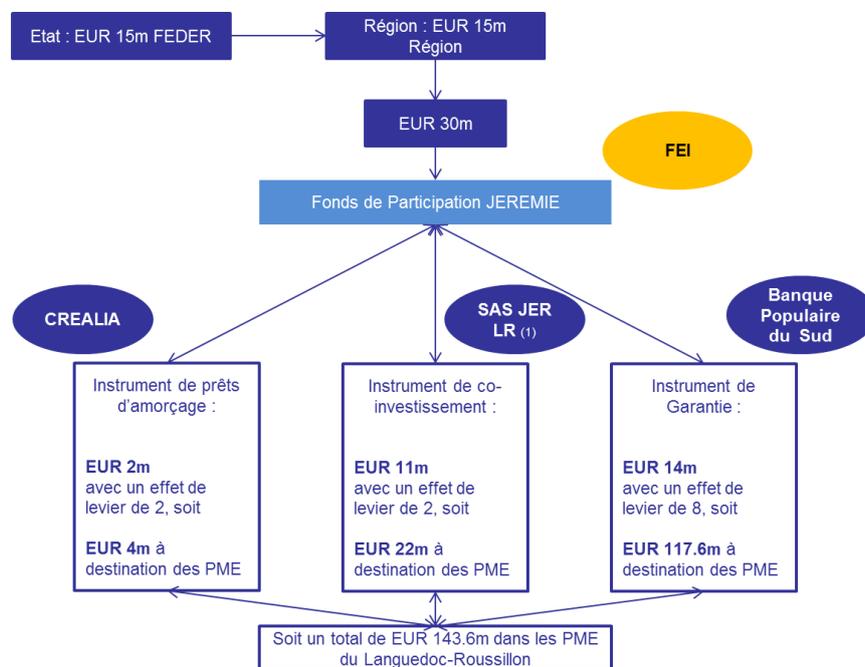
Le Fonds de Participation JEREMIE a aussi pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources du FEDER au sein de la région. Les Instruments Financiers du fonds sont acheminés par des intermédiaires financiers qui sont sélectionnés par le FEI. Les intermédiaires financiers sont une banque, une Institution de Microfinance et un gestionnaire de fonds. Ils créent un effet de levier sur les ressources dont ils disposent en interne (et attirent d'autres ressources privées afin d'augmenter l'effet de levier déjà généré). Un des intermédiaires financiers s'inscrit dans un réseau d'Institutions de Microfinance (Initiative Languedoc-Roussillon) et le gestionnaire de fonds est un fonds d'investissement régional, SORIDEC.

Les Instruments Financiers proposés par JEREMIE dans la région sont des prêts de partage de risque (« risk-sharing loans »), des produits de financement en fonds propres et quasi-fonds propres et des garanties ; comme indiqué ci-dessous :

- Prêts de partage de risque : CREALIA, un fonds d'amorçage offrant des prêts à taux zéro à des entrepreneurs innovants ayant un fort potentiel ;
- Fonds propres et quasi-fonds propres : la SAS JEREMIE Languedoc-Roussillon (JEREMIE LR), un fonds de capital-risque géré par le fonds d'investissement régional SORIDEC et apportant des produits de fonds propres et de quasi-fonds propres ; et
- Garanties : Le fonds JEREMIE a opté pour la Banque Populaire du Sud pour garantir des prêts auprès des PME de la région.

La Figure 2 ci-dessous décrit le fonctionnement du Fonds de Participation JEREMIE en Languedoc-Roussillon.

Figure 2 : JEREMIE en Languedoc-Roussillon



(1) Statut de SCR

Source : Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, FEI, 2014.

Au 31 mars 2015, 1,335 PME en Languedoc-Roussillon étaient financées pour un montant total d'environ EUR 169.4m (soit un effet de levier de x5.6 par rapport à la contribution initiale).

Les intermédiaires financiers de JEREMIE en Languedoc-Roussillon et les produits qu'ils fournissent sont décrits et détaillés dans les paragraphes suivants.

Instrument de Prêt à Risque Partagé (CREALIA)

CREALIA est une plateforme adhérente au réseau Initiative France (une Institution de Microfinance décrite au Chapitre 7), regroupant divers acteurs finançant les PME innovantes et travaillant de manière complémentaire. Toutes les plateformes de ce réseau ont le statut d'Association Loi 1901. L'association support de CREALIA est Languedoc-Roussillon Technologie Initiative (LRTI). Cette association perçoit les fonds en provenance du Fonds de Participation JEREMIE et les gère. Elle a confié, par convention, une partie des tâches de gestion à SYNERSUD, le réseau régional des pépinières d'entreprises, des incubateurs, des Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) dont le « Business Innovation Center » (BIC), et des « maisons des entreprises ». Le processus de décision au sein de CREALIA s'appuie sur un comité d'investissement composé de professionnels dans le domaine du financement des entreprises innovantes. Les décisions d'investissement sont prises au travers d'une approche en deux phases : premièrement, la dimension innovante du projet est évaluée par des personnes expérimentées sur le domaine afférent. Une fois approuvé, la dimension « business » du projet est évaluée par différents professionnels, et notamment des comptables et des avocats. Enfin, les projets acceptés sont obligatoirement accompagnés par le réseau SYNERSUD.

CREALIA est également un fonds de partage de risque finançant la création de PME innovantes, mis en place en vue de favoriser leur réussite commerciale et leur développement. À cette fin, il octroie des prêts sans intérêts jusqu'à un montant de EUR 100,000 et sur une période de maturité de 5 ans sans qu'aucune garantie ne soit requise de la part de l'entrepreneur.

En tant qu'intermédiaire financier du Fonds de Participation de JEREMIE, CREALIA a reçu un engagement de EUR 2m du fonds JEREMIE avec l'obligation de compléter équitablement ce montant au moyen de EUR 2m en provenance des ressources propres de CREALIA. Le but de cette contribution est de fournir des prêts sans intérêts (« prêts d'honneur ou d'amorçage ») à de potentiels entrepreneurs innovants (avec l'obligation de démarrer leur PME dans les 6 mois qui suivent l'approbation du prêt) ou à de Jeunes Entreprises Innovantes (JEI). En date du 31 mars 2015, CREALIA avait financé 81 PME pour un montant total de EUR 3.9m, dont EUR 1.95m en provenance des ressources du Fonds de Participation JEREMIE. Comme instrument de partage de risque, CREALIA a complété ce financement à hauteur de EUR 1.95m.

Par ailleurs, grâce à une méthodologie robuste et crédible pour identifier et évaluer les entrepreneurs potentiels, le taux de défaillance (incluant les faillites) est particulièrement faible jusqu'à présent au sein des entreprises soutenues par CREALIA. Par ailleurs, au 30 novembre 2014, CREALIA avait remboursé plus de EUR 700,000 au Fonds de Participation JEREMIE (soit 35% de la contribution initiale au fonds CREALIA).

Les caractéristiques des produits octroyés par CREALIA au titre de l'initiative JEREMIE en Languedoc-Roussillon sont décrites en détail dans le Tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12 : Caractéristiques des prêts de partage de risque octroyés par CREALIA dans le cadre du Fonds de Participation JEREMIE en Languedoc-Roussillon

Objectif	Bénéficiaires éligibles	Montant	Coût	Maturité
Financer des projets innovants à fort potentiel	(1) Entrepreneurs innovants en devenir (6 mois avant d'initier une entreprise) (2) Entreprises innovantes existant depuis moins de trois ans	Un prêt unique pouvant atteindre EUR 100,000	Prêt d'honneur sans intérêts	48 mois, avec un différé de 12 mois

Source : Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, Fonds Européen d'Investissement, 2014.

Instrument de financement en fonds propres ou quasi-fonds propres (JEREMIE LR - SORIDEC)

SORIDEC est l'un des principaux fonds d'investissement en Languedoc-Roussillon, apportant du financement en fonds propres sous forme de participations minoritaires dans des PME ou des produits de quasi-fonds propres sous forme d'obligations convertibles. SORIDEC propose en outre aux PME qu'il soutient un encadrement et un accès à des réseaux professionnels. Le fonds d'investissement gère ses propres fonds (SORIDEC 1 et SORIDEC 2 qui sont détaillés en Section 7.2 a) et le Fonds Commun de Placements à Risque (FCPR) Emergence Innovation 1 pour lequel SORIDEC est l'acteur de proximité pour le compte de la société SOFIMAC en régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. SORIDEC est par ailleurs le gestionnaire du fonds d'investissement dans le cadre du Fonds de Participation JEREMIE en région Languedoc-Roussillon. Les caractéristiques des produits octroyés par SORIDEC dans le cadre de JEREMIE Languedoc-Roussillon sont décrites plus en détail dans le Tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13 : Caractéristiques du financement en fonds propres ou quasi-fonds propres de SORIDEC dans le cadre du Fonds de Participation JEREMIE en Languedoc-Roussillon

Objectif	Bénéficiaires éligibles	Montant	Maturité
Co-investir avec d'autres fonds d'investissement dans l'optique de financer les PME à fort potentiel de croissance en Languedoc-Roussillon	PME basées en Languedoc-Roussillon, qui sont : <ul style="list-style-type: none"> • Non cotées • En phase d'amorçage, de start-up ou de développement • Présentant un fort potentiel de croissance 	Jusqu'à EUR 750,000 par PME (50% provenant des fonds FEDER et 50% d'un financement de la Région)	De 4 à 7 ans

Source : Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, FEI, 2014.

En tant qu'intermédiaire financier du Fonds de Participation de JEREMIE, SORIDEC a été doté de EUR 11m en 2010 avec l'objectif d'investir en fonds propres au sein de PME pour les dix prochaines années, avec une extension possible sur deux ans. Au 31 mars 2015, SORIDEC a investi dans 26 PME pour un montant de EUR 39.1m, pour lesquels JEREMIE a contribué à hauteur de EUR 9.2m, mettant en évidence un effet de levier de x4.3 pour JEREMIE et de x8.6 pour les fonds FEDER (dans la mesure où JEREMIE est financé pour moitié par les fonds FEDER et

pour moitié par des financements de la Région). Parmi les secteurs soutenus par le fonds JEREMIE LR, celui des logiciels est le principal, suivi des équipements médicaux et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). En moyenne, les PME financées par JEREMIE LR comprennent entre 11 et 15 salariés. Les caractéristiques des projets soutenus par SORIDEC dans le cadre de l'initiative JEREMIE en Languedoc-Roussillon sont détaillées dans le Tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14 : Caractéristiques des projets financés par SORIDEC agissant en tant qu'intermédiaire financier du Fonds de Participation JEREMIE en Languedoc-Roussillon

	2011	2012	2013
Nombre de PME soutenues	8	7	8
Total du montant investi (EUR)	1,625,042	1,645,472	1,089,914
Montant moyen investi	203,130	235,067	136,239

Source : SORIDEC, 2014.

En date d'aujourd'hui, l'expérience positive résultant de JEREMIE LR et de la gestion de SORIDEC incite à une réflexion sur sa possible extension.

Instrument de garantie (Banque Populaire du Sud)

La Banque Populaire du Sud (BPS) est une banque régionale coopérative. Elle a été créée par des entrepreneurs, en vue d'apporter son appui à des entrepreneurs à la recherche de financement pour leurs projets ; et ce à tous les stades de leur développement. La BPS est un réseau de 167 agences réparties sur 7 départements (l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales en Languedoc-Roussillon ; ainsi que l'Ariège en Midi-Pyrénées et une partie de l'Ardèche en Rhône-Alpes). Dans le cadre de la mise en œuvre de l'instrument de garantie dans la région, seuls les départements du Languedoc-Roussillon sont concernés.

La BPS est l'intermédiaire financier qui octroie des prêts garantis par JEREMIE pour soutenir les PME dans le Languedoc-Roussillon. À l'origine, l'instrument JEREMIE a été doté de EUR 14m pour garantir les prêts de BPS octroyés aux PME. Grâce à la gestion de la trésorerie des fonds à la disposition de JEREMIE en région Languedoc-Roussillon et aux intérêts générés par les EUR 14m, le fonds de garantie a été porté à EUR 14.9m à la fin 2014 et mis à disposition pour garantir des prêts aux PME régionales. L'objectif principal de cet instrument est de faciliter l'accès au financement des entrepreneurs basés dans la région dans le but de stimuler la croissance et l'investissement ainsi que de lutter contre le chômage en région Languedoc-Roussillon. Au 31 mars 2015, l'instrument a permis d'octroyer EUR 126.3m de prêts pour soutenir un total de 1,228 PME sur la région. Dans ce processus, EUR 15m ont été couverts par le fonds de garantie financé par le Fonds de Participation JEREMIE, soit un effet de levier de x8.4.

Tableau 15 : Caractéristiques de l'instrument de garantie géré par Banque Populaire du Sud en tant qu'intermédiaire financier du Fonds de Participation JEREMIE en Languedoc-Roussillon

Date de lancement	Montant garanti en Languedoc-Roussillon (fin)	Coût	Maturité
Juin 2011	EUR 126m	Sans charge pour les entrepreneurs du Languedoc-Roussillon	Prêts de 1 et 8 ans

Source : Fonds Européen d'Investissement, 2014.

Un descriptif détaillé de l'instrument de garantie géré par la Banque Populaire du Sud en tant qu'intermédiaire financier du Fonds de Participation JEREMIE en Languedoc-Roussillon est présenté dans le focus ci-après.

Focus : Descriptif de l'Instrument Financier de garantie JEREMIE en Languedoc-Roussillon (couverture des premières pertes d'un portefeuille de prêts à construire par l'intermédiaire financier), focus au 31 décembre 2014.

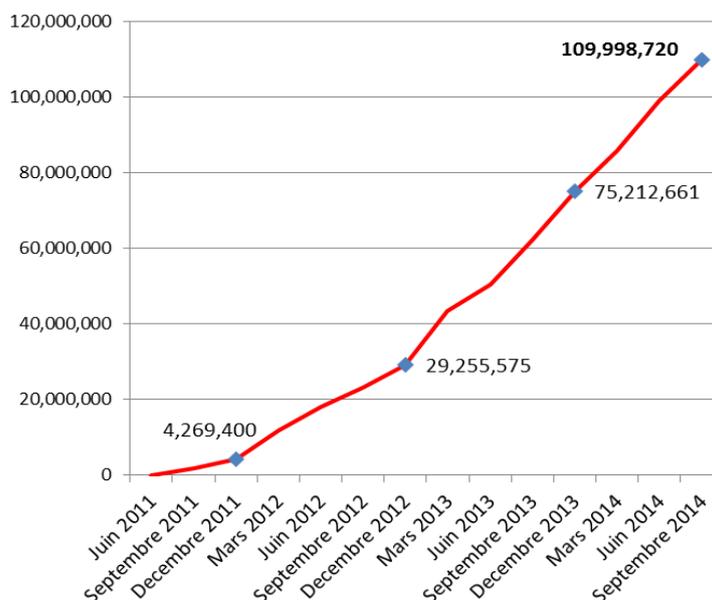
Caractéristique de l'Instrument Financier

- Garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts à construire dont le montant est de EUR 125m ;
- Contribution de la Région Languedoc-Roussillon (ressource propres) et des fonds FEDER : à hauteur de 50%-50% pour un total de EUR 14.9m ;
- Prêts individuels d'un montant entre EUR 25,000 et EUR 1.875m ayant une maturité maximale de 8 ans ;
- Quotité garantie : 80% dans la limite d'un taux plafond de 14.9% ;
- Conditions préférentielles pour la PME : réduction du taux d'intérêt et réduction des garanties personnelles exigées ;
- Alignement des intérêts entre les différentes parties (et en particulier la PME et la Banque Populaire du Sud) en cas de recouvrement de défaut.

Résultats

Grâce aux efforts mis en place par la Région Languedoc-Roussillon, le FEI et la BPS depuis le lancement de l'instrument en juin 2011, le déploiement de l'instrument a progressé de manière exponentielle (Figure 3). Au 31 décembre 2014, c'est-à-dire trois ans après son lancement, 1,184 PME ont pu bénéficier de ce dispositif pour un montant total de prêts d'environ EUR 120m. En raison des très bons résultats obtenus, un réabondement de EUR 0.9m a été alloué à l'intermédiaire financier sélectionné. Au cours du premier trimestre 2015, le FEI estime que le portefeuille de prêts sera totalement finalisé pour un montant de EUR 125m.

Figure 3 : Evolution du montant total de prêts octroyés aux PME de la région Languedoc-Roussillon au travers de l'instrument de garantie JEREMIE



Source : Fonds Européen d'Investissement, 2015.

Effet de levier

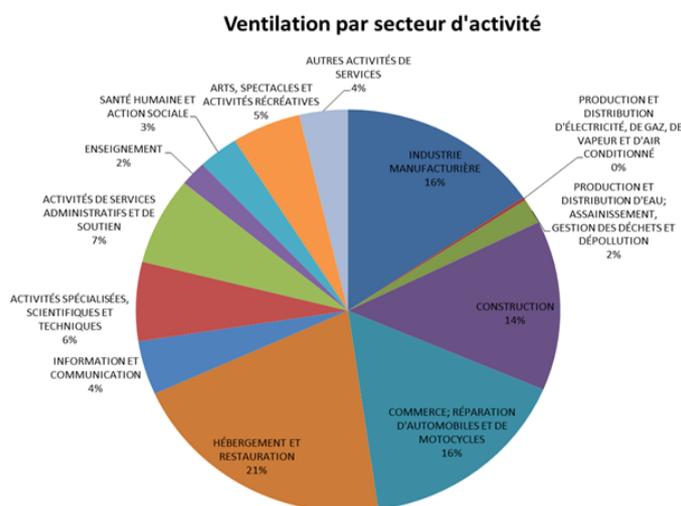
En considérant uniquement la contribution publique à l'instrument (Région et FEDER), l'effet de levier direct de cet instrument est de x8.4. Cet effet de levier atteint x12.5, une fois considéré l'apport de fonds en provenance de la PME elle-même.

Distribution du portefeuille

En termes de secteurs d'activité, l'Instrument Financier a permis une grande diversification et un financement très large du tissu économique de la région Languedoc-Roussillon. En raison des conditions préférentielles offertes aux PME, l'instrument est attractif pour quasiment tous les secteurs éligibles.

Comme attendu, les principaux secteurs économiques de la région tels que le tourisme, la construction, l'industrie manufacturière ont été financés. Plus de 400 prêts ont également été octroyés à des secteurs un peu plus atypiques tels que « Activités Spécialisées, Scientifiques et Techniques », l'enseignement, les entreprises œuvrant dans le secteur des « Services Administratifs et de Soutien », ou encore les « Arts, Spectacles et Activités Récréatives » (Figure 4).

Figure 4 : Distribution par secteur d'activité des PME soutenues par l'instrument de garantie JEREMIE en Languedoc-Roussillon

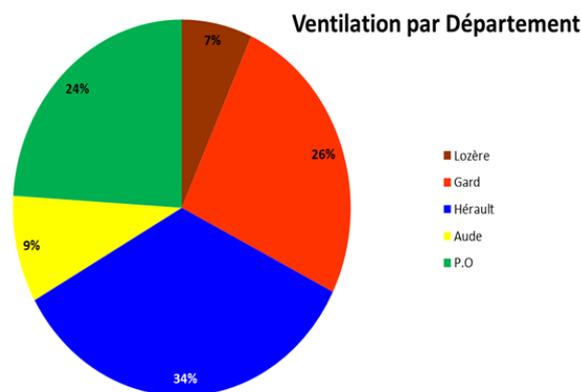


Source : Fonds Européen d'Investissement, 2015.

En termes de distribution géographique, il est à noter qu'en nombre de PME financées, le département de l'Hérault représente environ un tiers du total des PME soutenues, tandis que le Gard se place en deuxième position, suivi par les Pyrénées-Orientales, l'Aude et la Lozère.

A ce titre, il importe également de constater que les entreprises des territoires les moins favorisés comme par exemple le département de la Lozère ont ainsi pu bénéficier de la couverture JEREMIE. Plus de 40 PME de ce département ont été financées via l'instrument de garantie, représentant un montant total de prêts de plus de EUR 7m (Figure 5).

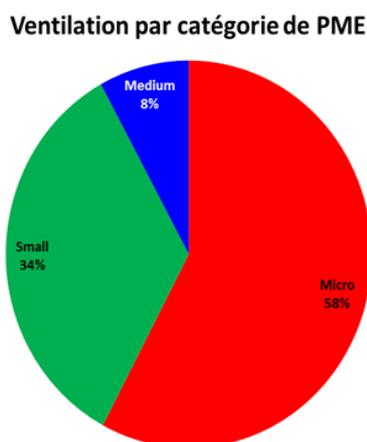
Figure 5 : Distribution géographique des PME soutenues par l'instrument de garantie JEREMIE en Languedoc-Roussillon



Source : Fonds Européen d'Investissement, 2015.

En termes de taille des PME faisant partie du portefeuille de garantie au sein de l'instrument JEREMIE, environ 58% des PME financées sont des micro-entreprises, 34% sont des petites entreprises et seulement 8% sont des entreprises de taille moyenne (Figure 6).

Figure 6 : Distribution des PME soutenues par l'instrument de garantie JEREMIE en Languedoc-Roussillon par catégorie de taille



Source : Fonds Européen d'Investissement, 2015.

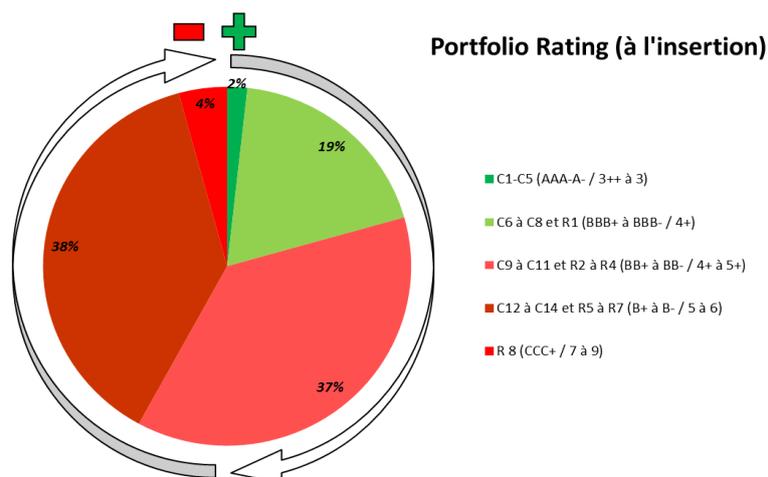
La maturité moyenne d'un prêt oscille entre 36 mois et 84 mois, avec une moyenne générale aux environs de 64 mois.

Mesuré au moment de l'inclusion du prêt dans le portefeuille créé par la BPS, cet instrument de garantie a permis de créer et/ou de maintenir environ 7,500 emplois dans la région ; avec 28% d'entre eux dans des micro-entreprises, 53% dans des petites entreprises et 19% dans des entreprises de taille moyenne.

En termes de classification du risque des prêts, le portefeuille couvert par la garantie dans le cadre de JEREMIE a permis à la BPS d'allouer environ 42% de son portefeuille à des prêts dans les classes de risques les plus élevées (B+/CCC+). Par ailleurs, 37% des prêts du portefeuille ont été octroyés à des PME vulnérables dont la capacité de paiement est difficile (classes BB+/BB-). Dans les deux cas, sans la garantie JEREMIE la part du portefeuille dédiée à ces classes de risques aurait été plus faible (Figure 7).

Figure 7 : Distribution des PME soutenues par l'instrument de garantie JEREMIE en Languedoc-Roussillon

par classe de risque



Source : Fonds Européen d'Investissement, 2015.

AIRDIE (Réseau France Active)

Dotée d'un statut d'Association Loi 1901, France Active a été créée par la CDC et des acteurs privés, dont plusieurs fondations. Elle couvre l'ensemble du territoire français et s'appuie sur des fonds régionaux. Le réseau France Active est principalement financé par des fonds publics (à hauteur de 75% en 2012). S'agissant des outils financiers, les ressources nationales (62%) demeurent plus importantes que les ressources locales (13%)³⁵. Au niveau national, la part privée du financement de France Active s'élève à 23%.

Le réseau France Active opère en Languedoc-Roussillon par le biais de l'AIRDIE, une structure régionale disposant de bureaux dans chaque département de la région. L'AIRDIE s'adresse à trois types de bénéficiaires : les entrepreneurs potentiels, les entreprises sociales et les associations. Les principaux instruments mis à la disposition de ces bénéficiaires sont des garanties de prêts bancaires et des prêts NACRE sans intérêts (les détails de ces instruments sont présentés dans les Tableaux 25 et 30).

Le caractère précurseur de l'AIRDIE en France peut également être souligné : il est le seul réseau à être à la fois prêteur, garant et investisseur. Il dispose de 5 gammes d'outils différents : des garanties de prêts bancaires, des prêts par délégation bancaire, des prêts solidaires disposant de taux d'intérêts entre 0 à 2% pour les publics les plus fragiles, des participations en fonds propres, ainsi que des subventions directes aux entrepreneurs. A titre d'exemple, l'AIRDIE est délégataire et donc décisionnaire pour l'octroi de prêts par délégation bancaire pour quatre réseaux bancaires ; à savoir : la Banque Populaire du Sud, la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon, le Crédit Agricole Sud-Méditerranée et La Nef.

³⁵ En particulier, à l'échelle nationale, la Caisse des Dépôts et Consignations finance 41% des outils de France Active comprenant les prêts NACRE. A travers le Fonds de Cohésion Sociale, l'Etat finance 20% des outils, et en particulier la Garantie France Active (FAG) et le Fonds de Garantie pour les Initiatives des Femmes (FGIF). Les ressources européennes ne s'élèvent qu'à 1% des financements de France Active.

Garantie France Active : AIRDIE - FAG

La garantie AIRDIE - FAG (« FAG » au regard de l'appellation « France Active Garantie ») est financée par des fonds nationaux et régionaux à hauteur de 40%. Son but est de faciliter l'accès aux prêts bancaires pour financer le besoin en fonds de roulement et l'investissement des PME. Elle est octroyée par l'AIRDIE, et est applicable aux prêts bancaires de moyen-terme octroyés par les banques commerciales. La garantie couvre jusqu'à 65% du prêt (qui peut disposer d'un montant jusqu'à EUR 45,000). Une garantie complémentaire est possible et limitée à 50% du prêt. Au total, la somme de la garantie apportée par l'AIRDIE ne peut excéder 80% du prêt.

La garantie AIRDIE - FAG cible deux types de bénéficiaires : (1) les personnes au chômage ou en passe de l'être, qui souhaitent créer leur propre activité ; et (2) les entreprises solidaires d'utilité sociale.

Le Tableau 16 ci-dessous synthétise les caractéristiques clés de la garantie AIRDIE - FAG octroyée aux micro-entreprises en Languedoc-Roussillon.

Tableau 16 : Garantie AIRDIE - FAG octroyée aux micro-entreprises et entreprises solidaires évoluant dans tous les secteurs d'activité en Languedoc-Roussillon

Montant annuel total garanti en Languedoc-Roussillon	Montant moyen garanti en Languedoc-Roussillon	Coût	Maturité
2013 : EUR 3,964,184 2012 : EUR 4,340,631	2013 : EUR 18,788 2012 : EUR 22,034	2% du montant garanti au moment de l'émission	Prêts entre 6 mois et 5 ans

Source : AIRDIE, 2014.

Fonds de Garantie pour la Création, la Reprise ou le Développement des Entreprises à l'Initiative des Femmes

Le Fonds de Garantie pour la Création, la Reprise ou le Développement des Entreprises à l'Initiative des Femmes (FGIF) propose une garantie financée par des fonds nationaux et est accordée par l'AIRDIE.

Son objectif est de financer le besoin en fonds de roulement ou les investissements d'une entreprise gérée par une femme (hors crédit-bail). Il s'adresse aux entreprises en situation de démarrage, en développement jusqu'à 5 ans après sa création ou en situation de reprise. Cette garantie est octroyée sur les prêts dont le montant minimum s'élève à EUR 5,000, et sans montant maximum. Elle couvre jusqu'à 70% du prêt dans une limite de couverture de EUR 27,000. En cas de mobilisation d'une autre garantie, les deux garanties ne peuvent dépasser 70% du montant du prêt.

Le Tableau 17 ci-dessous présente les caractéristiques clés de la garantie FGIF en Languedoc-Roussillon.

Tableau 17 : le Fonds de Garantie pour la Création, la Reprise ou le Développement des Entreprises à l'Initiative des Femmes (FGIF) en Languedoc-Roussillon

Montant annuel total garanti	Montant moyen garanti en	Coût	Maturité
------------------------------	--------------------------	------	----------

en Languedoc-Roussillon	Languedoc-Roussillon		
2013 : EUR 1,008,101 2012 : EUR 726,655	2013 : EUR 14,001 2012 : EUR 19,123	2.5% du montant garanti au moment de l'émission	Prêts entre 2 et 7 ans

Source : AIRDIE, 2014.

Garantie pour les Structures d'Insertion par l'Economique

Cette garantie est financée par le Fonds de Garantie pour les Structures d'Insertion par l'Economique (FGIE) et est également octroyée par l'AIRDIE. Elle apporte une garantie pour les prêts bancaires couvrant le besoin en fonds de roulement et les investissements d'entreprises solidaires d'insertion. Elle peut être complémentaire à la garantie AIRDIE - FAG.

Si le prêt finance le besoin en fonds de roulement, son montant doit être compris entre EUR 15,000 et EUR 120,000 pour être éligible à cette garantie. Si le prêt finance un investissement, son montant doit être compris entre EUR 7,500 et EUR 60,000. Dans les deux cas, la garantie peut couvrir au maximum 50% de ce montant. En plus des entreprises solidaires d'insertion, cette garantie peut aussi soutenir des associations. L'ensemble des activités du Fonds de Garantie pour les Structures d'Insertion par l'Economique en Languedoc-Roussillon est synthétisé dans le Tableau 18 ci-dessous.

Tableau 18 : Garantie pour les Structures d'Insertion par l'Economique (FGIE) en Languedoc-Roussillon³⁶

Objectif	Montant annuel total garanti en Languedoc-Roussillon	Montant moyen garanti en Languedoc-Roussillon	Coût	Maturité
Financement du besoin en fonds de roulement	2013 : EUR 83,950 2012 : EUR 380,950	2013 : EUR 4,418 2012 : EUR 9,524	2.5% du montant garanti au moment de l'émission	Prêts entre 2.5 et 7 ans
Financement de l'investissement			2.5% du montant garanti au moment de l'émission	Prêts entre 2 et 12 ans

Source : AIRDIE, 2014.

Fonds Régional d'Investissement Solidaire

L'objectif du Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS) est de renforcer par un apport en prêts participatifs les fonds propres des entreprises solidaires en création ou en développement. Le prêt participatif, octroyé par la SIFA (Société d'Investissement de France Active), peut permettre un accès facilité à d'autres produits financiers, dont des prêts bancaires auxquels l'AIRDIE peut par ailleurs apporter sa garantie AIRDIE - FAG. De tels prêts ont alors plus de séniorité que les prêts participatifs. En Languedoc-Roussillon, un compartiment spécifique a également été créé pour permettre d'agir sur les SCOP (Société COopérative et Participative) et les SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) en développement.

³⁶ Le détail permettant de différencier les garanties octroyées pour le financement du besoin en fonds de roulement et celles pour l'investissement n'est pas disponible.

Le Tableau 19 ci-après présente les caractéristiques clés du FRIS en Languedoc-Roussillon, comprenant les montants déboursés auprès de sociétés coopératives.

Tableau 19 : Fonds Régional d'Investissement Solidaire en Languedoc-Roussillon

Objectif	Montant annuel total déboursé en Languedoc-Roussillon	Montant moyen déboursé en Languedoc-Roussillon	Coût	Maturité
Stimuler le financement du besoin en fonds de roulement et de l'investissement d'entreprises solidaires	2013 : EUR 301,000 2012 : EUR 417,000	2013 : EUR 33,444 2012 : EUR 29,786	2% avec un remboursement annuel différé de 1 à 2 ans	Jusqu'à 5 ans avec une extension possible à 7 ans si l'investissement est amorti pendant ce délai

Source : AIRDIE, 2014.

Fonds Commun de Placement Insertion Emplois

Le Fonds Commun de Placement Insertion Emplois (FCP IE) propose des prêts solidaires, garantis par un billet à ordre de l'emprunteur. Ce prêt vise à permettre l'accès à d'autres sources de financement, comme les prêts participatifs de la SIFA, ou encore des prêts bancaires éventuellement garantis par la garantie AIRDIE – FAG. Il s'agit dès lors d'un prêt subordonné.

La SIFA est un fonds d'investissement solidaire qui finance des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et mobilise d'autres sources de financement. SIFA est également en mesure de cofinancer avec le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), un programme national de prêts disposant de EUR 35md pour l'ensemble de la France, et dont EUR 100m sont destinés à l'Economie Sociale et Solidaire. Le PIA n'intervient qu'en tant que cofinancier, sous la forme de quasi-fonds propres et, dans une moindre mesure, au moyen de financements en fonds propres. Les financements du PIA peuvent être mobilisés jusqu'au 31 décembre 2014.

En 2013, l'AIRDIE n'a décaissé aucun prêt financé à partir du FCP IE-SIFA-PIA. A titre de comparaison, l'AIRDIE a octroyé trois de ces prêts en 2012, pour un montant total de EUR 130,000.

Financement à l'Initiative Agri-rurale (FIA)

L'AIRDIE octroie des prêts à taux zéro aux créateurs d'entreprise en milieu rural ayant des difficultés à obtenir un prêt bancaire et aux agriculteurs ne souhaitant pas ou ne pouvant pas entrer dans le cadre d'une installation aidée (pour des critères d'âge, de surface d'exploitation ou de formation). Ce prêt octroyé au travers du programme de Financement à l'Initiative Agri-rurale (FIA) a pour objectif de soutenir la création, le développement et la reprise d'activités agricoles, artisanales ou commerciales en zone rurale en vue de dynamiser ces dernières. Le programme ne vise pas une forme d'installation en particulier et des structures non agricoles ou pluriactives sont éligibles. Il cible les projets agricoles, les projets en zones rurales et les projets pluriactifs des zones rurales de la région. Le futur bénéficiaire doit être le chef d'exploitation ou un cotisant solidaire de la structure recevant le prêt. Le montant du prêt à taux zéro varie entre EUR 500 et EUR 16,000.

L'AIRDIE instruit le dossier et chaque bénéficiaire reçoit en plus du prêt des conseils et l'aide d'experts pour développer son projet au cours des premières années de celui-ci.

Le Tableau 20 ci-après présente les caractéristiques clés du prêt octroyé dans le cadre du FIA en Languedoc-Roussillon.

Tableau 20 : Financement à l'Initiative Agri-rurale en Languedoc-Roussillon

Objectif	Montant annuel total déboursé en Languedoc-Roussillon	Montant moyen déboursé en Languedoc-Roussillon	Coût	Maturité
Soutenir la création d'entreprises agricoles, artisanales ou commerciales en zone rurale : <ul style="list-style-type: none"> • Projets agricoles • Projets en zone rurale • Projets pluriactifs en zone rurale 	2013 : EUR 290,300 2012 : EUR 224,600	2013 : EUR 4,089 2012 : EUR 4,011	0%	Prêt de 78 mois avec 18 mois de différé maximum

Source : AIRDIE, 2014.

Contrat d'Apport Associatif (CAA)

L'AIRDIE octroie des prêts à taux zéro aux associations d'utilité sociale qui ont une activité économique et qui créent ou consolident/pérennisent des emplois en Languedoc-Roussillon. Ces associations doivent avoir une situation financière saine et peuvent être en création ou en développement. Ces prêts à taux zéro sont octroyés dans le cadre de Contrats d'Apports Associatifs (CAA) et ont pour objectif de renforcer les fonds propres des associations. En cela, ils peuvent constituer des apports en fonds propres avec droit de reprise, sans intérêt et sans garantie. Ils peuvent également financer les investissements des associations ou couvrir leur besoin en fonds de roulement.

Le montant du prêt à taux zéro varie entre EUR 5,000 et EUR 30,000 sur une période de 2 à 5 ans. Ces CAA sont financés au travers du Fonds régional d'apports associatifs. L'association bénéficiaire doit mobiliser dans son plan de financement, et au moins à parité, d'autres apports en fonds propres, quasi-fonds propres ou du financement bancaire à moyen-terme.

Le Tableau 21 ci-après présente les caractéristiques clés du prêt octroyé dans le cadre du CAA en Languedoc-Roussillon.

Tableau 21 : Contrat d'Apport Associatif en Languedoc-Roussillon

Objectif	Montant annuel total déboursé en Languedoc-Roussillon	Montant moyen déboursé en Languedoc-Roussillon	Coût	Maturité
Financer les projets associatifs d'utilité sociale, porteurs d'emplois et partiellement économique	2013 : EUR 256,000 2012 : EUR 301,000 2011 : EUR 241,600	2013 : EUR 18,286 2012 : EUR 15,842	0%	Prêt de 60 mois avec 60 mois de différé maximum

		2011 : EUR 16,107		
--	--	----------------------	--	--

Source : AIRDIE, 2014.

Fonds Coopératives d'Activité et d'Emploi - Performance (CAE - Performance)

L'AIRDIE octroie des prêts à taux zéro aux co-entrepreneurs salariés des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) de la région Languedoc-Roussillon. Il s'agit pour l'AIRDIE de soutenir les activités de ces co-entrepreneurs au sein des CAE. Pour en bénéficier, ces-derniers doivent avoir préalablement validé leur démarche auprès de la CAE. Neuf CAE de la région participent à cette démarches. Le montant du prêt à taux zéro varie entre EUR 2,500 et EUR 10,000. Il a pour objet de financer de l'investissement ou de couvrir un besoin en fonds de roulement.

En complément du financement à proprement parlé chaque porteur de projet bénéficie de conseils à travers l'aide d'experts en financement (AIRDIE) et d'un suivi de ses activités au cours des premières années.

Ce programme a été initié en 2013 ; année pendant laquelle un projet a été financé, pour un montant de EUR 7,000. Huit projets ont été financés en 2014 pour une moyenne de EUR 6,000 par projet. La maquette du fonds prévoit l'octroi d'une vingtaine de prêts par an en moyenne avec un montant moyen de EUR 6,000 par prêt.

Le Tableau 22 ci-après présente les caractéristiques clés du prêt octroyé dans le cadre du CAE - Performance en Languedoc-Roussillon.

Tableau 22 : CAE - Performance en Languedoc-Roussillon

Objectif	Montant annuel total déboursé en Languedoc-Roussillon	Montant moyen déboursé en Languedoc-Roussillon	Coût	Maturité
Financer les projets portés par les co-entrepreneurs des CAE (Coopératives d'Activité et d'Emploi)	2013 : EUR 7,000	2013 : EUR 7,000 (1 seul prêt en 2013)	0%	Prêt de 66 mois avec 6 mois de différé maximum

Source : AIRDIE, 2014.

URSCOP

Au niveau national, les URSCOP (Unions Régionales des Sociétés Coopératives et Participatives) octroient en France des produits de quasi-fonds propres gérés via la Socoden, des produits de fonds-propres et quasi-fonds propres par le biais de Scopinvest ainsi que des prêts Aficoop. Tous ces produits sont disponibles pour les PME opérant dans le secteur de l'ESS, et principalement les SCOP.

Les URSCOP proposent à leurs adhérents (SCOP et SCIC) ces instruments de financement alimentés par le tiers de leurs cotisations. L'objectif poursuivi est de démultiplier les fonds investis en suscitant un effet de levier.

Comme énoncé ci-avant, l'assistance financière nationale se compose de trois instruments distincts. Ces derniers sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Socoden

La Socoden (Société Coopérative de Développement et d'Entraide) est une union de sociétés coopératives regroupant environ 1,700 sociétaires. Elle propose, sur ses fonds propres, des prêts participatifs, finançant le besoin en fonds de roulement des SCOP et des SCIC.

Les montants d'intervention dépendent de l'effet de levier et du stade de développement de l'entreprise ; ils sont de l'ordre de EUR 3,000 par salarié et peuvent atteindre jusqu'à EUR 5,000 par salarié pour les micro-entreprises de plus de 5 salariés. La maturité des prêts participatifs se situe entre 3 et 5 ans et aucune garantie n'est requise. Sur demande de l'URSCOP, la Socoden peut devenir sociétaire de la SCOP qui bénéficie du prêt participatif. Ainsi, à l'échéance de la participation de la Socoden, la SCOP aura peut-être à reverser un complément participatif à la Socoden, en fonction de sa performance financière.

Un autre produit de quasi-fonds propres sous le label Socoden est le « prêt participatif bonifié ». A la différence du prêt participatif présenté ci-avant, celui-ci finance uniquement les SCOP en phase de développement. L'investissement maximum couvert par le prêt participatif bonifié est de EUR 500,000 par SCOP ou par ensemble de SCOP. Il dispose également d'une maturité plus longue que le prêt participatif normal étant donné que sa maturité peut atteindre de 5 à 7 ans.

Le Tableau 23 ci-dessous présente les données sur les déboursements de Socoden dans la région.

Tableau 23 : Socoden en Languedoc-Roussillon en 2013

	2013
Montant total déboursé (EUR)	285,000
Nombre de produits déboursés	5
Variation annuelle du montant total déboursé	+21.3%
Montant moyen déboursé (EUR)	57,000

Source : URSCOP, 2014.

Scopinvest

La Scopinvest, Société Anonyme (SA) dont les principaux actionnaires sont la Socoden (pour 59% du capital) et le groupe ESFIN-IDES (pour 41% du capital) propose deux produits financiers aux SCOP :

- Des produits de fonds propres appelés titres participatifs ; et

- Des produits de quasi-fonds propres sous la forme d'obligations convertibles.

L'injection de fonds propres a pour but de renforcer la structure en capital de l'entreprise. L'investissement est couvert à hauteur de EUR 25,000 (représentant jusqu'à 50% des fonds propres de l'entreprise) et détenu pendant au moins 7 ans. Par la suite, les titres peuvent être rachetées par la SCOP ou ses sociétaires. Autrement, à partir de la huitième année, les actions peuvent être transformées en obligations convertibles remboursables à 4 ans. Entre 2009 et 2013, Scopinvest n'a investi qu'une seule fois en Languedoc-Roussillon : pour un montant de EUR 50,000 en 2009.

Sofiscop

La Sofiscop, une union de sociétés coopératives (regroupant 400 sociétaires) apporte une garantie couvrant les prêts accordés par le Crédit Coopératif, une banque coopérative, à des SCOP (au sens strict) pour des crédits mobiliers, immobiliers (y compris le crédit-bail), voire la couverture du besoin en fonds de roulement dans certains cas. Etablissement déléataire du Crédit Coopératif, la Sofiscop est soumise très strictement au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). Les chiffres clés de la garantie Sofiscop en Languedoc-Roussillon sont indiqués dans le Tableau 24 ci-dessous.

Tableau 24 : Sofiscop en Languedoc-Roussillon en 2013

	2013
Montant total de garantie accordé (EUR)	29,000
Nombre d'applications acceptées	3
Variation annuelle du montant total de garantie accordé	-1,108.3% (montant total octroyé en 2012 : EUR 2,400)
Montant total des prêts garantis (EUR) et couverture de Sofiscop (%)	71,000 (41%)

Source : URSCOP, 2014.

Le Tableau 25 ci-dessous présente un panorama des Instruments Financiers mis à disposition des PME en Languedoc-Roussillon.

Tableau 25 : Instruments Financiers existants en Languedoc-Roussillon

Nom et description du produit	Type de produit	Institution Publique	Source de financement Public	Institution privée	Budget initial (mEUR)	Intermédiaire Financier	Fonds levés par les intermédiaires (mEUR)	Total Fonds Disponibles (mEUR)	Fonds Distribués (mEUR)	Critères d'éligibilité	Objectif -cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
1 Investissement en fonds propres (participations minoritaires) et quasi-fonds propres (obligations convertibles) aux côtés d'autres investisseurs	Fonds propres et quasi fonds-propres	Financement par la Région Languedoc-Roussillon et l'Union Européenne (FEDER) Gestion confiée au Fonds Européen d'Investissement	Fonds de Participation JEREMIE		11	SORIDEC	30		39.1	PME non cotées basées dans la région et présentant un fort potentiel de croissance Phases de lancement, démarrage et de développement	Amélioration de l'accès des PME au financement	26 (au 31/03/2015)	Fin 2010
2 La garantie Banque Populaire du Sud permet de garantir les prêts aux PME La garantie est apportée à hauteur de 80% du prêt octroyé Le montant du prêt est de EUR 25k à EUR 1.875m, de 12 à 96 mois.	Garantie	Financement par la Région Languedoc-Roussillon et l'Union Européenne (FEDER) Gestion confiée au Fonds Européen d'Investissement	Fonds de Participation JEREMIE	Banque Populaire du Sud	14 + 0.9 (grâce à la trésorerie générée par le manager du fonds de fonds)	Banque Populaire du Sud, une banque coopérative	126	14.9	116 (au 31/03/2015)	PME en Languedoc-Roussillon	La création d'entreprise, ainsi que son développement	1,228 (au 31/03/2015)	Mi-2011
3 Garantie du FRG Montant maximal d'un prêt susceptible d'être garanti : EUR 600,000 Apporte jusqu'à 70% de garantie	Garantie	Région Languedoc-Roussillon Bpifrance	FRG : Fonds Régional de Garantie						2013 : 3.2 2012 : 5.7 2011 : 9.2 79.3m de crédits garantis depuis le début de l'instrument			2013 : 14 2012 : 23 2011 : 48	2003

Nom et description du produit	Type de produit	Institution Publique	Source de financement Public	Institution privée	Budget initial (mEUR)	Intermédiaire Financier	Fonds levés par les intermédiaires (mEUR)	Total Fonds Disponibles (mEUR)	Fonds Distribués (mEUR)	Critères d'éligibilité	Objectif -cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
<p>Garantie AIRDIE - FAG</p> <p>Elle couvre jusqu'à 65% du montant du prêt (dans la limite de EUR 45,000)</p> <p>Le montant des cautions complémentaires est plafonné à 50% du montant du prêt (la somme de l'ensemble des cautions institutionnelles ne peut excéder 80% du prêt)</p>	Garantie	Région Languedoc-Roussillon	<p>Ressources nationales de France Active (FAG)</p> <p>Ressources régionales (à hauteur de 40%)</p> <p>Fonds de Cohésion Sociale</p>	Banque Populaire du Sud		AIRDIE (France Active Garantie SA)	EUR 3.6m de prêts garantis octroyés par le secteur bancaire	1.5	<p>EUR 0.45 m par an de garanties, permettant de lever EUR 3.6m de prêts bancaires ar an environ</p> <p>3.9 (2013)</p>	<p>Personnes sans emploi ou menacées de chômage désireuses de démarrer leur propre entreprise</p> <p>Micro-entreprises en création</p> <p>PME de l'Economie Sociale et Solidaire (entreprises solidaires d'utilité sociale)</p>	<p>Garantie de crédits à moyen ou long terme de 2 à 5 ans pour un montant de prêts de EUR 45,000 maximum</p> <p>Création de micro-entreprise</p> <p>Création et développement de PME de l'Economie Sociale et Solidaire</p>	200 par en moyenne	2005
<p>Garantie pour la Création, la Reprise ou le Développement des Entreprises à l'Initiative des Femmes (FGIF)</p> <p>Il garantit un prêt d'un montant au moins égal à EUR 5,000 (sans plafonnement), couvrant jusqu'à 70% du montant (dans la limite de EUR 27,000)</p> <p>Si le FGIF est associé à une autre garantie, leur volume ne peut excéder 70% du montant du prêt</p>	Garantie		Fonds de Garantie pour la Création, la Reprise ou le Développement des Entreprises à l'Initiative des Femmes (FGIF)			AIRDIE (France Active)			1.0 (2013)		<p>Besoin en fonds de roulement, investissements des entreprises dirigées par des femmes en Languedoc-Roussillon</p> <p>Le FGIF cible les entreprises en phase de création, de développement (jusqu'à cinq ans), ou de reprise</p>		
<p>CREALIA</p> <p>Prêts d'amorçage : prêt personnel aux entrepreneurs innovants</p> <p>Montant : de EUR 10,000 à EUR 100,000 par projet et de EUR 10,000 à EUR 50,000 par entrepreneur</p> <p>Remboursement : 48 mois maximum, différé possible de 12 mois au plus</p>	Prêt d'honneur (prêt à taux zéro)	<p>Financement par la Région Languedoc-Roussillon et l'Union Européenne (FEDER)</p> <p>Gestion confiée au Fonds Européen d'Investissement</p>	Fonds de Participation JEREMIE		2	CREALIA, un fonds d'amorçage ciblant les PME innovantes	1.95	1.2 – 2 par an	<p>3.9 (au 31/03/2015)</p>	<p>Entrepreneurs innovants en puissance (6 mois avant la création de leur entreprise)</p> <p>Sociétés innovantes établies depuis moins de trois ans</p>	<p>Financer la création d'entreprises innovantes, l'objectif étant la réussite et le développement de l'entreprise</p> <p>Chaque prêt fait l'objet d'un suivi par SYNERSUD, fédération de structures de soutien aux PME</p>	81 (au 31/03/2015)	Fin 2010

	Nom et description du produit	Type de produit	Institution Publique	Source de financement Public	Institution privée	Budget initial (mEUR)	Intermédiaire Financier	Fonds levés par les intermédiaires (mEUR)	Total Fonds Disponibles (mEUR)	Fonds Distribués (mEUR)	Critères d'éligibilité	Objectif -cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
7	Prêts à taux zéro	Prêt	Conseil Régional du Languedoc-Roussillon	Fonds Régional d'Innovation						2013 : 6.8 2012 : 4.4 2011 : 4.9	Financer un programme de recherche et développement	Coûts relatifs à des projets innovants spécifiques	2013 : 51 2012 : 36 2011 : 39	2005
	Avance remboursable consacrés à des projets de R&D innovants dans les secteurs prioritaires identifiés par la Région	Prêt	Bpifrance											
8	Prêt Participatif de Développement (PPD) associé à un taux d'intérêt préférentiel et sans exigence de garantie Si le PPD permet d'obtenir un prêt, celui-ci est éligible à une garantie Bpifrance	Prêt	Région Languedoc-Roussillon							2013 : 0.9 2012 : 1.0 2011 : 1.1 5.92m de prêts accordés depuis le début de l'instrument	Entreprises établies depuis trois ans au moins, en phase de développement ou déployant de nouveaux projets stratégiques, dont l'activité principale est domiciliée en Languedoc-Roussillon Tous les secteurs d'activités sont éligibles, hormis : l'agriculture, l'intermédiation financière et les professions immobilières		2013 : 13 2012 : 16 2011 : 18	
			Conseils Généraux en région Languedoc-Roussillon											
			Bpifrance											
9	Prêt du Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS)	Prêt	Région Languedoc-Roussillon	Conseil Régional du Languedoc-Roussillon	Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon		AIRDIE (SIFA - Société d'Investissement France Active)	EUR 0.251m de prêts octroyés	1.24	2013 : 0.3 2012 : 0.4 2011 : 0.5	Toute PME de l'ESS en création SCOP et SCIC en développement	Prêt à moyen-terme d'un maximum de EUR 60k pour accompagner le développement des PME de l'ESS	2013 : 9 2012 : 14 2011 : 15	2009
			Caisse des Dépôts et Consignations	Fonds de Cohésion Sociale										
10	Prêt à taux zéro octroyé par le programme de Financement à l'Initiative Agri-rurale (FIA)	Prêt	Conseils Généraux (Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)	Financement à l'Initiative Agri-rurale (FIA)		Dotations annuelles de EUR 120,000	AIRDIE (France Active)			2013 : 0.3 2012 : 0.2	Création d'entreprises agricoles, artisanales ou commerciales en zone rurale : - Projets agricoles - Projets en zone rurale - Projets pluriactifs en zone rurale	Financer la création d'entreprise en milieu rural	2013 : 71 2012 : 56	

Nom et description du produit	Type de produit	Institution Publique	Source de financement Public	Institution privée	Budget initial (mEUR)	Intermédiaire Financier	Fonds levés par les intermédiaires (mEUR)	Total Fonds Disponibles (mEUR)	Fonds Distribués (mEUR)	Critères d'éligibilité	Objectif -cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
11 Prêt à taux zéro du Contrat d'Apport Associatif (CAA)	Prêt	Région Languedoc-Roussillon	Conseil Régional du Languedoc-Roussillon	Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon	2	AIRDIE (France Active)	0.2	0.57	2013 : 0.3 2012 : 0.3 2011 : 0.2	Associations d'utilité sociale disposant d'une situation financière saine, en création ou en développement, ayant une activité économique ou qui créent/consolident des emplois	Financer les associations d'utilité sociale au moyen de prêts sans intérêt à moyen-terme d'un montant maximum de EUR 30k pour accompagner leur développement	2013 : 14 2012 : 19 2011 : 15	2005
		Caisse des Dépôts et Consignations	Fonds de Cohésion Sociale										
		Départements	Fonds régional d'apports associatifs										
12 Prêt à taux zéro du CAE – Performance pour les entrepreneurs salariés	Prêt	Région Languedoc-Roussillon	Conseil Régional du Languedoc-Roussillon	Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon	0.067	AIRDIE (France Active)		0.067	2013 : EUR 7,000	Projets portés par les co-entrepreneurs salariés au sein des CAE (Coopératives d'Activité et d'Emploi) de la région	Financer les entrepreneurs salariés des CAE au moyen de prêts d'un montant moyen de EUR 6k pour accompagner le développement de leurs activités entrepreneuriales	2013 : 1	2013
		Caisse des Dépôts et Consignations	Fonds de Cohésion Sociale										
		Conseil Général des Pyrénées-Orientales	Fonds Coopératives d'Activité et d'Emploi – Performance (Fonds CAE - Performance)										
13 Prêt du Fonds Languedoc-Roussillon Transmission	Prêt	Région Languedoc-Roussillon	Conseil Régional du Languedoc-Roussillon	Banques commerciales	0.7	Coordination régionale des plateformes d'Initiative France (PFIL)	Effet de levier de x6 (pour EUR 1 prêté par L-R Transmission EUR 7 sont levés en prêts bancaires)	0.7	0.7 de prêts d'honneur	PME de la région en création, transmission et reprise	Faciliter l'accès au crédit bancaire et renforcer le haut de bilan au moyen de prêts d'honneur d'un montant moyen de EUR 6k par tête	50 en moyenne par an	2012
		Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations										

Source : Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, 2014.

Dans leur ensemble, les Instruments Financiers gérés dans le cadre de l'initiative JEREMIE ont déboursé EUR 169.4m et ont soutenu 1,335 PME (à la date du 31 mars 2014).

b) Fonds obligataires

Depuis 2012, plusieurs fonds obligataires ont été créés dans le but d'investir dans des obligations d'entreprises non cotées sur les marchés financiers. L'objectif est de faciliter l'investissement dans des entreprises au profit de l'économie française. De telles obligations offrent aux investisseurs de meilleurs rendements que d'autres titres moins risqués, comme les Obligations Assimilables au Trésor (OAT). Pour les entreprises, les fonds obligataires constituent une source de financement alternative et/ou complémentaire aux prêts octroyés par les banques dont elles dépendent souvent. Ces fonds obligataires sont toutefois avant tout destinés à financer les entreprises de taille moyenne et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Aussi, étant donné que les PME de taille moyenne ne représentent qu'une très faible proportion au sein des PME, l'activité de ces fonds obligataires ne devrait pas affecter de manière importante les résultats de la présente étude AFMA en Languedoc-Roussillon.

Les premiers fonds obligataires en France sont MIKADO France 2018 et les fonds NOVO (NOVO 1 et NOVO 2). Initiés par le Ministère des Finances français, les fonds NOVO (sous la forme de Fonds Communs de Titrisation - FCT) ont un capital total de EUR 1.015md, dont EUR 100m provenant de la Caisse de Dépôts et Consignations, de grandes compagnies d'assurance et de fonds de pension. Leur engagement a été permis par la réforme du Code des Assurances de 2013, autorisant les assureurs à investir dans des entreprises non-cotées.

Créé en 2012, le fonds MIKADO a pour objectif d'investir EUR 300m dans des obligations d'Entreprises de Taille Intermédiaire pour des montants entre EUR 5m et EUR 200m. Début 2014, les fonds NOVO avaient déjà investi plus de EUR 100m.

Un autre fonds obligataire a également été créé en 2014 par Bpifrance. Il a pour objectif de prêter jusqu'à EUR 200m, au moyen de prêts compris entre EUR 500,000 et EUR 5m. Il s'adresse avant tout aux entreprises de taille moyenne et aux ETI.

Ainsi, alors que les fonds obligataires sont une initiative ingénieuse pour apporter du financement à des entreprises créatrices d'emplois, leur développement récent et les dernières évolutions du cadre législatif rendent difficiles l'évaluation de leur impact au jour d'aujourd'hui.

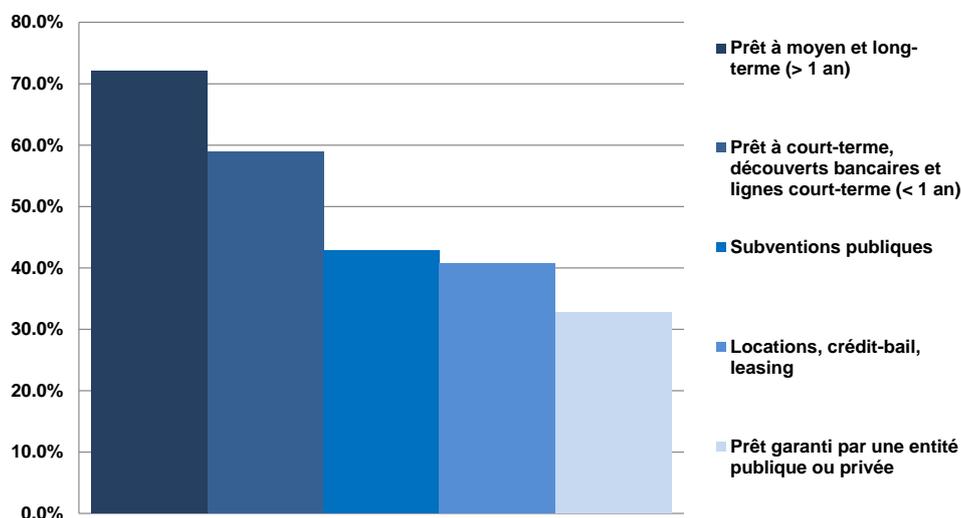
c) Subventions disponibles à l'échelle régionale

Plusieurs programmes de subventions sont disponibles pour les PME de la région et selon l'enquête en ligne menée dans le cadre de la présente étude AFMA, 12.1% des répondants ont eu recours à des subventions entre 2011 et 2013 en Languedoc-Roussillon ; une proportion très similaire à celle de la Lorraine (12.9%). Ce pourcentage indique que les subventions sont au huitième rang des produits financiers utilisés par les PME au cours de cette période.

Par ailleurs, parmi les sources de financement préférées des PME du Languedoc-Roussillon, les subventions arrivent en troisième position (43% des répondants), après les prêts à court et à long-

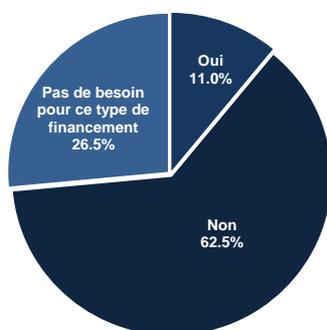
terme (Figure 8)³⁷. En effet, comme l'indique la Figure 9, 62.5% des répondants ont affirmé qu'ils n'ont pas suffisamment accès aux subventions. Cette proportion est nettement plus élevée qu'en Lorraine (45.3%) et en Rhône-Alpes (51.7%). En outre, 26.5% des PME de la région estiment ne pas avoir besoin de subventions, soit moins qu'en Lorraine (32.4%) mais davantage qu'en Rhône-Alpes (22.6%).

Figure 8 : Sources de financement préférées des PME en Languedoc-Roussillon³⁸



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME en Languedoc-Roussillon, 2014.

Figure 9 : Perception des PME quant à leur accès aux subventions en Languedoc-Roussillon³⁹



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME en Languedoc-Roussillon, 2014.

À la lumière de ce qui précède, les PME en Languedoc-Roussillon considèrent les subventions comme des sources de financement importantes, bien que peu accessibles. 14.3% des répondants ont déclaré qu'ils souhaitaient se financer au moyen de subventions à l'avenir, comme illustré par la Figure 10 ci-dessous. Ce qui représente une augmentation de 2.2 points de pourcentage par rapport à la période 2011-2013, et place les subventions en quatrième position en tant que produit financier le plus fréquemment recherché à l'avenir (alors qu'il était le huitième

³⁷ Ceci est conforme aux résultats des enquêtes en ligne conduites dans deux autres régions françaises : la Lorraine et la région Rhône-Alpes.

³⁸ Nombre de PME ayant répondu à la question : 513.

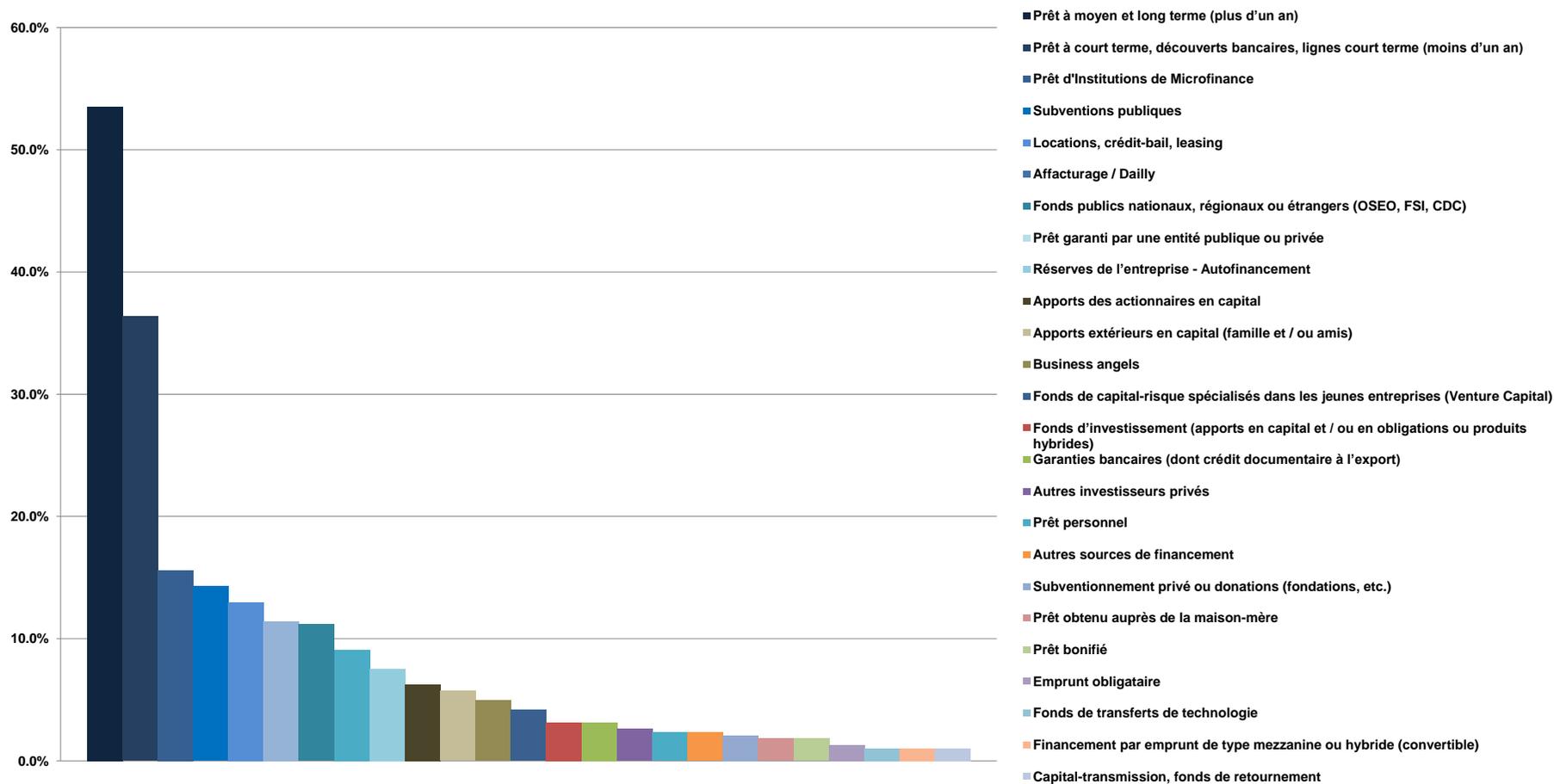
³⁹ Nombre de PME ayant répondu à la question : 355.

le plus fréquemment utilisé par le passé), après les prêts bancaires et les produits de microfinance. Par conséquent, les subventions semblent gagner en importance comme source de financement pour les PME du Languedoc-Roussillon. Dès lors, il apparaît important de développer et de mettre en place des programmes de subventions de manière complémentaire aux Instruments Financiers qui ont vocation à être mis en place au cours de la période de programmation 2014-2020 en Languedoc-Roussillon.

Il serait en ce sens d'un intérêt particulier pour la Région d'articuler les programmes de subventions avec les futurs Instruments Financiers lors de la période de programmation 2014-2020 au regard de deux perspectives :

- Faire évoluer la culture des PME en matière de financement. Ces-dernières sont très accoutumées à l'utilisation de subventions, il s'agirait donc de faire évoluer les PME vers une utilisation plus importante de produits financiers obtenus au travers d'Instruments Financiers ; et ce dans tous les secteurs d'activité et notamment en agriculture et dans l'industrie agro-alimentaire ;
- Coordonner l'obtention de subventions avec l'utilisation de produits financiers octroyés au travers d'Instruments Financiers. Ceci permettrait de soutenir l'accompagnement des PME dans la région (au stade de création et de développement) ainsi que les initiatives de tutorat, de renforcement de la capacité managériale des entrepreneurs et les mécanismes de soutien à la montée en compétences des dirigeants d'entreprises.

Figure 10 : Produits financiers recherchés par les PME en 2014⁴⁰



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME en Languedoc-Roussillon, 2014.

⁴⁰ Nombre de PME ayant répondu à la question : 385.

Le Tableau 26 ci-dessous présente un panorama des subventions octroyées par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et à disposition des PME.

Tableau 26 : Subventions et avances remboursables disponibles pour les PME en Languedoc-Roussillon

	Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Nom	Description du produit	Type de produit	Fonds Distribués (mEUR)	Critères d'éligibilité	Objectif - cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
1	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon		ASTRE	Avance remboursable à taux zéro ayant pour objet d'accompagner les programmes de développement des PME/PMI confirmées dont le montant peut s'élever jusqu'à EUR 300,000	Avance remboursable	2013 : 2.2	PME (micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne) du Languedoc-Roussillon (L-R)	Accompagnement du développement, y compris à l'export, et accompagnement au changement de seuil	2013 : 8	2006
2	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon		PACTE ENTREPRISES	Avance remboursable à taux zéro ayant pour objet d'accompagner la création et reprise d'entreprise	Avance remboursable	2013 : 3.8	PME du Languedoc-Roussillon L'avance remboursable peut recouvrir 50% de l'assiette de EUR 10,000 à EUR 50,000 Différé de remboursement 30 mois Aide à la hauteur des fonds propres	Accompagnement des : • Projets de création d'entreprise dont le marché est avéré • Des projets de reprise dans le bouclage de leur plan de financement Afin de donner toutes les chances de réussite aux projets	2013 : 81	Nov. 2005
3	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon		PACTE TOURISME	Avance remboursable à taux zéro ayant pour objet d'accompagner la création et reprise d'entreprise (dans le secteur du tourisme)	Avance remboursable	2013 : 0.5	PME dont l'activité relève du tourisme	Soutenir la création d'offres touristiques nouvelles	2013 : 6	
4	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon		ASTRE TOURISME	Avance remboursable à taux zéro ayant pour objet d'accompagner les programmes de développement des PME/PMI confirmées dont le montant peut s'élever jusqu'à EUR 300,000	Avance remboursable	2013 : 0.3	PME dont l'activité relève du tourisme	Accompagnement au développement, à la montée en gamme, et à l'élargissement de la saison	2013 : 3	2006
5	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon Bpifrance	Entreprises	Aide au Développement de l'innovation	Avance remboursable à taux zéro ayant pour objet d'accompagner les programmes de R&D des entreprises	Avance remboursable	2013 : 6.6	PME du Languedoc-Roussillon L'avance remboursable peut recouvrir 50% de l'assiette éligible Aide à la hauteur des fonds propres	Soutien à l'augmentation du chiffre d'affaires et de l'emploi de la PME	2013 : 50	2005
6	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon		Aide à l'étude de faisabilité	Aide à la réalisation du plan d'affaires dans le cadre du dispositif ASTRE Subvention d'un montant de 50 % du coût d'une prestation extérieure	Subvention	2013 : 0.01		Aide au conseil/expertise pour la PME	2013 : 5	2006

Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Nom	Description du produit	Type de produit	Fonds Distribués (mEUR)	Critères d'éligibilité	Objectif - cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place	
7	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon	Entreprises	Aide à l'étude de faisabilité - ESS	L'Aide à l'étude de faisabilité permet de soutenir la faisabilité technique, commerciale et financière d'un projet dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) La subvention est limitée à 80% au maximum des frais externes et internes du projet, et est plafonnée à EUR 20,000, La prestation externe du coût doit également représenter au minimum 60% de ce coût.	Subvention	2013 : 0.04	Entreprises ESS en création ou développement, le besoin d'étude dépassant le cadre d'intervention des organismes d'accompagnement généralistes. L'Aide cible : <ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses d'étude et de consultance ; • Les frais de personnel et de mission liés au projet dans la limite de 30% du montant total du projet ; et • Les frais généraux limités à 10% du montant total du projet. En sont exclus : <ul style="list-style-type: none"> • Les opérations à caractère réglementaire ; • Les prestations ayant bénéficié d'autres aides en faveur de la faisabilité ; • Les prestations réalisées avant la demande de l'aide ; et • Les investissements liés à l'exploitation future du projet. 	Soutenir la validité du projet économique et sa faisabilité Aide au conseil/expertise pour la PME Sont éligibles les acteurs de l'ESS ayant un projet de création ou de développement d'entreprise, en situation financière saine et ayant leur siège social ou leur activité principale en région Languedoc-Roussillon	2013 : 3	2005
8	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon	Entreprises	Aide au Conseil PRÉSERVE	Financement d'études visant à prévenir les risques économiques dans l'entreprise Subvention allant jusqu'à 50% de la prestation externe qui est plafonnée à EUR 10,000	Subvention	2013 : 0.02	Entreprise mature de plus de 7 ans et ayant plus de 10 salariés	Optimiser la performance de l'entreprise/ minimiser ses risques Aide au conseil/expertise pour la PME	2013 : 5	2008
9	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon	Entreprises Porteurs de projets	Aide à la Faisabilité Commerciale (AFC)	Subvention à 100% d'études de marché, plafonnée à EUR 12,000 par étude	Subvention	2013 : 0.4	Porteurs de projets d'une création d'entreprise innovante accompagnés par une pépinière d'entreprises du Réseau SYNERSUD Sont concernées les dépenses suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Recours à des experts externes ; • Frais de communication et de promotion, frais de déplacement en France ou à l'étranger en lien avec des salons ou des rendez-vous professionnels ; et • Frais liés à l'achat de petits matériels, consommables et fournitures 	L'Aide à la Faisabilité Commerciale permet au porteur de projet innovant de faire face aux dépenses externes liées à la faisabilité commerciale de son projet ; en particulier en vue de valider son marché avant de créer son entreprise innovante Aide au conseil/expertise pour l'entreprise ou le porteur de projet	2013 : 37	2007
10	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon Bpifrance	Entreprises	Aide à la faisabilité technologique (AFT)	Financement d'études de faisabilité pour finaliser un produit ou un service Subvention : <ul style="list-style-type: none"> • A 50% du coût du projet pour les PME existantes et à hauteur des fonds propres ; et • A 70% pour les porteurs de projets, plafonnée à EUR 50,000 	Subvention	2013 : 1.0	Entreprises de moins de 2,000 salariés implantées en Languedoc-Roussillon ainsi que les porteurs de projet de création d'entreprise Porteurs de projets de création d'entreprises innovantes accompagnés par le Réseau SYNERSUD et PME du Languedoc-Roussillon Couvre les investissements matériels et les investissements immatériels tels que l'amortissement du matériel, les frais de laboratoire, les dépenses d'étude et de consultance, ainsi que les prestations techniques	L'Aide à la Faisabilité Technologique permet d'aider les entreprises et les porteurs de projet à mener à bien leurs projets d'innovation ; en particulier en vue de valider la faisabilité technique d'un produit ou service Aide au conseil/expertise pour l'entreprise ou le porteur de projet	2013 : 39	2005
11	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon	Entreprises	Pass'Innov Techno	Financement de prestations externes pour finaliser un produit	Subvention	2013 : 0.1	PME peu familiarisées avec l'innovation qui font un 1 ^{er} saut technologique	Soutenir la faisabilité technique d'un produit ou service	2013 : 17	2005

Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Nom	Description du produit	Type de produit	Fonds Distribués (mEUR)	Critères d'éligibilité	Objectif - cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
		Porteurs de projets		Subvention de 70% de l'assiette éligible, plafonnée à EUR 10,000 Aide à la hauteur des fonds propres				Aide au conseil/expertise pour la PME		
12	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon	Entreprises (partenariat avec la CCI Languedoc-Roussillon)	ARA Brevets Aide à la Recherche d'Antériorité Brevets Il s'agit d'une subvention plafonnée à EUR 1,500 ou EUR 2,000 par prestation dans la limite de EUR 3,000 par bénéficiaire et par année civile. Cette subvention représente : <ul style="list-style-type: none"> • 100% du montant HT de l'opération si le projet ou l'entreprise a moins de 1 an ; • 50 % du montant HT de l'opération si l'entreprise a plus de 1 an L'Aide à la Recherche d'Antériorité concerne les opérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'antériorité ; • Etude de contrefaçon face à un brevet ; • Veille brevet ; • Etat de la technique ; et • Analyse technique de contentieux 	Subvention	2013 : 0.1	PME accompagnées par des réseaux en Languedoc-Roussillon	Aide à la décision avant dépôt de marque ou brevet Aide au conseil/expertise pour la PME	2013 : 81	2004
13	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon	Entreprises	Aides au conseil en faveur des projets de transmission et reprise d'entreprises Aide au conseil pour développer la compétitivité de l'entreprise reprise Il s'agit d'une subvention de EUR 3,800 à EUR 10,000 (taux d'intervention de 50 à 80 % suivant le nombre de jours d'étude)	Subvention	2013 : 0.04	PME ayant un projet de transmission ou de reprise	Apporter un regard externe à la détermination du prix de cession d'une PME Permettre au repreneur de doter l'entreprise d'outils contribuant à développer sa compétitivité	2013 : 10	2007

Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Nom	Description du produit	Type de produit	Fonds Distribués (mEUR)	Critères d'éligibilité	Objectif - cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place	
14	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon	Entreprises	Prime à la performance ASTRE	Aide au recrutement dans le cadre du dispositif ASTRE Après évaluation des programmes de développement suivis dans le cadre du programme ASTRE, notamment en termes d'impact sur l'emploi, la Région peut décider d'attribuer cette prime à la performance Il s'agit d'une subvention de EUR 5,000 par emploi créé pendant la période de réalisation du programme ASTRE (soit sur 3 ans) plafonné à EUR 100,000	Subvention	2013 : 0.4	Le dispositif exige au préalable : <ul style="list-style-type: none"> L'étude du projet Pour s'assurer de sa viabilité globale, chaque projet doit être validé dans tous ses aspects (économiques, humains, financiers) et comporter un bilan prévisionnel complet (compte de résultats prévisionnel, bilans prévisionnels, plan de financement et de trésorerie) Pour réaliser cette étude de faisabilité, il est possible de faire appel à un expert extérieur et bénéficier d'une subvention de EUR 15,000 maximum pour un total maximum de EUR 30,000 L'approche stratégique L'ensemble du projet est soumis à un principe de subsidiarité, ouvrant une priorité à l'intervention des partenaires bancaires, notamment sur l'investissement matériel, ou aux dispositifs de la Région et de Bpifrance La mobilisation du Fonds Régional de Garantie (FRG) peut faciliter l'engagement des partenaires bancaires de l'entreprise Au terme de la troisième année, une seconde délibération de la Région Languedoc-Roussillon peut, au vu des résultats, notamment en termes d'emploi, attribuer à l'entreprise bénéficiaire une aide plafonnée à EUR 100,000 liée à la création d'emploi	Promotion de la performance des programmes de développement proposés dans le cadre d'ASTRE	2013 : 6	2006
15	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon	Entreprises	APPI Aide à la préparation d'un projet innovant (APPI)/ Recrutement Bac+5/+8	Aide à la préparation d'un projet innovation par le recrutement de personnel ayant de Bac+2 à Bac +8 (techniciens, universitaires, ingénieurs, docteurs en recherche) afin de constituer une première cellule de Recherche et Développement (R&D), de structurer un service de R&D ou de renforcer l'équipe de chercheurs de la PME Il s'agit d'une subvention à hauteur de 50% de l'assiette éligible ; l'aide totale étant plafonnée à EUR 50,000 L'aide vise à financer certaines dépenses : <ul style="list-style-type: none"> Le salaire du cadre recruté en CDI dans le cadre d'une mission de R&D ; Des frais généraux liés à l'environnement de travail ; et Des prestations externes 	Subvention	2013 : 0.5	PME du Languedoc-Roussillon	PME innovantes Renforcer l'équipe R&D Aide au recrutement	2013 : 27	2005

Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Nom	Description du produit	Type de produit	Fonds Distribués (mEUR)	Critères d'éligibilité	Objectif - cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
16	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon	Entreprises	Aide au financement du salaire du repreneur Il s'agit d'une subvention à hauteur de 50% de l'assiette éligible ; l'aide totale étant plafonnée à EUR 25,000	Subvention	2013 : 0.1	PME ayant un projet de transmission	Donner toutes les chances de réussite au projet de transmission en validant la capacité entrepreneuriale du futur repreneur Aide au recrutement	2013 : 5	2007
17	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon	Porteurs de projets Entreprises de moins de 3 ans	Concours Coup de Pousse Il s'agit d'une subvention de EUR 40,000 à EUR 100,000 en fonction des besoins de l'entreprise en vue de détecter des projets innovants et à potentiel en Languedoc-Roussillon ou désirant s'implanter en Languedoc-Roussillon	Subvention	2013 : 0.8	Porteurs de projets et Jeunes Entreprises Innovantes (pour tout type d'innovation) et à potentiel Financement par appel à projet	Détecter et accompagner dans leur croissance les « futures » entreprises « pépites » du Languedoc-Roussillon	2013 : 12	2012
18	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon		Aide dégressive accompagnant l'atteinte de la taille critique du Groupement d'Employeurs Il s'agit d'une subvention dégressive sur 3 ans, pour un total plafonné à EUR 30,000	Subvention	2013 : 0.02	Groupement d'Employeurs de l'ESS à même de gérer la mise à disposition de 12 Equivalent Temps Plein d'ici un horizon de 3 ans	Permettre au Groupement d'Employeurs de se doter d'une fonction d'animation et de développement Structuration de plusieurs Groupements d'Employeurs multi-sectoriels	2013 : 2	2005
19	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon Union Européenne (FEDER)		PRISME Subvention ayant pour objet de financer l'immobilier et/ou le matériel de la PME La subvention dispose d'un pourcentage de couverture du montant du projet qui varie en fonction du zonage de ce projet (Aide à Finalité Régionale ou Aide De Minimis)	Subvention	2013 : 2.4 (dont EUR 0.9 de FEDER)		Soutenir l'installation ou le développement en Languedoc-Roussillon de PME avec création d'emploi Aide à l'investissement immobilier	2013 : 20	2005
20	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon		Aide à l'investissement ESS Aide aux investissements productifs des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire Il s'agit d'une subvention à hauteur de 30% de l'assiette éligible (au maximum)	Subvention	2013 : 0.3	investissements productifs contribuant au développement de l'entreprise dans l'Economie Sociale et Solidaire	Accompagner la création ou le développement d'entreprises évoluant dans l'Economie Sociale et Solidaire Aide aux investissements productifs	2013 : 9	2005
21	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon		Investissement touristique Aide à la création, la rénovation et la modernisation d'entreprises dans le secteur touristique (à des fins d'investissement) Il s'agit d'une subvention plafonnée à 50% du montant de l'ensemble des aides publiques possibles	Subvention	2013 : 1	Structures relevant du tourisme social (dispoant par exemple d'une modulation de leurs tarifs et acceptant des bons des Caisses d'Allocations Familiales)	Soutenir les villages de vacances à vocation sociale	2013 : 6	2011
22	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon Union Européenne (FEADER)	Entreprises	Investissement touristique Soutien à la création d'infrastructures contribuant au développement économique dans le secteur du tourisme Il s'agit d'une subvention à hauteur de 20% de l'investissement (dans le respect des règles européennes de la concurrence pour la soutien d'un Service d'Intérêt Economique Général)	Subvention	2013 : 10			2013 : 1	

	Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Nom	Description du produit	Type de produit	Fonds Distribués (mEUR)	Critères d'éligibilité	Objectif - cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
23	Région Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon		Dispositif ASTREA	Subvention de 40% de l'assiette éligible (au moyen d'une subvention de la Région et d'une subvention financée sur des fonds FEADER)	Subvention	8.8 par les subventions Région 7.2 par financement FEADER	Entreprises des agro-filières et de l'industrie agro-alimentaire en Languedoc-Roussillon	Appui aux projets stratégique des entreprise des agro-filières et de l'industrie agro-alimentaire en Languedoc-Roussillon Soutien globale de l'entreprise pour : <ul style="list-style-type: none"> • La conduite d'études stratégiques ; • Le financement d'investissements immobiliers, matériels et immatériels ; • La couverture du Besoin en Fonds de Roulement ; et • Le financement de recrutements 	2013 : 88	2007
		Union Européenne (FEADER)			Avance remboursable de 50% de l'assiette éligible	Avance remboursable	0.8 par avances remboursables				
					Prime à la performance d'un montant de EUR 5,000 par emploi créé	Subvention	0				

Source : Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, 2014.

d) Financement participatif

Malgré l'absence d'un cadre législatif clairement établi, le financement participatif s'est progressivement imposé comme un apport de fonds important pour les créateurs d'entreprises. Il consiste en une utilisation de plateformes sur internet consacrées à la collecte de fonds auprès de particuliers pour apporter des prêts, des investissements en fonds propres ou des subventions aux créateurs d'entreprises. La décision d'investir ne dépend que de l'appréciation des prêteurs. Les projets financés sont le plus souvent entrepreneuriaux (avec souvent une dimension tournée vers l'action solidaire), innovants ou artistiques.

Au niveau international, le financement participatif a connu une croissance très importante au cours des dernières années. Le montant total des sommes collectées au niveau mondial est passé de EUR 380m en 2009 à près de EUR 2.1md en 2012 (Observatoire des entrepreneurs, PME Finance, 2014). Le marché américain représente 60% du total en comparaison de 35% pour l'Europe (Observatoire des entrepreneurs, PME Finance, 2014).

En France, le financement participatif a débuté en 2007 avec des sociétés comme MyMajorCompany, Babeldoor, Kisskissbankbank, Ulule et Babyloan. En 2012, les principales plateformes ont créé une association nommée « Association Finance Participative France » qui vise à promouvoir la mise en place d'un cadre législatif. A l'heure actuelle, 68 plateformes de financement participatif sont actives en France. Parmi ces plateformes :

- 21% soutiennent leurs membres sous la forme de prêts ;
- 36% soutiennent leurs membres en investissant dans le capital de l'entreprise ;
- 43% soutiennent leurs membres par le biais de dons ou en réservant des produits avant leur commercialisation.

Ces plateformes financent leurs opérations au travers de commissions sur les montants collectés allant de 5 à 12% (APCE, 2014).

Les 4 principales plateformes mettant à disposition des prêts sont présentées dans le Tableau 27 suivant.

Tableau 27 : Plateformes françaises de financement participatif octroyant des prêts

	Cible	Montant	Montant moyen	Autres informations
Prêt d'Union		EUR 60m entre 2009 et mi-février 2014	9,270	
Babyloan	Micro-crédit social			En partenariat avec les Institutions de Microfinance
Hellomerci	Projets personnels et entrepreneuriaux avec peu de fonds : <ul style="list-style-type: none">• Pour une entreprise : de EUR 200 à EUR 1,500 ;• Pour un particulier : à partir de EUR 20.	EUR 316,000 entre avril 2013 et février 2014		
Spear	Coopératives et entreprises	EUR 1.1m in 2013	EUR 100,000	

	Cible	Montant	Montant moyen	Autres informations
	solidaires : projets d'entrepreneurs sociaux et de finance solidaire (labellisés par l'association Finansol)		- EUR 250,000	

Source : *Observatoire des Entrepreneurs, PME Finance, 2014.*

Le Tableau 28 ci-dessous présente les plateformes de financement participatif investissant en fonds propres dans les entreprises.

Tableau 28 : Plateformes françaises de financement participatif apportant du financement en fonds propres pour les entreprises

	Cible	Montant	Montant moyen	Autres informations
Wiseed	La plateforme investit jusqu'à EUR 100,000	2013: EUR 3.6m Total: EUR 6.4m	EUR 2,000	Transaction la plus élevée : EUR 1m
Anaxago		2013: EUR 2.7m	EUR 300,000 par projet en 2012	Contribution maximale par investisseur : EUR 1,000
Smart Angels	Start-ups, PME	2013: EUR 2.6m Total: EUR 3.9m	EUR 15,000	Une contribution de EUR 1,000 par investisseur est requise
Happy Capital		2013: EUR 1.5m Total: EUR 1.5m	EUR 250	
Particeep	Fournir des investissements en capital et des donations.	2013: EUR 340,000 Total: EUR 340,000	EUR 1,000	Une contribution de EUR 1,200 à EUR 5,000 par investisseur est requise
France Utile	Investissements dans le capital des PME à potentiel de croissance élevée.			Une contribution de EUR 1,500 par investisseur est requise

Source : *Observatoire des Entrepreneurs, PME Finance, 2014.*

Entre 2007 et 2012, les plateformes françaises de financement participatif ont soutenu 60,000 projets pour un montant estimé de EUR 75m. Pour la seule année 2012, les plateformes ont financé EUR 24.5m. Sur ce montant, les prêts aux entreprises représentaient EUR 18m et les investissements en fonds propres EUR 6m, principalement à destination des PME (Observatoire des entrepreneurs, Association Finance Participative France, 2014). Le volume total du financement participatif en France en 2013 est estimé à EUR 78.3m (avec 330,966 contributeurs identifiés dans le pays) et a ainsi augmenté de manière très importante depuis 2011. Au sein de ce montant, les prêts ont représenté EUR 48m, les dons EUR 20m et les investissements en fonds propres EUR 10m. 44% des fonds collectés financent des projets initiés par des entreprises, plutôt que par des particuliers.

En plus de ces plateformes généralistes, certaines plateformes de financement participatif se focalisent sur un secteur, à l'image de la plateforme Miimosa, exclusivement dédiée aux dons et aux dons avec contreparties en nature pour des structures évoluant dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentaire⁴¹. Sur cette plateforme d'échanges chaque porteur de projet présente le montant dont il aurait besoin ainsi qu'une durée de collecte (de 90 jours maximum). Le porteur de projet peut notamment être un individu, une entreprise, une coopérative ou une association. La plateforme accompagne ce porteur de projet dans la définition de son projet. Chaque projet est alors détaillé sur la plateforme et les potentiels contributeurs peuvent sélectionner les projets qu'ils souhaitent soutenir. Le porteur de projet perçoit un financement dès lors que 60% de son objectif est atteint. Dans le cas inverse, tous les contributeurs sont remboursés. La plateforme perçoit elle une commission décroissante en fonction du pourcentage de l'objectif atteint : plus l'objectif est atteint, moins la commission pour la plateforme Miimosa est importante. De telles initiatives de financement participatif peuvent dès lors s'avérer une opportunité pour les secteurs agricole et agro-alimentaire qui bénéficient d'un capital confiance auprès des consommateurs, eux-mêmes désireux d'avoir davantage d'emprise sur leur alimentation.

L'intérêt croissant dans le financement participatif en France a incité la Caisse des Dépôts et des Consignations à commander une étude examinant son rôle potentiel dans le financement participatif. La réflexion du rôle de la CDC dans le financement participatif porte principalement sur la sécurisation des marges brutes d'autofinancement et des dépôts, la restructuration du secteur et la consolidation de certaines plateformes. Le rapport doit être publié fin 2014.

Au regard de ces évolutions, le gouvernement français a adopté le 30 mai 2014 la loi n°2014-559 qui régleme le financement participatif. Cette loi introduit de nouvelles dispositions et modifie plusieurs dispositions du Code Monétaire et Financier français. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2014.

Les principaux changements apportés par la loi n°2014-559 quant aux prêts octroyés par le biais de plateformes de financement participatif sont les suivants⁴² :

- Mise en place d'un plafond de EUR 1m pour chaque prêt octroyé ;
- Les contributions individuelles sont limitées à EUR 1,000 pour diversifier le risque ;
- Création du statut d'« Intermédiaire en Financement Participatif » (IFP). Bien que ce statut nécessite l'enregistrement des plateformes, il n'a pas pour objectif d'imposer des exigences en fonds propres comme c'est le cas pour les banques. Les plateformes de financement participatif sont en effet des intermédiaires de financement, et non des prêteurs directs ; et
- Plus de transparence et d'obligations d'information envers les apporteurs de fonds concernant les risques, les commissions et les taux d'intérêt.

Les principaux changements apportés par la loi n°2014-559 aux investissements en fonds propres sont les suivants :

- Possibilité d'investir dans les Sociétés par Actions Simplifiées ;

⁴¹ Voir : <https://www.miimosa.com>.

⁴² Voir : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029008408>.

- Création du statut de « Conseiller en Investissement Participatif » (CIP), introduisant des obligations d'information et de vérification. Ce statut prend également en compte la qualification des investisseurs, leur inscription à une association professionnelle et une assurance responsabilité reconnue pour le CIP.
- Le nouveau statut permet un investissement allant jusqu'à EUR 1m dans les parts d'une même entreprise (le plafond précédent s'élevait à EUR 100,000). Il n'y a pas de minimum de fonds propres applicables aux plateformes ; et
- Simplification des obligations d'information par projet.

En termes de plateforme facilitant les donations, la loi a simplifié les précédentes procédures d'application. Le montant des donations demeure discrétionnaire.

Ainsi, si le financement participatif ne constitue pas un Instrument Financier *stricto sensu*, les décideurs publics sont toutefois en mesure d'en soutenir le développement, à l'image de Bpifrance qui a lancé un moteur de recherche regroupant les projets proposés par les plateformes partenaires : tousnosprojets.fr. Bpifrance n'intervient que comme intermédiaire entre les plateformes de financement participatif et le public. Elle n'apporte pas de financement et ne supporte donc aucun risque. En ce sens, le financement participatif ne constitue pas l'un des produits proposés par Bpifrance. Cette initiative de Bpifrance et l'étude commandée par la CDC illustrent toutefois que le financement participatif associe de manière de plus en plus importante les intérêts d'acteurs aussi bien privés que publics.

Au niveau régional, les plateformes du financement participatif ont déjà financé de nombreux projets localisés en Languedoc-Roussillon. Certaines de ces plateformes coopèrent également avec des acteurs locaux ; à l'instar de la plateforme Ulule qui coopère avec l'antenne régionale de l'Institution de Microfinance ADIE. Cette coopération a pour objectif de permettre à l'ADIE de lever des fonds additionnels destinés aux entrepreneurs du département de l'Hérault et de leur fournir par ailleurs des subventions. De plus, Initiative Languedoc-Roussillon envisage actuellement le développement et la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif. La Caisse des Dépôts et Consignations participe au développement des caractéristiques techniques de cette plateforme avec Initiative Languedoc-Roussillon. En outre, le réseau régional de Business Angels Méliès propose des co-investissements en fonds propres en collaboration avec la plateforme de financement participatif Wiseed. Enfin, une initiative locale récente concerne également le financement participatif dans la région. Il s'agit d'un partenariat entre cette même plateforme Wiseed et la branche régionale du groupe de gestion d'actifs Sarro. Ce partenariat date du début du mois d'octobre 2014 et vise à développer une plateforme de financement participatif spécialisée et destinée aux clients du groupe Sarro. Elle serait gérée sur le plan technique par Wiseed. La plateforme cible des projets d'investissement dont le montant atteint jusqu'à EUR 300,000, et envisage de financer cinq projets en 2015.

5.2 Historique des Fonds Structurels en Languedoc-Roussillon

Le Programme Opérationnel (PO) pour la région Languedoc-Roussillon couvrant la présente période de programmation 2007-2013, qui s'inscrit dans le cadre de la Politique de Cohésion de l'Union Européenne, vise l'objectif « compétitivité régionale et emploi ». Les fonds apportés par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) s'élèvent à un montant de

EUR 270,416,776.2 dont 92.02% ont été programmés et 52.65% ont été déboursés au 31 décembre 2013⁴³. Le montant géré sous l'initiative JEREMIE a été déboursé à 75% au 30 novembre 2014. Le PO FEDER 2007-2013 a été élaboré sur la base d'un diagnostic territorial établi pour la Région Languedoc-Roussillon, qui a identifié les disparités, besoins et enjeux en termes de compétitivité, d'innovation et d'emploi. Le PO respecte les priorités européennes énoncées aux sommets de Lisbonne et Göteborg et formalisées dans les Orientations Stratégiques Communautaires (OSC), ainsi que les priorités nationales énoncées dans le Cadre de Référence Stratégique National (CRSN).

La stratégie retenue pour la période de programmation 2007-2013 visait principalement l'innovation et le développement durable. Le but était de créer des synergies entre une croissance durable, la protection de l'environnement et la compétitivité régionale. La stratégie se fondait sur le potentiel d'innovation existant en Languedoc-Roussillon (tel que documenté en Chapitre 4 et au sein de l'Annexe 2), se trouvant notamment dans les nombreux pôles de compétitivité ainsi que le réseau développé pour la recherche publique. La région connaît également une activité entrepreneuriale élevée, notamment dans ses pôles d'excellence, comprenant entre autres : l'agro-alimentaire, la santé, la biologie, le traitement des déchets, la chimie et les énergies renouvelables. Le PO FEDER 2007-2013 se focalise sur les cinq priorités stratégiques suivantes :

- L'innovation, le transfert de technologie et le développement économique ;
- L'environnement et la prévention des risques ;
- Les transports alternatifs à la route ;
- Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ; et
- L'accessibilité et la cohésion territoriale.

Un autre objectif concernait la réduction des disparités territoriales au sein du Languedoc-Roussillon. En effet, à côté d'une zone très dynamique et compétitive en Hérault et plus précisément autour de Montpellier, il existe des zones défavorisées en termes de croissance et d'emploi. Par conséquent, le PO FEDER 2007-2013 visait l'inclusion économique et financière de ces territoires défavorisés. Le soutien concernait à la fois l'accompagnement des entreprises pour anticiper les changements structurels, et l'accompagnement des individus pour se doter des qualifications demandées sur le marché. Les actions ci-dessus visaient toutes à renforcer la cohésion régionale.

Finalement, le PO FEDER 2007-2013 visait des objectifs horizontaux tels que l'égalité hommes/femmes et le développement durable.

a) Priorités établies dans le PO FEDER 2007-2013

Le PO FEDER 2007-2013 du Languedoc-Roussillon s'articulait autour de différents axes prioritaires, subdivisés en fiches-actions qui poursuivent chacune un objectif concret. Les trois axes prioritaires définis dans le PO « compétitivité régionale et emploi » ainsi que l'axe portant sur l'assistance technique sont présentés ci-après.

⁴³ Les Rapports Annuels d'Exécution du PO FEDER 2007-2013 ne fournissent pas de détails explicatifs sur le taux de déboursement, ici à fin 2013.

Axe prioritaire I – Innovation et transferts de technologies (EUR 97m)

Cet axe prioritaire bénéficie de la plus importante dotation du PO. Il vise à soutenir la gestion coordonnée de l'innovation à l'échelle régionale. Un autre objectif est de s'appuyer sur les unités de recherche régionales afin de soutenir l'innovation des PME, et, d'une manière générale, de créer les conditions nécessaires pour la compétitivité des PME à chaque stade de leur développement.

Axe prioritaire II – Environnement et prévention des risques (EUR 95.6m)

Le second axe prioritaire a trois objectifs : (1) la protection des individus et entreprises contre les risques naturels, (2) la protection et la gestion durable des ressources en eau ainsi que la promotion de l'efficacité énergétique à l'aide de l'utilisation d'énergies renouvelables et (3) la protection et la valorisation des espaces naturels dont notamment les régions côtières et les paysages remarquables.

Axe prioritaire III – Accessibilité des territoires (EUR 71.4m)

Le troisième axe prioritaire se concentre sur le renforcement des infrastructures et réseaux TIC ainsi que les usages innovants des TIC. De plus, cet axe prioritaire vise la promotion des transports alternatifs. Finalement, l'axe prioritaire III cherche également à renforcer la compétitivité régionale tout en permettant un développement équilibré et intégré des territoires.

Axe prioritaire IV – Assistance technique (EUR 6.3m)

Au travers du quatrième axe, les fonds FEDER peuvent cofinancer des activités de gestion, de suivi, d'évaluation, d'animation, d'information et de communication en lien avec les objectifs de l'Union Européenne.

b) Soutien aux PME dans le PO FEDER 2007-2013

Le soutien aux PME a joué un rôle important dans le PO FEDER 2007-2013 en Languedoc-Roussillon, notamment au travers des axes prioritaires I et III. Les éléments pertinents étaient : l'innovation (axe prioritaire I), et l'accès et l'usage innovant des TIC (axe prioritaire III).

Innovation et soutien à l'accès au financement des PME dans le PO FEDER 2007-2013

Le financement de l'innovation est essentiel afin de soutenir les PME dans leur plan de croissance. Des EUR 97m attribués à l'axe prioritaire I, EUR 101m, c'est-à-dire 104.20%, ont été programmés au 31 décembre 2013. Toutefois, seulement 47.53% des fonds ont été déboursés.

Le diagnostic territorial réalisé pour la période de programmation 2007-2013 a identifié un manque de coordination et de lisibilité entre les différents acteurs de l'innovation en Languedoc-Roussillon. Par conséquent, la première fiche d'activité de la priorité d'investissement 1 (PI 1) vise à développer l'animation commune de l'innovation, avec un taux de programmation très élevé (106.86% au total). Elle inclut la définition d'une stratégie régionale d'innovation, qui s'est révélée comme n'étant pas suffisamment opérationnelle. Pour la remplacer et pour répondre

également à l'obligation établie par la Commission Européenne en vue de la période de programmation 2014-2020, les acteurs régionaux ont développé une nouvelle Stratégie de Spécialisation Intelligente. La seconde action de la PI 1 est destinée à améliorer l'animation de l'innovation dans la région. La troisième action vise à promouvoir la naissance et le suivi des projets. Cette dernière action a également un taux de programmation très élevé (111.39%).

La PI 1.2 vise à renforcer la compétitivité des PME à chaque stade de leur développement. Dans cette optique, elle décrit l'usage d'Instruments Financiers afin de faciliter l'accès au financement des PME. EUR 15m (avec des taux de programmation et de décaissement de 100%) ont été attribués au fonds de participation JEREMIE régional, qui a d'ailleurs reçu EUR 15m supplémentaires par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon. « Des investissements stratégiques pour la création d'emploi » ont également été prévus, avec un taux de programmation particulièrement élevé de 314.90%, ce qui témoigne de l'attente quant à la qualité des futurs projets devant être financés.

La PI 1.2 prévoit également de créer de nouvelles structures de soutien à la création d'entreprise et de suivi du développement des entreprises (avec des entités telles que des incubateurs ou des hôtels d'affaires), ainsi que de mettre en place des fonds afin de soutenir les projets immobiliers d'entreprises innovantes. Deux initiatives ont été mises en place en 2008 en vue de soutenir la faisabilité technologique ou commerciale des projets (l'Aide à la Faisabilité Technologique - AFT - et l'Aide à la Faisabilité Commerciale - AFC). Au total, ce sont EUR 5,350,000 (avec un taux de programmation de 106.55%) qui ont été attribués aux actions de soutien aux PME innovantes en vue de favoriser leur accès aux marchés d'exportation, telles que les initiatives du dispositif « AGIR en Languedoc-Roussillon ».

Enfin, afin de soutenir l'innovation des PME, la PI 1.2 prévoit de développer des partenariats entre entreprises privées et laboratoires de recherche (avec un taux de programmation de 91.97%). Dans un souci de protection de la propriété intellectuelle, elle vise également l'élaboration d'outils de renseignements commerciaux par le biais du réseau d'innovation régional SYNERSUD et de l'agence d'innovation régionale Transferts Languedoc-Roussillon (Transferts LR) (avec un taux de programmation de 85.87%).

La PI 1.3 vise à exploiter le potentiel de recherche régional afin de renforcer la compétitivité des entreprises. Elle prévoit la mise en place d'infrastructures de R&D communes ouvertes aux entreprises (avec un taux de programmation de 177.81%, mais seulement 14.58% ont été déboursés) et attribue EUR 17,377,000 pour le soutien de projets de R&D collaboratifs (avec un taux de programmation de 76.38%). 61 projets de 86 entreprises et universités ont été financés au 31 décembre 2013, dans des domaines tels que l'agriculture durable (avec recours aux TIC) et la gestion de l'eau. La PI 1.3 promeut également l'accès des entreprises régionales et des laboratoires aux programmes-cadres de la recherche de l'Union Européenne (avec un taux de programmation relativement faible de 50.2%). La PI 1.3 apporte également un soutien au développement, au renforcement économique et au renforcement d'idées innovantes par l'enseignement supérieur et la promotion de l'entrepreneuriat.

Enfin, la PI 1.3 attribue EUR 1,800,000 pour la création de postes de direction de R&D. Au 31 décembre 2013, les EUR 844,028.57 déboursés (97.46% du montant programmé) ont permis 56 recrutements.

Accès et utilisation innovante des TIC dans le PO FEDER 2007-2013

L'axe prioritaire III se concentre sur l'accessibilité aux TIC des territoires en Languedoc-Roussillon. Les PI 3.1 et 3.2 sont respectivement dédiées au développement de (1) l'accès et (2) l'usage innovant des TIC ; qui représentent des facteurs clés du soutien et du renforcement de la compétitivité des PME régionales.

La PI 3.1 vise à développer des infrastructures et réseaux de haut/très haut débit sur l'ensemble du territoire régional. Deux réseaux (réseaux de haut et très haut débit) ont été installés en 2013, amenant le taux de programmation à rester stable à 85.6%. Actuellement, 99.6% de la population régionale en Languedoc-Roussillon a accès à une connexion Internet haut débit, et presque 80% de chaque département de la région a accès à une connexion de 2 Mbit/seconde.

La PI 3.2 a l'intention de développer des usages innovants des TIC. L'action 1 vise à améliorer la compétitivité des entreprises par un meilleur usage des outils de TIC. Au 31 décembre 2013, EUR 1,479,667.80 étaient programmés (+12.8% par rapport à l'année 2012), ce qui représente seulement 11% des fonds attribués à la PI 3.2. L'initiative « renforcement des entreprises par les TIC, menée par le Syndicat de Développement du Pays Cœur d'Hérault », a démontré que les PME peuvent largement bénéficier de telles initiatives pour renforcer leur compétitivité.

Le Tableau 29 ci-dessous indique les dotations, les montants programmés et les taux de déboursement du PO FEDER 2007-2013 en région Languedoc-Roussillon. L'axe prioritaire pour l'assistance technique est également indiqué étant donné que certaines des mesures prévues dans cet axe prioritaire concernent le soutien non-financier aux PME.

Tableau 29 : Situation du Programme Opérationnel FEDER pour le Languedoc-Roussillon au 31 décembre 2013

Taux du modèle UE :	Dotation FEDER 2007-2013	Montant programmé au 31/12/2013	UE Payé	% (rapport à la Programmation)	% (rapport à la dotation)
Taux de programmation UE :					
(Taux estimé selon le CRP ⁴⁴ .)					

Axe I - Innovation et transferts de technologies						
1	Favoriser l'animation concertée de l'innovation (partie non couverte par la subvention globale)	8,900,000	9,553,196.94	5,197,546.54	54.41%	58.15%
	Favoriser l'animation concertée de l'innovation (partie couverte par la subvention globale - OSEO Innovation)	623,000	623,000	0.00	0.00%	0.00%
2	Favoriser la mise en place de conditions nécessaires à la compétitivité des entreprises régionales à chaque stade de leur développement (partie non couverte par la subvention globale)	30,356,000	30,846,621.61	21,345,359.45	60.20%	70.32%
	Favoriser la mise en place de conditions nécessaires à la compétitivité des entreprises régionales à chaque stade de leur développement (partie couverte par la subvention globale - CRLR)	22,209,151	20,576,205.37	10,241,611.97	49.77%	46.11%
3	S'appuyer sur la recherche régionale pour favoriser la compétitivité des entreprises (partie non couverte par la subvention globale)	14,750,000	23,387,854.53	2,136,360.66	9.13%	14.48%
	S'appuyer sur la recherche régionale pour favoriser la compétitivité des entreprises (partie couverte par la subvention globale -CRLR)	0.00	1,459,799.42	0.00	0.00%	0.00%
	S'appuyer sur la recherche régionale pour favoriser la compétitivité des entreprises (partie couverte par la subvention globale -OSEO Innovation)	20,177,000	14,642,323.79	7,191,656.70	49.1%	35.64%
Total Axe I		97,015,151	101,089,001.66	46,112,535.32	45.62%	47.53%

Axe II – Environnement et prévention des risques						
4	Prévenir les risques pour les populations et les activités économiques	23,000,000	23,492,764.52	14,068,159.71	59.88%	61.17%
5	Protection du littoral et réhabilitation des sites emblématiques	18,000,000	16,244,689.26	7,309,940.04	45%	40.61%
6	Encourager l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, et contribuer à la diminution des émissions des gaz à effet de serre (partie non couverte par la subvention globale)	2,200,000	3,060,000	699,217.07	22.85%	31.78%
	Encourager l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, et contribuer à la diminution des émissions des gaz à effet de serre (partie couverte par la subvention globale -CRLR)	41,211,000	39,182,967.26	23,801,421.96	60.74%	57.76%
7	Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et assurer une gestion durable de la ressource en eau	8,500,000	7,474,079.07	2,504,748.90	33.51%	29.47%
8	Garantir la protection et la valorisation des espèces, des sites de haute valeur naturelle et des paysages remarquables	2,700,000	3,332,758.86	1,457,022.98	43.72%	53.96%
Total Axe II		95,611,000	92,787,756.7	49,840,510.66	53.71%	52.13%

Axe III – Accessibilité des territoires						
9	Renforcer les réseaux et infrastructures TIC	21,193,876	18,145,008.26	13,969,625.72	76.99%	65.91%
10	Développer les usages innovants des TIC	15,300,000	13,349,685.44	7,589,311.31	56.85%	49.60%
11	Mieux desservir le territoire ; Promouvoir et développer les modes de transport alternatif à la route	15,000,000	4,097,000	3,252,921.22	79.39%	21.69%
12	Assurer une recherche de compétitivité associée au développement équilibré et à la cohésion des territoires	20,000,000	14,720,339.47	6,437,451.89	3.73%	32.19%
Total Axe III		71,493,876	50,132,640.17	31,249,310.14	62.11%	43.71%

⁴⁴ CRP : Comité régional de programmation.

Axe IV – Assistance technique						
13	Soutien au système de gestion (partie non couverte par la subvention globale)	4,335,000	2,824,410.59	2,406,915.28	60.6%	55.52%
	Soutien au système de gestion (partie couverte par la subvention globale - OSEO Innovation)	150,000	267,000	0.00	0.00%	0.00%
	Soutien au système de gestion (partie couverte par la subvention globale - CRLR)	1,115,000	731,778.41	718,992.11	98.25%	64.48%
14	Animation et communication	700,000	824,929.94	694,547.70	84.19%	99.22%
Total Axe IV		6,300,000	4,648,118.94	3,820,453.09	82.19%	60.64%

Source : Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, 2014.

6 Priorités et politiques publiques mises en œuvre par l’Autorité de Gestion en faveur des PME

Conformément à la circulaire nationale du 19 avril 2013, la Région Languedoc-Roussillon est l’Autorité de Gestion des fonds FEDER, FEADER et d’une partie des fonds FSE (Fonds Social Européen) (partie non gérée au niveau national) pour la période de programmation 2014-2020. Dans ce cadre, elle rédige sur cette fin d’année 2014 un PO bi-fonds FEDER/FSE qui couvre l’ensemble du FEDER ainsi que les volets formation et mutations économiques du FSE, en complémentarité avec le PO FSE national « Emploi et Inclusion ».

La stratégie du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 a été construite en s’appuyant sur les différents enjeux régionaux mis en évidence dans le diagnostic territorial, établi conjointement par la Région et l’Etat. Le PO est par ailleurs complémentaire du contrat de plan Etat/Région 2014-2020, étant donné que ces deux documents sont centrés sur les mêmes objectifs, identifiés pour chaque secteur.

De plus, à partir de novembre 2012, la Stratégie de Spécialisation Intelligente (3S) du Languedoc-Roussillon a été élaborée sous la gouvernance de la Région et de l’Etat ; avec comme assistant à maîtrise d’ouvrage l’agence régionale d’innovation « Transferts Languedoc-Roussillon » (Transferts LR). A partir d’une méthode d’analyse en composantes principales dite « analyse statistique multi-variée » réalisée par une équipe de chercheurs du CNRS, la rédaction de la Stratégie 3S a été conduite de manière collaborative. Elle a ainsi impliqué l’ensemble des acteurs économiques et académiques de la région, publics et para-publics. Sept Domaines de Spécialisation Intelligente (DSI) ont été définis, pour lesquels le Languedoc-Roussillon dispose d’un avantage concurrentiel :

- H₂O (grand et petit cycle de l’eau, solutions d’identification et gestion concertée des ressources, réutilisation de l’eau) ;
- Transitions industrielle et énergétique ;
- Thérapies innovantes et ciblées – Diagnostic ;
- Productions et valorisations innovantes et durables des cultures méditerranéennes et tropicales ;
- Economie littorale ; et, dans une perspective transversale,
- Acquisition des données, traitement, visualisation des données numériques ;
- Entrepreneuriat et innovation.

Ces sept domaines de spécialisation sont détaillés en Annexe 2 dans la section portant sur l’innovation en Languedoc-Roussillon.

Le PO FEDER/FSE 2014-2020 a été développé d’un point de vue interfonds. Il est ainsi complémentaire avec les investissements futurs au travers du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), les programmes nationaux pour le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) et le Fonds Social Européen (FSE). Dans cette optique, les éléments concernant les PME dans le PO FEDER/FSE et le PO FEADER (« Plan de Développement Rural ») pour la période de programmation 2014-2020 sont présentés dans les paragraphes suivants.

6.1 Objet, finalité et priorités du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020

Le Languedoc-Roussillon fait partie des régions en transition. Pour cette raison, les montants des investissements du FEDER et du FSE pour la période de programmation 2014-2020 ont été augmentés de 21.4% par rapport à la période de programmation 2007-2013 (une augmentation qui comprend aussi bien les PO régionaux que les PO nationaux gérés au niveau régional).

Le PO FEDER/FSE 2014-2020 régional est structuré selon quatre orientations stratégiques :

- Contribution à la croissance intelligente ;
- Contribution à la croissance durable ;
- Approches territoriales intégrées ;
- Contribution à la croissance inclusive.

Le PO FEDER/FSE du Languedoc-Roussillon pour la période de programmation 2014-2020 s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. A l'échelle régionale, le PO FEDER/FSE contribue à quatre des cinq objectifs de l'Union Européenne pour 2020 :

- Un taux d'emploi de 75% pour les 20-46 ans ;
- 3% du PIB consacré à la R&D ;
- Les objectifs 20/20/20 en matière de climat et d'énergie (20% d'énergie de sources renouvelables ; réduction des gaz à effet de serre de 20% ; augmentation de l'efficacité énergétique de 20%) ; et
- L'éducation et la formation (40% de diplômés de l'enseignement supérieur pour les 30-34 ans, et taux d'abandon scolaire à 10%).

Le PO FEDER/FSE 2014-2020 contribue également au cinquième objectif, c'est-à-dire la lutte contre la pauvreté, même si cet objectif relève principalement d'actions dans le cadre du PO FSE à l'échelle nationale.

Eu égard au potentiel élevé de la région dans le domaine de la recherche publique, le PO FEDER/FSE 2014-2020 prévoit de concentrer ses moyens sur la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises. Ceci inclut les projets de R&D&I de ces dernières, les projets des laboratoires de recherche, les partenariats potentiels entre ces laboratoires, les projets issus des pôles de compétitivité, ceux des clusters et ceux des plateformes d'innovation ou de technologie. Le PO FEDER/FSE 2014-2020 entend également promouvoir l'innovation en faveur des usagers. Il vise enfin à mieux adapter les moyens utilisés aux besoins des acteurs publics et privés en matière d'innovation.

Le PO FEDER/FSE 2014-2020 s'appuie sur 8 axes stratégiques composés de 10 Objectifs Thématiques (OT) définis par la Commission européenne et choisis par le Conseil Régional pour la période de programmation. Les OT relatifs à chaque axe stratégique sont indiqués entre parenthèses dans les paragraphes suivants.

Les 10 OT sont répartis entre 8 OT du FEDER pour la période 2014-2020, correspondant à 15 Priorités d'Investissement (PI), et 2 OT du FSE, correspondant à 3 PI.

Axe I – Investir durablement dans la croissance intelligente (OT 1 et OT 3)

Le premier axe vise à renforcer les synergies entre la recherche publique et le secteur privé. Pour cela, il convient de favoriser l'excellence scientifique au service des entreprises les plus performantes. Les actions proposées concernent principalement les sept domaines d'innovation identifiés par la stratégie pour une spécialisation intelligente 3S (OT 1). Cet axe entend également renforcer la compétitivité des PME (OT 3) en promouvant l'entrepreneuriat, et en particulier, en facilitant l'exploitation économique de nouvelles idées. Il stimule également la création de nouvelles entreprises, y compris à travers les incubateurs (PI 3a) et soutient les PME dans leur croissance sur les marchés nationaux et internationaux et les incite à s'engager dans le processus innovant (PI 3d).

Axe II – Réduire la facture numérique et favoriser l'émergence de la société numérique (OT 2)

Cet axe vise à soutenir le développement du Haut Débit afin de faciliter l'accès des acteurs économiques aux TIC et à Internet (PI 2a). Il prévoit également d'exploiter le potentiel du secteur digital naissant dans la région afin de développer des applications pratiques des TIC dans l'administration, l'e-santé et l'éducation (PI 2c).

Axe III – Encourager la transition énergétique (OT 4)

Cet axe vise à encourager la transition vers une économie plus verte. Les moyens mis en place concernent le soutien à la production d'énergie provenant de sources renouvelables (PI 4a), la promotion de l'efficacité énergétique dans les entreprises (PI 4b) ainsi que la promotion de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics (PI 4c).

Axe IV – Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable (OT 5 et OT 6)

Cet axe vise à développer une approche territoriale globale et inclusive, en coordination avec les mesures du FEADER. Il contient trois dimensions. En premier lieu, il convient de protéger la région des dangers naturels, aggravés par le changement climatique et la croissance démographique. Les investissements prévus par la Région prennent systématiquement en compte les risques littoraux et d'inondation. Cette première dimension vise également à améliorer la résilience du territoire par rapport aux catastrophes naturelles, ainsi qu'à améliorer la gestion de ces catastrophes (PI 5b). La seconde dimension concerne la valorisation du patrimoine naturel et culturel comme levier de développement du tourisme, y compris le tourisme de haut de gamme. Cela doit se faire dans une démarche de préservation de l'environnement et de développement durable (PI 6c). La troisième dimension vise à protéger les sols et la biodiversité à l'aide des infrastructures vertes et bleues (aquatiques) (PI 6c).

Axe V – Favoriser une approche urbaine intégrée (OT 4)

Cet axe vise à promouvoir l'efficacité énergétique au travers de l'usage de différentes sources d'énergie (PI 4c) et de stratégies de développement à faible émission de carbone. Il entend

également faciliter les initiatives de revitalisation de zones rurales ou urbaines défavorisées de la région, notamment par le développement de formations professionnelles pour les demandeurs d'emploi et le soutien à tous types d'activités économiques, en particulier dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (PI 9b).

Axe VI – Promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (OT 8)

Cet axe soutient la mise en œuvre de formations pour le public cible des jeunes sans emploi (jeunes sortis du système éducatif, sans qualification et sans emploi). Ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (PI 8ii).

Axe VII – Accompagner la création et la reprise d'activité par le développement des compétences (OT 8)

Cet axe encourage l'auto-emploi ainsi que la création et la reprise de PME innovantes par la transmission de compétences clés. L'objectif est de contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire et à l'inclusion des demandeurs d'emploi sur le marché de travail (PI 8iii).

Axe VIII – Former tout au long de la vie pour favoriser l'accès à l'emploi (OT 10)

Ce dernier axe vise à améliorer le niveau de qualification des demandeurs d'emploi afin de mieux répondre aux besoins des entreprises. Pour cela, il convient de promouvoir les différentes initiatives de formation, notamment à l'échelle locale (PI 8iii).

Afin de respecter le principe de concentration thématique, 70% des ressources du FEDER sont attribués aux OT 1, 2, 3 et 4.

6.2 Objectifs du PO FEDER/FSE 2014-2020 relatifs aux PME

Deux PI du PO FEDER/FSE 2014-2020, relatives à l'OT 3 et comprises dans l'axe I, sont spécifiquement consacrées au renforcement de la compétitivité des PME :

- **PI 3a** - Améliorer la compétitivité des PME en favorisant l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises ; et
- **PI 3d** - Améliorer la compétitivité des PME en soutenant leur capacité à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation.

Les activités relatives à ces deux PI sont un des éléments clés du PO FEDER/FSE Languedoc-Roussillon pour la période de programmation 2014-2020. En effet, 40% de la dotation financière du PO est attribuée à l'axe I, ce qui correspond à une augmentation de 21.4% par rapport à la période de programmation 2007-2013. Cette augmentation concerne principalement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que la Recherche et l'Innovation (R&I) (+37.8% par rapport à la période de programmation 2007-2013), alors que les montants attribués au renforcement de la compétitivité des PME (OT 3) sont restés stables par rapport à la période de

programmation 2007-2013 et représentent près de 20% de l'ensemble du PO FEDER/FSE de la période de programmation 2014-2020 (EUR 58.9m).

De plus, la PI 3a vise à améliorer le taux de survie des entreprises en Languedoc-Roussillon au-delà de cinq ans après leur création ou reprise. La région connaît un taux de création d'entreprise élevé (17% par rapport à 15% à l'échelle nationale, le Languedoc-Roussillon étant ainsi la 5^{ème} région de France en termes de nombre d'entreprises créées). Toutefois, moins de la moitié des entreprises créées sont encore en activité cinq ans après leur création (48.8% par rapport à 51.5% à l'échelle nationale ; INSEE 2013). Ce faible taux de survie s'explique par **un certain manque de soutien aux PME et des difficultés de financement rencontrées par les acteurs locaux**, un constat partagé pendant les entretiens réalisés pour la présente étude AFMA dans la région.

Dans ce contexte, le Conseil Régional vise à améliorer le taux de survie de PME nouvellement créées d'au moins 20%. Il entend ainsi apporter un soutien au suivi des créations d'entreprise et entend **cofinancer des projets** (y compris dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire) au cours des cinq prochaines années. Ce soutien se fera en coordination avec les activités du réseau régional SYNERSUD (19 structures comprenant notamment des pépinières et des accélérateurs d'entreprises) et entend utiliser des fonds FEDER et FSE de manière complémentaire.

De manière plus concrète, le soutien à la pérennité des entreprises comprendra :

- **Le renforcement de la création d'entreprises innovantes ou ayant un fort potentiel de croissance** (comprenant des mesures pour les phases antérieures ou postérieures à la création). Ce soutien se fera à la fois directement – c'est-à-dire *via* du conseil et du transfert de connaissances auprès des entrepreneurs – et indirectement, par la promotion de l'entrepreneuriat. Les mesures prévues sont les suivantes : l'organisation d'appels à projets, un soutien au suivi post-crédation et des formations à l'entrepreneuriat.
- **Des outils d'ingénierie pour la création d'entreprise**. Pour la période de programmation 2014-2020, des Instruments Financiers tels que des instruments de garanties, des produits de microfinance ou des initiatives de financement participatif pourraient être mis en place, avec le soutien d'institutions financières (par exemple des banques et des plateformes de financement participatif). L'objectif de ces Instruments Financiers serait d'améliorer l'accès au financement des créateurs d'entreprises et des start-ups nouvellement créées.
- **Un soutien au financement de l'investissement et aux pépinières d'entreprises** dédiées aux créateurs d'entreprises innovantes (du stade de l'amorçage jusqu'à cinq ans après la création de l'entreprise). L'objectif de ces mesures est de soutenir directement et/ou indirectement l'établissement d'un climat favorable à la création d'entreprise ; comprenant notamment le financement d'infrastructures, telles que des pépinières d'entreprises.
- **Des actions collectives de soutien aux entreprises innovantes**, coordonnées par le Réseau Régional d'Innovation. Les actions prévues ciblent les Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) et concernent plusieurs domaines de la 3S, notamment la gestion des ressources humaines et les enquêtes menées auprès d'entreprises.

Le PO FEDER/FSE 2014-2020 met en lumière que les PME du Languedoc-Roussillon connaissent des difficultés pour innover en raison de leur petite taille. De ce point de vue, l'OT 3 vise à renforcer la compétitivité des PME régionales par :

- **Le soutien aux projets d'investissement des entreprises**, comprenant notamment le développement de nouveaux produits, processus et services ;
- **L'accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement**, notamment ceux qui s'accordent avec la 3S, les processus collectifs, les secteurs de niche ou de pointe ainsi que l'internationalisation et le développement sur les marchés d'exportation ;
- **Les actions collectives de promotion, communication et ^de marketing territorial** ;
- **L'investissement dans les établissements d'éducation**, l'accent étant mis sur l'innovation ;
et
- **L'ingénierie financière.**

Les mesures pour le soutien à l'innovation et la compétitivité des PME en Languedoc-Roussillon (l'axe I) recevront 38% des EUR 310m disponibles dans le PO FEDER/FSE 2014-2020 géré par le Conseil Régional⁴⁵. Des EUR 310m disponibles, la PI 3a recevra EUR 12.4m (4%) et la PI 3d recevra EUR 46.5m (15%). Ainsi, et comme déjà mentionné, la part provenant de l'Union Européenne pour l'OT 3 du PO FEDER/FSE 2014-2020 correspond à EUR 58.9m. La contribution nationale pour l'OT 3 (comprenant la PI 3a et la PI 3d) représente EUR 43.4m. Le financement total pour l'OT 3 au cours de la période de programmation 2014-2020 sera donc de EUR 102.3m.

6.3 Objectifs du PDR FEADER 2014-2020 relatifs aux PME

Le Programme Opérationnel du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) offre un soutien aux PME en zones rurales. Ces zones couvrent 97% du territoire régional et représentent 60% de la population. Le Plan de Développement Rural FEADER (« PDR FEADER ») pour la période de programmation 2014-2020 offre cinq types de soutien aux PME rurales.

Soutien direct à l'installation de nouvelles entreprises agricoles et/ou à la diversification des entreprises existantes

- En premier lieu, le PDR FEADER prévoit de soutenir l'installation de nouvelles entreprises. Ce soutien peut prendre trois formes différentes :
 - Une aide publique, comme pour la mesure 6.1.1, la Dotation Jeune Agriculteur - PI 2B, (« Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture ») qui accorde une aide publique aux jeunes entrepreneurs (entre 18 et 39 ans) présentant un Plan de Développement de l'Exploitation à cinq ans (PDE), détaillant le potentiel technique et économique de leur projet et démontrant sa viabilité financière ;
 - Un prêt subventionné, comme pour la mesure 6.1.2 (Prêts Bonifiés - PI 2B) ; et
 - Un apport en capital, comme pour la mesure 6.1.3 (soutien au démarrage de petites entreprises - PI 2B), qui vise à renforcer la situation de trésorerie avant que les

⁴⁵ Les EUR 310m correspondent à la part financée par le fonds FEDER. La part financée par le FSE dispose de EUR 102m en région Languedoc-Roussillon.

premiers revenus ne soient générés (EUR 9,000 dans les plaines et EUR 12,000 dans les montagnes).

- En deuxième lieu, le PDR FEADER prévoit de soutenir le développement de nouvelles activités. Une aide publique est prévue pour les agriculteurs et les micro- et petites entreprises en zones rurales qui cherchent à diversifier leur activité à l'aide de la mesure 6.1.1 (Création et développement du tourisme agricole – PI 2A).
- En troisième lieu, un des éléments clés pour les produits agricoles régionaux est l'existence de systèmes et de labels de qualité certifiée (tels que : AB pour les pratiques biologiques, AOP, IGP, Label Rouge). La mesure 3.1 (Intégrer les producteurs primaires dans les systèmes de qualité certifiés – PI 3A) vise à couvrir en partie les coûts d'entrée pour de tels programmes par des aides publiques, qui peuvent être accordées aux nouveaux participants aux processus de qualité certifiés. La mesure 3.2 (Promotion de produits de qualité certifiés - PI 3A) vise à soutenir la formation professionnelle des agriculteurs, les missions de conseil individualisées et des actions d'information sur la certification de qualité. L'objectif est de renforcer la qualité et les atouts des produits régionaux, notamment des vins. La mesure 11.1 (Conversion vers l'agriculture biologique – PI 4A, « restaurer, préserver et renforcer la biodiversité (y compris dans les zones relevant de Natura 2000, et dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques) les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens ») vise le même objectif dans le domaine de l'agriculture biologique.

Le PDR FEADER vise également à renforcer le secteur de la première transformation de bois, afin de pouvoir absorber la totalité de la production régionale de bois. Les entreprises dans ce secteur qui présentent un plan d'affaires viable sur trois ans sont éligibles à une aide publique destinée à soutenir leurs investissements et leur stratégie de positionnement sur le marché (mesure 6.4.2 : Développer l'activité de transformation première de bois dans le secteur de la construction en bois – PI 5E).

Promotion de l'innovation par des initiatives collectives

Le PDR FEADER favorise deux formes de transmission de connaissances. En premier lieu, il soutient les actions de partage d'informations et de transmission de connaissances clés par le cofinancement de la formation professionnelle (Mesure 1.1 : Formation professionnelle et acquisition de connaissances – PI 1C, « Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ») et des événements informatifs (Mesure 1.2 : Actions d'information et de démonstration – PI 1B, « Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris à des fins d'amélioration de la gestion et des performances environnementales »). Le PDR FEADER attribue également des aides à des structures publiques ou privées de conseil, destinées aux PME agricoles, forestières et agro-alimentaires en difficulté à s'adapter aux réalités économiques nouvelles et aux enjeux climatiques-environnementaux (mesure 2.1 : Services de conseil – PI 1A, « favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales »).

Enfin, le PDR FEADER vise à renforcer la coordination et la coopération entre les entreprises et les établissements de recherche publique. Il s'agit de développer davantage les synergies entre les entreprises agro-alimentaires et les laboratoires publics dans le cadre de la 3S et au travers des programmes de recherche collectifs, dont notamment ceux du Partenariat Européen d'Innovation (PEI). Ces initiatives pourront bénéficier d'une aide au titre du PDR FEADER (mesure 16.2 : Soutien aux projets de recherche collectifs innovants – PI 1B).

Soutien direct à la compétitivité des entreprises agricoles, forestières et agro-alimentaires

La Région prévoit de cofinancer des investissements dans des exploitations agricoles, afin d'améliorer à la fois la compétitivité et l'efficacité environnementale de ces entreprises (mesure 4.1.1: Investissements dans les exploitations agricoles – PI 2A, « Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et promouvoir leur restructuration ainsi que leur modernisation dans le but de diversifier les productions et de gagner des parts de marché »). La mesure 4.2.1 (Développement des exploitations agricoles, transformation et commercialisation – PI 2A) accorde une aide aux chefs et créateurs d'entreprises agricoles pour favoriser leur adaptation de marché, renforcer la compétitivité de leur exploitation, améliorer la qualité des produits et soutenir les innovations dans les filières de produits/circuits de distribution. La mesure 8.6 (Soutien aux investissements dans les technologies forestières et aux méthodes de transformation, manufacture et commercialisation de produits forestiers – PI 5E, « Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ») vise à accompagner le secteur forestier dans (1) la réorganisation et la modernisation des processus de production en cofinçant des investissements dans le développement de pratiques innovantes et/ou (2) dans l'acquisition d'instruments technologiques spécifiques.

Le PDR FEADER 2014-2020 vise également à renforcer la compétitivité du secteur agro-alimentaire régional, afin de permettre l'absorption de la production agricole. Des aides publiques pourront être attribuées aux entreprises présentant une planification stratégique viable sur trois ans (Plan Stratégique à trois ans, PSE), qui démontre leur capacité à créer des activités, à soutenir l'emploi et à gagner des parts de marché, notamment sur les marchés d'exportation (mesure 4.2.2 : Investissements dans les entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles – PI 3A). La mesure 11.2 : Maintenir une agriculture biologique (PI 4A) fait également partie de cette initiative.

Renforcement indirect de la compétitivité par un soutien aux investissements ou initiatives collectifs

Le PDR FEADER vise également à renforcer la compétitivité des PME par des investissements collectifs. Ce soutien peut prendre la forme de cofinancements d'investissements coopératifs destinés à réduire la facture énergétique des PME (mesure 4.1.4 : Renforcer l'efficacité énergétique dans les secteurs agricole et agro-alimentaire - PI 5B). La mesure 8.4 (Réparation des dommages causés aux forêts par les catastrophes naturelles – PI 4A) accorde des aides aux PME forestières afin de permettre la continuité de leur activité après une catastrophe naturelle. La mesure 8.5 (Soutien aux initiatives forestières favorisant l'adaptation des forêts aux sécheresses - PI 5E) et la mesure 7.6.1 (Investissements pastoraux collectifs et la prédation - PI 4A,

« Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité (y compris dans les zones relevant de Natura 2000, et dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques) les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens ») apportent également un soutien aux investissements collectifs contre les menaces structurelles, sous forme d'aides publiques afin de permettre aux PME de maintenir et développer leur activité. Il est également prévu de cofinancer des investissements pour la restructuration foncière, afin de préserver, restaurer et valoriser le patrimoine naturel et culturel par des activités agricoles ou forestières (mesure 7.6.4 : Investissements d'autorités locales afin de promouvoir le développement local par le renforcement des zones agricoles, forestières et rurales - PI 6B). La mesure 16.7 (Ingénierie territoriale : développement des zones agricoles, forestières et rurales et gestion des ressources en eau - PI 6B, « Promouvoir le développement local dans les zones rurales ») est destinée à soutenir les programmes transversaux d'innovation afin de renforcer les activités de développement local et d'adapter ces activités au changement climatique. Les projets innovants et identifiés par le réseau SYNERSUD pourront bénéficier d'un cofinancement sous forme d'aide publique.

Soutien au développement des activités des PME du secteur forestier et à leur adaptation aux enjeux climatiques et environnementaux

La mesure 8.3.1 (Prévention des incendies de forêt : investissements afin de lutter contre les sécheresses et le changement climatique - PI 4A) cofinance des investissements afin de prévenir les dommages causés par les incendies aux PME du secteur forestier.

La mesure 8.4 (Réparation de dommages causés aux forêts par les catastrophes naturelles - PI 4A) accorde des aides aux PME forestières afin de leur permettre de maintenir leur activité suite à une catastrophe naturelle.

La mesure 8.5 (Soutien aux initiatives forestières favorisant l'adaptation des forêts aux sécheresses - PI 5E) attribue des aides publiques afin de cofinancer des investissements dans des infrastructures efficaces en eau, qui permettent ainsi l'adaptation au changement climatique et l'exploitation durable des forêts.

7 Analyse du marché financier et résultats

Ce chapitre a pour objet d'identifier l'offre existante et la demande potentielle de produits financiers en région Languedoc-Roussillon pour les micro-entreprises, les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne.

La Section 7.1 décrit la méthodologie utilisée pour calculer l'offre des principaux produits financiers disponibles en Languedoc-Roussillon. Elle a été utilisée pour le calcul de tous les produits financiers ; sauf si une méthodologie plus spécifique est présentée dans les paragraphes afférents.

La Section 7.2 propose un aperçu de l'offre actuelle des principaux produits financiers en Languedoc-Roussillon. Cet aperçu se concentre sur les principales tendances observées ces dernières années et tout événement pouvant affecter ces tendances. Cette section présente par la suite l'estimation de la quantification de l'offre annuelle potentielle pour ces produits financiers en 2014. Les estimations de l'offre de produits financiers sont considérées dans le présent rapport AFMA comme des valeurs moyennes et sont donc valables pour les deux années suivantes, à savoir 2015 et 2016.

La Section 7.3 présente l'Analyse en Composantes Principales (ACP) menée pour compléter l'analyse de la demande des PME en Languedoc-Roussillon. Les principes généraux de l'ACP sont expliqués en introduction de la section et les principaux résultats sont donnés en fonction de chaque catégorie de taille de PME. Cette ACP conduite pour la région Languedoc-Roussillon complète l'analyse de la demande effectuée dans les sections suivantes de l'étude.

La Section 7.4 décrit la méthodologie utilisée pour quantifier la demande de produits financiers recherchés par les PME. La présentation de cette méthodologie pour quantifier la demande est détaillée en Annexe 4. Cette analyse est effectuée en décrivant la demande des entreprises selon leur taille (définie par le nombre d'employés), et d'après les réponses obtenues dans l'enquête en ligne effectuée dans le cadre de la présente étude AFMA. La méthodologie utilisée a été appliquée pour le calcul de la demande potentielle pour l'ensemble des produits financiers, sauf mention contraire. Lorsque des données provenant d'autres enquêtes et études étaient disponibles, elles ont été utilisées à des fins de triangulation. À l'image des estimations de l'offre de produits financiers décrites précédemment, les estimations de la demande de produits financiers sont également considérées dans le présent rapport AFMA comme des valeurs moyennes et sont donc valables pour les deux années suivantes, à savoir 2015 et 2016. L'expérience acquise lors d'études AFMA similaires a en effet permis d'observer que la demande de produits financiers telle que définie par les dirigeants et managers de PME dans une enquête en ligne apporte des montants annuels très similaires d'une année à l'autre lorsqu'une estimation de leurs besoins de financement leur est demandée pour les trois années à venir.

Les Sections 7.5 à 7.7 présentent la demande pour les produits financiers telle qu'exprimée par les PME en Languedoc-Roussillon selon leur taille. La quantification de la demande de produits financiers pour les micro-entreprises pour 2014 est également indiquée. Comme expliqué précédemment, cette valeur est également valable pour 2015 et 2016. Par ailleurs, il est à noter que la demande pour le financement en fonds propres ne sera pas distinguée selon la taille des

PME, en raison de son application limitée. Cette analyse sera conduite pour l'ensemble de la population de PME du Languedoc-Roussillon.

La Section 7.8 fournit une quantification de la demande en produits financiers clés pour 2014 pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne prises ensemble. Les entreprises de ces deux tailles sont étudiées ensemble car les données de l'offre de financement mises à disposition par la Banque de France couvrent ces deux tailles de PME ensemble. A l'image de la quantification de la demande de produits financiers pour les micro-entreprises, la quantification indiquée pour 2014 pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne est valable pour chacune des années suivantes, à savoir 2015 et 2016.

La Section 7.9 considère la demande potentielle pour le financement en fonds propres en 2014 en Languedoc-Roussillon.

L'ensemble de l'analyse conduite dans la présente étude AFMA présente l'offre et la demande en produits financiers sous la forme d'intervalles clairement définis, sauf si des chiffres plus précis sont disponibles. Ces estimations font référence d'une part à l'offre annuelle potentielle et d'autre part à la demande potentielle pour 2014.

La Section 7.10 apporte des informations sur la demande en produits financiers telle qu'exprimée par les Petites et Moyennes Entreprises des secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

Enfin, le Chapitre 8 résume les résultats de l'analyse. La demande de financement pour les PME viables (à savoir les PME percevant une croissance de leur chiffre d'affaires mais ayant échoué à obtenir un financement par emprunt) sera également prise en considération afin de quantifier les gaps de financement existants. La synthèse de l'analyse présentée en Chapitre 8 présente enfin les principaux éléments susceptibles de contribuer au développement de la future stratégie d'investissement pour la région Languedoc-Roussillon.

7.1 Méthodologie utilisée pour calculer l'offre de financement

L'offre annuelle des principaux produits financiers disponibles pour les PME en 2014 a été calculée sur base de plusieurs sources d'information, tendances de marché et projections, qui permettent une approche complète et complémentaire. Bien que des caractéristiques particulières aient été mises en avant pour chaque produit financier, l'approche générale du calcul de l'offre a suivi les étapes suivantes :

- Tout d'abord, l'analyse considère tous les montants octroyés aux PME en Languedoc-Roussillon pour les produits pour lesquels les données sont disponibles sur les dernières années. Les informations utilisées portant sur l'offre concernent uniquement les PME et excluent les ETI et les grandes entreprises.
- Au sein de l'offre de produits financiers pour les PME, les montants procurés pour chaque catégorie de taille : (1) micro-entreprises, (2) petites entreprises et (3) entreprises de taille moyenne sont également des estimations. Ceci est effectué en utilisant les informations provenant tant de la documentation disponible que des entretiens conduits avec les acteurs de la région. Pour la plupart des produits, l'offre pour les petites entreprises et les

entreprises de taille moyenne n'est pas estimée séparément, car des données agrégées pour ces deux tailles d'entreprise ont été obtenues auprès de la Banque de France.

- Les estimations des montants d'offre de financement pour 2014 sont ensuite calculées en prenant en considération :
 - Les tendances observées pour la période 2009-2013 pour chacun des produits financiers ;
 - Les prévisions de croissance du PIB en France pour 2014 établies par la Commission Européenne en novembre 2014 (+0.3%) ; ainsi que
 - La dynamique de marché perçue par les différents acteurs en Languedoc-Roussillon pour le futur, permettant ainsi la définition de différents scénarios possibles (optimistes et pessimistes).

Cette analyse de tendance est indispensable à la méthodologie, puisque l'octroi de l'offre future de produits financiers dépend dans une certaine mesure des caractéristiques de l'offre fournie par le passé, sauf si des éléments particuliers à l'origine d'une discontinuité de tendance (à savoir : croissance exceptionnelle des intermédiaires financiers causée par une libéralisation du marché, fort développement de nouvelles industries et/ou chocs boursiers) peuvent être identifiés et prédis. La croissance économique est également prise en considération comme un indicateur important de la performance économique de la France⁴⁶.

Enfin, la perception du développement du marché apportée par les différents acteurs est un élément plus subjectif. Des données provenant des institutions financières concernées ont été utilisées afin d'estimer la croissance de leur offre de financement.

7.2 Analyse de l'offre de financement

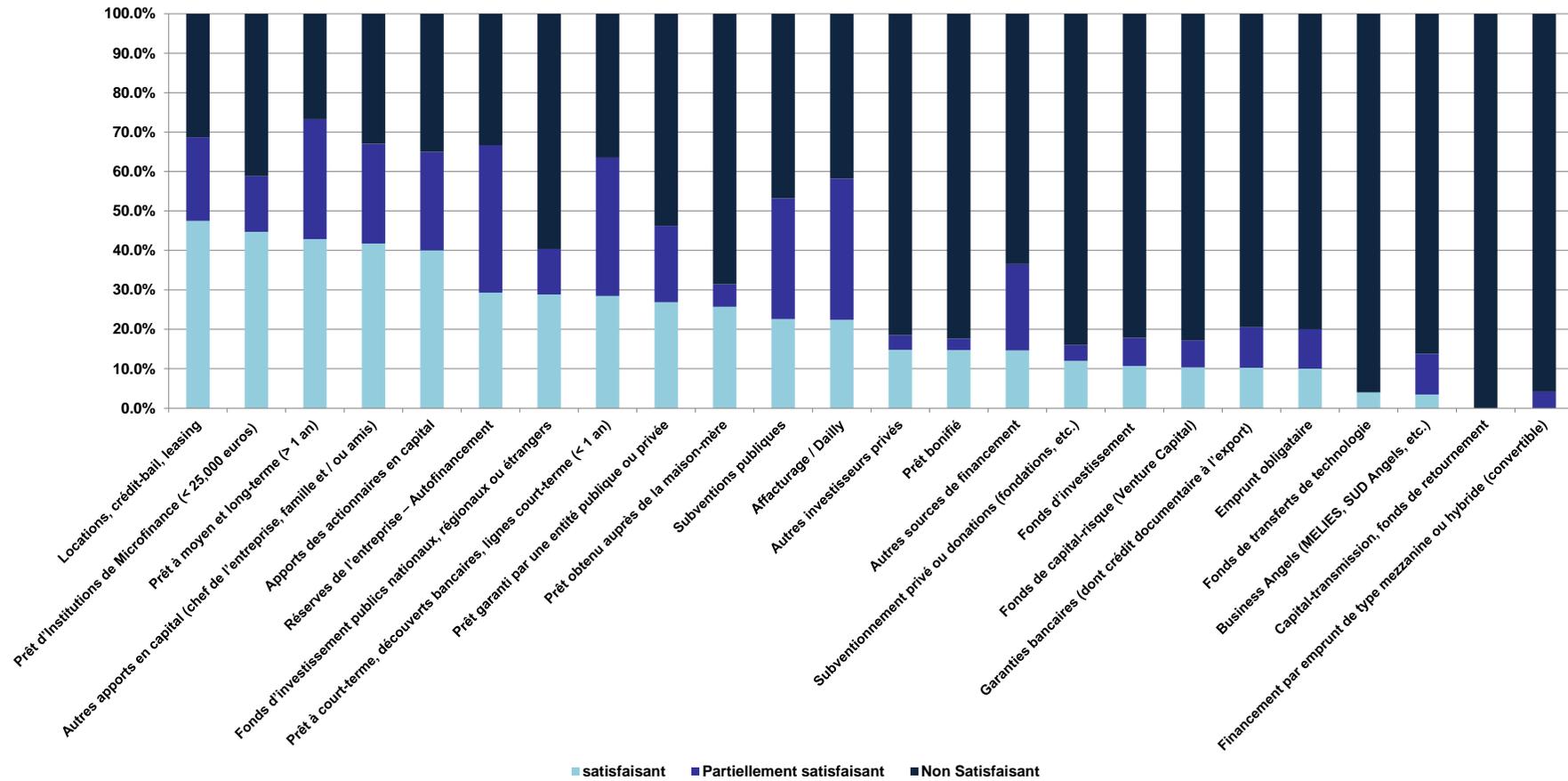
Comme présenté dans la Figure 11 ci-après, les PME du Languedoc-Roussillon semblent plutôt partagées quant à leur accès aux différentes sources de financement dans la région. L'accès à une majorité de produits financiers n'est considéré comme satisfaisant que pour 30% à 50% des PME. C'est notamment le cas des prêts à long-terme (42.9% de PME satisfaites) et court-terme (28.4% de PME satisfaites).

Afin de comprendre cette situation, une analyse de l'offre de financement au niveau régional est nécessaire.

Cette analyse de l'offre est divisée en deux parties. La première partie présente une vue d'ensemble de l'offre actuelle des principaux produits financiers disponibles. La seconde partie présente une estimation de la quantification de l'offre de produits financiers clés pour 2014 en Languedoc-Roussillon.

⁴⁶ Les informations et données relatives à la croissance future des régions françaises ne sont pas disponibles.

Figure 11 : Degré de satisfaction des PME quant à leur accès au financement entre 2011 et 2013 en Languedoc-Roussillon⁴⁷



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME en Languedoc-Roussillon, 2014.

⁴⁷ Nombre de PME ayant répondu à la question : 479.

a) Vue d'ensemble de l'offre de produits financiers

Cette section apporte une vue d'ensemble de l'offre des produits financiers suivants en Languedoc-Roussillon :

- Microfinance ;
- Prêts (incluant les prêts à court, moyen et long-terme, les lignes de crédit et les découverts) ;
- Crédit-bail ;
- Crédit à l'exportation ;
- Affacturage/assurance-crédit ;
- Quasi-fonds propres ;
- Société d'accélération technologique ; et
- Business Angels, capital-risque et capital-développement.

Microfinance

La définition de l'UE décrit la microfinance comme des prêts ou des contrats de location d'un montant allant jusqu'à EUR 25,000. Ils sont accordés spécifiquement aux micro-entreprises ; directement ou au travers d'un prêt aux entrepreneurs - ayant moins de 10 employés et moins de EUR 2m de chiffre d'affaires.

La microfinance est ainsi un moyen d'encourager le développement des micro-entreprises, la création d'emploi et l'inclusion sociale. De plus, une offre efficiente de microfinance joue un rôle important dans l'atténuation des effets de la crise économique et financière.

Le secteur de la microfinance en France est l'un des plus anciens et les mieux développés d'Europe (« European Microfinance Network », 2013). Le micro-crédit a été introduit avec la création de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) dans les années 1980.

Actuellement, l'ADIE compte parmi les trois plus grands réseaux nationaux de microfinance, aux côtés de France Active et d'Initiative France. Tous trois font appel à des acteurs privés et publics pour se financer. Chacun d'entre eux offre plusieurs types de produits mais les principaux d'entre eux sont :

- Les micro-prêts de l'ADIE ;
- Les garanties pour des crédits bancaires de France Active ; et
- Les prêts sans taux d'intérêt provenant d'Initiative France.

Les autres organisations importantes proposant des produits de microfinance sont :

- Le Réseau Entreprendre, proposant des prêts d'honneur et du tutorat apporté par des entrepreneurs expérimentés aux PME ;
- Bpifrance ; et
- La Nef, un acteur régional de microfinance pour les PME basé à Lyon mais également fournisseur de produits de microfinance aux PME du Languedoc-Roussillon.

Ces institutions procurent principalement des produits de microfinance aux PME en phase de création ou ayant moins de trois ans. Il est également nécessaire de mentionner que La Nef est le

seul fournisseur autonome (à savoir qu'il s'agit d'une banque qui doit être en conformité avec la directive CRD IV⁴⁸). Les autres fournisseurs de microfinance (à l'exception de Bpifrance) ont un statut « association loi 1901 » qui leur permet de recevoir des fonds subventionnés afin d'offrir des taux d'intérêt bas aux micro-entreprises.

Comme évoqué précédemment, le secteur de la microfinance est particulièrement développé en France, tant au niveau national que régional. Cependant, il ressort des entretiens conduits pour la présente étude AFMA un besoin d'améliorer les services mis à disposition par les Institutions de Microfinance (IMF) au regard d'une demande qui tend à augmenter en raison de l'accroissement du nombre de micro-entreprises dans la région et des difficultés d'accès au crédit rencontrées par ces dernières. Dans ce contexte, l'offre est actuellement limitée par (1) la disponibilité de financement pour permettre la mise à disposition de prêts d'honneur et de micro-prêts professionnels et (2) par les capacités opérationnelles et humaines des Institutions de Microfinance elles-mêmes, c'est-à-dire leur capacité à trouver les fonds pour financer leur budget de fonctionnement, pour instruire les dossiers des entreprises et enfin pour gérer les processus financiers. La majeure partie du fonctionnement des Institutions de Microfinance est financée par de l'argent public. Ce financement tend à diminuer au court du temps, obligeant les institutions à maintenir leur activité - et parfois à les augmenter dans le but de répondre à la demande - avec des ressources financières et humaines moins élevées.

Une large gamme de produits de microfinance est développée et mise à la disposition des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon. Elle couvre un large spectre des besoins de ces entreprises (en proposant principalement des micro-prêts, des prêts d'honneur et des prêts NACRE). Les acteurs de la microfinance tels que l'ADIE, France Active (FA), Initiative France (IF), le Réseau Entreprendre et Bpifrance coordonnent leurs actions pour une efficacité accrue. Par ailleurs, les micro-prêts obtenus par les PME leur permettent, dans certains cas, d'obtenir des prêts traditionnels de la part des banques afin de financer leur croissance⁴⁹.

Le Tableau 30 ci-dessous synthétise les données quantitatives relatives à la microfinance en région Languedoc-Roussillon et présente l'évolution des montants proposés par chacun des acteurs dans la région.

Tableau 30 : Offre de produits de microfinance en Languedoc-Roussillon (EUR)

Offre de produits de microfinance en Languedoc-Roussillon (EUR)				
	2010	2011	2012	2013
ADIE	261,105	439,670	790,690	868,624
France Active (AIRDIE)	2,479,798	1,976,095	1,704,795	2,070,400
Initiative France (Initiative Languedoc-Roussillon)	120,000 ⁵⁰	4,867,498	5,725,050	6,138,601
Réseau Entreprendre			20,000	40,000

⁴⁸ Voir : http://ec.europa.eu/internal_market/bank/regcapital/legislation_in_force_en.htm.

⁴⁹ Plusieurs Institutions de Microfinance majeures, comme l'ADIE, France Active, Initiative France et La Nef se refinancent auprès du Crédit Coopératif, une banque coopérative.

⁵⁰ Seuls les chiffres de CREALIA sont indiqués dans ce tableau puisqu'il n'y a pas de données disponibles pour les prêts d'honneur et les données relatives aux prêts NACRE sont disponibles pour Initiative Languedoc-Roussillon en 2010.

Bpifrance		2,980,000	2,520,000	2,300,000
Total	2,860,903	10,263,263	10,760,535	11,417,625

Source : ADIE, France Active, Initiative Languedoc-Roussillon, Réseau Entreprendre, Bpifrance, 2014.

Comme illustré par le tableau ci-dessus, l'offre globale de microfinance a augmenté entre 2011 et 2013 (+4.8% en 2012 et +6.1% en 2013). L'ensemble des acteurs (hormis Bpifrance) a augmenté son offre de produits de microfinance au cours des trois dernières années. Cette augmentation concerne les micro-prêts à usage professionnel, les prêts d'honneur et prêts NACRE. Une autre raison expliquant cette hausse est à mettre au compte de l'introduction de CREALIA dans la région en 2010 pour financer des entreprises innovantes en cours de création et leur développement sur la période 2012-2013. Les micro-prêts (inférieurs à EUR 25,000) proposés par CREALIA ont été intégrés dans le tableau ci-dessus avec Initiative Languedoc-Roussillon. Les montants des produits de microfinance versés aux micro-entreprises dans la région indiquent que les Institutions de Microfinance ne semblent pas dépasser le niveau de EUR 11.5m à cause des contraintes liées aux ressources internes et de leurs difficultés à trouver des ressources pour financer leurs prêts d'honneur. Dans le même temps, les Institutions de Microfinance réalisent des prévisions à la hausse concernant la demande en produits de microfinance pour 2014 et au-delà.

Comme mentionné par l'ADIE et Initiative Languedoc-Roussillon au cours des entretiens, les Institutions de Microfinance manquent de financement pour leurs produits financiers. Cela constitue une différence frappante avec leurs pairs d'autres régions (comme en région Lorraine par exemple) où les Institutions de Microfinance rencontrent seulement des difficultés pour financer leurs coûts opérationnels (principalement liés aux ressources humaines et au financement des opérations). Selon une interview menée avec la DIRECCTE, une des raisons pourrait être le manque de financement de ces prêts en petites quantités par les banques commerciales, ces prêts allant jusqu'à EUR 50,000. Ce manque pourrait inciter les PME à se tourner vers les Institutions de Microfinance qui sont financées en grande partie par les autorités locales (la Région, les départements et communes), dont les financements envers les Institutions de Microfinance tendent à diminuer au cours du temps.

Chacun des acteurs de l'offre de microfinance est présenté en détail dans les paragraphes suivants.

ADIE

L'ADIE a été créée en 1989 en réponse à la hausse du chômage causée par la restructuration de l'économie française (COPIE Network Manual, 2012). A l'origine, elle était financée par des institutions publiques et privées, telles que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et par des fondations privées. A l'heure actuelle, l'ADIE continue à être financée par un grand nombre de sources publiques et privées. Selon les différents acteurs, 30% des ressources de l'ADIE Languedoc-Roussillon sont financées par les recettes de sa propre activité.

En 2012, au niveau national, plus des deux tiers de l'activité de l'ADIE (tant en termes de prêts que de services non financiers comme le coaching ou le tutorat) ont été financés par des fonds

publics, dont 31% provenaient de moyens régionaux, 19% de l'Etat et 17% de l'UE (au travers du FSE). De plus, 20% des ressources de l'ADIE sont générées par les honoraires et les autres revenus liés à ses opérations (c'est-à-dire des produits financiers liés aux prêts), ce qui est moins qu'en Languedoc-Roussillon, alors que 13% proviennent d'investisseurs privés, dont des entreprises et des fondations.

En raison de son statut d'Association Loi 1901, faute de licence bancaire, l'ADIE ne peut prêter de fonds que sur autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Cette autorisation définit les montants maximums de prêts qui peuvent être octroyés.

De fait, et grâce en partie à la nouvelle législation de 2008 permettant à l'ADIE d'accéder à l'emprunt, 73% des micro-prêts consentis par l'ADIE aux PME sont financés par des prêts souscrits auprès de banques commerciales, dont 23% auprès du réseau Banque Populaire et 15% auprès de BNP Paribas au niveau national. Ce rôle des banques commerciales dans le financement propre de l'ADIE fait figure d'exception dans le paysage de la microfinance en France. En effet, l'ADIE est la seule Institution de Microfinance travaillant sur l'ensemble du territoire national à être légalement autorisée à se refinancer auprès des banques commerciales ; et ce au même titre que deux institutions actives à un niveau local (Créa-Sol en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Corse et à La Réunion et la Caisse Sociale de Développement à Bordeaux).

Au fil des années, l'ADIE est devenue le premier acteur de la microfinance en France, ayant accordé près de 11,000 micro-crédits professionnels à la fin 2012. Fin 2013, ils représentaient un encours total de EUR 73.3m. Outre ces micro-prêts, l'ADIE propose plusieurs produits :

- Des prêts NACRE (provenant d'un fonds géré au niveau national), également accordés par France Active et Initiative France ; et
- Des prêts d'honneur ADIE (gérés au niveau régional), exclusivement accordés par les bureaux ADIE régionaux.

L'ADIE offre deux types de produits en Languedoc-Roussillon :

- Des micro-prêts ; et
- De la micro-assurance.

Les produits de microfinance comprennent :

- Des prêts à intérêt (des micro-prêts classiques à usage professionnel) ; et
- Des prêts à taux zéro consentis personnellement à l'emprunteur, mais à des fins professionnelles (prêts d'honneur et prêts NACRE).

L'ADIE propose également des micro-prêts personnels, qui demeurent hors du périmètre de la présente étude AFMA en Languedoc-Roussillon.

Micro-prêts professionnels

L'ADIE accorde des micro-prêts pour des montants compris entre EUR 500 et EUR 10,000. Les taux d'intérêt pratiqués sont plus élevés que ceux exigés par les banques commerciales, en raison du profil de risque élevé des micro-entreprises y ayant recours et de l'importance des coûts opérationnels pour l'ADIE. Une contribution solidaire de 5% et une garantie sont également

demandées. Afin de consentir ces micro-prêts, l'ADIE se refinance auprès des institutions suivantes⁵¹:

- BNP Paribas ;
- Banque Populaire du Sud ;
- Crédit Coopératif ;
- Groupama ;
- La Banque Postale ;
- Société Générale ; et le
- Fonds Européen d'investissement (FEI)

Ces micro-prêts s'adressent principalement à deux groupes d'individus ayant des difficultés pour être éligibles aux prêts proposés par les banques commerciales :

- Les personnes sans emploi et/ou bénéficiant des minima sociaux pour qui développer leur propre entreprise permet de s'intégrer dans le marché du travail ; et
- Les micro-entreprises existantes désireuses de se développer.

La plupart des bénéficiaires de l'ADIE appartiennent à la première catégorie. La deuxième comprend des entreprises ayant déjà été soutenues auparavant par l'ADIE au stade de start-up. Au regard de leurs difficultés, les services offerts par l'ADIE peuvent se substituer aux micro-prêts accordés par des banques commerciales.

Le Tableau 31 suivant présente les chiffres clés des micro-prêts professionnels octroyés par l'ADIE dans la région Languedoc-Roussillon.

Tableau 31 : Données relatives aux micro-prêts professionnels octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon en 2013

	2013
Nombre de micro-prêts octroyés	183
Montant total des micro-prêts octroyés (EUR)	761,784
Evolution du montant total des micro-prêts octroyés	21%
Montant moyen des micro-prêts octroyés (EUR)	4,163

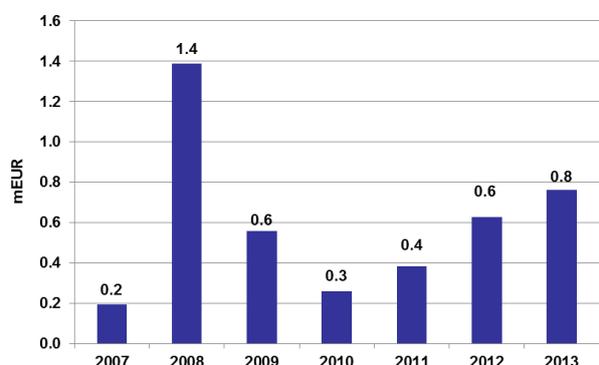
Source : ADIE, 2014.

Au milieu de l'année 2014, l'ADIE en Languedoc-Roussillon a accordé près de 101 micro-prêts à intérêts, représentant un total de EUR 425,614. Par ailleurs, entre 2007 et 2013, l'ADIE en Languedoc-Roussillon a accordé près de 1,631 micro-prêts à intérêts pour un montant total de EUR 4,2m.

Les figures ci-dessous présentent l'évolution des montants totaux des micro-prêts octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon (Figure 12), ainsi que l'évolution du montant moyen de ces micro-prêts (Figure 13).

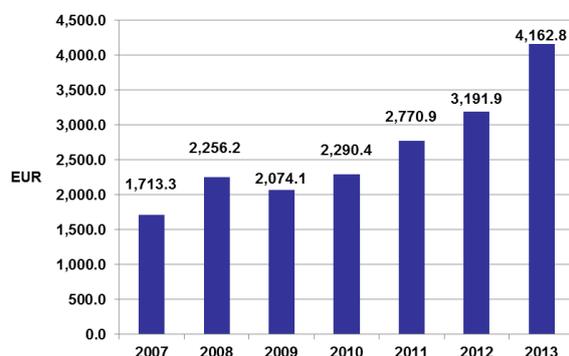
⁵¹ Information mise à jour en septembre 2014.

Figure 12 : Evolution des montants totaux des micro-prêts octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon (en mEUR)



Source : ADIE, 2014.

Figure 13 : Evolution du montant moyen des micro-prêts octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon (en EUR)



Source : ADIE, 2014.

Micro-prêts personnels

L'ADIE propose également des micro-prêts personnels, non directement liés à la création d'entreprise ou au développement d'un emploi indépendant, mais toutefois en ligne avec les objectifs généraux de l'association. Ils ont en effet vocation à réduire le chômage. En effet, ces « micro-crédits personnels pour l'emploi » correspondent à des montants supérieurs à EUR 3,000 et financent avant tout des dépenses liées à la mobilité ; permettant à un individu d'accéder à un emploi ou de se maintenir dans un emploi existant. Dans son plan stratégique, l'ADIE mentionne que la demande pour ces prêts a augmenté depuis 2009, mais la poursuite de cette activité dépend de la capacité de l'ADIE à s'assurer de disposer des fonds nécessaires pour financer ces prêts ainsi que de pouvoir couvrir ses besoins de fonctionnement. Les micro-prêts personnels couvrent un très large périmètre de chômeurs, de personnes sur le point d'être au chômage ou en situation de risque de pauvreté. Le groupe ciblé par ces micro-prêts personnels est donc beaucoup moins spécifique que pour les micro-prêts professionnels. C'est pourquoi, afin de mettre en avant son objectif premier de soutien à la création d'entreprise, l'ADIE distingue les micro-prêts à usage personnel du reste de ses produits dans son suivi opérationnel, et notamment lorsqu'il s'agit des prévisions budgétaires, de la communication et des objectifs de déboursement⁵². Entre 2008 et mi-2014, l'ADIE en Languedoc-Roussillon a fourni 131 micro-prêts à usage personnel s'élevant à plus de EUR 299,600. L'offre de micro-prêts personnels ne sera pas incluse dans le calcul de l'offre de microfinance étant donné que ce produit n'est pas pertinent pour la création d'entreprise.

Prêts à taux zéro

L'ADIE propose deux types de prêts à taux zéro : les prêts d'honneur et les prêts NACRE (disponibles à l'échelle de la France entière). Ces prêts visent à augmenter les fonds propres de leurs bénéficiaires afin de favoriser leur accès au crédit auprès de banques commerciales. Ils ont également vocation à compléter les micro-prêts octroyés habituellement par l'ADIE. Il est enfin à noter qu'un prêt NACRE et un prêt d'honneur de l'ADIE sont exclusifs l'un de l'autre.

⁵² ADIE (2011), Stratégie et plan d'action de l'ADIE, 2012-2014.

Les prêts d'honneur proposés par l'ADIE sont des prêts à taux zéro pour des montants de EUR 500 à EUR 4,000. Comme aucune garantie n'est exigée, chaque bénéficiaire doit, à titre personnel, verser une contribution de solidarité de 5%. Le remboursement est échelonné sur 60 mois, avec un différé de 24 mois.

Les prêts d'honneur sont réservés aux bénéficiaires des micro-prêts professionnels de l'ADIE. A la différence de ceux offerts par Initiative Languedoc-Roussillon ou le Réseau Entreprendre, les prêts d'honneur octroyés par l'ADIE n'ont pas vocation à faciliter l'obtention d'un emprunt bancaire, mais à permettre l'accès au crédit aux personnes pour qui cet accès à l'emprunt demeure impossible. Les objectifs et activités de l'ADIE diffèrent ainsi de celles des Plateformes d'Initiative Locale (PFIL) d'Initiative Languedoc-Roussillon. Pour autant, l'ADIE peut orienter les PME et entrepreneurs éligibles aux produits de microfinance des autres réseaux de microfinance (et vice versa) ; chaque réseau connaissant les grandes lignes des produits octroyés par les autres Institutions de Microfinance.

Pour financer les prêts d'honneurs octroyés par l'ADIE, un fonds local a été créé avec comme contributeurs la Banque Populaire du Sud (ayant alloué EUR 90,000) et la Caisse des Dépôts et Consignations (ayant alloué EUR 30,000). Etant donné les limites de ce financement, des fonds nationaux contribuent également au financement des prêts d'honneur octroyés en Languedoc-Roussillon ; à l'image de celui créé par la banque BNP Paribas (le fonds étant dédié seulement au département de l'Hérault) et un autre fonds ciblant uniquement les personnes de moins de 32 ans.

Le Tableau 32 ci-dessous présente les chiffres clés des prêts d'honneur octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon.

Tableau 32 : Données relatives aux prêts d'honneur octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon en 2013

	2013
Nombre de prêts d'honneur accordés	53
Montant total des prêts d'honneur ADIE octroyés (EUR)	106,840
Evolution du montant total des prêts d'honneur ADIE octroyés	-34%
Montant moyen des prêts d'honneur ADIE octroyés (EUR)	2,016

Source : ADIE, 2014.

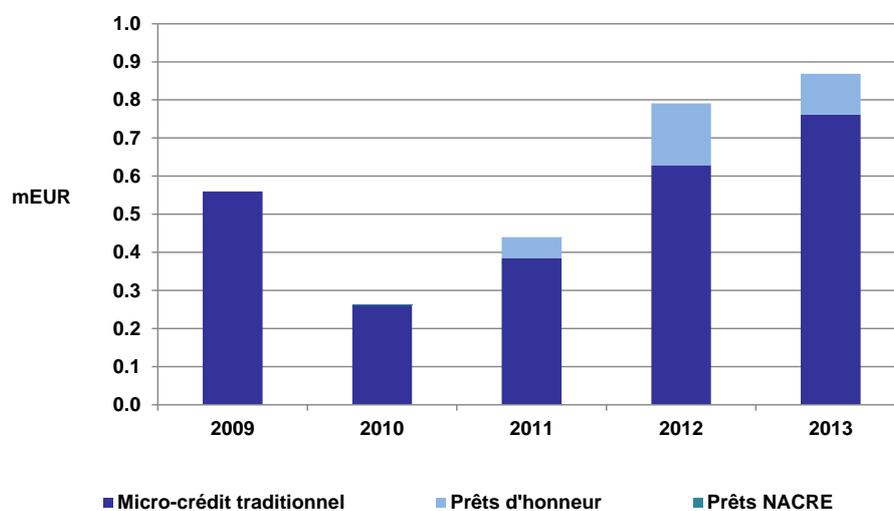
Les montants annuels de prêts d'honneur déboursés ces dernières années ont considérablement varié: alors qu'en 2011 le montant atteignait EUR 54,520, en 2012, il s'élevait à EUR 161,880. Cette quantité totale a alors diminué en 2013 de plus d'un tiers, avec un montant reporté de EUR 106,840. Ce déclin est à mettre au compte de l'augmentation du nombre de micro-prêts à intérêts à usage professionnel fournis en 2013, combiné à la forte activité en 2012 des prêts d'honneur.

A la différence des prêts d'honneur de l'ADIE, les prêts NACRE sont financés par un programme national. Le dispositif NACRE cible les personnes à la recherche d'un emploi et les chômeurs de

longue durée désireux de créer ou relancer une entreprise. Les prêts NACRE représentent des montants compris entre EUR 1,000 et EUR 10,000. Ils doivent également être associés à un micro-prêt bancaire d'un montant au moins équivalent. Il convient de noter que l'ADIE en Languedoc-Roussillon n'a pas accordé de prêt NACRE depuis 2010, année où elle en avait accordé un pour un montant de EUR 1,000. Ceci est principalement dû à la complexité administrative du dispositif NACRE et au fait que l'ADIE en Languedoc-Roussillon n'est plus habilitée à octroyer des prêts NACRE.

La Figure 14 ci-dessous illustre l'évolution des volumes prêtés par l'ADIE Languedoc-Roussillon et leur répartition entre ses différents produits depuis 2009.

Figure 14 : Evolution des montants totaux des produits de microfinance octroyés par l'ADIE en Languedoc-Roussillon (mEUR)



Source : ADIE, 2014.

AIRDIE (Réseau France Active)

L'AIRDIE propose des prêts NACRE à des entrepreneurs aux mêmes conditions qu'Initiative Languedoc-Roussillon. En 2013, l'AIRDIE a octroyé EUR 2.1m de prêts NACRE. Davantage de détails sur les produits de l'AIRDIE (et donc de France Active en Languedoc-Roussillon) sont disponibles en Tableau 25.

Les garanties constituent le produit phare de l'AIRDIE. Puisqu'elles ne constituent pas des produits de microfinance, elles sont détaillées dans le Chapitre 5 traitant des Instruments Financiers. Elles sont aussi mentionnées ci-dessous étant donné qu'elles facilitent l'accès à des prêts accordés par les banques commerciales.

Initiative Languedoc-Roussillon (Initiative France)

Autre Association Loi 1901, Initiative France fédérait 230 Plateformes d'Initiative Locales (PFIL), chacune dotée d'une gouvernance indépendante et d'un budget opérationnel propre. 12 plateformes existent en Languedoc-Roussillon et fournissent les produits de microfinance suivants:

- A l'échelle nationale, des prêts NACRE, également proposés par l'AIRDIE - France Active ;
- Toujours au plan national, des prêts PCE, apportés par Bpifrance (anciennement OSEO), et aussi proposés par France Active ; et
- A l'échelle de la région Languedoc-Roussillon, des prêts d'honneur (et notamment des prêts d'honneur de Languedoc-Roussillon Transmission dévolus à la transmission d'entreprise).

En Languedoc-Roussillon, en plus de ces 12 plateformes locales, il existe deux plateformes régionales : une plateforme de coordination régionale et une plateforme dévolue à l'instrument CREALIA (financement de l'innovation).

En 2012, plus de la moitié (52%) du financement pour les budgets opérationnels des PFIL provenaient des collectivités locales : départements (32%) et intercommunalités (20%). L'Etat participait à hauteur de 24% dont la quasi-totalité (95.8%) était destinée au financement des prêts NACRE (Initiative Languedoc-Roussillon, 2013).

Les deux produits phares d'Initiative Languedoc-Roussillon sont les prêts NACRE et les prêts d'honneur. Les prêts NACRE sont financés par l'Etat et les prêts d'honneur proviennent d'un autofinancement. En 2012, 79.3% des fonds pour les prêts d'honneur trouvaient leur source via le remboursement de prêts précédents. L'Union Européenne et les collectivités locales étaient les deux autres contributeurs principaux pour le financement de ces prêts, chacun pour une proportion comprise entre 6% et 7%.

Par ailleurs, malgré la capacité des fonds de prêts d'honneur à se renouveler de manière quasi-autonome par le remboursement des prêts, le financement public demeure primordial pour le financement des activités d'Initiative Languedoc-Roussillon. En effet, les acteurs interviewés ont mis en avant que la diminution du financement public a eu pour conséquence une diminution des financements dévolus à la couverture des coûts de fonctionnement et par conséquent une diminution des ressources humaines disponibles pour le réseau. Cette diminution des ressources humaines a pour conséquence de réduire la capacité du réseau à traiter les demandes des micro-entreprises et des entrepreneurs à la recherche d'un financement. Les PFIL peuvent ainsi disposer de suffisamment de ressources financières pour répondre à la demande mais avoir des difficultés pour octroyer ces ressources en raison de coûts de fonctionnement non couverts. Par ailleurs, certaines plateformes peuvent également manquer de ressources financières à proprement parler (chaque PFIL disposant d'un fonds propre), en plus de leurs difficultés à couvrir leurs coûts de fonctionnement. Cette situation est particulièrement pénalisante pour les micro-entreprises et les entrepreneurs à la recherche d'un premier financement pour l'amorçage et la création de leur entreprise.

Chaque plateforme du réseau Initiative Languedoc-Roussillon possède ses propres fonds pour les prêts d'honneur et en assume la gestion. Les informations concernant Initiative Languedoc-Roussillon sont disponibles dans le Tableau 33 ci-dessous.

Tableau 33 : Données relatives aux prêts d'honneur accordés par Initiative Languedoc-Roussillon en 2013

	2013
Nombre de prêts d'honneur accordés	236
Montant total des prêts d'honneur octroyés (EUR)	2,447,334
Evolution du montant total des prêts d'honneur octroyés	-30%
Montant moyen des prêts d'honneur octroyés (EUR)	10,370

Source : Initiative Languedoc-Roussillon, 2014.

En 2013, les prêts d'honneur accordés étaient en fait des micro-prêts (pour des montants égaux ou inférieurs à EUR 25,000) selon la définition de la Commission Européenne relative à la microfinance. Il convient de noter que la quantité de prêts d'honneur alloués par Initiative Languedoc-Roussillon a fortement diminué (de 30%) entre 2012 et 2013 en comparaison avec une hausse très forte, de 128% exactement, une année auparavant. Par ailleurs, le montant de prêts bancaires obtenus grâce aux prêts d'honneurs a augmenté de 11% au cours de la période 2012-2013 pour atteindre EUR 18.7m, l'effet de levier passant de x4.9 en 2012 à x7.6 en 2013. Cela suggère aussi qu'il y a moins de fonds utilisés, mais avec plus d'efficacité. Enfin, bien que l'effet de levier des prêts d'honneur en Languedoc-Roussillon ait augmenté, il reste inférieur à celui d'autres régions françaises. En Lorraine par exemple, celui-ci était estimé à x9.8 en 2013.

En plus des prêts d'honneur classiques, Initiative Languedoc-Roussillon met en œuvre le dispositif CREALIA. Il s'agit d'un prêt d'honneur conçu spécialement pour des Jeunes Entreprises Innovantes (ayant jusqu'à 3 ans d'existence) accompagnées par SYNERSUD, le réseau régional dévolu à l'innovation. Afin de répondre aux besoins élevés de telles entreprises, le seuil maximal autorisé est plus élevé que pour les prêts d'honneur classiques (EUR 100,000 en comparaison à EUR 30,000). Par conséquent les prêts d'honneur CREALIA ne sont pas toujours considérés comme des produits de microfinance. En effet, en 2013, les micro-prêts représentaient seulement 23% de l'ensemble des prêts d'honneur CREALIA accordés, soit EUR 236,100 sur EUR 1,033,000.

Au cours de la période 2012-2013, il convient de noter une augmentation importante - de l'ordre de 35% - de l'offre totale de prêts dans le cadre du dispositif CREALIA. Celle-ci est à comparer à une augmentation beaucoup plus faible (9%) de l'offre de micro-prêts (prêts inférieurs à EUR 25,000) également accordés dans le cadre du dispositif CREALIA. Ceci suggère une attention grandissante apportée aux projets considérés comme plus importants et parfois plus innovants et, par conséquent, aux projets nécessitant un apport en fonds propres ou quasi-fonds propres plus important.

Le Tableau 34 ci-dessous dresse un panorama de l'offre de prêts d'honneur dans le cadre du dispositif CREALIA. Il détaille les montants totaux ainsi que les montants des micro-prêts inférieurs à EUR 25,000 accordés en Languedoc-Roussillon en 2013.

Tableau 34 : Données relatives aux prêts d'honneur CREALIA accordés par Initiative Languedoc-Roussillon en 2013

	2013	
	Ensembles des prêts CREALIA	Prêts CREALIA inférieurs à EUR 25,000
Nombre de prêts d'honneur accordés	43	16
Montant total des prêts d'honneur accordés (EUR)	1,033,000	236,100
Evolution du montant total de prêts d'honneur accordés	35%	9%
Montant moyen des prêts d'honneur accordés (EUR)	24,023	14,750

Source : Initiative Languedoc-Roussillon, 2014.

Initiative Languedoc-Roussillon propose également des prêts NACRE aux mêmes conditions que l'AIRDIE. Le Tableau 35 ci-dessous présente les données clés relatives aux prêts NACRE accordés par Initiative Languedoc-Roussillon en 2013.

Tableau 35 : Données relatives aux prêts NACRE attribués par Initiative Languedoc-Roussillon en 2013

	2013
Nombre de prêts NACRE accordés	69
Montant total des prêts NACRE accordés (EUR)	465,000
Evolution du montant total des prêts NACRE attribués	-9%
Montant moyen des prêts NACRE accordés (EUR)	6,739

Source : Initiative Languedoc-Roussillon, 2014.

En 2013, les prêts NACRE ont permis de lever EUR 2.3m sous forme de prêts bancaires, soit une diminution de 23% sur la période 2012-2013 et un effet de levier de x5.0. Les prêts d'honneur des PFIL peuvent aussi être combinés aux prêts NACRE. L'apport combiné des prêts d'honneur PFIL et des prêts NACRE en Languedoc-Roussillon est illustré dans le Tableau 36 ci-dessous.

Tableau 36 : Données relatives aux combinaisons de prêts d'honneur et de prêts NACRE opérées par Initiative Languedoc-Roussillon en 2013

	2013
Nombre de prêts d'honneur et NACRE combinés	227
Montant total des prêts d'honneur et NACRE combinés (EUR)	2,990,167
Evolution du montant total des prêts d'honneur et NACRE combinés	97%
Montant moyen des prêts d'honneur et NACRE combinés (EUR)	13,173

Source : Initiative Languedoc-Roussillon, 2014.

En 2013, la combinaison de prêts d'honneur et de prêts NACRE a permis d'obtenir un total de EUR 10.7m de prêts bancaires (en hausse de 36%), soit un effet levier de 5.8.

D'une manière générale, tous les prêts sans intérêts attribués par Initiative Languedoc-Roussillon en 2013 (prêts d'honneur PFIL, prêts NACRE et combinaison des deux) ont contribué à lever EUR 38.4m auprès des banques commerciales, dont EUR 34.9m (soit 91.0%) étaient des micro-prêts inférieurs à EUR 25,000.

En complément des prêts mentionnés ci-dessus, Initiative Languedoc-Roussillon propose un prêt d'honneur destiné à soutenir les transmissions d'entreprises. Ces prêts sont également sans intérêts, sans besoin de garantie et sont dévolus à un usage personnel pour un montant compris entre EUR 10,000 et EUR 25,000 et représentent un dispositif complémentaire aux prêts d'honneur PFIL décrits dans les paragraphes ci-dessus. Ils sont octroyés dans le cadre d'un fonds dédié - Languedoc-Roussillon Transmission (LRT) - qui est géré par Initiative Languedoc-Roussillon. Ce fonds a été créé en 2012 et est financé par le Conseil Régional et la Caisse des Dépôts et Consignations à parts égales. En 2014, le fonds a reçu EUR 2.1m. Depuis sa création, LRT a attribué des prêts pour un montant cumulé de EUR 577,100, dont EUR 429,600 à mettre au compte de l'année 2013. Ces micro-prêts accordés par LRT viennent en complément des prêts d'honneur accordés par une des plateformes locales de la région. Dans l'ensemble, les micro-prêts LRT et les prêts d'honneur PFIL ont permis d'obtenir EUR 9.5m de prêts octroyés par des banques commerciales (dont EUR 7.6m en 2013), représentant un effet de levier de x8.2 (Initiative Languedoc-Roussillon, 2014).

Réseau Entreprendre

Le Réseau Entreprendre rassemble des chefs d'entreprise, des propriétaires de PME et des professionnels expérimentés, désireux d'aider des entrepreneurs à créer ou relancer leur entreprise. Le réseau fédère 47 associations en France. Traditionnellement financé par la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que par les Conseils Généraux et Régionaux, le Réseau Entreprendre était également soutenu en 2012 par le Ministère de l'Economie, le Fonds Social Européen, plusieurs banques commerciales et des entreprises.

La branche régionale du réseau, appelée Réseau Entreprendre Languedoc-Roussillon, octroie des prêts d'honneur disposant d'une maturité jusqu'à 5 ans pour des montants compris entre EUR 15,000 et EUR 50,000 (jusqu'à un maximum de EUR 90,000 pour les projets innovants). La branche régionale du réseau n'a pas octroyé de prêts d'honneur en 2010 et en 2011. Par ailleurs, elle n'est pas engagée dans le dispositif NACRE.

En 2013, le Réseau Entreprendre Languedoc-Roussillon a attribué 5 prêts d'honneur pour un montant total de EUR 160,000. Cependant, seulement deux de ces prêts avaient un montant inférieur à EUR 25,000. Ils représentaient un montant total de EUR 40,000. Au cours de l'année précédente, 2012, un seul prêt d'un montant de EUR 20,000 avait été accordé.

Bpifrance

En termes de microfinance, Bpifrance⁵³ propose aux micro-entreprises les Prêts à la Création d'Entreprise (PCE) qui se caractérisent par des prêts avec intérêts, mais sans obligation de garantie. Les prêts PCE sont des produits dédiés offerts par les banques commerciales obligatoirement associés à un prêt bancaire dont le montant est au moins deux fois supérieur (ou dans certains cas égal) au PCE lui-même. De fait, les PCE sont l'unique produit de Bpifrance intégralement géré par les banques commerciales et peuvent être associés à une garantie émise par Bpifrance pour le prêt bancaire (étant donné que le PCE lui-même n'exige pas de garantie). Le Tableau 37 ci-dessous présente les caractéristiques du PCE.

Tableau 37 : Caractéristiques du PCE

Objectif	Conditions d'éligibilité	Montant	Coût	Maturité
Financer les besoins matériels et non-matériels des PME comme le besoin en fonds de roulement et les coûts de recrutement liés au projet de création jusqu'à un montant de EUR 45,000	PME: (1) en phase de création (2) tous secteurs confondus, sachant que l'agriculture, l'intermédiation financière et l'immobilier sont exclus (3) sous réserve qu'elle n'ait pas déjà reçu un prêt à long-terme (d'une maturité de 2 années ou plus).	De EUR 2,000 à EUR 7,000	Taux d'intérêt fixes au même niveau que le taux d'intérêt le plus faible du prêt bancaire associé	5 ans, avec un différé de 5 mois

Source : Bpifrance, 2014.

Le Tableau 38 ci-dessous présente les informations relatives aux PCE accordés aux PME en Languedoc-Roussillon en 2013.

Tableau 38 : Données relatives aux PCE en Languedoc-Roussillon en 2013

	2013
Nombre de PCE accordés	400
Montant total des PCE accordés (EUR)	2,300,000
Evolution du montant total des PCE accordés	-8.7%
Montant moyen des PCE accordés (EUR)	5,750

Source : Bpifrance, 2014.

L'évolution de l'offre de PCE en région Languedoc-Roussillon présente une forte diminution sur la période 2011-2013, de l'ordre de 22.8% ; cette offre passant de EUR 3m à EUR 2.3m. Selon les entretiens menés avec Bpifrance dans plusieurs régions françaises, cette diminution est à mettre au compte de : (1) la réticence des banques commerciales à financer la création d'entreprise, (2) les faibles efforts de promotion du produit de la part des banques commerciales et (3) une connaissance insuffisante du produit, à la fois du côté des clients potentiels et des banques commerciales elles-mêmes. Enfin, le champ d'application du PCE s'est rétréci en 2011. Aujourd'hui, seuls les projets disposant d'un plan de financement en-dessous de EUR 45,000

⁵³ Bpifrance regroupe des activités auparavant conduites par OSEO, CDC Entreprises et le FSI Régions.

sont éligibles au PCE, alors que par le passé, les montants inscrits dans le plan de financement n'étaient pas un critère aussi important lors de l'instruction des dossiers.

Banques commerciales

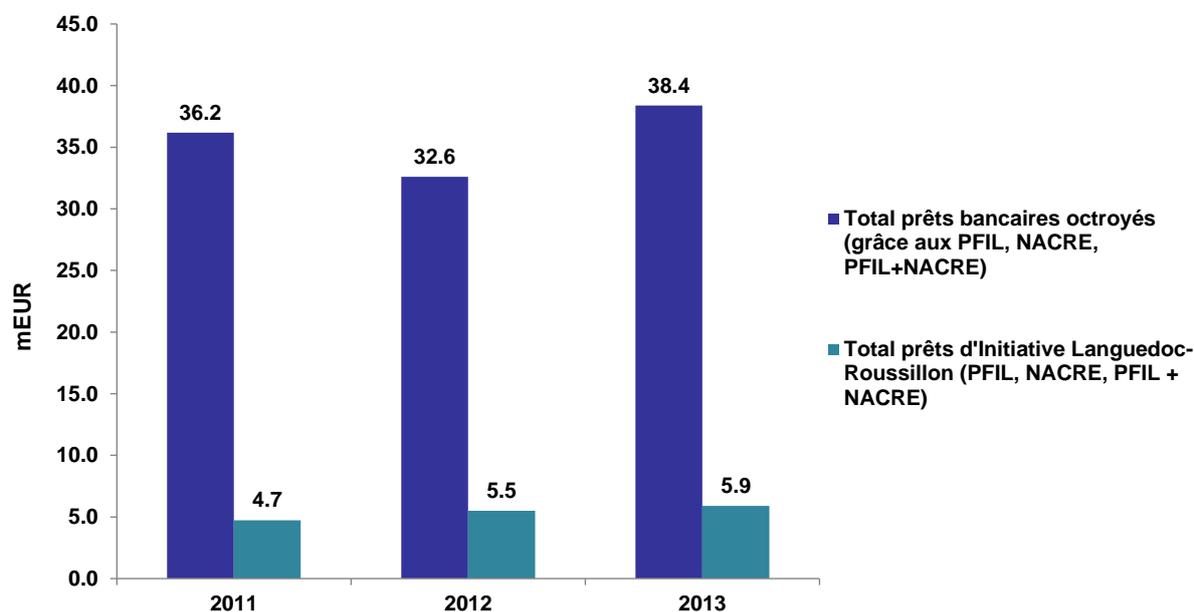
Les banques commerciales proposent également des micro-prêts pour des montants inférieurs à EUR 25,000 à des entrepreneurs ainsi qu'à des personnes à la recherche d'un emploi et désireuses de démarrer leur propre entreprise. Afin d'estimer plus précisément le volume de micro-prêts accordés par les banques commerciales, il est possible de se baser sur le nombre de prêts d'honneur consentis, ou sur le nombre de garanties apportées par les réseaux spécialisés de microfinance. Dans ce dernier cas, il s'agit de prêts bancaires standards, mais obtenus grâce à des produits de microfinance.

Les prêts à taux zéro et les garanties proposées par les Institutions de Microfinance ayant permis l'obtention de ces prêts bancaires constituent la seule source d'information disponible pour les micro-prêts octroyés par les banques commerciales.

En Languedoc-Roussillon, la seule Institution de Microfinance qui a apporté des informations relatives au nombre et au montant des prêts bancaires obtenus grâce à son produit de microfinance est Initiative Languedoc-Roussillon. En 2013, les prêts à taux zéro d'Initiative Languedoc-Roussillon (prêts d'honneur PFIL, prêts NACRE et la combinaison de ces deux produits) ont permis aux PME de la région d'obtenir EUR 38.4m auprès des banques commerciales, en comparaison avec EUR 32.6m en 2012. Parmi l'ensemble des prêts à taux zéro octroyés en 2013, les prêts d'honneur PFIL disposent du plus fort effet de levier ; ce dernier atteignant x7.6. Les prêts NACRE seuls ont eu un effet de levier de presque x5 et, lorsqu'ils étaient associés à des prêts d'honneur PFIL, cet effet de levier augmentait, passant à x6.

La Figure 15 suivante présente les prêts octroyés par les banques commerciales ainsi que les prêts d'honneur accordés par Initiative Languedoc-Roussillon.

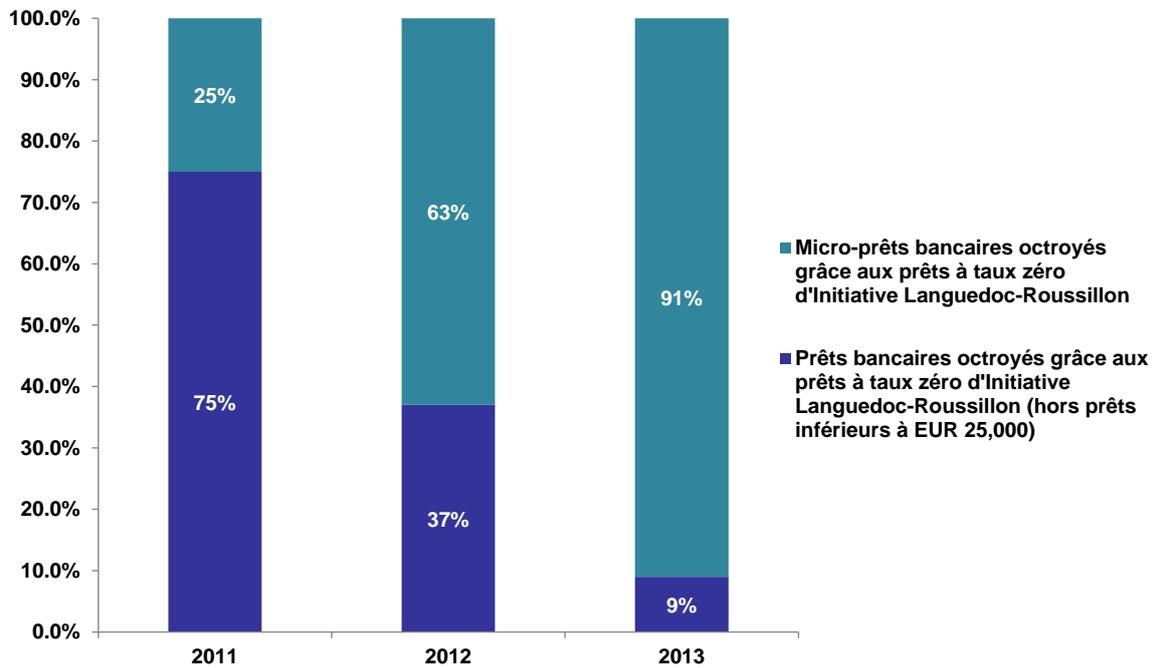
Figure 15 : Montants annuels des prêts bancaires levés par les prêts d'honneur et les prêts NACRE octroyés par Initiative Languedoc-Roussillon (en mEUR)



Source : Initiative Languedoc-Roussillon, 2014.

Sur les EUR 38.4m de prêts bancaires obtenus grâce à Initiative Languedoc-Roussillon en 2013, presque 90.9% (EUR 34.9m) étaient des micro-prêts bancaires (inférieurs à EUR 25,000). Ceci est une proportion bien plus élevée que dans le cas d'Initiative Lorraine (la branche d'Initiative France en région Lorraine), où les micro-prêts représentaient 35% des prêts bancaires obtenus la même année. C'est aussi une augmentation non négligeable en comparaison avec l'année 2012, où environ 63.1% des prêts bancaires obtenus étaient des micro-prêts. Pour 2011, Initiative Languedoc-Roussillon a observé que 25% des projets financés cette année avaient un plan de financement inférieur à EUR 30,000. Cela permet d'établir une estimation de la proportion de micro-prêts au sein des prêts obtenus grâce aux produits d'Initiative Languedoc-Roussillon.

Figure 16 : Proportion de micro-prêts au sein des prêts bancaires octroyés grâce aux prêts d'honneur et aux prêts NACRE d'Initiative Languedoc-Roussillon



Source : Initiative Languedoc-Roussillon, 2014.

Il convient d'observer que la proportion des micro-prêts parmi les prêts bancaires obtenus grâce à Initiative Languedoc-Roussillon a augmenté au cours des années précédentes de manière remarquable. En gardant à l'esprit qu'Initiative Languedoc-Roussillon est l'Institution de Microfinance permettant de lever les plus grosses sommes issues du financement bancaire dans la région, cela montre le poids croissant des banques dans l'attribution de micro-prêts aux PME de la région. Ceci illustre également que les banques commerciales et les Institutions de Microfinance en région Languedoc-Roussillon ont su bâtir des partenariats efficaces au service du financement des entrepreneurs et des micro-entreprises de la région.

La Nef

La Nef est une banque coopérative fondée en 1988, proposant des solutions de financement solidaire. Elle exerce, sous licence de la Banque de France, une double activité de gestion d'épargne et de prêt. La Nef propose des prêts afin de soutenir des initiatives responsables, financés par le montant d'épargne sous gestion. Les projets soutenus doivent contribuer à la mise en œuvre d'activités professionnelles et collectives promettant des bénéfices environnementaux et sociaux. La Nef répartit ainsi ses activités de financement entre trois pôles principaux : l'environnement (60%), le secteur social (25%) et le secteur culturel (15%). La Nef compte, sur l'ensemble du territoire français, 32,000 membres, à la fois épargnants et emprunteurs auprès de la même structure coopérative. Les prêts accordés disposent d'un montant moyen de EUR 80,000, à moyen et long-terme. Sur une année, La Nef prête entre EUR 35m et EUR 45m. Par ailleurs, 30% des actifs de La Nef sont prêtés pour créer des entreprises.

En Languedoc-Roussillon comme dans les autres régions françaises, la Nef offre deux types de produits:

- Du crédit professionnel ; et
- Du crédit solidaire. Ces prêts peuvent être complétés par des prêts d'honneur. La Nef requiert toutefois des garanties, qui peuvent être apportées par le réseau France Active par exemple (ou tout autre fonds de garantie). La Nef peut également exiger une garantie personnelle ou une hypothèque.

Le détail des activités de La Nef en Languedoc-Roussillon n'est pas disponible. Par ailleurs, ses actions ne sont pas détaillées dans l'analyse actuelle de la microfinance en Languedoc-Roussillon car ses prêts sont compris dans l'analyse des prêts bancaires en général.

Le Tableau 39 ci-dessous apporte une vue synthétique des produits de microfinance disponibles en Languedoc-Roussillon et permet de mettre en avant les interactions entre les différents fournisseurs de tels produits.

Tableau 39 : Synthèse de l'offre de produits de microfinance octroyés en région Languedoc-Roussillon (par type de produit et acteur)

Offre de produits de microfinance en région Languedoc-Roussillon						
Produit/Acteur	ADIE	France Active (AIRDIE)	Initiative France (Initiative Languedoc-Roussillon)	Réseau Entreprendre	Banques commerciales	Bpifrance
Micro-prêt traditionnel	<p>Micro-prêt avec intérêts.</p> <p>Cible : Entrepreneurs non-bancarisables : (1) Personnes au chômage ou vivant des minima sociaux désireuses de créer leur entreprise (2) Micro-entreprises existantes</p> <p>Montant : jusqu'à EUR 10,000</p>				<p>Micro-prêt avec intérêts.</p> <p>Cible: Entrepreneurs bancarisables</p> <p>Montant: jusqu'à EUR 25,000</p>	<p>Micro-prêt avec intérêt.</p> <p>Cibles: (1) Entrepreneurs ou entreprises en phase de création (2) PME ayant au moins 3 ans d'existence</p> <p>Les cibles n'ayant pas encore bénéficié d'autres sources de financement.</p> <p>Montant : entre EUR 2,000 et EUR 7,000</p>

Offre de produits de microfinance en région Languedoc-Roussillon

Produit/Acteur	ADIE	France Active (AIRDIE)	Initiative France (Initiative Languedoc-Roussillon)	Réseau Entreprendre	Banques commerciales	Bpifrance
Micro-prêt garanti par la Garantie France Active (FAG)		<p>Apporte une garantie et du coaching d'entreprise.</p> <p>Fonds de garantie doté à hauteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CDC : 50% • Région : 40% • Banque Populaire du Sud : 10% <p>Montant : jusqu'à EUR 45,000</p>			<p>Prêt de moins de EUR 25,000 octroyé grâce à la FAG.</p> <p>Cible :</p> <p>(1) Entrepreneurs en devenir (2) Entreprises solidaires (3) Associations</p> <p>Montant : jusqu'à EUR 25,000</p>	
Micro-prêt garanti par le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)		<p>Apporte une garantie d'Etat et du coaching d'entreprise.</p> <p>Cible : femmes désireuses de créer, développer ou relancer leur propre entreprise</p> <p>Montant : de EUR 5,000 à EUR 27,000</p>			<p>Prêt de moins de EUR 25,000 octroyé grâce au FGIF.</p> <p>Cible : femmes désireuses de créer, développer ou relancer leur propre entreprise</p> <p>Montant : jusqu'à EUR 25,000</p>	

Offre de produits de microfinance en région Languedoc-Roussillon

Produit/Acteur	ADIE	France Active (AIRDIE)	Initiative France (Initiative Languedoc-Roussillon)	Réseau Entreprendre	Banques commerciales	Bpifrance
Prêt d'honneur	<p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donné à titre personnel.</p> <p>Cible : (1) Entrepreneurs en devenir (2) Entrepreneurs existants et travaillant dans une coopérative</p> <p>Montant : jusqu'à EUR 4,000</p>		<p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donné à titre personnel.</p> <p>Cible : (1) Entrepreneurs en devenir (2) Entrepreneurs existants et travaillant dans une coopérative</p> <p>Montant : entre EUR 1,500 et EUR 30,000</p>	<p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donné à titre personnel.</p> <p>Cible : (1) Entrepreneurs en devenir (2) Entrepreneurs existants et travaillant dans une coopérative</p> <p>Montant : entre EUR 15,000 et EUR 50,000 selon le plan d'affaires (jusqu'à EUR 90,000 pour les projets d'innovation)</p>		

Offre de produits de microfinance en région Languedoc-Roussillon

Produit/Acteur	ADIE	France Active (AIRDIE)	Initiative France (Initiative Languedoc-Roussillon)	Réseau Entreprendre	Banques commerciales	Bpifrance
Prêt NACRE		<p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donné à titre personnel par un programme national.</p> <p>Obligatoirement couplé avec un prêt bancaire dont le montant est au moins égal au prêt d'honneur NACRE.</p> <p>Cible :</p> <p>(1) Demandeurs d'emploi</p> <p>(2) Personnes en situation de chômage de longue-durée</p> <p>Désireux de créer ou de relancer leur entreprise.</p> <p>Montant : entre EUR 1,000 et EUR 10,000</p>	<p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donné à titre personnel par un programme national.</p> <p>Obligatoirement couplé avec un prêt bancaire dont le montant est au moins égal au prêt d'honneur NACRE.</p> <p>Cible :</p> <p>(1) Demandeurs d'emploi</p> <p>(2) Personnes en situation de chômage de longue-durée</p> <p>Désireux de créer ou de relancer leur entreprise.</p> <p>Montant : entre EUR 1,000 et EUR 10,000</p>			

Source : ADIE, AIRDIE, Initiative Languedoc-Roussillon, Réseau Entreprendre, Bpifrance, 2014.

Prêts (à court-terme, moyen-terme et long-terme⁵⁴)

Les principaux réseaux bancaires nationaux sont présents en Languedoc-Roussillon (à l'image des réseaux BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole). Le pays dispose également de réseaux bancaires régionalisés avec des Caisses Régionales qui permettent une prise de décision d'octroi de prêts plus proche du terrain et de l'entrepreneur (même si cette perception n'est parfois pas partagée par certains acteurs de la région Languedoc-Roussillon qui perçoivent parfois une prise de décision trop loin de la PME et du projet de l'entrepreneur ; une prise de décision prise au siège de la banque - souvent à Paris - et non de manière locale en région). La région Languedoc-Roussillon présente sur son territoire ces réseaux denses de banques ayant une dimension plus locale, à l'image du groupe BPCE (Banque Populaire - Caisse d'Épargne).

L'entretien conduit avec la Caisse d'Épargne a révélé que les banques couvrent environ 80% des besoins de financement des PME. Cela peut s'expliquer par les faibles coûts liés aux prêts bancaires en comparaison avec les sources alternatives de financement que représentent les micro-prêts de l'ADIE, par exemple. Comme expliqué au Chapitre 4 et en Annexe 2, les taux d'intérêt sur les emprunts accordés aux entreprises françaises font partie des plus faibles observés en Europe. De plus, le secteur financier français dispose de plusieurs des plus grandes banques mondiales et est généralement considéré comme solide et liquide. En effet, durant la crise financière mondiale de 2008, l'offre de financement est restée stable car les banques avaient les moyens suffisants pour soutenir les entreprises, particulièrement lorsqu'il s'agissait de couvrir leur besoin en fonds de roulement.

Actuellement, la Banque de France rend compte d'une augmentation des prêts en France et en région Languedoc-Roussillon. En 2013, le nombre de prêts accordés était en hausse de 2.6% en France et de 4.5% en Languedoc-Roussillon en comparaison avec l'année 2012. Bien qu'une augmentation plus rapide des prêts est constatée en région Languedoc-Roussillon par rapport à la moyenne nationale, celle-ci s'applique en grande partie par l'augmentation des prêts accordés aux grandes entreprises. Selon la Banque de France, si une base de 100 était établie à décembre 2007 pour le montant des prêts accordés aux entreprises du Languedoc-Roussillon, le montant des prêts octroyés aux grandes entreprises représenteraient 160 à l'été 2014 et ce montant représenterait 120 pour les petites entreprises et entreprises de taille moyenne. Enfin, il représenterait 110 pour les micro-entreprises. Une évolution de 10 points de base sur une période de sept ans illustre ainsi que l'octroi de prêts aux micro-entreprises de la région ne s'est pas développé de manière significative sur cette période, en comparaison de l'octroi de prêts effectué aux entreprises des autres tailles.

La Banque de France relie le faible montant de prêts accordés aux PME à une faible activité de la région, qui ne crée pas de demande de la part des PME. Si les PME sont peu actives, leurs besoins de financement pour couvrir leur besoin en fonds de roulement et en investissement sont peu élevés. Elles n'auraient dès lors pas besoin de se tourner vers les banques pour obtenir un financement. Cette situation est confirmée par les banques commerciales de la région Languedoc-Roussillon qui reçoivent peu de demandes de financement en comparaison de la

⁵⁴ Le présent rapport considère que les prêts à court-terme comprennent aussi les découverts et lignes de crédit. Les prêts à court-terme ont une durée d'engagement inférieure à un an alors que les prêts à moyen et long-terme ont une durée d'engagement supérieure à un an.

période précédent 2010. Par conséquent, selon la Banque de France et les banques commerciales, les entreprises qui présentent des demandes de financement auraient plus de chance de recevoir le montant demandé et nécessaire bien que leurs conditions financières ne soient pas optimales. Le dernier sondage trimestriel conduit au niveau national par la Banque de France révèle ainsi que 92% des demandes de financement aboutiraient. Par ailleurs, 22% des entreprises bénéficiaires d'un prêt en Languedoc-Roussillon étaient placées sous administration judiciaire ou en redressement/liquidation judiciaire (c'est-à-dire des entreprises présentant une « côte 5 » ou une « côte P » pour « procédure collective – redressement ou liquidation judiciaire » selon le barème de la Banque de France). Par ailleurs, 63% des entreprises de la région ayant obtenu un prêt disposaient d'une « côte 4 » qui est également faible selon le barème de la Banque de France (les entreprises les plus « sûres et solides financièrement » présentant des côtes de solvabilité entre 1 et 3 selon le barème de la Banque de France).

En considérant les éléments évoqués ci-dessus, la Banque de France souligne que les banques commerciales en Languedoc-Roussillon semblent plus disposées à accorder des prêts que ce que les acteurs régionaux pourraient croire, pour preuve les prêts accordés aux entreprises dont les côtes de solvabilité ne sont pas élevées. Ceci doit être compris et entendu en parallèle du fait que les banques commerciales disposent de peu d'alternatives en Languedoc-Roussillon étant donnée que l'économie régionale est essentiellement composée d'entreprises familiales, dont une grande partie rencontre des difficultés à emprunter⁵⁵. Ainsi, les banques du Languedoc-Roussillon prêtent à l'heure actuelle à des taux de marché qui sont particulièrement faibles (voir Annexe 2), indexés sur les taux proches de zéro définis par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour le refinancement interbancaire. Les banques commerciales peuvent également initier leurs propres programmes de prêts destinés aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux micro-entreprises, en témoigne la BNP Paribas qui a développé une telle initiative au niveau national. Par ailleurs, ces établissements bancaires sont en compétition pour fournir des financements sur un bassin d'entreprises en constante diminution, qui dispose par ailleurs d'entreprises présentant de plus en plus de difficultés financières. Il en résulte un degré élevé de compétition entre les banques commerciales et des marges en diminution pour le secteur bancaire régional ; une situation qui a été confirmée par les entretiens réalisés avec les banques commerciales du Languedoc-Roussillon.

Afin d'évaluer l'offre de prêts à court, moyen et long-terme pour les PME en Languedoc-Roussillon, il est nécessaire de considérer le flux des prêts octroyés selon les statistiques disponibles auprès de la Banque de France.

Les prêts à court-terme sont souvent définis comme des prêts devant être remboursés en moins d'un an et sont le plus couramment utilisés dans le but de financer le besoin en fonds de roulement des entreprises. Dans le présent rapport AFMA, les lignes de crédit et les découverts bancaires sont considérés comme des prêts à court-terme. Les lignes de crédit sont définies comme le montant de prêt maximum, approuvé par une banque pour une entreprise, sur lequel les intérêts ne sont uniquement chargés que sur la partie utilisée du prêt. Les découverts sont des extensions de crédit octroyées par les banques quand un compte atteint un solde nul, laissant donc encore la possibilité à l'entreprise de retirer de l'argent même si le compte n'est plus

⁵⁵ La demande de financement des PME de la région Languedoc-Roussillon est détaillée ci-après dans les Sections 7.5, 7.6 et 7.7. Le Chapitre 4 et l'Annexe 2 présentent l'environnement du marché régional, dont l'environnement des PME de la région.

approvisionné. Ces produits financiers sont habituellement caractérisés par la nécessité d'apporter une plus faible garantie que pour des produits de long-terme. Néanmoins, les garanties restent une préoccupation importante tant pour la banque (en termes de valeur de garantie/caution nécessaire) que pour les PME (en raison de leur manque d'actifs pouvant servir de caution).

Les prêts à moyen et long-terme ont des maturités supérieures à un an et sont habituellement utilisés pour financer les investissements.

La Banque de France ne possède pas de données sur les nouveaux prêts annuels octroyés aux entreprises en Languedoc-Roussillon, qu'ils soient destinés aux PME ou non. Au niveau régional, les seules données disponibles sont les encours de prêts à court, moyen et long-terme octroyés aux PME. Les encours de prêts correspondent au capital restant dû par les entreprises aux institutions de crédit et aux autres institutions financières, excluant ainsi les intérêts. La Banque de France fait également une distinction entre les encours de prêts octroyés aux micro-entreprises, et ceux octroyés aux petites et entreprises de taille moyenne (considérées ensemble). Ces montants sont présentés dans les deux tableaux ci-dessous.

Cependant les encours de prêts disponibles au niveau régional n'étaient pas en cohérence avec les données d'autres régions. C'est pourquoi une méthodologie spécifique a été élaborée pour la région Languedoc-Roussillon, en utilisant des données au niveau national⁵⁶. Les chiffres utilisés concernent les encours de prêts au niveau national apportés par la Banque de France lors d'une précédente étude AFMA. La Banque de France distingue les montants concernant les encours de prêts accordés aux micro-entreprises et ceux accordés aux petites et moyennes entreprises. Ces montants sont indiqués dans les deux tableaux suivants (Tableau 40 et Tableau 41) pour les prêts à court-terme et les prêts à moyen et long-terme, à la fois pour les micro-entreprises d'une part et pour les petites et moyennes entreprises d'autre part.

Tableau 40 : Encours de prêts à court-terme octroyés aux PME en France (mEUR)

	Dec. 2007	Dec. 2008	Dec. 2009	Dec. 2010	Dec. 2011	Dec. 2012	Dec. 2013
Micro-entreprises (mEUR)	3,793.4	3,756.8	3,229.4	3,761.4	4,073.5	3,977.0	4,062.6
Petites et moyennes entreprises (mEUR)	25,264.9	27,107.3	23,257.9	24,486.4	27,179.8	27,201.7	29,383.3
Total PME (mEUR)	29,058.3	30,864.1	26,487.3	28,247,7	31,253.3	31,178.6	33,445.9

Source : Banque de France, 2014.

⁵⁶ Les études AFMA réalisées en Lorraine et en Rhône-Alpes utilisaient des données relatives aux encours de prêts disponibles au niveau régional. Ces données étaient cohérentes. La méthodologie utilisée pour estimer le montant annuel de l'offre de nouveaux prêts octroyés aux PME de ces deux régions était adaptée à aux données disponibles relatives aux encours de prêts pour chacune de ces régions.

Tableau 41 : Encours de prêts à moyen et long-terme (hors crédits-baux) octroyés aux PME en France (mEUR)

	Dec. 2007	Dec. 2008	Dec. 2009	Dec. 2010	Dec. 2011	Dec. 2012	Dec. 2013
Micro-entreprises (mEUR)	14,150.3	15,246.9	16,428.7	18,225.6	20,075.5	21,421.9	22,017.2
Petites et moyennes entreprises (mEUR)	67,861.2	76,336.8	84,542.9	93,907.4	101,053.7	104,252.8	102,886.6
Total PME (mEUR)	82,011.5	91,583.7	100,971.7	112,133.1	121,129.2	125,674.7	124,903.8

Source : Banque de France, 2014.

La méthodologie utilisée pour estimer le montant des nouveaux prêts accordés aux PME du Languedoc-Roussillon chaque année suit trois étapes:

- Etape 1 : Estimation du pourcentage des nouveaux prêts au sein des encours pour chaque année au niveau national et pour l'ensemble des produits de crédit ;
- Etape 2 : A partir de ce pourcentage et des données sur les encours de prêts pour les PME en France, estimer pour chaque maturité de prêts et chaque taille d'entreprise le montant des nouveaux prêts accordés aux PME en France ;
- Etape 3 : A partir de ces montants et de la valeur ajoutée de la région Languedoc-Roussillon au sein de la France, estimer le montant des nouveaux prêts pour chaque maturité de prêts et chaque taille d'entreprise en Languedoc-Roussillon.

Etape 1 : Estimation du pourcentage des nouveaux prêts au sein des encours au niveau national

Afin de conduire cette étape, les données utilisées sont les encours au 31 décembre de chaque année. Le Tableau 42 suivant indique les montants des encours de crédit pour les sociétés non financières résidentes en France. Ces données comprennent donc tous les types de crédit (notamment les crédits-baux) et incluent également des entreprises hors PME (Entreprises de Taille Intermédiaires et grandes entreprises).

Tableau 42 : Encours des crédits accordés aux sociétés non financières en France (mdEUR)

	Dec. 2007	Dec. 2008	Dec. 2009	Dec. 2010	Dec. 2011	Dec. 2012	Dec. 2013
Encours (mdEUR)	713.3	781.6	769.3	780.8	816	819.1	813.4
<i>Evolution année par année</i>	13.1%	9.6%	-1.6%	1.5%	4.5%	0.4%	-0.7%

Source : Banque de France, 2014.

La Banque de France collecte aussi les montants des nouveaux prêts accordés aux sociétés non-financières en France. Tous les types de prêts sont inclus et pour toutes les entreprises (PME, Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et grandes entreprises). Les montants de ces nouveaux prêts sont fournis dans le Tableau 43 suivant.

Tableau 43 : Montant des nouveaux prêts accordés aux sociétés non-financières en France (mdEUR)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Supérieur à 1 million EUR (mdEUR)	95.2	88	72.3	80.7	76.3	71.4	68.7
<i>Evolution année par année</i>	-8.5%	-7.6%	-17.8%	11.6%	-5.5%	-6.4%	-3.8%
Plus d'1 million EUR (mdEUR)	204.8	204.8	160.1	153.6	171	167.9	139
<i>Evolution année par année</i>	-2.4%	0.0%	-21.8%	-4.1%	11.3%	-1.8%	-17.2%
Total des nouveaux prêts en France (mdEUR)	300	292.8	232.4	234.3	247.3	239.3	207.7
<i>Evolution année par année</i>	-4.5%	-2.4%	-20.6%	0.8%	5.5%	-3.2%	-13.2%

Source : Banque de France, 2014.

Le Tableau 44 ci-dessous présente la proportion des montants des nouveaux prêts au sein des encours pour chaque année entre 2007 et 2013.

Tableau 44 : Proportion des nouveaux prêts au sein des encours en France

	2007	2008	Dec. 2009	2010	2011	2012	2013
Proportion des nouveaux prêts de l'année dans les encours à fin décembre	42.1%	37.5%	30.2%	30.0%	30.3%	29.2%	25.5%

Source : Banque de France, Analyse PwC, 2014.

En d'autres termes, pour l'année 2013, l'ensemble des nouveaux prêts accordés aux sociétés non financières résidant en France représentait 25.5% du total des encours de cette année.

Etape 2 : Estimation du montant annuel des nouveaux prêts accordés aux PME en France

Cette seconde étape consiste à estimer les montants des nouveaux crédits (court, moyen et long-terme) accordés aux PME en France. Pour cela, les données du Tableau 40, du Tableau 41 et du Tableau 44 sont utilisées.

Les montants estimés et indiqués dans les deux tableaux ci-dessous ont été calculés sur la base de deux hypothèses :

- La première hypothèse consiste à considérer que la proportion de nouveaux prêts au sein des encours est la même pour les PME et pour l'ensemble des entreprises (y incluant donc les ETI et les grandes entreprises). Cette hypothèse se fonde sur la part prépondérante des PME au sein de l'ensemble des entreprises.
- La seconde hypothèse consiste à considérer que la proportion de nouveaux prêts au sein des encours est la même pour tous les types de prêts aux entreprises. Cette hypothèse se fonde sur l'importance de l'utilisation de produits de court, moyen et long-terme pour se financer. Les autres prêts (crédits-baux, affacturage et autres prêts) représentent de petites

proportions parmi les prêts aux entreprises⁵⁷. Bien qu'imparfaite, cette hypothèse ne peut être améliorée dans la mesure où il n'y a pas assez de données disponibles.

A partir de ces deux hypothèses, la méthodologie proposée a facilité l'estimation des montants annuels de nouveaux prêts à court, moyen et long-terme en France. En utilisant le taux de nouveaux prêts parmi les encours, les montants des nouveaux prêts (court, moyen et long-terme) aux PME sont estimés à l'échelle nationale. Le Tableau 45 et le Tableau 46 ci-dessous présentent ces montants.

Tableau 45 : Estimation des montants annuels de nouveaux prêts à court-terme accordés aux PME en France (mEUR)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Micro-entreprises (mEUR)	1,595.5	1,407.3	975.6	1,128.7	1,234.7	1,161.9	1,037.4
Petites et moyennes entreprises (mEUR)	10,626.6	10,154.4	7,026.1	7,348.0	8,238.1	7,947.3	7,503.2
Total PME (mEUR)	12,222.1	11,561.7	8,001.7	8,476.7	9,472.8	9,109.2	8,540.6

Source : Banque de France, Analyse PwC, 2014.

Tableau 46 : Estimation des montants annuels de nouveaux prêts à moyen et long-terme attribués aux PME en France (mEUR)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Micro-entreprises (mEUR)	5,951.7	5,711.5	4,963.1	5,469.2	6,084.8	6,258.7	5,622.2
Petites et moyennes entreprises (mEUR)	28,542.9	28,595.8	25,540.1	28,180.1	30,629.2	30,458.8	26,272.7
Total PME (mEUR)	34,494.6	34,307.3	30,503.1	33,649.3	36,714.0	36,717.5	31,894.9

Source : Banque de France, Analyse PwC, 2014.

Etape 3 : Estimation du montant annuel de nouveaux crédits accordés aux PME en région Languedoc-Roussillon

Cette troisième étape a pour objet d'estimer les montants de nouveaux prêts (court, moyen et long-terme) attribuée en région Languedoc-Roussillon. Pour cela, les données du Tableau 45 et du Tableau 46 sont utilisées.

Les estimations des montants présentés dans les deux tableaux suivants ont été calculées selon les hypothèses suivantes:

⁵⁷ Par ailleurs, aucune donnée détaillée ne permet de distinguer la proportion des nouveaux prêts de court-terme au sein des encours de court-terme en comparaison de celle des nouveaux prêts de long-terme au sein des encours de long-terme. Une hypothèse de similarité entre les prêts de différentes maturités est dès lors nécessaire pour conduire l'analyse. Cette hypothèse se fonde sur une utilisation parallèle des prêts à court, moyen et long-terme par les PME en France d'une part et en région Languedoc-Roussillon d'autre part.

- L'hypothèse effectuée pour cette troisième étape est que l'offre de nouveaux prêts aux PME en région Languedoc-Roussillon est liée à la valeur ajoutée créée par les entreprises travaillant dans cette région. Cette hypothèse repose sur le fait que la valeur ajoutée générée à l'échelle régionale indique la valeur produite par les entreprises de la région qui ont besoin de financement et d'avoir une activité soutenue pour se développer. Cette production régionale de valeur peut être considérée comme une procuration pour l'utilisation de financement par les entreprises régionales. De plus, les types de financement les plus utilisés en France en région Languedoc-Roussillon sont les prêts à court, moyen et long-terme. La valeur ajoutée peut donc être par conséquent utilisée pour évaluer l'offre de financement utilisée à l'échelle nationale, et particulièrement pour l'offre de prêts. Pour cette raison, la part de valeur ajoutée créée par l'économie de la région au sein de l'économie française (3.1%)⁵⁸ a été utilisée comme une donnée pour estimer l'offre annuelle de nouveaux prêts aux PME de la région. Ce pourcentage a été appliqué à l'offre annuelle de nouveaux prêts pour l'ensemble du pays estimée lors de la seconde étape.

En utilisant la part de la valeur ajoutée créée par la région au sein de la valeur ajoutée créée par l'économie française, le montant des nouveaux prêts (court, moyen et long-terme) aux PME est estimé pour la région Languedoc-Roussillon. Le montant de ces nouveaux prêts dans la région est indiqué aux Tableau 47 et Tableau 48 ci-dessous.

Tableau 47 : Estimation des montants annuels de nouveaux prêts à court-terme accordés aux PME en Languedoc-Roussillon (mEUR)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Micro-entreprises (mEUR)	50.2	44.3	30.7	35.5	38.8	36.5	32.6
Petites et moyennes entreprises (mEUR)	334.3	319.4	221.0	231.1	259.1	250.0	236.0
Total PME (mEUR)	384.5	363.7	251.7	266.6	298.0	286.5	268.7

Source : Banque de France, Analyse PwC, 2014.

⁵⁸ La valeur ajoutée en France en 2012 (selon les récentes données sur la valeur ajoutée fournies par l'INSEE au niveau régional) était de EUR 1,820,900m avec une contribution de la région Languedoc-Roussillon à hauteur de EUR 57,278m. Par conséquent, 3.1% de la valeur ajoutée française est à mettre au compte de l'économie de la région Languedoc-Roussillon en 2012. Ce chiffre est très proche de la valeur ajoutée créée par la région Lorraine (EUR 50,472m représentant 2.8% de la valeur ajoutée française) et de la région Centre (EUR 60,112m, représentant 3.3%) mais reste inférieur à celui de la région Midi-Pyrénées (EUR 71,528m, représentant 3.9%).

Tableau 48 : Estimation des montants annuels de nouveaux prêts à moyen et long-terme attribués aux PME en Languedoc-Roussillon (mEUR)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Micro-entreprises (mEUR)	187.2	179.7	156.1	172.0	191.4	196.9	176.9
Petites et moyennes entreprises (mEUR)	897.8	899.5	803.4	886.4	963.5	958.1	826.4
Total Total PME (mEUR)	1,085.1	1,079.2	959.5	1,058.5	1,154.9	1,155.0	1,003.3

Source : Banque de France, Analyse PwC, 2014.

Ainsi, les Tableau 47 et Tableau 48 indiquent que, suivant les hypothèses prises pour la conduite des calculs, 12.1% des prêts à court-terme et 17.6% des prêts à moyen et long-terme attribués aux PME dans la région financeraient effectivement les micro-entreprises, lesquelles représentent 96.3% des PME en Languedoc-Roussillon. En parallèle, les petites entreprises et entreprises de taille moyenne, qui composent une moindre fraction des PME, bénéficieraient d'une part significative de l'offre totale: 87.8% des prêts à court-terme et 82.4% des prêts à moyen et long-terme. Par conséquent, les prêts fournis aux micro-entreprises étaient bas si on les compare à la part que représente cette catégorie au sein de l'ensemble des PME. Cette situation est semblable à celle observée en Rhône-Alpes où les micro-entreprises représentent 94.7% des PME et ont reçu 11.4% des prêts à court-terme et 21.2% des prêts à moyen et long-terme attribués⁵⁹.

Par ailleurs, les deux tableaux indiquent dans quelle mesure l'offre de prêts a diminué en 2009 et au cours de la période 2012-2013 pour toutes les tailles de PME et selon la maturité des prêts, après avoir augmenté durant la période 2011-2012. Selon les acteurs avec lesquels des entretiens ont été conduits, cette volatilité pourrait être liée à la crise financière et économique. L'ampleur de cette évolution semble être plus prononcée pour les micro-entreprises étant donné qu'elles font face à de fortes augmentations et diminutions de l'offre de prêts. Ceci montrerait qu'en cas de difficultés, la première réaction des banques commerciales est de réduire leur offre de prêts aux micro-entreprises.

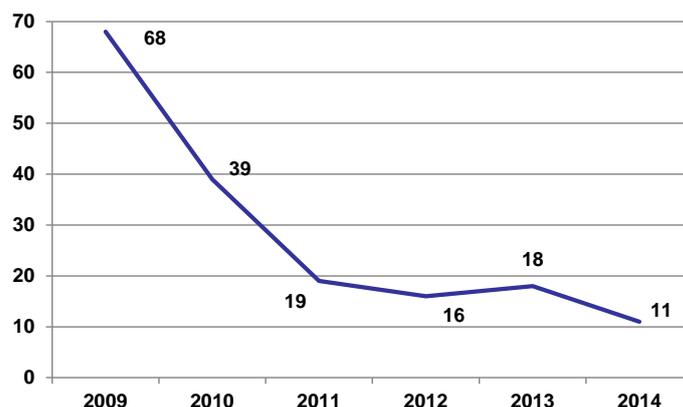
Par ailleurs, des mécanismes spécifiques aidant les PME à accéder aux prêts bancaires ont été conçus et mis en place lors de la crise économique et financière. Une « médiation du crédit » a ainsi été créée en 2008. Ce mécanisme permet aux entreprises de faire des requêtes en cas de difficultés d'accès au crédit. Comprenant entre autres la Banque de France, la CDC et Bpifrance cette médiation permet aux acteurs du financement bancaire de se rassembler et de discuter de cas particuliers d'entreprises présentant des difficultés d'accès au crédit. Selon la Banque de France et les banques commerciales, la grande majorité des entreprises utilisant ce mécanisme sont des petites PME rencontrant des difficultés financières importantes ; majoritairement pour des prêts à court-terme (moins d'un an) et des découverts bancaires.

Dans l'ensemble, 41,831 entreprises ont fait appel à ce service en 2013. 33,658 dossiers ont été acceptés parmi lesquels 1,500 à 2,000 sont à mettre au compte de la région Languedoc-Roussillon. Ce chiffre est similaire aux régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, mais plus élevé que

⁵⁹ En Lorraine, la proportion des prêts reçus par les micro-entreprises est même inférieure: seulement 3.2% des prêts à court-terme et 12.2% des prêts à moyen et long-terme ont été attribués aux micro-entreprises qui représentent 93.6% des PME dans la région.

celui de Lorraine (1,000 – 1,500) (La Médiation du crédit aux entreprises – Rapport d'Activité 2013, Rapport Annuel 2013, 2014). Le chiffre ci-dessous illustre le nombre moyen de requêtes effectuées chaque mois auprès de la Médiation du Crédit de la région Languedoc-Roussillon. Après 2009, l'année la plus compliquée, le nombre de requêtes est en constante diminution chaque année exceptée en 2013 où il a augmenté.

Figure 17 : Nombre moyen de requêtes effectuées chaque mois auprès de la Médiation du Crédit de la région Languedoc-Roussillon⁶⁰



Source : Banque de France, 2014.

Crédit-bail

Le crédit-bail est un contrat de location entre une entreprise et une banque ou un établissement spécialisé concernant un bien pour une durée déterminée et irrévocable. Le plus souvent, à la fin de la période de location, la PME peut décider d'acquérir le bien loué. Elle peut également renouveler le crédit-bail ou retourner le bien à la société de crédit-bail (Banque de France, 2013).

Cette solution évite à une PME de devoir utiliser ses fonds propres ou de devoir chercher des garanties suffisantes pour se faire octroyer un prêt, tout en bénéficiant d'une part d'exonérations fiscales liées aux crédits-baux financiers et d'autre part d'une amélioration de son état financier. Comme l'ont souligné les entretiens conduits pour la présente étude AFMA, ce sont toutefois les entreprises les plus importantes qui ont le plus souvent recours au crédit-bail, tandis que les PME préfèrent autofinancer leurs équipements, ou négocier un prêt. Ceci s'explique notamment par l'importance des besoins de financement des plus grandes entreprises qui, en dépit d'une base d'actifs plus large, préfèrent ne pas alourdir leur bilan en contractant de nouveaux prêts lorsque des produits de crédit-bail sont disponibles. Les produits de crédit-bail peuvent toutefois également être utilisés par des entreprises de plus petites tailles dans des secteurs particuliers, à l'image de l'agriculture et de l'agro-alimentaire ; deux secteurs présentant des besoins importants pour leurs immobilisations, leurs machines et leurs outils. Des besoins auxquels le crédit-bail est pertinent, notamment dans le cadre d'une utilisation en commun de ces immobilisations, machines et outils par plusieurs PME.

⁶⁰ Les chiffres pour 2014 ont été fournis par la Banque de France en octobre 2014.

Au 31 mars 2012, 59 institutions fournissant des produits de crédit-bail pour les biens mobiliers étaient recensées, dont 40 spécifiquement dédiées à l’immobilier et 9 au secteur des économies d’énergie (SOFERGIE) (Association Française des Sociétés Financières - ASF, 2013).

Les sociétés du secteur crédit-bail sont traditionnellement des filiales des banques commerciales (comme par exemple Paribas Lease au sein du Groupe BNP, Crédit Agricole Leasing and Factoring ou encore Société Générale equipment), des filiales bancaires des constructeurs de voitures (Banque PSA Finances, Renault), des loueurs de matériels de construction (Loxam), de matériel informatique (Econocom, Grenke), de véhicules industriels (Fraikin) et des opérateurs généralistes offrant plusieurs types d’équipements. Parmi les sociétés de crédit-bail, les banques mutuelles telles que Crédit Agricole-LCL, le groupe BPCE (issu de la fusion des Banques Populaires et des Caisses d’Epargne) ou encore le Crédit Mutuel-CIC constituent les premiers fournisseurs de tels services en France.

Au sein des activités du crédit-bail, l’industrie automobile est considérée comme importante pour tous les acteurs, en dépit d’une baisse annoncée de 8.4% des ventes entre les années 2011 et 2012 (Tronquoy, 2013). Le crédit-bail destiné aux produits des TIC et au secteur de la construction a aussi fait face à une diminution des ventes. Cette tendance en recul a continué en 2013 et a affecté en grande partie les grandes entreprises habituées à en faire un usage fréquent. Dans l’ensemble, et comme évoqué lors des entretiens avec les institutions financières, les PME préfèrent autofinancer leurs équipements ou bien recourir à un prêt, alors que les grandes entreprises favorisent l’utilisation de produits crédit-bail pour répondre à des besoins plus élevés.

Les principaux pourvoyeurs de produits de crédit-bail en Languedoc-Roussillon sont les filiales de banques commerciales. Les grands réseaux bancaires français et les réseaux ayant une perspective plus locale disposent ainsi de succursales proposant des produits de crédit-bail sur le territoire de cette région.

Comme pour les prêts, la Banque de France dispose uniquement de données sur les encours de crédit-bail. Les montants de produits de crédit-bail pour la France sont illustrés dans le Tableau 49 ci-dessous.

Tableau 49 : Encours de crédit-bail octroyés aux PME en France (mEUR)

	Dec. 2007	Dec. 2008	Dec. 2009	Dec. 2010	Dec. 2011	Dec. 2012	Dec. 2013
Micro-entreprises (mEUR)	1,783.3	1,959.4	2,105.3	2,177.0	2,332.9	2,417.2	2,548.8
Petites et moyennes entreprises (mEUR)	19,886.2	22,214.5	22,710.6	2,432.7	24,939.8	25,724.3	24,536.2
Total PME (mEUR)	21,669.5	24,173.9	24,815.8	25,609.6	27,272.8	28,141.5	27,085.1

Source : Banque de France, 2014.

D’après les chiffres ci-dessus, confirmés par les propos recueillis en entretien avec des institutions financières, parmi les PME, le crédit-bail en France est utilisé en majorité par des petites et moyennes entreprises et non des micro-entreprises.

Afin de déterminer l'offre annuelle de produits de crédit-bail en région Languedoc-Roussillon, la même méthode que pour l'offre de prêts a été suivie. Afin de réaliser cela, l'hypothèse déterminée est la suivante : le pourcentage de nouveaux prêts parmi les encours de prêts en France est le même que pour celui des nouveaux produits de crédit-bail parmi les encours de ces produits en Languedoc-Roussillon, en considérant également que la valeur ajoutée de l'économie régionale peut être utilisée comme une référence pour déterminer cette offre, comme c'était le cas pour l'offre de prêts.

Etant donné les informations fournies dans le Tableau 44 et le Tableau 49, il est possible d'estimer l'offre annuelle de crédit-bail destinée aux PME françaises. Cette estimation apparaît dans le Tableau 50 ci-dessous.

Tableau 50 : Estimation des montants annuels de produits de crédit-bail octroyés aux PME en France (mEUR)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Micro-entreprises (mEUR)	750.1	734.0	636.0	653.3	707.1	706.2	650.9
Petites et moyennes entreprises (mEUR)	8,364.3	8,321.6	6,860.8	7,031.8	7,559.2	7,515.7	6,265.5
Total PME (mEUR)	9,114.3	9,055.6	7,496.8	7,685.0	8,266.3	8,221.9	6,916.3

Source : Banque de France, Analyse PwC, 2014.

D'après les chiffres ci-dessus, confirmés par les propos recueillis en entretien, parmi les PME, le crédit-bail en France est utilisé en majorité par des petites entreprises et entreprises de taille moyenne et non des micro-entreprises. En 2013, presque 90.6% des nouveaux produits de crédit-bail étaient fournis aux petites et entreprises de taille moyenne.

De plus, le tableau ci-dessus permet de constater que l'offre de crédit-bail aux PME a clairement diminué au cours de la période 2007-2013. Les PME ont logiquement été les plus affectées étant donné qu'elles en sont les premières utilisatrices. Cette tendance à la baisse pour toutes les entreprises de taille différente et en particulier pour les grandes, montre une réduction générale des financements accordés pour les biens d'équipement sur l'ensemble du territoire. De la même façon, le tableau illustre l'impact de la crise économique et financière sur les investissements réalisés par les PME au cours de ces dernières années. Leur réticence à investir pour leur développement, observable depuis plusieurs années, a été soulignée lors des entretiens menés avec les acteurs locaux.

Comme mentionné précédemment, la méthode utilisée pour estimer l'offre annuelle de produits de crédit-bail destinés aux PME de la région Languedoc-Roussillon est la même que celle utilisée dans le cas de l'offre de prêts, où la part de la valeur ajoutée régionale (3.1%) au sein de la valeur ajoutée nationale a été prise comme référence. Le Tableau 51 présente l'estimation de l'offre annuelle de produits de crédit-bail pour les PME de la région Languedoc-Roussillon.

Tableau 51 : Estimation des montants annuels de produits de crédit-bail octroyés aux PME en Languedoc-Roussillon (mEUR)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Micro-entreprises (mEUR)	23.6	23.1	20.0	20.5	22.2	22.2	20.5
Petites et moyennes entreprises (mEUR)	263.1	261.8	215.8	221.2	237.8	236.4	197.1
Total PME (mEUR)	286.7	284.9	235.8	241.7	260.0	258.6	217.6

Source : Banque de France, Analyse PwC, 2014.

Cependant, ces chiffres sont en contraste avec la perception des acteurs locaux rencontrés (et particulièrement les banques commerciales proposant des produits de crédit-bail), qui estimaient que ce type de produits est de plus en plus connu de la part des PME de la région et qu'il serait à l'avenir plus utilisé. Cela leur permettrait d'une part de moins contracter de prêts à moyen et long-terme et d'autre part d'éviter de mettre en garantie les actifs de l'entreprise et/ou les biens personnels du propriétaire de l'entreprise.

Crédit à l'exportation

Le soutien à l'exportation des PME est l'une des priorités de la Région Languedoc-Roussillon, dont le but est de soutenir les activités internationales des entreprises de tous les secteurs, notamment celles des secteurs agricole et agro-alimentaire. L'un des outils proposé par la Région - une référence au niveau national en matière de soutien à l'international - est l'accompagnement qualitatif apporté par « Sud de France Développement » ainsi que la marque ombrelle « Sud de France » qui offre une lisibilité aux produits agro-alimentaires, aux vins et désormais aux cosmétiques de la région.

Au niveau national, la Coface est l'entité en charge de la gestion des garanties publiques nationales pour les exportations en France. Il s'agit d'une compagnie d'assurance-crédit agissant au nom de l'Etat qui gère des garanties publiques pour soutenir l'exportation et les investissements étrangers des entreprises françaises. De plus, la Coface offre d'autres produits comme des assurances crédit et des assurances pour l'investissement. Parmi ses produits figurent :

- L'Assurance Prospection Premiers Pas (A3P), une garantie publique conçue spécialement pour les PME. Elle couvre les coûts de prospection (exploration et développement des ventes) des marchés étrangers jusqu'à 65% du montant garanti, pour un budget maximal de EUR 30,000. Le dossier en ligne est simple et rapidement traité dans les 24h ;
- L'Assurance Prospection, une garantie publique couvrant des montants plus importants que l'A3P ;
- L'Avance Prospection, une garantie publique (l'Assurance Prospection) associée à un financement bancaire dont le but est de couvrir les dépenses liées au besoin en fonds de roulement ;
- Une Assurance-crédit ; et
- Une Assurance-investissement.

Au niveau national, la Coface a signé 1,178 contrats A3P en 2012 pour un montant total de garantie de EUR 35m. Bien qu'il n'y ait pas de données disponibles à une échelle régionale, une estimation pour la région Languedoc-Roussillon peut être établie. Etant donné que la région Languedoc-Roussillon représente environ 3.2% du PIB national et 5.2% du nombre total de PME françaises, il peut être supposé que la Coface a signé environ 4% des contrats A3P avec les PME en Languedoc-Roussillon (soit 47 contrats), représentant un montant garanti total d'approximativement EUR 1.4m.

Bpifrance propose également trois types de soutien à l'exportation pour les PME en Languedoc-Roussillon:

- Des prêts finançant le développement international et notamment la croissance externe par rachat de parts d'entreprises étrangères. Ces prêts comprennent notamment les « prêts avenir », les « prêts croissance » et les « prêts export » de Bpifrance. Plus précisément, un « prêt export » seul peut s'élever jusqu'à EUR 5m en vue de financer des stocks à l'international, le recrutement ou la couverture du besoin en fonds de roulement immatériel.
- Des garanties d'apport en fonds propres pour couvrir le risque de défaillance d'une filiale implantée à l'étranger ; et
- Les outils de financement de l'innovation de Bpifrance, notamment dans le cadre du FRI et du FI+. Ces financements permettent notamment de financer l'acquisition de réseaux de distribution à l'étranger.

Comme évoqué par la Caisse d'Épargne au cours des entretiens, l'offre de produits de financement pour soutenir une activité à l'international s'est développée dans la région. En effet, la Caisse d'Épargne elle-même a récemment lancé de nouveaux produits de financement pour l'expansion internationale des entreprises, comme le crédit documentaire export et import.

En plus de ces produits spécifiques, les entretiens conduits avec les institutions financières ont souligné que les PME mobilisaient également les moyens de financement traditionnels pour soutenir leurs stratégies d'exportation, principalement les prêts à long-terme. Les entretiens conduits ont enfin révélé que les PME en Languedoc-Roussillon ont besoin de soutien pour améliorer leur stratégie à l'international, mais n'ont pas de besoin particulier pour financer ces stratégies.

Grâce à sa position méditerranéenne, les entreprises ont des opportunités pour viser des marchés étrangers, que ce soit en Europe (principalement en Espagne) ou sur les marchés prometteurs d'Afrique du Nord. Comme mentionné en entretien par la Caisse d'Épargne, les entreprises évoluant en Languedoc-Roussillon peuvent être divisées en deux groupes :

- Le premier est composé d'entreprises orientées vers le marché national, exposées à des difficultés suite à la crise économique et financière de 2008.
- Le second groupe regroupe les entreprises plus orientées à l'international ou disposant de premiers liens à l'étranger, avec des résultats plutôt satisfaisants ces dernières années. Ceci suggère que les entreprises dynamiques pourraient développer leur activité dans la région et créer de la valeur. Ce dynamisme pourrait être soutenu par des initiatives publiques ; le sujet étant en cours de discussion au sein du Conseil Régional.

Affacturation / Assurance-crédit

L'affacturation consiste en un transfert de créances commerciales auprès d'un « factor » – une société d'affacturation – qui se charge de recouvrer les créances transférées. L'assurance-crédit est une forme particulière d'affacturation où l'entreprise perçoit le paiement de l'assureur et non de la société d'affacturation. L'entreprise n'a ainsi pas à attendre que le débiteur paie, et peut ainsi mieux gérer son flux de trésorerie et son besoin en fonds de roulement et/ou réduire son endettement (Banque de France, 2012).

En dépit de ces avantages, le recours à l'affacturation n'est pas habituel chez les PME, en raison de son coût élevé et de son traitement comptable. De plus, les sociétés d'affacturation ne proposent pas aujourd'hui de solutions pour des montants faibles, ce qui intéresserait pourtant les PME et plus particulièrement les micro-entreprises. Enfin, les PME françaises n'ont qu'une connaissance limitée de l'affacturation, ne l'utilisent souvent qu'en dernier recours et/ou ne sont tentées d'y faire appel qu'une seule fois (Inspection Générale des Finances, 2012).

Le marché français de l'affacturation est toutefois le troisième au monde, après la Chine et le Royaume-Uni (Inspection Générale des Finances, 2012). Cette situation est principalement due à un fort développement de ce marché au cours des années 2000. Le marché français regroupait 21 entreprises en 2013. L'année précédente, les encours représentaient EUR 27md (Association Française des Sociétés Financières - ASF, 2013).

Comme discuté au cours des entretiens, l'assurance-crédit concerne surtout les ETI et les grandes entreprises. En effet, la Banque de France estime que 20,000 entreprises avaient recours à l'assurance-crédit en 2012, soit seulement 1.7% de la population nationale (Banque de France, 2012). Comme pour le marché de l'affacturation, le marché de l'assurance-crédit est très concentré en France (et dans le monde plus généralement) ; avec trois acteurs principaux (les données présentées ci-dessous sont celles de 2011) :

- Euler Hermès, le leader mondial avec 34% de parts de marché ;
- Atradius, deuxième mondial avec 28% de parts de marché ; et
- Coface, troisième mondial avec 20% de parts de marché (Banque de France, 2012).

Par ailleurs, les PME, et plus encore les micro-entreprises ayant un profil de risque plus élevé, paient des primes d'assurance-crédit plus importantes. En effet, si la prime est de 3.5% pour une petite entreprise ou une entreprise de taille moyenne, elle peut atteindre 9% pour une micro-entreprise (Inspection Générale des Finances, 2012). Aussi, comme l'ont confirmé les entretiens avec les crédit-assureurs, leur clientèle ne comporte que peu de PME. C'est pourquoi les sociétés d'assurance-crédit ont développé des solutions dédiées : des produits simplifiés à prix fixe, comme Globaliance One proposé par la Coface et créé en octobre 2012, et pour lesquels aucune donnée régionale ou nationale n'est disponible.

Quasi-fonds propres

Le financement par quasi-fonds propres (aussi dénommé financement mezzanine) est un terme utilisé pour décrire une forme hybride de financement mêlant un financement par emprunt et par

fonds propres. Il s'agit le plus souvent d'un financement spécifique dont les spécificités sont établies de manière unique pour chaque contrat. Il peut par conséquent prendre différentes formes. L'avantage principal de ce mode de financement est de faciliter l'accès à d'autres prêts car ils peuvent être apportés sans demande de cautionnement et peuvent être subordonnés à d'autres créanciers.

Le financement en quasi-fonds propres est souple. Il permet à l'entrepreneur d'accéder à un financement tout en conservant le contrôle de son entreprise et en bénéficiant d'avantages fiscaux ; les paiements étant fiscalement déductibles. Les investisseurs peuvent de leur côté espérer des rendements plus élevés que les taux bancaires traditionnels et peuvent adopter une attitude de « participation silencieuse » où ils acquièrent une part de l'entreprise sans assumer de responsabilité ultérieure vis-à-vis de ses créanciers.

Pour autant, le financement en quasi-fonds propres tend à être davantage dirigé envers les entreprises plus importantes et plus matures que les PME. Sa relative complexité peut également être un obstacle à son utilisation par les PME.

Sociétés d'accélération de transferts de technologies

La région Languedoc-Roussillon dispose d'une Société d'Accélération du Transferts de Technologie, la SATT AxLR. Il s'agit d'une société créée en 2012 dans le cadre du Grand emprunt (PIA) et dotée par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) de EUR 45m sur 10 ans.

Son métier, très technique, est la transformation des inventions issues de la recherche en innovations commercialisables par les entreprises. Elle a été constituée par 11 actionnaires qui sont les 5 universités de la région (4 aujourd'hui) et de grands organismes de recherche et de soutien au financement des entreprises : CNRS, INSERM, IRD, IRSTEA, école de chimie et la CDC en tant que représentant de l'Etat. La Région ne pourra être actionnaire qu'après le vote et la promulgation de la loi NOTRe qui prévoit spécifiquement cette disposition.

Cette société a néanmoins été initiée avec l'engagement déterminant de la Région, qui a convaincu les différents établissements d'unifier leurs pratiques en matière de valorisation de la recherche vers les entreprises. La Région a en outre été chef de file pour créer un fonds régional de maturation en 2013, doté de EUR 5m (avec EUR 3m issus d'un financement de la Région, de EUR 1.5m issus de fonds FEDER et de EUR 0.5m apportés par la Métropole). Ce fonds est géré par la SATT AxLR en plus de la dotation de l'Etat. La SATT AxLR de la région Languedoc-Roussillon est la seule SATT - parmi les 12 SATT existantes au niveau national - à avoir bénéficié d'un tel fonds (la SATT d'Alsace est toutefois également financée par sa Région). La SATT AxLR est actuellement auditée suite à ses trois premières années d'existence. Elle doit prouver son utilité et sa bonne gestion pour pouvoir être renouvelée et ainsi continuer à recevoir sa dotation pour les prochaines années (soit environ EUR 4.5m par an sur 10 ans).

Depuis la création de la SATT AxLR, 54 projets ont pu être financés pour un montant cumulé de près de EUR 7.5m. Ces projets donnent lieu soit à des créations de jeunes start-ups soit à des partenariats avec des entreprises existantes.

La SATT AxLR a par ailleurs fortement contribué à faire évoluer le système scientifique et académique de la région ; ce dernier étant parfois perçu comme rigide et lent face aux besoins des entreprises. Les universités de Montpellier se sont ainsi adaptées : les Universités de Montpellier 1 et 2 ont ainsi fusionné. Pour autant, les organismes nationaux, pilotés depuis Paris, sont souvent perçus comme réticents à accorder une véritable délégation de pouvoir, notamment dans la signature des accords entre les équipes de recherche et les entreprises, qui interagissent au niveau régional.

La SATT AxLR est ainsi perçue comme une belle réussite par les acteurs de la région et est rapidement devenue un acteur incontournable du financement en région.

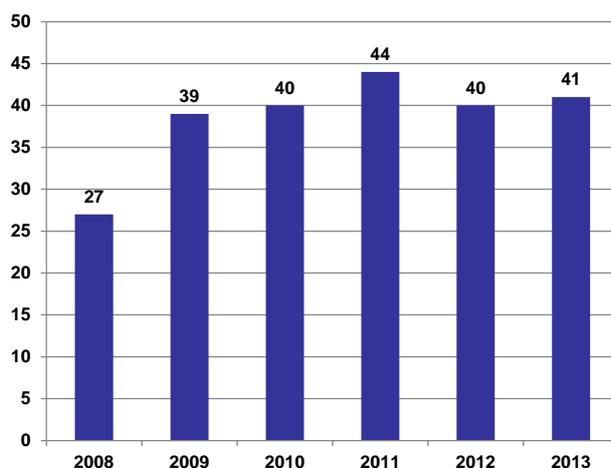
Business Angels, capital-risque et capital-développement

En Europe, entre 2007 et 2011, plus de 20,000 PME⁶¹ ont bénéficié d'investissements en fonds propres effectués par des Business Angels (BA), des fonds de capital-risque et des fonds de *Private Equity* (PE - fonds de capital-développement). Ces trois catégories d'investisseurs ont des buts, des préférences et des stratégies d'investissement différents et spécifiques. Si les Business Angels et les fonds de capital-risque ciblent plutôt les premiers stades de la vie d'une entreprise, les fonds de *Private Equity* privilégient les entreprises en développement, les rachats et les restructurations d'entreprises plus matures.

Les **Business Angels** sont souvent d'actuels ou d'anciens dirigeants ayant connu le succès et animés par l'esprit d'entreprendre, qui procurent des conseils et un soutien financier aux entreprises innovantes, le plus souvent dans leur domaine d'expertise. La majorité des investissements par des Business Angels varient entre EUR 50,000 et EUR 500,000, avec une moyenne reportée en France de EUR 114,000 (France Angels, 2013). Avec de tels montants investis, les Business Angels acquièrent habituellement une participation minoritaire dans l'entreprise. En 2012, leurs investissements ont permis une levée de fonds atteignant 2.5 fois le montant initial apporté et ont permis de créer près de 2,600 emplois (France Angels, 2012).

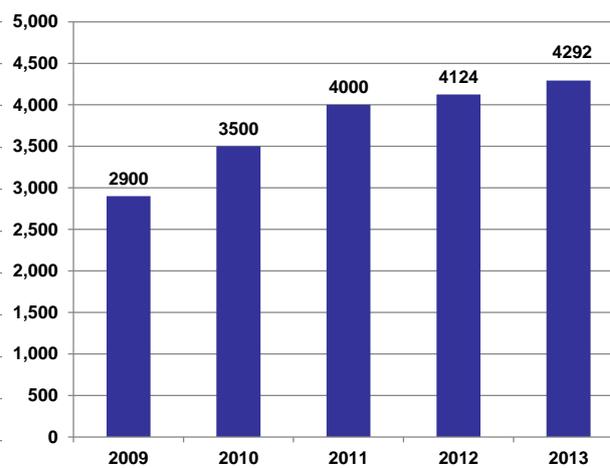
⁶¹ European Venture Capital Association (EVCA) (2012). « The little book of private equity ».

Figure 18 : Evolution des investissements des Business Angels en France (mEUR)



Source : France Angels, 2014.

Figure 19 : Evolution du nombre de Business Angels en France



Source : France Angels, 2014.

Comme les Business Angels, les **fonds de capital-risque** préfèrent investir dans des entreprises jeunes, en croissance ou émergentes. Ils obtiennent rarement la majorité du contrôle de l'entreprise. En termes d'orientation sectorielle, les fonds de capital-risque sont de plus en plus spécialisés. Ils se spécialisent ainsi dans une industrie spécifique pour laquelle le management du fonds possède une certaine expertise, ou investissent dans une zone géographique en particulier. Par définition, les fonds de capital-risque :

- Achètent des actions, devenant ainsi actionnaires des entreprises ;
- Financent de nouvelles entreprises en croissance disposant d'un fort potentiel ;
- Investissent dans des produits ou des services innovants et cherchent à acquérir une propriété intellectuelle (en vue d'une future plus-value importante ou de futurs investissements potentiels rendus possibles grâce à cette nouvelle propriété intellectuelle) ;
- Assistent le développement de nouveaux produits et services au travers de leur expertise, de leurs contacts et de leurs connaissances ;
- Apportent une valeur ajoutée aux entreprises avec un soutien actif auprès du management de l'entreprise et siègent souvent au conseil d'administration ;
- Prennent des risques plus importants en attente de retours sur investissement plus élevés et sont donc capables de financer des entreprises que les banques ne prennent pas en considération ; et
- Disposent d'une période prédéterminée pendant laquelle ils veulent demeurer actionnaire de l'entreprise avant de liquider leur investissement.

Les **fonds de capital-développement** ciblent le plus souvent des entreprises établies et matures. Ils peuvent acquérir une participation majoritaire dans ces entreprises. Les montants investis par les fonds de capital-développement atteignent souvent plusieurs millions d'euros. Ainsi, ces fonds ciblent des investissements pour de plus gros montants, avec une rentabilité attendue supérieure. De plus, ils sont souvent généralistes et investissent dans des secteurs et zones géographiques variés.

Le financement en fonds propres en France est particulièrement développé. Selon l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC), 86% des montants investis par les fonds français demeurent en France et 82% des montants sont orientés vers les PME. Les fonds peuvent également percevoir une aide publique.

Dans le présent rapport AFMA, seuls les acteurs nationaux et régionaux seront étudiés et leurs données seront utilisées pour calculer l'offre de financement en fonds propres. Ceci permet de mettre en avant les fonds locaux d'investissement et de se concentrer sur les fonds français disponibles pour les PME. Toutefois, les Business Angels et, dans une moindre mesure, les fonds de capital-risque, peuvent préférer financer des entreprises locales avec des versements moindres que ceux des fonds de capital-développement, qui, eux, peuvent avoir une stratégie d'investissement orientée à l'échelle nationale voire internationale. Comme le présent rapport AFMA adopte une perspective régionale en vue d'apporter des recommandations pour l'amélioration de l'accès au financement des PME en Languedoc-Roussillon, les paragraphes ci-dessous décrivent :

- Les différents types de financement en fonds propres ainsi que les différents acteurs impliqués dans l'offre de fonds propres en France ;
- L'état des lieux du financement en fonds propres en France ; et
- L'état des lieux du financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon, et tout particulièrement le rôle des acteurs régionaux.

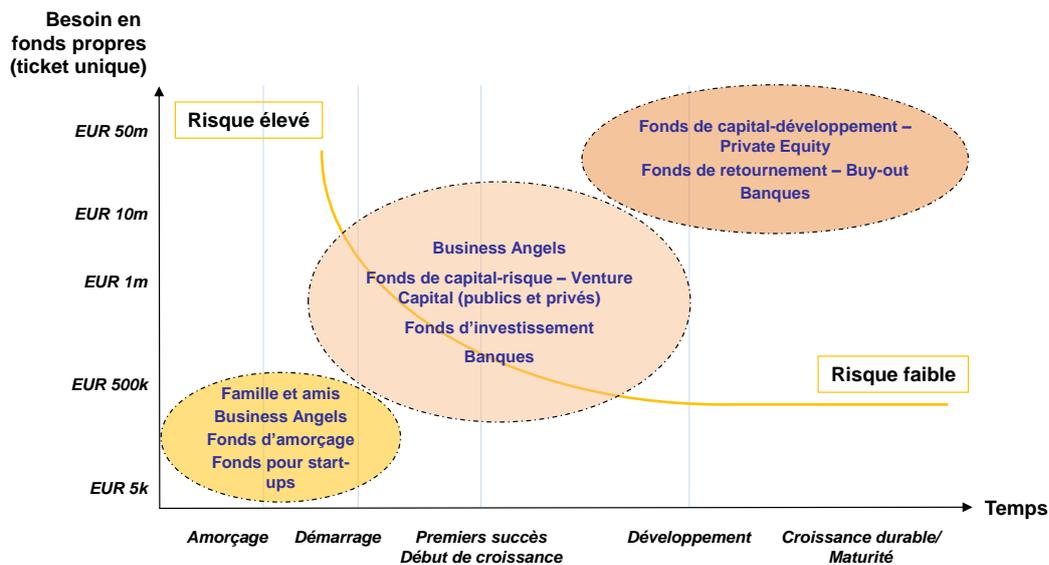
Phases de développement de l'entreprise et échelle de financement en fonds propres

Les différents types de financement en fonds propres, (Business Angels, capital-risque et capital-développement) peuvent être catégorisés selon les cinq stades du développement d'une entreprise :

- L'**amorçage** (capital pré-crédation), se réfère aux premiers stades de la vie de l'entreprise. Il est le plus souvent financé par des Business Angels, des proches, des produits de microfinance et des prêts d'honneur.
- La **création** (capital-crédation ou capital-innovation), se réfère aux premières opérations de l'entreprise jusqu'à ses premiers succès. Elle est souvent financée par des Business Angels et des fonds de capital-risque.
- Les **premiers succès** (capital-crédation ou capital-innovation), correspondant au démarrage de l'entreprise. Ils sont généralement financés par des fonds de capital-risque.
- Le **capital de croissance** (capital-développement), lorsque l'entreprise vise de nouveaux produits et/ou marchés. Ce financement est le plus souvent proposé par des fonds de capital-risque spécialisés dans le financement tardif en capital-innovation (« later stage Venture Capital funds ») et des fonds de capital-développement ; et
- Le **rachat** ou « **buy-out** » (capital-transmission ou capital-retournement), visant le rachat de l'entreprise par un repreneur en vue d'un nouveau développement.

Le positionnement de chaque type de financement en fonds propres en fonction du stade de développement de l'entreprise et de ses besoins est présenté dans la Figure 20 ci-dessous.

Figure 20 : Echelle de financement en fonds propres en fonction du stade de développement de l'entreprise



Source : North East Access to Finance ⁶², Analyse PwC, 2014.

Financement en fonds propres en France

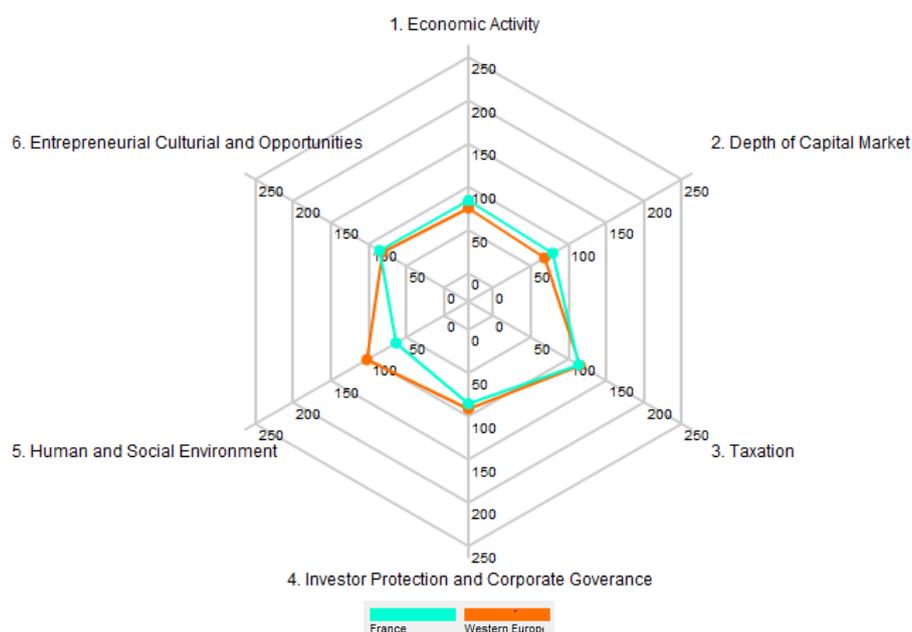
Selon l'indice créé par l'IESE Business School, l'université de Navarre et en coopération avec l'EM Lyon⁶³, le secteur de l'investissement en fonds propres en France est en développement mais reste moins compétitif que dans d'autres économies d'Europe et du monde.

La France est classée 19^{ème} sur 118 pays pour le financement en capital-risque et en capital-développement, bien qu'elle soit la 6^{ème} puissance économique mondiale en termes de PIB (la France ayant perdu un rang au sein des puissances économiques mondiales en 2014 ; le Royaume-Uni étant devenu la nouvelle 5^{ème} puissance économique du monde) (FMI, 2014). Les résultats de cet indice indiquent que le désavantage le plus important en France est le manque de flexibilité du marché du travail, une préoccupation importante pour les investisseurs, ainsi que l'instabilité fiscale. Au sein des pays européens, la France se classe 8^{ème} derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark et la Finlande.

⁶² Voir : <http://www.nea2fguide.co.uk/wp-content/uploads/2012/11/NEA2F-Guide-Funding-Ladder-for-illustrative-purposes.pdf>.

⁶³ Cet indice, mis à jour annuellement, a pour but de déterminer l'attractivité de chaque pays pour le financement en capital-risque et en capital-développement. Il détermine l'attractivité de chaque pays pour un investisseur institutionnel potentiel. Un ensemble de paramètres socio-économiques est pris en considération et divisé en six catégories : l'activité économique, l'ampleur du marché de capitaux, le régime fiscal, la protection des investisseurs et la gouvernance d'entreprises, l'environnement social et enfin, les opportunités entrepreneuriales.

Figure 21 : Paramètres socio-économiques pris en compte par les investisseurs en capital-risque et en capital-développement (mEUR)

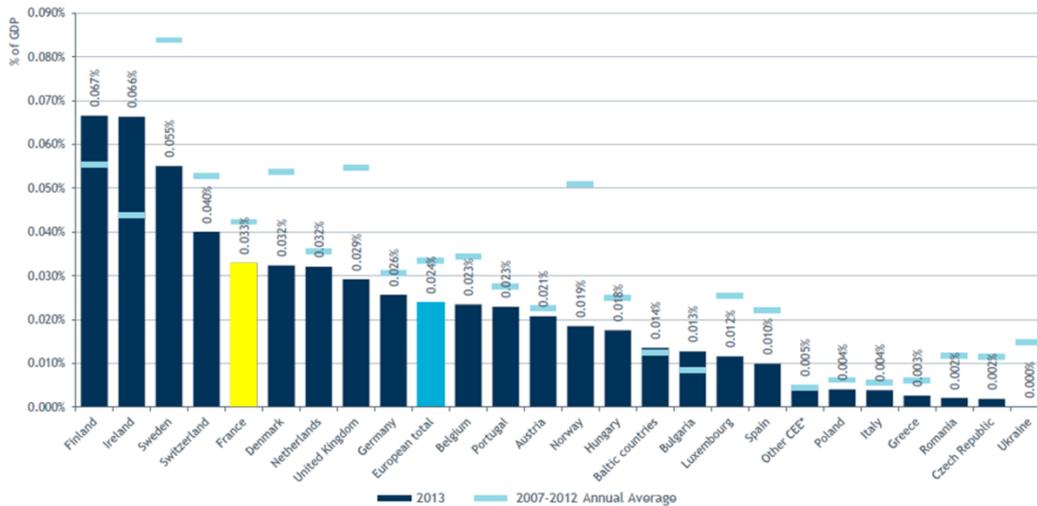


Source : IESE Business School, Université de Navarre, 2014.

Selon les chiffres 2013 de l'« European Private Equity Venture Capital Association » (EVCA), le pourcentage du montant total des investissements en capital-risque rapporté au PIB de la France (0.033%) est bien supérieur à celui de la moyenne européenne (0.024%) (Figure 22). La situation est similaire pour les investissements en capital-développement où la France dispose d'un pourcentage de 0.313% quand l'Europe présente une moyenne de 0.253% (Figure 23).

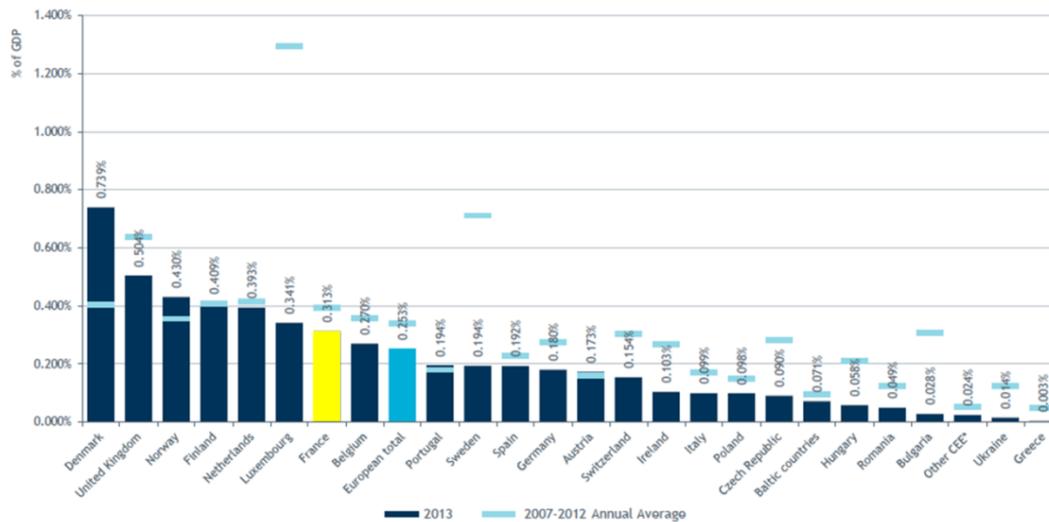
Considérant le nombre de PME bénéficiant d'investissements en capital-risque rapporté au PIB, la France est en-dessous de la moyenne européenne (0.003). En 2012, il y a ainsi eu 314 PME financées en France, contre 768 en Allemagne, 370 en Suède et 353 au Royaume-Uni. Les investissements en capital-risque en France sont concentrés sur un nombre plus faible d'entreprises (PME incluses) avec un montant plus important par investissement en comparaison avec la moyenne européenne (Commission Européenne, EVCA, 2013).

Figure 22 : Investissement total en capital-risque en pourcentage du PIB pour les pays d'Europe en 2013



Source : EVCA, 2014.

Figure 23 : Investissement total en capital-développement en pourcentage du PIB pour les pays d'Europe en 2013



Source : EVCA, 2014.

Acteurs au niveau national

Il y avait 4,292 Business Angels répertoriés en France au 31 décembre 2013, (hausse de 4.1% comparé à 2012). Ils ont financé 370 entreprises (hausse de 5.1% comparé à 2012) pour un montant total de EUR 41m (hausse de 2.5% comparé à 2012). L'investissement moyen par entreprise était de EUR 132,000, en augmentation de 15.8% par rapport à l'année précédente (France Angels, 2014). Ces données quantitatives n'incluent pas les activités d'investissement des principaux entrepreneurs internet (tels que Marc Simoncini, Xavier Niel ou Jacques-Antoine

Granjon) qui possèdent leurs propres structures d'investissement et opèrent de manière quasi-professionnelle.

Le Tableau 52 ci-après présente les dix premiers investisseurs en termes de nombre d'entreprises financées, sur base de l'indicateur établi par Chausson Finance, une agence de placement leader en France. Cette liste hiérarchisée n'est pas exhaustive mais fournit une indication des investisseurs les plus actifs au cours du second semestre de l'année 2013 en France.

Tableau 52 : Principaux investisseurs actifs en termes de montant d'investissement (2nd semestre 2013)

	Montant investi durant le second semestre 2013 (mEUR)
Bpifrance Investissement	88.8
Sofinnova Partners	41.4
Idinvest Partners	41.4
Truffle Capital	30.1
Demeter Partners	27.3
Amundi	25.2
A Plus Finance	21.7
Entrepreneur Venture	21.2
Seventure Partners	15.9
Ventech	15.5
Midi Capital	14.6
Cm-Cic Capital Privé	14.4
Omnes Capital	13.1
Iris Capital	11.2

Source : Chausson Finance, 2014.

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, Bpifrance Investissement est le principal investisseur national en France concernant le capital-risque. Ses actions sont en grande partie gérées au niveau régional, en coordination avec les acteurs locaux et parfois avec des fonds d'investissement ayant un rayonnement géographique régional.

Dans l'ensemble, au cours du 2nd semestre 2013, les fonds de capital-risque français ont investi EUR 490m, soit 16% de plus que lors du semestre précédent. De cette somme, EUR 411m ont été investis sur le territoire français. Le secteur ayant attiré le plus d'investissements pour le financement en fonds propres était le secteur de la santé, devant pour la première fois ceux de l'internet et du e-commerce (Chausson Finance, 2014).

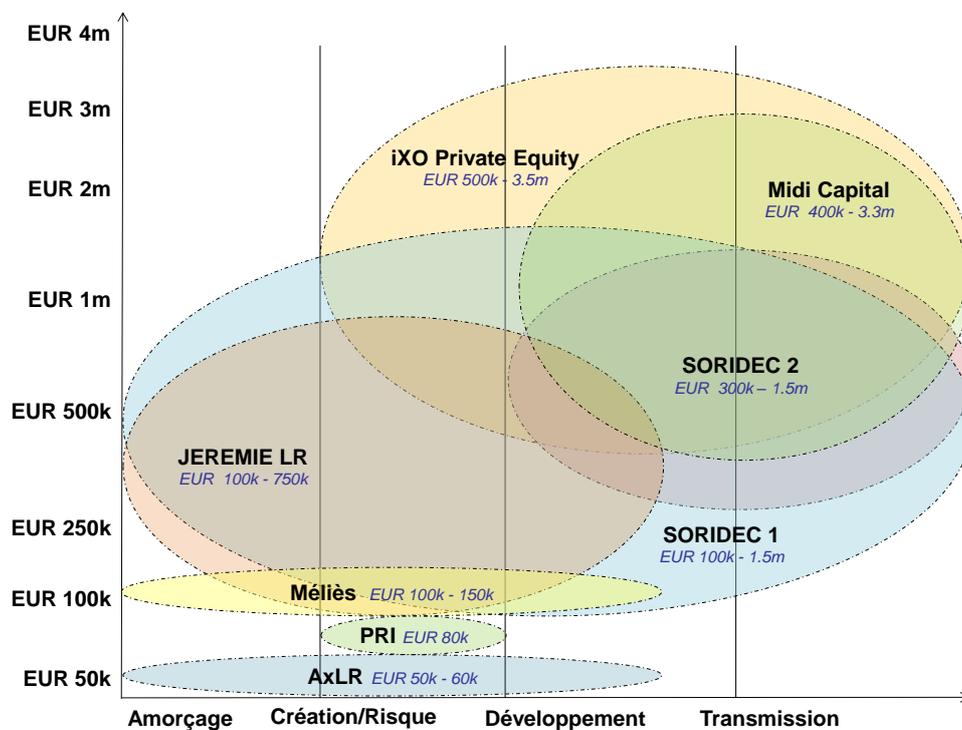
Acteurs au niveau régional

L'offre de financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon s'est développée au cours des années précédentes. De manière générale, le financement en fonds propres dans la région

possède deux caractéristiques particulières: la première est liée à l'importance de l'intervention du secteur public et la seconde à la multirégionalité des acteurs impliqués, qu'ils soient privés ou publics. En premier lieu, les acteurs publics interviennent (souvent avec succès, comme dans le cas de SORIDEC décrit ci-dessous) afin de faciliter l'accès des PME au financement en fonds propres et compléter l'offre de financement des acteurs privés qui ont des objectifs de profitabilités élevés. En second lieu, l'offre en fonds propres en Languedoc-Roussillon a souvent pour origine d'autres régions ; à savoir : Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et parfois Rhône-Alpes. Les fonds présents dans ces régions apportent leur soutien financier en vue de lever des montants parfois élevés et nécessaires pour que certaines PME du Languedoc-Roussillon se développent et financent leur croissance.

La Figure 24 ci-dessous synthétise le positionnement des principaux investisseurs en fonds propres en région en Languedoc-Roussillon.

Figure 24 : Positionnement des principaux acteurs du financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon⁶⁴



Source : Analyse PwC, 2014.

Business Angels

Selon plusieurs parties prenantes interrogées, les Business Angels sont actifs en Languedoc-Roussillon depuis plusieurs années mais leur activité est souvent limitée à la sphère montpelliéraine et à une petite partie du département du Gard. Il y avait deux réseaux de Business Angels affiliés à France Angels dans la région. Cependant l'un d'entre eux (Sud Angels) a réduit son activité et n'est plus actif aujourd'hui. Le second réseau est Méliès qui est donc le seul actif. Un troisième réseau est affilié, il s'agit de celui de la Grande Ecole des Mines d'Alès dans le

⁶⁴ Ce document comprend aussi AxLR puisque SATT-AxLR finance aussi les fonds propres d'entreprises innovantes de la région.

département du Gard. Celui-ci est en cours de développement (sous le nom des "Mines Angels") et n'est pas encore opérationnel.

Puisque Sud Angels est actuellement en pause et que Mine Angels est en cours de développement, seul Méliès est actif. Ses activités sont détaillées dans les paragraphes suivants.

Méliès

Auparavant une association, Méliès est devenue récemment une Société d'Investissement Business Angels (SIBA). Son but est d'apporter du financement en fonds propres aux entreprises, en prenant des parts, soit directement, soit à travers un fonds, créé il y a plusieurs années. Elle cible des entreprises en phase de post-crédation (à l'exclusion des artisans et des entreprises technologiques) ou en phase d'amorçage, et refinance également des entreprises à un stade plus avancé (entre trois et quatre années d'activité) qui ont des besoins d'investissement inférieurs à EUR 300,000. Le développement de cette activité de refinancement a été motivé par le constat suivant : trois ou quatre années après leur création, certaines entreprises ont toujours besoin de fonds propres mais sont considérées comme trop risquées pour les fonds d'investissement. Cette situation a été reconnue par plusieurs acteurs de la région, en particulier dans le cas de PME tournées vers l'innovation.

Méliès a déjà investi EUR 2.8m dans 25 entreprises (environ 75% d'entre elles sont en phase d'amorçage et 25% sont en phase de développement). A chaque participation, le réseau Business Angels prend entre 25% et 33% de participation. Au départ, Méliès investissait environ EUR 50,000 par entreprise. Cette participation s'est accrue et a atteint EUR 100,000 - EUR 150,000 au cours des dernières années, ce montant étant en cohérence avec ceux investis par les autres réseaux de Business Angels. Méliès investit principalement dans des petites entreprises puisque 75% des PME soutenues par le réseau de Business Angels ont entre 6 et 20 salariés alors que 25% d'entre elles ont entre 0 et 5 salariés.

Méliès a conclu de nombreux partenariats, opérationnels comme financiers. Tout d'abord, il coopère avec plusieurs incubateurs et acteurs du milieu de l'innovation, comme Cap Omega (qui fournit des services administratifs), l'Incubateur Languedoc-Roussillon et le pôle de compétitivité Eurobiomed. Par ailleurs, Méliès co-investit avec des sociétés de capital-risque comme SORIDEC. Récemment, Méliès a doublé sa capacité d'investissement, grâce à l'obtention du label « i Source » lui permettant de co-investir avec le Fonds Angel Source qui est un fonds commun de placement à risque créé par Bpifrance et géré par i Source. Le Fonds Angel Source est doté de EUR 20m visant à investir avec des réseaux de Business Angels sur l'ensemble du territoire français. Les autres partenaires de Méliès sont par exemple CREALIA (une structure déjà présentée au Chapitre 5 et également détaillée dans la section ci-dessus consacrée à la microfinance), ou encore la plateforme de financement participatif Wiseed.

Malgré son réseau apparemment étendu, Méliès considère que sa capacité limitée d'intervention est son principal défi à relever. Méliès constate également un manque de Business Angels, organisé en réseau, en région Languedoc-Roussillon. Il souligne également qu'il est le seul réseau actif dans la région et que la coordination avec les réseaux des autres régions nécessite du temps et des efforts pour être effective.

Le Tableau 53 ci-dessous présente les investissements effectués par Méliès seul. L'augmentation de l'activité en 2013 est à mettre au compte de la décision prise de refinancer des sociétés déjà soutenues par Méliès. En parallèle, le nombre de Business Angels présents dans le réseau Méliès a diminué ces dernières années. Cela montre la difficulté de la situation des Business Angels en région Languedoc-Roussillon, tout comme le besoin de structurer et de coordonner les acteurs impliqués dans cette structure et peut-être à plus grande échelle ceux des régions voisines comme Midi-Pyrénées et PACA.

Tableau 53 : Données relatives aux projets financés par le réseau Méliès Business Angels en Languedoc-Roussillon

	2011	2012	2013
Nombre de Business Angels	111	110	85
Nombre d'investissements	4	3	4
Montant total investi (EUR)	378,748	245,790	434,202
Montant moyen investi (EUR)	94,687	81,930	108,551

Source : Méliès, 2014.

SORIDEC

SORIDEC est une structure créée en 1983 visant à apporter du financement en fonds propres et quasi-fonds propres aux PME du Languedoc-Roussillon, quel que soit leur stade de développement.

SORIDEC gère actuellement trois fonds différents, dont JEREMIE Languedoc-Roussillon. Dans l'ensemble, SORIDEC investit entre EUR 100,000 et EUR 1.5m et possède des participations dans environ 70 entreprises. Les trois fonds sont détaillés dans les paragraphes suivants.

SORIDEC assure également la gestion du fonds Emergence Innovation 1 dans les régions Languedoc-Roussillon et PACA. Sont détaillés dans les paragraphes suivants les différents fonds gérés par SORIDEC ; à savoir : SORIDEC 1, JEREMIE Languedoc-Roussillon, SORIDEC 2 et Emergence Innovation 1 en Languedoc-Roussillon.

SORIDEC 1

SORIDEC 1 est un fonds perpétuel de EUR 22m proposant des tickets entre EUR 100,000 et EUR 1.5m à des PME du Languedoc-Roussillon se situant à différents stades de développement : création, développement et transmission. Son actionariat se compose principalement de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon (43%), du Conseil Régional (24%), de Bpifrance Investissement (17%), des cinq Conseils Généraux de la région et de la Communauté d'agglomération de Montpellier (9%), ainsi que d'autres établissements bancaires, compagnies d'assurance, personnes physiques et morales (7%).

Chaque année, SORIDEC 1 investit dans 12 à 17 PME, pour des montants totaux variant de EUR 3m à EUR 7m. Le plus souvent le fonds co-investit avec d'autres acteurs locaux du financement en fonds propres comme Méliès, Midi Capital, Sud PME et Croissance. Il le fait également aux côtés d'autres banques comme BNP Paribas, LCL, Banque Populaire et le CIC.

Bpifrance fait aussi partie des investisseurs. Une majorité des PME dans lesquelles SORIDEC 1 investit opère dans les secteurs des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'ingénierie civile, de l'agro-alimentaire et de l'industrie.

Le Tableau 54 ci-dessous détaille les investissements de SORIDEC 1 en Languedoc-Roussillon.

Tableau 54 : Données relatives aux projets financés par SORIDEC 1 en Languedoc-Roussillon

	2011	2012	2013
Nombre de PME soutenues	13	17	16
Montant total investi (EUR)	2,638,988	5,497,405	3,068,691
Montant moyen investi	202,999	323,377	191,793

Source : SORIDEC, 2014.

JEREMIE Languedoc-Roussillon

Comme présenté au Chapitre 5, SORIDEC gère le fonds SAS JEREMIE Languedoc-Roussillon (JEREMIE LR), un fonds de financement en fonds propres de EUR 11m créé en 2010 et doté à parité par la Région de EUR 5.5m et par des fonds FEDER à hauteur de EUR 5.5m. Le fonds prend des participations comprises entre EUR 100,000 et EUR 1.5m dans des PME en phase d'amorçage, soit au tout début de leur développement. Les PME dans lesquelles JEREMIE LR investit sont des petites entreprises de 11 à 15 salariés en moyenne. Lorsqu'il investit, JEREMIE LR coopère avec des fonds d'investissement dédiés à l'innovation et avec les acteurs locaux du financement en fonds propres comme les fonds SORDIEC 1, SORIDEC 2 ou Midi Capital. JEREMIE LR investit dans les secteurs des Technologies de l'Information et de la Communication, de la biotechnologie, de l'industrie et des services.

Pour rappel, le Tableau 55 ci-dessous présente les investissements de JEREMIE LR en Languedoc-Roussillon. Il a également été présenté auparavant au Chapitre 5.

Tableau 55 : Données relatives aux projets financés par SAS JEREMIE Languedoc-Roussillon

	2011	2012	2013
Nombre de PME soutenues	8	7	8
Montant total investi (EUR)	1,625,042	1,645,472	1,089,914
Montant moyen investi (EUR)	203,130	235,067	136,239

Source : SORIDEC, 2014.

SORIDEC 2

Actif depuis 2012, SORIDEC 2 est un fonds de capital-développement ayant sous gestion EUR 21m et avec pour cibles des PME en phase de développement et transmission, ceci incluant notamment les « Leveraged Buy-Outs » (LBO). Les PME visées ont un chiffre d'affaires compris entre EUR 3m et EUR 40m et les montants investis par SORIDEC 2 varient entre EUR 300,000 et EUR 1.5m. Les secteurs des entreprises ciblées par SORIDEC 2 sont liés au développement durable, à l'agro-alimentaire, à l'industrie et au secteur des services.

Son actionnariat se compose principalement de Bpifrance Investissement (33%), de Banque Populaire du Sud (24%), de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon (24%), du Conseil Régional (14%), de CIC Capital Finance (5%) et de personnes physiques (1%).

Le Tableau 56 ci-dessous détaille les investissements de SORIDEC 2 en Languedoc-Roussillon.

Tableau 56 : Données relatives aux projets financés par SORIDEC 2 en Languedoc-Roussillon

	2011	2012	2013
Nombre de PME soutenues	n/a	3	5
Montant total investi (EUR)	n/a	2,650,054	4,073,310
Montant moyen investi (EUR)	n/a	883,351	814,662

Source : SORIDEC, 2014.

Emergence Innovation 1

Ce Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) actif depuis juillet 2012 gère EUR 32m obtenu dans le cadre du Fonds National d'Amorçage (FNA). Il intervient sur des PME exclusivement en phase d'amorçage sur six régions françaises (Auvergne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes). SORIDEC assure la gestion des fonds dans les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte de SOFIMAC Partners. L'objectif de l'ensemble du fonds est de faire émerger des entreprises innovantes sur leurs marchés respectifs ; et ce en vue de faire valider leurs technologies par le marché. Le fonds apporte également un suivi de long-terme aux entreprises financées, en partenariat avec les SATT, les incubateurs et les pôles de compétitivité des différentes régions. La stratégie du fonds est d'investir à hauteur de 33% du capital de l'entreprise ; sachant que cette dernière est en phase d'amorçage.

En région Languedoc-Roussillon, le fonds a investi dans trois entreprises au cours de la période 2013-2015 (soit un investissement par an), représentant un montant total investi de EUR 2m. D'ici fin 2015, SORIDEC anticipe d'investir dans deux entreprises en Languedoc-Roussillon pour un montant total de EUR 2m. A fin 2015, Emergence Innovation 1 aura dès lors investi EUR 4m dans cinq entreprises en Languedoc-Roussillon.

Les entreprises dans lesquelles Emergence Innovation 1 investit présentent des innovations de rupture et n'ont pas de chiffre d'affaires (un élément imposé par le Fonds National d'Amorçage). Dans ce cadre, SORIDEC a investi au travers de ce fonds dans des entreprises évoluant dans des secteurs très différents : la visionique industrielle, un service innovant de chèque santé, ainsi que le traitement d'algues pour la fabrication de cosmétiques et de carburant. Les deux dossiers en discussion pour l'année 2015 concernent un logiciel informatique et une technique de soudure industrielle.

Pyrénées Roussillon Investissement

Pyrénées Roussillon Investissement (PRI) est un fonds de capital-risque dont le but est d'encourager le développement économique à une échelle locale. Ses actionnaires sont la Chambre de Commerce de Perpignan, des associations à but lucratif, la Banque Populaire, le

Crédit Agricole, SORIDEC et des chefs d'entreprise. La Chambre de Commerce est le manager du fonds, responsable de l'instruction des dossiers de financement émis par les TPE.

Après une récente augmentation, le capital de PRI s'élève à EUR 600,000. Le montant moyen investi est passé de EUR 40,000 - EUR 50,000 à EUR 80,000 au cours des dernières années. En 2014, 5 des 7 dossiers situés en Languedoc-Roussillon ont été retenus pour une évaluation plus détaillée. La majorité des projets validés se situent à Montpellier.

Midi Capital

Située à Toulouse, en région Midi-Pyrénées, Midi Capital gère 22 véhicules d'investissement dont quinze Fonds d'Investissement de Proximité (FIP, une structure légale offrant des incitations fiscales pour investir dans des entreprises localisées dans les quatre régions voisines) et deux Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI). Son actionnaire principal est la Caisse d'Épargne. Ses véhicules ciblent les PME innovantes à fort potentiel et les LBO, dont l'activité est située dans le sud de la France : Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine et Languedoc-Roussillon. Le fonds investit dans les industries de la santé, des TIC, du commerce de détail, du tourisme, du luxe, de l'énergie ainsi que dans des projets liés au développement durable.

Depuis sa création en 2001, Midi Capital a investi EUR 11.2m dans 9 PME en Languedoc-Roussillon. Les montants de ces investissements varient entre EUR 400,000 et EUR 3.3m.

iXO Private Equity

iXO Private Equity gère plusieurs fonds FIP, FCPI et FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) à Toulouse, actifs dans le sud de la France et dans d'autres régions de l'ouest de la France. Ses fonds financent les PME à différents stades de leur développement. Tout d'abord, certains fonds de capital-risque financent des entreprises dont l'activité est tournée vers les technologies pour des montants compris entre EUR 500,000 et EUR 3.5m. Ensuite, des fonds visent des entreprises plus matures, en investissant traditionnellement jusqu'à EUR 13m lors d'un ou de plusieurs tours de table. Enfin, certains fonds au sein d'iXO financent des « Owner » ou « Management Buy-Outs » (OBO et MBO).

Les participations d'iXO en Languedoc-Roussillon représentent actuellement EUR 16.5m répartis dans 5 entreprises.

Offre de financement en fonds propres aux niveaux national et régional au cours des dernières années

Les données fournies par l'AFIC sur le financement en fonds propres aux niveaux régional et national sont catégorisées selon le stade de développement de l'entreprise et l'objectif du financement. Le présent rapport AFMA considère que le capital-innovation est fourni par les fonds de capital-risque et que le capital-développement est fourni par les fonds de capital-développement ou fonds de *Private Equity*. Il convient de noter que les données, hormis pour les Business Angels, font référence à toutes les tailles d'entreprises, y compris les grandes entreprises. Néanmoins, comme le rapporte l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance), 82% des investissements en France se font dans des PME, mais aucune

fragmentation des données selon la taille des entreprises n'est disponible. Les rachats (« buy-outs ») concernent habituellement des entreprises plus importantes. C'est pourquoi ils sont présentés séparément.

Les montants investis ainsi que le nombre d'entreprises soutenues en France sont présentés dans le Tableau 57 ci-dessous.

Tableau 57 : Financement en fonds propres sur la période 2008-2013, par les fonds français et les Business Angels en France pour toutes les tailles d'entreprises, en excluant les rachats d'entreprises

	Business Angels		Capital-risque / Capital-innovation		Capital-développement		Total	
	Investissement (mEUR)	Nombre d'entreprises	Investissement (mEUR)	Nombre d'entreprises	Investissement (mEUR)	Nombre d'entreprises	Investissement (mEUR)	Nombre d'entreprises
2008	27	300	758	428	1,653	707	2,438	1,435
2009	39	280	587	401	1,798	779	2,424	1,460
2010	40	320	605	458	2,310	916	2,955	1,694
2011	44	327	597	371	2,940	960	3,581	1,375
2012	40	352	443	365	1,946	871	2,429	1,276
2013	n/a	n/a	642	489	1,827	802	2,469	1,291

Source : AFIC, France Angels, 2014.

Comme déjà mentionné, les rachats d'entreprises sont présentés de manière séparée dans le Tableau 58 ci-dessous. Il se dégage de cette table que la grande majorité de ces investissements s'effectue dans de très grandes entreprises ; le montant moyen des investissements étant de EUR 12m en 2012 et EUR 14.3m en 2013. Le rythme des rachats d'entreprises en France suit la même tendance que le financement en fonds propres détaillé ci-dessus ; avec une certaine résilience et constance pendant la crise et un pic observé en 2011.

Tableau 58 : Rachats d'entreprises sur la période 2008-2013, par les fonds français, en France, pour toutes les tailles d'entreprise

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'entreprises	388	231	264	292	292	272
Montant investi (mEUR)	7,399	1,605	3,512	6,015	3,568	3,910

Source : AFIC, 2014.

Au niveau régional, les réseaux de Business Angels sont représentés seulement par un seul acteur : Méliès. Ainsi, les informations relatives aux financements des BA sont uniquement composées de données provenant de Méliès. Les données pour le capital-innovation et le capital-développement sont aussi détaillées dans le Tableau 59 ci-dessous. L'augmentation des investissements en fonds propres en 2011 et 2013 reflète le dynamisme de la région. Ceci s'observe particulièrement pour le financement en capital-risque et par conséquent cela traduit l'attractivité des entreprises innovantes de la région.

Tableau 59 : Financement en fonds propres sur la période 2008-2013, par les fonds français, en Languedoc-Roussillon, pour toutes les tailles d'entreprise, en excluant les rachats d'entreprises

	Business Angels ⁶⁵		Capital-risque		Capital-développement		Total	
	Investissement (mEUR)	Nombre d'entreprises	Investissement (mEUR)	Nombre d'entreprises	Investissement (mEUR)	Nombre d'entreprises	Investissement (mEUR)	Nombre d'entreprises
2008	0.3	5	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
2009	0.6	7	7	8	20	15	28	30
2010	0.1	1	6	8	31	16	37	24
2011	0.4	4	12	10	91	17	103	31
2012	0.2	3	7	6	23	14	29	23
2013	0.4	4	22	11	49	18	72	33

Source : AFIC, France Angels, Analyse PwC, 2014.

Les données clés sur les rachats d'entreprises au niveau régional sont rapportées dans le Tableau 60 ci-dessous.

Ces données montrent à quel point les montants investis pour le rachat d'entreprise peuvent varier d'une année à l'autre puisque le taux de croissance annuel en 2011 était de 221.7% (de EUR 70m à EUR 226m) avant de se stabiliser entre EUR 20m et EUR 30m au cours des années suivantes. De plus, l'évolution des investissements consacrés aux rachats d'entreprises en Languedoc-Roussillon suit la tendance nationale illustrée ci-dessus ; toutefois les changements sont plus accentués en Languedoc-Roussillon en comparaison avec l'évolution de l'ensemble du territoire français.

Tableau 60 : Rachats d'entreprises sur la période 2008-2013, par les fonds français, en Languedoc-Roussillon, pour toutes les tailles d'entreprise

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'entreprises	n/a	3	8	5	7	5
Montant investi (mEUR)	n/a	5	70	226	22	30

Source : AFIC, 2014.

Synthèse de l'offre de financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon

En termes de montants investis, la région Languedoc-Roussillon est classée 8^{ème} parmi les régions françaises. En ce qui concerne le nombre d'entreprises soutenues, elle est classée 10^{ème}. Au total, 34 entreprises en Languedoc-Roussillon ont reçu EUR 102m en 2013 (pour tous les types de financement et toutes les tailles d'entreprise, bien que la grande majorité des entreprises financées soient des PME, comme expliqué par l'AFIC). Cela représente une croissance de 100.0% en termes de quantité et une croissance de 25.9% en termes de nombre d'entreprises financées, par rapport à l'année 2012 (EUR 51m avaient été investis dans 27 entreprises). A la même époque, le montant national du financement en fonds propres avait augmenté de 7.1% (de

⁶⁵ Les chiffres relatifs aux Business Angels ne concernent que le réseau Méliès.

EUR 5.0md en 2012 à EUR 5.3md en 2013) et de 0.6% pour le nombre d'entreprises financées (de 1,334 en 2012 à 1,342 en 2013). Dans ces chiffres sont inclus toutes les tailles d'entreprises et tous les types de financement en fonds propres.

En 2013, le financement en fonds propres obtenu par les entreprises en région Languedoc-Roussillon représentaient 1.9% of de l'investissement en fonds propres national, soit 85.4% de plus qu'en 2012 (Tableau 61). Cela signifie que la région a capturé 14.5% de la richesse nationale en financement en fonds propres entre 2012 et 2013 (AFIC, 2014), montrant l'attractivité grandissante de la région Languedoc-Roussillon pour les investisseurs en fonds propres.

Tableau 61 : Evolution du financement en fonds propres en France et en Languedoc-Roussillon (mEUR)⁶⁶

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant investi - France	9,536	8,553	3,098	5,576	7,804	4,964	5,315
Montant investi – Languedoc-Roussillon	64	67	32	107	331	51	102
<i>En pourcentage du montant national</i>	0.7%	0.8%	1.0%	1.9%	4.2%	1.0%	1.9%

Source : AFIC, 2014.

La croissance mentionnée ci-dessus du financement en fonds propres en 2013 peut s'expliquer par la hausse à hauteur de 113% des montants investis en capital-développement (18 entreprises qui ont reçu EUR 49m) et une hausse de 214.3% dans les montants en capital-risque (11 entreprises qui ont reçu EUR 22m) (Tableau 61 ci-dessus, AFIC, 2014). Alors que cette croissance est expliquée en partie par l'identification des jeunes entreprises à fort potentiel de croissance⁶⁷, les fonds d'investissement en Languedoc-Roussillon tendent à cibler plutôt des entreprises matures. Cette situation était évoquée lors des entretiens et confirmée par le fait que le capital-développement représentait 48% de l'investissement en fonds propres dans la région en 2013, bien plus que la moyenne nationale établie de 34.4% (AFIC, 2014).

Si les entreprises matures reçoivent presque la moitié du financement total en fonds propres en région Languedoc-Roussillon, il convient de noter que le capital-développement est aussi en augmentation ce qui n'est pas anodin étant donné que les jeunes entreprises innovantes peuvent avoir besoin de montants significatifs en fonds propres pour développer leurs produits, prouver leur viabilité à long-terme et être rentable. Le risque consenti est par conséquent plus important que pour les entreprises plus matures qui se développent dans des secteurs plus traditionnels. Ces deux tendances montrent à quel point cette région possède aussi bien des jeunes micro-entreprises tournées vers l'innovation attirant des investisseurs en capital-risque que des entreprises matures opérant sur des marchés arrivés à maturité cherchant à attirer des investisseurs en capital-développement.

⁶⁶ Dans ces chiffres sont inclus toutes les tailles d'entreprise (et par conséquent, pas uniquement les PME bien qu'elles soient les principales bénéficiaires du financement en fonds propres en France et en Languedoc-Roussillon) et tous les types de financement en fonds propres (y compris les rachats d'entreprises).

⁶⁷ En considérant tous les types de financement en fonds propres, il y avait 4 entreprises de plus financées en médecine et biotechnologie et 6 entreprises financées en plus en TIC, par rapport à 2012 (AFIC, 2014).

En considérant les éléments ci-dessus, et le fait que les acteurs régionaux perçoivent les industries innovantes comme les futures moteurs de l'économie de la région, les acteurs publics ont renforcé leur implication dans le financement en fonds propres des entreprises innovantes. Comme noté par plusieurs parties prenantes en entretien, les interventions publiques pour soutenir ce type de financement dans la région ont permis de financer les jeunes entreprises, d'attirer des fonds d'investissements privés et d'améliorer la structure générale du marché de capitaux en Languedoc-Roussillon.

Ainsi, les parties prenantes interviewées considèrent que l'offre de financement en fonds propres pour des entreprises en phase de post-crétion est en totale adéquation avec la demande en Languedoc-Roussillon, au moins en ce qui concerne les entreprises innovantes. Au sujet du financement des entreprises en phase d'amorçage, certains fonds d'investissement et certaines banques commerciales estiment l'offre satisfaisante, mais observe encore certains manquements. Concernant le capital-risque, les fonds d'investissement locaux considèrent que le financement en capital-risque levé chaque année couvre entre 90% et 95% des besoins de financement de la région, s'élevant à EUR 20m - EUR 25m pour environ 10 investissements, comme illustré dans le Tableau 61 ci-dessus.

D'après les parties prenantes interviewées, l'offre de financement en fonds propres pour les entreprises en phase de post-crétion et en phases plus avancées est plus difficile à mesurer. Les Business Angels, fonds d'investissement et parties prenantes soutenant l'innovation dans la région mentionnent le fait que les entreprises, après trois ou quatre années d'activité - y compris les entreprises innovantes mais pas seulement - ont des besoins en fonds propres mais sont souvent considérées comme trop risquées par les investisseurs privés. En même temps, puisqu'elles ont une certaine maturité, elles peuvent avoir une relative grande taille avec un potentiel de croissance très élevé. Par conséquent, elles peuvent avoir besoin de montants élevés en fonds propres que les acteurs régionaux peuvent être dans l'incapacité de fournir ou alors elles font face à des groupes d'investisseurs qui peuvent être compliqués à rassembler et à coordonner. Cette situation est à l'origine de la création du fonds d'investissement SORIDEC 2 en 2012 dont l'objectif est de financer des entreprises se situant en phase avancée de développement. Toutefois, selon certains acteurs de la région, la création de ce fonds peut se révéler insuffisante pour répondre aux besoins en fonds propres des entreprises en phase de développement ayant à présent entre trois et quatre ans d'existence.

Lorsque l'on s'intéresse à la phase de rachat d'une entreprise, ces mêmes interlocuteurs ne constatent pas de difficultés de financement. Une exception est toutefois formulée par SORIDEC : la croissance du rachat de micro-entreprises est en berne dû à l'incapacité de celles-ci de trouver des financements en fonds propres pour se développer ou être vendues. Ainsi, de nos jours, certaines sont stagnantes et réalisent peu de profits ce qui n'est pas propice à attirer des investisseurs. Cette situation particulière du rachat d'entreprise est très proche des difficultés rencontrées par ces mêmes micro-entreprises. Les représentants de l'offre de financement en fonds propres témoignent de la difficulté qu'elles ont à trouver des investisseurs en fonds propres pour les phases avancées de leur développement.

Enfin, les parties prenantes interviewées observent un manque de financement en fonds propres pour les sociétés en difficultés nécessitant un financement pour la restructuration de leurs dettes. En gardant à l'esprit que le taux de défaillances d'entreprises de la région (26% des entreprises) est supérieur à celui de la moyenne nationale (22%), il semble qu'un meilleur accès au financement en fonds propres pour les entreprises en situation de restructuration de dettes pourrait leur éviter de faire défaut et améliorer la structure de leur capital.

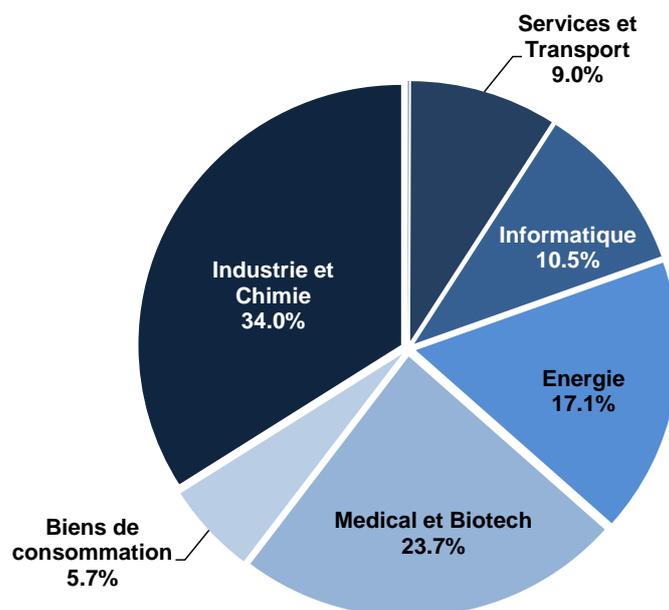
L'offre de financement en fonds propres en région Languedoc-Roussillon soutient les différents secteurs, à la fois ceux tournés vers l'innovation et ceux avec une forte intensité de capital. Cela, associé avec une augmentation de l'activité des fonds de capital-développement, conduit à une moyenne comparable élevée des montants investis par entreprise. A titre d'exemple, le montant moyen investi en fonds propres en Languedoc-Roussillon est environ le double de celui de la région voisine Midi-Pyrénées (AFIC, 2014).

La plus grande part de financement en fonds propres dans la région revient à l'industrie et au secteur de la chimie (34.0% des montants investis, en considérant tous les types de financement), bien que la région Languedoc-Roussillon ne soit pas une région traditionnellement tournée vers l'industrie (Figure 25). Les autres secteurs captant une part importante de ces investissements sont la médecine et les biotechnologies (23.7% des montants investis) et l'énergie (17.1% des montants investis) (AFIC, 2014). Il semble donc que le financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon soit alimenté par des industries traditionnelles, en prenant en compte que les entreprises industrielles et du secteur énergétique peuvent considérer ces deux approches pour se développer. Ceci est en cohérence avec le panorama de l'ensemble de l'économie de la région, composé en grande partie d'un côté par des entreprises traditionnelles de l'artisanat et de l'autre par des sociétés innovantes dans les secteurs des TIC, de la santé et de la biotechnologie, de la logistique et des énergies renouvelables.

Cependant, d'après les entretiens avec les acteurs régionaux, l'offre actuelle de financement en fonds propres pour des entreprises innovantes, nécessitant des sommes importantes, n'est peut-être pas suffisante. Cette idée est partagée par de nombreux acteurs de la région (Business Angels, fonds d'investissement, banques commerciales, pôles de compétitivité et structures de soutien à l'innovation) estimant que les montants actuels disponibles dans la région pour un seul investissement ne permettent pas de financer proprement le développement des sociétés prometteuses des secteurs des TIC, de la santé et des énergies renouvelables. Ces secteurs restent néanmoins les plus attractifs pour ces mêmes personnes en termes de performance pour l'économie de la région. D'où la nécessité de trouver des moyens pour soutenir ces PME, qui jouent un rôle crucial dans le dynamisme et le développement économique de la région Languedoc-Roussillon

La distribution sectorielle de l'offre de financement en fonds propres est disponible ci-dessous.

Figure 25 : Secteurs d'activité constituant le portefeuille des investissements en capital-risque et en capital-développement effectués en Languedoc-Roussillon en 2013⁶⁸



Source : AFIC, 2014.

b) Quantification de l'offre de produits financiers estimée pour 2014

Comme le décrit la Section 7.1, l'estimation de la quantification de l'offre de produits financiers pour 2014 prend en compte les éléments suivants :

- La tendance actuelle de l'offre pour chacun des produits financiers considérés ;
- Les estimations de croissance du PIB pour la France apportées par la Commission Européenne en novembre 2014 (+1.0%) ; et
- La dynamique de marché perçue par les acteurs régionaux pour chaque produit financier telle qu'exprimée lors des entretiens.

Le Tableau 62 ci-dessous présente une synthèse des quatre années précédentes ainsi qu'une estimation pour 2014. Sur la base de ces estimations, l'offre de chaque produit financier a été déterminée pour chaque catégorie de taille de PME. Cette répartition est fondée sur les informations fournies par les différents acteurs régionaux concernant leur offre actuelle pour les micro-entreprises, les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne.

⁶⁸ Les chiffres prennent en compte tous les types de financement en fonds propres et toutes les tailles différentes d'entreprise. Aucune distinction, qu'elle soit par secteur, type de financement ou par entreprise n'est disponible.

Tableau 62 : Offre des produits financiers octroyés aux PME au cours des dernières années et estimation de l'offre annuelle pour le Languedoc-Roussillon

Produit financier	(mEUR)					
	2009	2010	2011	2012	2013	Estimation de l'offre annuelle pour 2014
Microfinance	n/a	2.9	10.3	10.8	11.4	11 - 13
Prêts à court-terme, lignes de crédit et découverts	251.7	266.6	298.0	286.5	268.7	244 - 269
Prêts à moyen et long-terme	959.5	1,058.5	1,154.9	1,155.0	1,003.3	947 - 1,047
Crédits-bail	235.8	241.7	260.0	258.6	217.6	199 - 220
Business Angels ⁶⁹	0.6	0.1	0.4	0.2	0.4	0.3 - 0.4
Capital-risque	7.2	6.4	11.8	6.6	22.4	10 - 11
Capital-développement	20.3	30.6	91.3	22.7	49.2	41 - 45

Source : Sources diverses, Analyse PwC, 2014⁷⁰.

Sur la base des montants agrégés ci-dessus, l'offre de chacun des produits financiers est considérée ci-après pour chaque catégorie de PME.

Microfinance

Sur base de la méthode de calcul décrite précédemment, l'offre de microfinance en Languedoc-Roussillon en 2014 sera comprise entre EUR 11m et EUR 13m. Les calculs considèrent les produits fournis par l'ADIE, l'AIRDIE, Initiative Languedoc-Roussillon, le Réseau Entreprendre et Bpifrance (à travers le Prêt à la Création d'Entreprise).

L'estimation de l'offre en microfinance en 2014 tend à montrer une augmentation en comparaison avec 2013 ce qui est en cohérence avec les tendances observées ces dernières années, à savoir une hausse de l'offre dans la région pour tous les produits de microfinance. Malgré cette augmentation pour 2014, l'offre de microfinance en Languedoc-Roussillon a suscité des préoccupations quant à sa capacité d'une part à répondre aux besoins élevés d'une demande future et d'autre part à pouvoir couvrir ses frais opérationnels qui augmenteront certainement puisqu'une demande supérieure à la période actuelle est attendue dans les prochaines années. Pour 2014, d'après les entretiens réalisés, une croissance de la demande est prévue. Celle-ci peut être expliquée par plusieurs raisons. La première concerne les jeunes entreprises créées récemment qui sont les principales demandeuses de ce type de produits et sont nombreuses dans la région. Un des traits caractéristiques de ces dernières est le pourcentage élevé du taux de création (et de défaut) suite à l'introduction en 2009 du statut d'auto-entrepreneur et du taux de chômage élevé. La seconde raison est liée au fait que la plupart des entreprises sont petites, agricoles, familiales et également artisanales. Elles ont une capacité limitée de garantie, réalisent peu de profits et manquent d'expérience lorsqu'il s'agit de négocier avec des acteurs financiers, ce qui les exclut du système de financement, au moins lors des

⁶⁹ Les chiffres relatifs aux Business Angels ne concernent que le réseau Méliès.

⁷⁰ Analyse PwC, ADIE, AIRDIE, Initiative Languedoc-Roussillon, Bpifrance, 2014 (microfinance), Banque de France (prêts à court, moyen et long-terme, crédit-bail), 2014, AFIC, European Venture Capital Association, Méliès (fonds propres), 2014.

premières années. Par conséquent, bien que la microfinance soit plus coûteuse dans certains cas, c'est le seul outil de financement disponible pour ce genre d'entreprise puisqu'aucune garantie pour la plupart des produits n'est demandée et que les formalités administratives ont été simplifiées ces dernières années afin d'en faciliter l'accès.

Dans le même temps, les Institutions de Microfinance de la région font face à des difficultés pour couvrir leurs frais opérationnels, comme c'est d'ailleurs le cas dans d'autres régions françaises comme en Rhône-Alpes et en Lorraine. Les Institutions de Microfinance en Languedoc-Roussillon ont aussi des difficultés à financer leurs prêts d'honneur et les autres produits qu'elles proposent. La région Languedoc-Roussillon se distingue sur ce point car les autres régions ne rencontrent pas toujours ce problème. Sur l'ensemble du territoire français, les prêts d'honneur sont la plupart du temps financés par des subventions publiques, qui sont en stagnation en région Languedoc-Roussillon ce qui est problématique étant donné qu'une hausse soutenue de la demande est anticipée pour de tels produits.

Enfin il convient de noter que la plupart des acteurs interrogés pensent que l'offre de microfinance ciblant les jeunes entreprises innovantes est suffisante et le restera pour 2014, grâce notamment aux micro-prêts de CREALIA. Si cette dernière n'est pas considérée comme une institution de microfinance en tant que telle, ses produits comme les prêts à taux zéro dédiés aux entreprises innovantes, dont les micro-prêts inférieurs à EUR 25,000, ont été intégrés dans le calcul de l'offre de microfinance en 2014. Cette offre de produits de microfinance adaptés aux entreprises innovantes est une illustration positive des produits qui peuvent être potentiellement développés et utilisés dans le cas d'une création d'entreprise.

Etant donné que l'offre de microfinance a tendance à être octroyée dans sa totalité aux micro-entreprises, il n'est pas nécessaire de distinguer l'offre potentielle pour chacune des trois catégories de PME. Dans l'analyse des gaps de financement, la microfinance sera considérée séparément des prêts.

Le Tableau 63 ci-dessous apporte une vue d'ensemble de l'estimation de l'offre de microfinance pour 2014.

Tableau 63 : Estimation de l'offre annuelle de microfinance pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon

Offre de microfinance aux PME	2014 (mEUR)
Offre totale aux PME	11 - 13

Source : Analyse PwC, 2014.

Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit

D'après les entretiens conduits avec différents acteurs du secteur bancaire, les banques commerciales en Languedoc-Roussillon ne sont pas confrontées à des problèmes particuliers de liquidité mais pourraient avoir des difficultés à trouver des projets rentables. Ceci est cohérent avec l'ensemble des informations portant sur la situation du secteur bancaire dans l'Union Européenne.

Le présent rapport AFMA considère uniquement les prêts aux entreprises non-financières.

En se fondant sur la méthodologie proposée, l'offre de prêts à court-terme pour 2014 sera comprise entre EUR 244m et EUR 269m. Ce calcul a pris en compte la tendance de l'offre de prêts à court-terme entre 2007 et 2013 (-4.8% par an en moyenne entre 2007 et 2013), la croissance du PIB estimée à 0.3% pour 2014 et le sentiment partagé par l'ensemble des banques qu'il n'existe actuellement pas de contraintes spécifiques susceptibles de limiter à l'avenir l'offre de prêts. Cette conviction est traduite dans le calcul par une variation de l'offre comprise entre -5% et +5%.

L'offre de prêts à court-terme pour les PME a été décomposée pour mettre en évidence d'un côté l'offre pour les micro-entreprises, et d'un autre, l'offre pour les petites et moyennes entreprises.

Le Tableau 64 offre un aperçu de l'offre de prêts à court-terme pour les PME de la région en 2014.

Tableau 64 : Estimation de l'offre annuelle de prêts à court-terme pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon⁷¹

Offre de prêt à court-terme aux PME	2014 (mEUR)
Offre totale aux PME	244 - 269
Offre totale aux micro-entreprises	29 - 32
Offre totale aux petites et moyennes entreprises	215 - 237

Source : *Analyse PwC, 2014.*

Prêts à moyen et long-terme

L'estimation de l'offre de prêts à moyen et long-terme pour 2014 a été calculée en appliquant la même méthode que celle utilisée pour les prêts à court-terme. Le calcul se fonde sur l'offre fournie en 2013, la tendance de l'offre pour les années précédentes (-0.9% par an en moyenne entre 2007 et 2013) et les prévisions de croissance du PIB pour la France (+0.3% pour 2014). Aussi, afin de traduire l'absence de contrainte spécifique sur l'offre de prêts à moyen et long-terme perçue par les acteurs du secteur bancaire, une variation comprise entre -5% et +5% a été appliquée.

En 2014, les prêts à moyen et long-terme aux PME peuvent être estimés entre EUR 947m et EUR 1,047m. Le Tableau 65 ci-dessous présente une vue d'ensemble de cette offre.

⁷¹ Les différences entre la somme de l'offre fournie aux micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne et l'offre totale proviennent d'erreurs d'arrondi.

Tableau 65 : Estimation de l'offre annuelle de prêts à moyen et long-terme pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon⁷²

Offre de prêt à moyen et long-terme aux PME	2014 (mEUR)
Offre totale aux PME	947 - 1,047
Offre totale aux micro-entreprises	168 - 185
Offre totale aux petites et moyennes entreprises	780 - 862

Source : Analyse PwC, 2014.

Crédit-bail

L'estimation de l'offre de crédit-bail pour 2014 a été calculée selon la même méthode que celle appliquée pour l'offre de prêts.

Le volume de l'offre de crédit-bail destinée aux PME en Languedoc-Roussillon pour 2014 peut être estimé entre EUR 199m et EUR 220m. Le calcul est fondé sur la tendance observée de l'offre de crédit-bail dans la région (-4.0% par an en moyenne entre 2007 et 2013), l'offre en 2013 et les prévisions de croissance du PIB de la France pour 2014 (+0.3%). Comme pour les calculs portant sur les prêts, l'absence de contrainte spécifique pesant sur l'offre de crédit-bail a été traduite par une variation comprise entre -5% et +5%.

Le Tableau 66 ci-dessous présente une vue d'ensemble de l'offre de crédit-bail pour les PME par taille d'entreprise.

Tableau 66 : Estimation de l'offre annuelle de crédit-bail pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon⁷³

Offre de crédit-bail aux PME	2014 (mEUR)
Offre totale aux PME	199 - 220
Offre totale aux micro-entreprises	19 - 21
Offre totale aux petites et moyennes entreprises	180 - 199

Source : Analyse PwC, 2014.

Fonds propres

L'estimation de l'offre de financement en fonds propres apportés par les Business Angels, les fonds de capital-risque et les fonds de capital-développement en Languedoc-Roussillon en 2014 est basée sur une approche différente de celle utilisée pour la microfinance, le financement par la dette et les produits de crédit-bail. Le choix d'utiliser une méthode différente est basé sur le fait que l'offre de financement en fonds propres est plus volatile que d'autres produits financiers. Elle dépend également de la capacité de la demande à rencontrer l'offre, ce qui implique une

⁷² Les différences entre la somme de l'offre fournie aux micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne et l'offre totale proviennent d'erreurs d'arrondi.

⁷³ Les différences entre la somme de l'offre fournie aux micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne et l'offre totale proviennent d'erreurs d'arrondi.

communication et une mise en réseau efficace entre les entrepreneurs, les Business Angels et/ou les fonds d'investissement.

Le volume estimé des fonds propres apportés par les Business Angels est fondé sur les données fournies par un seul réseau Business Angels (Méliès) puisque c'est le seul ayant des activités dans la région.

L'estimation de l'offre de financement en capital-risque et en capital-développement pour 2014 a été calculée selon la méthode suivante :

- Un volume moyen a été calculé pour chaque type de financement en fonds propres à partir des montants historiques (ces montants sont disponibles dans le Tableau 62)
- Une variation de 5% a été appliquée afin d'estimer un possible intervalle des montants de financement : -5% pour l'extrémité inférieure et +5% pour l'extrémité supérieure.

L'estimation des montants de financement en fonds propres pour 2014 est présentée dans le Tableau 67 ci-dessous.

Tableau 67 : Estimation de l'offre annuelle de financement en fonds propres pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon⁷⁴

Offre de financement en fonds propres	2014 (mEUR)
Business Angels	0.3 - 0.4
Capital-risque	10 - 11
Capital-développement	41 - 45
Offre total de financement en fonds propres	51 - 57

Source : Analyse PwC, 2014.

Synthèse de l'estimation de l'offre de financement des produits financiers pour les PME en Languedoc-Roussillon

Toutes les estimations conduites concernant l'offre de financement en Languedoc-Roussillon en 2014 ont été synthétisées dans le Tableau 68 ci-dessous et seront utilisées dans la prochaine section pour l'analyse - et la quantification lorsque cela est possible - des gaps de financement pour les PME dans la région.

⁷⁴ Les différences entre la somme de l'offre fournie aux micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne et l'offre totale proviennent d'erreurs d'arrondi.

Tableau 68 : Estimation de l'offre annuelle de produits financiers pour les PME en 2014 en Languedoc-Roussillon

Produit financier	Offre annuelle estimée en 2014 (mEUR)		
	Estimation du total de l'offre annuelle à destination des PME (mEUR)	Estimation du total de l'offre annuelle à destination des micro-entreprises (mEUR)	Estimation du total de l'offre annuelle à destination des petites et moyennes entreprises (mEUR)
Microfinance	11 - 13	11 - 13	Non pertinent pour les petites et moyennes entreprises
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	244 - 269	29 - 32	215 - 237
Prêts à moyen et long-terme	947 - 1,047	168 - 185	780 - 862
Crédit-bail	199 - 220	19 - 21	180 - 199
Business Angels	0,3 - 0,4		n/a
Capital-risque	10 - 11		n/a
Capital-développement	41 - 45		n/a
Total	1,453 - 1,606		-

Source : Analyse PwC, 2014.

Le montant de l'offre de financement pour les PME en 2014 est estimé entre 2.4% et 2.6% du PIB régional (ce qui est en ligne avec les 2.6% actuels).

7.3 Analyse en Composantes Principales sur l'accès des PME au financement en Languedoc-Roussillon

L'Analyse en Composantes Principales (ACP) est la méthode la plus utilisée en analyse de données car elle permet de structurer et simplifier les données à analyser. Avec l'ACP, les données initiales sont synthétisées en un petit nombre de variables appelées "composantes principales". Lors de l'analyse de l'accès des PME au financement, la corrélation de ces composantes principales par taille d'entreprise permet de saisir l'ensemble des informations pertinentes en un seul graphique ce qui permet d'identifier les principales caractéristiques propres à chaque taille d'entreprise et d'établir des comparaisons entre ces catégories de taille d'entreprise.

L'analyse de la demande de financement conduite dans les sections suivantes (Sections 7.4 à 7.7) décrit chaque catégorie de taille d'entreprise. L'ACP aide à mieux comprendre la corrélation entre ces réponses au sein de chaque catégorie de taille d'entreprise.

Pour réaliser l'ACP sur l'accès des PME au financement en Languedoc-Roussillon, les réponses fournies par les PME dans l'enquête en ligne ont été utilisées. Différentes variables ont été prises en considération pour conduire l'ACP, notamment la perception du changement dans le chiffre d'affaires des entreprises, les sources de financement utilisées entre 2011-2013, l'utilisation du financement obtenu entre 2011-2013 et les raisons des difficultés rencontrées lors de leur recherche de financement entre 2011-2013. De plus, les principales caractéristiques de chaque

catégorie de taille d'entreprise entre 2011-2013 et leur anticipation pour 2014, comme les sources de financement considérées pour 2014 et l'utilisation du financement qui sera recherché en 2014, ont été considérées pour chaque taille d'entreprise.

L'ACP conduite en Languedoc-Roussillon indique que les micro-entreprises, les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne ont différents comportements en termes de sources de financement utilisées par le passé, d'utilisation du financement et quant aux raisons expliquant leurs difficultés lors de leur recherche de financement. Les paragraphes suivants expliquent la méthodologie utilisée pour réaliser l'ACP pour chaque taille d'entreprise en Languedoc-Roussillon.

a) Méthodologie pour réaliser l'Analyse en Composantes Principales

La méthodologie utilisée pour réaliser l'ACP sur l'accès au financement de chaque catégorie de taille d'entreprise en Languedoc-Roussillon est décrite dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 1 : Principes et méthodologie de l'Analyse en Composantes Principales

L'Analyse en Composantes Principales (ACP) permet d'analyser les corrélations entre différentes variables et de déterminer si un groupe de population spécifique (ici les catégories de taille d'entreprise) agit de manière opposée à un autre groupe de population (les autres catégories de taille d'entreprise dans le cas de la présente étude AFMA).

Dans cette perspective, l'ACP permet de mesurer graphiquement⁷⁵ la distance entre les **individus** et les différentes **variables**. Dans le cas de l'analyse sur l'accès au financement des PME, les individus sont les PME dans chaque catégorie de taille d'entreprise (micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne) et les variables sont, par exemple, leur sentiment quant à l'évolution de leur chiffre d'affaires, les sources de financement utilisées par les PME et leur utilisation dans le passé, leurs besoins de financement et leurs difficultés lors de la recherche de financement.

L'ACP permet ainsi de :

- Visualiser et analyser les comportements de chaque individu (les catégories de taille d'entreprise) dans l'ensemble ;
- Visualiser et analyser les corrélations entre chaque individu (à savoir les trois catégories de taille de PME) et les variables choisies vis-à-vis de ces individus ; et
- Mesurer la distance entre chaque individu et chaque variable.

Ainsi, l'ACP poursuit simultanément les deux objectifs suivants:

Le premier objectif de l'ACP est de **projeter les individus sur les axes** appelés axes factoriels. Le premier axe factoriel (F1) correspond à la première variable composite, qui permet de différencier chaque catégorie de taille d'entreprise (les individus).

Le second objectif de l'ACP est de **définir et projeter graphiquement de nouvelles variables** (appelées composantes principales) à partir d'une combinaison linéaire des variables de départ afin d'obtenir la plus

⁷⁵ La corrélation de chacun des points sur les axes qui seront définis au cours de l'analyse indique la qualité de la représentation de chacun de ces points par rapport aux axes. Ces corrélations varient entre 0 (correspondant à une absence totale de corrélation) et 1 (correspondant à une forte corrélation de ce point avec l'ensemble des variables). Ainsi, si cette valeur est proche de 1, le point est particulièrement bien représenté sur les axes.

grande variance possible entre les variables. L'analyse conduite se focalisera ainsi sur les composantes principales qui ont la plus grande variance (valeur propre), impliquant ainsi une corrélation élevée avec les individus proches. Sur cette base, les nuages de points des individus seront déterminés et plus les variables en seront proches, plus la corrélation avec ces individus du nuage spécifique sera élevée, comme illustré dans la Figure 26 ci-dessous.

Enfin, l'ACP peut établir une carte de proximité entre les individus et les variables. Cette proximité permet d'observer l'ensemble des données considérées dans un graphique en deux dimensions et d'identifier les tendances. Le positionnement des individus permet de visualiser si les comportements des individus sont homogènes ou hétérogènes selon leur représentativité sur les axes. Les variables les plus intéressantes à analyser en vue de comprendre les comportements des individus sont celles qui sont les plus proches des individus car la proximité des deux points indiquent que cette variable est corrélée avec cet individu. Si de nombreuses variables sont proches d'un individu, alors cet individu sera fortement influencé par ces variables. D'un autre côté, quand des variables sont éloignées d'un individu cela signifie que son comportement n'est pas influencé par ces variables ou que ces variables sont à l'opposé de leur comportement.

En d'autres termes, plus une variable (comme une source spécifique de financement) est proche d'une catégorie de taille d'entreprise (comme les micro-entreprises), plus cette catégorie de taille d'entreprise est influencée par cette variable et/ou perçoit cette variable comme importante dans leur accès au financement en Languedoc-Roussillon.

b) Analyse en Composantes Principales pour les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon

Les micro-entreprises sont souvent sous-capitalisées et unipersonnelles. Le dirigeant doit assurer plusieurs rôles, comme définir la stratégie, s'occuper de la comptabilité, des aspects juridiques et de la collecte de financements. En effet, l'ACP montre que le manque d'expérience pour trouver ou négocier la meilleure solution de financement est une caractéristique distincte des micro-entreprises en termes d'accès au financement en Languedoc-Roussillon. Pour les mêmes raisons, les micro-entreprises ont davantage tendance à attribuer les difficultés dans l'accès au financement aux démarches nécessaires pour obtenir des financements (28.7% de l'ensemble des répondants), en comparaison avec les autres catégories de taille de PME.

En conséquence, les micro-entreprises connaissent plus de difficultés dans le développement de leur relation avec le secteur bancaire et la sécurisation de leurs prêts que les grandes entreprises. Ainsi, elles utilisent davantage les produits de microfinance (10.6% des micro-entreprises⁷⁶). De plus, les micro-entreprises ont plus recours à des canaux informels tels que la famille et les amis ainsi que les subventions et les donations pour sécuriser leur financement. Ces sources sont moins chères ou gratuites, ne requièrent souvent que peu ou pas de formalités (à l'exception des subventions) et peu ou pas de garantie, ce qui suggère que ces facteurs sont des barrières à l'accès au financement des micro-entreprises dans la région.

Lorsque les micro-entreprises reçoivent des prêts, ce sont davantage des prêts personnels (par exemple : des prêts fournis au propriétaire de l'entreprise afin de financer l'entreprise), comme

⁷⁶ Comparées à 3.6% des petites entreprises et aucune entreprise de taille moyenne.

indiqué par 30.2% des micro-entreprises en comparaison avec 19.3% de petites entreprises et 21.4% des entreprises de taille moyenne. Ceci découle du fait que les micro-entreprises ont souvent trop peu d'actifs pour fournir des garanties afin de sécuriser leur prêt. Pour cette raison, les garanties nécessaires pour obtenir le financement peuvent parfois seulement être fournies par les actifs personnels du chef d'entreprise.

La plupart de ces tendances vont continuer dans le futur, comme confirmé par les indications fournies par les micro-entreprises pour 2014. Comme dans le passé, les micro-entreprises s'attendent à avoir des difficultés dans leur accès au financement. En conséquence, elles prévoient d'utiliser davantage de produits de microfinance (19.4%) que les petites entreprises (1.5%) et les entreprises de taille moyenne (aucune). D'un autre côté, les micro-entreprises s'attendent à utiliser moins de prêts personnels (9.4%) en 2014 que les années précédentes. Cela peut s'expliquer par une utilisation importante de ces prêts personnels durant la période 2011-2013 et l'utilisation probable des actifs du chef d'entreprise comme garantie pour sécuriser leurs prêts. Les dirigeants de micro-entreprises ne considèrent pas par conséquent avoir des actifs suffisants actuellement pour les utiliser comme garantie en vue de sécuriser leurs prêts et/ou leurs prêts personnels pour 2014.

En termes d'utilisation du financement, les micro-entreprises dépensent davantage leur financement pour lancer de nouvelles activités (20.4%) que les petites entreprises (16.9%) et les entreprises de taille moyenne (14.3%). Ceci est compréhensible, puisque la majorité des entreprises émergentes dans les secteurs les plus importants de l'économie régionale, comme l'agriculture et les services, sont des micro-entreprises.

Aussi, les micro-entreprises ont davantage tendance à louer des actifs au lieu de les acquérir : 4.5% des micro-entreprises ont utilisé le financement pour louer des terrains, bâtiments durant la période 2011-2013⁷⁷. Une explication possible est que l'acquisition plus coûteuse nécessiterait d'approcher les banques pour obtenir des prêts à moyen et long-terme. Ceci risque d'être problématique pour les micro-entreprises, étant donné les difficultés relationnelles entre les micro-entreprises et les banques mentionnées précédemment. Cette tendance est supposée se poursuivre en 2014 et au-delà, puisque davantage de micro-entreprises (5.3%) projettent d'utiliser le financement pour louer des terrains ou bâtiments par rapport aux petites entreprises (4.1%) et aux entreprises de taille moyenne (0%). Ceci illustre également le fait que les micro-entreprises prévoient de se développer en 2014 mais attendent de le faire grâce à la location de biens et bâtiments au lieu de leur acquisition, indiquant à la fois une difficulté pour sécuriser les prêts à moyen et long-terme avec les banques commerciales et d'autre part, l'augmentation de la demande pour les produits de crédit-bail en 2014.

c) Analyse en Composantes Principales pour les petites entreprises en Languedoc-Roussillon

Durant la période 2011-2013, les petites entreprises ont obtenu un meilleur chiffre d'affaires que les micro-entreprises et les entreprises de taille moyenne : 47.6% des petites entreprises

⁷⁷ Comparées à 1.2% des petites entreprises et aucune entreprise de taille moyenne.

perçoivent une amélioration de leur chiffre d'affaires⁷⁸. De plus, 20.3% des petites entreprises n'ont observé aucun changement de leur chiffre d'affaires sur la même période. Par conséquent, plus de deux tiers (67.9%) des petites entreprises ont noté avoir connu une amélioration ou une stabilité de leur chiffre d'affaires, à l'opposé des 53.8% des micro-entreprises et 28.6% des entreprises de taille moyenne.

Une tendance optimiste ou stable de leur chiffre d'affaires, un relatif vaste ensemble d'actifs, un niveau soutenable d'endettement et davantage d'expérience dans leur rapport avec le système bancaire permettent aux petites entreprises de rencontrer moins de difficultés lors de leur recherche de financement que les micro-entreprises. Aussi, les petites entreprises ont eu une meilleure perception du changement dans le coût du financement que les autres catégories de PME : 61.9% des répondants ont noté aucun changement ou aucune amélioration dans le coût du financement (à savoir le taux d'intérêt)⁷⁹. Enfin, 45.2% des petites entreprises ont observé que les difficultés liées aux démarches administratives pour obtenir des financements sont restées stables ou se sont améliorées⁸⁰. Cette situation peut s'expliquer de deux manières. La première, les petites entreprises ont de meilleures capacités pour fournir des garanties et de meilleures relations avec les banques que les micro-entreprises. Deuxièmement, les petites entreprises semblent être moins endettées que les entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon.

Néanmoins, 53.7% des petites entreprises ont admis avoir rencontré des difficultés dans leur accès au financement entre 2011-2013, ce qui est légèrement plus élevé que les entreprises de taille moyenne, mais moins élevé que les micro-entreprises (78.2%), comme détaillé dans la Section 7.6 relative à l'analyse de la demande de financement des petites entreprises. Le manque d'investisseurs en capital a été une raison importante des difficultés que les petites entreprises ont rencontré lors de leur recherche de financement entre 2011-2013, comme déclaré par 8.1% d'entre elles, comparé à 7.1% des micro-entreprises et aucune entreprise de taille moyenne.

Lorsque les petites entreprises reçoivent des fonds propres, elles bénéficient davantage de soutien de leurs actionnaires (14.5%) en comparaison avec les micro-entreprises (10.6%) et les entreprises de taille moyenne (7.1%). De plus, les petites entreprises ont tendance à plus se tourner vers les Business Angels (4.8% des petites entreprises) que les micro-entreprises (0.5%) et les entreprises de taille moyenne (aucune). Cette tendance est supposée se poursuivre dans le futur, puisque 8.8% des répondants⁸¹ ont déclaré qu'ils prévoient de rechercher de l'aide auprès des Business Angels pour 2014. En général, en 2014 et au-delà, les petites entreprises planifient de rechercher plus de financement en fonds propres que les autres catégories de taille de PME. Elles comptent chercher des fonds spécialisés en capital-risque (« Venture Capital »)⁸², s'adresser aux acteurs du financement en quasi-fonds propres⁸³ et aux sociétés d'accélération technologique⁸⁴. Cela peut s'expliquer par une meilleure connaissance de l'offre de financement,

⁷⁸ Comparées à 34.0% des micro-entreprises et 28.6% des entreprises de taille moyenne.

⁷⁹ Comparées à 45.5% des micro-entreprises et 50.0% des entreprises de taille moyenne.

⁸⁰ Comparées à 31.3% des micro-entreprises et 28.6% des entreprises de taille moyenne.

⁸¹ Comparées à 4.3% des micro-entreprises et aucune entreprise de taille moyenne.

⁸² 8.8% des petites entreprises.

⁸³ 4.4% des petites entreprises.

⁸⁴ 2.9% des petites entreprises.

puisque, contrairement aux micro-entreprises, les petites entreprises ont eu davantage de rapports avec les financiers et ont pu avoir du personnel dédié à cet objectif.

En même temps, la volonté d'utiliser le financement en fonds propres dans le passé et dans le futur doit être nuancée avec le manque de visibilité des acteurs constituant l'offre de financement en fonds propres dans la région, indiquant que la demande ne pourra pas être comblée.

De plus, les entreprises de taille moyenne sont plus présentes dans le secteur industriel (bien que l'industrie ne soit pas un des principaux secteurs de la région Languedoc-Roussillon) alors que les petites entreprises sont davantage des entreprises à dimension technologique. Ainsi, elles sont plus innovantes et ouvertes aux nouveautés, notamment aux produits financiers moins connus. Cela peut expliquer par exemple l'intérêt particulier des petites entreprises pour les différents types de financement en fonds propres. Ce penchant vers l'innovation est escompté rester important pour le futur: comparativement plus de petites entreprises planifient d'acquérir des actifs incorporels comme les logiciels ou les licences en 2014⁸⁵.

Enfin, l'ACP révèle que les petites entreprises ont un important rôle à jouer dans les exportations en Languedoc-Roussillon. Durant la période 2011-2013, 7.2% des petites entreprises ont utilisé leur financement pour alimenter leur exportation de biens et/ou services, ce qui est plus élevé que les micro-entreprises (4.3%) et les entreprises de taille moyenne (aucune).

d) Analyse en Composantes Principales pour les entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon

L'ACP indique que la situation financière des entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon s'est aggravée. En effet, 42.9% des répondants ont noté que leur situation financière s'est détériorée entre 2011-2013, ce qui représente une plus forte proportion comparée aux autres catégories de taille de PME⁸⁶. En particulier, un pourcentage élevé d'entreprise de taille moyenne (50.0%)⁸⁷ ont observé une détérioration de leur chiffre d'affaires et 7.1% ont noté une forte détérioration.

Une détérioration de leur chiffre d'affaires a une influence négative sur le ratio endettement/chiffre d'affaires. Cette influence est illustrée par le fait que près de la moitié des répondants (42.9%) ont observé une détérioration de ce ratio entre 2011-2013, ce qui est significativement plus élevé que pour les autres catégories de taille d'entreprise⁸⁸. Un autre facteur contribuant à l'augmentation de ce ratio endettement/chiffre d'affaires est l'importance des dettes des entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon. En effet, une forte proportion d'elles (28.6%)⁸⁹ ont dépensé les sources de financement qu'elles ont obtenues pour restructurer/consolider leur dette existante durant la période 2011-2013.

⁸⁵ 5.4% des petites entreprises, comparées à 2.5% des micro-entreprises et aucune entreprise de taille moyenne.

⁸⁶ Comparées à 29.3% des micro-entreprises et 25.0% des petites entreprises.

⁸⁷ Comparées à 21.8% des micro-entreprises et 16.7% des petites entreprises.

⁸⁸ Comparées à 32.8% des micro-entreprises et 22.6% des petites entreprises.

⁸⁹ Comparées à 18.4% des micro-entreprises et 10.8% des petites entreprises.

Un niveau significatif d'endettement associé à une dégradation du rendement des entreprises découragent les banques commerciales de prêter aux entreprises de taille moyenne. Il est intéressant de souligner que 57.1% des entreprises de taille moyenne citent le refus de financement de la part des banques comme l'une des principales barrières à leur accès au financement. Cette proportion est plus importante que pour les autres catégories de taille de PME dans la région⁹⁰. C'est une spécificité de la région Languedoc-Roussillon, puisque dans deux autres régions où des études AFMA ont été menées, en Lorraine et Rhône-Alpes, la plupart des PME, ont moins fait face à cette barrière. Ceci découle du fait que les banques commerciales ont tendance à avoir davantage confiance dans les grandes entreprises comme elles ont généralement les garanties nécessaires, une clientèle et une bonne relation avec les financiers. Cette situation ne semble pas être la même en Languedoc-Roussillon où les entreprises de taille moyenne semblent rencontrer plus de difficultés dans leur accès au prêt que dans les autres régions françaises.

De la même façon, 35.7% des entreprises de taille moyenne reconnaissent qu'elles ont rencontré des difficultés pour satisfaire les conditions requises par les financiers pour obtenir le financement durant la période 2011-2013. Ce taux est presque aussi élevé que la combinaison des deux taux pour les deux autres catégories de taille de PME prises ensemble⁹¹, contrairement en Lorraine et en Rhône-Alpes où les différences entre les catégories de taille de PME sont moins accentuées⁹². Une fois encore, cela peut s'expliquer par le niveau d'endettement des entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon, qui renforce le niveau de garantie à atteindre et engendre des taux d'intérêt plus élevés (en raison de l'augmentation du risque perçu par les banques commerciales).

En même temps, les entreprises de taille moyenne ont besoin d'importants montants de financement pour rester actives et se développer. Ce besoin est constaté par une frappante majorité d'entreprises de taille moyenne (71.4%) ayant financé l'acquisition de machines et équipements durant la période 2011-2013⁹³. De telles mesures sont coûteuses et requièrent souvent du financement à long-terme, pesant sur le bilan des entreprises de taille moyenne. Ce n'est pas une coïncidence qu'une faible part mais notable d'entreprises de taille moyenne (7.1%)⁹⁴ aient utilisé du financement en quasi-fonds propres et d'autres formes de financement hybride au cours des années précédentes. Par conséquent, elles ne comptent pas détériorer davantage leur bilan pour le moment et envisagent d'emprunter dans un avenir proche, étant donné que le financement en quasi-fonds propres obtenu il y a peu pourra leur permettre d'accéder plus facilement à des prêts bancaires (en fonction de la nature et des conditions contractuelles définies par les sources de financement hybrides utilisées par l'entreprise).

⁹⁰ Comparées à 54.2% des micro-entreprises et 51.4% des petites entreprises.

⁹¹ Comparées à 22.5% des micro-entreprises et 14.9% des petites entreprises.

⁹² En Lorraine, des difficultés pour satisfaire les conditions ont été citées par 15.9% des micro-entreprises, 9.5% des petites entreprises et 12.5% des entreprises de taille moyenne. En Rhône-Alpes, les chiffres respectifs étaient de 16.7% pour les micro-entreprises, 12.8% pour les petites entreprises et 22.0% pour les entreprises de taille moyenne. Certaines tendances identiques peuvent aussi être observées dans les trois régions: les petites entreprises ont le moins de difficultés et les entreprises de taille moyenne ont plus de difficultés que les petites entreprises. Les entreprises de taille moyenne peuvent rencontrer de telles difficultés car elles ont besoin de montant de prêt plus importants. Ces difficultés peuvent s'aggraver par la détérioration de la situation financière et le chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne dans la région, en comparaison avec les entreprises de même taille dans les autres régions françaises.

⁹³ Comparées à 42.1% des micro-entreprises et 47.0% des petites entreprises.

⁹⁴ A l'opposé d'aucune micro-entreprise et aucune petite entreprise.

En résumé, les entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon rencontrent des difficultés dans leur accès au financement, principalement à cause de leur fort niveau d'endettement.

La Figure 26 ci-dessous illustre les principaux résultats de l'ACP sous la forme d'une carte de proximité. Les caractéristiques les plus distinctives d'une catégorie de taille de PME sont celles qui sont les plus proches du centre du nuage de points de chaque catégorie de taille de PME.

Figure 26 : Carte de proximité des trois catégories de taille de PME du Languedoc-Roussillon selon leurs sources et besoins de financement⁹⁵



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

⁹⁵ Les sources et besoins de financement exprimés pour l'année 2014 sont indiqués avec la mention « 2014 », les autres sources et besoins de financement sont une indication du passé.

7.4 Méthodologie de quantification de la demande de financement

La méthodologie développée pour déterminer la demande de financement des PME en Languedoc-Roussillon s'appuie sur la stratégie d'échantillonnage utilisée pour l'enquête en ligne⁹⁶. Un questionnaire a été diffusé auprès d'un échantillon approprié de PME régionales selon une stratification par secteur d'activité et par taille d'entreprises (micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne)⁹⁷. Les PME consultées ont renseigné leurs expériences de financement passées et leurs besoins estimés pour l'avenir (en euros)⁹⁸. Elles ont fourni des informations pour différents produits financiers, et notamment : la microfinance, les prêts à court-terme, les prêts à moyen et long-terme, le crédit-bail et les produits de financement en fonds propres.

Compte tenu de la répartition aléatoire des PME qui composent l'échantillon et du nombre de réponses obtenues, la présente étude AFMA fournit la meilleure estimation possible pour l'ensemble de la population de PME en Languedoc-Roussillon.

La demande de financement a été prise en considération pour les micro-entreprises d'une part et pour les petites et moyennes entreprises, d'autre part. Différents produits financiers sont considérés. Pour les deux catégories de PME considérées et pour chaque produit financier, les réponses fournies par les entreprises quant aux montants qu'elles entendent demander à l'avenir ont été utilisés pour les calculs⁹⁹. Chaque calcul a été effectué en utilisant la méthode suivante :

1. Les « valeurs extrêmes » de l'échantillon sont laissées de côté. Il s'agit de certaines entreprises ayant indiqué EUR 0 ou des chiffres extrêmement élevés pour un moyen de financement en particulier. Afin d'éviter une situation où quelques réponses pourraient biaiser l'estimation de la demande totale, ces réponses ont été écartées.
2. La moyenne des montants restants est calculée. Cette étape est réalisée pour chaque produit financier et chaque catégorie de PME considérée (micro-entreprises d'une part et petites/moyennes entreprises d'autre part).

⁹⁶ Voir l'Annexe 3 pour la méthodologie d'échantillonnage de l'enquête en ligne et l'Annexe 4 pour la méthodologie utilisée pour quantifier la demande de financement.

⁹⁷ Voir l'annexe 3 pour une note complète sur la méthodologie adoptée pour choisir l'échantillon pris pour l'enquête en ligne.

⁹⁸ Pour ce calcul, les réponses à la Question 19 ont été utilisées (voir Annexe 9 présentant le questionnaire utilisé pour l'enquête en ligne). Les réponses considérées sont celles de 304 micro-entreprises, 68 petites entreprises et 13 entreprises de taille moyenne. Au total, 385 PME ont apporté une réponse à cette question spécifique. Pour rappel, 513 PME ont répondu à l'enquête en ligne. Les PME peuvent avoir décidé de ne pas apporter une réponse à cette question car elles ne disposent pas d'une vision claire de leurs besoins futurs et, par conséquent, des montants de financement dont elles auraient besoin à l'avenir, ou, parce qu'elles ne font pas de distinction claire entre les différents produits financiers, ou encore parce qu'elles ne souhaitent pas fournir cette information.

⁹⁹ Les montants utilisés pour les calculs sont estimés selon les besoins des PME pour 2014 ; ces montants peuvent toutefois être demandés par les PME plus tard.

3. Le calcul final de la demande pour l'ensemble de la population de chaque catégorie d'entreprises est effectué comme suit :
- Le nombre total d'entreprises de la catégorie de taille spécifique est calculé¹⁰⁰.
 - Une fois calculé, ce nombre est multiplié par le montant moyen calculé précédemment.
 - Une variation de -5% et +5% autour du résultat alors obtenu est appliquée afin d'obtenir une approximation raisonnable de la demande potentielle.

Afin d'illustrer la méthode de calcul décrite ci-dessus, l'encadré suivant apporte un exemple de l'estimation de la demande pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014.

¹⁰⁰ La population de micro-entreprises a été calculée différemment, avec une correction sur les micro-entreprises pour lesquelles un moyen de financement peut être considéré comme non pertinent. Cette correction est expliquée dans l'Encadré 2. Elle a été appliquée pour le calcul de la demande de prêts et celle de crédit-bail. Pour la microfinance, seules les entreprises sans salarié ont été considérées, comme indiqué en Section 7.5 b).

Encadré 2 : Exemple de calcul pour l'estimation de la demande pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises

Etape 1: Valeurs extrêmes.

Aucune valeur extrême n'a été observée dans le cas présent.

Etape 2: Calcul du montant moyen pondéré de l'échantillon.

Le montant moyen de l'ensemble de l'échantillon s'élève à EUR 20,161. Il correspond à la demande de prêt à court-terme pour une seule micro-entreprise qui a l'intention de rechercher du financement en 2014.

Etape 3: Calcul de la demande potentielle de la population de micro-entreprises.

La population totale de micro-entreprises en Languedoc-Roussillon s'élève à 212,739.

Tout d'abord, les entreprises sans salarié sont écartées du calcul. Cela correspond à 160,300 entreprises en région Languedoc-Roussillon¹⁰¹.

Deuxièmement, les micro-entreprises qui n'ont pas l'intention de rechercher des financements en 2014 sont également écartées. Selon différentes études et enquêtes sur le financement des PME, seulement 80% des entreprises ont l'habitude de rechercher du financement en France¹⁰². Par conséquent, la population considérée restante des micro-entreprises est de 41,951.

Troisièmement, le résultat obtenu est multiplié par le pourcentage de micro-entreprises qui ont utilisé des prêts à court-terme en 2013. Il s'agit d'utiliser des valeurs historiques comme référence et approximation pour le moyen de financement spécifique que les micro-entreprises sont susceptibles de rechercher à l'avenir. Cette proportion est de 38.4%¹⁰³.

Suite à ces ajustements de calcul, la population de micro-entreprises à prendre en compte est de 16,127. Cette population est obtenue au moyen de la formule suivante :

$$(212,739 - 160,300) * 0.8 * 0.38 = 16,127^{104}$$

Le volume de la demande potentielle des micro-entreprises pour les prêts à court-terme est alors calculé comme suit :

$$20,161 * 16,127 = 325,131,211^{105}$$

Une variation de -5% et +5% autour de ce volume est ensuite calculée afin de tenir compte des fluctuations éventuelles de la demande. L'extrémité inférieure de l'intervalle estimé est calculée comme suit :

$$325,131,211 * (1 - 0.05) = 308,874,651.$$

¹⁰¹ Les entreprises sans salarié sont prises en compte pour la microfinance uniquement et non pour les prêts à court-terme. Cette hypothèse se fonde sur le fait que les banques commerciales financent de préférence des entreprises plus structurées, qui ont tendance à avoir des salariés. Par ailleurs, une grande partie des entreprises sans salarié ont un statut d'auto-entrepreneur qui plafonne leur chiffre d'affaires annuel à EUR 32,600. De plus, beaucoup de ces auto-entrepreneurs n'ont pas de revenus, comme détaillé plus loin en Section 7.5.a).

¹⁰² Ce résultat de 80% est confirmé par plusieurs enquêtes et études. L'INSEE considère ainsi que seulement deux tiers des entreprises au cours de leurs deux premières années d'existence font appel à une source de financement et que seulement 70% des entreprises investissent au cours de ces deux premières années d'existence (APCE, INSEE, 2010). Dans la perspective d'un scénario conservateur, seules 80% des micro-entreprises sont considérées comme potentiellement intéressées par une recherche de financement à l'avenir.

¹⁰³ Ce résultat est obtenu à partir des réponses apportées par les micro-entreprises à la Question 6 du questionnaire.

¹⁰⁴ Le résultat de ce calcul est 15,941 mais contient des erreurs d'arrondi ; le résultat correct est de 16,127.

¹⁰⁵ Le résultat de ce calcul est 325,136,447 mais contient des erreurs d'arrondi ; le résultat correct est 325,131,211.

L'extrémité supérieure de l'intervalle est calculée comme suit :

$$325,131,211 \cdot (1 + 0.05) = 341,387,772.$$

En conclusion, la demande des micro-entreprises pour les prêts à court-terme représente EUR 309m à l'extrémité inférieure de l'intervalle estimé, et EUR 341m à l'extrémité supérieure.

La même méthode est appliquée aux prêts à moyen et long-terme (utilisant 42.5% au lieu de 38.4%) et aux produits de crédit-bail (utilisant 22.6%).

Les résultats obtenus pour chaque produit financier correspondent donc à la demande **potentielle** totale spécifique pour ce produit en particulier ; et ce avec une marge de tolérance raisonnable. Par conséquent, la demande potentielle est une estimation des montants que les entreprises **pourraient** vouloir obtenir, mais qu'elles obtiendraient **uniquement** si elles (1) étaient en mesure de traduire dans les actes leur intention de recherche de financement (beaucoup peuvent être découragées) et (2) étaient en mesure de réunir les conditions requises par les apporteurs de financement¹⁰⁶.

Il est important de rappeler que les réponses apportées par les PME sont en grande partie basées sur leur propre perception de leurs besoins, de leurs attentes au regard de la situation économique générale (croissance du PIB) ainsi que du climat général des affaires. Ces perceptions et attentes sont formées dans un climat où le marché évolue dans un environnement à faible croissance. Ces deux facteurs exercent une pression sur les PME et seront discutés dans la section sur l'analyse des estimations de la demande de financement. Cette analyse sera basée sur la méthodologie des besoins non satisfaits des entreprises considérées comme « viables ». Cette méthodologie est décrite en Section 8.1.

7.5 Demande de financement des micro-entreprises

a) Demande de financement des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon

Comme présenté dans la section relative à l'environnement de marché¹⁰⁷, les micro-entreprises dominent le paysage économique de la région, représentant 96.3% des PME en Languedoc-Roussillon en 2011.

La proportion des micro-entreprises au sein des PME et leur nombre absolu ont tous les deux augmenté au cours des dernières années en Languedoc-Roussillon (Tableau 69). Cette croissance a été particulièrement sensible entre 2008 et 2009 (7.1%) et est sans doute liée à la crise économique et financière. Premièrement, les entreprises de plus grande taille ont pu diminuer et

¹⁰⁶ Par exemple, au niveau national en 2013, 13% des PME françaises qui souhaitaient un découvert bancaire et des lignes de crédit ont été rejetées, 12.9% de celles qui souhaitaient des prêts bancaires ont été rejetées et 7.6% de celles qui souhaitaient d'autres financements externes (y compris des prêts en provenance d'autres prêteurs, des fonds propres, du crédit-bail et de l'affacturage) ont été rejetées (Commission Européenne, « SMEs' Access to Finance survey », Enquête sur l'accès au financement des PME, 2013).

¹⁰⁷ Voir le Chapitre 4 et l'Annexe 2 de la présente étude AFMA pour une vue globale de l'environnement de marché des PME en Languedoc-Roussillon.

devenir des micro-entreprises au cours de la période, comme ce fut le cas en Lorraine et en région Rhône-Alpes. Deuxièmement, les personnes ayant récemment perdu leur emploi ont pu décider de créer leur propre entreprise au lieu de chercher un nouvel emploi au cours de cette période difficile. Troisièmement, l'introduction en 2009 du statut d'auto-entrepreneur a facilité la création d'entreprises (et uniquement de micro-entreprises pour des raisons légales) au sein des personnes sans emplois, notamment ceux récemment licenciés par les entreprises de plus grande taille du fait de la crise économique et financière. Cette évolution est illustrée par une forte augmentation du nombre d'entreprises sans salarié entre 2008 et 2009 (la région passant de 133,313 entreprises sans salarié en 2008 à 146,948 en 2009 ; soit une augmentation de 10.2%).

La forte prédominance des micro-entreprises au sein des PME de la région rend l'analyse de leurs besoins de financement d'autant plus pertinente. Cette analyse permet en effet de disposer d'une vision étendue et détaillée des difficultés et des besoins de financement de la très grande majorité des entreprises de la région. Une autre conséquence de cette prédominance des micro-entreprises au sein des PME et des entreprises de la région Languedoc-Roussillon concerne les solutions pouvant améliorer leur accès au financement. En effet, améliorer l'accès au financement des micro-entreprises signifie améliorer cet accès pour la majeure partie des PME de la région, et parmi celles-ci, les PME nouvellement créées et les jeunes PME innovantes.

Tableau 69 : Nombre absolu de micro-entreprises en Languedoc-Roussillon et pourcentage d'évolution année par année entre 2008 et 2011

Nombre d'entreprises	2008		2009			2010			2011		
	Nombre d'entreprises	% du total PME	Nombre d'entreprises	% du total PME	Evolution 2008-2009	Nombre d'entreprises	% du total PME	Evolution 2009-2010	Nombre d'entreprises	% du total PME	Evolution 2010-2011
Total PME	196,294		209,468		6.7%	219,057		4.6%	220,846		0.8%
Total micro-entreprises	188,072	95.8%	201,439	96.2%	7.1%	210,786	96.2%	4.6%	212,739	96.3%	0.9%

Source : INSEE, *Census 2011*.

Comme l'illustre le Tableau 70 ci-dessous, le nombre de micro-entreprises a régulièrement augmenté dans tous les départements de la région depuis 2008. Le département de l'Hérault a connu la plus forte croissance entre 2008 et 2011 et compte à lui seul plus de 41.3% des micro-entreprises de la région ; principalement en raison de l'attractivité de Montpellier, centre économique et commercial de la région. La concentration des micro-entreprises dans les pôles urbains est également observable dans les autres régions françaises et peut être expliquée par une forte demande pour les services et de meilleures infrastructures.

Pour autant, au cours des deux premières années suivant la crise économique et financière, le nombre de micro-entreprises a également augmenté dans les départements moins urbanisés, témoignant du dynamisme de la région et confirmant la forte création d'entreprises en Languedoc-Roussillon (notamment pour les raisons évoqués précédemment). Cette augmentation peut également s'expliquer par la forte croissance démographique de la région et le dynamisme de l'économie de proximité sur l'ensemble du territoire (et non uniquement dans le département de l'Hérault). Ce rythme de création d'entreprises s'est toutefois ralenti par la suite. En 2010-2011, seul le département de l'Hérault a connu une croissance notable du nombre de micro-

entreprises sur son territoire tandis que ce nombre a stagné ou diminué dans les autres départements. Ceci confirme que Montpellier est le principal pôle d'entrepreneuriat de la région tandis que les autres départements et villes peuvent connaître des difficultés quant à leur attractivité et leur dynamisme économique.

Tableau 70 : Evolution du nombre de micro-entreprises dans les départements du Languedoc-Roussillon

Nombre de micro-entreprises	2008	2009		2010		2011		
	Nombre de micro-entreprises	Nombre de micro-entreprises	Evolution 2008-2009	Nombre de micro-entreprises	Evolution 2009-2010	Nombre de micro-entreprises	Evolution 2010-2011	% du nombre de micro-entreprises
Aude	28,115	29,808	6.0%	30,696	3.0%	30,679	-0.1%	14.4%
Gard	45,321	48,746	7.6%	50,864	4.3%	51,267	0.8%	24.1%
Hérault	75,465	81,405	7.9%	86,209	5.9%	87,941	2.0%	41.3%
Lozère	7,387	7,654	3.6%	7,797	1.9%	7,814	0.2%	3.7%
Pyrénées-Orientales	31,784	33,826	6.4%	35,220	4.1%	35,038	-0.5%	16.5%
Total des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon	188,072	201,439	7.1%	210,786	4.6%	212,739	0.9%	100.0%

Source : INSEE, Censur 2011.

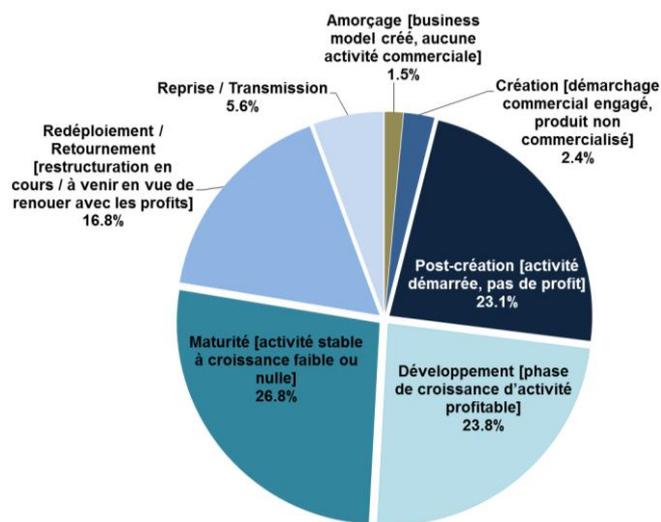
Les résultats de l'enquête en ligne indiquent que près de la moitié (46.9%) des dirigeants de micro-entreprises considèrent que leur entreprise est soit en phase de post-crétion (l'entreprise est opérationnelle mais pas encore profitable), soit en phase de développement (augmentation de l'activité profitable), comme l'illustre la Figure 27 ci-dessous.

Au cours de cette phase de développement, les entreprises ont des besoins de financement particulièrement élevés puisqu'elles doivent couvrir les charges opérationnelles, étendre leurs activités en lançant de nouveaux produits ou encore pénétrer de nouveaux marchés géographiques. Cependant, au même moment, les acteurs régionaux interviewés, tant du côté de l'offre que de la demande, évoquent des lacunes pour le financement des entreprises en développement. Comme mentionné en Section 7.2 portant sur l'analyse de l'offre de financement, différents apporteurs de financement en fonds propres (Business Angels et fonds d'investissement) ainsi que des représentants des entités de soutien aux PME ont observé qu'après 3 à 5 ans d'existence, certaines entreprises continuent à avoir besoin de fonds propres pour se développer alors qu'elles sont toujours considérées comme risquées par les investisseurs privés.

De plus, un grand nombre de ces micro-entreprises qui ont maintenant entre trois et quatre ans ont été créées pendant le boom de micro-entreprises qui a suivi la crise économique et financière. Même si beaucoup d'entreprises créées à la même période n'ont pas survécu les premières années (il y a un risque de faillite élevé dans la région), les micro-entreprises restantes sont assez nombreuses pour que les fournisseurs de financement s'attendent à ce que la demande de financement s'accroisse dans le courant des prochaines années dans la région du Languedoc-Roussillon. En outre, de nombreuses micro-entreprises créées à la même période ont été initiées par des personnes récemment licenciées, afin de disposer de moyens de subsistance ou encore dans un objectif de développement personnel au travers de la création d'une entreprise. Par

ailleurs, étant donné les circonstances, un nombre important de ces micro-entreprises ne disposaient pas d'un capital suffisant lors de leur création. Aussi, à présent qu'elles souhaitent se développer, il est attendu qu'elles aient besoin de financement en fonds propres pour continuer leur développement. Ceci est confirmé par les acteurs interrogés dans la région qui partagent l'opinion que le manque de capital initial (c'est-à-dire la sous-capitalisation des micro-entreprises nouvellement créées) est la principale cause des difficultés de financement rencontrées par les PME de la région ; et ce en particulier pour les entreprises (et tout particulièrement les micro-entreprises) désireuses de se développer et disposant du potentiel pour cela.

Figure 27 : Stades de développement des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2011-2013¹⁰⁸



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Par ailleurs, comme observé au cours des interviews avec les fonds d'investissement régionaux et les représentants de PME, les besoins de financement des PME en Languedoc-Roussillon ne sont pas limités au financement en fonds propres : elles ont également besoin de financer leur fonds de roulement. Alors que, comme mentionné auparavant, la phase dynamique de développement des micro-entreprises dans la région devrait être une opportunité pour les financeurs, ces micro-entreprises ont, au contraire, souvent l'impression que les banques sont moins enclines à leur fournir du financement.

Presque 60% des répondants (58.9%) ont observé une baisse de la volonté des banques de prêter au cours de la période 2011-2013 (en incluant les 37.9% qui ont notifié une forte baisse) (Figure 28). Alors qu'il y a une tendance similaire auprès des petites entreprises, elles sont moins nombreuses à avoir observé une volonté décroissante de prêter de la part des banques (54.8%). Ceci pourrait être dû à leur plus large base de capitaux (source potentielle de garantie) et leur plus grande expérience dans la négociation avec les banques.

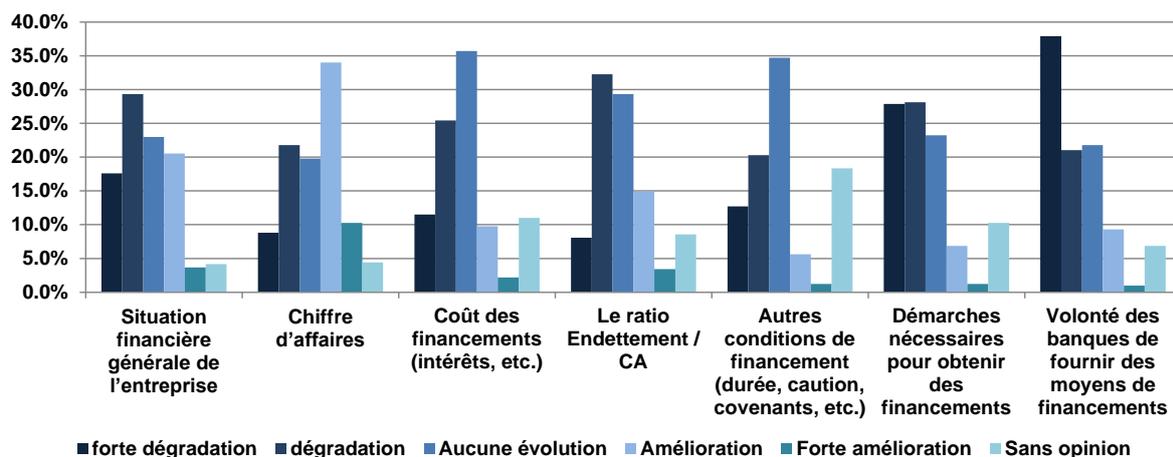
En outre, 55.9% des micro-entreprises ont perçu la tâche administrative pour obtenir du financement comme un fardeau ayant augmenté au cours de la même période. Une majorité des répondants n'ont pas perçu de changement majeur dans les autres conditions de financement,

¹⁰⁸ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 411.

comme le coût du financement, la maturité du financement proposé ou les conditions pour la garantie.

Alors que la plus grande proportion des micro-entreprises interrogées (33.9%) ont observé une amélioration dans leur chiffre d'affaires durant la période 2011-2013, ceci ne signifie pas que leur situation financière actuelle s'est améliorée. Dès lors, l'amélioration de leur chiffre d'affaires devrait être mise en perspective avec les précédentes années de crise. En effet, 46.9% des micro-entreprises partagent l'opinion que leur situation financière s'est détériorée au cours de la même période, comparées aux 20.5% qui ont noté une amélioration et aux 22.9% qui n'ont pas remarqué de différence du tout. Une image si négative est liée à la perception des 40.3% des micro-entreprises que le ratio chiffre d'affaires/endettement s'est détérioré. Ceci pourrait être le résultat des sociétés s'endettant au cours de la période de crise dans le but d'éviter une cession des opérations. De ce fait, si le chiffre d'affaires des micro-entreprises dans la région s'est amélioré sur la période 2011-2013, les efforts consentis durant la période de crise et l'existence de l'endettement des sociétés a conduit à une situation financière générale qui se détériore et par conséquent, ces entreprises éprouvent aujourd'hui davantage de difficultés à négocier leur financement avec les banques.

Figure 28 : Perception de changement de l'accès au financement et situation financière des micro-entreprises durant la période 2011-2013¹⁰⁹



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

En plus de la perception que leur situation financière s'est détériorée au cours des dernières années, plus de trois-quarts des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon ont toujours (18.1%), souvent (36.7%) ou parfois (23.3%) ressenti du découragement au cours de leurs recherches de financement durant cette même période (Figure 29). Ceci inclut les micro-entreprises ayant recherché du financement malgré cela ainsi que celles qui n'en ont pas cherché du tout.

La proportion de découragement total (78.2%) en Languedoc-Roussillon est plus élevée que dans les autres régions de France où des études AFMA similaires ont été menées : Rhône-Alpes (71.1%) et Lorraine (66.7%), où ces proportions étaient déjà élevées. Ceci suggérerait qu'un sentiment de découragement pour rechercher du financement n'est pas nécessairement lié à la

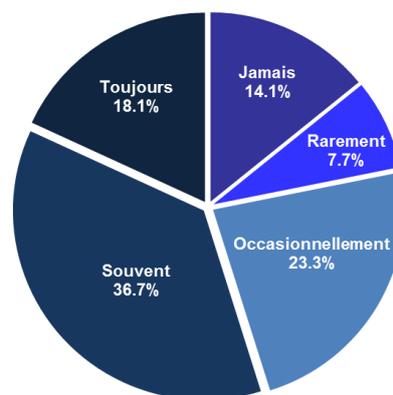
¹⁰⁹ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 409.

prospérité de la région et à la disponibilité de financement, mais découle des caractéristiques spécifiques des micro-entreprises.

Quelques-unes de ces caractéristiques sont la limitation de matériel et les ressources humaines de ces micro-entreprises. Ce manquement pousse les micro-entrepreneurs à endosser plusieurs rôles à la fois (effectuer les tâches quotidiennes, s'acquitter de la comptabilité ou encore développer la stratégie de la société) et les empêche de recruter de nouveaux employés, particulièrement les hautement qualifiés (impliquant des salaires élevés), qui pourraient s'occuper de traiter avec les financiers. Cela prive également les micro-entrepreneurs du temps nécessaire pour considérer les différentes options de financement disponibles et de comprendre les formalités administratives à remplir avant de recevoir du financement. Ces manquements ont été relevés par plusieurs acteurs interviewés tant du côté de l'offre que de celui de la demande, ce qui suggérerait que plus d'actions publiques devraient être proposées aux micro-entrepreneurs et aux micro-entreprises pour leur fournir des conseils et un certain accompagnement.

Enfin, une fois la demande de financement rejetée, les micro-entreprises pourraient se sentir peu disposées à entreprendre une nouvelle démarche de demande de financement et pourraient également décourager les autres micro-entreprises qui n'ont pas encore entrepris la démarche de demande de financement.

Figure 29 : Découragement des micro-entreprises face à la recherche de financement¹¹⁰



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Le découragement est étroitement lié à la perception de manque de soutien lors de la démarche de recherche de financement. Les micro-entreprises interrogées ont le plus souvent été soutenues par leurs réseaux personnels, la famille et les amis (53.8% des micro-entreprises), ainsi que par leurs réseaux professionnels comme les comptables et les conseillers financiers (42.2%), comme présenté dans la Figure 30 ci-dessous. Les réseaux professionnels ont gagné la confiance des micro-entreprises à travers leurs activités de soutien des PME et des micro-entreprises plus particulièrement. Cette initiative a été initiée par l'Ordre des Experts-Comptables. L'aide est double. D'une part, un expert-comptable examine le plan d'affaires d'une société pour une période de deux ans, veillant à ce que celui-ci soit cohérent. Ceci ajoute de la crédibilité à ce plan d'affaires aux yeux de la banque l'évaluant. D'autre part, un expert-comptable aide

¹¹⁰ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 403.

l'entrepreneur à compléter correctement une demande de prêt. Ceci réduit considérablement le risque qu'une banque rejette sa demande si celle-ci se révélait incorrecte ou inachevée ; ayant pour résultat des économies de temps et de coûts pour tous les acteurs. Cette initiative est un exemple de succès quant à la manière dont les capacités techniques des entrepreneurs et les liens entre les acteurs en région pourraient être établis et entretenus.

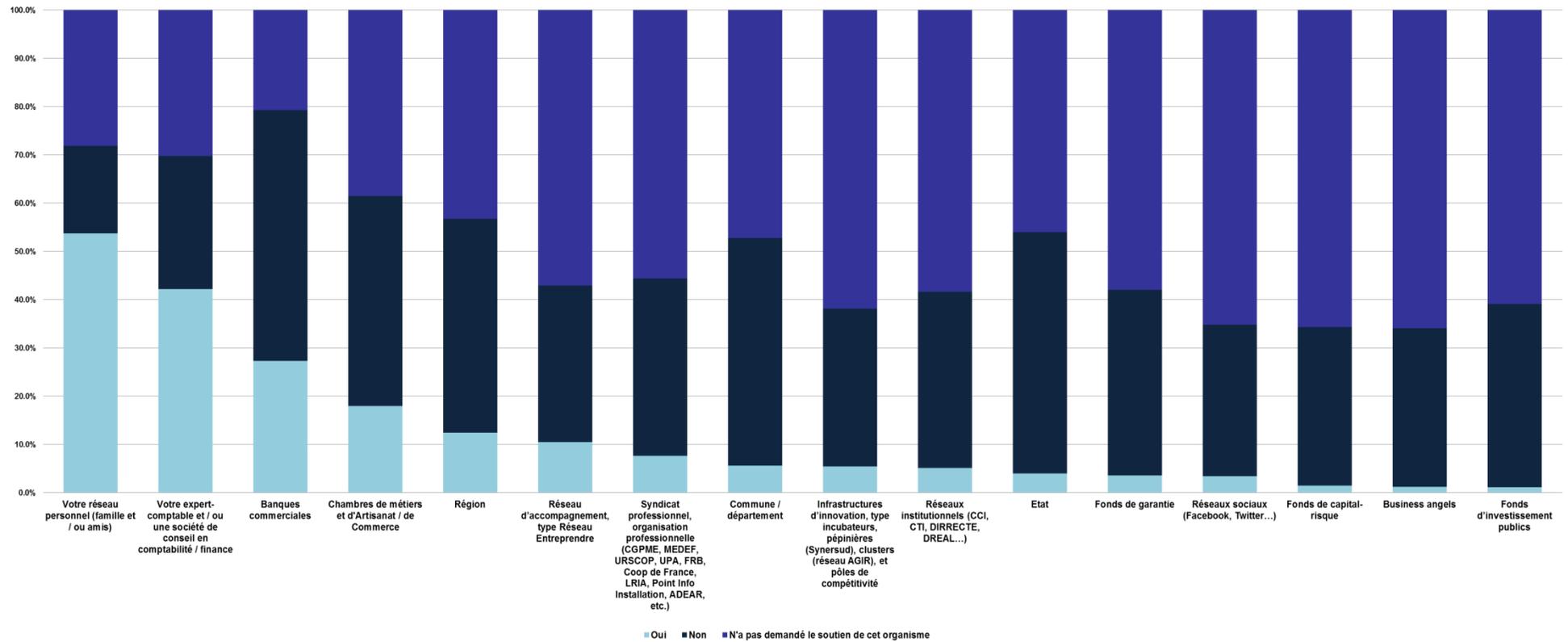
Il est important d'accentuer le fait que même si les micro-entreprises approchent fréquemment les banques commerciales pour leur financement, elles ne se sentent pas soutenues par celles-ci (51.9%).

En dépit des initiatives publiques pour soutenir le financement des PME dans la région (par exemple par l'établissement d'institutions de microfinance ou par l'amélioration de l'accès au financement sur fonds propres), les micro-entreprises sont peu susceptibles de chercher de l'aide auprès des acteurs publics et même si elles le font, elles ont tendance à ne pas se sentir soutenues¹¹¹. La Région a été perçue comme étant l'acteur public apportant le plus de soutien (12.4% des répondants). Généralement, les acteurs publics placés près des citoyens et des entrepreneurs donnent l'impression d'apporter davantage de soutien que l'Etat.

En conclusion, bien que les micro-entreprises aient besoin de fonds propres, elles n'ont généralement pas demandé l'appui des fournisseurs de fonds propres tels que des Fonds de capital-risque (65.7% ne leur ont pas demandé de l'aide) ou des Business Angles (66.0%). Une des raisons pourrait être un manque de visibilité de ces acteurs. Une autre possibilité, relevée au cours des interviews avec les fonds d'investissement, est liée au profil même des micro-entrepreneurs. En effet, bon nombre d'entre eux sont de petits agriculteurs ou artisans, dont l'âge et le niveau d'enseignement les incitent plus vraisemblablement à suivre l'itinéraire bien connu du crédit bancaire, même si d'autres types de financement auraient été plus utiles pour consolider leur structure de capitaux et faciliter leur accès au financement de la dette. Dans ce contexte, le financement en quasi-fonds propres comme par exemple les prêts d'honneur sont pertinents puisqu'ils permettent de consolider la structure du capital des micro-entreprises à faible coût et les Institutions de Microfinance sont connues sur le territoire régional.

¹¹¹ 46.0% des micro-entreprises interrogées n'ont pas cherché l'appui de l'Etat, alors que 50.0% ne se sentaient pas soutenues. Les chiffres respectifs pour la Région sont de 43.3%. Ils sont de 47.2% pour la Commune ou le Département.

Figure 30 : Sentiment de soutien des micro-entreprises lors de la recherche de financement.¹¹²



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

¹¹² Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 392.

Le plus souvent, quand les micro-entreprises recherchent du financement, elles comptent sur la dette (source) et les banques (fournisseurs), comme illustré dans la Figure 31. Sur la période 2011-2013, 42.5% des micro-entreprises ayant eu recours au financement en Languedoc-Roussillon ont choisi des prêts à moyen et long-terme, alors que 38.4% utilisaient des prêts à court-terme, des découverts ou encore des lignes de crédit. En outre, 30.1% des micro-entreprises ont fait usage de prêts personnels¹¹³, illustrant qu'une proportion élevée des micro-entreprises de la région doit compléter ses prêts d'entreprise avec l'utilisation de prêts personnels dans le but de financer ses activités économiques. Ainsi, les prêts semblent être la source dominante de financement des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon. Ceci est en conformité avec les résultats provenant d'autres études AFMA menées dans diverses régions françaises : Rhône-Alpes et Lorraine.

Cependant, alors que les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon et en Lorraine indiquaient les prêts à moyen et long-terme comme leur produit financier plus fréquemment utilisé (72% de micro-entreprises en Languedoc-Roussillon) au-dessus des prêts à court-terme (58%), les micro-entreprises en Rhône-Alpes ont davantage employé des prêts à court-terme. Un choix plus fréquent des prêts à moyen et long-terme tend à indiquer la préférence pour l'investissement. Ceci s'est confirmé lors des entretiens avec quelques banques du Languedoc-Roussillon qui notent que, alors que pendant les années qui ont suivi la crise de 2008, les banques en Languedoc-Roussillon finançaient en grande partie le besoin en fonds de roulement, aujourd'hui, elles tendent à davantage financer l'investissement.

D'autre part, d'autres acteurs locaux interviewés ont expliqué l'utilisation des prêts à moyen et long-terme suite aux micro-entreprises cherchant des prêts de plus longue durée afin de fixer et couvrir leurs besoins de fonds de roulement durant plusieurs années. Dans certaines circonstances, les PME et plus particulièrement les micro-entreprises préfèrent fixer leur placement pendant les années à venir afin d'anticiper la détérioration potentielle de leur situation financière. Cette interprétation serait en conformité avec la perception de détérioration des situations financières exprimées par des micro-entreprises dans l'enquête en ligne et mentionnées dans les paragraphes précédents. La préférence distinctive pour des prêts à moyen et long-terme a pu également suggérer une erreur d'interprétation ou un manque d'informations sur d'autres produits financiers plus appropriés aux micro-entreprises. En conclusion, une utilisation plus répandue des prêts moyens ou à long-terme peut refléter le souhait de réduire le fardeau de recherche du financement sur une base périodique, à nouveau soutenue par la perception de détérioration de la charge administrative remarquée au cours de l'enquête en ligne.

En outre, une utilisation active et/ou une préférence pour des prêts à moyen et long-terme ne signifie pas nécessairement que les besoins des fonds de roulement des micro-entreprises sont couverts, ou s'ils le sont, que les opérations quotidiennes des micro-entreprises vont sans à-coup. En fait, les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon tendent à employer des prêts de moyen à long-terme aussi bien que des prêts à court-terme pour couvrir leur besoin de financement quotidien. Ce besoin de couvrir les besoins des fonds de roulement a été confirmé par quelques financiers régionaux, même si la Banque de France et plusieurs banques dans la région

¹¹³ Les raisons expliquant l'utilisation répandue des prêts personnels par les micro-entreprises sont également détaillées en Section 7.3 b).

n'éprouvent aucune difficulté de liquidité pour financer des micro-entreprises. Les acteurs interviewés accentuent l'impact des conditions et des contraintes imposées par les accords de Bâle II et III en tant qu'une des raisons principales pour lesquelles les banques pourraient être peu disposées à financer des micro-entreprises.

En tout cas, la préférence des micro-entreprises pour des prêts à moyen et long-terme identifiée par les résultats de l'enquête en ligne est susceptible d'être motivée par la situation économique difficile dans la région, résultant de la crise économique et financière aussi bien que de la petite taille même des micro-entreprises de la région.

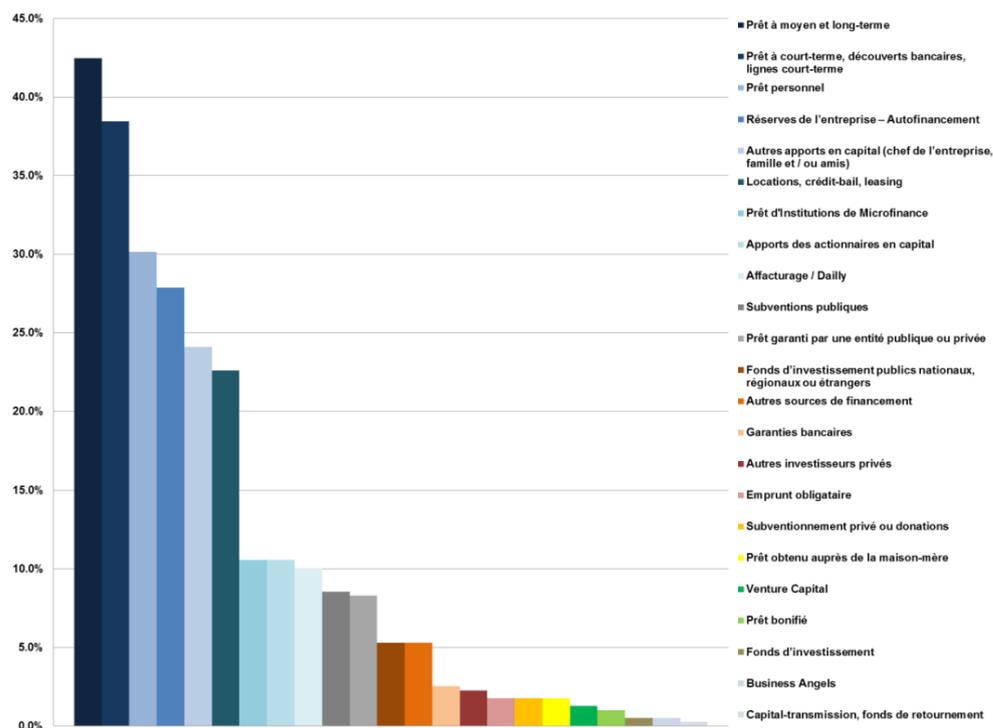
En même temps, les micro-entreprises utilisant des prêts se trouvent en général dans une situation financière relativement bonne, comme elles doivent avoir assez de capitaux propres et de garanties pour recevoir un prêt, particulièrement si ce dernier a une plus longue durée¹¹⁴. Cependant, comme mentionné ci-dessus, les capitaux propres insuffisants rendent beaucoup de micro-entreprises inéligibles pour un prêt. Ceci est reflété par le fait que 64.7% des micro-entreprises dans la région considèrent leur accès aux prêts à moyen et long-terme comme insuffisant¹¹⁵.

Par conséquent, une proportion élevée d'entre elles se financent eux-mêmes par d'autres moyens, notamment les autofinancements (27.9%) et les sources informelles de financement tels que les amis et la famille (24.1%). Le crédit-bail est une autre source de financement fréquemment choisie car il permet à une société d'éviter d'augmenter son endettement (22.6%).

¹¹⁴ Dans le même temps, la solvabilité de ces micro-entreprises n'est pas toujours au plus haut niveau. Comme observé en Section 7.2 a) relative à l'offre de prêts, les banques en Languedoc-Roussillon (et en France) prêtent également aux entreprises les moins solvables.

¹¹⁵ Par rapport aux 62% pour des prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit.

Figure 31 : Sources de financement utilisées par les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013¹¹⁶



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

L'enquête en ligne cherchait aussi à savoir dans quelle mesure les répondants étaient satisfaits dans leur recherche de différents types de financement. Le fait qu'un produit financier soit partiellement ou entièrement satisfaisant ou insatisfaisant dépend du montant perçu (c'est-à-dire si ce montant correspond à celui demandé) et aux termes contractuels, tels que les taux d'intérêt et le niveau de garantie requis par l'institution bancaire. Les répondants à l'enquête en ligne sont les plus satisfaits avec le crédit-bail, avec 47.5% ayant reçu le montant total recherché à des conditions acceptables (Figure 32). Ce taux élevé de satisfaction et le fait que, comme mentionné ci-dessus, le crédit-bail ne charge pas le bilan des sociétés ont eu comme conséquence que 39% des micro-entreprises le mentionnent en tant qu'un de leurs cinq produits préférés.

Les prêts des Institutions de Microfinance étaient le deuxième produit le plus satisfaisant¹¹⁷ et l'un des cinq produits préférés¹¹⁸ des micro-entreprises. Simultanément, cependant, ces prêts ont eu un taux très élevé de mécontentement (41.2%), probablement dû au taux d'intérêt élevé des prêts de ces Institutions de Microfinance (en particulier l'ADIE) qui leur étaient appliqués. En outre, 54% des répondants pensent qu'il y a un accès insuffisant aux prêts proposés par les Institutions de Microfinance. Les raisons soutenant cette situation peuvent se situer dans la dépendance des Institutions de Microfinance au financement et soutien public. Comme évoqué lors des entretiens avec les Institutions de Microfinance, alors que les budgets dévolus aux niveaux national et local

¹¹⁶ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 398.

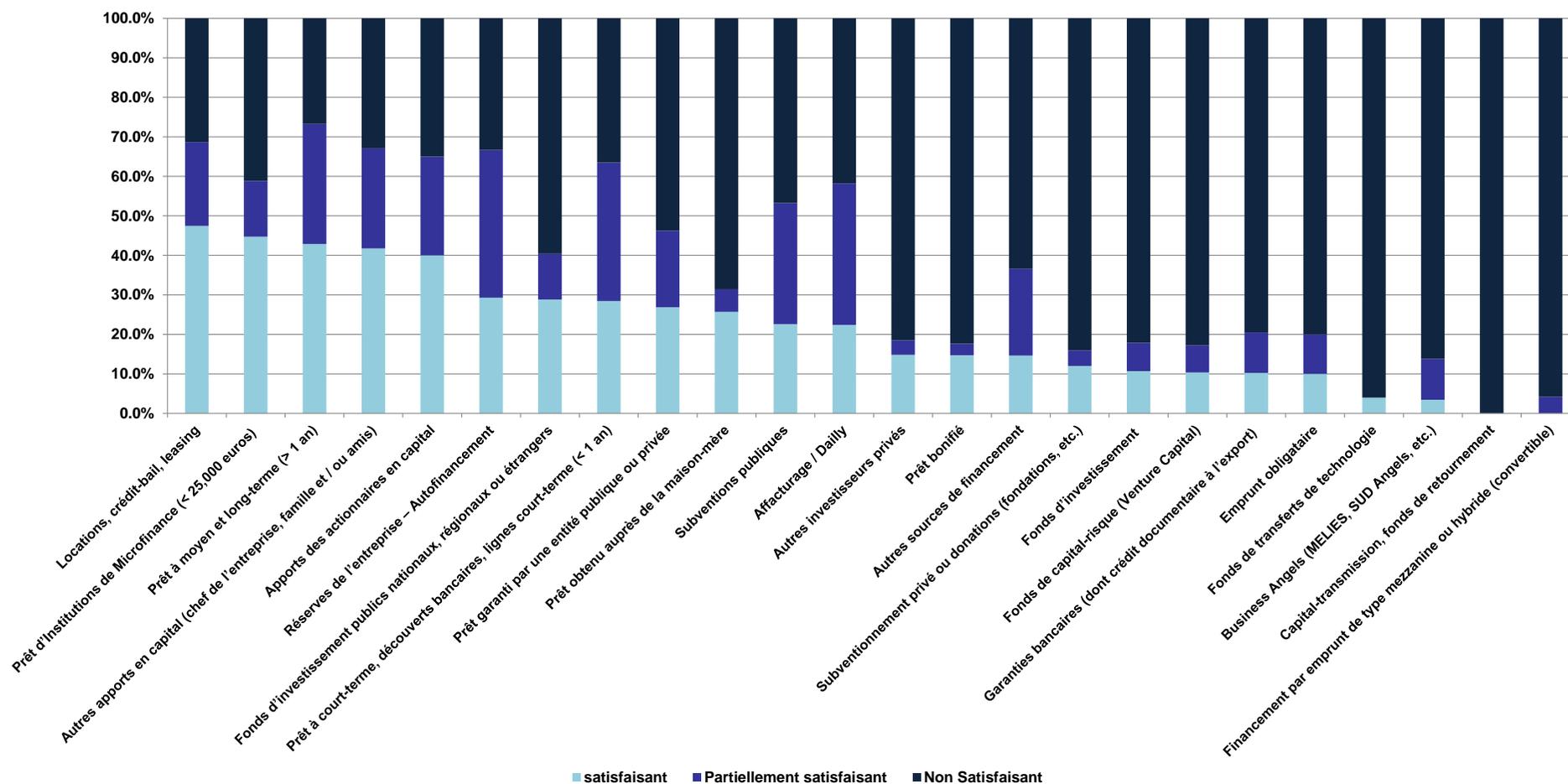
¹¹⁷ 44.7% des répondants sont entièrement satisfaits et 14.1% sont partiellement satisfaits.

¹¹⁸ Comme l'ont choisi 36% des répondants.

pour financer les ressources opérationnelles de ces institutions diminuent, la demande pour ce type de financement est en augmentation dans la région.

En conclusion, l'accès à ces sources de financement, y compris celles des capitaux propres ou des produits de quasi-fonds propres, a été perçu comme insatisfaisant par les micro-entreprises. Ceci peut être dû à l'apport insuffisant d'un produit spécifique, qui peut consécutivement être dû à un manque d'investisseurs dans la région ou à un manque de connaissance sur l'existence de tels investisseurs et/ou à l'utilisation du financement en fonds propres dans le développement d'une société. Même si les investisseurs en fonds propres sont présents dans la région, les micro-entreprises peuvent ne pas se rendre compte de leur existence ou de l'existence des produits financiers qu'ils fournissent et/ou peuvent ne pas savoir que ces produits existants conviennent à leurs besoins. Comme mentionné par les représentants régionaux interviewés, cette situation a pu être abordée par des événements de sensibilisation et des activités de tutelle. Plus spécifiquement, ces activités de sensibilisation pourraient viser de plus vieux micro-entrepreneurs opérant dans les secteurs non-innovants de l'économie. Ces entreprises ont l'occasion de se développer et de s'accroître mais leurs propriétaires et directeurs ne pourraient pas être conscients de leur besoin de solidifier leurs capitaux permanents pour se développer. Comme observé par quelques fonds d'investissement, de plus jeunes entrepreneurs, particulièrement ceux gérant des entreprises de haute technologie, ont plus tendance à approcher des financiers en fonds propres par leurs propres moyens.

Figure 32 : Degré de satisfaction des micro-entreprises vis-à-vis de leurs demandes de financement durant la période 2011-2013¹¹⁹



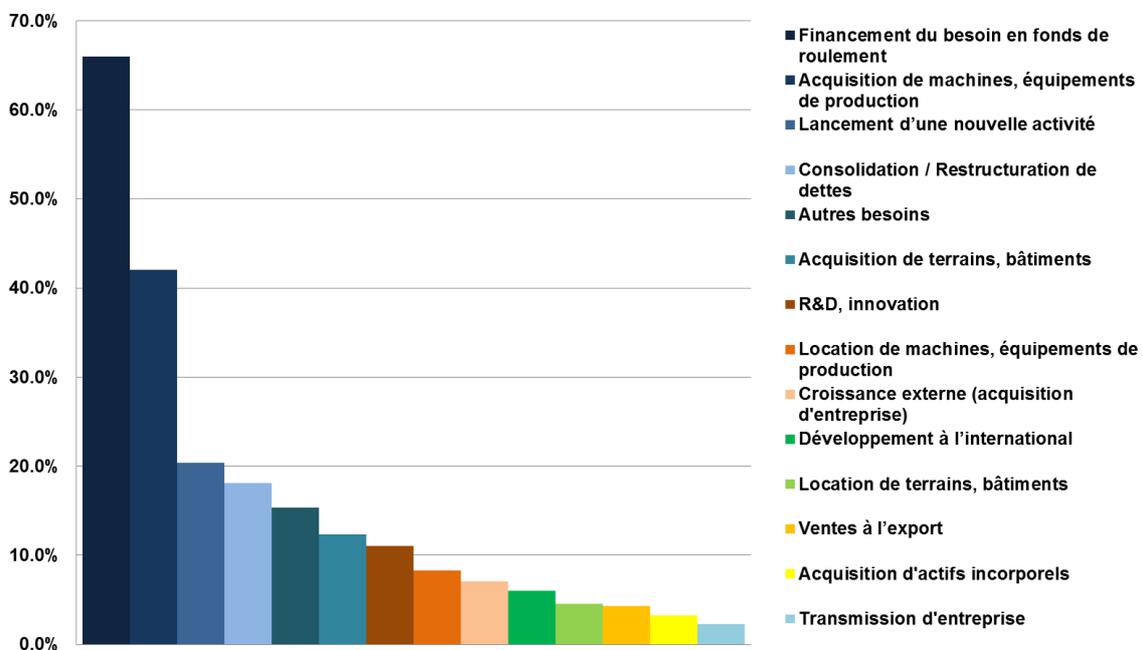
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

¹¹⁹ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 382.

Concernant l'utilisation du financement, la proportion la plus élevée des fonds reçus a servi à financer les fonds de roulement (65.9%) (Figure 33). Ceci indique que les micro-entreprises emploient d'abord leurs ressources pour leurs besoins quotidiens et ensuite pour l'investissement dans de nouvelles machines (42.1%) ou propriétés foncières (12.3%).

Initialement, ces résultats semblent contradictoires avec la préférence pour des prêts à moyen et long-terme, traditionnellement liés à l'investissement, comme décrit ci-dessus. Cependant, comme mentionné auparavant, une explication possible pourrait être qu'une partie du financement à long-terme reçu est employée pour parer à des besoins en fonds de roulement sur plusieurs années, au lieu d'investissement. Ceci pourrait résulter du fait que les prêts à court-terme ne soient d'une certaine manière que peu appropriés ou non disponibles pour parer aux besoins en fonds de roulement dans la région. Une telle hypothèse est en partie confirmée par les résultats de l'enquête en ligne, montrant une satisfaction sensiblement plus élevée pour les prêts à moyen et long-terme¹²⁰, par rapport aux prêts à court-terme¹²¹. Ceci signifierait que les conditions et/ou les montants des prêts à court-terme ne répondent pas tout à fait aux besoins liés à la couverture du besoin en fonds de roulement des micro-entreprises. Cette approche est également soutenue par certains entretiens conduits avec des acteurs locaux. Selon eux, alors que l'offre de prêts pour des montants supérieurs à EUR 50,000 semble être suffisante, un manque de financement pour des prêts inférieurs à EUR 50,000 semble apparaître pour les micro-entreprises évoluant dans des secteurs traditionnels. Ceci expliquerait dès lors en quoi une demande de plus en plus forte s'exprime pour des produits de microfinance. En parallèle, l'offre de prêts supérieurs à EUR 50,000 doit être soutenue afin de favoriser l'investissement.

Figure 33 : Utilisation du financement par les micro-entreprises durant la période 2011-2013¹²²



¹²⁰ 42.9% des micro-entreprises ont trouvé l'accès aux prêts à moyen et long-terme satisfaisant, 30.4% partiellement satisfaisant et 26.7% non satisfaisant.

¹²¹ 28.4% des micro-entreprises ont trouvé l'accès aux prêts à court-terme satisfaisant, 35.1% partiellement satisfaisant et 36.5% non satisfaisant.

¹²² Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 398.

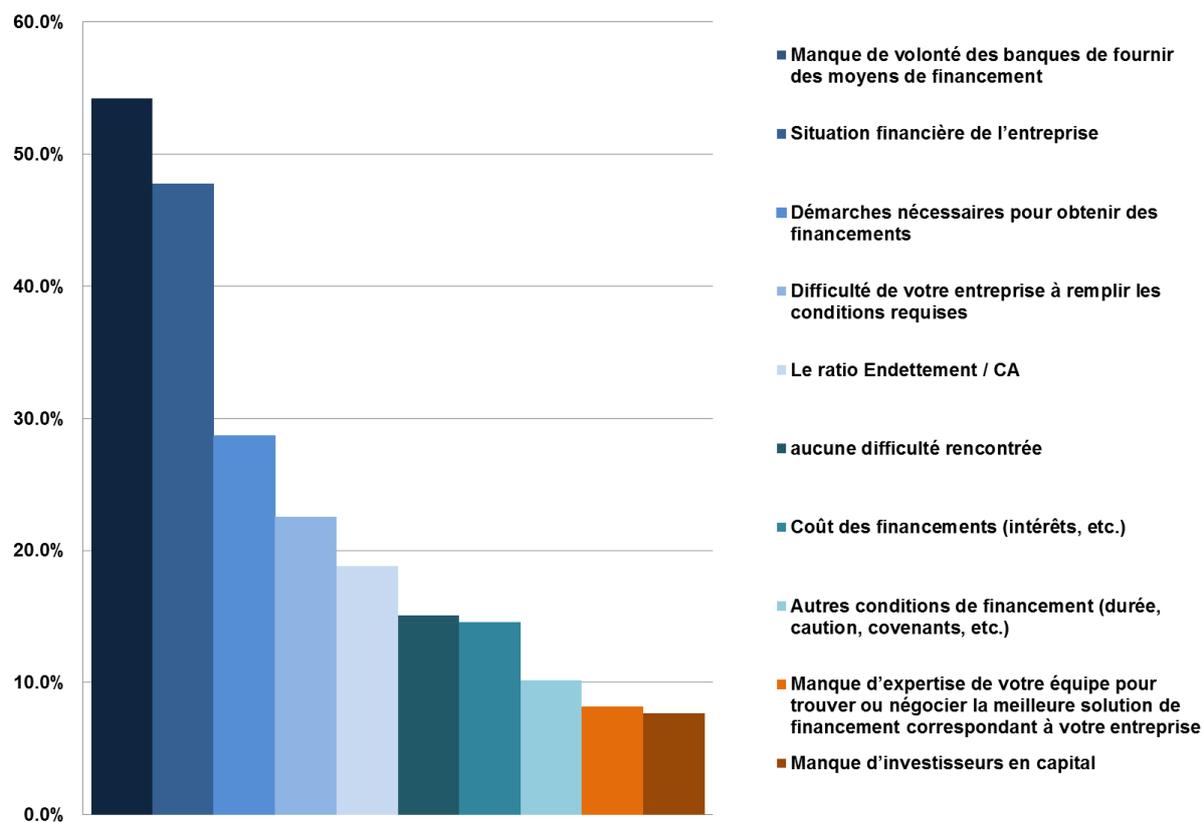
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Confirmant leur détérioration perçue dans la volonté des banques de fournir du financement, 54.2% des micro-entreprises ayant répondu à l'enquête en ligne déclarent que cette réticence était la difficulté principale pour obtenir du financement au cours de la période 2011-2013 (Figure 34). La proportion était sensiblement semblable en Lorraine (48.7%), mais inférieure en Rhône-Alpes (37.2%). Améliorer cette situation en Languedoc-Roussillon semble dès lors appeler un soutien important aux initiatives visant à accompagner les micro-entreprises et à continuer d'intégrer les différents réseaux d'acteurs du financement et du soutien d'entreprises. Ceci permettrait ainsi de renforcer les liens entre les micro-entreprises et les banques (à l'image de l'outil VISA de la Région mis en œuvre notamment par les Chambres des Métiers et d'Artisanat ; ainsi que le programme régional PACTE). En parallèle, améliorer la communication entre les micro-entreprises et les établissements de financement (banques, Institutions de Microfinance et/ou fonds d'investissement) permettrait de minimiser les malentendus et d'améliorer l'accès des micro-entreprises au financement, et en particulier l'accès à l'emprunt.

En Languedoc-Roussillon, 47.8% des micro-entreprises ont indiqué leur situation financière comme étant la barrière principale pour accéder au financement. Il s'agit d'une proportion plus élevée qu'en Rhône-Alpes (41.2%) et sensiblement plus élevée qu'en Lorraine (33.9%). De plus, 28.7% des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon attribuent ces difficultés à recevoir du financement au fardeau administratif, tandis que 22.5% d'entre elles regrettent les conditions à satisfaire pour obtenir du financement.

Seulement 15.1% des micro-entreprises ont prétendu n'avoir fait face à aucune difficulté en cherchant du financement au cours des trois dernières années. Cependant, ce chiffre inclut également les entreprises qui n'ont pas demandé du tout de financement. Cette proportion est inférieure à celles observées en Rhône-Alpes et en Lorraine (25.4% et 25.9% respectivement). Les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon semblent par conséquent faire face à plus de difficultés pour accéder au financement que dans d'autres régions françaises.

Figure 34 : Raisons avancées par les micro-entreprises pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires durant la période 2011-2013¹²³

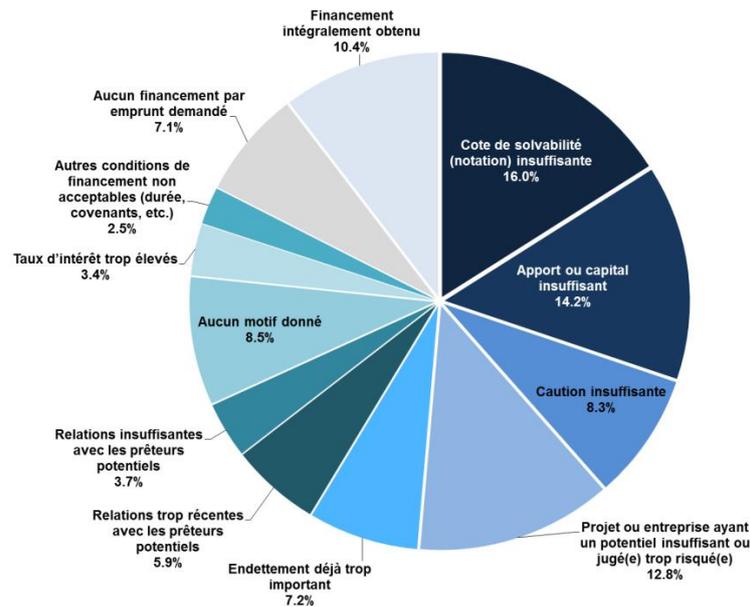


Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Concernant le financement bancaire, les quatre difficultés les plus rencontrées par les micro-entreprises sont: faible solvabilité (côte de solvabilité, 16.0%), capitaux propres insuffisants (14.2%), potentiel insuffisant ou projet à haut risque (12.8%) et garantie insuffisante (8.3%). Ces mêmes difficultés ont également été mises en avant lors des entretiens avec les parties prenantes de la région.

¹²³ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 404.

Figure 35 : Raisons avancées par les micro-entreprises pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires durant la période 2011-2013¹²⁴



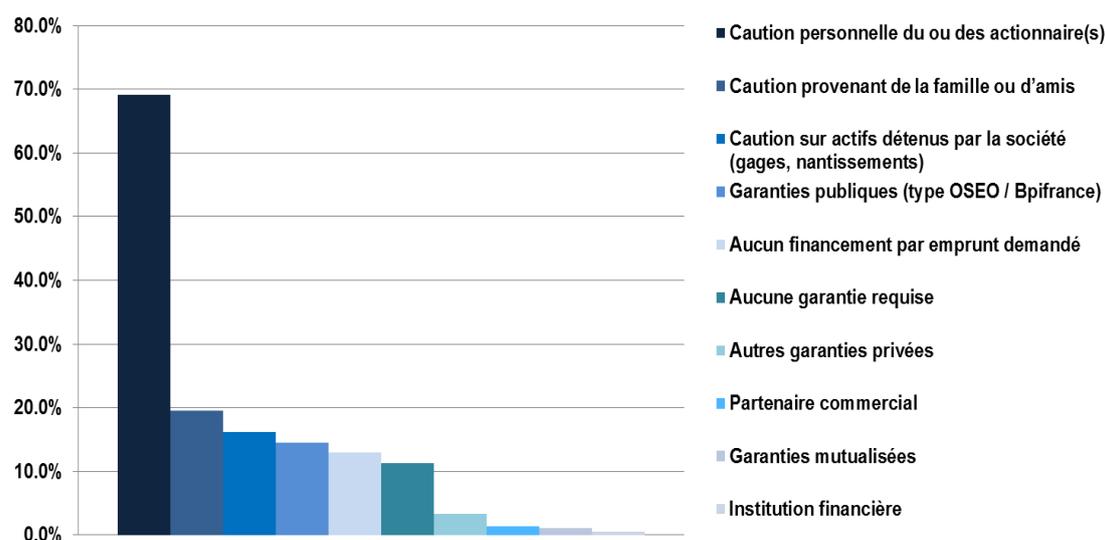
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Comme mentionné ci-dessus, les conditions de garantie demeurent un souci pour les micro-entreprises. La Figure 36 montre que la majorité des micro-entreprises assure la garantie requise au moyen de capitaux personnels (69.1% des micro-entreprises), par l'intermédiaire de leur famille et amis (19.5%), ou encore grâce aux actifs de l'entreprise (seulement 16.1%). Les garanties publiques ont soutenu 14.4% des répondants. Ces chiffres respectifs sont en grande partie comparables avec ceux de la région Lorraine et de la région Rhône-Alpes.

Il est également à signaler que plus de 11.3% des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon n'ont pas eu besoin de garantie du tout pour sécuriser leurs emprunts (par exemple dans le cas de produits financiers octroyés par les Institutions de Microfinance, tels que les prêts d'honneur) et que 13.0% n'ont pas cherché d'emprunt du tout. D'après ceci, on pourrait supposer que la garantie n'était pas appropriée pour 24.3% des micro-entreprises. Alors que ce chiffre est comparable en Lorraine (26.9%), il est beaucoup plus élevé en Rhône-Alpes (39.6%), ce qui peut être expliqué par une plus large offre de sources de financement n'exigeant pas de garantie dans cette région.

¹²⁴ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 328.

Figure 36 : Types de garantie auxquels ont eu recours les micro-entreprises pour leur financement par emprunt durant la période 2011-2013¹²⁵



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

A côté de la garantie, une solide structure capitalistique et des capitaux propres en suffisance constituent d'autres conditions à remplir afin de recevoir un prêt bancaire. En outre, comme mentionné plusieurs fois auparavant, les PME (et les micro-entreprises en particulier) semblent avoir des capitaux propres insuffisants en Languedoc-Roussillon. Et ce alors même que les produits de financement en fonds propres ne sont pas souvent utilisés par les micro-entreprises de la région ; ce point ayant été soulevé et mis en avant par les acteurs régionaux interviewés et ayant été confirmé par les résultats de l'enquête en ligne.

Les apporteurs de financement en fonds propres mentionnés ci-dessus sont suffisamment connus par les entreprises, mais ils ne sont pas nécessairement les plus spécialisés ou ceux qui offrent les produits les plus avantageux pour les entreprises. En même temps, les fournisseurs spécialisés de financement en fonds propres tels que les fonds de capital-risque et les Business Angels ont peu soutenu les micro-entreprises ayant répondu à l'enquête en ligne. Il est par conséquent évident que, comme mentionné dans les paragraphes précédents, il est nécessaire de mettre en place des initiatives de sensibilisation quant à (1) l'offre de financement en fonds propres existante en région, (2) quant aux principaux fournisseurs de capitaux propres présents en région et enfin, (3) quant au marché du financement en fonds propres dans son ensemble. Par ailleurs, même si les micro-entrepreneurs avaient connaissance des produits de financement en fonds propres existants et disponibles, ils pourraient ne pas les trouver appropriés à leurs besoins. A titre d'exemple, 55% des répondants ont estimé ne pas avoir besoin de financement en fonds de capital-risque. Une des raisons pourrait être un manque de compréhension du produit, ce qui pourrait être amélioré par du coaching et du tutorat. Cela pourrait également résulter d'un fait que les fonds de capital-risque existants se focalisent actuellement sur les secteurs de hautes technologies et présentent un relatif manque d'intérêt pour les micro-entreprises innovantes dans des secteurs non-technologiques ou pour les entreprises évoluant dans des secteurs plus traditionnels ; ces

¹²⁵ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 353.

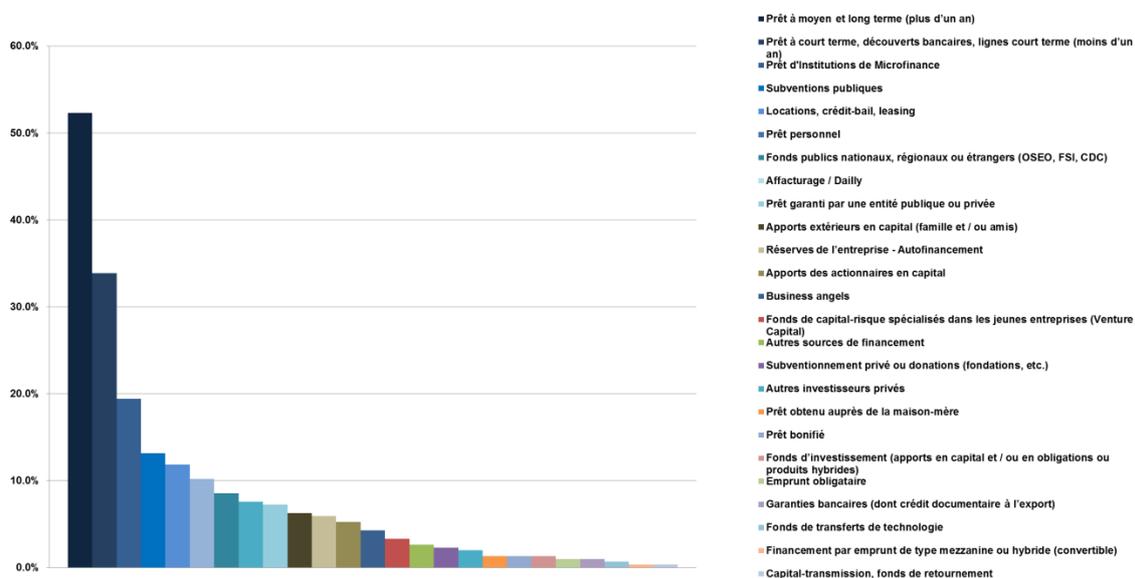
éléments ayant été soulignés au cours des entretiens avec les différentes parties prenantes de la région.

L'enquête en ligne a également analysé les sources de financement demandées par le passé par les micro-entreprises ainsi que celles qui allaient être demandées par les micro-entreprises en 2014 (Figure 37). Ces résultats peuvent également être extrapolés pour les 1 à 2 ans à venir, puisque les conditions économiques et les attentes des PME prennent du temps pour changer. Comme dans le passé, les prêts sont la source de financement principale anticipée à l'avenir : 52.3% des répondants prévoient d'employer des prêts de moyen à long-terme, alors que 33.9% prévoient d'employer des prêts à court-terme.

Il s'avère que de plus en plus de micro-entreprises prévoient d'employer la microfinance comparé aux années précédentes : 19.4% par rapport à 10.5% durant la période 2011-2013. C'est en conformité avec les résultats des interviews, décrivant la microfinance comme un produit prévu pour couvrir en partie la pénurie de financement pour l'emprunt de faibles montants observée en Languedoc-Roussillon. Une autre source de financement gagnant apparemment de l'importance est la subvention publique, passant de 8.5% durant la période de 2011-2013 à 13.2% en 2014. D'autre part, les utilisations prévues du crédit-bail, des prêts personnels et des sources de financement informelles (famille et amis) sera inférieure à celles durant la période 2011-2013, illustrant le fait que les prêts personnels et les sources informelles ont été intensivement employés dans le passé afin de surmonter la crise financière et économique.

En conclusion, les micro-entreprises restent peu intéressées par le financement en fonds propres, même si ce type de financement pourrait être nécessaire pour leur croissance et développement.

Figure 37 : Estimation des sources de financement des micro-entreprises pour 2014¹²⁶

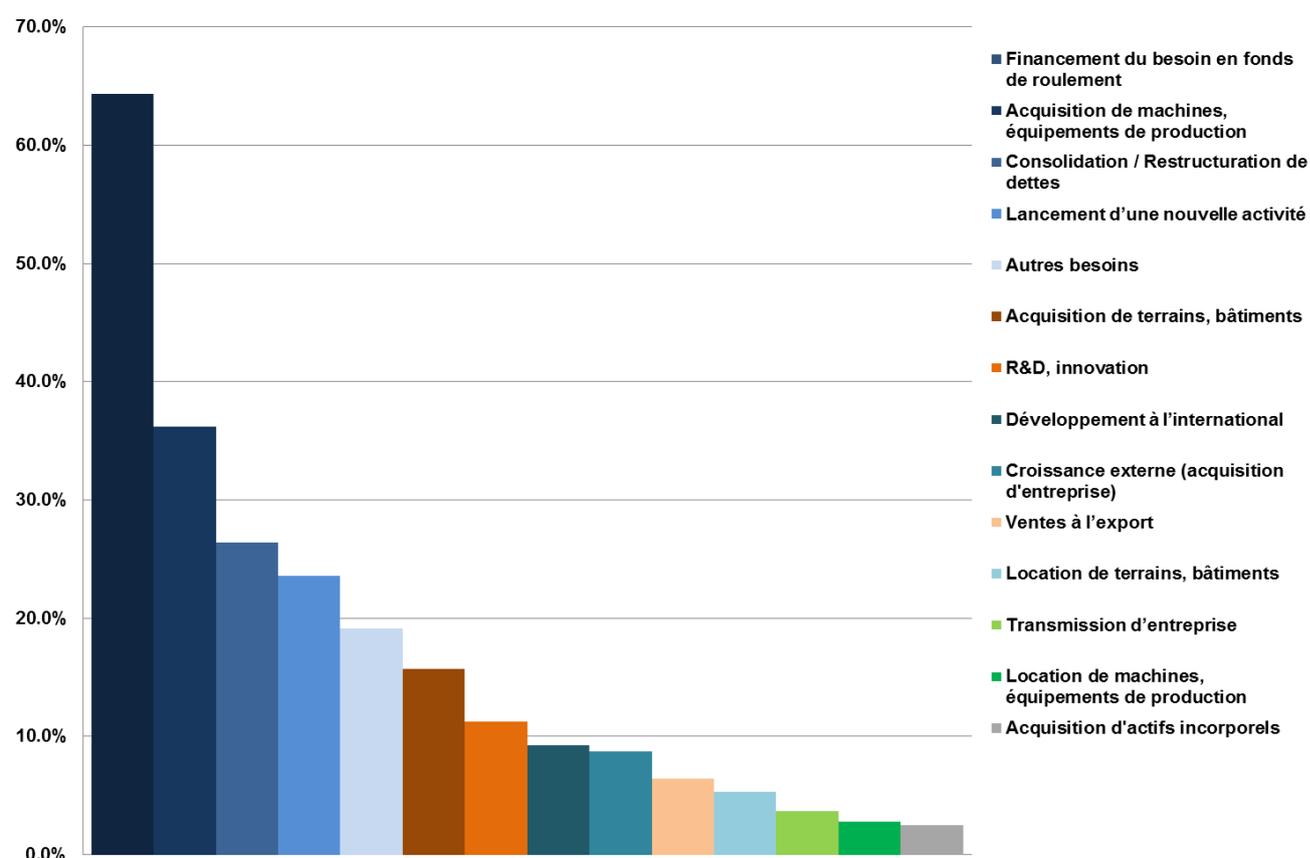


Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

¹²⁶ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 304.

Selon l'enquête en ligne et comme illustré sur la Figure 38 ci-dessous, les fonds de roulement demeureront l'utilisation principale du financement pour les micro-entreprises en 2014 (64.3%). Les besoins d'investissement arrivent en second lieu avec presque 52% des entreprises souhaitant investir dans les machines (36.2%) ou en terrains et bâtiments (15.7%). Par conséquent, les deux utilisations principales du financement par les micro-entreprises semblent rester en grande partie inchangées. Cependant, un pourcentage supérieur (26.4% contre 18.1% dans le passé) de micro-entreprises a l'intention de financer la restructuration de la dette, suggérant que l'endettement devienne une charge croissante pour les micro-entreprises dans la région. Sur une note positive, plus de micro-entreprises prévoient de financer le lancement d'une nouvelle activité ou produit : 23.6% contre 20.4% durant la période 2011-2013, illustrant le dynamisme et les caractéristiques innovantes de la région du Languedoc-Roussillon.

Figure 38 : Estimation de l'utilisation des financements par les micro-entreprises en 2014¹²⁷



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

b) Quantification de la demande potentielle de produits financiers pour les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014

La demande provenant des micro-entreprises existantes a été considérée pour chacune des catégories suivantes :

- Les micro-entreprises sans salarié, et
- Les micro-entreprises comprenant entre 1 et 9 salariés.

¹²⁷ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 356.

La demande pour la première catégorie de micro-entreprises sera uniquement considérée pour les produits de microfinance alors que la demande pour la seconde catégorie de micro-entreprises sera considérée pour trois produits de financement : les prêts à court-terme, les prêts à moyen et long-terme et le crédit-bail. L'enquête en ligne ne fournit pas d'informations sur d'autres produits de financement à ce niveau de granularité. Le financement en fonds propres est traité pour l'ensemble des catégories de PME en Section 7.9.

Dans le cas des micro-entreprises sans salarié, la demande a été considérée pour les entreprises existantes et pour les entreprises non encore existantes afin de fournir des indications sur la demande de financement à des fins d'inclusion sociale et d'inclusion financière.

La demande des micro-entreprises avec salariés est analysée en premier.

Quantification de la demande pour les prêts et le crédit-bail

L'évaluation de la demande de financement des micro-entreprises a été construite en s'appuyant sur la méthodologie décrite en Section 7.4. Les informations fournies par les PME dans l'enquête en ligne ont été utilisées pour estimer la demande des produits financiers suivants :

- Les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit ;
- Les prêts à moyen et long-terme ; et
- Le crédit-bail.

Pour les prêts à court-terme, le montant moyen recherché par les micro-entreprises est de EUR 20,161¹²⁸. Il est de EUR 48,097 pour les prêts à moyen et long-terme et de EUR 35,420 pour le crédit-bail.

Afin de calculer la demande totale des micro-entreprises pour chaque produit financier, la population totale de micro-entreprises a été identifiée sur base des considérations suivantes :

- Premièrement, les entreprises sans salarié sont retirées (160,300) étant donné qu'elles ont tendance à avoir des besoins de financement différents des entreprises ayant des salariés ;
- Deuxièmement, seulement 80% de la population résiduelle a été prise en compte, en considérant qu'il s'agit de la proportion de micro-entreprises qui recherchera du financement en 2014 (APCE, INSEE, 2013)¹²⁹¹³⁰ ;

¹²⁸ Le montant moyen recherché par les micro-entreprises a été estimé à EUR 21,199 en Rhône-Alpes et EUR 17,486 en Lorraine.

¹²⁹ APCE (2013). Le développement des entreprises trois ans après leur création. Cette note d'analyse utilise les données INSEE de la génération 2006.

¹³⁰ L'utilisation d'approximations pour les calculs effectués dans la présente étude AFMA a vocation à définir de manière plus réaliste les différentes tailles de populations à considérer dans ces calculs. Ces approximations sont tirées de différentes sources et études afin de renforcer la démarche de triangulation et révèle certains comportements de la part des entreprises quant à leur choix de financement par le passé et pour l'avenir. Il est à noter que différentes approches pourraient être utilisées pour obtenir des résultats similaires. Toutefois, les informations apportées par les études de l'INSEE, de l'APCE, de l'enquête SAFE et de l'enquête en ligne conduite pour la présente étude AFMA apportent des indications solides sur les choix de financement des PME en région Languedoc-Roussillon, permettant de réduire la population totale à considérer dans les calculs au moyen des indications apportées par ces choix de financement. L'utilisation de ces approximations a pour conséquence de réduire le nombre d'entreprises susceptibles de rechercher un produit financier en particulier, permettant dès lors un calcul plus fin et plus réaliste de la demande exprimée pour ce produit financier par une population totale en particulier.

- Le résultat ainsi obtenu a enfin été multiplié par la proportion d'entreprises ayant eu recours à chacun des moyens de financement en 2013, en considérant que les résultats de l'année 2013 seront proches de ceux qui auront lieu en 2014 : 38.4% pour les prêts à court-terme, 42.5% pour les prêts à moyen et long-terme et 22.6% pour le crédit-bail¹³¹.

Afin d'estimer la demande totale exprimée par les micro-entreprises, le montant moyen est multiplié par la population totale (16,127 micro-entreprises pour les prêts à court-terme, 17,813 micro-entreprises pour des prêts à moyen et long-terme et 9,486 micro-entreprises pour le crédit-bail). Une variation de -5% et +5% autour de chaque montant est alors appliquée afin de prendre en compte les possibles fluctuations de la demande.

Cette méthode est appliquée pour 2014 pour chacun des trois produits financiers. Les résultats sont présentés dans le Tableau 71 ci-dessous.

Tableau 71 : Demande annuelle de produits de financement exprimée par les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014

	Financement moyen recherché par une micro-entreprise (mEUR)	Financement recherché par toutes les micro-entreprises (mEUR)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	0.020	309 - 341
Prêts à moyen et long-terme	0.048	814 - 900
Crédit-bail	0.035	319 - 353

Source : Analyse PwC, 2014.

Les estimations de la demande exprimée par les micro-entreprises semblent en accord avec l'environnement de marché du Languedoc-Roussillon. Comme présenté dans le Chapitre 4 et en Annexe 2, le nombre de micro-entreprises a en effet augmenté dans la région, tant en termes absolus que relatifs au sein des PME. Des entreprises de plus petite taille sont donc plus nombreuses à rechercher des financements en Languedoc-Roussillon. En parallèle, les micro-entreprises cherchent à sécuriser leur financement pour les prochaines années, souvent afin de couvrir leur besoin en fonds de roulement. Une partie des prêts à moyen et long-terme semble ainsi destinée à financer le besoin en fonds de roulement alors qu'une seconde partie est destinée à l'investissement. Ceci expliquerait l'importance du volume de la demande de prêts à moyen et long-terme estimé par les micro-entreprises pour 2014 : il est en effet raisonnable d'estimer que nombre d'entre elles comptent utiliser des prêts à moyen et long-terme afin de sécuriser leur financement à court-terme. Ce financement viendrait dès lors s'ajouter aux prêts à court-terme devant eux-mêmes être recherchés la même année.

Les micro-entreprises ont moins fréquemment recours au crédit-bail. Celui-ci demeure toutefois une importante source de financement. Il convient de souligner que le montant moyen de crédit-bail devant être recherché par une micro-entreprise en 2014 (EUR 35,420) est plus faible que celui des prêts à moyen et long-terme ; ces derniers pouvant être utilisés pour financer aussi bien

¹³¹ S'il est raisonnable de penser que chaque micro-entreprise prise individuellement ne cherchera pas un prêt à moyen ou long-terme deux années de suite, il est également raisonnable de penser que les proportions identifiées pour la période 2011-2013 et utilisées pour les calculs seront valables à un niveau agrégé pour l'ensemble des micro-entreprises de la région en 2014.

le besoin en fonds de roulement que l'investissement. Une micro-entreprise peut ainsi avoir recours au crédit-bail pour financer ses petits équipements, tels que des véhicules d'entreprises ou des petites machines.

Quantification de la demande pour la microfinance

La demande de microfinance n'a été considérée que pour les entreprises sans salarié en Languedoc-Roussillon. Deux calculs ont été effectués :

- La demande de microfinance provenant de micro-entreprises existantes ;
- La demande de microfinance provenant de micro-entreprises qui peuvent potentiellement être créées à des fins d'inclusion sociale et d'inclusion financière.

Demande de microfinance exprimée par les micro-entreprises existantes

Le montant moyen de microfinance recherché en 2014 par les micro-entreprises a été calculé sur base de la méthodologie décrite en Section 7.4 et s'élève à EUR 13,926. Par ailleurs, le montant moyen recherché par les micro-entreprises dans l'enquête en ligne est supérieur au montant des produits de microfinance actuellement octroyés dans la région qui varient entre EUR 2,000 et EUR 10,400¹³².

Ce montant moyen de EUR 13,926 utilisé dans les estimations doit être interprété comme un besoin de montants d'emprunt plus élevés que ceux actuellement fournis par les Institutions de Microfinance. Ceci indique que :

- Les prêts actuels provenant de banques commerciales peuvent être accompagnés de produits de microfinance provenant des institutions de microfinance. Ces prêts bancaires pouvant être garantis jusqu'à 70% selon l'institution financière qui fournit la garantie.
- Les micro-entreprises peuvent avoir accès à plusieurs produits de microfinance simultanément : des prêts d'honneur, des prêts NACRE ainsi que des micro-prêts inférieurs à EUR 25,000 provenant de banques commerciales. Par exemple, la combinaison de prêts d'honneur ainsi que de prêts NACRE entreprise sous l'initiative du Languedoc-Roussillon représente un montant moyen de EUR 13,173. De plus, ces produits de microfinance peuvent être apportés par différents acteurs de financement : Institutions de Microfinance et banques commerciales.
- Le montant moyen de micro-prêt octroyé par CREALIA pour des micro-entreprises innovantes s'élève à EUR 14,750 dans la région.

Ceci illustre que les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon identifient clairement les Institutions de Microfinance comme une source de financement importante à l'avenir. Ceci se remarque particulièrement auprès des sociétés travaillant dans les secteurs innovants.

De surcroît, ce montant moyen de EUR 14,000 correspond au montant utilisé pour les études AFMA en Rhône-Alpes et en Lorraine¹³³ dans lesquelles les micro-entreprises ont indiqué des

¹³² Par ailleurs, selon la dernière étude du Réseau Européen de Microfinance (« European Microfinance Network », 2014), le montant moyen d'un micro-prêt professionnel était de EUR 6,680 en France en 2013.

¹³³ Les montants moyens de produit de microfinance recherchés par les micro-entreprises en Rhône-Alpes et Lorraine sont particulièrement proches ; les deux étant autour de EUR 14,000. Au regard des similitudes du marché de la microfinance dans les trois régions, un montant de EUR 14,000 a également été utilisé pour la région Languedoc-Roussillon.

montants très proches de EUR 14,000. Ce montant a ainsi été utilisé pour l'étude AFMA en région Languedoc-Roussillon à la suite des entretiens avec les représentants des Institutions de Microfinance interrogés qui ont souligné les similitudes du marché de la microfinance dans les trois régions.

La population considérée pour le calcul s'élève à 69,605 micro-entreprises sans salarié. Cette population a été obtenue de la manière suivante :

- Seules les entreprises sans salarié sont prises en compte pour la microfinance (160,300 micro-entreprises) (données relatives à l'année 2011).
- Le nombre d'auto-entrepreneurs sans revenu en 2010 est soustrait (21,091). La population résiduelle s'élève alors à 139,209 micro-entreprises.
- 50% de cette population est prise en compte. Cette proportion résulte des entretiens conduits avec les acteurs locaux et la documentation de l'INSEE qui révèlent que près de la moitié des micro-entreprises (et tout particulièrement les micro-entreprises sans salarié) ne sont pas à la recherche de financement.

Le nombre de PME existantes sans salarié susceptibles d'être à la recherche de microfinance s'élève ainsi à 69,605. Les résultats pour 2014 sont présentés dans le Tableau 72 ci-dessous.

Tableau 72 : Demande annuelle de microfinance en Languedoc-Roussillon en 2014

	Financement moyen recherché par une micro-entreprise (mEUR)	Financement recherché par toutes les micro-entreprises (mEUR)
Microfinance	0.014	921 - 1,018

Source : Analyse PwC, 2014.

Le montant moyen susceptible d'être recherché par les micro-entreprises en 2014 formulé dans l'enquête en ligne et le montant utilisé dans le calcul (EUR 13,926) confirment la nécessité d'un montant moyen supérieur à celui d'un micro-prêt unique (actuellement compris entre EUR 2,000 et EUR 10,400) et de la combinaison de plusieurs produits de microfinance et garanties. Dans cette perspective, l'organisation et la coordination des acteurs de la microfinance en Languedoc-Roussillon répond à ces difficultés grâce à la combinaison de prêts d'honneur, de prêts NACRE et à l'engagement national de Bpifrance avec le prêt PCE. Ceci indique peut-être également que les activités des Institutions de Microfinance peuvent être considérées en parallèle de celles des banques commerciales proposant des micro-prêts inférieurs à EUR 25,000. Les micro-entreprises peuvent avoir des difficultés à identifier clairement les sources de financement, mais les réponses reçues pour les prêts à court-terme et les produits de microfinance indiquent un besoin manifeste de financement à court-terme pour des montants relativement importants (EUR 20,161 pour les prêts à court-terme et EUR 13,926 pour les produits de microfinance).

Demande de microfinance exprimée par les micro-entreprises qui peuvent potentiellement être créées (financement à des fins d'inclusion sociale)

La microfinance à des fins d'inclusion sociale a pour objectif de soutenir les personnes en situation de risque de pauvreté dans la création de leur propre entreprise et vise à améliorer leur situation financière précaire.

Le montant moyen recherché par une micro-entreprise à des fins d'inclusion sociale en Languedoc-Roussillon en 2014 est considéré comme similaire à celui recherché par une micro-entreprise existante, soit EUR 13,926¹³⁴.

En l'absence de méthodologie communément reconnue, deux approches différentes ont été utilisées pour d'une part estimer le nombre d'entreprises susceptibles d'avoir recours à la microfinance à des fins d'inclusion sociale dans la région¹³⁵ et d'autre part estimer par la suite les montants de microfinance pouvant être recherchés. L'utilisation de deux approches différentes permet de définir un intervalle de la demande potentielle pour des produits de microfinance à des fins d'inclusion sociale. Les deux approches proposées illustrent deux situations différentes et permettent également d'avoir une vue claire sur l'inclusion sociale en Languedoc-Roussillon.

La première approche permet d'obtenir le montant requis par des micro-entreprises pouvant être créées par des personnes au chômage de longue durée qui risquent de basculer dans la grande précarité. Cette population est vaste et diverse. Comme l'ont indiqué les entretiens conduits avec les acteurs locaux, elle regroupe des profils très différents, tels que : (1) de jeunes adultes sans qualification n'ayant jamais travaillé et ayant des difficultés pour s'insérer dans le monde du travail, (2) des personnes qui vivent dans des quartiers défavorisés où le taux de chômage est élevé et qui souffrent de la crise et (3) des personnes expérimentées connaissant une période de chômage depuis plus d'un an et qui ont des difficultés à se réorienter professionnellement. Ces personnes sont en capacité de créer leur propre activité si elles sont soutenues. Pour autant, leurs profils très variés sont un facteur important à prendre en considération car la création d'entreprise est avant tout un défi personnel pour les individus, dans un contexte économique difficile. Il existe par conséquent de nombreux éléments impondérables qui ne sont pas pris en compte dans cette approche. Elle considère pour autant la population la plus large possible susceptible d'être intéressée par des produits de microfinance ayant pour but de favoriser l'inclusion sociale et l'inclusion financière.

La seconde approche prend également en compte des personnes au chômage mais animé d'un esprit d'entreprise. A l'image des individus considérés dans la première approche, les personnes considérées dans cette seconde approche sont sans emploi et décident de créer leur entreprise. La différence se situe dans le fait qu'elles entament cette démarche non pas parce qu'elles ne trouvent pas ou ne retrouvent pas d'emploi mais parce qu'elles sont animées par un esprit d'entreprise et désirent mener à bien leur projet. Elles prennent par conséquent l'initiative de créer leur entreprise pour éviter la pauvreté. Cette seconde approche permet de définir une population plus réduite susceptible d'être intéressée par des produits de microfinance à des fins d'inclusion sociale et d'inclusion financière. La population ainsi définie étant aussi plus homogène, cette approche limite également les éléments impondérables liés à la création d'entreprise.

¹³⁴ Ce montant se fonde sur l'hypothèse que les PME existantes et celles n'existant pas encore ont les mêmes besoins. De plus, à des fins de cohérence, cette même approche a été conduite pour les études AFMA en Rhône-Alpes et en Lorraine.

¹³⁵ Les dernières données sur le pourcentage des personnes en situation précaire dans la région disponibles sur Eurostat datent de 2009. En 2009, 18.6% de la population totale du Languedoc-Roussillon était en situation précaire. C'est bien plus que la moyenne nationale (12.9% en 2009) et l'on s'attend à ce qu'il soit plus élevé aujourd'hui puisque la moyenne nationale avait augmenté depuis pour atteindre 14.1% en 2012 (Eurostat 2013). Grâce aux données réactualisées fournies par l'INSEE, disponibles à l'échelle régionale et s'intéressant aux créateurs d'entreprises, les analyses liées aux gaps financiers pour la microfinance ont été menées au moyen de données de l'INSEE et non d'Eurostat).

La première approche prend en compte les chômeurs de plus d'un an qui ont créé leur propre entreprise. Cette approche suit les trois étapes suivantes :

- Considérer le pourcentage de chômeurs de plus d'un an parmi les créateurs d'entreprises (INSEE, 2011¹³⁶) : 11.7% des créateurs d'entreprises en Languedoc-Roussillon.
- Multiplier ce pourcentage par le nombre de nouvelles entreprises créées en 2011 : 30,411 (les données de 2011 sont utilisées pour des raisons de cohérence avec l'ensemble de la présente étude AFMA¹³⁷). Le résultat obtenu est 3,558 ; indiquant que ces entreprises ont été créées par des chômeurs de plus d'un an en 2011 en Languedoc-Roussillon. Ce chiffre est annuel et peut être considéré comme stable pour 2014.
- Multiplier ce nombre par le montant moyen de produits de microfinance susceptible d'être recherché par les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014 : soit EUR 13,926.

Les résultats sont présentés dans le Tableau 73 ci-dessous.

Tableau 73 : Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Languedoc-Roussillon en 2014 (approche 1)

	Montant moyen recherché par une micro-entreprise (mEUR)	Montant recherché par toutes les micro-entreprises (mEUR)
Microfinance	0.014	50

Source : Analyse PwC, 2014.

La seconde approche considère les chômeurs qui décident de créer leur entreprise par esprit d'entrepreneuriat. Cette approche suit les trois étapes suivantes :

- Prendre en compte la population de chômeurs qui ne voient pas d'autres alternatives que la création d'entreprise pour sortir du chômage. Considérer le pourcentage de cette population parmi les créateurs d'entreprises (INSEE, 2010) : 3.5% des créateurs d'entreprises en Languedoc-Roussillon. Leur motivation principale est d'éviter de tomber dans la pauvreté.
- Multiplier ce pourcentage par le nombre de nouvelles entreprises en 2011 : 30,411 entreprises (comme pour l'approche 1, les données de 2011 sont utilisées pour des raisons de cohérence avec l'ensemble de la présente étude AFMA). Le résultat obtenu est 1,064 ; indiquant que 1,064 entreprises ont été créées par cette population spécifique de chômeurs de longue durée en 2011 en Languedoc-Roussillon. Ce nombre est annuel et peut être considéré comme stable pour 2014.
- Multiplier ce nombre par le montant moyen de produits de microfinance susceptible d'être sollicité par les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014 : EUR 13,926.

Les résultats sont présentés dans le Tableau 74 ci-dessous.

¹³⁶ Les dernières données de l'INSEE sur les créations d'entreprises datent de 2010. L'INSEE conduit cette enquête tous les quatre ans. La prochaine sera conduite au cours du second semestre 2014.

¹³⁷ Les données de 2011 sur le nombre de créations d'entreprises dans la région ont été utilisées par cohérence avec le reste du présent rapport AFMA, malgré le fait que les chiffres de l'INSEE sur les créateurs d'entreprises datent de 2010. Il peut cependant être présumé que ces données ne sont pas significativement différentes entre 2010 et 2011.

Tableau 74 : Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Languedoc-Roussillon en 2014 (Approche 2)

	Montant moyen recherché par une micro-entreprise (mEUR)	Montant recherché par toutes les micro-entreprises (mEUR)
Microfinance	0.014	15

Source: Analyse PwC, 2014.

En considérant les éléments ci-dessus et pour les deux approches, un besoin en produits de microfinance compris entre EUR 15m et EUR 50m pourrait être exprimé par des nouveaux créateurs d'entreprises qui actuellement sont en situation d'exclusion sociale et seraient tentés de créer leur entreprise s'ils étaient mieux soutenus.

Il est à noter que le montant de la demande annuelle totale de microfinance calculé selon cette seconde approche est proche de l'offre annuelle de microfinance en Languedoc-Roussillon ; estimée dans un intervalle compris entre EUR 12m et EUR 13m pour 2014. Ceci indique dès lors que l'offre de microfinance proposée en Languedoc-Roussillon est susceptible de couvrir la partie la plus basse de l'intervalle de la demande de microfinance à des fins d'inclusion sociale, mais non une demande supérieure et/ou une demande à laquelle viendrait s'ajouter les micro-entreprises déjà existantes.

7.6 Demande de financement des petites entreprises en Languedoc-Roussillon

Les petites entreprises (ayant entre 10 et 49 salariés) représentent 3.1% de l'ensemble des PME de la région du Languedoc-Roussillon en 2011. Ce nombre absolu de petites entreprises s'est sensiblement amoindri au cours des dernières années, tout autant que sa proportion par rapport à la population totale de PME, comme indiqué dans le Tableau 75 ci-dessous. Cette évolution tend à confirmer la réduction en nombre des sociétés dans cette catégorie de taille de PME, principalement due à la crise de 2009 et à l'année 2011 quand l'économie de la région a dû faire face à une seconde période de difficultés économiques.

Tableau 75 : Nombre de petites entreprises en Languedoc-Roussillon et évolution année par année entre 2008 et 2011

Nombre d'entreprises	2008		2009			2010			2011		
	Nombre d'entreprises	% du total PME	Nombre d'entreprises	% du total PME	Evolution 2008-2009	Nombre d'entreprises	% du total PME	Evolution 2009-2010	Nombre d'entreprises	% du total PME	Evolution 2010-2011
Total PME	196,294		209,468		6.7%	219,057		4.6%	220,846		0.8%
Total des petites entreprises	7,030	3.6%	6,803	3.3%	-3.2%	7,003	3.2%	2.9%	6,839	3.1%	-2.3%

Source : INSEE, Censur 2011.

Le Tableau 76 ci-dessous illustre que, comme pour les micro-entreprises, le département avec le pourcentage le plus élevé de petites entreprises est l'Hérault, suivi par le département du Gard.

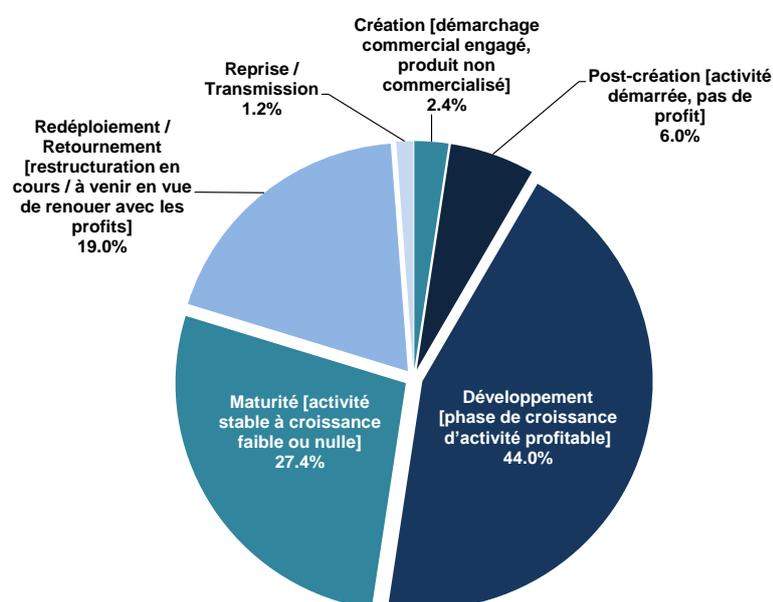
Tableau 76 : Evolution du nombre de petites entreprises dans les départements de la région du Languedoc-Roussillon

Nombre de petites entreprises	2008	2009		2010		2011		
	Nombre de petites entreprises	Nombre de petites entreprises	Evolution 2008-2009	Nombre de petites entreprises	Evolution 2009-2010	Nombre de petites entreprises	Evolution 2010-2011	% du total de petites entreprises
Aude	915	877	-4.2%	933	6.4%	898	-3.8%	13.1%
Gard	1,736	1,639	-5.6%	1,663	1.5%	1,663	0.0%	24.3%
Hérault	2,911	2,845	-2.3%	2,923	2.7%	2,836	-3.0%	41.5%
Lozère	253	256	1.2%	264	3.1%	253	-4.2%	3.7%
Pyrénées-Orientales	1,215	1,186	-2.4%	1,220	2.9%	1,189	-2.5%	17.4%
Nombre total de petites entreprises en Languedoc-Roussillon	7,030	6,803	-3.2%	7,003	2.9%	6,839	-2.3%	100.0%

Source : INSEE, Censur 2011.

La Figure 39 ci-dessous indique que la moitié des petites entreprises du Languedoc-Roussillon bénéficie d'une capacité de croissance dans un futur proche : 6.0% sont dans une phase de post-crétion et 44.0% se considèrent comme étant dans une phase de développement. La seconde moitié des petites entreprises de la région présentent de plus faibles opportunités de croissance du fait qu'elles sont matures (27.4%) ou dans une phase de restructuration (19.0%).

Figure 39 : Stades de développement des petites entreprises en Languedoc-Roussillon¹³⁸



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

À la différence des micro-entreprises, 57.1% des petites entreprises ont rapporté une augmentation de leur chiffre d'affaires. D'un autre côté, le ratio chiffre d'affaires/endettement des

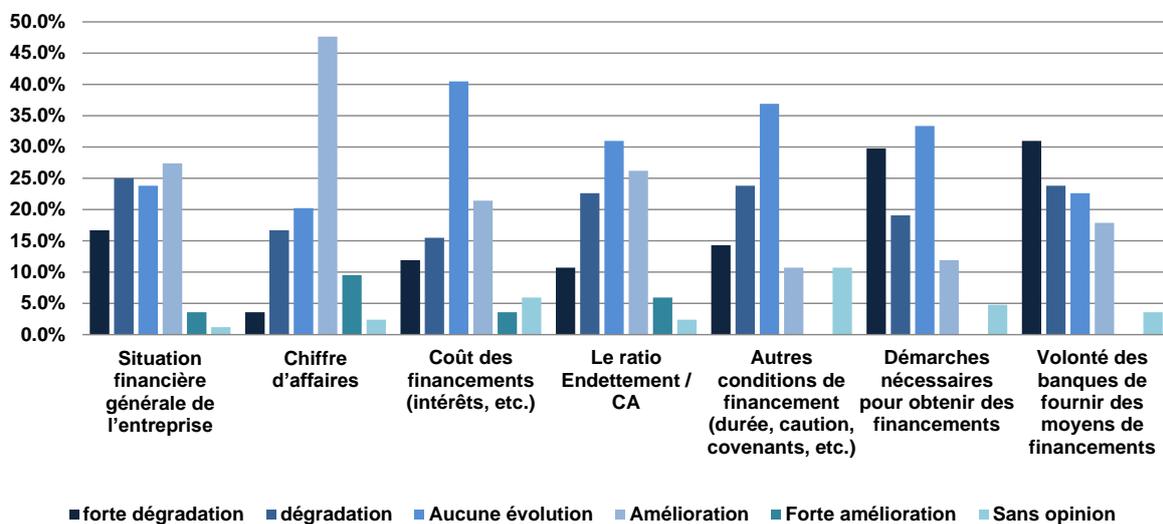
¹³⁸ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 84.

petites entreprises s'est empiré au cours des trois dernières années¹³⁹ (Figure 40). Ceci suggérerait que soit l'augmentation du chiffre d'affaires n'est pas assez conséquente, soit la dette se développe plus rapidement. Une telle tendance se reflète également dans les interviews, où les acteurs locaux signalent une faible activité économique des PME. De façon générale, comme dans le cas des micro-entreprises, les petites entreprises en Languedoc-Roussillon considèrent que leur situation financière s'est détériorée¹⁴⁰.

Tout comme des micro-entreprises, les petites entreprises perçoivent une charge administrative croissante lorsqu'elles recherchent du financement¹⁴¹ ainsi qu'une détérioration de la volonté des banques à prêter. Dans l'enquête en ligne, plus de la moitié des répondants (54.8%) ont considéré que les banques étaient moins disposées à prêter durant la période 2011-2013, une proportion beaucoup plus élevée qu'en Lorraine et en Rhône-Alpes¹⁴². Cette tendance est en conformité avec les opinions de certains des fournisseurs financiers interviewés.

Enfin, même si un certain nombre d'obstacles au financement demeurent du côté de la demande (par exemple le nombre croissant de non-remboursement des prêts, la faible activité économique des PME), obstacles qui pourraient décourager les banques à fournir des prêts, le marché du crédit lui-même pourrait se resserrer, en grande partie en raison des conditions imposées par Bâle II et III. En conclusion, les petites entreprises estiment que d'autres conditions comme la maturité des prêts et des conditions de garantie sont devenues plus strictes au cours des trois dernières années¹⁴³.

Figure 40 : Perception de changement de l'accès au financement et situation financière des petites entreprises durant la période 2011-2013¹⁴⁴



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

¹³⁹ Comme remarqué par 33.3% des petites entreprises

¹⁴⁰ Comme observé par 41.7% des petites entreprises en Languedoc-Roussillon (contre 37.8% en Lorraine par exemple).

¹⁴¹ Comme observé par 48.8% des petites entreprises en Languedoc-Roussillon.

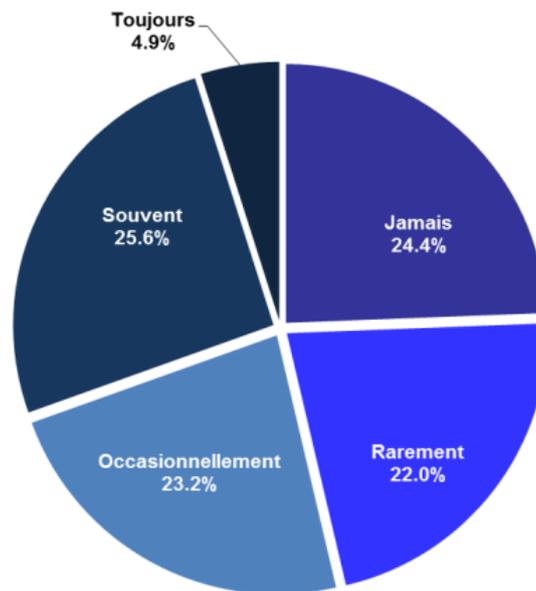
¹⁴² 31.1% en Lorraine et 40% en Rhône-Alpes.

¹⁴³ Il s'agit de la perception de 38.1% des petites entreprises en Languedoc-Roussillon.

¹⁴⁴ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 84.

En dépit de leurs ressemblances aux micro-entreprises, les petites entreprises demeurent plus confiantes au sujet de la recherche de financement. En comparaison avec 78.2% des micro-entreprises, seulement 53.7%¹⁴⁵ des petites entreprises du Languedoc-Roussillon ont ressenti du découragement dans leur recherche de financement au cours des trois dernières années (Figure 41). Cette proportion est similaire en Rhône-Alpes (53.8%) et en Lorraine (57.1%).

Figure 41 : Découragement dans la recherche de financement ressenti par les petites entreprises durant la période 2011-2013¹⁴⁶



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

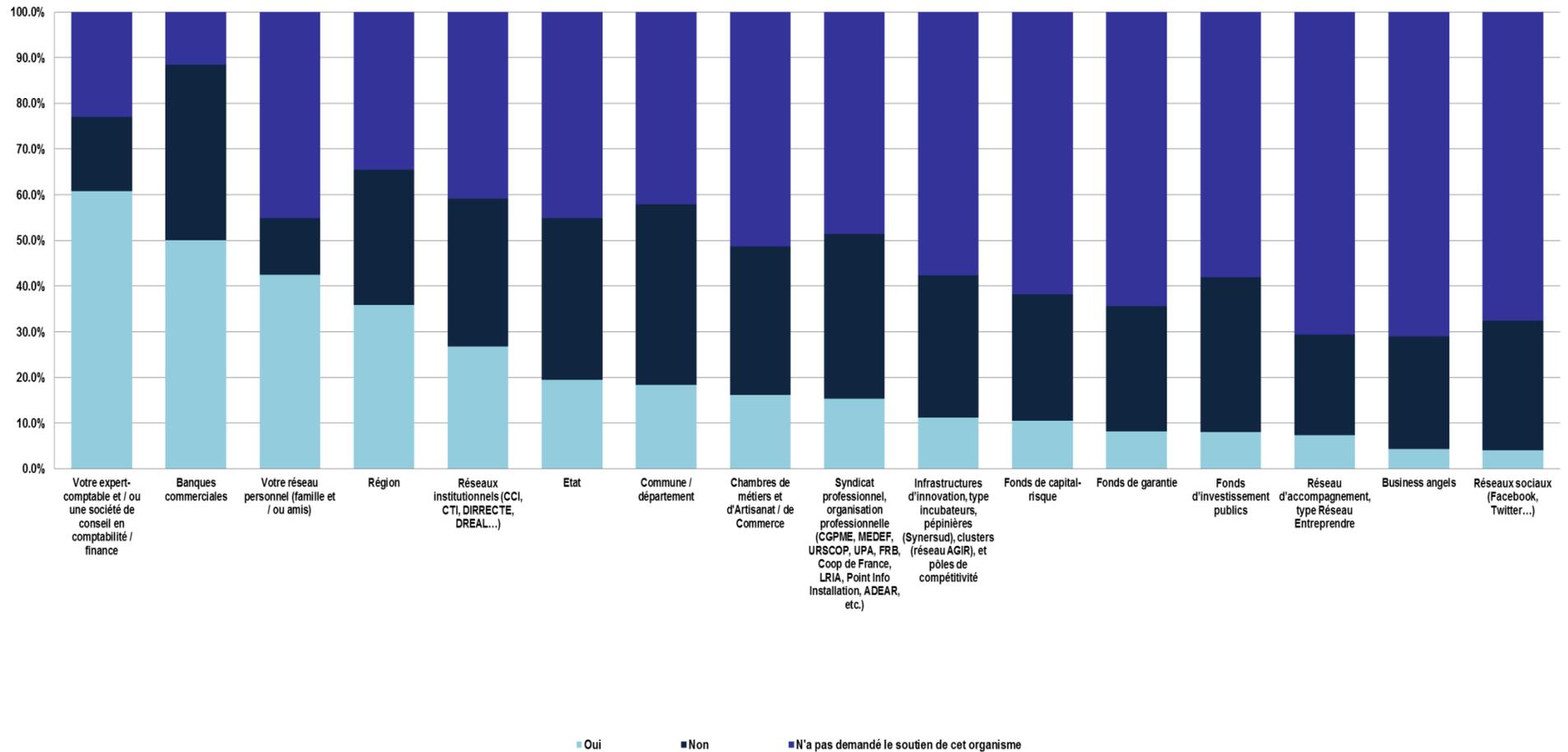
Tout comme les micro-entreprises, les petites entreprises de la région Languedoc-Roussillon se sont également senties fortement soutenues par leurs réseaux personnels et professionnels. Cependant, à la différence des micro-entreprises, les petites entreprises se sont senties davantage soutenues par les comptables et les conseillers financiers (60.8%) que par la famille et les amis (42.5%). Ceci provient le plus probablement du fait que les petites entreprises ont plus de ressources et d'expérience pour chercher de l'aide professionnelle et pour établir des relations avec des financiers.

En outre, les petites entreprises se sont senties sensiblement plus soutenues par les banques que les micro-entreprises (50.0% contre 27.3% respectivement). Ceci s'explique par le fait que, comme dans le cas des réseaux professionnels, les petites entreprises ont plus d'expérience pour traiter avec les banques. Ensuite, les petites entreprises peuvent être vues en tant que clients plus souhaitables que les micro-entreprises puisqu'elles tendent à emprunter de plus grands montants et à avoir une base plus importante de capitaux garantis. Par conséquent, les banques sont davantage disposées à leur fournir le financement recherché et à les soutenir pendant le processus d'application, si nécessaire.

¹⁴⁵ Parmi ceux-ci, 4.9% ont toujours été découragés, 25.6% l'ont souvent été et 23.2% l'ont parfois été.

¹⁴⁶ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 82.

Figure 42 : Sentiment de soutien dans la recherche de financement ressenti par les petites entreprises¹⁴⁷



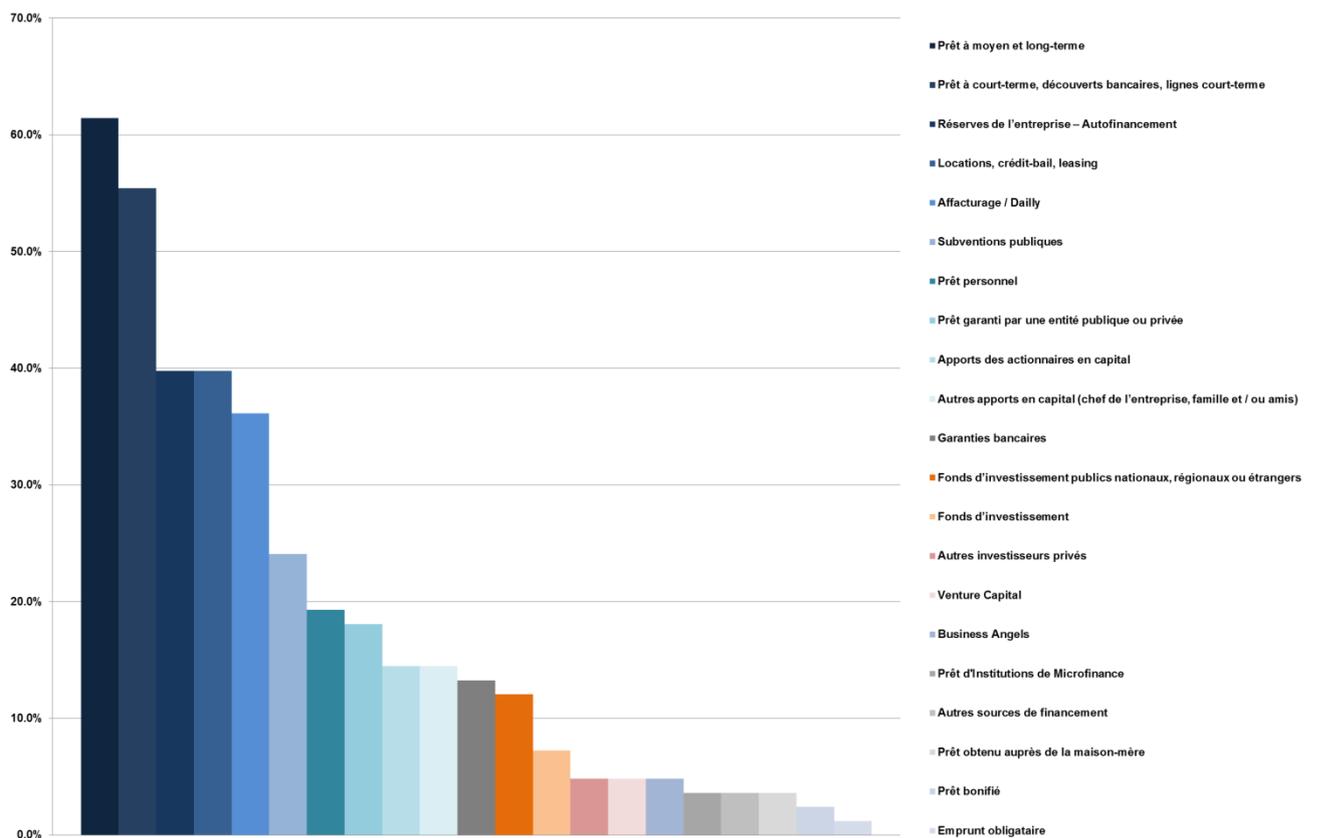
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

¹⁴⁷ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 83.

Conformément aux observations ci-dessus, la Figure 43 montre que le financement des petites entreprises en Languedoc-Roussillon dépend en grande partie des institutions bancaires. Tout comme les micro-entreprises, les petites entreprises se sont tournées vers les prêts à moyen et long-terme (61.5% des petites entreprises) ainsi que vers les prêts à court-terme (55.4% d'entre elles). Les raisons expliquant une utilisation plus répandue des prêts de plus longue tenue ont été décrites dans la Section 7.5 a) analysant la demande de financement des micro-entreprises.

A titre de comparaison, les petites entreprises de la région Rhône-Alpes se sont moins tournées vers les crédits bancaires que leurs pairs en Languedoc-Roussillon et ont préféré les prêts à court-terme (utilisés par 46% des petites entreprises en Rhône-Alpes) aux prêts à moyen et long-terme (utilisés par 42% d'entre elles durant la période 2011-2013). Ceci pourrait être attribué au fait que les entreprises en Rhône-Alpes ont une meilleure capacité d'accéder aux sources adaptées de financement parmi celles disponibles afin de couvrir leurs utilisations et besoins divers, tandis que les petites entreprises en Languedoc-Roussillon semblent employer des prêts à moyen et long-terme pour couvrir tous leurs besoins de financement, à la fois ceux à court-terme et ceux à long-terme.

Figure 43 : Produits financiers utilisés par les petites entreprises en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013¹⁴⁸



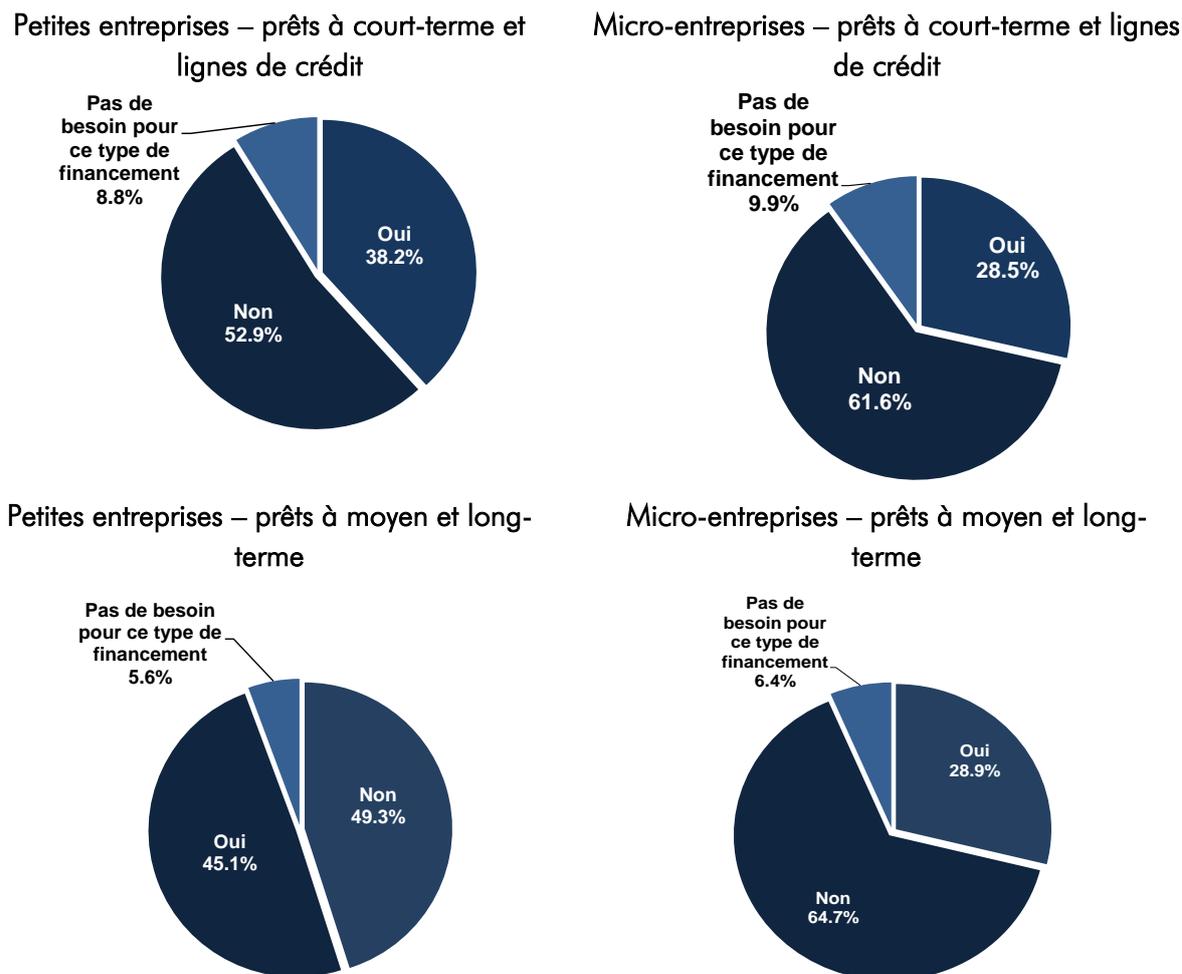
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Lorsqu'on se penche sur l'accès au financement des petites entreprises de la région Languedoc-Roussillon, deux résultats ressortent de l'enquête en ligne. Premièrement, les petites entreprises

¹⁴⁸ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 83.

ont un meilleur accès aux prêts que les micro-entreprises (Figure 44)¹⁴⁹. Ce n'est pas étonnant compte tenu de leurs plus grandes ressources et de leurs meilleures relations avec les banques, comme décrit dans les paragraphes précédents. Deuxièmement, les petites entreprises déclarent avoir un meilleur accès aux prêts à moyen et long-terme qu'aux prêts à court-terme¹⁵⁰. Etant donné que les prêts à court-terme impliquent des montants inférieurs que ceux des prêts de plus longue tenure, ceci vient confirmer les résultats des interviews montrant une pénurie de financement pour les petits montants.

Figure 44 : Perception des micro-entreprises et des petites entreprises quant au fait de disposer d'un accès suffisant au crédit dans le Languedoc-Roussillon¹⁵¹



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

La proportion de petites entreprises n'ayant pas rencontré de difficulté dans la recherche de financement en Languedoc-Roussillon est comparable à celle observée en Rhône-Alpes¹⁵² durant la période 2011-2013. Lorsque les petites entreprises du Languedoc-Roussillon ont réellement fait face à des difficultés, plus de la moitié d'entre elles les attribuent au manque de volonté des

¹⁴⁹ 45.1% des petites entreprises affirment qu'elles ont eu un accès suffisant aux prêts à moyen et long-terme contre 28.9% des micro-entreprises. En conséquence, la proportion de petites entreprises déclarant un manque d'accès aux prêts à moyen et long-terme (49.3%) est nettement inférieure au pourcentage respectif des micro-entreprises (64.7%). De même, 38.2% des petites entreprises considèrent qu'elles ont eu un accès suffisant aux prêts à court-terme, par rapport à 28.5% des micro-entreprises.

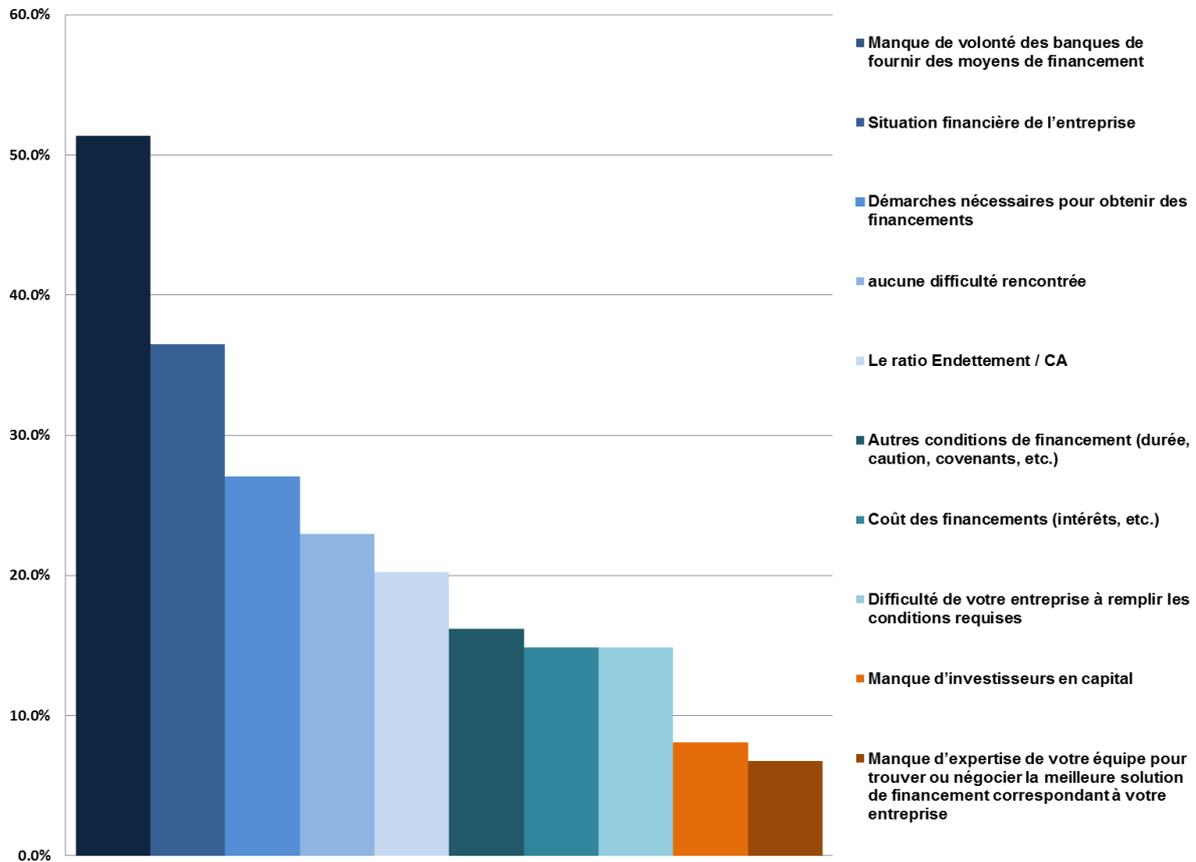
¹⁵⁰ 38.2% des petites entreprises considèrent qu'elles ont eu un accès suffisant aux prêts à court-terme, par rapport à 45.1% pour les prêts à moyen et long-terme.

¹⁵¹ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 79.

¹⁵² 23.0% des petites entreprises en Languedoc-Roussillon et 21.0% des petites entreprises en Rhône-Alpes.

banques de fournir des moyens de financement (51.4%). Cette proportion est significativement plus élevée qu'en Lorraine (42.9%) et qu'en Rhône-Alpes (29.8%).

Figure 45 : Raisons apportées pour expliquer les difficultés des petites entreprises à trouver du financement durant la période 2011-2013¹⁵³



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

En ce qui concerne l'accès au prêt bancaire (Figure 46), les petites entreprises ont davantage tendance à demander¹⁵⁴ et recevoir le montant exact¹⁵⁵ de leur requête que les micro-entreprises. En dépit de cette différence, les micro-entreprises et les petites entreprises ont en grande partie fait face à des difficultés similaires dans leurs recherches de financement. Les principaux obstacles rencontrés sont la cote de solvabilité¹⁵⁶, l'insuffisance de capitaux propres ainsi que l'insuffisance de la caution¹⁵⁷.

¹⁵³ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 74.

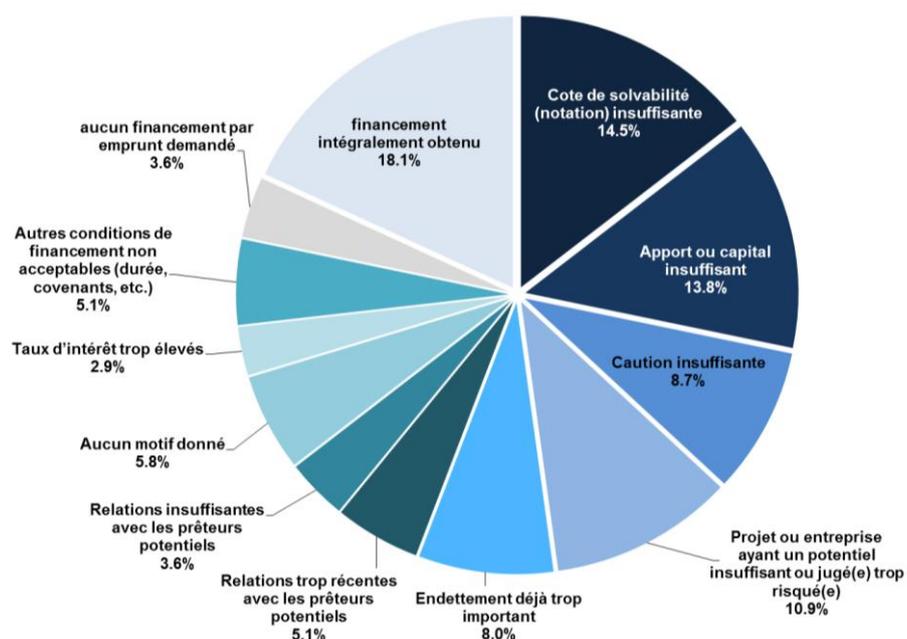
¹⁵⁴ 3.6% des petites entreprises n'ont pas recherché de prêts, par rapport à 7.1% des micro-entreprises.

¹⁵⁵ 18.1% des petites entreprises, par rapport à 10.4% des micro-entreprises.

¹⁵⁶ Pour 14.5% des petites entreprises et 16.0% des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon.

¹⁵⁷ Pour 13.8% des petites entreprises et 8.7% des micro-entreprises en Languedoc-Roussillon.

Figure 46 : Raisons avancées par les petites entreprises pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires durant la période 2011-2013¹⁵⁸



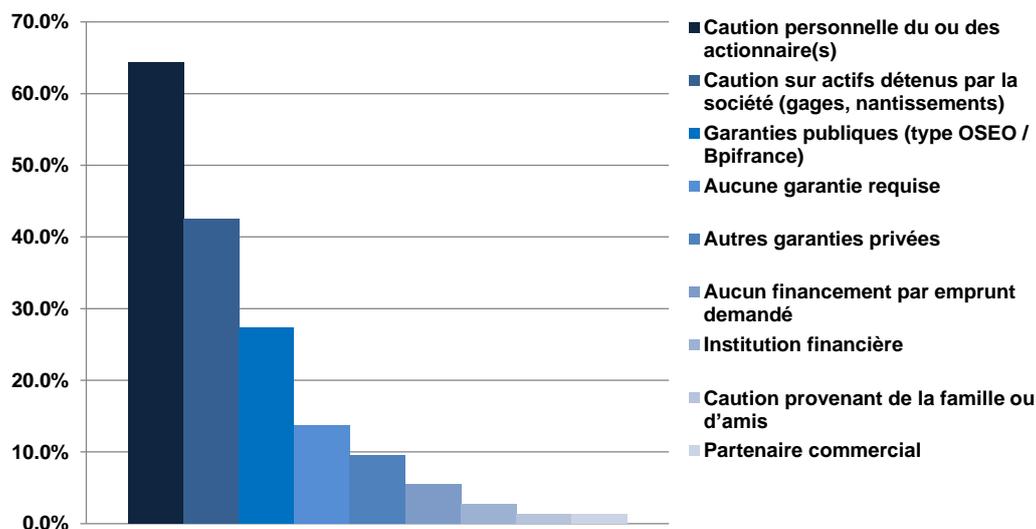
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Comme observé ci-dessus, la caution est un facteur important pour avoir accès au financement. Tout comme pour les micro-entreprises, la garantie personnelle constitue la sécurité la plus fréquemment utilisée par les petites entreprises : c'est la source de garantie choisie par presque deux tiers des petites entreprises de la région (Figure 47). Néanmoins, les petites entreprises sont également plus susceptibles d'utiliser leurs immobilisations corporelles comme garantie par rapport aux micro-entreprises (42.5%)¹⁵⁹. La proportion de petites entreprises ayant porté leurs capitaux propres en caution est similaire en Lorraine (44.2%) et inférieure mais toujours comparable en Rhône-Alpes (34.0%). Ceci illustre le fait que l'accès des petites entreprises au financement est facilité par une possibilité plus extensive de porter ses capitaux propres en caution si nécessaire.

¹⁵⁸ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 54.

¹⁵⁹ 42.5% des petites entreprises en Languedoc-Roussillon ont utilisé des actifs de la société comme garantie, contre 16.1% des micro-entreprises de la région.

Figure 47 : Types de garantie utilisés par les petites entreprises lors de leur financement par emprunt durant la période 2011-2013¹⁶⁰

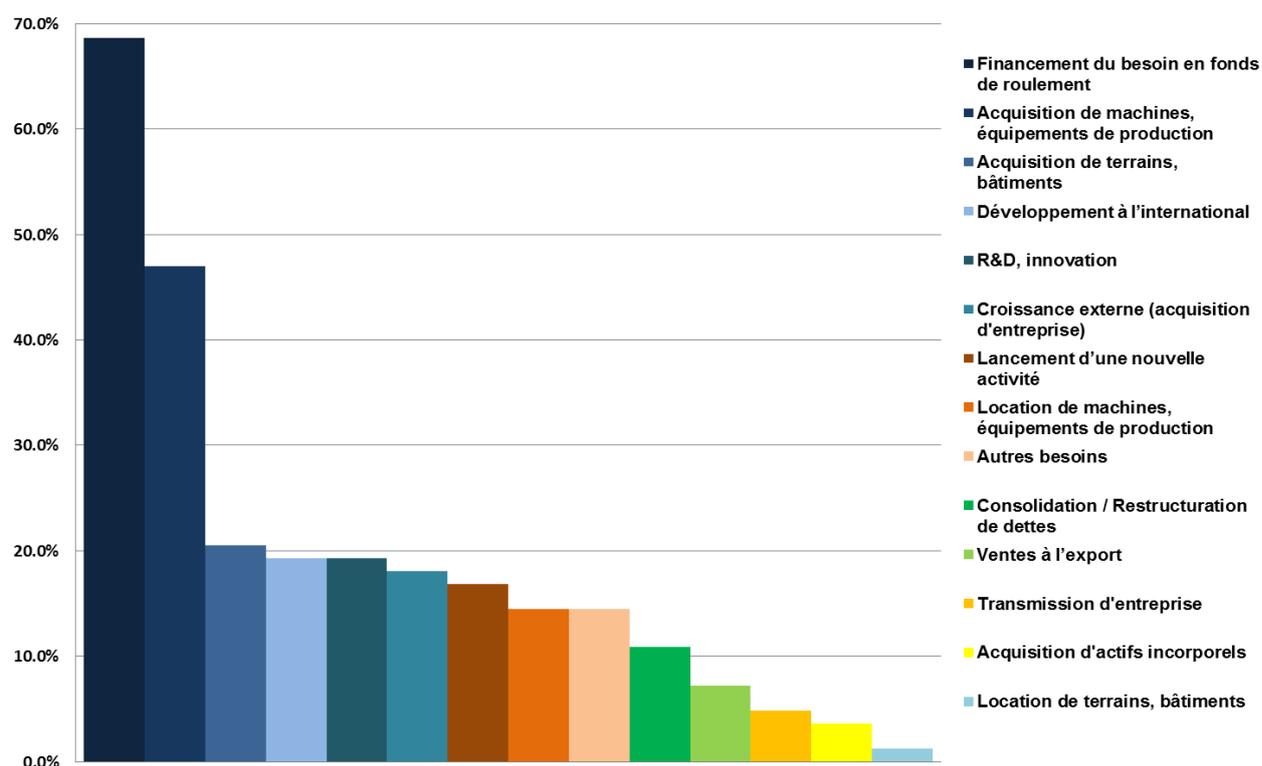


Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Comme l'illustre la Figure 48 ci-dessous, les petites entreprises de la région Languedoc-Roussillon ont, presque constamment, recherché du financement pour couvrir leur besoin de fonds de roulement (68.7% des petites entreprises) et d'investissement (67.5% d'entre elles). Le caractère non-industriel de la région est reflété par le fait que 47.0% des petites entreprises ont utilisé du financement pour acquérir des machines durant la période 2011-2013, comparé à 62.8% dans la région industrielle qu'est la Lorraine.

¹⁶⁰ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question: 73.

Figure 48 : Utilisation du financement par les petites entreprises durant la période 2011-2013¹⁶¹



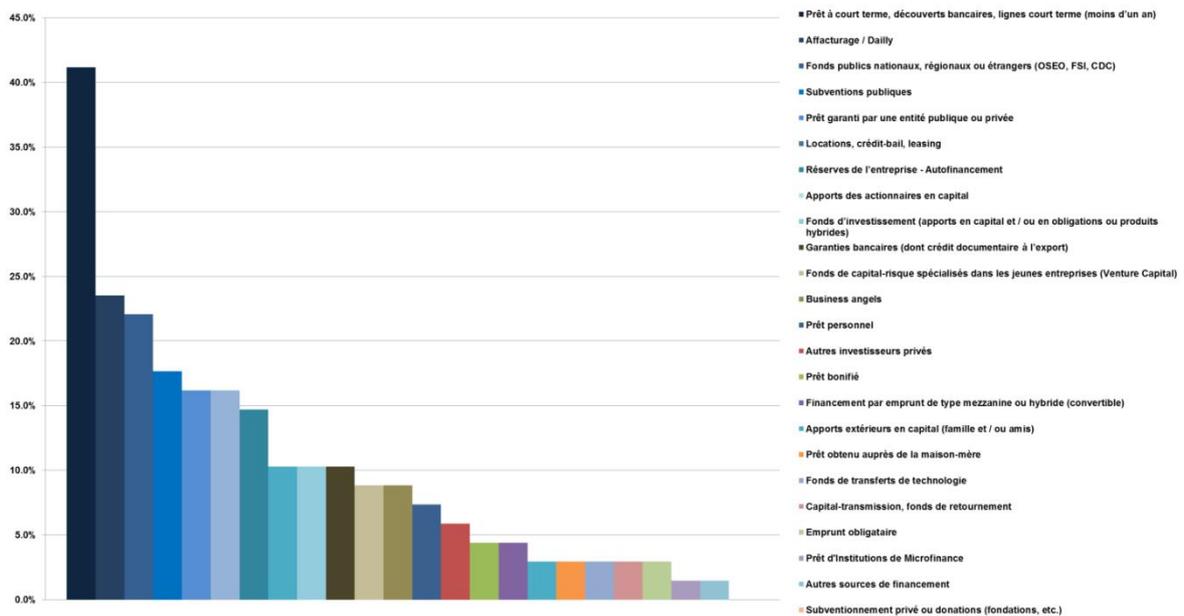
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

À l'avenir, on s'attend à ce que les petites entreprises en Languedoc-Roussillon suivent un modèle de financement semblable à celui de la période 2011-2013. Le prêt demeure le produit le plus recherché. D'ailleurs, on s'attend à ce que les prêts à moyen et long-terme soient préférés à des prêts de plus courte durée¹⁶². Cependant, il est également possible de remarquer que les petites entreprises utiliseront moins de subventions publiques que durant la période 2011-2013. Ceci peut suggérer que les petites entreprises anticipent une baisse de ce type de financement en 2014 ou qu'elles en ont utilisé de manière suffisante lors des années précédentes. Cette situation pourrait également signifier que les petites entreprises considèrent qu'obtenir une subvention ou constituer un dossier pour ce type de financement est de plus en plus difficile. Ainsi elles décideraient de chercher d'autres sources de financement que les subventions. Ces financements ne seraient pas gratuits mais cibleraient davantage leurs besoins propres, tels que le micro-crédit, pour les plus petites entreprises de cette catégorie de taille de PME.

¹⁶¹ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 83.

¹⁶² 54.4% des petites entreprises déclarent qu'elles planifient d'utiliser des prêts à moyen et long-terme, tandis que 41.2% d'entre elles rechercheront des prêts à court-terme.

Figure 49 : Estimation des sources de financement des petites entreprises pour 2014¹⁶³

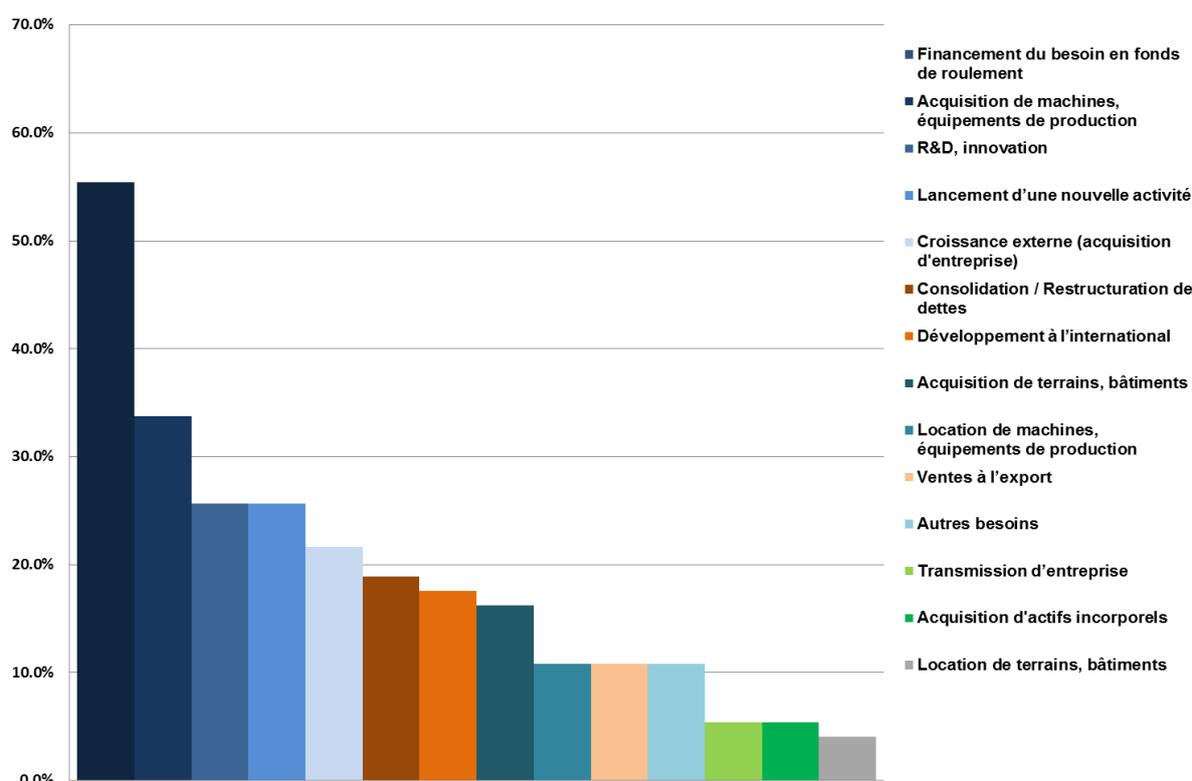


Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

La future utilisation des sources de financement veillera principalement à couvrir les besoins de fonds de roulement (pour 55,4% des petites entreprises) ainsi que d'investissement (33.8% pour de nouveaux équipements et 16.2% pour l'acquisition d'immeubles et d'usines). Bien que significatifs, les taux ci-dessus sont inférieurs à ceux de la période 2011-2013, suggérant un ralentissement général de l'activité économique. Cette perspective doit être nuancée du fait qu'une plus grande proportion de petites entreprises prévoit d'utiliser leurs sources de financement pour des activités de R&D (25.7% de ces entreprises, comparé à 19.3% durant la période 2011-2013) et pour le lancement de nouvelles activités (25.7% d'entre elles, comparé à 19.6% durant la période 2011-2013). Étant donné que la région Languedoc-Roussillon héberge de nombreuses PME innovantes dans divers secteurs, ceci pourrait accélérer la croissance dans la région. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les résultats de ces investissements pourraient mettre du temps à se matérialiser.

¹⁶³ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 68.

Figure 50 : Estimation de l'utilisation des financements par les petites entreprises en 2014¹⁶⁴



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

7.7 Demande de financement des entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon¹⁶⁵

Alors qu'en 2011, les entreprises de taille moyenne (ayant entre 50 et 249 salariés) représentent seulement 0.6% de l'ensemble des PME du Languedoc-Roussillon, elles représentent néanmoins plus d'un tiers (36%) de l'emploi dans les PME de la région.

Les entreprises de taille moyenne du Languedoc-Roussillon ont prouvé leur résistance face à la crise en comparaison des petites entreprises. Le nombre d'entreprises de taille moyenne a ainsi augmenté de 2.9% en 2009 et de 3.4% en 2010, tandis que le nombre de petites entreprises diminuait de 3.2% et 2.3% lors de ces mêmes années. Une possible explication serait que les entreprises de taille moyenne ont davantage de ressources pour faire face aux difficultés découlant de la crise et se rétablissent, par conséquent, plus rapidement. En effet, non seulement les entreprises de taille moyenne ont davantage de capitaux propres, mais elles sont également capables d'attirer des investisseurs étrangers ainsi que de réorienter leurs produits et services vers de nouveaux marchés, même au niveau international. Par ailleurs, sur la période couvrant 2008 à 2011, la proportion du nombre d'entreprises de taille moyenne sur l'ensemble des PME est demeurée stable (0.66%) (Tableau 77).

¹⁶⁴ Nombre d'entreprises de taille moyenne ayant répondu à la question : 74.

¹⁶⁵ Afin d'aligner l'échantillon avec la distribution des PME dans la région, les entreprises de taille moyenne dispose d'une base de réponse faible dans les résultats de l'enquête en ligne. L'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête en ligne prend en compte ce facteur et apporte une indication de la demande de financement des entreprises de taille moyenne de la région du Languedoc-Roussillon.

Tableau 77 : Nombre d'entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon et évolution année par année entre 2008 et 2011

Nombre d'entreprises	2008		2009			2010			2011		
	Nombre d'entreprises	% du total PME	Nombre d'entreprises	% du total PME	Evolution 2008-2009	Nombre d'entreprises	% du total PME	Evolution 2009-2010	Nombre d'entreprises	% du total PME	Evolution 2010-2011
Total PME	196,294		209,468		6.7%	219,057		4.6%	220,846		0.8%
Total des entreprises de taille moyenne	1,192	0.6%	1,226	0.6%	2.9%	1,268	0.6%	3.4%	1,268	0.6%	0.0%

Source : INSEE, Censur 2011.

Tout comme les plus petites entreprises, les entreprises de taille moyenne sont principalement concentrées dans les départements de l'Hérault et du Gard. Ceci est dû à la présence d'importants centres urbains tels que Nîmes et Montpellier dans ces départements.

Tableau 78 : Evolution du nombre d'entreprises de taille moyenne dans les départements de la région du Languedoc-Roussillon

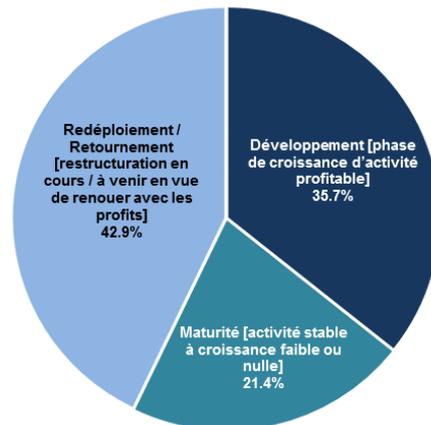
Nombre d'entreprises de taille moyenne	2008	2009		2010		2011		
	Nombre d'entreprises de taille moyenne	Nombre d'entreprises de taille moyenne	Evolution 2008-2009	Nombre d'entreprises de taille moyenne	Evolution 2009-2010	Nombre d'entreprises de taille moyenne	Evolution 2010-2011	% du total d'entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon
Aude	128	137	7.0%	142	3.6%	144	1.4%	11.4%
Gard	296	313	5.7%	324	3.5%	313	-3.4%	24.7%
Hérault	505	521	3.2%	529	1.5%	544	2.8%	42.9%
Lozère	51	47	-7.8%	50	6.4%	48	-4.0%	3.8%
Pyrénées-Orientales	212	208	-1.9%	223	7.2%	219	-1.8%	17.3%
Nombre total d'entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon	1,192	1,226	2.9%	1,268	3.4%	1,268	0.0%	100.0%

Source : INSEE, Censur 2011.

Malgré une stagnation du nombre d'entreprises de taille moyenne durant la crise, les résultats de l'enquête en ligne indiquent que 42.9% de ces entreprises en Languedoc-Roussillon se trouvent actuellement dans une phase de restructuration afin de renouer avec les profits (Figure 51). En outre, 35.7% d'entre elles se considèrent en phase de développement, montrant ou s'attendant à de plus importants taux de croissance. Enfin, les 21.4% des entreprises de taille moyenne restantes se considèrent comme matures, exerçant des activités stables avec peu de croissance attendue pour les années à venir.

En comparaison avec la Lorraine (12.5%) et la région Rhône-Alpes (27.3%), la proportion d'entreprises de taille moyenne en phase de développement est bien plus élevée en Languedoc-Roussillon (35.7%), suggérant un potentiel de croissance pour le future de ces entreprises qui sont souvent clientes de plus petites PME de la région. Parallèlement à cela, la performance globale de ces entreprises de taille moyenne dépendra de la capacité des entreprises en phase de restructuration à renouer avec les profits et à croître.

Figure 51 : Stades de développement des entreprises de taille moyenne au Languedoc-Roussillon¹⁶⁶



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Les entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon ont un point de vue négatif frappant sur le changement dans leurs conditions d'accès au financement au cours de la période 2011-2013. Par exemple, 64.3% des répondants partagent l'opinion que les banques sont devenues moins disposées à prêter¹⁶⁷. De plus, la moitié des répondants pensent que les conditions de maturité et de garantie sont devenues plus strictes¹⁶⁸ et 35.7% pensent que le coût du financement est devenu moins avantageux sur cette période¹⁶⁹.

La raison de cette apparente détérioration relationnelle entre les entreprises de taille moyenne et les banques pourrait se trouver dans l'endettement déjà important de ces entreprises. Comme remarqué au cours des interviews, de nombreuses PME – et plus particulièrement les entreprises de taille moyenne – ont surinvesti avant la crise, ce qui les a laissées avec une charge de la dette importante et des inventaires sous-utilisés. Un rétablissement difficile (s'il y en a un) suite à la crise de 2008-2009 rend le remboursement de la dette difficile. En effet, 42.9% des entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon ont observé que leur ratio dette/chiffre d'affaires s'est détérioré au cours de la période 2011-2013¹⁷⁰. Cette situation pourrait également être due à la détérioration du chiffre d'affaires, observée par 57.1% des répondants¹⁷¹.

¹⁶⁶ Nombre d'entreprises de taille moyenne ayant répondu à la question : 14.

¹⁶⁷ C'est un chiffre plus important qu'en Lorraine (25.0%) et qu'en Rhône-Alpes (40.0%).

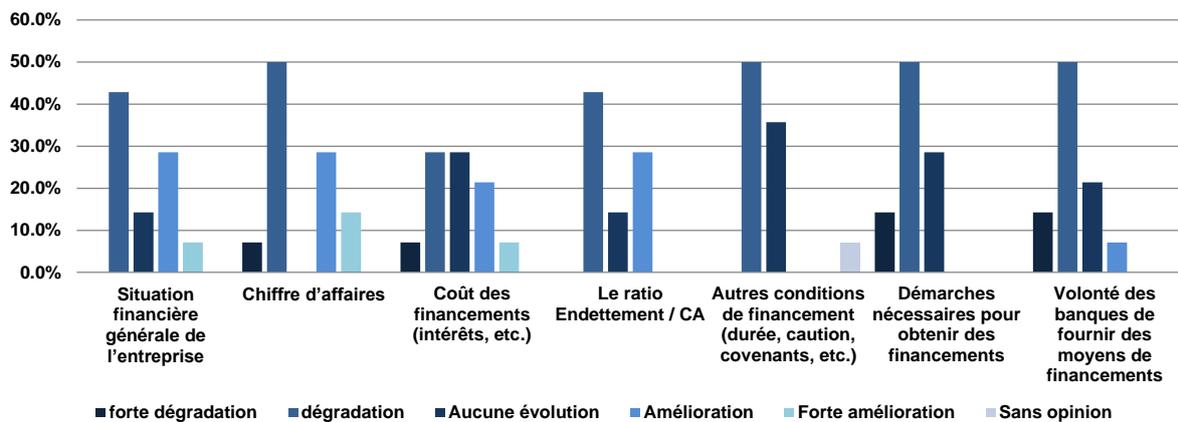
¹⁶⁸ Comparé à 25.0% en Lorraine et aucune en Rhône-Alpes.

¹⁶⁹ Comparé à 12.5% en Lorraine et 10.0% en Rhône-Alpes.

¹⁷⁰ Seulement 25.0% des entreprises en Lorraine et aucune en Rhône-Alpes ont observé une détérioration de leur ratio dette sur chiffre d'affaires sur la même période.

¹⁷¹ D'un autre côté, 42.9% des entreprises de taille moyenne de la région Languedoc-Roussillon ont observé une amélioration (ou forte amélioration) de leur chiffre d'affaires. Toutefois, ce pourcentage reste faible comparé avec les deux tiers des entreprises de taille moyenne en Lorraine (62.5%) et en Rhône-Alpes (60%) ayant répondu à la même question.

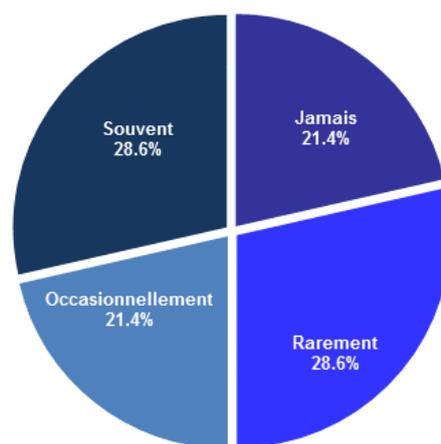
Figure 52 : Perception de changement de l'accès au financement et situation financière des entreprises de taille moyenne durant la période 2011-2013¹⁷²



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Malgré la perception négative de l'accès au financement, les entreprises de taille moyenne demeurent confiantes à propos de la recherche de financement dans la région. Ceci est illustré par la Figure 53 ci-dessous montrant que la moitié des entreprises de taille moyenne ont rarement ou jamais ressenti du découragement lors de leurs recherches d'obtention de financement durant la période 2011-2013. Ceci indique que malgré une situation financière décroissante de ces entreprises, les entreprises de moyenne taille restent les entreprises ayant le plus de valeur aux yeux des financiers – et particulièrement aux yeux des banques – résultant du fait que ces entreprises ne se sentent pas découragées au moment de rechercher du financement.

Figure 53 : Sentiment de découragement de la part des entreprises de taille moyenne dans leur recherche de financement durant la période 2011-2013¹⁷³



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

En outre, contrairement aux micro-entreprises et aux petites entreprises, les entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon se sont principalement senties soutenues par la Région et leurs

¹⁷² Nombre d'entreprises de taille moyenne ayant répondu à la question : 14.

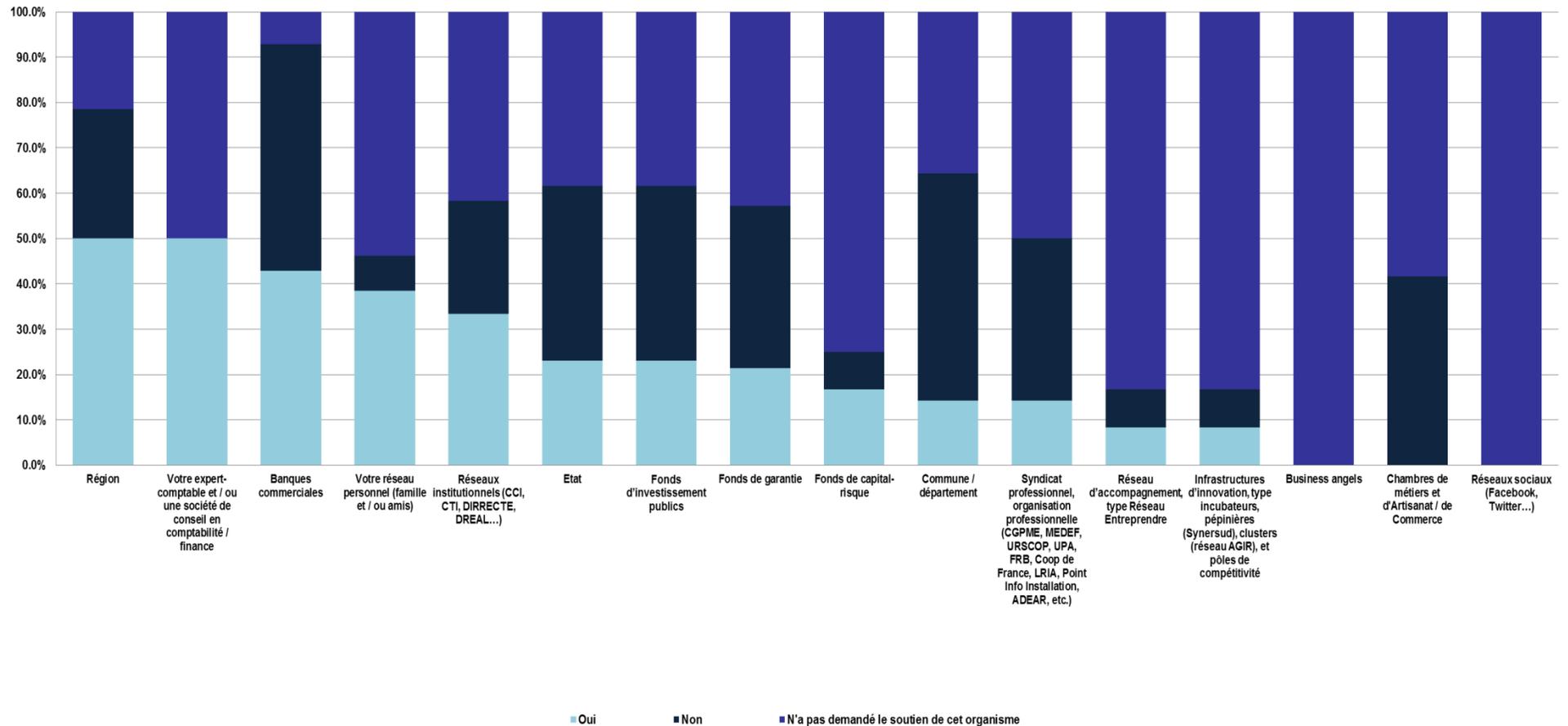
¹⁷³ Nombre d'entreprises de taille moyenne ayant répondu à la question : 14.

réseaux professionnels (comptables et conseillers financiers)¹⁷⁴. Les raisons de ce fort sentiment de soutien de la part des expert-comptables et conseillers financiers sont sensiblement les mêmes que pour les petites entreprises. En parallèle, le sentiment de soutien apporté par la Région indique une bonne interconnection entre cette dernière et les entreprises de taille moyenne. En effet, ces entreprises, peu nombreuses en région Languedoc-Roussillon, sont clairement identifiées et connues par la Région (Figure 54). Les banques constituent le troisième acteur dont les entreprises perçoivent le plus de soutien (42.9%). Les résultats de cette question doivent cependant être considérés avec précaution étant donné que les banques sont également perçues comme étant l'acteur apportant le moins de soutien (au même titre que la Commune et le Département : 50.0% des entreprises de taille moyenne estiment avoir trop peu de soutien de la part de tous ces acteurs). Cette ambivalence dans les résultats peut s'expliquer au vu des résultats suivants : les entreprises de taille moyenne en développement et non endettées ne rencontrent pas de difficultés dans leur accès au financement et se sentent soutenues par les banques. En parallèle à cela, nombre d'entreprises de taille moyenne sont en phase de restructuration, avec un fort endettement et manquent de soutien de la part des banques. De manière générale, cette dichotomie dans l'accès au financement bancaire des entreprises de taille moyenne peut avoir un impact négatif sur le développement de la région ainsi que le développement des micro-entreprises et des petites entreprises. En effet, ces deux catégories de taille de PME sont souvent les fournisseurs et les principaux interlocuteurs commerciaux des entreprises de taille moyenne de la région. Par conséquent, les difficultés de développement et de financement des entreprises de taille moyenne se répercutent sur le développement (et l'accès au financement) des micro-entreprises et des petites entreprises.

Tout comme dans les autres catégories de taille de PME de la région, et probablement pour les mêmes raisons, les entreprises de taille moyenne du Languedoc-Roussillon n'ont ressenti aucun soutien particulier de la part des fournisseurs de financement en fonds propres. Il n'est pas surprenant non plus que cette catégorie de taille de PME n'ait pas eu de soutien des réseaux régionaux de microfinance ou des entités soutenant l'innovation dans la région puisque la plupart des entreprises de taille moyenne sont matures ou se trouvent dans une phase de restructuration.

¹⁷⁴ 50.0% des répondants se sont sentis soutenus par chacun de ces trois acteurs régionaux.

Figure 54 : Sentiment de soutien dans la recherche de financement ressenti par les entreprises de taille moyenne ¹⁷⁵



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

¹⁷⁵ Nombre d'entreprises de taille moyenne ayant répondu à la question : 14.

Durant la période 2011-2013, les entreprises de taille moyenne de la région Languedoc-Roussillon se sont le plus fréquemment financées avec des prêts à court-terme (85.7% d'entre elles) ainsi qu'avec des prêts à moyen et long-terme (78.6% d'entre elles). La petite préférence pour les prêts à court-terme par rapport aux prêts de plus longue durée, n'a pas pu être observée dans les autres régions françaises où des études AFMA similaires ont été menées. Par exemple, les entreprises de taille moyenne en Lorraine ont montré une nette préférence pour les prêts à moyen et long-terme (75.0%, tout comme le pourcentage d'autofinancement) ainsi qu'aux leasings (62.5%) et, à un taux nettement plus faible, aux prêts à court-terme (37.5%). Une probable explication de ces différences trouverait racine dans la détérioration de la situation financière de la moitié des entreprises de taille moyenne du Languedoc-Roussillon, ce qui pourrait entraîner que les finances servent d'abord à boucher les trous de liquidité et ensuite à des fins d'investissement. Ceci pourrait être en addition du fait que les banques puissent fournir plus facilement des crédits à court-terme aux entreprises de taille moyenne plutôt qu'aux micro-entreprises et petites entreprises. Comme expliqué au cours des sections précédentes, ces dernières pourraient bénéficier d'un accès plus facile aux prêts à moyen et long-terme plutôt qu'aux prêts à court-terme, dont les intérêts et les conditions pourraient dans certains cas être plus restrictifs que ceux pour les prêts à moyen et long-terme.

Dans tous les cas, une proportion frappante de répondants a utilisé les prêts comme source de financement, ce qui illustre la dépendance vis-à-vis des banques. De manière intéressante, 57.1% des répondants ont utilisé les prêts garantis par le public ou par des entités privées ce qui est l'utilisation la plus intense auprès de toutes les catégories de taille de PME dans la région¹⁷⁶. Alors que ces garanties publiques sont disponibles pour augmenter la « bancabilité » des demandeurs de prêt (capacité des PME à être perçues comme rentable par les banques commerciales), il est étonnant que les micro-entreprises et petites entreprises comparables soient moins soutenues que les entreprises de taille moyenne. Une probable raison pour cela pourrait être une meilleure conscience des entreprises de taille moyenne des mécanismes d'assistance disponibles et des instruments financiers en place pour soutenir les PME de la région.

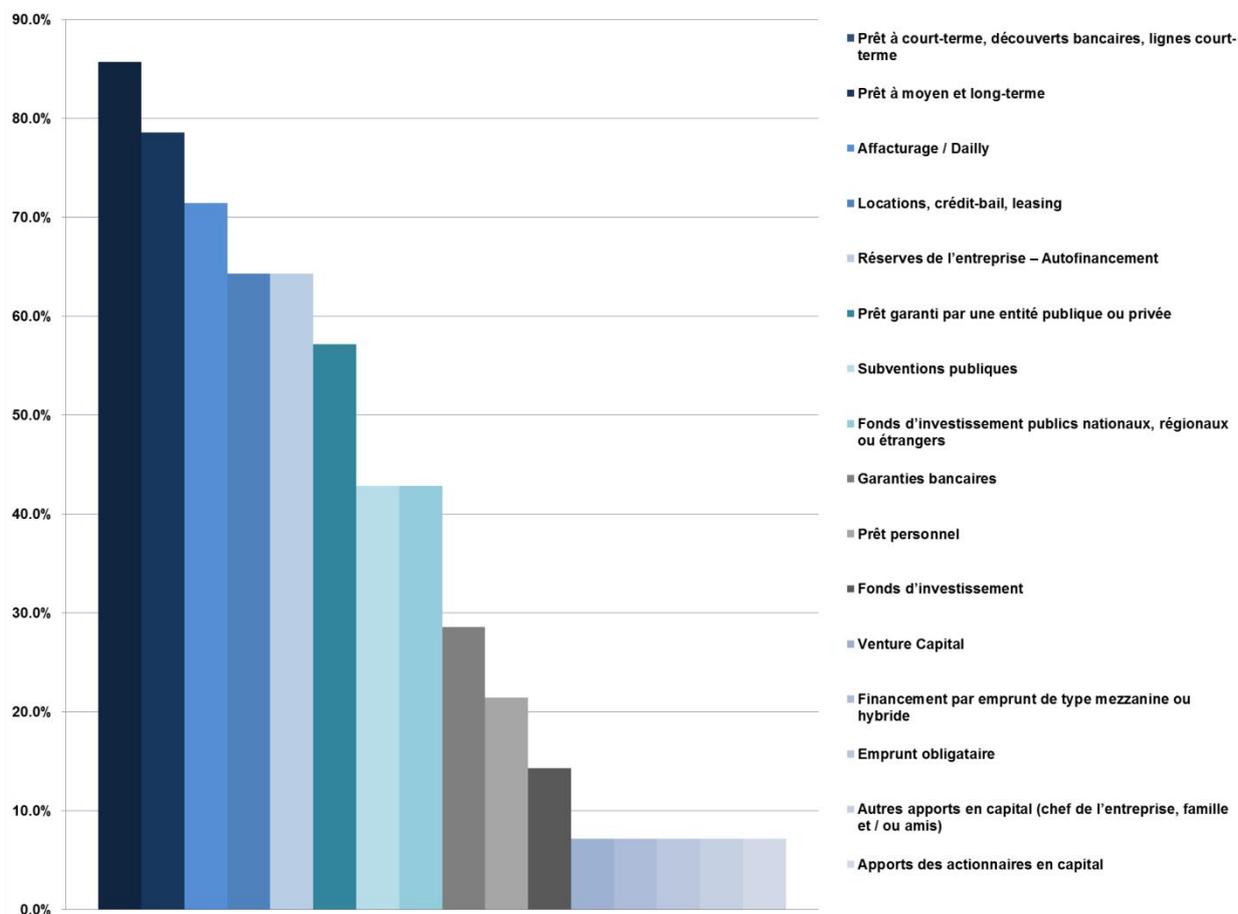
Puisque les entreprises de taille moyenne du Languedoc-Roussillon semblent être fortement endettées, il est important pour celles-ci de ne pas alourdir davantage leur bilan. En conséquence, l'affacturage et le crédit-bail ont été largement utilisés par ces entreprises au cours de la période 2011-2013¹⁷⁷. Enfin, en dépit de la dette pesant sur leur bilan, certaines entreprises de taille moyenne ont retenu suffisamment de bénéfices pour pouvoir s'autofinancer¹⁷⁸.

¹⁷⁶ Ce produit a été utilisé par 8.3% des micro-entreprises et 18.1% des petites entreprises.

¹⁷⁷ 71.4% des entreprises de taille moyenne ont utilisé l'affacturage et 64.3% d'entre elles ont utilisé le leasing au cours de la période 2011-2013.

¹⁷⁸ 64.3% des entreprises de taille moyenne se sont autofinancées, en comparaison avec 39.7% des petites entreprises et 27.9 des micro-entreprises.

Figure 55 : Sources de financement utilisées par les entreprises de taille moyenne durant la période 2011-2013¹⁷⁹

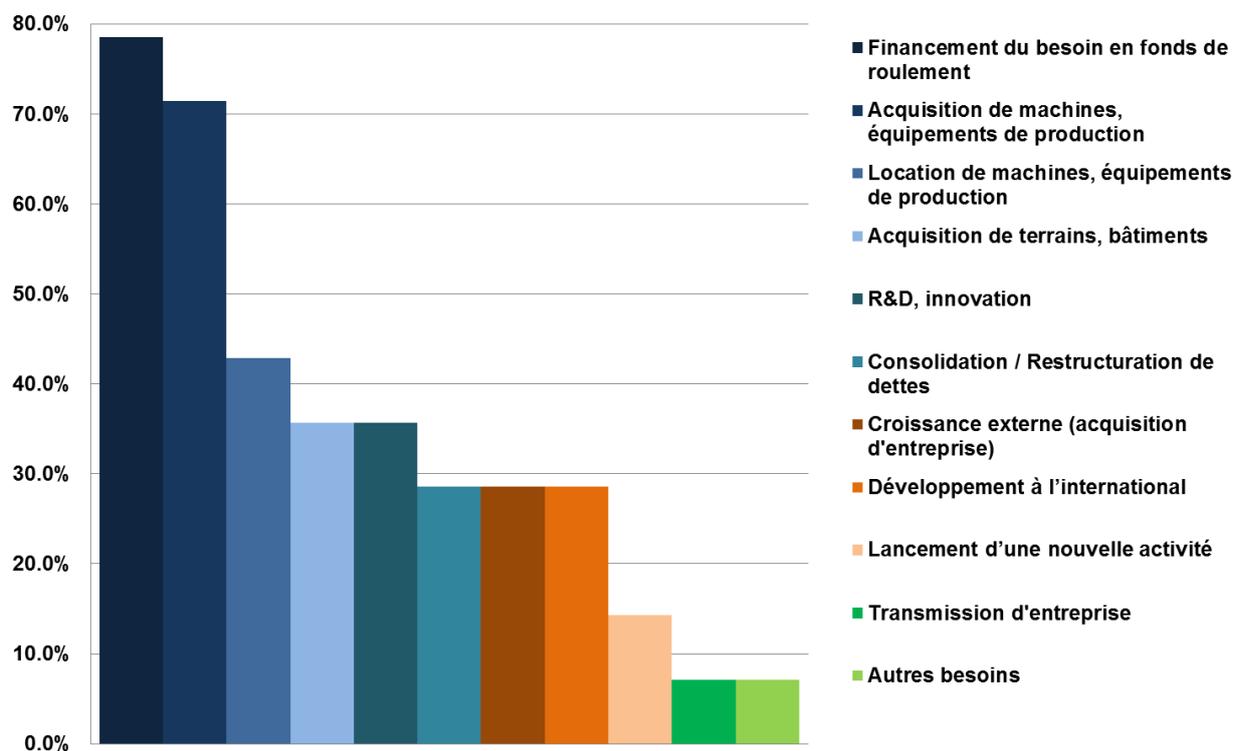


Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

La Figure 56 ci-dessous indique que les entreprises de taille moyenne ont principalement utilisé leurs financements obtenus afin de couvrir leurs besoins de fonds de roulement (78.6% d'entre elles) ou leurs besoins d'investissement en machines et équipements (71.4% et 49.2% respectivement). Par ailleurs, 35.7% des entreprises de taille moyenne ont utilisé leurs financements pour couvrir leurs dépenses de R&D, ce qui est une proportion bien plus élevée que dans les autres catégories de taille des PME de la région. Ce taux est également supérieur à celui de la Lorraine (25.0% durant la période 2011-2013) ainsi qu'à celui de la région Rhône-Alpes (33.3% en 2011, 20.0% en 2012 et 14.3% en 2013). Une telle focalisation sur les R&D de la part des entreprises de taille moyenne témoigne de l'importance des secteurs innovants de la région et de la tentative de certaines entreprises parmi cette catégorie de taille de PME de trouver un moyen de restructuration et de développement à travers l'innovation, malgré le fait qu'elles se trouvent parfois dans de mauvaises situations financières.

¹⁷⁹ Nombre d'entreprises de taille moyenne ayant répondu à la question : 14.

Figure 56 : Utilisation des financements par les entreprises de taille moyenne durant la période 2011-2013¹⁸⁰



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

La Figure 57 ci-après illustre que les entreprises de taille moyenne perçoivent la réticence des banques comme obstacle principal à leur accès au financement (57.1% d'entre elles), ainsi que leur situation financière (également 57.1% d'entre elles). La proportion d'entreprises de taille moyenne éprouvant ces difficultés est plus importante que dans les autres catégories de taille de PME, même en comparaison des micro-entreprises traditionnellement plus vulnérables¹⁸¹. Ces deux difficultés doivent être considérées ensemble étant donné que la détérioration des situations financières des entreprises de taille moyenne de la région est la raison principale pour laquelle elles perçoivent les banques comme peu disposées à prêter de l'argent. Il faut également mettre ceci en lien avec la proportion importante d'entreprises de taille moyenne se trouvant actuellement dans une phase de restructuration. Les banques considèrent souvent qu'elles ne sont pas les financeurs les plus adéquats pour soutenir les entreprises en phase de restructuration, indépendamment de leur taille.

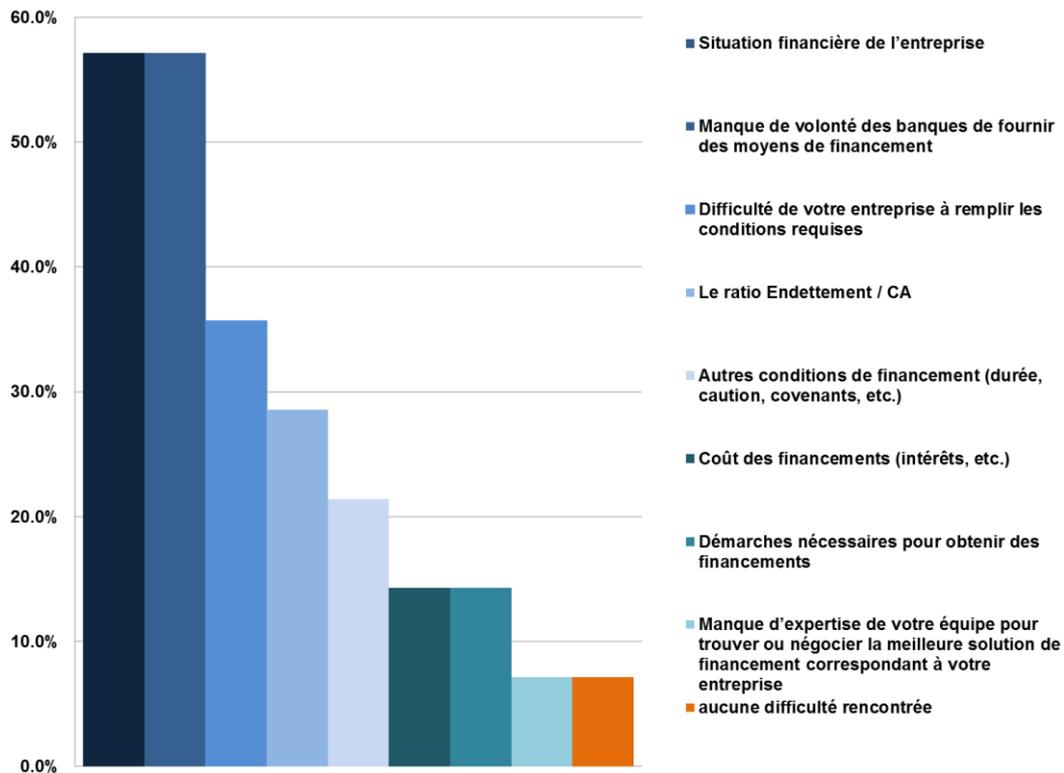
De façon générale, seulement 7.1% des répondants de la région du Languedoc-Roussillon affirment ne pas avoir rencontré de difficultés pour demander un prêt, ce qui est le cas pour la moitié de leurs pairs en Lorraine et en Rhône-Alpes. Il est par conséquent clair que les entreprises de taille moyenne de la région Languedoc-Roussillon se trouvent dans une situation particulièrement difficile en termes de situation financière générale et d'accès au financement.

¹⁸⁰ Nombre d'entreprises de taille moyenne ayant répondu à la question : 14.

¹⁸¹ A titre de comparaison, la réticence des banques à prêter a été signalée par 51.4% des petites entreprises et par 54.2% des micro-entreprises de la région. La situation financière de l'entreprise a été citée comme un obstacle par 36.5% des petites entreprises et 47.8% des micro-entreprises.

Nombre de ces entreprises éprouvent actuellement des difficultés alors que, simultanément, les acteurs locaux interviewés ont identifié des lacunes dans l'offre de financement pour les entreprises en situation de retournement, ce qui est le cas pour une proportion importante d'entreprises de taille moyenne en région du Languedoc-Roussillon.

Figure 57 : Raisons avancées pour expliquer les difficultés des entreprises de taille moyenne à trouver du financement durant la période 2011-2013¹⁸²



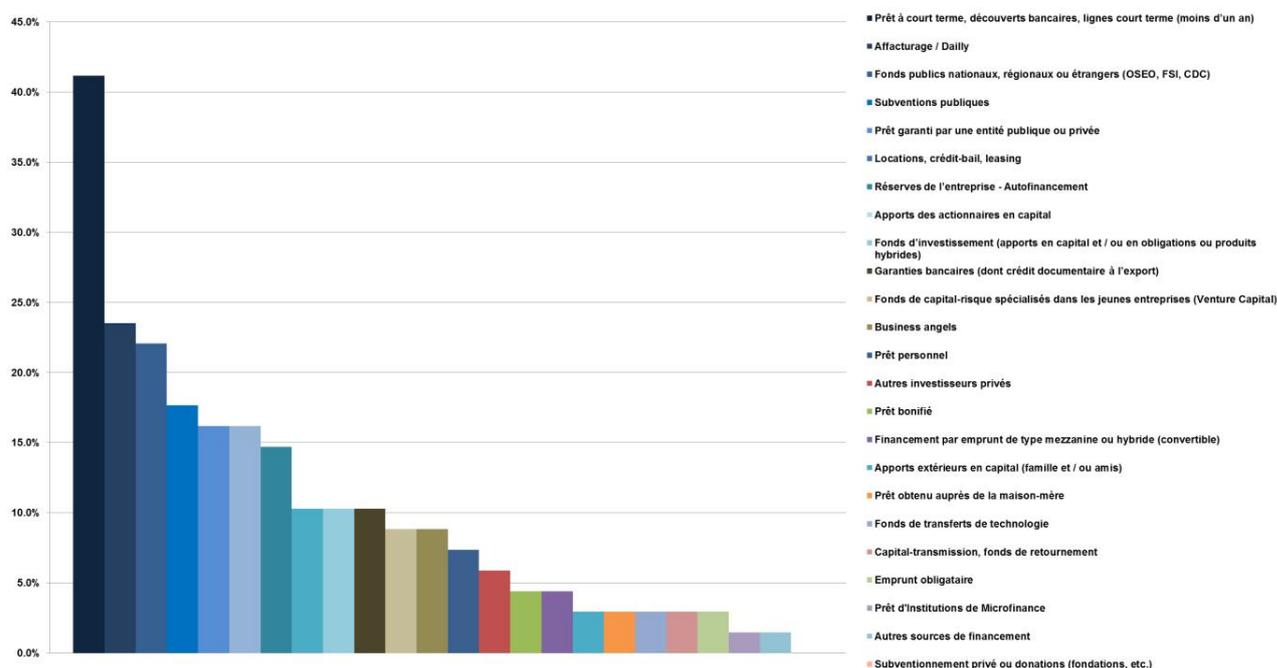
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

À l'avenir, un changement de produits recherchés pourrait être observé. Comme l'illustre la Figure 58 ci-dessous, les entreprises de taille moyenne planifient de rechercher davantage de prêts à moyen et long-terme (76.9% d'entre elles) que de prêts à court-terme (69.2% des entreprises de taille moyenne). Comme mentionné précédemment, le surinvestissement datant d'avant la crise pourrait soulever des problèmes pour les entreprises de taille moyenne de nos jours. La préférence en 2014 pour les prêts de longue durée ne signifie pas nécessairement plus d'investissement, comme pour les deux autres catégories de taille de PME, mais témoignerait d'une volonté des entreprises de taille moyenne de sécuriser leurs financements à court-terme pour plusieurs années.

Par ailleurs, seulement 7.7% des répondants prévoient d'utiliser leur autofinancement pour investir, ce qui est un taux significativement moins élevé que durant la période 2011-2013 (64.3%). Ceci suggère que les entreprises de taille moyenne ont une vision négative quant à leurs revenus de l'année 2014 et qu'elles comptent utiliser ces revenus avant tout pour consolider leur situation financière avant de penser à investir.

¹⁸² Nombre d'entreprises de taille moyenne ayant répondu à la question : 14.

Figure 58 : Estimation des sources de financement des entreprises de taille moyenne pour 2014¹⁸³



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Comme durant les années précédentes, les besoins en fonds de roulement et en investissement sont les deux besoins principaux à couvrir par le financement en 2014¹⁸⁴. Cependant, pas moins de 42.9% des répondants affirment qu'ils utiliseraient leurs financements pour entretenir leur dette existante, ce qui représente une augmentation importante de 17.3% par rapport à la période 2011-2013. La charge croissante de la dette expliquerait également pourquoi les entreprises de taille moyenne envisagent de rechercher des prêts de plus longue durée alors que leurs investissements prévus n'augmenteront pas. Ceci confirme également que les entreprises de taille moyenne pourraient préférer l'utilisation des bénéfices retenus pour restructurer leur dette en 2014 plutôt que de penser à l'exportation, au développement international ou au lancement de nouveaux produits (Figure 59).

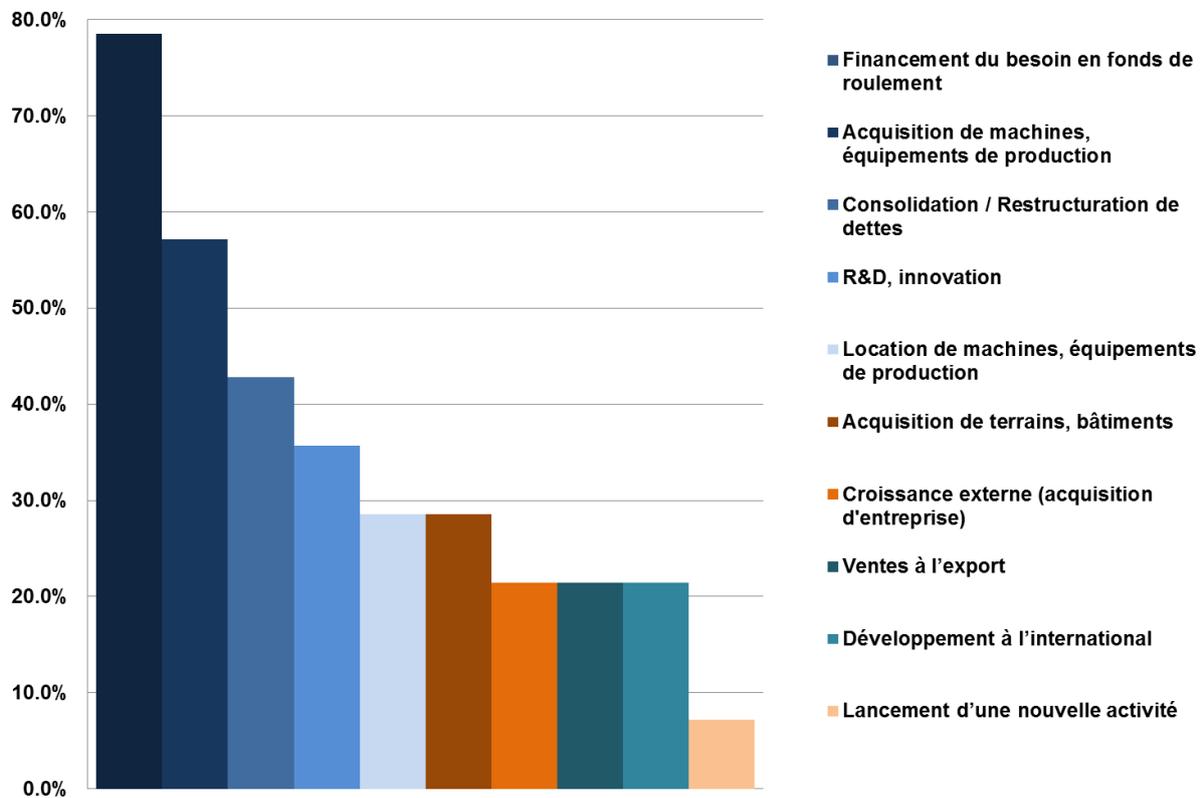
D'un autre côté, 35.7% des entreprises de taille moyenne ont l'intention d'utiliser les financements pour des activités de R&D, ce qui est la même proportion que durant la période 2011-2013. Une fois encore, la dualité de la région Languedoc-Roussillon saute aux yeux : malgré les difficultés financières des entreprises de taille moyenne de la région et les difficultés identifiées d'accès au financement (détaillées dans les paragraphes précédents), la proportion d'entreprises de taille moyenne qui prévoit d'utiliser ses financements pour les activités de R&D demeure stable en 2014 et reste plus importante que l'utilisation attendue de leurs pairs dans d'autres régions françaises telles que la région Lorraine (16.7%) et la région Rhône-Alpes (12.5%). Ceci illustre qu'en dépit de plus grandes difficultés rencontrées par rapport aux autres régions, certaines entreprises de

¹⁸³ Nombre d'entreprises de taille moyenne ayant répondu à la question : 13.

¹⁸⁴ 78.6% des entreprises de taille moyenne prévoient d'utiliser les financements pour couvrir les besoins de fonds de roulement tandis que 57.1% d'entre elles déclarent vouloir utiliser ces financements à des fins d'investissement.

taille moyenne en Languedoc-Roussillon consacrent, malgré tout, leurs ressources aux activités de R&D et présentent un potentiel de croissance élevé pouvant avoir une réaction en chaîne sur les micro-entreprises et petites entreprises.

Figure 59 : Prévisions de l'utilisation des financements par les entreprises de taille moyenne en 2014¹⁸⁵



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

7.8 Quantification de la demande potentielle de produits financiers pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon en 2014

La quantification de la demande de financement des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne a été effectuée pour les deux catégories de taille de PME prises ensemble. La méthodologie appliquée est décrite en Section 7.4 et utilise les informations fournies par les PME dans l'enquête en ligne pour les produits financiers suivants :

- Les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit ;
- Les prêts à moyen et long-terme ; et
- Le crédit-bail.

Comme pour les micro-entreprises, les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne n'ont pas indiqué de montants qui peuvent être utilisés de manière appropriée pour la quantification de la demande potentielle pour d'autres produits financiers, tels que l'affacturage.

¹⁸⁵ Nombre d'entreprises de taille moyenne ayant répondu à la question :14.

Après la mise en œuvre de toutes les étapes de la méthodologie pour l'année 2014, la demande potentielle moyenne pour une petite entreprise ou une entreprise de taille moyenne a été déterminée pour chaque produit financier. Pour les prêts à court-terme, le montant moyen s'élève à EUR 90,335. Un montant moyen a également été calculé pour les prêts à moyen et long-terme (EUR 187,256) et pour le crédit-bail (EUR 96,010). Ces éléments sont présentés dans le Tableau 79 ci-dessous¹⁸⁶.

Tableau 79 : Demande annuelle de produits de financement par les petites et moyennes entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014

	Financement moyen recherché par une petite ou moyenne entreprise (mEUR)	Financement recherché par toutes les petites et moyennes entreprises (mEUR)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	0.090	696 - 769
Prêts à moyen et long-terme	0.187	1,442 - 1,594
Crédit-bail	0.096	739 - 817

Source : Analyse PwC, 2014.

Afin d'estimer la demande de l'ensemble de la population des petites et moyennes entreprises en Languedoc-Roussillon, les montants moyens ont été multipliés par le nombre d'entreprises de ces deux catégories prises ensemble et une variation de -5% et +5% a été appliquée.

Comme décrit dans la section précédente, les petites et moyennes entreprises en Languedoc-Roussillon bénéficient d'un meilleur accès au financement que les micro-entreprises. Les banques ont été et demeureront leurs principales sources de financement. Néanmoins, ces deux catégories font souvent face à des besoins de financement à court-terme et à long-terme. Le montant moyen des prêts à moyen et long-terme recherchés en 2014 (EUR 187,256) est presque deux fois plus élevé que celui des prêts à court-terme (EUR 90,355). Il y a plusieurs résultats provenant des interviews et de l'enquête en ligne permettant d'éclaircir cette observation. Premièrement, la pénurie de financements de petits montants pourrait inciter les entreprises à rechercher des prêts de plus grande valeur et de maturité plus longue afin de couvrir leurs besoins d'investissement et de fonds de roulement pour les années à venir (les fonds de roulement étant normalement couverts par des prêts à court-terme pour une période d'un an). Deuxièmement, certaines entreprises pourraient investir et développer leurs activités de R&D, illustrant que même si les petites et moyennes entreprises de la région se trouvent dans une situation financière difficile, certaines d'entre elles investiront dans le but de rester compétitives et innovantes. Cette situation illustre la dualité des PME de la région : alors qu'une majorité de petites et moyennes entreprises éprouvent des difficultés à avoir accès au financement pour des raisons structurelles (travaillant dans des secteurs traditionnels avec peu de potentiel de croissance ainsi que de nombreuses entreprises matures ou en phase de restructuration) ainsi que pour des raisons conjoncturelles (la crise financière et économique et ses répercussions jusqu'à ce jour), une petite quantité d'entre elles innove et s'attendent à une croissance élevée pour les prochaines années. Pour

¹⁸⁶ Le montant moyen recherché pour les prêts à court-terme a été estimé à EUR 99,143 en Lorraine et à EUR 68,429 en Rhône-Alpes. Concernant les prêts à court et moyen-terme, le montant moyen a été estimé à EUR 116,846 en Lorraine et EUR 143,864 en Rhône-Alpes.

matérialiser ce potentiel, ces petites et moyennes entreprises auront besoin du financement et du soutien des banques en 2014 et après.

Le montant moyen de financement recherché pour le crédit-bail (EUR 96,010) est proche du montant estimé pour les prêts à court-terme (EUR 90,355), ce qui signifie que les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne voudraient utiliser des produits de crédit-bail pour avoir à leur disposition les équipements de production, machines et véhicules dont elles ont besoin pour maintenir leur activité et se développer. Les prêts à long-terme semblent ainsi envisagés pour financer les besoins de court-terme et de long-terme, alors que les produits de crédit-bail seraient alors une source additionnelle de financement pour investissement. Cette situation confirme les interviews menées avec les banques de la région qui affirment que le crédit-bail occupe, et occupera dans les années futures, un rôle croissant pour les PME et contribue à améliorer leurs accès aux équipements sans alourdir leurs bilans.

7.9 Demande potentielle de financement en fonds propres pour l'ensemble des PME du Languedoc-Roussillon

L'estimation de la demande de financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon sera avant tout indicative et devra être comprise au regard de nombreux facteurs structurants du marché des capitaux, tels que : la capacité de la PME à présenter son projet et à attirer des investisseurs, la capacité de la PME à être bien prise en charge par un réseau – qu'il s'agisse de réseaux sectoriels, du Réseau Entreprendre, d'incubateurs, ou d'accélérateurs - et l'intérêt des investisseurs pour le secteur dans lequel la PME évolue (AFIC, 2014).

Les PME de la région Languedoc-Roussillon ont été invitées à fournir les montants de financement en fonds propres recherchés et obtenus entre 2011 et 2013. En moyenne, les micro-entreprises ont reçu une proportion significativement plus faible du montant demandé (55.6%) que les petites (72.4%) et moyennes entreprises (79.5%). De manière non surprenante, les montants recherchés par les PME sont inversement proportionnels à leur taille respective¹⁸⁷. Dès lors, même si les entreprises de taille moyenne recherchent des montants plus élevés, elles ont également tendance à recevoir une proportion plus élevée du montant recherché, illustrant que le succès pour recevoir du financement en fonds propres n'est pas lié au montant recherché mais à la capacité des PME à présenter un Business Plan prometteur et à attirer les investisseurs. Les représentants de l'offre ont également souligné lors des entretiens que les PME disposant d'un plan de financement structuré rencontrent peu de difficultés lors de leurs recherches de financement en fonds propres. Les entretiens ont par ailleurs permis d'identifier que les PME peuvent éprouver des difficultés dans la définition de leurs besoins de financement en fonds propres (avec quelques ajustements au regard des montants effectivement perçus) et dans la construction de leurs relations avec les institutions proposant ces produits de financement en fonds propres ; à savoir les Business Angels, les fonds de capital-risque et les fonds de capital-développement.

Comme l'ont aussi révélé les entretiens, le recours au financement en fonds propres n'est pas habituel pour les PME en Languedoc-Roussillon. Comme dans le reste de la France, la majorité

¹⁸⁷ Le montant moyen demandé pour un financement en fonds propres durant la période 2011-2013 était de EUR 90,125 pour les micro-entreprises, de EUR 231,655 pour les petites entreprises et de EUR 365,300 pour les entreprises de taille moyenne du Languedoc-Roussillon. Ces montants sont purement indicatifs.

des PME en Languedoc-Roussillon dispose d'une structure familiale et opère dans les secteurs traditionnels. Les propriétaires de PME ont souvent créé leur entreprise et sont réticents à en partager la gestion et/ou la propriété. Au regard des spécificités des produits de financement en fonds propres, il peut être noté que la situation d'ensemble du marché des capitaux en Languedoc-Roussillon ressemble à celle d'autres régions en Europe et n'est donc pas vraiment spécifique à cette région.

Selon les parties prenantes interrogées et comme l'ont détaillé les sections précédentes portant sur la demande de financement des trois catégories de taille de PME, la structure capitalistique des PME de la région est l'une des raisons expliquant pourquoi si peu d'entreprises ont recherché du financement en fonds propres entre 2011 et 2013 ; et ce en dépit d'un besoin clair détaillé dans la section précédente. En effet, le peu de PME qui ont recherché du financement en fonds propres se sont d'abord adressées à leurs actionnaires existants, aux banques, à leurs familles et à leurs amis, plutôt qu'à des fonds de capital-développement ou des fonds de capital-risque. Ceci prouve une nouvelle fois le manque de connaissance des PME quant au marché du financement en fonds propres et à ses acteurs.

En effet, même si de nombreuses PME de la région bénéficieraient d'une structure capitalistique plus solide, seules peu d'entre elles sont à la recherche de financement en fonds propres. Les raisons possibles qui ont été apportées par les acteurs locaux interviewés dans le cadre de la présente étude AFMA pour expliquer cette situation sont les suivantes :

- Les PME ignorent souvent que le type de financement dont elles ont réellement besoin se révèle être du financement en fonds propres. Elles continuent pour autant à rechercher des produits financiers moins adaptés à leurs besoins auprès d'établissements de financement moins spécialisés (tels que des banques commerciales pour obtenir des prêts). Par ailleurs, même s'il existe dans la région de bonnes structures de soutien aux PME, les dirigeants de PME peuvent ne pas en connaître l'existence. Ceci est un exemple illustrant en quoi un manque de connaissance et de communication entre acteurs peut se révéler être un obstacle au bon fonctionnement du marché de financement en fonds propres.
- Les propriétaires et dirigeants de PME peuvent ressentir que leurs entreprises n'ont pas besoin de financement en fonds propres, l'objectif d'un tel financement demeurant peu clair au regard du développement de leur entreprise respective.
- Les banques proposent actuellement des prêts à court et long-terme avec des intérêts particulièrement faibles. Ceci peut induire une préférence auprès des PME pour les prêts bancaires en comparaison du financement en fonds propres.
- Les PME peuvent percevoir que le financement en fonds propres n'est pas adapté à leur secteur d'activité (lorsqu'elles n'opèrent pas dans les secteurs de la santé, des TIC ou encore dans des secteurs portés par l'innovation).
- Les actionnaires existants peuvent refuser de continuer à investir dans leur PME, ce qui peut freiner tout processus de recherche de financement en fonds propres auprès d'autres sources de financement (sachant que les actionnaires existants refuseraient d'être dilués ou de partager la propriété de l'entreprise).
- Dans le cas où les entreprises ont conscience de leur besoin de financement en fonds propres, elles peuvent parfois tout de même être peu désireuses d'entreprendre les

démarches pour satisfaire ce besoin. Comme partout en France, la majorité des PME du Languedoc-Roussillon demeurent des entreprises familiales. Partager la propriété et la gestion d'une entreprise reste une décision difficile à prendre au regard de cette situation.

En outre, les propriétaires et managers de PME ne sont pas nécessairement au courant des mécanismes existants pour faciliter la recherche d'investissement en fonds propres. La pénurie de connaissance et de communication est par conséquent une autre barrière à l'investissement en fonds propres. Ceci se vérifie dans toutes les catégories de taille de PME et pour tous les stades de développement : si plusieurs Instruments Financiers (tels que SORIDEC 1, JEREMIE LR et CREALIA dans une certaine mesure) existent pour soutenir les jeunes micro-entreprises innovantes en Languedoc-Roussillon, les petites et moyennes entreprises matures pourraient avoir des difficultés à trouver et à attirer des investisseurs en étant capables de présenter des projets futurs profitables ; ceci en dépit de la récente création de SORIDEC 2 qui a pour objectif de cibler les entreprises se trouvant à un stade de développement plus avancé ou étant plus matures. A l'heure actuelle, ces PME matures ne sont ainsi pas les cibles privilégiées des Instruments Financiers, et ce alors même qu'une forte demande existe.

Les interviews avec les parties prenantes de la région ont aussi révélé une dualité dans la situation des micro-entreprises du Languedoc-Roussillon. Alors qu'une majorité de ces micro-entreprises sont très petites, non-innovantes et opèrent dans les secteurs traditionnels et artisanaux, d'autres sont très innovantes et soutenues par un important réseau d'acteurs publics et privés qui les soutiennent dans leur développement et leurs démarches d'accès au financement. L'accès au financement de chacun de ces deux groupes est différent : alors que le second groupe bénéficie d'un réseau hautement connecté et d'un accès facilité aux principaux fournisseurs de financement en fonds propres de la région (CREALIA, Méliès, SORIDEC, Pyrénées-Roussillon Investissement), le premier groupe n'a souvent pas accès à ces initiatives qui se focalisent sur les PME innovantes.

Entre 2011 et 2013, les fonds d'investissement du Languedoc-Roussillon se sont concentrés sur quelques secteurs en particulier. Ils ont en priorité financé les secteurs suivants : les TIC, la santé et les biotechnologies, la chimie, le BTP, et l'agriculture (AFIC 2013, 2014 ; SORIDEC, 2014).

SORIDEC, en particulier, a principalement financé les secteurs des TIC, des biotechnologies, des énergies renouvelables, et de l'agro-alimentaire (SORIDEC, 2014). Les représentants des côtés de l'offre et de la demande ont indiqué que certains secteurs (tels que les TIC, l'industrie agro-alimentaire) pourraient être soutenus au niveau régional alors que d'autres (tels que la santé et la biotechnologie) pourraient être soutenus à un niveau plus inter-régional étant donné que les montants demandés de financement en fonds propres pourraient être très importants et le degré d'expertise dans la due diligence pourrait nécessiter des compétences qui ne sont pas présentes au niveau régional. Ces deux approches impliquent deux différents types d'intervention de soutien public : alors que la première approche nécessite de soutenir les fonds d'investissement existants à fournir du financement en fonds propres aux PME prometteuses identifiées, la seconde approche nécessiterait que la sphère publique active les réseaux d'experts et aide les PME prometteuses à être identifiées par des fonds d'investissement importants (principalement des fonds de capital-risque dans les secteurs des biotechnologies et de la santé) grâce aux pôles de compétitivité et aux incubateurs de la région. Ces deux approches existent déjà dans la région du Languedoc-Roussillon grâce au soutien public à SORIDEC, Méliès et Pyrénées-Roussillon

Investissement, que ce soit en termes financiers ou en termes de mise en relation. Ces approches doivent être continuées et renforcées en vue de favoriser l'innovation dans la région.

Comme souligné au cours des interviews et décrit dans les paragraphes précédents, de nombreux secteurs sont actuellement examinés par les fonds d'investissement de la région. Ceci est notamment dû au fait que la région n'ait pas d'historique industriel important ce qui lui permet de développer les secteurs de l'innovation sans éprouver de transition industrielle comme c'est le cas dans d'autres régions françaises.

Les obstacles au financement en fonds propres des PME du Languedoc-Roussillon ne concernent par conséquent pas tant les secteurs d'activité mais sont davantage reliés (1) aux montants disponibles pour l'investissement et (2) le financement des PME de secteurs non-innovants et/ou de PME matures ou dans à un stade de développement avancé. En effet, selon les acteurs régionaux interrogés, le financement en fonds propres des PME innovantes en phase de croissance est actuellement perçu comme approprié en région Languedoc-Roussillon.

Considérant les montants disponibles pour le financement en fonds propres, la Figure 24 en Section 7.2 a) indique que les principaux acteurs de la région apportent principalement du financement en fonds propres pour des montants à partir de EUR 100,000. En parallèle à cela, l'enquête en ligne révèle que le montant moyen recherché par les micro-entreprises au cours de la période 2011-2013 était de EUR 90,125. En région Languedoc-Roussillon, seuls deux acteurs du financement en fonds propres octroient des montants inférieurs à EUR 100,000. L'un est la SATT-AxLR, le fonds régional de transfert de technologie (également appelé Société d'Accélération de Transferts de Technologique), qui cible naturellement les entreprises innovantes. L'autre acteur est Pyrénées-Roussillon Investissement qui se concentre sur le financement en capital-risque. Un autre acteur impliqué dans le financement des micro-entreprises innovantes est CREALIA qui offre des prêts d'honneur dont le montant peut s'élever jusqu'à EUR 100,000. De manière générale, ces trois fournisseurs de financement en fonds propres ou en quasi-fonds propres se concentrent sur les PME innovantes. Il n'y a par conséquent aucun acteur régional fournissant des montants inférieurs à EUR 100,000 aux micro-entreprises non-innovantes en création ou en développement, ainsi qu'aux micro-entreprises innovantes dans des secteurs non-technologiques, tels que l'innovation dans le domaine du marketing ou des processus. Cependant, l'absence de tels acteurs dans la région ne signifie pas nécessairement qu'un manque de financement spécifique existe pour ces montants plutôt faibles de financement en fonds propres pour les PME non-innovantes. Comme souligné au cours des interviews avec les fonds d'investissement, il y a actuellement une transition générationnelle en région. Cette transition s'opère également entre les PME existantes - évoluant souvent dans ses secteurs traditionnels - et les jeunes entrepreneurs, qui se développent dans des secteurs très innovants. Tandis que ces derniers n'ont pas de difficulté à approcher et discuter avec des fournisseurs de financement en fonds propres, les PME de secteurs traditionnels tendent à favoriser le financement bancaire (en dépit de la nécessité de consolider leur structure capitaliste). Cette approche est soutenue par les faibles taux d'intérêt actuellement exigés par les banques commerciales. En effet, dans la région, l'appui des banques en matière de financement n'est pas limité aux prêts : les entretiens menés avec les acteurs régionaux ont révélé que les branches spécialisées des banques commerciales sont très actives dans l'offre de financement en fonds propres destinée aux PME en région Languedoc-Roussillon (à l'image de la structure capitaliste des fonds SORIDEC 1 et 2 où les banques

commerciales ont des parts très significatives). Par ailleurs, comme évoqué lors des entretiens avec certaines de ces banques, l'offre de financement en fonds propres par les banques de la région s'est développée au cours de ces dernières années. Néanmoins, les montants de financement en fonds propres octroyés par ces dernières en Languedoc-Roussillon, à l'image de BNP Paribas par exemple, sont plutôt élevés (s'élevant entre EUR 500,000 et EUR 5m) et en cela ciblent principalement les entreprises de taille moyenne et les ETI.

D'un autre côté, certains secteurs (notamment ceux des biotechnologies et de la santé) pourraient avoir besoin de montants très élevés de financement en fonds propres, montants qui ne pourraient être apportés à un niveau uniquement régional.

Concernant le financement de PME de secteurs non-innovants ou encore de PME matures ou à un stade de développement avancé, le développement de SORIDEC 2 au cours des dernières années ne semble pas suffisant pour soutenir les PME existantes qui évoluent dans des secteurs traditionnels et pourraient avoir besoin de financement en fonds propres pour leur développement ou dans le cadre d'un retournement. Ce besoin de financement en fonds propres concerne les entreprises de toutes les catégories de taille de PME. Il s'agirait dès lors d'envisager un outil de financement en fonds propres adapté à ces PME de secteurs traditionnels et souvent matures pour continuer de se développer ; sachant que les rendements (et taux de rendement internes) de ces PME sont souvent faibles et peu attractifs pour les fonds d'investissement en capital-développement traditionnels.

Pour 2014, 6.2% des PME ont affirmé avoir l'intention de rechercher du financement en fonds propres auprès des actionnaires déjà en place, tandis que 5.7% ont l'intention de rechercher du financement en fonds propres auprès de leurs familles et amis, 4.9% des PME prévoient de passer par des Business Angels pour obtenir du financement, 4.2% par des fonds de capital-risque et enfin 3.1% par des fonds de capital-investissement. Enfin, 1.0% des PME prévoient d'utiliser du financement en quasi-fonds propres (financement mezzanine), du financement provenant de fonds de transfert de technologie ou de fonds de retournement¹⁸⁸. Par conséquent, le financement en fonds propres provenant de sources « externes » semble approprié à certaines PME de la région (entre 1% et 4% de la population totale de PME).

En conclusion, en se basant sur les paragraphes ci-dessus ainsi que sur les analyses menées au sujet de la demande de financement des micro-entreprises, petites et moyennes entreprises dans les sections précédentes et enfin sur les interviews avec les acteurs régionaux, les profils des PME qui pourraient chercher un financement en fonds propres dans la région du Languedoc-Roussillon sont les suivants :

- **Les jeunes PME innovantes à un stade précoce de leur développement profiteraient d'un renforcement des initiatives existantes.** L'offre de financement de capital de démarrage aux jeunes et innovantes PME est actuellement considérée comme suffisante. Néanmoins, Méliès est le seul réseau de Business Angels de la région et doit s'associer avec les réseaux de Business Angels d'autres régions afin de pouvoir fournir des montants plus élevés. De plus, SORIDEC considère qu'il y a toujours des pénuries de financement en fonds propres pour les PME qui développent des produits mais qui sont loin de pouvoir les

¹⁸⁸ Nombre de PME ayant répondu à la question : 385.

lancer sur le marché. Ces dernières n'ont pas de chiffre d'affaires sur base duquel les financiers pourraient évaluer les futurs cash-flows. En outre, les PME innovatrices opérant dans des secteurs clés, tels que celui de la biotechnologie et celui de l'énergie renouvelable, pourraient avoir besoin de montants particulièrement élevés de financement en fonds propres. Des actions conjointes impliquant plusieurs acteurs de financement sont alors requises. Ce profil de PME pourrait par conséquent tirer profit d'un renforcement des initiatives existantes menées pour financer les entreprises innovatrices au stade de lancement ou à un jeune stade de développement du Languedoc-Roussillon, telles que: le développement du nombre de réseaux de BA dans la région et la coordination des fonds d'investissement afin de fournir des montants plus élevés de financement en fonds propres quand cela est nécessaire.

- **Les micro-entreprises non-innovantes de tous les secteurs et les micro-entreprises innovantes de secteurs non-technologiques** (telle que l'innovation en marketing ou en processus). La majorité des PME du Languedoc-Roussillon souffrant de déficiences dans leur structure de capitaux sont de petites PME non innovatrices. Plus précisément, ce sont des micro-entreprises opérant dans des secteurs traditionnels comme l'artisanat, l'agriculture et l'industrie qui pourraient avoir besoin de petits montants de financement en fonds propres dans un but d'investissement ou de développement de nouvelles activités. Elles ne sont, de fait, pas les cibles des fonds d'investissement de la région. Ce profil de PME pourrait bénéficier d'une augmentation et d'une amélioration de l'accès au financement en quasi-fonds propres apporté par les Institutions de Microfinance.
- **Les PME, de secteurs innovants ou non, en développement et ayant entre trois et quatre ans d'existence.** Les PME innovantes en phase de développement commencent à perdre (après 3 ans d'existence) le soutien des différents réseaux régionaux et pourraient dès lors faire face à la « vallée de la mort du financement » ce qui implique d'importants investissements dans des entreprises pour leur permettre de croître et de lancer leurs produits ou services sur les marchés. Parallèlement, les PME non-innovantes en phase de développement pourraient également avoir besoin de financement en fonds propres étant donné que leur structure de capitaux initiale n'était pas suffisante et nécessite d'être renforcée pour faciliter leur accès au financement par emprunt. Les PME innovantes en phase de développement pourraient bénéficier de financement en fonds propres provenant de fonds de Private Equity spécialisés dans le financement de phases ultérieures. Parallèlement à cela, dans un but de réconcilier le besoin de financement en fonds propres d'entreprises non-innovantes avec leur manque de volonté à ouvrir leurs capitaux à de nouveaux actionnaires, ce profil de PME pourrait bénéficier d'une amélioration de l'accès aux obligations convertibles et aux prêts participatifs afin d'avoir un meilleur accès au financement par emprunt. Les obligations convertibles offrent une meilleure visibilité aux PME (qui savent quand et où les relations avec le fonds de capitaux propres finira) en gardant le contrôle de l'entreprise. Les prêts participatifs sont eux des prêts subordonnés disposant d'un taux d'intérêt fixe souvent majoré d'une participation au bénéfice net de l'emprunteur.
- **Les PME de toutes les tailles en redressement et/ou en difficulté.** Le Languedoc-Roussillon est une région ayant un taux élevé de faillite d'entreprise. Par conséquent, de nombreuses PME de cette région éprouvent des difficultés. Ces PME - indépendamment de leur taille - pourraient avoir besoin de consolider leur structure capitalistique afin de faciliter leur accès au financement par l'emprunt à long-terme de la part des banques

commerciales. Ce profil de PME pourrait dès lors tirer profit d'un financement en fonds propres visant à les soutenir au cours d'une période temporaire. Outre ce moyen de financement en fonds propres, ces PME pourraient également bénéficier d'Instruments Financiers sous la forme de prêts garantis par des acteurs publics qui cibleraient les PME connaissant des difficultés temporaires.

Quantification de la demande de financement en fonds propres

Le montant moyen du financement en fonds propres recherché par les PME en Languedoc-Roussillon pour 2014 est de EUR 149,128¹⁸⁹. Ce montant peut être comparé avec ceux calculés dans des études AFMA similaires dans les régions Rhône-Alpes (EUR 137,309) et Lorraine (EUR 183,075). Il est également cohérent avec, d'une part, des besoins de financement en fonds propres exprimés par une population de micro-entreprises innovantes en augmentation, et, d'autre part, des besoins de financement en fonds propres exprimés par des entreprises de taille moyenne désireuses de se développer dans la région. La dispersion des montants exprimés par les PME est par ailleurs importante : ces derniers s'échelonnent en effet entre EUR 1,000 et EUR 900,000, considérant que toutes les catégories de taille de PME et tous les produits de financement en fonds propres ont été pris en compte pour l'analyse.

Pour le calcul de la demande totale des PME de la région, la population totale a été identifiée sur la base des considérations suivantes :

- Premièrement, seules les micro-entreprises ayant des salariés sont prises en compte, soit 52,439 micro-entreprises.
- Deuxièmement, toutes les petites entreprises et entreprises de taille moyenne sont prises en compte ; soit 8,107 entreprises.
- Troisièmement, la somme des deux nombres précédents est multipliée par la proportion de PME susceptibles de rechercher un financement en fonds propres en 2014. Comme cela a déjà été mentionné, un minimum de 1% des PME et un maximum de 4% des PME sont susceptibles de rechercher un tel financement auprès d'acteurs structurés du marché des fonds propres en 2014.

Le nombre de PME susceptibles de rechercher un financement en fonds propres en 2014 est ainsi compris entre 605 et 3,027. Les montants relatifs à la demande de financement en fonds propres (entre EUR 90m et EUR 361m) en région du Languedoc-Roussillon en 2014 sont présentés dans le Tableau 80 ci-dessous.

¹⁸⁹ Les montants utilisés pour le calcul du montant moyen incluent les : « apports des actionnaires en capital », « apports extérieurs en capital », « Business Angels », « fonds d'investissement », « fonds de capital-risque - venture capital », « fonds de transfert de technologie », « capital-transmission – fonds de retournement », « autres investisseurs privés », « financement par emprunt de type mezzanine ou hybride », et « fonds publics nationaux, régionaux et étrangers ». Le montant moyen est calculé en additionnant tous les montants indiqués par les PME pour les produits financiers mentionnés ci-dessus. Le montant moyen recherché pour du financement en fonds propres par une PME a été estimé à EUR 137,309 en région Rhône-Alpes et à EUR 183,075 en Lorraine pour 2014.

Tableau 80 : Demande annuelle de financement en fonds propres par les PME en Languedoc-Roussillon en 2014

	Financement recherché par une PME (mEUR)	Financement recherché par toutes les PME (mEUR)
Financement en fonds propres	0.149	90 - 361

Source : Analyse PwC , 2014.

7.10 Demande de financement des PME du secteur agricole et de l'industrie agro-alimentaire

De la même manière que pour l'analyse de la demande par taille d'entreprise, une analyse spécifique est effectuée pour les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en région Languedoc-Roussillon. Cette section portera une attention particulière aux besoins de financement des PME de ces secteurs, une vue générale de la situation macroéconomique étant présentée en Annexe 2. La population analysée dans cette section couvre les PME identifiées par le Code A de la nomenclature NACE rev.2 lorsqu'il s'agit des entreprises de la catégorie « Agriculture, Sylviculture et Pêche » et par la nomenclature créée lors de l'enquête agro-alimentaire et production alimentaire¹⁹⁰ afin de définir les PME du secteur agro-alimentaire.

Dans cette section, les PME du secteur agricole correspondent aux PME référencées par le Code A de la nomenclature NACE rev.2 et les PME du secteur agro-alimentaire correspondent aux PME du secteur « agro-alimentaire et production alimentaire » ayant sélectionné l'option spécialement conçue pour les PME en Languedoc-Roussillon à la Question 2 du questionnaire joint en Annexe 9. L'expression « PME agricole » peut parfois être utilisée pour l'analyse de la demande afin de désigner les PME de ces deux secteurs prises en compte ensemble.

En 2011, 41,752 PME appartenaient au secteur agricole en Languedoc-Roussillon, représentant 18.9% de la population totale des PME de la région (il n'y a pas de données détaillées pour le secteur agro-alimentaire puisqu'il fait partie du Code C de la nomenclature NACE rev.2: « Industrie »). Ce chiffre est au-dessus de la moyenne nationale de 14.2% (Tableau 81), confirmant l'importance de l'agriculture en Languedoc-Roussillon. Le nombre de PME du secteur agricole reste plutôt stable entre 2008 et 2011 avec quelques variations. Elles suivent la tendance nationale à la baisse sur cette période ; à l'exception de 2011, où leur nombre a augmenté de 0.1% sur le territoire français et baissé dans la région de 1.3%.

¹⁹⁰ L'analyse de cette section est fondée sur les réponses obtenues de la part des PME référencées à la fois dans la nomenclature NACE rev.2 code A : "Agriculture, Sylviculture et Pêche" et dans la nomenclature « agro-alimentaire et production alimentaire » ajoutée dans le sondage en ligne réalisé pour cette étude. Le code A de la nomenclature NACE rev.2 couvre les secteurs "culture et production animale, chasse et services annexes", "Sylviculture et exploitation forestière" et "pêche et aquaculture". Au total 39 PME sont prises en considération dans l'analyse de cette section (69.2% d'entre elles sont des micro-entreprises). 22 PME font partie du secteur « Agriculture, Sylviculture et Pêche » et 17 PME sont à classer dans la catégorie « agro-alimentaire et production alimentaire ».

Tableau 81 : Nombre de PME du secteur « Agriculture, Sylviculture et Pêche » en Languedoc-Roussillon et en France et évolution année par année entre 2008 et 2011

Nombre de PME du secteur « Agriculture, Sylviculture et Pêche »	2008		2009			2010			2011		
	Nombre d'entreprises	% de la population totale de PME	Nombre d'entreprises	% de la population totale de PME	% évolution 2008-2009	Nombre d'entreprises	% de la population totale de PME	% évolution 2009-2010	Nombre d'entreprises	% de la population totale de PME	% évolution 2010-2011
Total des PME en Languedoc-Roussillon	41,921	21.3%	42,210	20.1%	0.7%	42,293	19.3%	0.2%	41,752	18.9%	-1.3%
Total des PME en France	608,792	16.4%	611,977	15.6%	0.5%	617,700	15.0%	0.9%	618,296	14.2%	0.1%

Source : INSEE, Censur 2011.

A la vue de l'importance de ces secteurs pour la région Languedoc-Roussillon, certains acteurs régionaux ont initié des initiatives spécifiques pour les PME - et les micro-entreprises en particulier – des secteurs agricole et agro-alimentaire. Par exemple :

- L'AIRDIE possède un pôle TPE agricole qui aide les micro-entreprises du secteur agricole à travers, par exemple, le soutien au financement d'infrastructures collectives et au développement du tourisme agricole dans la région. Cette association propose aussi un outil spécifique de financement pour le secteur agricole : le Financement à l'Initiative Agri-rurale (FIA), un prêt d'honneur dont le montant peut s'élever jusqu'à EUR 16,000 avec une période de différé de 18 mois. Cet outil est unique en France (et dans le réseau France Active) et existe depuis 1998. Un expert de l'équipe régionale gère le pôle agricole à l'AIRDIE et le coordonne avec d'autres acteurs régionaux (comme la Chambre régionale d'Agriculture, des banques, et des comptables spécialisés dans le secteur agricole) dans le cadre d'un comité d'engagement pour décider de la mise à disposition des prêts d'honneur. Ainsi, l'AIRDIE a soutenu à travers ses outils près de 110 micro-entreprises du secteur agricole en 2013 (et notamment 71 au travers du FIA)¹⁹¹.
- Languedoc-Roussillon Industries Agro-alimentaires (LRIA) expérimente la mise en place d'un petit fonds de financement en fonds propres (Capital Rebond Solidaire) pour soutenir les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire qui sont en situation de restructuration de dette. Ce fonds a financé jusqu'à maintenant trois PME. Il est ainsi particulièrement spécialisé et n'a vocation qu'à aider des PME évoluant dans les secteurs agricole et agro-alimentaire et connaissant des situations économiques difficiles ; ce qui n'est pas la majorité des PME de ces secteurs.

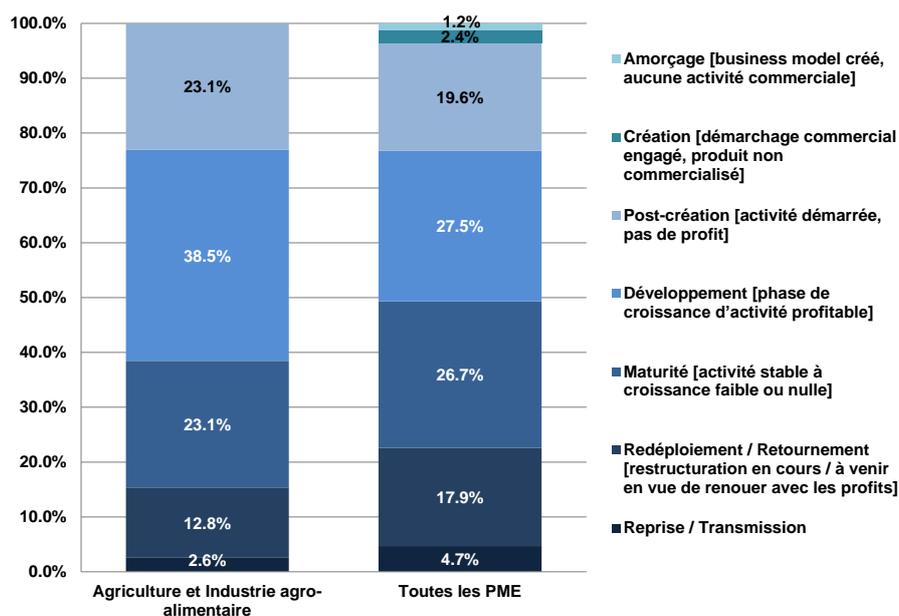
En ce qui concerne la répartition par type d'entreprise, le secteur agricole est clairement dominé par les micro-entreprises (presque 99% selon l'INSEE), et plus particulièrement par des entreprises sans salarié. Cela suggère que les entreprises du secteur agricole de la région sont familiales et ont un modèle économique et des besoins particuliers. Aucune donnée concernant la taille des entreprises du secteur agro-alimentaire n'est disponible mais l'enquête réalisée en ligne pour cette étude montre qu'en dépit du grand nombre de micro-entreprises actives dans ce secteur, la part des petites entreprises est bien plus grande comparée à la population totale des PME de la

¹⁹¹ Voir Section 5.1 a) pour davantage de détails sur le FIA en Languedoc-Roussillon.

région¹⁹². Cela est confirmé par les entretiens menés avec les acteurs régionaux (dont des PME) et les ateliers conduits sur les secteurs agricole et agro-alimentaire en Languedoc-Roussillon.

Par ailleurs, l'enquête en ligne révèle que presque deux tiers (61.6%) des répondants considèrent leur entreprise en phase de post-crétion (23.1%) ou en phase de développement (38.5%). Par ailleurs, presque un cinquième (23.1%) des personnes interrogées estiment que leur entreprise est mature. Cette répartition est très semblable à celle de la population totale des PME de la région (Figure 60). Une exception existe : il y a un plus grand pourcentage d'entreprises en phase de développement parmi les PME des deux secteurs réunis que parmi l'ensemble des PME (38.5% et 27.5% respectivement). Cette moyenne plus élevée s'explique par la proportion particulièrement haute de PME en phase de développement dans le secteur agro-alimentaire¹⁹³. Comme évoqué lors des entretiens et ateliers conduits dans la région, le fait qu'un nombre élevé de PME du secteur soient en phase de développement implique des besoins de financement en termes d'investissement, d'export et de développement à l'international, en plus de leur besoin en financement pour couvrir leur besoin en fonds de roulement. Cela est détaillé dans les paragraphes suivants basés sur les résultats de l'enquête en ligne.

Figure 60 : Stades de développement des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ainsi que de l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon¹⁹⁴



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Au cours de la période 2011-2013 les répondants des secteurs agricole et agro-alimentaire étaient plutôt optimistes quant à leur chiffre d'affaires (Figure 61). 61.5% rendaient compte d'une

¹⁹² Selon l'enquête menée en ligne dans le cadre de cette étude, la proportion des petites entreprises est bien plus grande (41.2%) dans le total des PME, alors que le nombre de micro-entreprises est beaucoup plus faible (52.9%). Les entreprises de taille moyenne représentent environ 6%. 17 PME du secteur agro-alimentaire ont fourni une réponse à la question portant sur leur taille.

¹⁹³ 58.8% des PME du secteur agro-alimentaire sont en phase de développement contre 22.7% des PME du secteur « Agriculture, Sylviculture et Pêche ».

Nombre de PME du secteur « Agriculture, Sylviculture et Pêche » ayant répondu à la question : 22.

Nombre de PME du secteur agro-alimentaire ayant répondu à la question : 17.

¹⁹⁴ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question : 39.

Nombre de PME ayant répondu à la question : 509.

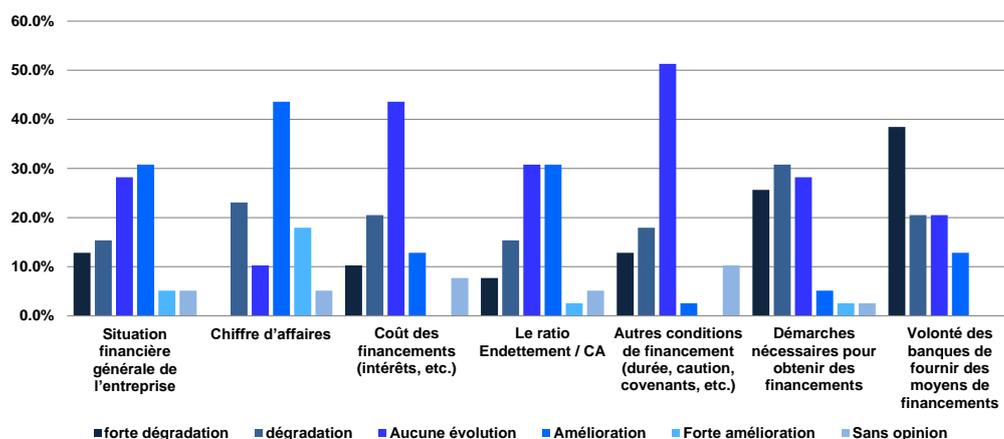
hausse de celui-ci et 23.1% pensaient à une diminution. Par ailleurs, concernant leur situation financière en général, plus de PME faisaient état d'une amélioration (35.9%) que d'une détérioration (28.2%). Ainsi les PME des deux secteurs réunis ont une perception plus optimiste de leurs activités que la population totale des PME en Languedoc-Roussillon : seulement 46.3% des PME évoquaient un chiffre d'affaires plus élevé et 25.6% une amélioration de leur situation financière (Figure 62).

L'enquête en ligne indique par ailleurs qu'une majorité (représentant 30.8% des PME avec les deux secteurs réunis) des PME de ces deux secteurs ne perçoit pas de changement ou d'amélioration de leur endettement, en comparaison avec l'ensemble des PME où seulement 17.2% des entreprises déclarent que leur ratio d'endettement s'est amélioré. Cela suggère que les PME agricoles sont moins endettées que la population totale des PME de la région et/ou que leur chiffre d'affaires est en croissance.

En ce qui concerne les conditions d'accès au financement, les PME des deux secteurs ont perçu une dégradation de l'enthousiasme des banques à leur octroyer des prêts : 38.5% des PME partageaient ce sentiment. Bien qu'élevé, ce chiffre est en accord avec le sentiment exprimé par l'ensemble des PME de la région, qui sont 36.1% à revendiquer cette opinion dans l'enquête.

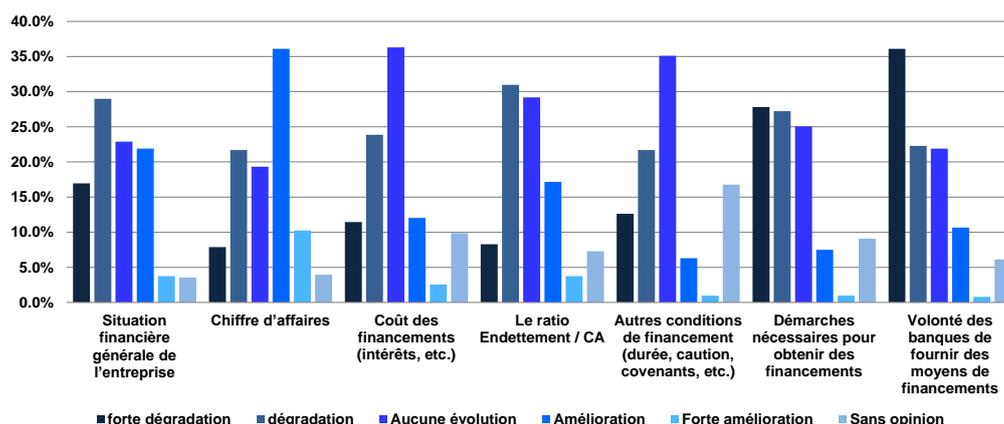
De manière générale, en prenant la Figure 61 et la Figure 62 ci-dessous, on peut considérer que l'accès au financement des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire a évolué dans un sens positif, plus d'ailleurs que l'accès de l'ensemble des PME de la région au financement. Cet élément peut s'expliquer par les tendances positives des entreprises productrices de vin au cours des dernières années. Comme détaillé dans le Chapitre 4 et en Annexe 2, la production de vin est particulièrement importante dans la région. Après huit années difficiles pour le secteur, les cinq dernières années ont été plutôt satisfaisantes, avec une augmentation du chiffre d'affaires, du ratio endettement/chiffre d'affaires et une amélioration de la situation financière générale des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire. Cela a eu des conséquences positives sur le comportement des banques vis à vis des coûts, des échéances ou des garanties exigées. Cette évolution est favorable aux PME de ces deux secteurs, car la longue crise qui se termine a épuisé les ressources qui servaient à l'autofinancement, comme détaillé plus tard dans cette section. En parallèle, la baisse de l'enthousiasme des banques à prêter de l'argent pourrait également souligner un autre facteur qui influence l'accès au financement : la situation financière. Celles ayant une situation satisfaisante ont un accès facilité au financement contrairement à celles dont la situation n'est pas jugée assez saine et qui n'en bénéficient pas du tout. Cela suggère que les PME ont l'impression que les banques sont moins désireuses d'accorder des prêts (comme pour l'ensemble des PME de la région).

Figure 61 : Perception de l'évolution de l'accès au financement et situation financière des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013¹⁹⁵



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Figure 62 : Perception de l'évolution de l'accès au financement et situation financière de l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013¹⁹⁶



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

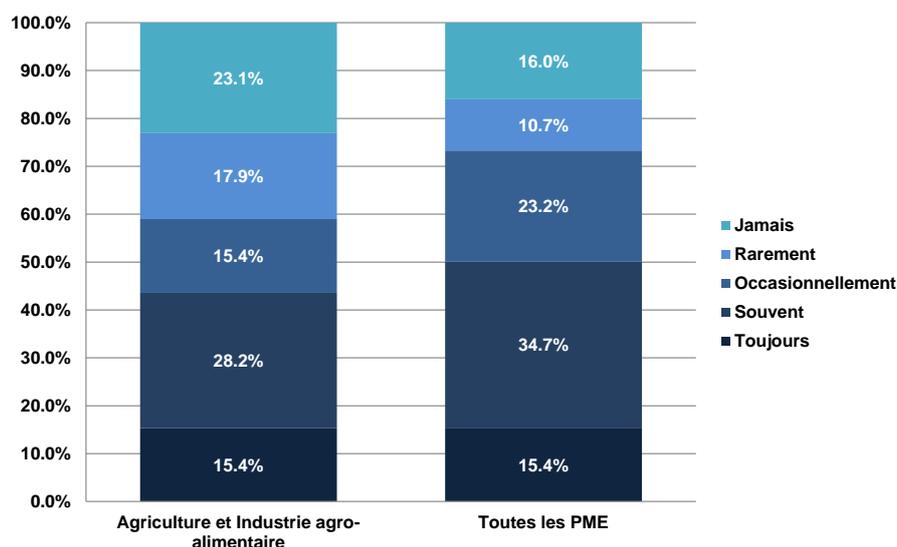
Ainsi une meilleure perception générale des facteurs internes et externes de l'accès au financement pour les PME agricoles entraîne un découragement moindre dans la recherche de financement que pour l'ensemble des PME. Selon l'enquête réalisée, plus de la moitié des PME (59.0%) de ces deux secteurs se sentaient « toujours » (15.4%), « souvent » (28.2%) ou « parfois » (15.4%) découragées dans la recherche de financement au cours des dernières années (Figure 63). Cette proportion est beaucoup plus faible que pour l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon, où presque trois quarts des PME (73.3%) indiquaient se sentir « toujours » (15.4%), « souvent » (34.7%) ou « parfois » (23.2%) découragées dans la recherche de financement.

¹⁹⁵ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question : 39.

¹⁹⁶ Nombre de PME ayant répondu à la question: 507.

Par ailleurs, presque un quart des PME (23.1%) des secteurs agricole et agro-alimentaire ne se sentaient jamais découragées dans leur recherche de financement, comparé aux 16% de l'ensemble des PME pour cette même affirmation. Ceci s'explique probablement par la meilleure situation financière de ces PME par rapport à celle de l'ensemble des PME de la région.

Figure 63 : Sentiment de découragement de la part des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ainsi que de la part de l'ensemble des PME dans leur recherche de financement durant la période 2011-2013¹⁹⁷



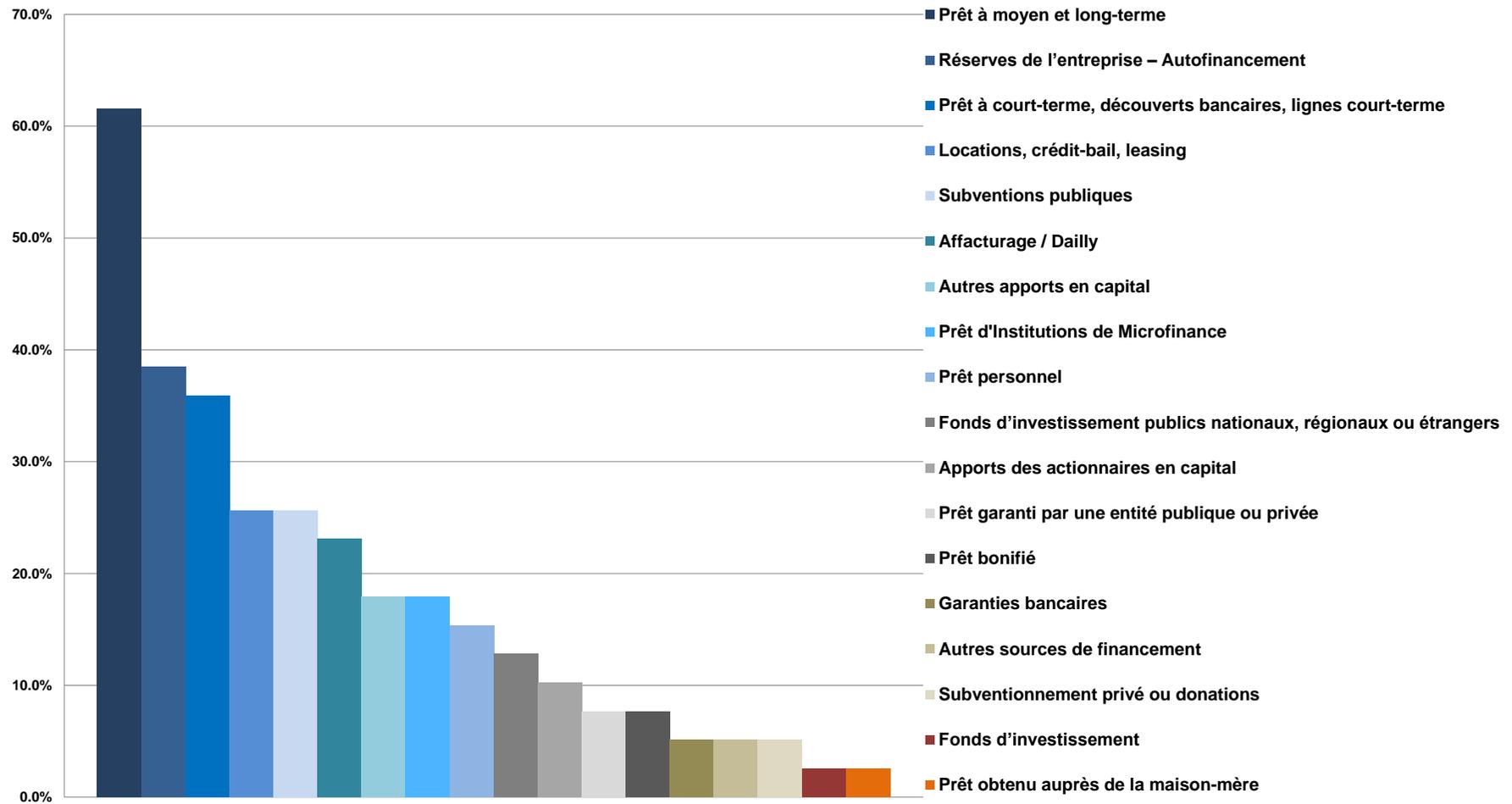
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire obtiennent majoritairement leur financement de la part des banques ou utilisent leurs ressources comme illustré dans la Figure 64 ci-dessous. Entre 2011-2013, 61.5% d'entre elles ont contracté des prêts à moyen et long-terme. L'utilisation de ce type de produits est supérieure à celle de l'ensemble des PME (46.7% de l'ensemble des PME l'ont utilisé entre 2011-2013), comme présenté dans la Figure 65. Cette utilisation répandue des prêts à moyen et long-terme est suivie par l'autofinancement (38.5%) et l'utilisation de prêts à court-terme (35.9%). En comparant ces deux groupes, il faut remarquer une plus forte utilisation des prêts à long-terme pour les entreprises agro-alimentaires (82.4%) que pour les entreprises du secteur « Agriculture, Sylviculture et Pêche » (45.5%). De plus, 41.2% des PME agro-alimentaires utilisent les prêts à court-terme contre 31.8% des PME du secteur « Agriculture, Sylviculture et Pêche »¹⁹⁸.

¹⁹⁷ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question : 39.
Nombre de PME ayant répondu à la question : 499.

¹⁹⁸ Nombre de PME du secteur "Agriculture, Sylviculture et Pêche" ayant répondu à la question : 22.
Nombre de PME du secteur agro-alimentaire ayant répondu à la question : 17.

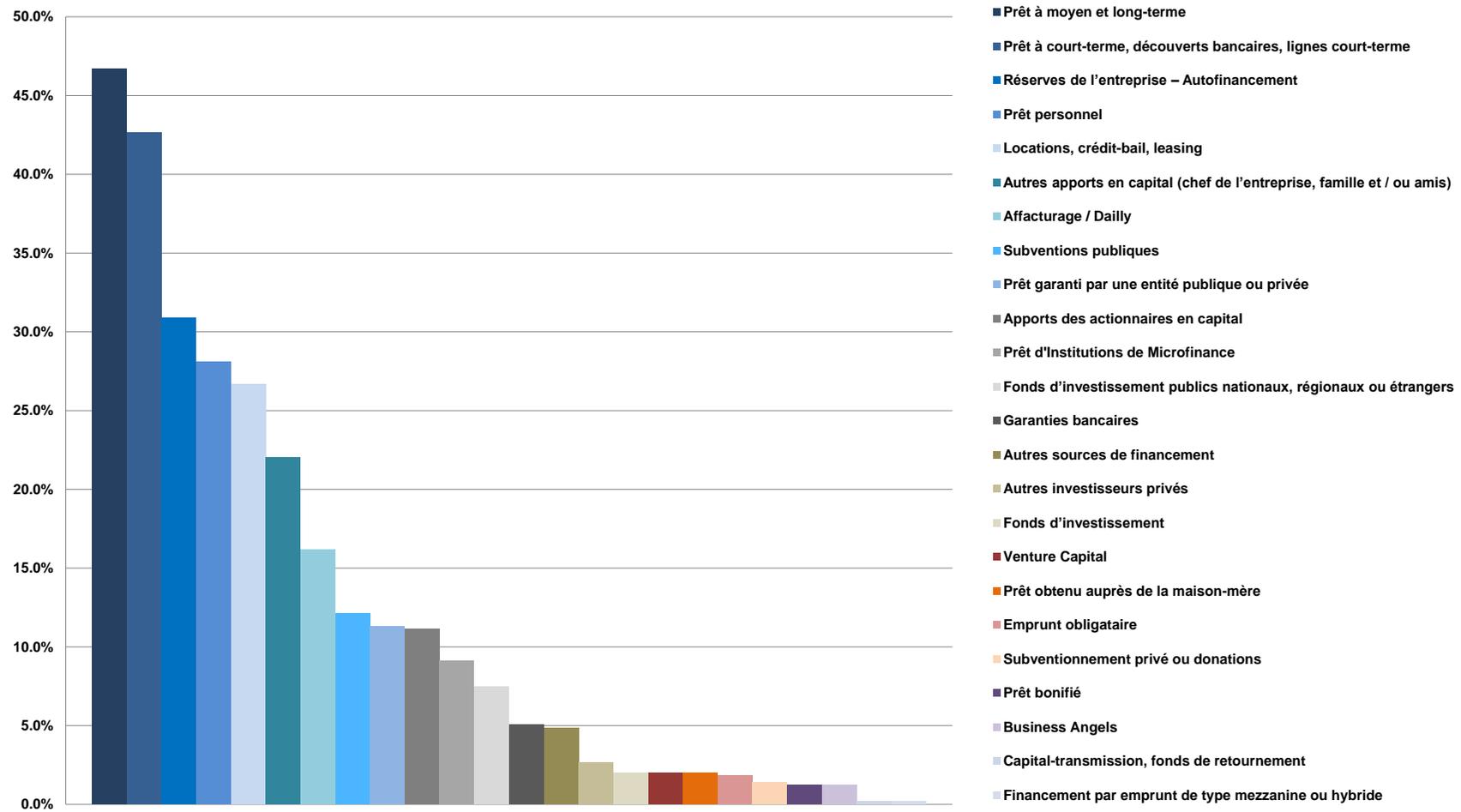
Figure 64 : Sources de financement utilisées par les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire durant la période 2011-2013¹⁹⁹



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

¹⁹⁹ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question : 39.

Figure 65 : Sources de financement utilisées par l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013²⁰⁰



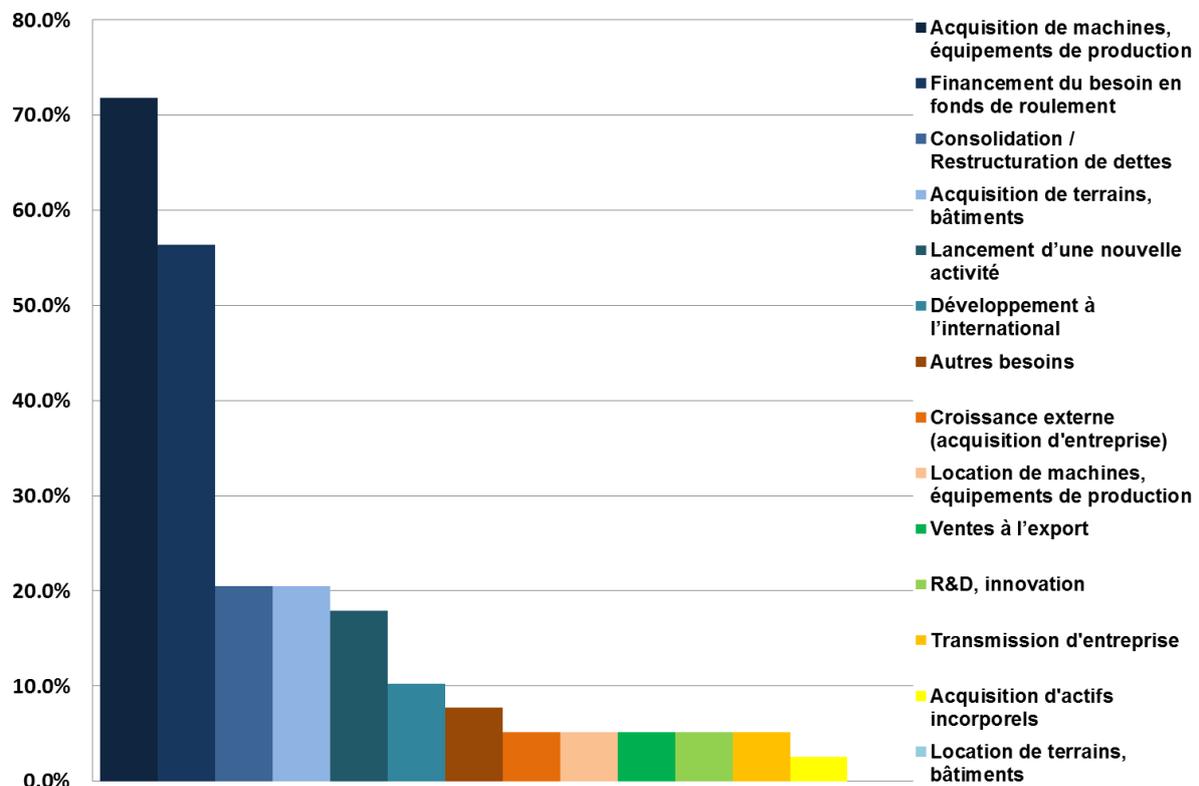
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

²⁰⁰ Nombre de PME ayant répondu à la question : 495.

Les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire sont donc plus dépendantes des banques que l'ensemble de la population de PME de la région. Cela est particulièrement vrai en considérant le secteur agro-alimentaire qui utilise beaucoup les prêts à moyen et long-terme. Cette situation n'est pas surprenante puisque les PME de ces deux secteurs (et spécifiquement le secteur agro-alimentaire) ont besoin d'investir grandement dans des infrastructures et équipements afin de produire et de transformer leurs matières premières.

Lorsqu'il s'agit du financement, les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire montrent une préférence marquée pour investir les financements reçus dans l'acquisition de machines ou matériel de production (pour 71.8% d'entre elles), comme décrit dans la Figure 66. Ceci est en contraste avec l'ensemble des PME qui utilisent leur financement pour leur besoin en fonds de roulement (66.8% d'entre elles) et beaucoup moins pour investir (seulement 43.7% des PME) sur la période 2011-2013 (Figure 67).

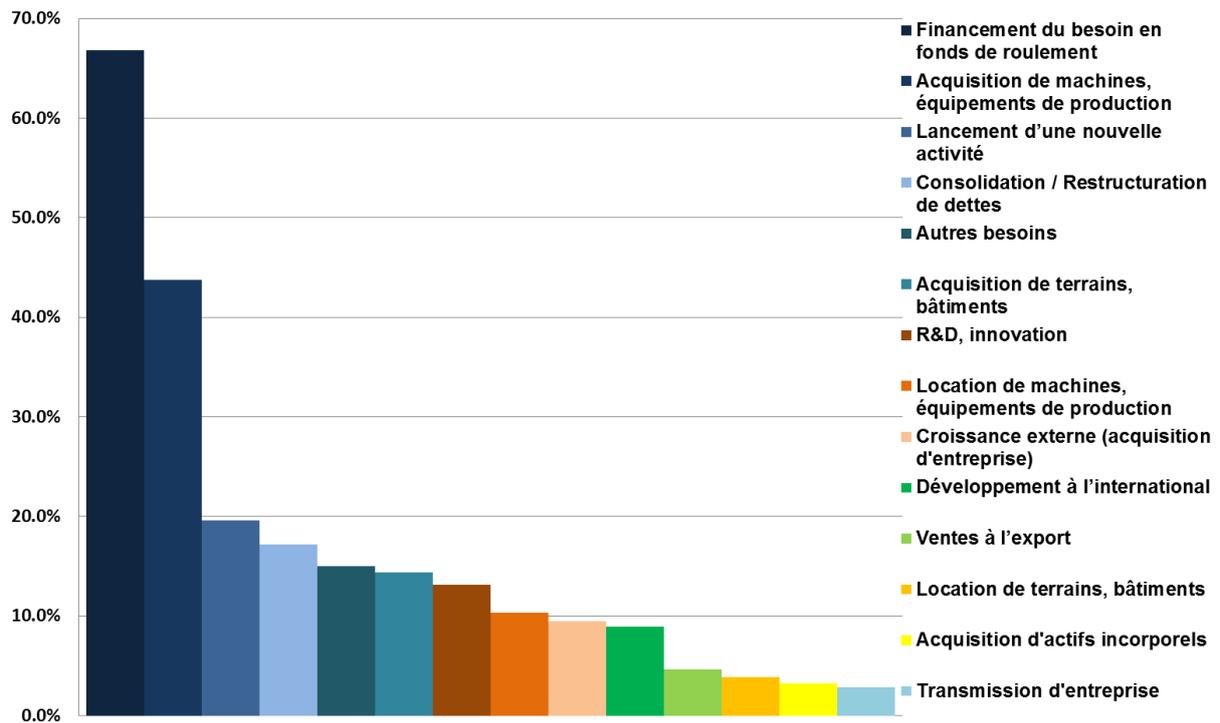
Figure 66 : Utilisation du financement par les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013²⁰¹



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

²⁰¹ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question : 39.

Figure 67 : Utilisation du financement par l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon durant la période 2011-2013²⁰²



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

En ce qui concerne le sentiment d'accès suffisant aux prêts, les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire sont plus optimistes que l'ensemble des PME de la région.

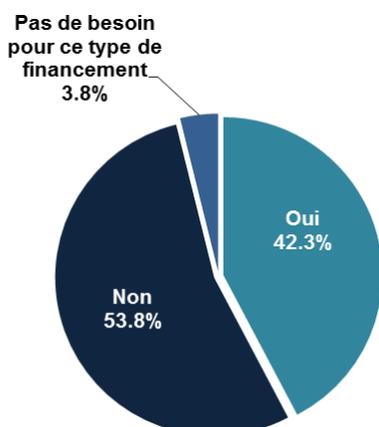
Pour les prêts à court-terme, 42.3% des PME de ces deux secteurs estimaient avoir suffisamment accès à ces produits de financement dans le passé, alors que le chiffre était de 31.2% pour l'ensemble des PME (Figure 68).

Cette différence se révèle plus forte pour les prêts à moyen et long-terme : 50.0% des entreprises des secteurs agricole et agro-alimentaire déclarent avoir suffisamment accès à ce type de prêts, alors que 33.0% seulement du total des PME ont le même sentiment. Ces résultats sont en ligne avec la perception des changements dans l'accès au financement et avec la situation financière des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire au cours des années 2011-2013.

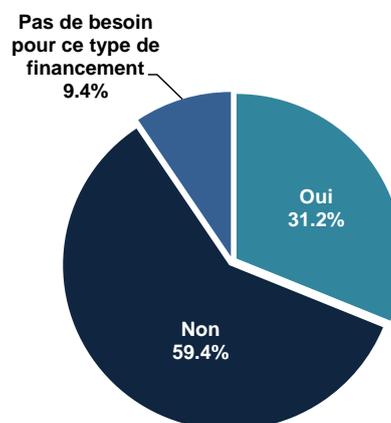
²⁰² Nombre de PME ayant répondu à la question: 494.

Figure 68 : Perception des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire et de l'ensemble des PME quant au fait de disposer d'un accès suffisant au crédit en Languedoc-Roussillon²⁰³

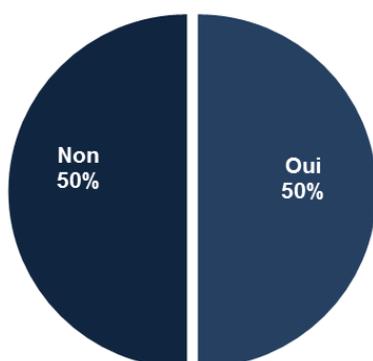
PME des secteurs agricole et agro-alimentaire – prêts à court-terme et lignes de crédit



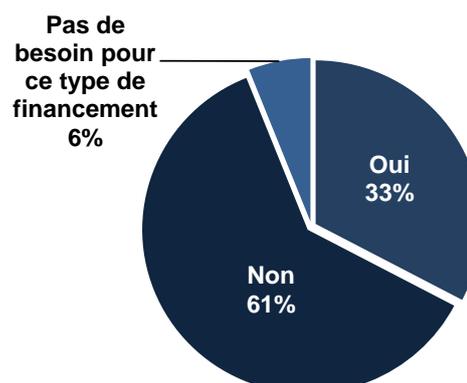
Toutes les PME – prêts à court-terme et lignes de crédit



PME des secteurs agricole et agro-alimentaire – prêts à moyen et long-terme



Toutes les PME – prêts à moyen et long-terme

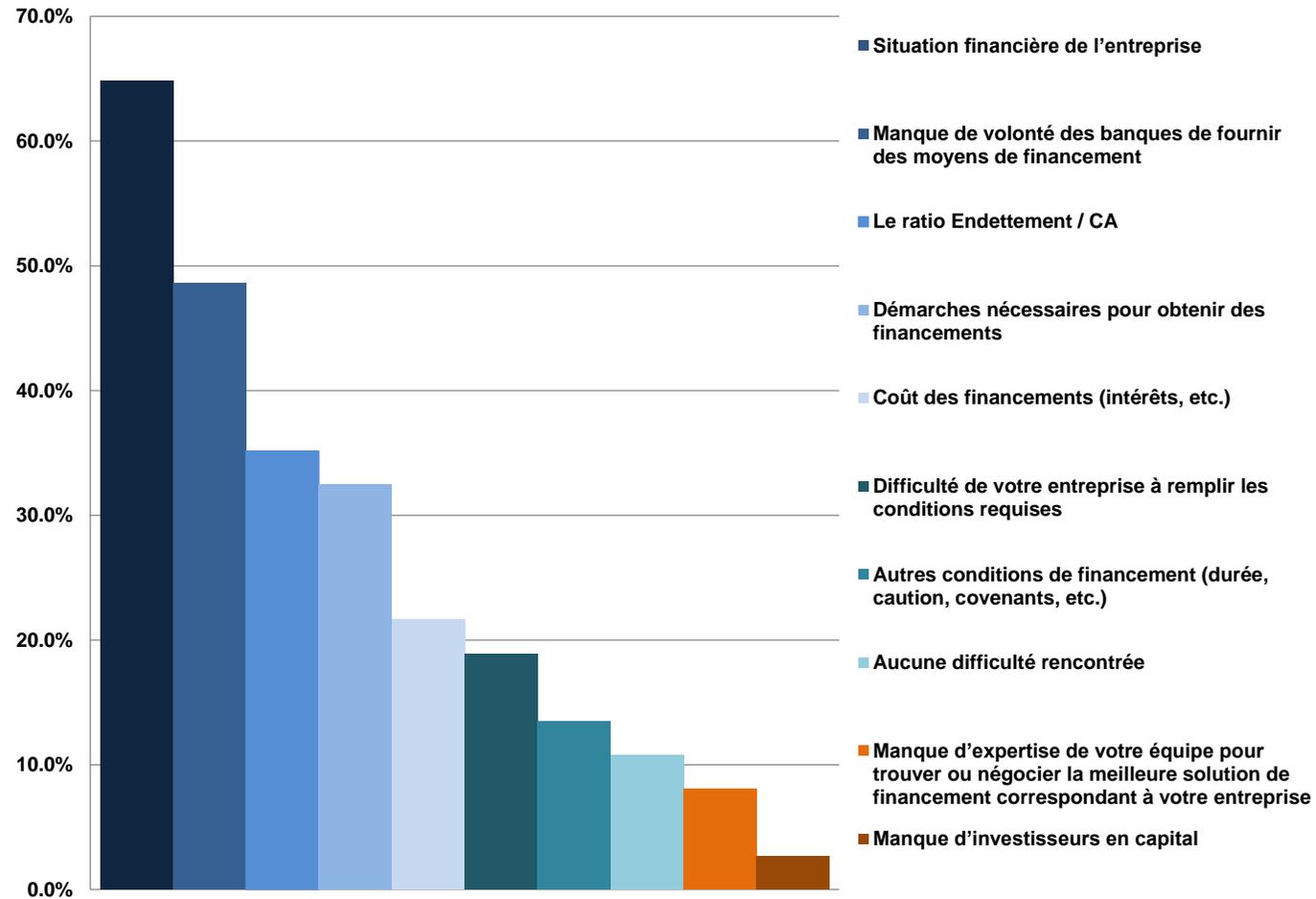


Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Lorsque l'on évoque les raisons pour lesquelles les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ont eu des difficultés à accéder au financement au cours de ces dernières années, celles-ci répondent de la même manière que l'ensemble des PME de la région. Selon les PME agricoles, la principale raison est liée à la situation financière de l'entreprise (64.9% pour les PME agricoles comparé aux 46.3% pour le total des PME, en prenant en compte que pour l'ensemble des PME de la région ceci est la seconde raison). La seconde explication est liée à la frilosité des banques quant au financement de ces entreprises (48.6% des PME de ces deux secteurs ont fait état de cela, contre 53.9% de l'ensemble des PME). Enfin, 10.8% des PME de ces deux secteurs prétendent ne pas avoir rencontré de difficultés, contre 16.1% pour l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon.

²⁰³ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question : 37.
 Nombre de PME ayant répondu à la question : 477.

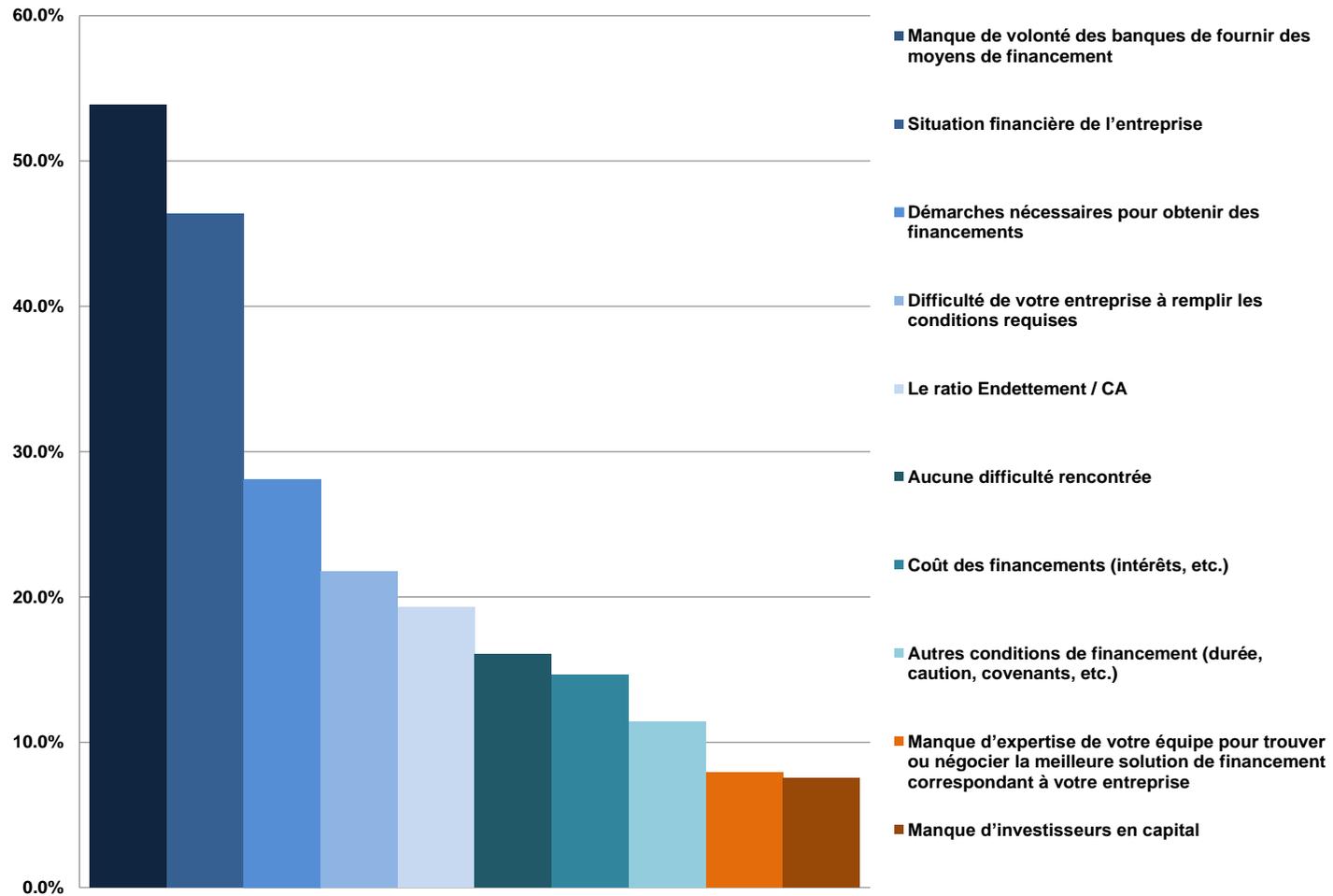
Figure 69 : Raisons apportées pour expliquer les difficultés des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire à trouver du financement durant la période 2011-2013²⁰⁴



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

²⁰⁴ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question: 37.

Figure 70 : Raisons apportées pour expliquer les difficultés de l'ensemble des PME à trouver du financement durant la période 2011-2013²⁰⁵



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

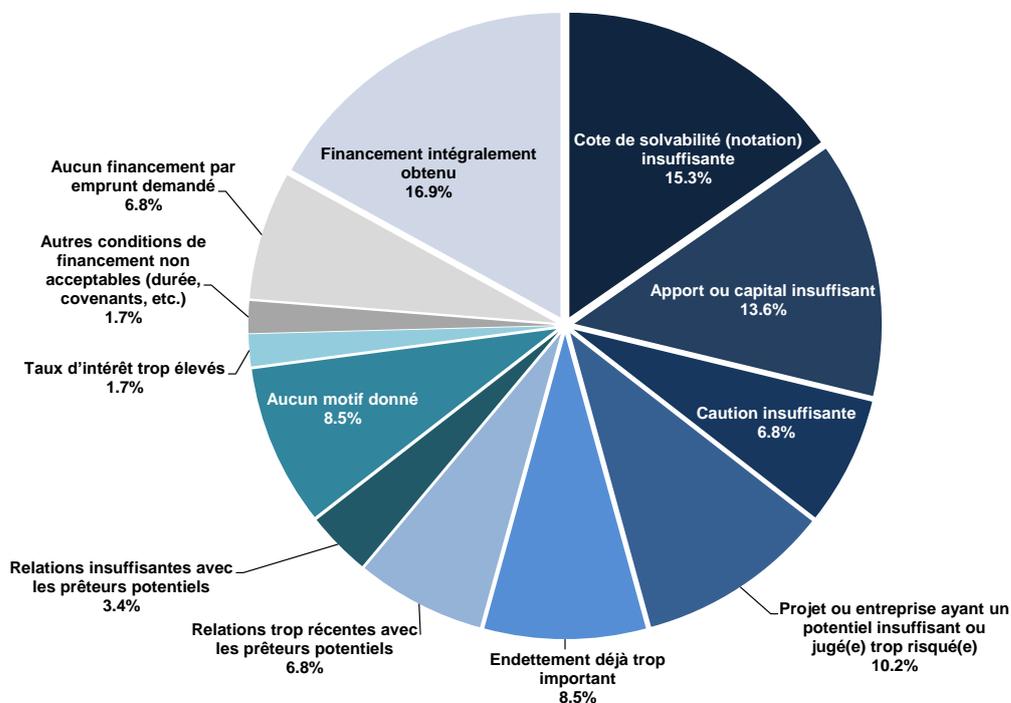
²⁰⁵ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question: 492.

En cohérence avec les éléments évoqués ci-dessus, les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire semblent avoir moins de difficultés à obtenir le financement recherché en comparaison de la population totale des PME : 16.9% des PME de ces deux secteurs réunis ont obtenu le montant total du prêt demandé sur la période 2011-2013 (Figure 71). Ce chiffre est plus élevé que celui pour l'ensemble de la population (11.8%)(Figure 72).

Dans le même temps, lorsqu'il s'agit d'évoquer les difficultés potentielles du financement en prêt, les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ont des déclarations qui s'accordent. Plus particulièrement, les PME de ces deux secteurs ont les mêmes difficultés, que ce soit pour un financement de fonds propres ou pour leur dossier de crédit, que le total des PME en Languedoc-Roussillon : respectivement 13.6% contre 13.9% pour l'ensemble des PME (pour le financement de fonds propres) et 15.3% contre 16% pour toutes les PME (concernant les dossiers de crédit).

Cependant des différences existent entre les entreprises agricoles et agro-alimentaires. Comme expliqué ci-dessous, les dernières tendent à être supérieures en taille et sont probablement plus dans une phase de développement. Ainsi elles se financent en grande partie avec de la dette ce qui explique leur endettement précoce (13.6% de leurs difficultés contre 5.4% des difficultés des entreprises agricoles). D'un autre côté, les PME du secteur agricole sont plutôt en phase de post-création et tendent à avoir plus de difficultés à obtenir des crédits (16.2% d'entre elles éprouvent des difficultés contre 13.6% pour les entreprises agro-alimentaires) et des fonds propres (16.2% d'entre elles éprouvent des difficultés contre 9.1% pour les PME du secteur agro-alimentaire)²⁰⁶.

Figure 71 : Raisons apportées par les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires durant la période 2011-2013²⁰⁷

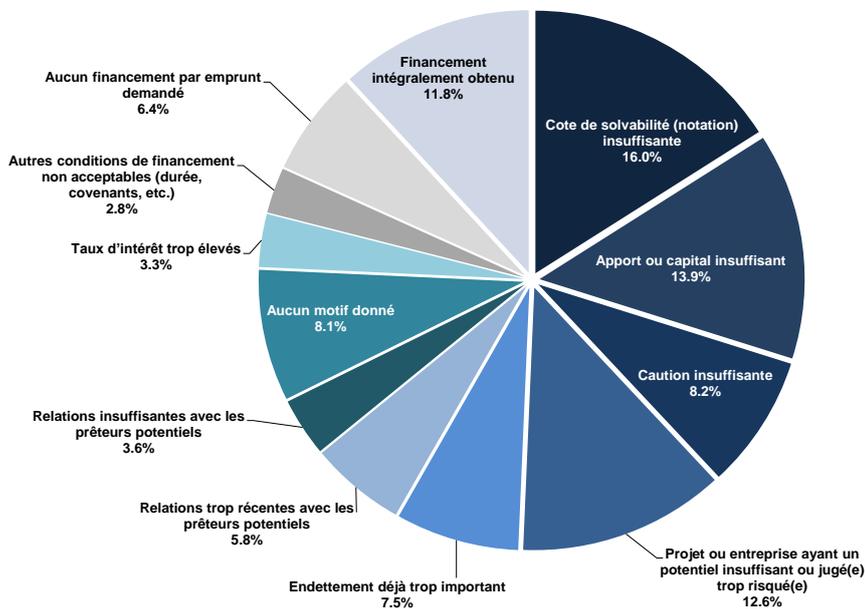


²⁰⁶ Nombre de PME dans les secteurs de l'agriculture, des activités forestières et de la pêche ayant répondu à la question : 15.
 Nombre de PME dans le secteur agro-alimentaire ayant répondu à la question : 11.

²⁰⁷ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question : 26.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Figure 72 : Raisons apportées par l'ensemble des PME pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires durant la période 2011-2013²⁰⁸



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

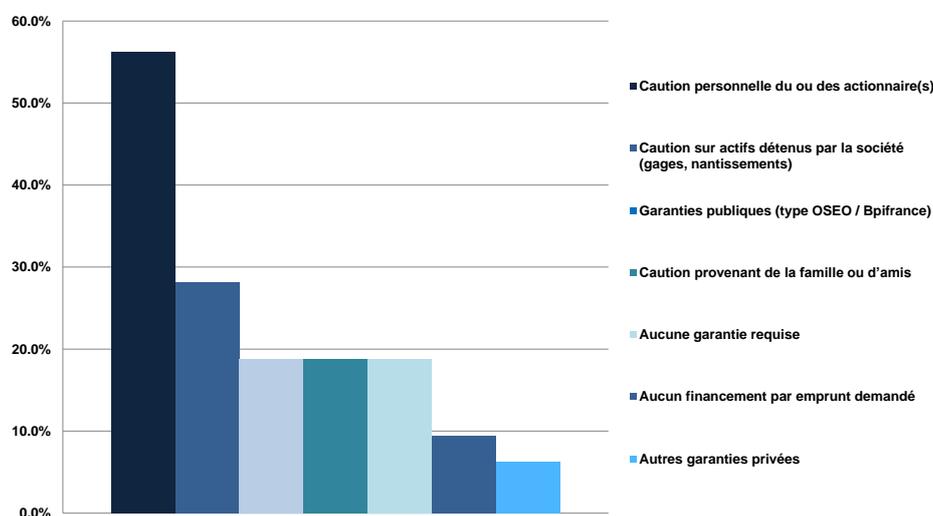
Les types de garanties utilisées par les PME de ces deux secteurs sont très proches de ceux utilisés par l'ensemble des PME en Languedoc-Roussillon (Figure 73 et Figure 74). En premier lieu les garanties utilisées par les PME agricoles sont personnelles (cela est rapporté dans 56.3% des cas comparé à 68.3% pour l'ensemble des PME). En second lieu elles portent sur les actifs de l'entreprise (utilisés par 28.1% d'entre elles contre 21.9% pour l'ensemble des PME de la région). 18.8% des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire n'ont pas eu recours à des garanties et 9.4% d'entre elles n'ont pas demandé de prêt durant la période 2011-2013 ; les chiffres respectifs pour l'ensemble des PME sont de 11.6% et 11.4%. Cette situation vient du fait que les entreprises de ces deux secteurs ont souvent plus d'actifs (comme l'immobilier, des équipements agricoles et/ou des machines pour transformer les matières premières) que les PME considérées dans leur ensemble. Par conséquent, puisque ces actifs peuvent être mis en garantie, les PME agricoles ont un meilleur accès au financement que la population générale des PME. Cependant si ces actifs sont déjà utilisés comme garantie, les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire rencontrent des difficultés pour des investissements futures, ce qui conduit à trouver de nouveaux instruments de garantie.

En comparant les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire, on s'aperçoit que les garanties et ordre de préférence utilisés sont les mêmes. En premier choix figurent les biens personnels puis viennent les actifs de l'entreprise. Cependant, ces deux types de garantie sont beaucoup utilisés par les PME du secteur agro-alimentaire (68.7% et 37.5% respectivement, comparé aux 43.7% et 18.7% pour les PME agricoles). Il convient de noter que 37.5% des PME agricoles n'ont pas eu recours à des garanties alors qu'aucune PME agro-alimentaire n'a répondu ne pas en avoir

²⁰⁸ Nombre de PME ayant répondu à la question : 391.

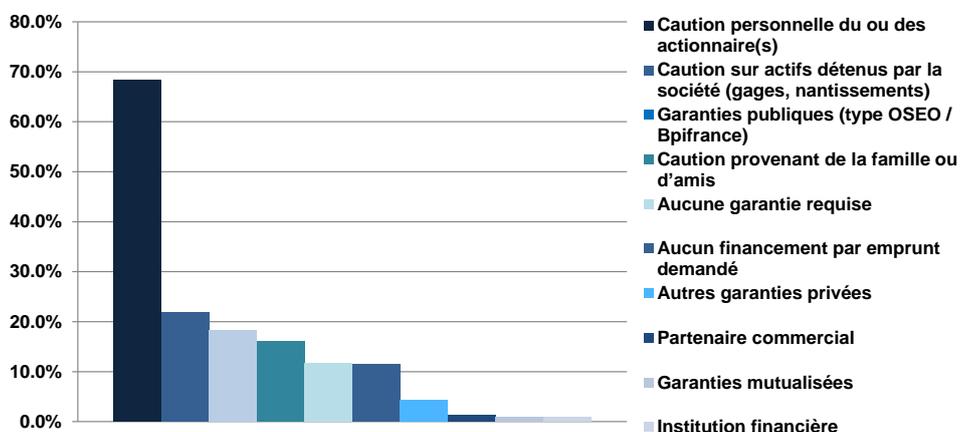
besoin. De plus, les PME agricoles ont beaucoup plus utilisé de garanties de leurs familles et amis (31.5% d'entre elles comparé aux 6.2% des PME agro-alimentaires)²⁰⁹.

Figure 73 : Types de garanties utilisés par les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire lors de leur financement par emprunt durant la période 2011-2013²¹⁰



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Figure 74 : Types de garanties utilisés par l'ensemble des PME lors de leur financement par emprunt durant la période 2011-2013²¹¹



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Comme illustré par la Figure 75 ci-dessous, 71.8% des PME de ces deux secteurs utilisaient leurs financements pour acquérir des machines et équipements nouveaux. L'investissement est donc le premier poste d'utilisation du financement pour ces PME. La proportion ci-dessus est beaucoup

²⁰⁹ Nombre de PME du secteur «Agriculture, Sylviculture et Pêche » ayant répondu à la question : 16.

Nombre de PME du secteur agro-alimentaire ayant répondu à la question : 16.

²¹⁰ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question : 32.

²¹¹ Nombre de PME ayant répondu à la question : 438.

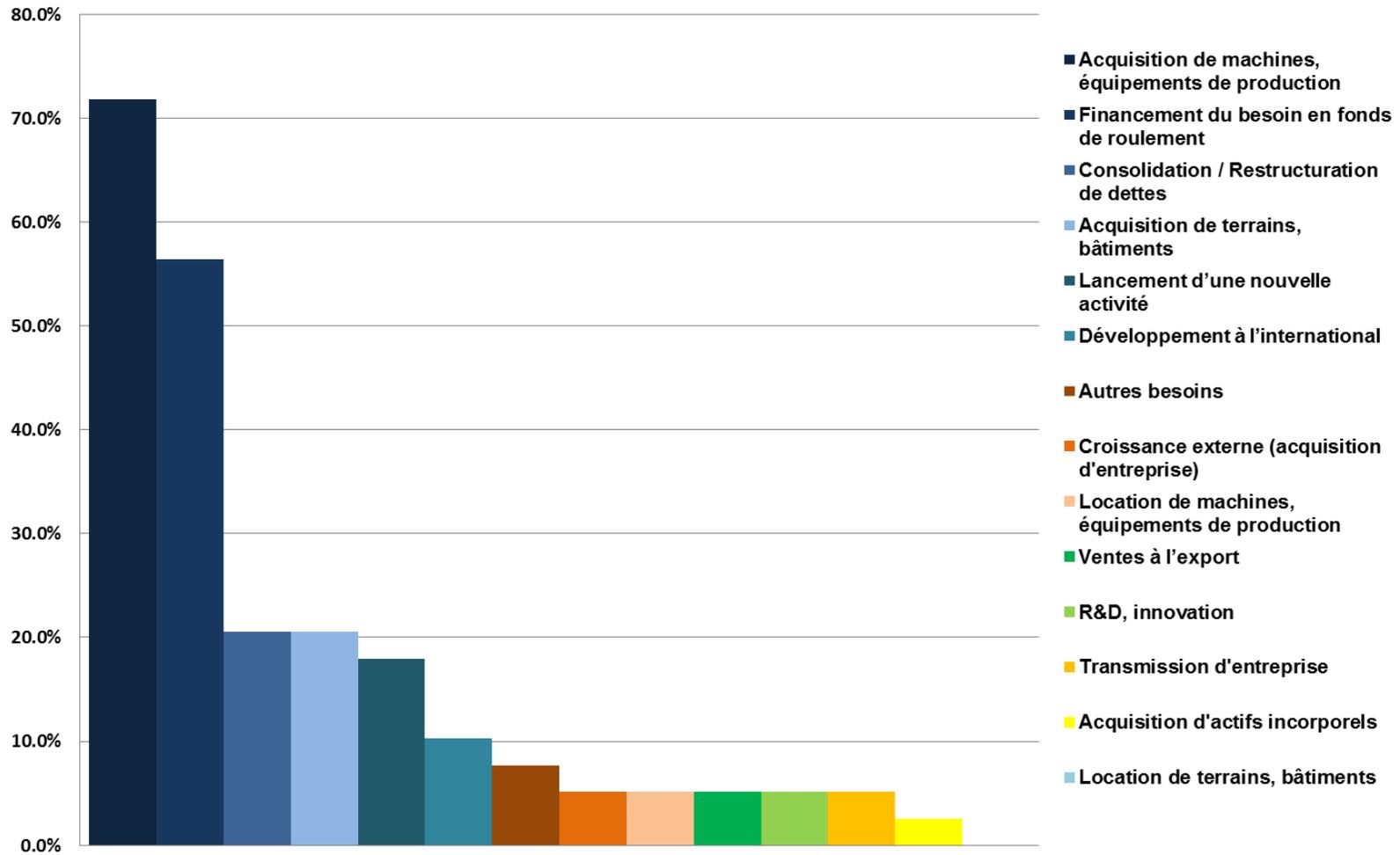
plus élevée que celle du total des PME (43.7%). Cela montre que les PME investissent plus. Ceci est certainement à mettre au compte du coût élevé de leurs moyens de production comme la terre, les infrastructures, les machines et les équipements.

La seconde utilisation la plus importante du financement par les PME agricoles est destinée au besoin en fonds de roulement (pour 56.4% d'entre elles), alors que c'est la première pour l'ensemble des PME de la région (66.8% des PME). Cependant, les ressources financières nécessaires pour couvrir les besoins en fonds de roulement restent importantes, notamment en termes de stocks dans l'industrie viticole, qui fait partie des secteurs clés en Languedoc-Roussillon. Cet élément a été confirmé par les entretiens menés avec les acteurs travaillant dans ces deux secteurs. Ils soulignent que les marges sont faibles, insinuant que la gestion et la couverture de leurs besoins en fonds de roulement est un de leurs défis. Ceci explique aussi pourquoi les PME de ces secteurs ont de plus en plus tendance à être intégrées horizontalement afin de mieux profiter de la commercialisation des produits fabriqués (qui possèdent une valeur ajoutée), pour améliorer les marges et la gestion de leurs besoins en fonds de roulement.

En observant de manière plus précise les deux catégories d'entreprises du secteur agricole, des différences prononcées apparaissent concernant leurs utilisations. En premier lieu les PME agro-alimentaires semblent utiliser leurs financements pour couvrir leurs besoins en fonds de roulement, comme évoqué par 76.5% d'entre elles, comparé aux 40.9% des PME issues de l'agriculture²¹². En second lieu, Les PME agro-alimentaires consacrent leurs financements à l'investissement et à leurs besoins en fonds de roulement de manière égale (76.5% pour ces deux catégories), alors que les PME de l'agriculture ont tendance à utiliser leurs financements plutôt pour l'investissement (68.2% d'entre elles) que pour leurs besoins en fonds de roulement (40.9% d'entre elles).

²¹² Nombre de PME du secteur «Agriculture, Sylviculture et Pêche » ayant répondu à la question : 22.
Nombre de PME du secteur agro-alimentaire ayant répondu à la question : 17.

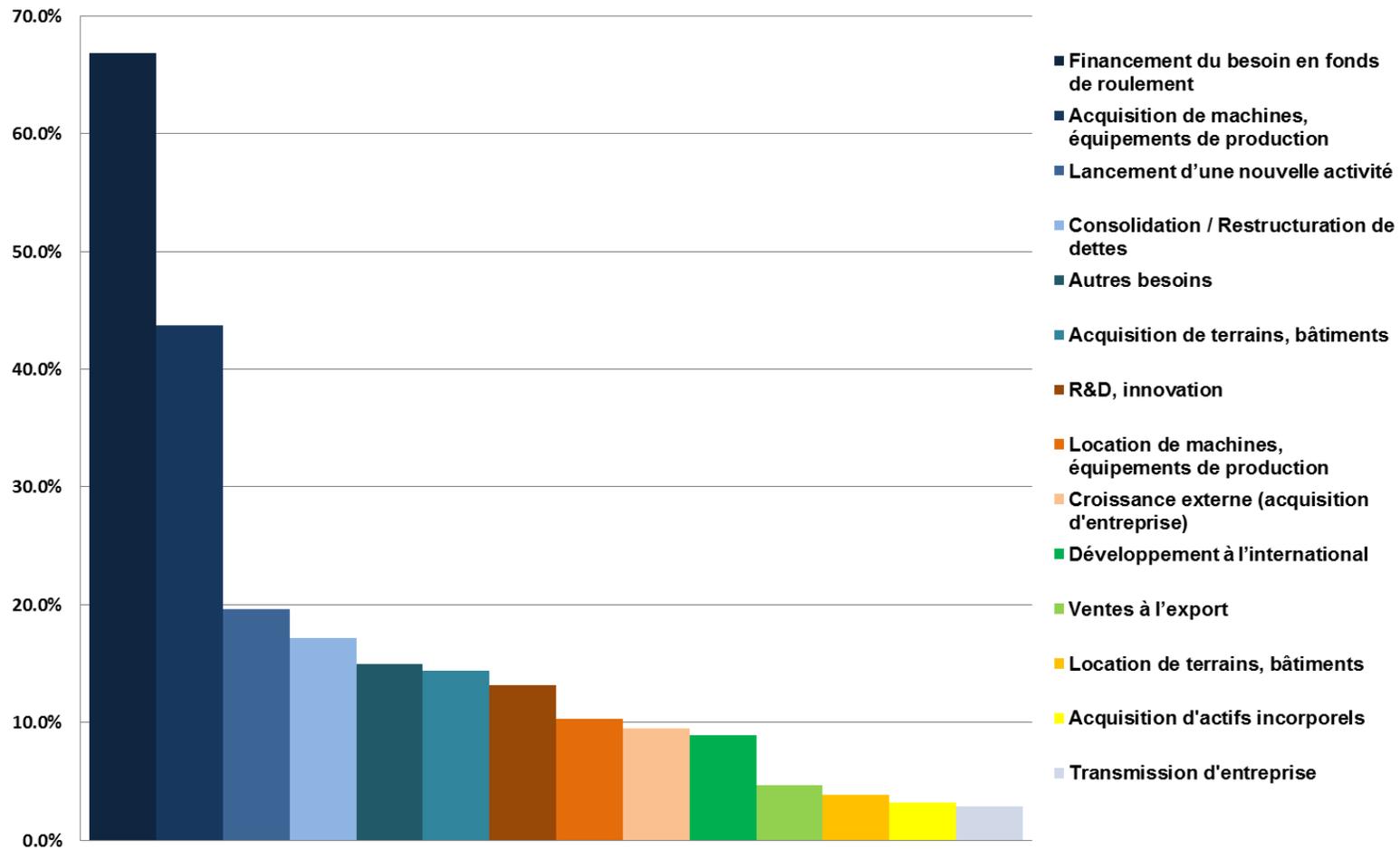
Figure 75 : Utilisation du financement des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire durant la période 2011-2013²¹³



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

²¹³ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question : 39.

Figure 76 : Utilisation du financement par toute les PME Durant la période 2011-2013²¹⁴



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

²¹⁴ Nombre de PME ayant répondu à la question : 337.

En termes de préférence pour les produits financiers en 2014, la Figure 77 montre qu'il y avait proportionnellement plus de PME agricoles ayant l'intention de se financer par la dette (prêts à court, moyen et long-terme) que dans l'ensemble des PME. Par conséquent, les prêts à moyen et long-terme ainsi qu'à court-terme seront recherchés par 69.0% et 41.4% des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire. Les chiffres respectifs pour l'ensemble des PME de la région sont: 53.3% et 36.4% (Figure 78).

En regardant ces deux secteurs séparément, les PME agro-alimentaires ont l'intention d'utiliser de façon plus significative les prêts à moyen et long-terme que les PME issues du secteur « Agriculture, Sylviculture et Pêche » (84.6% et 56.3% respectivement pour chaque secteur). D'un autre côté, les PME du secteur « Agriculture, Sylviculture et Pêche » aimeraient pouvoir utiliser plus de prêts à court-terme (50.0% d'entre elles, contre 30.8% des PME agro-alimentaires). Pour ces PME, ceci révèle une diminution de l'utilisation des prêts à moyen et long-terme et une hausse des prêts à court-terme. Ceci est dû à une baisse de leurs capacités d'autofinancement (utilisées par 31.8% d'entre elles durant la période 2011-2013 et une utilisation en 2014 estimée à 18.8%). Cette tendance est en accord avec les observations faites de l'ensemble de la population des PME, comme décrit dans les Sections 7.5, 7.6 et 7.7. Cela indique aussi que les PME tous secteurs confondus, y compris celui de l'agriculture, auront besoin dans les années à venir, d'un accès facilité aux prêts à court-terme en raison de marges faibles et d'une capacité réduite d'autofinancement. Les PME du secteur agro-alimentaire sont dans la même situation: 47.1% d'entre elles pourraient utiliser leurs résultats reportés de la période 2011-2013 pour se financer alors que 15.4% d'entre elles s'attendent à le faire en 2014.

De la même manière, il est intéressant de noter que les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire prévoient d'utiliser proportionnellement plus de subventions pour leur intégration financière que l'ensemble des PME de la région en 2014. Les deux secteurs réunis, 34.5% des PME aimeraient utiliser des subventions publiques et 20.7% des produits de microfinance. Les proportions respectives pour l'ensemble des PME sont 14.3% et 15.6%. Cette estimation de l'utilisation de subventions publiques de la part des PME agricoles s'explique par leur habitude à recevoir de telles aides, notamment à travers la PAC (Politique Agricole Commune) et l'outil ASTREA proposé par le Conseil Régional dont l'objectif est d'améliorer la santé financière des PME agricoles, en soutenant tant leurs investissements que l'emploi dans le secteur. Cependant cette offre de subventions publiques a eu tendance à diminuer par le passé à cause d'une diminution des montants allouables pour financer ces PME.

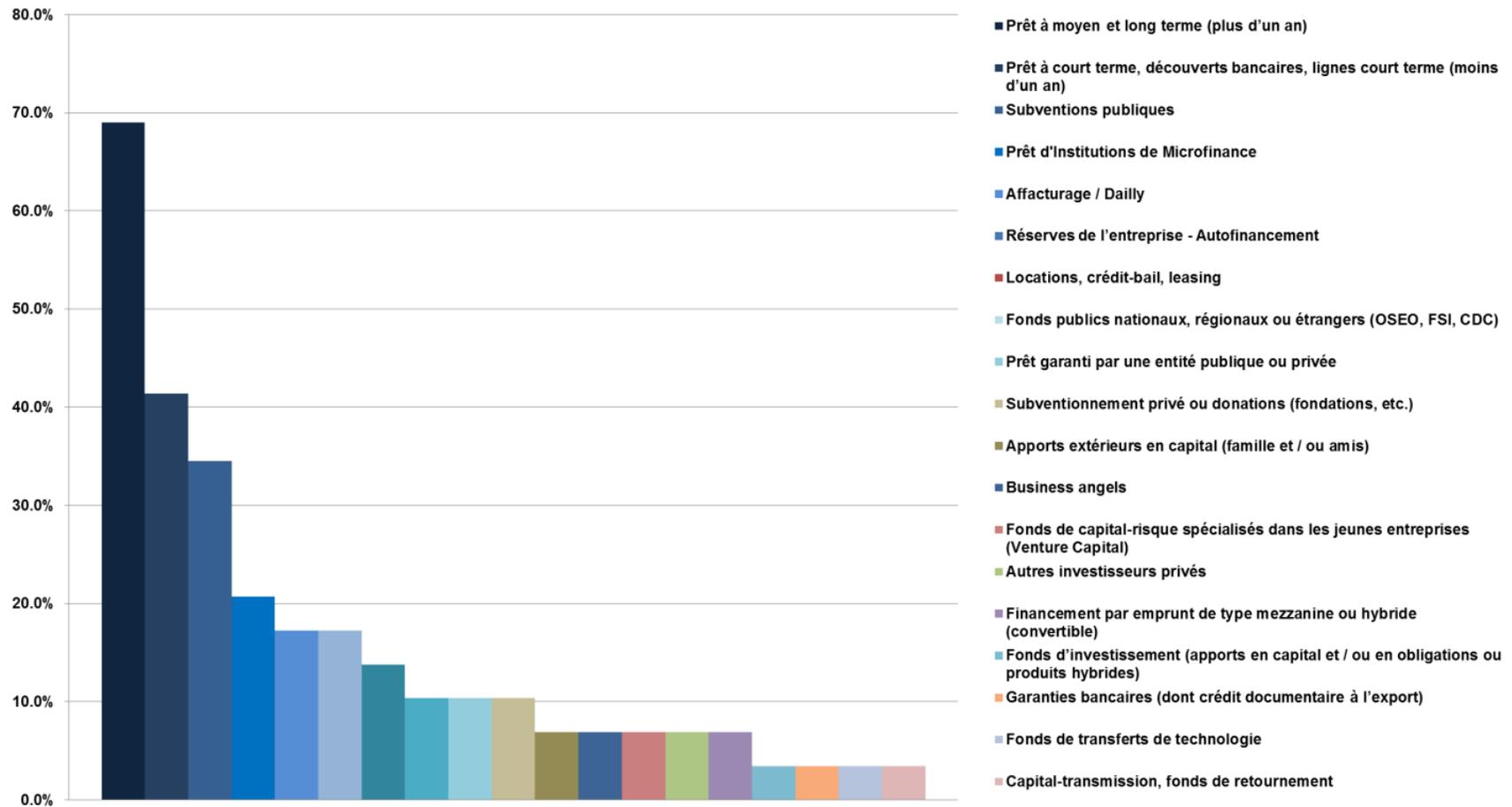
En comparant de plus près les deux secteurs, les PME du secteur agro-alimentaire montrent une préférence plus marquée pour ces subventions (46.2% d'entre elles comparé aux 25.0% des PME du milieu agricole). Par ailleurs, il y a proportionnellement plus de PME du milieu agricole qui s'attendent à faire appel aux produits de microfinance (31.3% contre 7.7% pour les PME du secteur agro-alimentaire).

Enfin, les PME du secteur agro-alimentaire ont l'intention d'utiliser plus d'affacturage (30.8% d'entre elles) et de crédit-bail (23.1% d'entre elles) que celles issues de l'agriculture (6.3% pour les deux types de produits)²¹⁵. Ceci peut s'expliquer par l'endettement significatif des PME agro-

²¹⁵ Nombre de PME du secteur «Agriculture, Sylviculture et Pêche » ayant répondu à la question : 16.

alimentaires, combiné dans le même temps à des besoins élevés en fonds de roulement et en investissement pour des machines et équipements.

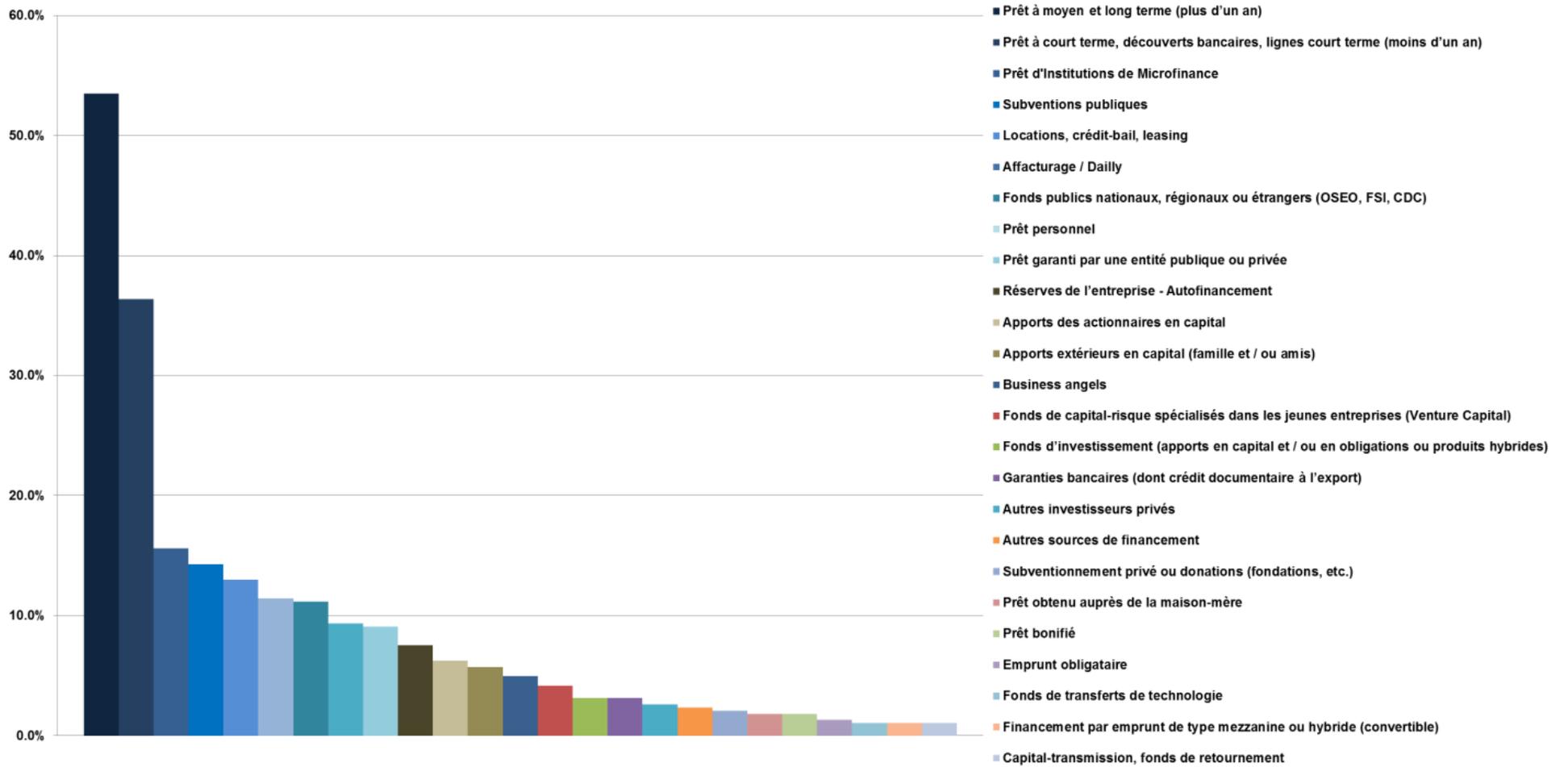
Figure 77 : Estimation des sources de financement des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en 2014²¹⁶



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

²¹⁶ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question : 29.

Figure 78 : Estimation des sources de financement de l'ensemble des PME en 2014²¹⁷



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

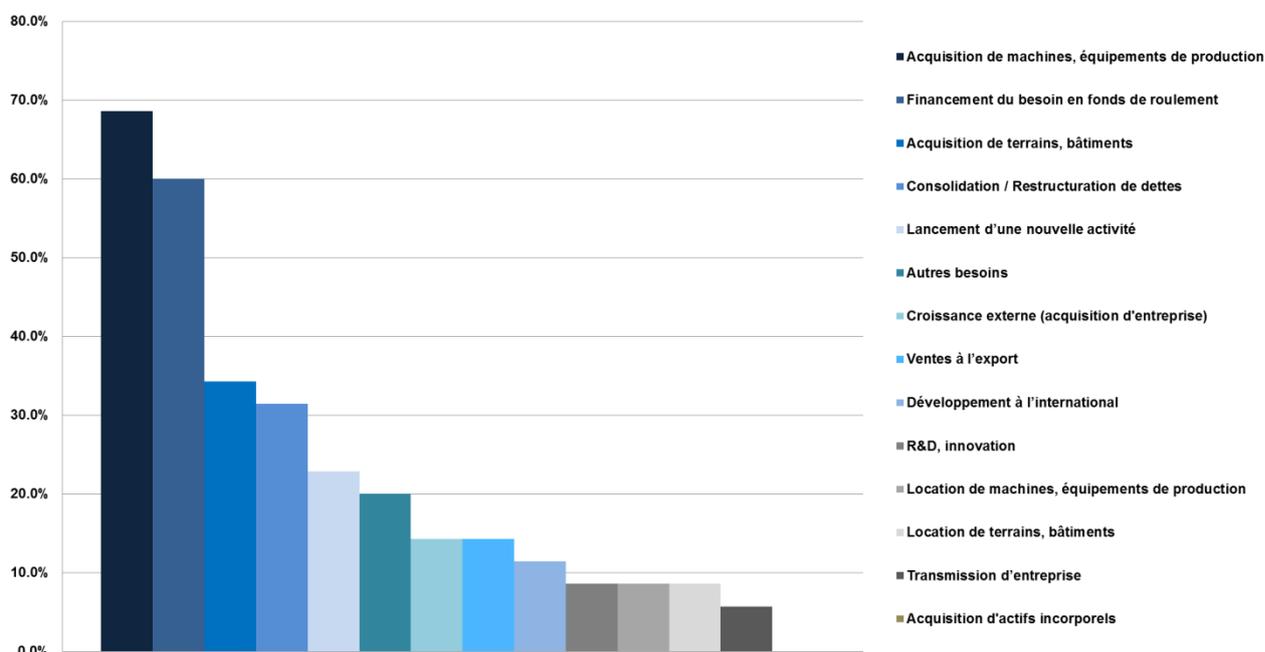
²¹⁷ Nombre de PME ayant répondu à la question : 385.

Concernant l'utilisation du financement pour l'année 2014, les Figure 79 et Figure 80 montrent les tendances suivantes pour les PME agricoles et agro-alimentaires.

Tout d'abord, comme pour les années passées, il y a plus de PME issues de l'agriculture qui prévoient d'investir, à la fois en équipement et en terre, en comparaison de l'ensemble des PME. Ainsi, 68.6% des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire prévoient d'acheter des nouvelles machines et équipements alors qu'elles sont seulement 36.5% du nombre total de PME à inclure cela dans leurs plans. De plus, 34.3% des PME agricoles veulent acquérir de la terre ou des bâtiments, comparé à 16.2% du total de PME de la région.

Ensuite, le besoin en fonds de roulement reste le second poste d'utilisation du financement par les PME agricoles, à un niveau élevé. 60.0% d'entre elles s'attendent à couvrir ce poste avec leur financement, en cohérence avec les déclarations venant de l'ensemble des PME: 63.3% de celles-ci pensent utiliser le financement de l'année 2014 pour couvrir leurs besoins en fonds de roulement (premier poste d'utilisation du financement alors que c'est le second pour les PME agricoles). A la suite de ces éléments, les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire utiliseront de la même façon leur financement de l'année 2014 que l'ensemble des PME de la région: afin de couvrir leurs besoins en fonds de roulement (ceci illustrant une diminution générale des capacités d'autofinancement des entreprises de la région), et en parallèle d'investir en machine, équipement et terrains. Enfin, les PME de ces deux secteurs ont des attentes élevées concernant le lancement de nouvelles activités, l'export et le développement international, prouvant que ces possibilités d'expansion font partie de leurs perspectives de développement futur.

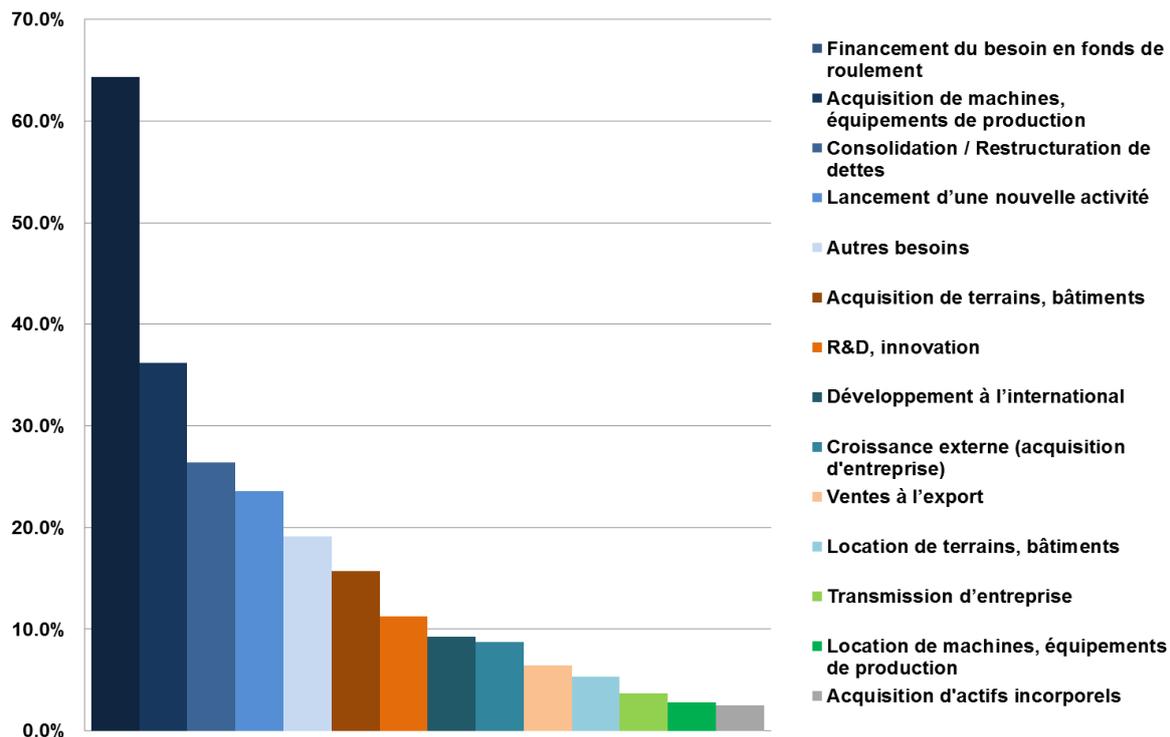
Figure 79 : Prévisions de l'utilisation des financements par les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en 2014²¹⁸



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

²¹⁸ Nombre de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire ayant répondu à la question : 35.

Figure 80 : Prévisions de l'utilisation des financements par l'ensemble des PME en 2014²¹⁹



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

Le processus de modernisation des PME du secteur agricole et du secteur agro-alimentaire a requis et continue de requérir des investissements élevés. Ce point est particulièrement important pour comprendre la typologie de leurs besoins de financement.

Ces éléments récents s'ajoutent au besoin structurel d'investir rencontré par ces deux secteurs ; dont l'investissement initial doit être important pour assurer la rentabilité de l'entreprise (à savoir le financement des terrains, machines et équipements) : les acteurs régionaux estiment par exemple qu'une entreprise du secteur agricole a besoin de 20 ha à 30 ha pour être rentable, or une entreprise dispose en moyenne de 15 ha en Languedoc-Roussillon. De plus, le retour sur investissement dans ces secteurs est souvent long et relativement faible. Aussi, la plupart du temps, ces investissements sont financés par emprunt, étant donné que les entreprises ne peuvent souvent pas s'autofinancer d'une année sur l'autre en raison de faibles marges (et sachant par ailleurs que ces entreprises sont fortement dépendantes des conditions météorologiques). Par conséquent, les PME agricoles et les PME de l'industrie agro-alimentaire sont plus dépendantes du secteur bancaire que l'ensemble de la population de PME du Languedoc-Roussillon. Au cours des dernières années, certaines d'entre elles ont également connu une hausse de leurs ventes et de leurs chiffres d'affaires, ce qui leur a permis de construire plus facilement des relations stables et durables avec leur banque. Elles se sont également de plus en plus souvent organisées sous forme de coopératives afin d'atteindre une taille critique vis-à-vis des banques et ainsi pouvoir négocier plus facilement avec les banques en vue d'obtenir des conditions d'emprunt plus avantageuses pour toutes les parties impliquées dans la coopérative.

²¹⁹ Nombre de PME ayant répondu à la question : 444.

En dépit des éléments cités ci-dessus, il convient de noter des différences entre les PME agricoles et les PME du secteur agro-alimentaire.

D'une part, les PME du secteur agro-alimentaire sont plus grandes en taille et se situent plus probablement dans une phase de développement. Elles font très souvent appel à un financement par emprunt, dont une majeure partie en prêts à moyen et long-terme afin de couvrir leurs besoins en investissement. Ceci étant dit, leurs besoins en fonds de roulement sont aussi particulièrement élevés et leurs marges sont faibles. Cette situation les conduit souvent à être fortement endettées. Leur chiffre d'affaires a en parallèle un potentiel élevé. D'autre part, les PME de l'agriculture sont en général moins dynamiques ce qui entraîne moins de besoins en investissement et en fonds de roulement (une fois installées et après avoir réalisé les premiers investissements en terrain et infrastructure).

Afin de financer leurs futurs investissements, les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en Languedoc-Roussillon auraient besoin en majeure partie :

- De prêts à court-terme afin de (1) compenser leurs capacités d'autofinancement limitées et épuisées, (2) couvrir leurs besoins de trésorerie, et (3) couvrir leur besoin en fonds de roulement, particulièrement en termes de stocks. Les produits de microfinance et prêts à court-terme avec des taux d'intérêts réduits peuvent aussi être envisagés pour les soutenir sur ce point ;
- De financement à long-terme comme (1) les prêts à long-terme avec des coûts financiers réduits, (2) le soutien en garantie à travers des instruments de garantie pour du financement à long-terme (avec des prêts à maturité jusqu'à 7 et 10 ans) et (3) le soutien à l'export et au développement à l'international ; et
- De financement en fonds propres pour aider les PME à résoudre leurs difficultés actuelles de sous-capitalisation.

En parallèle, les programmes actuels de soutiens publics comme ASTREA sont encore nécessaires pour les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire, puisqu'ils leur offrent des financements complémentaires et leur permet d'obtenir un financement par emprunt. Lors des entretiens menés avec les PME et acteurs de ces deux secteurs, ces parties ont souligné que les programmes actuels de subventions doivent être avant tout considérés dans l'environnement de financement des PME agricoles, comprenant les avances remboursables, le financement par emprunt et par les fonds propres. Tous ces produits financiers semblent être nécessaires aux PME de ces deux secteurs. De plus, comme expliqué par certaines parties prenantes régionales, le paiement anticipé des subventions pourrait aider les PME à lancer plus efficacement leurs projets de développement ; en prenant en compte par exemple le fait que les PME du secteur agro-alimentaire soient pour la plupart en phase de développement et peuvent nécessiter des investissements élevés pour leur expansion, de tels paiements anticipés seraient très bien venus pour ces PME.

Par ailleurs, le financement en fonds propres améliorerait l'accès des PME à l'endettement à long-terme et leur permettrait d'éviter la mise en garantie de nouveaux équipements et machines qu'elles seraient susceptibles d'acquérir. Cela faciliterait aussi la transmission d'entreprise, qui est un défi majeur de ces deux secteurs pour les années à venir (en raison de l'avancement en âge des propriétaires de ces entreprises et des difficultés actuelles des jeunes entrepreneurs à

s'installer et à créer une entreprise dans ces deux secteurs). Dans cette optique, les instruments financiers qui (1) permettent de réduire les coûts de financement à long-terme, (2) réduisent le besoin de mise en garantie des biens, (3) soutiennent les initiatives de développement comme l'export et l'internationalisation et (3) permettent le financement en fonds propres des entreprises matures existantes constitueraient un appui aux PME souhaitant investir et développer leurs activités.

En ce qui concerne leur besoin en fonds de roulement, les PME des deux secteurs peuvent avoir besoin de se financer par emprunt à court-terme et également avoir recours à la microfinance. Cela correspond aux tendances observées pour l'ensemble des PME de la région. Cependant il est possible que les PME ne connaissent pas les acteurs liés à ces produits financiers malgré, par exemple, l'implication de l'AIRDIE pour financer les micro-entreprises de ces secteurs (en prenant en compte le fait que l'AIRDIE soit tout à fait connue parmi les PME du Languedoc-Roussillon). Cet élément a été discuté au cours des entretiens et ateliers conduits avec les acteurs régionaux. Comme pour l'ensemble des PME de la région, faciliter la communication de ces dernières (et notamment les PME agricoles) avec l'ensemble des acteurs du financement des PME (et non uniquement les banques), pourrait bénéficier aux PME agricoles (comme à l'ensemble des PME de la région).

A la suite de cela, il apparaît que les besoins financiers en Languedoc-Roussillon des PME de ces deux secteurs ne sont pas différents de ceux de la population totale des PME de la région. Comme expliqué dans le Chapitre 5, plusieurs Instruments Financiers existent en Languedoc-Roussillon. Améliorer leur accès aux PME travaillant dans les secteurs agricole et agro-alimentaire serait une étape importante puisqu'aucun besoin en Instrument Financier pour ces deux secteurs ne ressort de cette analyse.

En effet, ces PME bénéficieraient d'un meilleur accès au financement par emprunt (pour les prêts à court-terme comme ceux à moyen et long-terme) et également aux produits de microfinance et de financement en fonds propres (tout comme une meilleure connaissance de ces produits et leurs objectifs) afin de se développer et de croître. Ces besoins doivent être pris en considération en plus du fait que la plupart des PME de ces secteurs sont des structures familiales qui sont de plus en plus intégrées horizontalement en coopératives afin de réduire leurs coûts et augmenter les marges dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Enfin, les PME agricoles en Languedoc-Roussillon auraient besoin de mécanismes de soutien technique en 2014 comme par un exemple du coaching. Dans cette optique, elles pourraient être intégrées plus efficacement dans les réseaux et initiatives existants destinés à favoriser l'accès au financement des PME, y compris les réseaux qui ne sont pas spécifiquement dédiés aux problèmes rencontrés par les PME agricoles et agro-alimentaires. Ces réseaux pourraient s'occuper aussi bien des problèmes de financement des entreprises figurant dans ces deux secteurs que de ceux de n'importe quelle entreprise de la région. Par exemple cela pourrait impliquer des lieux spécifiques et/ou des créneaux horaires pour des réunions et discussions entre les PME agricoles et les réseaux concernés, comme proposé par certains acteurs régionaux. A ce jour, la Région Languedoc-Roussillon propose une palette large de soutiens financiers et techniques aux entreprises innovantes, particulièrement durant leur phase de post-crétion ou de développement. Comme mentionné précédemment dans l'analyse des sections passées, le soutien aux entreprises

traditionnelles est moins développé et structuré dans la région que celui dédié aux entreprises tournées vers l'innovation. Les PME agricoles étant dans des phases de développement plus avancées et moins innovantes la plupart du temps, elles peuvent manquer de soutien technique lorsqu'elles sont en recherche de financement, ce qui est renforcé par le fait que la population travaillant dans ces secteurs soit âgée (les personnes ayant possiblement des bonnes relations avec leurs banques connaissent seulement les instruments d'emprunt et donc n'ont pas accès à des produits adaptés qui permettent de bien gérer leurs besoins en financement avec leurs activités). Par conséquent une coordination plus structurée entre les représentants régionaux des secteurs agricole et agro-alimentaire et les représentants des réseaux et programmes d'aide pourrait être mise en place pour favoriser l'accès au financement des PME.

8 Gaps de financement, conclusions et recommandations

Ce chapitre du rapport présente les calculs de gaps de financement par taille d'entreprise et par produit financier, afin de tirer des conclusions et présenter des recommandations qui seront utilisées pour le développement d'une future stratégie d'investissement portant sur l'utilisation d'Instruments Financiers dans la région Languedoc-Roussillon. Le chapitre se structure comme suit.

La Section 8.1 décrit la méthodologie utilisée pour calculer les gaps de financement. La première partie de l'analyse fournit des estimations sur les gaps de financement sur la base de l'estimation de l'offre existante et de la demande potentielle calculée par catégorie de PME et par produit financier. Les gaps de financement sont ensuite calculés sur la base d'une approche récente élaborée par la Commission Européenne²²⁰ qui tient compte de la demande de produits financiers exprimée par des PME « viables » en France.

Dans la Section 8.2, les gaps de financement calculés aussi bien à partir de la demande potentielle qu'à partir de la demande non-satisfaite des « PME viables » sont présentés et analysés. L'analyse est réalisée par catégorie de taille de PME et par produit financier.

La Section 8.3 offre une vue d'ensemble des besoins de financement des entreprises de capitalisation moyenne dans la région Languedoc-Roussillon.

La Section 8.4 présente les conclusions et les principaux résultats de la présente étude AFMA en Languedoc-Roussillon.

La Section 8.5 présente les recommandations pour la future stratégie d'investissement de la région Languedoc-Roussillon.

8.1 Raisonnement soutenant les gaps de financement et leur méthodologie de calcul

Afin de présenter la perspective la plus large possible sur les besoins de financement des PME en Languedoc-Roussillon, deux méthodes distinctes ont été utilisées pour définir les gaps de financement : la première présente le montant total que les PME souhaiteraient idéalement obtenir au regard de l'offre totale, tandis que l'autre se concentre sur les problématiques les plus urgentes des PME viables et en croissance, qui ne sont pas parvenues à obtenir de financement. Dans les paragraphes suivants, le raisonnement soutenant l'utilisation des gaps de financement est présenté, afin de définir le contexte dans lequel s'inscrivent ces gaps de financement et la manière de les analyser. Les deux méthodologies de calcul sont détaillées par la suite.

a) Raisonnement soutenant les gaps de financement

L'estimation de l'offre de produits financiers présentée au Chapitre 7 est basée sur les tendances de marché et les estimations des acteurs du marché. Par conséquent, les estimations des

²²⁰ Commission Européenne (2013). Evaluation ex-ante de l'initiative de l'UE sur les PME. Document de travail, novembre 2013.

montants relatifs à l'offre peuvent être considérées comme plus directes et plus objectives du fait que les acteurs du marché disposent de l'expertise nécessaire pour fournir ces éléments à partir de la liquidité de leur offre et des conditions générales propres aux institutions qu'ils représentent.

L'estimation de la demande de financement est basée sur les réponses apportées dans l'enquête en ligne par les propriétaires ou gérants de PME et est liée à la connaissance de leur marché respectif, ainsi qu'aux perspectives propres à leur entreprise. Dans le présent rapport AFMA, les gaps de financement ont d'abord été calculés en soustrayant l'offre existante à la demande potentielle. Les points suivants doivent être pris en compte lors de l'analyse des gaps de financement calculés suivant la méthodologie utilisant la demande potentielle.

- **La demande potentielle peut ne pas se traduire dans les faits.** Les PME expriment leurs attentes et intentions en répondant à l'enquête en ligne. Ces intentions peuvent cependant ne pas se traduire dans les faits au cours des prochains mois ou des années à venir, pour plusieurs raisons. Les PME peuvent être découragées de demander des financements, en raison des exigences des banques (garanties, taux d'intérêt) ou à cause de leur situation financière difficile. Elles peuvent également changer leur stratégie de croissance et décider de reporter leurs investissements.
- **Le manque d'investissement durant la crise.** La crise économique et financière a contraint les PME à réduire leurs investissements et, parfois, à réduire la taille de leur activité. Avec la tendance à la hausse du PIB pour les prochaines années, des taux d'intérêts faibles et un taux de change de l'euro favorable aux exportations, les PME pourraient être amenées à réinvestir dans leur appareil productif. Cette situation peut motiver les PME à recourir à des prêts à long-terme pour financer leurs investissements, tout en continuant à rechercher des prêts à court-terme pour couvrir leur besoin en fonds de roulement. La demande de financement en 2014 pourrait, par conséquent, s'avérer élevée et diminuer pendant l'année, si les prévisions de croissance étaient révisées à la baisse.
- **La connaissance limitée des sources de financement et des produits financiers.** Les sources de financement des PME sont très diverses dans la région Languedoc-Roussillon. De plus, les acteurs se coordonnent pour proposer le financement le plus approprié à chaque catégorie de PME. Cependant, la domination du système bancaire persiste et les PME continuent de rechercher du financement par emprunt, souvent sans envisager d'autres sources de financement. Pour ces raisons, les PME qui peuvent avoir besoin de produits plus sophistiqués continuent de rechercher des financements par emprunt, bien qu'il ne s'agisse pas des produits les plus appropriés au regard de leurs besoins réels.
- **Un environnement économique incertain.** Les conditions de croissance faible exercent des pressions sur les PME et les prévisions des chefs d'entreprise quant à leurs besoins futurs. Les changements en matière de réglementation fiscale peuvent également influencer sur les choix stratégiques des dirigeants de PME. L'incertitude à venir et les besoins actuels pour couvrir les besoins en fonds de roulement et les investissements motivent les PME à rechercher et à demander des montants de financement plus importants que leurs besoins effectifs.

Ces conditions de marché peuvent avoir pour conséquence une relative surestimation des besoins de financement de la part des dirigeants de PME ou peuvent résulter en une demande de financement pour une période supérieure à une seule année. En conséquence, les gaps de financement calculés à partir de l'offre potentielle et de la demande potentielle ne doivent pas

être perçus par les décideurs politiques comme des montants devant être couverts sur une seule année ou comme des gaps de financement devant être comblés par des Instruments Financiers développés en vue de catalyser le financement privé à destination des PME. Les gaps de financement ainsi calculés sont des indicateurs des besoins de financement de l'économie générale dans la région Languedoc-Roussillon, qui suivent les éléments méthodologiques décrits dans le présent rapport AFMA, et sont à mettre en relation avec les contraintes de marché éprouvées par les PME de la région.

Afin de donner une orientation plus opérationnelle de l'analyse des gaps de financement, en vue de la conception d'Instruments Financiers, le présent rapport AFMA indique également des gaps de financement viables (GFV). Ces gaps de financement correspondent à une approche plus ciblée en vue d'identifier les besoins des PME, mais ne reflètent que l'existence d'un gap de financement minimum, pour les raisons suivantes :

- La définition d'une entreprise viable (comme décrit plus loin dans la Section 8.1.c) est un facteur restrictif ; en particulier dans les conditions de marché actuelles. Les PME dont la situation financière est détériorée pour des raisons externes ne sont pas prises en compte, de même que les PME qui viennent d'être créées et qui devraient être une des cibles des Instruments Financiers.
- Les PME viables et ayant accès au financement peuvent également connaître des contraintes de financement qui ne leur permettent pas de poursuivre le développement de leurs activités ou de se développer sur les marchés internationaux. Ces PME sont pourtant à l'origine d'une valeur ajoutée importante et doivent être prises en compte lors de l'analyse des gaps de financement.
- Les PME qui rencontrent des difficultés dans la restructuration de leur dette existante ne sont pas prises en compte. Ces entreprises pourraient toutefois devenir viables si elles étaient soutenues dans le processus de renégociation des termes de leurs prêts existants, et donc si leur accès au financement était soutenu par des Instruments Financiers. Cependant, l'impact de ces entreprises sur la demande de financement peut difficilement être estimé.
- La demande potentielle de financement des PME qui n'existent pas encore n'est pas prise en compte (en raison d'un manque de données à cet égard). Toutefois, la majeure partie des entreprises démarrent en tant que micro-entreprises et la majorité de ces dernières ne cherchent pas de financement au cours des deux ou trois premières années d'activité (APCE, INSEE, 2010).
- Certaines entreprises non incluses dans ce groupe auraient pu recevoir des fonds, mais dans une moindre mesure que ce qu'elles avaient sollicité initialement.

Les deux approches méthodologiques utilisées pour calculer les gaps de financement, et mentionnées ci-dessus, apportent des informations utiles aux décideurs publics. Elles définissent le besoin maximum au travers de la demande potentielle et le besoin minimum au travers des gaps de financement viables. Ces éléments permettent de déterminer le contexte à partir duquel l'aide publique, qu'il s'agit de définir, pourra être structurée. Les objectifs de cette aide pouvant être, d'une part, de faciliter les contraintes de solvabilité du secteur financier, et d'autre part, d'améliorer la compétence des propriétaires d'entreprises.

Les méthodologies utilisées pour calculer les gaps de financement sont détaillées dans les paragraphes suivants.

b) Méthodologie utilisée pour calculer les gaps de financement à partir de l'estimation de l'offre et de la demande potentielle

La première méthode pour calculer les gaps de financement est d'utiliser l'offre estimée et la demande potentielle calculée dans les sections précédentes du présent rapport AFMA, pour chaque catégorie de PME et chaque produit financier.

Pour chaque produit financier considéré par catégorie de PME, deux étapes ont été suivies : premièrement, l'offre minimale estimée a été soustraite au montant le plus bas de la demande potentielle (calculée dans le Chapitre 7). Deuxièmement, l'offre maximale estimée a été soustraite au montant le plus élevé de la demande potentielle.

Pour chacune des soustractions, lorsqu'un nombre positif est obtenu, un gap de financement est identifié. Si le résultat d'une soustraction est négatif, cela signifie que, dans certaines circonstances, l'offre de financement du produit financier envisagée pour 2014 peut couvrir la demande potentielle pour ce même produit financier.

Cette méthode de calcul est utilisée pour deux catégories de PME (les micro-entreprises d'une part, et les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne considérées ensemble d'autre part). Elle est appliquée pour trois produits financiers : les prêts à court-terme, les prêts à moyen et long-terme et, enfin, le crédit-bail.

c) Méthodologie utilisée pour calculer les gaps de financement des PME viables

Une seconde méthode est utilisée pour estimer les gaps de financement. Elle suit l'approche basée sur les « PME viables » qui a été proposée par la Commission Européenne dans un récent rapport²²¹. Les gaps de financement estimés en utilisant cette méthodologie seront désormais dénommés gaps de financement viables ou GFV. La méthodologie utilisée par la Commission Européenne estime les gaps de financement au moyen de deux éléments :

- L'identification du pourcentage de PME financièrement viables qui n'ont pas réussi à obtenir un financement par emprunt en France ; et
- Le calcul d'un gap de financement pour les prêts, en utilisant un montant moyen de prêts qui aurait été demandé par ces entreprises.

Les PME viables sont définies comme des PME ayant enregistré une croissance positive en termes de chiffre d'affaires au cours des six derniers mois. La proportion de PME viables qui n'ont pas réussi à négocier un financement par emprunt est considérée dans le rapport de la Commission Européenne comme la proportion de PME qui (1) ont fait une demande de prêts bancaires, mais ont été rejetées par la banque (rejet de la banque) ; (2) ont refusé la proposition de prêt de la

²²¹ Commission Européenne (2013). Evaluation ex-ante de l'initiative de l'UE sur les PME. Document de travail, novembre 2013.

banque en raison de taux d'intérêt élevés (refus des PME) ; et (3) qui n'ont pas fait de demande de prêt par peur d'un refus (découragement des PME).

Afin de calculer un gap de financement viable pour les produits de dette pour les PME en Languedoc-Roussillon qui soit en accord avec les hypothèses prises dans le rapport de la Commission Européenne, la méthodologie suivante a été utilisée.

La proportion de PME financièrement viables qui n'ont pas réussi à se financer par emprunt a été estimée pour les deux catégories de PME. Le nombre de PME considérant leur chiffre d'affaires comme meilleur ou bien meilleur entre 2011 et 2013 a été obtenu à partir des données de l'enquête en ligne. Parmi les PME viables, la part des entreprises qui n'ont pas réussi à obtenir de prêt a été calculée. Ce faisant, la proportion de micro-entreprises viables qui n'ont pas réussi à se financer par emprunt a été estimée à 23.8%. La proportion analogue au sein des petites et moyennes entreprises (considérées ensemble) a été estimée à 27.8%²²². Ces pourcentages sont appliqués aux populations de catégories de PME respectives utilisées pour calculer la demande potentielle²²³. Ces pourcentages sont fortement différents par rapport aux autres régions françaises où des études AFMA similaires ont été conduites, et ce aussi bien pour les micro-entreprises que pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne. Ils sont par ailleurs très élevés et proches l'un de l'autre en région Languedoc-Roussillon. Ceci signifie que l'ensemble des PME de la région éprouve des difficultés quant à leur accès au financement : les entreprises viables dans les deux catégories éprouvent des difficultés malgré la croissance de leur chiffre d'affaires. Au regard des entretiens menés avec les acteurs régionaux, les ateliers de travail conduits et les résultats de l'enquête en ligne, la particularité de la région Languedoc-Roussillon quant aux difficultés des PME à accéder au financement découlerait du fait que le Languedoc-Roussillon est l'une des régions les plus affectées par la crise économique et financière, qu'elle présente un taux de défaillances d'entreprises particulièrement élevé, que les micro-entreprises y sont souvent des entreprises de très petite taille, que les entreprises de taille moyenne sont fortement endettées et que les secteurs traditionnels y sont prédominants, malgré le développement de secteurs innovants.

Il est ainsi à noter que la crise économique et financière des dernières années n'est pas l'unique cause de la valeur élevée des pourcentages de PME des deux catégories de taille financièrement viables mais n'ayant pas réussi à se financer par emprunt. La crise a en effet affecté l'ensemble du pays, et non la région Languedoc-Roussillon en particulier. Une explication complémentaire réside dans le fait que l'économie régionale a traditionnellement été soutenue et entraînée par des secteurs d'activité qui ne font pas partie des plus « bancables » (c'est-à-dire soutenables du point de vue d'une banque). De manière plus spécifique, des secteurs tels que les services et l'agriculture ont des difficultés pour accéder au financement bancaire en raison de leur manque de garantie ou de cautionnement et/ou en raison de leur niveau de risque élevé. Ceci peut ainsi expliquer une partie des pourcentages élevés de PME financièrement viables mais n'ayant pas réussi à se financer par emprunt en Languedoc-Roussillon. De plus, il a été établi dans l'analyse

²²² Ces proportions incluent les PME découragées de chercher un financement, car ces dernières n'ont pas répondu à la question. Elles ne sont donc pas intégrées dans le dénominateur, qui ne comprend que les entreprises ayant fourni une réponse à la question portant sur leur succès à obtenir des prêts à court, moyen et long-terme en région Languedoc-Roussillon (Question 7 dans le questionnaire présenté en Annexe 9).

²²³ Par exemple, 16,127 micro-entreprises pour les prêts à court-terme, 17,813 micro-entreprises pour les prêts à moyen et long-terme et 8,107 petites et moyennes entreprises prises ensemble (6,839 petites entreprises et 1,268 entreprises de taille moyenne).

de la présente étude AFMA que de nouvelles entreprises innovantes tendent à fortement se développer dans la région. Si cette tendance est particulièrement positive pour l'avenir de la région, elle implique toutefois la création et le développement d'entreprises actuellement « non-bancables », ce qui accroît le pourcentage de PME financièrement viables mais ayant des difficultés pour se financer par emprunt.

Pour chaque catégorie de taille de PME, le montant de la demande de financement d'une seule entreprise est multiplié par la population de PME viables mais n'ayant pas réussi à obtenir un financement. Les montants moyens des prêts demandés par une seule entreprise, qui ont déjà été calculés et présentés au Chapitre 7, ont été utilisés. Une variation de -5% et de +5% a par la suite été appliquée à chaque résultat de manière à tenir compte d'une possible fluctuation de la demande.

Afin d'illustrer la méthodologie énoncée ci-dessus, l'encadré ci-dessous présente le calcul utilisé pour estimer le gap de financement des micro-entreprises viables qui n'ont pas réussi à obtenir des prêts à court-terme.

Encadré 3 : Exemple de calcul d'un gap de financement viable (GFV) pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises viables

Etape 1 : Calcul de la proportion de micro-entreprises viables qui n'ont pas réussi à obtenir un financement par emprunt

Le pourcentage de micro-entreprises qui considèrent leur chiffre d'affaires comme meilleur ou bien meilleur entre 2011 et 2013, mais ne réussissent pas à obtenir de prêts à court, moyen et long-terme, représente 23.8%²²⁴ de toutes les micro-entreprises de la région Languedoc-Roussillon. Le pourcentage est obtenu en utilisant comme dénominateur les micro-entreprises qui considèrent leur chiffre d'affaires comme meilleur ou bien meilleur entre 2011 et 2013. Seules les micro-entreprises qui n'ont pas réussi à obtenir de prêts à court, moyen ou long-terme sont prises en compte au numérateur. Le nombre absolu de micro-entreprises dans cette situation est de 3,831 pour les prêts à court-terme.

Etape 2 : Calcul de la moyenne des prêts à court-terme demandés par une seule micro-entreprise

Ce calcul fournit le montant moyen d'un prêt à court-terme demandé par une micro-entreprise. Ce montant moyen est de EUR 20,161.

Etape 3 : Multiplication du montant moyen par le nombre de micro-entreprises viables qui n'ont pas réussi à obtenir un financement par emprunt

La formule est la suivante : $3,831 * 20,161 = 77,241,116$ ²²⁵.

Etape 4 : Estimation d'un intervalle raisonnable pour le gap de financement viable

Le calcul de l'étape 3 a permis d'obtenir l'estimation d'un gap de financement viable. Afin de tenir compte de la fluctuation de la demande autour de ce gap de financement viable, une variation de -5% et +5% est appliquée, ce qui permet d'obtenir un gap de financement viable entre EUR 73m et EUR 81m.

La même approche est appliquée à une autre catégorie de PME, ainsi qu'aux prêts à moyen et long-terme.

8.2 Gaps de financement

A partir des deux méthodologies décrites ci-dessus, l'analyse conduite dans la section qui suit présente les gaps de financement calculés selon la demande potentielle de produits financiers et selon les gaps de financement viables (GFV) à partir de la demande viable.

a) Gaps de financement pour les micro-entreprises

Gaps de financement pour la microfinance

Comme évoqué auparavant, les Institutions de Microfinance sont très actives en Languedoc-Roussillon et anticipent une augmentation de la demande pour la microfinance dans les années à venir. Cette augmentation de la demande a été calculée pour 2014 dans le chapitre précédent. En parallèle, l'offre de microfinance est principalement limitée par les capacités opérationnelles

²²⁴ Ce pourcentage correspond à des micro-entreprises qui considèrent leur chiffre d'affaires comme meilleur ou bien meilleur entre 2011 et 2013, et ont recherché un financement par emprunt mais n'ont pas réussi à obtenir de prêt à court, moyen ou long-terme (utilisant la Question 5 sur le chiffre d'affaires et la Question 7 sur la satisfaction des sources de financement; ces deux questions étant présentes dans le questionnaire en Annexe 9). Le pourcentage analogue pour les petites et moyennes entreprises est de 27.8%. Comme déjà mentionné, la différence entre ces pourcentages (23.8% pour les micro-entreprises et 27.8% pour les petites/moyennes entreprises) illustre la petite différence quant à l'accès au financement respectif de ces deux catégories de PME. De plus le fait que les petites et moyennes entreprises viables ont davantage échoué dans l'accès au financement par prêts que les micro-entreprises viables révèle que les PME de toutes tailles ont besoin d'un suivi en Languedoc-Roussillon (par exemple les mêmes pourcentages en Lorraine sont de 16.7% pour les micro-entreprises et de 6.1% pour les petites et moyennes entreprises alors qu'ils sont respectivement de 11.8% et de 8.1% en Rhône-Alpes).

²²⁵ Le résultat de ce calcul est de 77,236,791 mais contient des erreurs d'arrondi ; le montant correct est de 77,241,116.

des Institutions de Microfinance, leur capacité à instruire les projets et leur capacité à gérer le processus de financement. Certaines d’entre elles pourraient en outre rencontrer des difficultés pour le financement de leurs prêts d’honneur, principalement accordés par des entités publiques.

L’estimation quantitative du gap de financement pour la microfinance porte sur 2014 et comprend la microfinance à des fins d’inclusion sociale. Elle est indiquée dans le Tableau 82 ci-dessous.

La première colonne du tableau ci-dessous présente l’écart de financement sur la base de la demande potentielle de produits de microfinance des micro-entreprises existantes en Languedoc-Roussillon. La deuxième colonne présente le gap de financement à des fins d’inclusion sociale. Cela correspond au montant de financement de la microfinance dont auraient besoin les créateurs d’entreprises actuellement confrontés à l’exclusion sociale, et qui pourraient être disposés à lancer une entreprise s’ils étaient davantage soutenus dans leur accès au financement, et particulièrement pour la microfinance. Un gap de financement total pour la microfinance est finalement présenté dans le Tableau 82 ci-dessous, notamment la microfinance nécessaire à des fins d’inclusion financière.

Tableau 82 : Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d’inclusion sociale

	Gap de financement potentiel pour les micro-entreprises existantes (mEUR)	Gap de financement potentiel pour l’inclusion sociale (mEUR)	Gap de financement potentiel total pour la microfinance (mEUR)
Microfinance	909 - 1,005	15 - 50	924 – 1,055

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Le gap de financement total pour la microfinance se situe entre EUR 924m et EUR 1,055m pour 2014. Comme expliqué au cours des entretiens, ce besoin s’exprime tout particulièrement pour les entreprises nouvellement créées et celles sans salarié dans la région. Il en ressort que ces très petites entreprises parviennent difficilement à accéder aux microfinancements dans la région. Ce gap de financement indique également que la microfinance devrait être plus recherchée et utilisée à l’avenir par des micro-entreprises, tandis que les Institutions de Microfinance pourraient rencontrer des difficultés pour faire face à cette augmentation. En effet, malgré une forte présence des Institutions de Microfinance en région, celles-ci pourraient rencontrer des difficultés pour répondre à la demande croissante des micro-entreprises à l’avenir.

Les financements propres des Institutions de Microfinance pour couvrir leurs coûts d’exploitation dépendent souvent d’une aide publique qui tend à diminuer avec le temps, tandis que le nombre de leurs clients potentiels augmente²²⁶. C’est la raison pour laquelle les réseaux régionaux des Institutions de Microfinance se coordonnent pour fournir les produits les mieux adaptés aux micro-

²²⁶ La diminution des ressources propres des Institutions de Microfinance influence de manière indirecte la mise à disposition de produits de microfinance, dans la mesure où ceux-ci fournissent souvent un financement avec l’aide des banques commerciales. Cette diminution a cependant un impact négatif sur leur capacité opérationnelle interne (ressources humaines principalement) au moment de financer de nouveaux projets et dans la mise en œuvre des procédures de financement. Ceci peut avoir un impact négatif sur l’offre globale de la microfinance dans la région.

entreprises et pour utiliser au mieux les capacités opérationnelles de chacun des réseaux de la région.

Dans ce contexte, un Instrument Financier pour soutenir l'offre de financement pourrait s'avérer bénéfique pour les micro-entreprises (et plus particulièrement pour les entreprises nouvellement créées ou sans salarié), tout en permettant aux Institutions de Microfinance de répondre à une demande croissante.

Gaps de financement pour les prêts et le crédit-bail

Les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon connaissent des problèmes d'accès au système bancaire, qui est la principale source de financement des entreprises en France. Par conséquent, beaucoup d'entre elles se créent et se développent sans financement et sont trop souvent sous-capitalisées. Elles sont donc confrontées à des difficultés après trois ou quatre ans d'existence, lorsqu'elles commencent à chercher à se financer par emprunt. Cette situation est quelque peu différente pour les micro-entreprises innovantes qui sont bien soutenues à leurs débuts dans leur région, grâce à des initiatives comprenant à la fois un volet de soutien technique et un volet de soutien dans l'accès au financement, notamment via CREALIA. Ces micro-entreprises innovantes pourraient rencontrer des difficultés après trois à quatre années d'existence lorsque le soutien dont elles auraient pu bénéficier s'arrête. D'autre part, les micro-entreprises non-innovantes sont également confrontées à des difficultés après trois à quatre années d'existence, lorsqu'elles commencent à chercher du financement par emprunt et réalisent qu'elles disposent d'une faible structure financière depuis leur création, qu'elles n'ont pas d'antécédents de crédit ni de garantie, et qu'elles ne disposent d'aucune connaissance en matière de procédures bancaires.

En parallèle, et comme mentionné auparavant, l'offre de prêts pour les micro-entreprises est très limitée comparée à l'offre observée pour les petites/moyennes entreprises dans la région.

L'estimation quantitative des gaps de financement, calculée à partir de la demande potentielle pour les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon, est résumée dans le Tableau 83 ci-dessous pour 2014.

Tableau 83 : Gaps de financement potentiels par produit financier pour les micro-entreprises en 2014

	Intervalle de demande potentielle (mEUR)	Offre estimée (mEUR)	Gap de financement potentiel (mEUR)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	309 - 341	29 - 32	280 - 309
Prêts à moyen et long-terme	814 - 900	168 - 185	646 - 714
Crédit-bail	319 - 353	19 - 21	300 - 332
Total	1,442 – 1,594	216 - 239	1,226 – 1,355

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Dans l'ensemble, les difficultés des micro-entreprises pour accéder au financement peuvent s'expliquer par leurs difficultés à définir leurs besoins et à formuler un plan de développement clair

pour l'avenir. Cet élément, mis en évidence au cours des entretiens avec les institutions financières et les ateliers tenus avec les pôles de compétitivité et les entités de soutien aux entreprises innovantes, est sans doute dû à l'absence de compétences managériales chez les entrepreneurs qui démarrent leur activité. Il met par ailleurs en avant le besoin d'améliorer le soutien aux micro-entreprises qui se développent après deux ou trois années d'activité, puisque cette croissance implique des difficultés nouvelles et différentes. Afin de faire face à ces défis, les chefs d'entreprise peuvent avoir besoin de soutien pour définir les sources et les produits de financement les plus appropriés pour leur développement. C'est la raison pour laquelle la région Languedoc-Roussillon est actuellement en train de mener une réflexion sur les initiatives possibles pour améliorer les compétences managériales des entrepreneurs et des propriétaires de micro-entreprises dans la région.

En parallèle, les produits de crédit-bail sont difficiles à utiliser pour les micro-entreprises. Aussi, malgré le fait que ces micro-entreprises semblent obtenir une meilleure connaissance de ces produits selon les sociétés de crédit-bail, leur utilisation reste encore limitée. L'analyse effectuée dans la présente étude a révélé qu'un Instrument Financier spécifique pour soutenir ce type de produit, ou suivant une approche similaire, faciliterait l'investissement et le renouvellement des équipements de micro-entreprises, tout en évitant de dégrader leurs bilans. Ceci viendrait également compléter de potentiels instruments financiers développés pour les produits de dette à long-terme, en vue de favoriser l'investissement des micro-entreprises. Une telle approche complémentaire permettrait d'améliorer la viabilité des micro-entreprises de la région et de soutenir leur développement à l'avenir ; en gardant à l'esprit que des entreprises nouvellement créées - principalement des micro-entreprises - ont un pourcentage d'impayés très élevé en Languedoc-Roussillon.

Afin d'apporter une vue plus fine de ces gaps de financement, le présent rapport AFMA a également calculé des gaps de financement pour les produits de prêt (prêts à court-terme, découverts bancaires, lignes de crédit et prêts à moyen et long-terme) sur la base de la demande viable et en suivant la méthodologie décrite à la Section 8.1. Ces gaps de financement viables (GFV) sont présentés dans le Tableau 84 ci-dessous pour 2014.

Tableau 84 : Gaps de financement viables par produit de prêt pour les micro-entreprises en 2014

	Gap de financement viable (mEUR)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	73 - 81
Prêts à moyen et long-terme	193 - 214
Total	267 - 295

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Pour 2014, le GFV identifié et calculé pour les prêts à court-terme se situe entre EUR 73m et EUR 81m. Pour les prêts à moyen et long-terme, le GFV est compris EUR 193m et EUR 214m. Ces gaps de financement viables font référence aux besoins de financement des micro-entreprises qui sont viables, mais qui ne disposent toujours pas d'un accès au financement. Ces entreprises devraient devenir une priorité pour la future politique de soutien public, dans la mesure où une

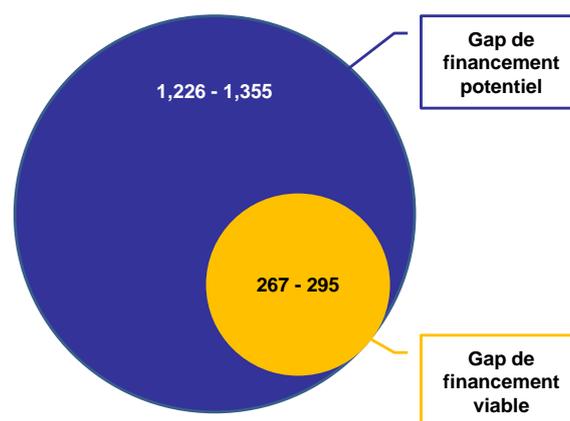
amélioration de l'accès au financement de ces entreprises est susceptible de créer des externalités positives.

Pour 2014, le gap de financement viable total pour les produits de prêt est compris entre EUR 267m et EUR 295m. Il indique que les obstacles pour le financement des micro-entreprises ne sont pas seulement liés à la viabilité des entreprises, mais aussi à d'autres contraintes, comme le manque de financement lors du démarrage de l'entreprise, le manque de connaissances financières, le manque d'expérience et d'historique avec les institutions financières (qui conduit souvent au découragement du dirigeant d'entreprise dans sa phase de recherche de financement) et l'absence de garantie. Il illustre également un resserrement du crédit bancaire résultant de la nouvelle réglementation portant sur la gestion des risques bancaires (règles édictées par Bâle II et III), qui peut conduire à une réduction de l'octroi de prêts et à une diminution des montants accordés aux entreprises présentant des risques élevés, à savoir les micro-entreprises.

Dans ce contexte, le renforcement et la poursuite du développement de produits de garantie dans la région et/ou de produits de financement susceptibles de mieux inciter le secteur bancaire pour soutenir les micro-entreprises, permettraient d'améliorer leur accès au financement par emprunt. Cela éviterait aussi la période particulièrement difficile que les micro-entreprises connaissent après trois à quatre années d'existence, dans le cas où elles n'ont pas d'antécédents de crédit et manquent d'expérience avec le secteur bancaire, lorsqu'elles éprouvent le besoin d'investir et de croître. Après trois ou quatre années d'existence, les micro-entreprises ont peut-être déjà garanti leurs actifs, ou fourni des garanties personnelles ou provenant de parents-proches et d'amis. Elles pourraient donc éprouver quelques difficultés à fournir davantage de garanties pour recevoir un financement sous forme de prêt pour leur développement et leur croissance.

Le gap de financement potentiel et le gap de financement viable pour les micro-entreprises sont illustrés dans la figure suivante pour 2014.

Figure 81 : Gap de financement potentiel et gap de financement viable pour les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014



Source : Analyse PwC, 2014.

b) Gaps de financement pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne

Dans l'ensemble, les petites entreprises et entreprises de taille moyenne ont plus facilement accès au financement que les micro-entreprises. Cependant, seulement 36.2% des petites entreprises sont satisfaites des prêts à court-terme et 51.7% d'entre elles sont satisfaites des prêts à long-terme²²⁷. Une proportion significative des petites entreprises considèrent que leur accès au financement par emprunt pourrait être amélioré, particulièrement en ce qui concerne les procédures administratives imposées par les banques et, dans une moindre mesure, le coût de l'emprunt et la garantie exigée par celles-ci. Ceci peut créer le sentiment que les banques ne sont pas désireuses de financer ces entreprises et créent, par conséquent, des obstacles à leur développement.

En parallèle, les entreprises de taille intermédiaire en Languedoc-Roussillon sont fortement endettées ; ce qui les empêche d'avoir aussi facilement accès à l'emprunt auquel sont habituées les entreprises de cette taille en comparaison avec des micro et petites entreprises. Pour cette raison, elles peuvent être amenées à considérer que certains aspects de leur accès au financement pourraient être améliorés comme le coût, la maturité et les exigences en matière de garantie demandées par les banques.

L'estimation quantitative des gaps de financement calculés à partir de la demande potentielle pour les petites et moyennes entreprises en Languedoc-Roussillon est présentée dans le Tableau 85 ci-dessous pour 2014.

Tableau 85 : Gaps de financement potentiels par produit financier pour les petites et moyennes entreprises en 2014

	Intervalle de demande potentielle (mEUR)	Offre estimée (mEUR)	Gap de financement potentiel (mEUR)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	696 - 769	215 - 237	481 - 532
Prêts à moyen et long-terme	1,442 - 1,594	780 - 862	662 - 732
Crédit-bail	739 - 817	180 - 199	560 - 618
Total	2,878 - 3,180	1,174 - 1,298	1,703 - 1,883

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Afin de fournir une vue plus fine des besoins des petites et entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon, il est nécessaire d'examiner les gaps de financement viables pour les produits de prêt (les prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit, ainsi que les prêts à moyen et long-terme). Ces gaps de financement ont été calculés à partir de la demande viable et en suivant la méthodologie définie précédemment dans la Section 8.1. Ils sont présentés dans le Tableau 86 ci-dessous pour 2014.

²²⁷ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 83.

Tableau 86 : Gaps de financement viables par produit de prêt pour les petites et moyennes entreprises en 2014

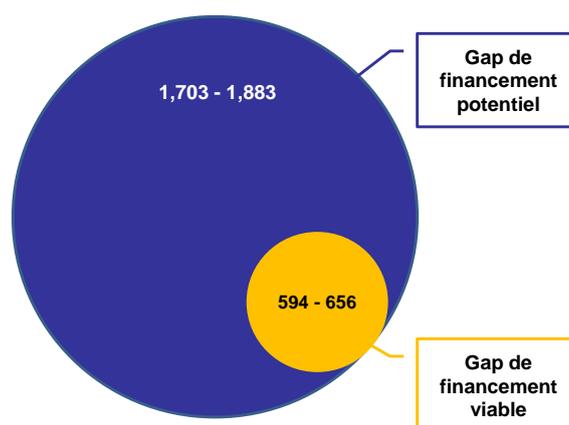
	Gap de financement viable (mEUR)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	193 - 214
Prêts à moyen et long-terme	401 - 443
Total	594 - 656

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Le calcul ainsi effectué permet d'identifier un gap de financement viable pour l'année 2014 entre EUR 193m et EUR 214m pour les prêts à court-terme et entre EUR 401m et EUR 443m pour les prêts à long-terme. Ces gaps de financement illustrent les besoins de financement des petites et moyennes entreprises viables en Languedoc-Roussillon, mais n'ayant tout de même pas accès au financement par emprunt.

De la même manière que pour les micro-entreprises, le gap de financement potentiel et le gap de financement viable sont illustrés dans la figure suivante pour 2014.

Figure 82 : Gap de financement potentiel et gap de financement viable pour les petites et moyennes entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014



Source : Analyse PwC, 2014.

Les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne n'ont en théorie pas de difficultés particulières pour accéder au financement en Languedoc-Roussillon. Cependant, le gap de financement viable pour cette catégorie de taille d'entreprise est relativement élevé en comparaison avec celui estimé pour les micro-entreprises de la région. Ceci est dû à l'estimation faite selon laquelle 27.8% des petites entreprises et entreprises de taille moyenne sont considérées comme viables, mais ne parviennent pas à accéder au financement par emprunt (comparativement aux 23.8% relatifs aux micro-entreprises) et que les quantités recherchées par les petites entreprises et entreprises de taille intermédiaire sont plus élevées que celles recherchées par les micro-entreprises. Ces deux facteurs augmentent le gap de financement viable pour les petites entreprises et entreprises de taille intermédiaire.

Dans ce contexte, le fait que les petites et entreprises de taille moyenne viables rencontrent des difficultés lors de leur recherche de financement par emprunt confirme la réticence des banques à fournir des prêts à des conditions peu favorables pour toutes les catégories d'entreprises, y compris les plus grandes. Cela montre également la pertinence des Instruments Financiers conçus pour améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement par emprunt, dans le but de couvrir à la fois leurs besoins en fonds de roulement et leurs besoins de financement à long-terme/en investissement.

Une meilleure base d'actifs (structure du capital) des petites entreprises et entreprises de taille intermédiaire pourraient aussi permettre de favoriser leur accès au financement par emprunt. Cela s'ajouterait aux garanties, dans la mesure où les entreprises pourraient déjà avoir utilisé leurs actifs comme garanties pour des investissements à long-terme (particulièrement dans des secteurs clés de la région, comme l'agriculture et l'agro-alimentaire). Afin de soutenir aussi bien les stratégies de croissance des petites entreprises et entreprises de taille intermédiaire que leur prise de risques, des produits financiers pourraient être développés à cet effet, plus spécifiquement en ce qui concerne les petites entreprises qui souhaitent croître et les moyennes entreprises lourdement endettées, mais avec un potentiel de croissance élevé. De tels produits existent déjà dans la région, mais ils ciblent actuellement davantage les jeunes micro-entreprises tournées vers l'innovation que les PME en développement ou de plus grande taille. En effet, ces instruments ne sont pas forcément destinés aux petites entreprises cherchant à croître et innover (ou innovant constamment). Comme ces jeunes micro-entreprises innovantes (start-ups), des entreprises plus grandes peuvent éprouver des besoins en fonds propres ou quasi-fonds propres, afin de prendre des risques, de se développer et d'investir à long-terme. Améliorer et faciliter l'accès à de tels produits financiers pour les petites entreprises et entreprises de taille moyenne auraient des conséquences positives sur la croissance économique, puisque ce sont ces dernières qui ont plus souvent la capacité de mobiliser des ressources humaines et matérielles pour innover. Leurs innovations et stratégies de développement peuvent aussi se propager aux micro-entreprises qui correspondent à leurs fournisseurs. Dans cette perspective, les Instruments Financiers proposant des solutions en fonds propres ou quasi-fonds propres, et visant le développement (y compris la R&D et les initiatives tournées vers l'innovation) des petites entreprises et entreprises de taille moyenne, pourraient soutenir leurs propres stratégies de croissance et l'ensemble de leur chaîne de valeur dans la région.

c) Gaps de financement pour le financement en fonds propres

Au regard des stratégies de croissance envisagées par toutes les catégories de PME, le marché du financement en fonds propres pourrait être plus développé dans la région. Lors de l'examen de la demande potentielle et de l'estimation de l'offre potentielle pour le financement en fonds propres dans la région Languedoc-Roussillon, il se dégage un gap de financement. L'estimation quantitative de ce gap de financement est indiquée dans la Tableau 87 ci-dessous.

Tableau 87 : Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en 2014

	Intervalle de demande potentielle (mEUR)	Offre estimée (mEUR)	Gap de financement (mEUR)
Financement en fonds propres	90 - 361	51 - 57	39 - 304

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Le calcul ainsi effectué permet d'identifier un gap de financement potentiel compris entre EUR 39m et EUR 304m pour l'année 2014, pour ce qui est du financement en fonds propres des PME en Languedoc-Roussillon. Ce gap de financement est cependant en grande partie donné à titre indicatif car :

- Les quantités indiquées par les PME lors de l'enquête en ligne sont des intentions et des estimations qui ne se traduisent pas forcément par une action. Si les PME perçoivent un besoin de se (re)capitaliser, elles peuvent ne pas initier le processus de recherche de financement en fonds propres.
- Les intentions exprimées par les PME peuvent être diverses : certaines souhaitent chercher un financement en fonds propres parce qu'elles ont besoin d'être davantage capitalisées pour obtenir un financement par emprunt, tandis que d'autres pourraient agir de la sorte parce que leurs stratégies de croissance exigent des montants élevés en fonds propres. Dans ce processus, les PME ont tendance à surestimer leurs besoins en fonds propres.
- Il est possible que ces intentions se traduisent en réalité non pas en 2014 mais ultérieurement. Les PME éprouvent généralement des difficultés à s'organiser un ou deux ans à l'avance. Elles expriment ainsi une volonté de rechercher des financements en fonds propres à l'avenir, mais il est possible que celle-ci ne se matérialise que plus tard.
- Le marché des capitaux repose avant tout sur la capacité de l'offre à répondre à la demande. Cela requiert une bonne connaissance financière des propriétaires et gérants de PME, et dépend de leur capacité à développer des stratégies efficaces, ainsi que la volonté des investisseurs de placer leurs fonds (Business Angels, capital-risque ou capital-développement).

Dans ce contexte, un Instrument Financier qui renforcerait les fonds actuels de capital-risque et capital-développement en Languedoc-Roussillon, et attirerait des nouveaux investisseurs (qu'il s'agisse de Business Angels, de fonds de capital-risque ou de capital-développement d'autres régions) permettrait de soutenir le développement de ces PME dans la région, qu'il s'agisse de micro-entreprises en phase de post-crétion ou de petites et moyennes entreprises non tournées vers l'innovation et plus matures, issues des secteurs traditionnels.

8.3 Accès au financement des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) en Languedoc-Roussillon

Traditionnellement, les ETI sont définies comme étant des entreprises cotées en bourse avec une certaine valeur de marché. Dans le contexte de l'Union Européenne, les ETI sont définies la plupart du temps en fonction du nombre de leurs salariés. Par exemple, pour les besoins de la Facilité de Partage de Risque (FPR) du FEI, les petites ETI doivent disposer d'un nombre

d'employés inférieur ou égal à 499, sans pour autant constituer une PME²²⁸. Suite à une demande de l'Autorité de Gestion, une analyse de l'accès au financement des ETI régionales a été réalisée dans la section de l'étude AFMA.

Les grandes entreprises (y compris les ETI)²²⁹ représentent seulement 0.1% de toutes les entreprises du Languedoc-Roussillon. Plus précisément, la région comprenait 260 ETI et grandes entreprises au 1^{er} janvier 2012 (INSEE, 2014). A des fins de simplicités, la dénomination « grande entreprise » utilisé dans les paragraphes suivants comprend aussi bien les ETI que les grandes entreprises en tant que telles. Il s'agit de l'ensemble des entreprises « hors PME ».

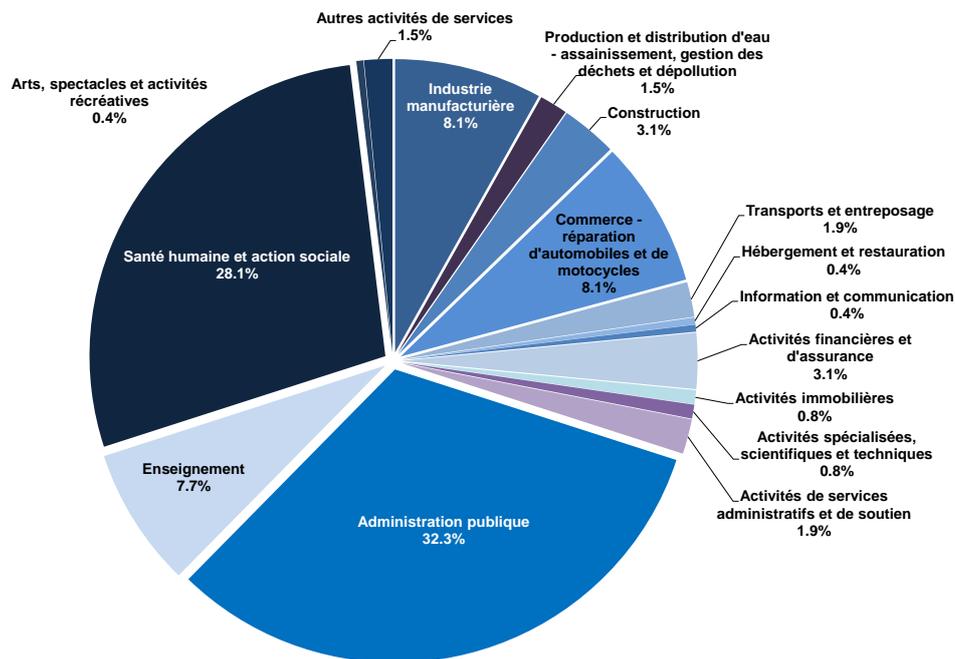
Comme illustré en Figure 83 ci-dessous, presque un tiers (32.3% d'entre elles, 84 entités) des grandes entreprises en Languedoc-Roussillon opèrent dans l'administration publique. Elles constituent des autorités locales réparties à travers toute la région. A cette catégorie s'ajoutent les grandes entreprises du secteur de l'éducation (7.7% d'entre elles, 20 entités) et des autres activités administratives (1.9% des grandes entreprises, 5 entités) qui peuvent également être incluses dans l'administration publique. Le second secteur le plus représenté est celui de la santé et de l'action sociale (28.1% d'entre elles, 73 entités). Il pourrait s'agir de cliniques locales et d'infrastructures médicales, telles que des maternités. Ceci met en évidence des contrastes au sein du secteur de la santé, l'un des moteurs économiques de la région. D'une part, certaines infrastructures sanitaires ont tendance à employer des centaines de personnes, ce qui en fait des structures plus grandes que des PME. D'autre part, le secteur de la santé comprend de très petites entreprises et de nombreuses entreprises n'employant aucun ou un seul salarié, avec des docteurs ou des infirmières travaillant à leur propre compte.

Ainsi, au vu des éléments précédents, une majorité de grandes entreprises en Languedoc-Roussillon exerce une activité en lien avec l'action publique, soit 70.0% des grandes entreprises de la région. La Figure 83 ci-dessous présente la répartition sectorielle des grandes entreprises en Languedoc-Roussillon.

²²⁸ Voir : http://www.eif.org/what_we_do/guarantees/RSI/rsi-faq.pdf.

²²⁹ Les données statistiques régionales disponibles ne fournissent pas de décomposition entre grandes et moyennes entreprises. Ainsi, et étant donné la différence marginale entre les deux catégories en Languedoc-Roussillon, elles sont analysées ensemble, sauf indication contraire.

Figure 83 : Répartition sectorielle des grandes entreprises (ETI comprises) en Languedoc-Roussillon



Source : INSEE, 2014.

Selon les entretiens conduits avec les acteurs régionaux, les ETI du Languedoc-Roussillon disposent d'un accès approprié à tous les types de financement. Tout d'abord, elles accèdent plus facilement que les PME au financement par emprunt. Comme noté durant l'entretien avec la Banque de France, les grandes entreprises (ETI comprises) ont profité en grande partie de l'augmentation des prêts observée tant au niveau national que régional. Comme mentionné en Section 7.2, si en décembre 2007 la base de l'indice de prêt était de 100, alors cette base devait se situer aux alentours de 160 pour les grandes entreprises à l'été 2014, en comparaison avec un indice de 120 pour les PME et de 110 pour les micro-entreprises. Par ailleurs, les grandes entreprises et les ETI disposent d'une source de financement alternative, puisqu'elles peuvent chercher des financements sur les marchés de capitaux. Selon les banques commerciales interrogées, 15 entreprises sont actuellement cotées en bourse en Languedoc-Roussillon ; la plupart d'entre elles étant des grandes entreprises ou des ETI.

Du côté de la demande, tandis que la bourse constitue une source possible de financement pour les ETI de la région, celles-ci auraient encore besoin de se faire assister dans le cadre de leur cotation, comme l'observent les banques commerciales. Les mesures de financement alternatif pour les ETI pourraient comprendre des mesures de financement par endettement au moyen d'obligations d'entreprises (comme suggéré par certaines banques commerciales) et davantage de financement *ad hoc* pour l'innovation (comme suggéré par la SATT-AxLR). Enfin, comme le font remarquer certaines banques, les ETI pourraient avoir besoin d'accompagnement et de soutien, mais pas uniquement comme simple moyen d'accès au financement : un tel accompagnement et soutien impliquerait des liens directs avec des banques et des services de conseil, afin d'être cotées en bourse ou d'émettre des obligations d'entreprises. Pour cette raison, le CIC a initié un « Club des ETI » en Languedoc-Roussillon avec l'objectif d'améliorer leur

connaissance et leur accès à des solutions de financement innovantes et à des services d'assistance adaptés.

Dans l'ensemble, les ETI du Languedoc-Roussillon représentent un très petit nombre d'entreprises déjà bien identifiées par les entités publiques et par les banques ; elles bénéficient par ailleurs actuellement du soutien actif de chacun de ces deux acteurs régionaux. Elles ne sont pas confrontées aux mêmes difficultés d'accès au financement que les PME (notamment pour le financement par emprunt). Elles auraient principalement besoin d'un accompagnement individualisé pour bénéficier de mécanismes de financement innovants et/ou de réseaux de soutien pour accompagner leur développement et leur croissance.

8.4 Conclusions et principaux résultats

L'objectif de l'analyse conduite dans le cadre de la présente étude AFMA était :

- D'identifier les principales caractéristiques de l'accès au financement des PME en Languedoc-Roussillon ;
- De dresser un état des lieux de la situation actuelle quant à cet accès au financement en région ;
- D'identifier les principales contraintes ; et
- D'analyser les gaps de financement existants.

L'objectif principal de la présente étude AFMA était ainsi d'identifier les défaillances du marché, les situations d'investissement sous-optimales et les besoins de financement des PME. Dans ce cadre, cette analyse vise ainsi à contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'investissement pour les Instruments Financiers destinés aux PME et utilisant les Fonds Structurels et d'Investissement Européens (Fonds ESI), notamment les ressources provenant des Fonds FEDER et FEADER. L'analyse s'appuie également sur l'expérience acquise au travers de l'utilisation des Instruments Financiers déjà en place aux échelles nationale et régionale.

La région Languedoc-Roussillon ne dispose pas d'un tissu industriel important. Son histoire économique se structure autour de secteurs traditionnels : l'agriculture (notamment la production et transformation du vin) et le tourisme, qui restent très importants pour l'économie régionale. Même si certains secteurs à haute valeur ajoutée tels que la santé, les TIC et les énergies renouvelables sont en passe de devenir les principaux moteurs de l'économie régionale, ils nécessitent d'être davantage développés et soutenus par les entités publiques. En conséquence, la région éprouve des difficultés économiques et est confrontée à des enjeux structurels, qui se manifestent par un PIB régional largement en-dessous de la moyenne nationale et des taux de chômage et de défaut d'entreprises élevés. Pour autant, la région Languedoc-Roussillon s'est montrée plus résistante à la crise économique que le reste de la France, même si la reprise de l'activité s'est révélée moins importante par la suite.

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives de soutien aux PME, notamment celles développées par des acteurs publics, ont été mises en œuvre dans la région. Celles-ci incluent notamment les Instruments Financiers mis en place par la Région, en collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement au titre du Fonds de Participation JEREMIE (« JEREMIE Holding Fund »). En outre, les actions et structures de soutien aux entreprises innovantes à un stade

précoce de leur développement sont largement appréciées par les micro-entreprises et les acteurs concernés. Ces actions concernent également le soutien à l'accès au financement au travers de CREALIA.

Les PME représentent la quasi-totalité des entreprises du Languedoc-Roussillon (99.9%) et 76.0% de l'emploi régional. La grande majorité de ces PME sont des micro-entreprises (96.2%), ce qui s'explique par les nombreuses très petites entreprises dans les secteurs traditionnels de la région, y compris l'agriculture. L'analyse conduite dans le cadre de la présente étude AFMA a permis d'identifier les principales caractéristiques des PME régionales, qui sont les suivantes :

- Comme pour d'autres régions françaises dans lesquelles des études AFMA semblables ont été réalisées (Rhône-Alpes et Lorraine), le nombre de micro-entreprises a augmenté depuis 2008. Ceci est dû à la réduction des effectifs d'entreprises de plus grande taille suite à la crise financière et économique ainsi qu'au nombre élevé d'entreprises individuelles sans salarié suite à la mise en place du statut d'auto-entrepreneur en 2009. En outre, les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon sont souvent sous-capitalisées, ce qui peut empêcher leur accès à l'emprunt auprès des banques, leurs principaux financiers. Souvent, elles manquent également d'antécédents en matière de crédit ainsi que d'expertise technique dans la recherche de financement et la négociation avec les institutions financières. Par conséquent, ces PME sont intéressées par des alternatives au financement bancaire, et notamment la microfinance. Elles souhaitent aussi de plus en plus recourir à des produits qui n'affectent pas négativement leur bilan, comme par exemple le crédit-bail. Ceci étant dit, les micro-entreprises innovantes (comme des PME innovantes d'autres catégories de taille) disposent d'un large éventail de produits financiers (qu'elles connaissent mieux que les autres micro-entreprises) et sont moins réticentes à considérer et utiliser des produits de capital-investissement pour se développer et croître.
- Les petites entreprises en Languedoc-Roussillon semblent avoir de meilleures performances que les micro-entreprises ainsi que les entreprises de taille moyenne. Toutefois, au même titre que les micro-entreprises, elles peuvent éprouver des difficultés d'accès au financement par emprunt après trois ou quatre ans d'existence et peuvent avoir besoin d'investissements en fonds propres afin de se développer. Elles sont par contre plus enclines que les micro-entreprises à chercher et recevoir de l'aide par des acteurs de capital-investissement spécialisés. Elles semblent également être particulièrement actives à l'exportation, ce qui explique en partie leur bonne santé financière actuelle.
- Contrairement aux autres régions françaises dans lesquelles des études AFMA ont été conduites, les entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon ne connaissent pas de meilleure situation financière ni un meilleur accès au financement en comparaison des autres catégories de taille de PME. Ceci s'explique par un endettement important, causé en partie par un surinvestissement ayant eu lieu avant la crise de 2008. La crise économique et financière qui a suivi n'a ensuite pas permis à ces entreprises de bénéficier de leur investissement préalable et leur à même causer des difficultés pour rembourser les emprunts contractés. Enfin, les entreprises de taille moyenne du Languedoc-Roussillon

présentent des marges structurelles faibles en raison des secteurs dans lesquels elles évoluent (secteurs traditionnels et souvent artisanaux). Ce fort endettement rend difficiles les relations entre les entreprises de taille moyenne et les banques dans la région. Ces entreprises peuvent dès lors décider de rechercher et d'utiliser des produits de financement hors bilan. A l'avenir, les entreprises de taille moyenne de la région pourraient ainsi bénéficier d'Instruments Financiers soutenus par des financements publics destinés à améliorer leur accès au financement par emprunt ainsi que leur financement en fonds propres, à l'image des micro- et des petites entreprises.

L'analyse conduite dans la présente étude AFMA a identifié les diverses formes d'Instruments Financiers soutenus par des fonds publics qui ont contribué, et continuent de contribuer, à l'amélioration de l'accès au financement des PME en Languedoc-Roussillon. Si les Instruments Financiers existants dans la région ont largement étendu le champ de couverture des besoins de financement des PME, des marges de manœuvre existent pour améliorer l'offre de financement qui susceptible d'être accordée aux PME régionales. L'analyse met aussi en évidence le rôle joué par les réseaux et les relations entre les acteurs de la région afin de proposer aux PME la grille de soutien la plus complète possible. Ces réseaux sont également un relais de communication et d'information pour les PME existantes et celles nouvellement créées ; ils contribuent par ailleurs à la notoriété des Instruments Financiers à la disposition des PME de la région. Ces informations ne sont pour autant pas toujours bien diffusées au sein des PME, notamment auprès des PME matures des secteurs traditionnels.

D'une manière générale, les Instruments Financiers existants soutenus par une intervention publique ont influencé positivement les conditions et l'environnement de financement du marché régional ; et ceci à deux niveaux :

- En développant et promouvant des produits financiers adaptés aux différents besoins des PME ; tels que des produits de microfinance, des garanties et des produits de financement en fonds propres ;
- En favorisant l'échange et la mise en réseau d'acteurs régionaux avec des initiatives clés telles que les filières AGIR, les mesures favorisant le développement de l'Economie Sociale et Solidaire telles que REALIS, et le développement d'une plateforme d'information unique destinée à l'information sur le financement proposée par la Fédération Bancaire Française (<http://2clics-pro.fr>)²³⁰.

La présente étude AFMA conclut que l'impact positif des Instruments Financiers existants dans la région pourrait être renforcé par l'utilisation des Fonds Européens Structurels et d'investissement (Fonds ESI) dans des Instruments Financiers existants ou de nouveaux au cours de la période de programmation 2014-2020. Cette utilisation constituerait un moyen de fournir plus de fonds aux institutions financières existantes qui sont confrontées à une augmentation de la demande de financement et peuvent parfois manquer de ressources pour maintenir leur fonctionnement interne ainsi que de ressources suffisantes pour financer les PME (comme cela peut être le cas de certaines Institutions de Microfinance)

²³⁰ La plateforme 2clics-pro.fr n'a pour autant pas vocation à être exhaustive quant à l'offre de financement disponible en région Languedoc-Roussillon. Ce n'est en effet pas l'objectif de la Fédération Régionale des Banques.

Les paragraphes suivants synthétisent les résultats et conclusions pour chaque produit financier, résumant les enseignements tirés de l'usage passé des Instruments Financiers et apportent des recommandations pour l'élaboration d'une stratégie d'investissement en Languedoc-Roussillon pour la période de programmation 2014-2020.

Les gaps de financement calculés pour chaque produit financier sont également indiqués. Comme précisé dans l'analyse de la présente étude AFMA, ces gaps de financement ne doivent pas être perçus par les décideurs politiques comme des montants devant être couverts sur une seule année ou comme des gaps de financement devant être comblés par des Instruments Financiers développés en vue de catalyser le financement privé à destination des PME. Ils constituent davantage des indicateurs de la magnitude des besoins de financement de l'économie générale en région Languedoc-Roussillon et sont à mettre en relation avec les contraintes de marché rencontrées par les PME de la région. Ils permettent également de déterminer le contexte à partir duquel une intervention publique, qu'il s'agit de définir, pourra être structurée et amendée à l'avenir si besoin. Les objectifs de cette intervention pouvant être, d'une part, de faciliter les contraintes de solvabilité du secteur financier, et d'autre part, d'améliorer la capacité managériale et la montée en compétence des dirigeants d'entreprises.

a) Microfinance

La demande de microfinance couvre deux populations différentes de micro-entreprises : les micro-entreprises existantes et les personnes actuellement sans emploi et/ou en situation de risque de pauvreté qui pourraient développer une activité entrepreneuriale si leur accès au financement leur était facilité (microfinance à des fins d'inclusion sociale et d'inclusion financière).

Dans le cas de la région Languedoc-Roussillon, le gap de financement potentiel de microfinance pour les micro-entreprises existantes en 2014 se situe entre EUR 909m et EUR 1,005m. En ce qui concerne la microfinance à des fins d'inclusion financière, le gap est estimé entre EUR 15m et EUR 50m. Le gap de financement total de la microfinance peut ainsi être estimé entre EUR 924m et EUR 1,055m. Le Tableau 88 ci-dessous synthétise le gap de financement pour la microfinance dans la région en 2014.

Tableau 88 : Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale

	Gap de financement potentiel pour les micro-entreprises existantes (mEUR)	Gap de financement potentiel pour l'inclusion sociale (mEUR)	Gap de financement potentiel total pour la microfinance (mEUR)
Microfinance	909 - 1,005	15 - 50	924 - 1,055

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour les descriptions détaillées de la méthodologie.

b) Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit

Du point de vue de l'offre, l'analyse a révélé que les banques commerciales ne sont pas confrontées à des contraintes de liquidité et sont relativement disposées à prêter aux PME les moins solvables de la région. Toutefois, il semble que l'activité de prêt vise davantage

l'investissement et tend donc à financer des prêts de plus longue durée. Par conséquent, il peut y avoir des carences en prêts à court-terme, notamment pour des faibles montants (autour de EUR 50,000).

Du point de vue de la demande, les PME de toutes les catégories ont besoin de couvrir leur besoin en fonds de roulement afin de garantir leur fonctionnement à court-terme, même si leur activité est généralement faible. Les constats sur les gaps de financement potentiels montrent que les trois catégories de PME éprouvent des difficultés d'accès au financement par l'emprunt à court-terme. Quoique moins nombreuses, les entreprises de petite et moyenne taille connaissent des gaps de financement plus importants, ce qui s'explique surtout par les montants plus élevés des besoins et une part importante d'entreprises de petite et moyenne taille viables qui n'arrivent pas à obtenir des financements par emprunt en Languedoc-Roussillon.

Le calcul des gaps de financement viables pour toutes les catégories de PME sont présentés dans le Tableau 89 ci-dessous.

Tableau 89 : Gaps de financement viables pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit en 2014

	Gap de financement viable pour les micro-entreprises (mEUR)	Gap de financement viable pour les petites et moyennes entreprises (mEUR)	Gap de financement viable pour toutes les PME (mEUR)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	73 - 81	193 - 214	267 - 295

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

c) Prêts à moyen et long-terme

Toutes les catégories de PME utilisent le financement par emprunt à moyen et long-terme en Languedoc-Roussillon. Ces prêts sont recherchés par les PME pour financer leurs investissements et le développement de leur activité. Une partie de ce financement à moyen et long-terme peut toutefois également être recherchée pour couvrir le besoin en fonds de roulement des entreprises sur plusieurs années. L'enquête en ligne conduite pour la présente étude AFMA indique que les PME ont l'intention d'investir et de lancer de nouvelles activités en 2014 ; et ce afin d'anticiper la reprise économique de la région.

Le calcul de l'offre et de la demande a identifié des gaps de financement potentiels pour toutes les catégories de taille de PME. Des gaps de financement viables ont également été calculés. Ils sont présentés dans le Tableau 90 ci-dessous.

Tableau 90 : Gaps de financement viables pour les prêts à moyen et long-terme en 2014

	Gap de financement viable pour les micro-entreprises (mEUR)	Gap de financement viable pour les petites et moyennes entreprises (mEUR)	Gap de financement viable pour toutes les PME (mEUR)
Prêts à moyen et long-terme	193 - 214	401 – 443	594 - 656

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

d) Crédit-bail

L'analyse concernant les produits de crédit-bail a mis en évidence des barrières du côté de l'offre et de la demande de financement. Du côté de l'offre de financement, les grandes PME constituent les principaux clients des sociétés de crédit-bail ; et ce alors même que ces sociétés de crédit bail ne sont pas réticentes à octroyer du financement aux PME plus petites. De plus, dans son ensemble, l'offre de crédit-bail aux PME a diminué au cours des dernières années en région Languedoc-Roussillon. Pour autant, l'offre de crédit-bail aux micro-entreprises est restée stable dans la région en dépit de la crise économique et financière. En parallèle à cela, du côté de la demande de financement, les entreprises de taille moyenne sont les PME qui pourraient bénéficier le plus de produits de crédit-bail au cours des prochains mois et des prochaines années. Etant fortement endettées et ayant besoin de produits les aidant à investir, sans pour autant représenter une charge sur leur bilan, elles auraient intérêt à davantage utiliser des produits de crédit-bail à l'avenir. Dans tous les cas, les PME de toutes les catégories de taille mentionnent le crédit-bail comme un des produits les plus utilisés au cours des années passées et prévoient de continuer à l'utiliser dans les prochains mois et les prochaines années.

Un gap de financement calculé à partir de la demande potentielle des micro-entreprises a été estimé entre EUR 300m et EUR 332m. Un gap de financement potentiel pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne a également été estimé entre EUR 560m et EUR 618m. Le total de ces gaps de financement est indiqué dans le Tableau 91 ci-dessous. Ce gap de financement démontre qu'un Instrument Financier soutenant les produits de crédit-bail pourrait soutenir les PME dans le renouvellement de leurs équipements et machines ainsi que dans leurs stratégies d'investissement et leurs initiatives de lancement de nouvelles activités. Par conséquent, un tel Instrument Financier soutenant les produits de crédit-bail pourrait avoir un impact positif important dans la région.

Tableau 91 : Gap de financement potentiel pour le crédit-bail en 2014

	Gap de financement potentiel pour le crédit-bail (mEUR)
Crédit-bail	860 - 950

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

e) Fonds propres

L'offre de financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon est effectuée par des fonds de capital-risque et des fonds de capital-développement régionaux, transrégionaux et nationaux,

ainsi que Bpifrance et un réseau opérationnel de Business Angels, Méliès. Parmi les principaux acteurs régionaux, se trouvent SORIDEC qui gère trois fonds d'investissement (incluant notamment JEREMIE LR) et Pyrénées-Roussillon Investissement. Ces acteurs soutiennent différents secteurs et différents stades de développement de PME, même si l'offre de financement en fonds propres à des stades précoces semble être meilleure que celle pour des stades plus avancés, selon les retours des parties prenantes interrogées au cours de l'étude.

Selon les estimations de l'offre et de la demande de financement en fonds propres, les Business Angels sont susceptibles d'investir entre EUR 0.3m et EUR 0.4m en 2014, les fonds de capital-risque pourraient fournir entre EUR 10m et EUR 11m sur la même période, et les fonds de capital-développement pourraient apporter entre EUR 41m et EUR 45m. Ainsi, les fournisseurs de financement en fonds propres pourraient accorder au total entre EUR 51m et EUR 57m en 2014.

En dépit du fait que les PME ne connaissent pas toujours les avantages du financement en fonds propres, l'enquête en ligne a identifié une demande pour ce type de financement liée aux besoins d'investissement des PME de la région Languedoc-Roussillon.

Un gap de financement potentiel a été calculé pour le financement en fonds propres pour toutes les PME de la région en 2014. Pour les raisons exposées plus haut, il doit avant tout être entendu à titre indicatif. Ce gap est présenté dans le Tableau 92 ci-dessous.

Tableau 92 : Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour toutes les PME en 2014

	Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour toutes les PME (mEUR)
Financement en fonds propres	39 - 304

Source : Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

L'écart important entre les montants minimal et maximal du gap de financement indique que la demande pour les produits de financement en fonds propres pourrait être très élevée. Cet écart révèle également la dualité structurelle de l'économie en Languedoc-Roussillon :

- Des PME de secteurs traditionnels qui peuvent avoir besoin (et donc demander) des montants faibles de financement en fonds propres afin d'améliorer leur accès au financement par emprunt, de faciliter leur relations avec les banques commerciales et de garder le contrôle de leur entreprise ; et
- Des PME très innovantes, qui ont besoin de gérer leur forte croissance et sont en concurrence avec d'autres entreprises à l'échelle mondiale, et qui peuvent avoir besoin (et donc demander) des montants élevés auprès de Business Angels, de fonds de capital-risque et de capital-développement spécialisés.

Comme le décrivent les analyses de la présente étude AFMA, et les entretiens conduits avec les acteurs du côté de l'offre et de la demande du marché du financement en fonds propres, la demande de financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon provient de PME de toutes tailles et de tous secteurs, mais principalement de quatre profils de PME :

- **Les jeunes PME innovantes à un stade précoce de leur développement profiteraient d'un renforcement des initiatives existantes.** Le financement en capital d'amorçage pour les jeunes PME innovantes est actuellement jugé suffisant. Par conséquent, ce premier type de PME bénéficierait d'un renforcement des initiatives existantes, telles que : le développement d'autres réseaux de BA dans la région et la coordination des fonds d'investissement afin de fournir des montants élevés de fonds propres en cas de besoin.
- **Les micro-entreprises non-innovantes de tous les secteurs et les micro-entreprises innovantes de secteurs non-technologiques.** La majorité des PME en Languedoc-Roussillon confrontées à des lacunes dans leur structure de capital sont de très petites PME non-innovantes. Pour ce deuxième profil de PME (incluant les PME agricoles et celles offrant des solutions innovantes de marketing et de procédés), un accès plus rapide et facile au financement en quasi-fonds propres fourni par les Institutions de Microfinance serait largement bénéfique.
- **Les PME de secteurs innovants ou non en développement ayant entre trois et quatre ans d'existence.** Après trois d'années d'existence, les PME innovantes en phase de développement ne bénéficient plus du même soutien par les différents réseaux régionaux et risquent de traverser la « vallée de la mort » du financement. En parallèle, les PME non-innovantes en développement peuvent également avoir besoin de financement en fonds propres car leur structure capitalistique initiale ne suffit pas pour leur développement et doit être renforcée. Les PME innovantes en développement pourraient ainsi bénéficier d'un financement en fonds propres provenant de fonds de capital-investissement spécialisés dans le financement à un stade de développement avancé. En parallèle, les PME non-innovantes en développement pourraient bénéficier d'un accès facilité aux obligations convertibles et aux prêts participatifs afin d'avoir un meilleur accès au financement par emprunt.
- **Les PME de toutes les tailles en redressement et/ou en difficulté.** La région Languedoc-Roussillon connaît un taux de défaillances d'entreprises élevé. Par conséquent, de nombreuses PME de la région rencontrent des difficultés et peuvent être amenées à consolider leur structure en fonds propres. Par conséquent, ce quatrième profil de PME bénéficierait d'un financement en fonds propres (du capital de redressement), ainsi que d'Instruments Financiers sous forme de prêts garantis destinés spécifiquement aux PME confrontées à des difficultés temporaires.

Comme le précise l'analyse conduite dans la présente étude AFMA, le financement en fonds propres devrait être considéré comme un élément clé pour le soutien aux PME dans leur accès au financement, et ce afin de les accompagner dans leurs stratégies de croissance. La conception de tout nouvel Instrument Financier devrait toutefois prendre en compte :

- L'existence d'une masse critique de PME cibles au niveau de la demande en fonds propres ;
- L'attractivité de ces PME cibles pour les investisseurs privés (présents en Languedoc-Roussillon ou dans d'autres régions/pays) ; et

- La capacité des autorités publiques (et notamment la Région) pour mobiliser et s'appuyer sur les réseaux existants afin de faciliter la mise en réseau de ces PME cibles avec les investisseurs et apporter un accompagnement et un soutien aux PME régionales dans le cadre de leur demande de financement en fonds propres.

f) Enseignements à retirer de l'utilisation des Instruments Financiers en Languedoc-Roussillon

Plusieurs Instruments Financiers existent en Languedoc-Roussillon pour soutenir les PME. Ils proposent des produits de microfinance, des garanties et du financement en fonds propres. Cependant, en dépit de cette gamme variée d'Instruments Financiers, certains stades de développement des entreprises semblent plus soutenus que d'autres et il y a une concentration sur l'innovation. Plus précisément, il semble y avoir davantage d'instruments disponibles pour les entreprises en phase de création via les produits de microfinance, de garanties ainsi que CREALIA pour les PME innovantes, alors que des PME plus matures – qu'elles soient innovantes ou non – peuvent éprouver plus de difficultés d'accès au financement. Ceci est vrai malgré le développement de SORIDEC 2, dont l'objectif est de fournir un financement en fonds propres aux PME à des stades de développement avancés, mais qui n'existe que depuis trois ans, et le développement d'instruments de garantie au travers de JEREMIE et de Bpifrance pour toutes les catégories de PME et tous les stades de développement.

Comme la région Languedoc-Roussillon est une région qui (1) ne dispose pas d'un passé industriel important, (2) a une population de PME majoritairement composée de très petites micro-entreprises opérant dans des secteurs traditionnels et (3) peut compter sur des PME innovantes opérant dans des secteurs prometteurs bien soutenus par les acteurs régionaux (y compris dans le cadre de leur accès au financement), il est très positif que la région dispose d'Instruments Financiers complets sous forme de garanties, à côté d'instruments destinés spécifiquement aux PME innovantes. En même temps, l'analyse conduite dans le cadre de la présente étude AFMA indique que certains des Instruments Financiers existants nécessitent d'être renforcés, alors que de nouveaux Instruments Financiers pourraient être développés au cours de la période de programmation 2014-2020 afin de mieux couvrir toutes les PME de la région et leurs besoins de financement respectifs.

De ce point de vue, il doit être indiqué que les Instruments Financiers existants dans la région ont apporté un soutien substantiel aux PME. Ils semblent également impliquer d'une manière constructive les différents réseaux et acteurs financiers actifs aux niveaux national et régional. Toutefois, il est possible d'augmenter l'éventail des bénéficiaires potentiels, d'améliorer la connaissance de ces instruments (notamment auprès des PME agricoles et celles du secteur agro-alimentaire qui ignorent les bénéfices potentiels de ces Instruments Financiers) et d'augmenter les externalités positives des Instruments Financiers, comme attirer des investisseurs d'autres régions et/ou aider à structurer l'organisation du marché de Business Angels en Languedoc-Roussillon.

Au travers de la présente étude AFMA, les Instruments Financiers existants ont été analysés et les leçons qui peuvent être tirées de leur utilisation ont été discutées lors des entretiens conduits avec les acteurs régionaux, et soulignées lors de l'analyse des résultats de l'enquête en ligne et des

points de vue des différentes parties prenantes travaillant aussi bien du côté de l'offre de financement que de la demande (Chapitres 5, 7 et 8).

Une synthèse des leçons à retirer de l'utilisation des Instruments Financiers en Languedoc-Roussillon est apportée ci-après :

- Bien que les PME soient généralement conscientes que des Instruments Financiers tels que JEREMIE et ceux proposés par Bpifrance existent en Languedoc-Roussillon, elles ne les connaissent pas en détail, ou bien, seules les entreprises ciblées par un Instrument Financier très spécialisé, tel que CREALIA, connaissent l'instrument en question. Ce manque de connaissances des PME en général (notamment pour des Instruments Financiers qui ne ciblent pas une catégorie spécifique de PME en termes de stade de développement ou de secteur) constitue une barrière pour la diffusion de l'information dans le marché et pour l'utilisation optimale des fonds disponibles au sein de ces Instruments Financiers.
- La mise en place de l'initiative JEREMIE en Languedoc-Roussillon en 2008 a complété l'offre d'Instruments Financiers proposés par Bpifrance. Par exemple, les besoins de financement par emprunt dans la région (comme indiqués par les gaps de financement potentiels et viables estimés au Chapitre 8) sont tels que plusieurs fonds de garantie peuvent améliorer l'accès aux prêts des PME, et ce de manière complémentaire. Par conséquent, les PME régionales pourraient bénéficier du fait que les fonds de garantie existants, soutenus d'une part par l'initiative JEREMIE et d'autre part proposés par Bpifrance, restent en place.
- Un des principaux avantages des Instruments Financiers est leur capacité à mobiliser des fonds privés, notamment pour le financement en fonds propres. De même, bien que la Région du Languedoc-Roussillon ait développé des Instruments Financiers avec le Fonds Européen d'Investissement, Bpifrance et d'autres acteurs privés, elle éprouve actuellement des difficultés à attirer des investissements privés du reste de la France et de l'étranger. Ceci constitue une contrainte à la capacité des fonds d'investissement régionaux à mobiliser des capitaux d'investisseurs institutionnels privés, alors que des secteurs clés de la région (tels que la santé et les biotechnologies) pourraient bénéficier de fonds provenant d'investisseurs de dimension mondiale.
- Les PME connaissent peu les Instruments Financiers soutenant le financement en fonds propres, et ce, malgré leurs besoins de renforcer la structure de leur capital. Les fonds régionaux ont tendance à cibler uniquement les micro-entreprises en stage d'amorçage, alors que des besoins et potentiels évidents existent pour les PME évoluant dans des stades de développement plus avancés.
- Une palette d'outils de microfinance est disponible au niveau régional pour les PME. Concernant plus particulièrement les Institutions de Microfinance, l'analyse conduite dans la présente étude AFMA a mis en lumière des limites dans les capacités internes des institutions elles-mêmes. Leurs ressources limitées conduisent souvent ces institutions à limiter leurs activités, en dépit d'une demande croissante de la part des PME. Ces

institutions ont souligné leur besoin de garantir le volume de leurs ressources opérationnelles afin de maintenir leur présence sur le territoire, leur niveau d'activité actuelle et leurs ressources humaines ; à côté d'un besoin de garantir le financement des fonds de prêts d'honneur qui sont financés en grande partie par des entités publiques régionales et nationales.

- L'analyse a également montré que les chefs d'entreprises présentent souvent des lacunes concernant des compétences clés, indispensables pour diriger une entreprise, telles que : développer un plan d'affaires, candidater pour un financement et/ou négocier avec une institution financière. La Région a développé des programmes afin d'améliorer les compétences techniques et de gestion des propriétaires et directeurs de micro-entreprises innovantes. Pour les secteurs plus traditionnels, la Région a également développé le programme VISA déployé par les Chambres Consultatives. Enfin, elle étudie actuellement avec ses partenaires le déploiement de tels outils auprès de l'ensemble des PME de l'économie de proximité. En outre, bien que des Instruments Financiers soient mis en œuvre pour l'accès au financement, ils ne sont pas utilisés pour des besoins d'accompagnement, de suivi et/ou de formation, alors que de tels instruments pourraient avoir un impact positif sur l'accès au financement des PME.

Une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) est présentée dans le Tableau 93 ci-dessous. Elle est non-exhaustive et vise avant tout à apporter une vue d'ensemble de l'accès au financement des PME en Languedoc-Roussillon.

Tableau 93 : Analyse AFOM de l'accès au financement des PME en région Languedoc-Roussillon

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Banques commerciales	<ul style="list-style-type: none"> • Forte présence de banques commerciales dans la région • Liquidité importante au niveau national et régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès des PME au financement limité par les réglementations Bâle II et III 	<ul style="list-style-type: none"> • Instruments Financiers disponibles dans la région pour limiter l'exposition au risque des banques et volonté politique de les développer • Développement d'une banque publique d'investissement nationale (Bpifrance) pour compléter les liquidités des banques commerciales • Complémentarité des Instruments Financiers proposés par Bpifrance et ceux développés sous l'initiative JEREMIE • Nouvelle période de programmation offrant de nouvelles opportunités d'utilisation d'Instruments Financiers à travers les banques • Volonté des PME d'investir dans leur entreprise • Présence de micro-entreprises et de petites entreprises résistantes qui font face à un environnement changeant • PME prometteuses dans des secteurs innovants 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité du système financier en Europe • Instabilité de la réglementation relative aux exigences de liquidité en France • Taux de défaillances d'entreprises traditionnellement élevé dans la région • Faible historique de crédit parmi les PME, et particulièrement parmi les micro-entreprises • Connaissances limitées des propriétaires et des managers de PME sur la façon de demander un financement et de présenter un plan d'affaires • Faible nombre de plans d'affaires viables parmi les PME, et plus particulièrement parmi les micro-entreprises • Endettement important des entreprises de taille moyenne qui sont traditionnellement les clients les plus fiables des banques commerciales
Sociétés de crédit-bail	<ul style="list-style-type: none"> • Forte présence de sociétés de crédit-bail dans la région • Liquidité importante au niveau national et régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre limitée des produits offerts aux PME et en particulier aux micro-entreprises • Aucun fonds public disponible à destination des sociétés de crédit-bail sous la forme d'un Instrument Financier 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et utilisation de plus en plus répandues du crédit-bail par les PME, y compris les micro-entreprises • Volonté des PME d'investir dans leur activité en utilisant potentiellement des produits de crédit-bail (en tenant compte de leur endettement élevé) • Micro-entreprises et petites entreprises résistantes qui font face à un environnement changeant 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible nombre de plans d'affaires viables parmi les PME • La majorité des entreprises créées n'ont pas de salariés et ne sont pas la cible des sociétés de crédit-bail
Investisseurs en	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de fonds d'investissement alimentés par des 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible présence de fonds nationaux au niveau régional (faible intérêt des 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des Instruments Financiers existants dans la région qui 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible nombre de plans d'affaires viables parmi les PME, en particulier

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
fonds propres	<p>fonds publics</p> <ul style="list-style-type: none"> Evolution positive du marché régional du financement en fonds propres à la suite de l'introduction de l'initiative JEREMIE 	<p>fonds d'investissement nationaux ou provenant d'autres régions à investir dans le Languedoc-Roussillon, sauf dans les PME innovantes très prometteuses)</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible connaissance du financement en fonds propres de la part des PME Existence d'un seul réseau de Business Angels au niveau régional et difficultés à établir des relations avec des réseaux de Business Angels provenant d'autres régions 	<p>soutiennent l'investissement en fonds propres et les entreprises innovantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Evolution de la réglementation sur la protection des investisseurs en France Volonté des PME d'investir dans leur entreprise Connaissance des jeunes PME innovantes sur les besoins de disposer d'une structure capitalistique forte pour démarrer leur activité Politiques régionales favorisant l'innovation et les interactions entre les pôles de la compétitivité et les incubateurs favorisant l'esprit d'entreprise 	<p>dans les secteurs non-innovants</p> <ul style="list-style-type: none"> Compétences techniques limitées des chefs d'entreprises pour interagir avec les fonds d'investissement, lorsqu'ils ne sont pas soutenus comme dans les secteurs innovants Beaucoup de PME sont familiales et, par conséquent, souvent opposées à l'introduction de nouveaux investisseurs dans leur entreprise La majorité des entreprises créées n'ont pas de salariés et ne sont pas attractives pour les investisseurs en fonds propres

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Instruments financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience dans la modélisation et la mise en œuvre d'Instruments Financiers par les institutions publiques nationales et régionales • Diversité des Instruments Financiers disponibles et adaptation aux besoins régionaux (visant les besoins liés à l'innovation) • Développement d'Instruments Financiers couvrant divers secteurs et divers stades de développement des PME • Succès des trois Instruments Financiers dans le cadre de l'initiative JEREMIE • Volonté de la Région de promouvoir l'utilisation d'Instruments Financiers au cours de la période de programmation 2014-2020, sur la base de l'utilisation actuelle et du succès de l'initiative JEREMIE dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible connaissance de l'existence d'Instruments Financiers parmi les PME peu spécialisées et/ou peu innovantes • Interactions à renforcer entre les institutions publiques et privées dans la promotion des Instruments Financiers • La spécialisation des Instruments Financiers mène souvent à une description technique de l'instrument conduisant à une communication n'a qu'un faible écho auprès de la population de PME totale 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle régulation de l'UE promouvant l'utilisation d'Instruments Financiers • Nouvelle période de programmation offrant des nouvelles opportunités pour l'utilisation d'Instruments Financiers • Volonté d'institutions privées dans le secteur financier d'utiliser les Instruments Financiers • Volonté des PME d'investir dans leur entreprise • L'expérience JEREMIE au cours de la période de programmation 2007-2013 pourrait bénéficier à la « super région » qui sera constituée avec la région Midi-Pyrénées, concernant : la sélection d'intermédiaires financiers, le développement et la mise en place des Instruments Financiers sélectionnés, ainsi que le suivi et le reporting des opérations 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible nombre de plans d'affaires viables parmi les PME, en particulier dans les secteurs non-innovants • Compétences techniques limitées des chefs d'entreprises pour faire appel aux Instruments Financiers • Atteinte à la crédibilité des Instruments Financiers vis-à-vis de l'ensemble des PME en raison d'une meilleure communication à propos des Instruments Financiers spécialisés (manque de visibilité de la part l'ensemble des PME au sujet de l'initiative JEREMIE et des activités de Bpifrance) • Difficultés des Institutions de Microfinance à couvrir leurs frais de fonctionnement et potentiellement à assurer le financement de leur fonds de prêts d'honneur
PME	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des PME d'investir dans les années à venir • Création de PME traditionnellement dynamique dans la région • Forte représentation auprès des organisations professionnelles • Résilience des des micro-entreprises et des petites entreprises durant la crise économique et financière 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact négatif de la crise sur les PME (particulièrement sur les entreprises de taille moyenne) et sur leur volonté de développer de nouveaux projets d'envergure • Faible nombre de plans de développement chez les PME, en particulier dans les secteurs non-innovants • Connaissances techniques limitées chefs d'entreprises • Fort taux d'endettement des entreprises de taille moyenne qui sont traditionnellement les clientes des micro-entreprises et des petites entreprises • Augmentation d'entreprises sans 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte présence d'Instruments Financiers pour le soutien aux PME • Nouvelle régulation de l'UE promouvant l'utilisation d'Instruments Financiers • Nouvelle période de programmation offrant de nouvelles opportunités pour l'utilisation d'Instruments Financiers • Secteur financier puissant et développement d'interactions entre les institutions publiques et les institutions financières afin de soutenir le financement des PME • Volonté de la Région de promouvoir l'utilisation d'Instruments Financiers au cours de la période de programmation 2014-2020, sur base 	<ul style="list-style-type: none"> • Limites imposées par Bâle II et III sur le soutien aux PME par les banques commerciales • Manque d'une stratégie de communication claire au sujet des Instruments Financiers existants, quand ces derniers ne ciblent pas un stade de développement en particulier et/ou les secteurs innovants • Disponibilité limitée d'Instruments Financiers renforçant la structure capitalistique des PME, en particulier les PME nouvellement créées dans des secteurs non-innovants et/ou les entreprises matures (plus particulièrement petites entreprises et entreprises de taille

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		salarié qui ont des difficultés à accéder au financement et à créer de la valeur ajoutée	de l'utilisation actuelle et du succès de l'initiative JEREMIE dans la région	moyenne)

8.5 Recommandations

Les résultats de la présente étude AFMA indiquent qu'une aide publique substantielle et soutenue est nécessaire pour faciliter l'accès au financement des PME de la région. Ces résultats mettent également en avant le besoin d'accompagnement, de suivi et de montée en compétence des entrepreneurs et des PME dans le cadre de leurs projets de création et de leur développement. De nombreuses initiatives existent déjà en région sur ce point ; s'agissant aussi bien de l'accompagnement de projets innovants au moyen de Languedoc-Roussillon Incubation par exemple, que de l'accompagnement « VISA » (pour la création, le développement et la transmission d'entreprises) mis en place par la Région et proposé par les réseaux consulaires. Cet accompagnement « VISA » est par ailleurs particulièrement apprécié par les réseaux bancaires. Les résultats de l'analyse conduite dans la présente étude AFMA valident par ailleurs la nature des Instruments Financiers déjà développés et mis en œuvre par la Région Languedoc-Roussillon au cours des dernières années, dans le cadre de l'initiative JEREMIE (gérée par le FEI) ou avec le soutien de Bpifrance et d'acteurs privés. Dans ce contexte, l'initiative JEREMIE peut être considérée comme un succès et peut être présentée comme un exemple de bonne pratique pour d'autres régions au sein des Etats Membres de l'Union Européenne. Les résultats de la présente étude AFMA indiquent également les avantages qui résulteraient de l'utilisation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI) dans le cadre d'Instruments Financiers à destination des PME de la région Languedoc-Roussillon au cours de la période de programmation 2014-2020.

Les principales recommandations de l'analyse conduite dans la présente étude AFMA sont détaillées ci-dessous.

a. S'appuyer sur l'expérience acquise avec l'initiative JEREMIE afin de renforcer l'utilisation des Instruments Financiers dans la région.

Le développement et la mise en place de trois instruments dans le cadre de l'initiative JEREMIE (CREALIA, JEREMIE LR et l'instrument de garantie de portefeuille géré par la Banque Populaire du Sud) au cours de la période de programmation 2007-2013 s'est révélé un succès et la demande pour de tels produits continuera dans la région. De ce fait, ces instruments devraient encore être soutenus au cours de la période de programmation 2014-2020.

Pour cette raison, l'Autorité de Gestion pourrait envisager le renforcement et le développement de l'allocation des Fonds de l'Union Européenne (les Fonds ESI, et en particulier les Fonds FEDER dévolus à l'Objectif Thématique 3 et/ou à l'Objectif Thématique 1) vers ces instruments pour la période de programmation 2014-2020. La poursuite de l'initiative JEREMIE peut également considérer la mise en place d'autres instruments sous la forme de produits de microfinance ou de financement en fonds propres pour les PME ayant un stade de développement avancé ; ceci en considérant les Recommandations e) et f) présentées ci-après. Ce dernier instrument pourrait tout particulièrement augmenter l'intérêt des fonds de capital-investissement du reste de la France à investir en Languedoc-Roussillon et contribuerait à mieux structurer le réseau régional de Business Angels (voir Recommandations f) et j)).

Dans cette même optique, une utilisation des fonds FEADER au sein d'Instruments Financiers pourrait profiter de l'expérience acquise par l'initiative JEREMIE lors de la période de programmation 2007-2013 et serait bénéfique aux exploitations agricoles et aux PME de l'industrie agro-alimentaire ; un élément qui est davantage développé en Recommandation g).

Le développement de JEREMIE dans la région pourrait également améliorer la sensibilisation sur l'existence et l'utilisation des Instruments Financiers et ainsi indiquer que des instruments spécifiques sont proposés (comme CREALIA et JEREMIE LR), ainsi que des instruments plus génériques (tels que les fonds de garantie et les produits de microfinance) qui ciblent toutes les PME, quelles que soient leurs tailles, leurs stades de développement et/ou leurs secteurs d'activité.

Dans le cadre du développement d'Instruments Financiers liés à la poursuite de l'initiative JEREMIE, il est également important de considérer plus d'un intermédiaire financier par instrument ; en reconnaissant qu'une certaine masse critique est nécessaire pour chacun d'entre eux. Ceci est à prendre tout particulièrement en compte pour les instruments ayant un effet de levier faible et les instruments de masse comme les garanties ou les produits de microfinance. Cette approche permettra d'améliorer davantage la pénétration des instruments auprès des PME qui ont été hésitantes durant la période de programmation 2007-2013 à profiter des instruments en raison de leurs relations existantes avec d'autres banques commerciales ; et ce afin qu'elles considèrent, à l'avenir, pouvoir bénéficier des possibles futurs fonds de garantie proposés via l'initiative JEREMIE.

b. Améliorer l'impact des Instruments Financiers existants et à venir en sensibilisant davantage les PME à leur existence, leurs buts et leur accessibilité.

Les Instruments Financiers sont nombreux en Languedoc Roussillon et couvrent une très grande partie des besoins des PME de la région. Néanmoins, la majorité des PME de la région n'a pas connaissance de leur existence, de leurs buts et de leur accessibilité. Etant donné que beaucoup d'Instruments Financiers sont spécialisés sur certains secteurs ou certains stades de développement, la stratégie de communication mise en place par la Région se concentre uniquement sur les bénéficiaires potentiels de ces instruments. Cette information n'est pas diffusée à l'ensemble des PME. Une communication plus cohérente sur les instruments existants (qu'il s'agisse de produits de microfinance ou des instruments proposés par l'initiative JEREMIE et/ou par Bpifrance) permettrait d'augmenter le nombre de PME soutenues ; et notamment les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire qui ne disposent pas d'une culture relative à l'utilisation d'Instruments Financiers. Une telle approche pourrait se fonder sur le développement et la distribution d'un guide synthétique sur les Instruments Financiers disponibles pour les institutions financières et les PME. Ce guide pourrait se présenter sous la forme d'une version papier et d'une version en ligne, s'appuyant sur la plateforme d'information financière proposée par la Fédération Bancaire du Languedoc-Roussillon : <http://2clics-pro.fr>²³¹. La création d'un portail

²³¹ Comme évoqué dans la présente étude AFMA, la plateforme 2clics-pro.fr n'a pas vocation à être exhaustive quant à l'offre de financement disponible en région Languedoc-Roussillon. Ce n'est en effet pas l'objectif de la Fédération Régionale des Banques. Il s'agit pour autant d'une base à partir de laquelle la Région pourrait construire une communication et une mise en ligne de l'information disponible auprès des PME de la région, tout en évitant des doublons avec les moyens d'information existants.

d'information avec une présence physique pourrait également être envisagée. Ce portail pourrait être mis en place par un acteur de la région, comme le Conseil Régional ou les Chambres de Commerce départementales et régionale (comme dans d'autres régions françaises). L'objectif serait de répondre aux demandes faites par les PME en recherche de financement ; ces PME évoluant dans tous les secteurs d'activité (incluant ainsi les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire) et se situant à tous les stades de développement (et donc pas uniquement les entreprises récemment créées ou en amorçage). Ce portail d'information unique pourrait apporter des informations sur les initiatives de soutien locales et les Instruments Financiers disponibles à l'échelle régionale et nationale, et notamment ceux proposés par l'initiative JEREMIE en Languedoc-Roussillon et ceux proposées par d'autres acteurs privés et publics comme Bpifrance. Le financement de ces initiatives de promotion et de communication autour des Instruments Financiers de la région pourrait être assuré par un budget spécifique. Ce budget pourrait provenir des ressources consacrées à l'assistance technique dans le Programme Opérationnel FEDER / FSE pour la période de programmation 2014-2020.

c. Envisager la simplification et la standardisation des procédures pour les Instruments Financiers existants et ceux à venir afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires potentiels.

Du point de vue organisationnel et managérial, la mise en place d'un Fonds-de-Fonds pour gérer l'ensemble des instruments régionaux sous JEREMIE doit être considérée comme une pratique efficace qu'il s'agit de faire perdurer lors de la période de programmation 2014-2020. De plus, pour le moment, toutes les PME ayant besoin de soutien ne sont pas ciblées par les Instruments Financiers existants ou n'en ont pas connaissance. Néanmoins, l'analyse présentée dans la présente étude AFMA révèle que les PME disposent de besoins très similaires quel que soit leur secteur et/ou leur taille. C'est pourquoi une simplification et standardisation des procédures des Instruments Financiers devrait être envisagée ; et ce afin d'en augmenter leur portée. Par exemple, l'accès à un fonds de garantie supplémentaire par rapport à celui proposé par la Banque Populaire du Sud, et géré par une autre banque régionale, serait bénéfique pour les PME. En parallèle, il pourra être envisagé de renforcer la communication et la coordination entre la continuation de l'initiative JEREMIE et les activités régionales de Bpifrance afin d'améliorer les synergies entre les acteurs et les instruments. Dans cette optique, le Fonds-de-Fonds serait un atout pour communiquer avec Bpifrance et concentrer les efforts de chacun des acteurs dans le but d'accompagner au mieux les PME dans leurs recherches de financement. Toutes ces activités devraient être présentées dans le guide synthétique et expliquées au sein du portail d'information ; deux éléments proposés et présentés en Recommandation b).

d. Envisager d'apporter des compléments aux produits de garantie existants afin de faciliter l'accès à l'endettement à court-terme pour la couverture du besoin en fonds de roulement et à l'endettement à court-terme pour soutenir l'investissement.

Les PME du Languedoc-Roussillon utilisent l'emprunt pour améliorer leur trésorerie, soutenir leurs opérations quotidiennes, renouveler leurs équipements et machines ainsi que pour investir. L'analyse conduite dans le cadre de la présente étude AFMA a révélé l'existence de gaps de financement pour tous les produits de prêt. Les PME de la région, quelle que soit leur taille, ont constaté la difficulté d'accéder à l'emprunt à court-terme

pour améliorer leur trésorerie et soutenir leurs opérations quotidiennes. De la même façon, elles ont pu constater des difficultés d'accès à l'emprunt à long-terme, que ce soit pour sécuriser leurs opérations sur plusieurs années ou pour renouveler leurs équipements et leurs machines.

Les principales barrières à l'accès à l'emprunt à court et long-terme sont les exigences de garanties et les clauses restrictives imposées par les banques commerciales. Ceci est d'autant plus vrai pour les micro-entreprises : pour 88.7% d'entre elles, leurs garanties proviennent de leurs biens personnels ou de leurs familles et amis. Dans le même temps, seule une minorité d'entre elles fait appel aux garanties publiques (14.4%), à titre de comparaison les petites entreprises sont 27.4% et les entreprises de taille moyenne sont 75.5%²³² à utiliser ces garanties publiques. Ainsi, toutes les PME éprouvent des difficultés pour obtenir des prêts. Cette situation concerne également les entreprises de taille moyenne qui sont hautement endettées dans la région et doivent faire face à de nombreuses barrières, notamment après avoir mis en caution leurs actifs, ce qui les empêche de faire certains investissements et/ou d'accéder à nouveau au crédit à long-terme.

Par conséquent, les difficultés rencontrées pour la couverture du besoin en fonds de roulement et pour l'obtention d'emprunt à des fins d'investissement pourraient trouver leur solution au travers d'Instruments Financiers sous forme de garanties et/ou d'autres produits de partage du risque (par exemple en vue de réduire les exigences de garanties avec un taux d'intérêt préférentiel et/ou au moyen d'une période de grâce plus longue). L'objectif serait de soutenir les PME manquant de garanties ou éprouvant des difficultés vis-à-vis des coûts, des termes et conditions requises par les banques commerciales. Un tel Instrument Financier pourrait consister en un renforcement des instruments de garantie existants sous l'initiative JEREMIE pour la période de programmation 2014-2020 et/ou un développement de nouveaux instruments qui complèteraient les produits de garantie existants proposés dans le cadre de l'initiative JEREMIE ou par Bpifrance. Par exemple, le Fonds Régional de Garantie (FRG) développé par Bpifrance ne semble pas être complètement utilisé par les banques commerciales de la région.

Le renforcement des Instruments Financiers régionaux et/ou le développement de nouveaux Instruments Financiers soutenant l'accès au financement par emprunt pourrait aider à réduire l'exposition au risque des banques commerciales et soutenir les PME dans leur activité quotidienne et leur stratégie d'investissement. Une attention spéciale devrait être apportée aux micro-entreprises et aux petites entreprises en développement ayant entre trois et quatre années d'existence. Ces entreprises ne bénéficient actuellement pas de soutien provenant d'Instruments Financiers spécifiques, alors qu'elles traversent une période charnière de leur cycle de vie et sont prometteuses en termes de valeur ajoutée pour le Languedoc-Roussillon.

²³² Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 353.
Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 73.
Nombre d'entreprises de taille moyenne ayant répondu à la question : 12.

e. Continuer à soutenir le renforcement de la capacité interne des Institutions de Microfinance et la provision de produits de microfinance.

Comme souligné dans l'analyse conduite dans la présente étude AFMA, la demande pour des produits de microfinance et pour des prêts inférieurs à EUR 25,000 de la part de micro-entreprises existantes et de potentiels futurs entrepreneurs actuellement en situation de risque de pauvreté a augmenté au cours des dernières années en Languedoc-Roussillon. Répondre à cette hausse de la demande implique tout d'abord une augmentation de la capacité interne des Institutions de Microfinance de la région et, par la suite, une augmentation de l'aide publique destinée à soutenir les capacités de financement de ces institutions, qui dépendent principalement de ce soutien public pour se maintenir et se développer. Les produits de microfinance principalement requis concernent le financement en quasi-fonds propres (prêts d'honneur), les micro-prêts inférieurs à EUR 25,000 et les garanties de ces micro-prêts octroyés par les banques commerciales.

Dans l'ensemble, les Institutions de Microfinance sont actuellement limitées dans leur octroi de produits de microfinance par, tout d'abord, leur capacité opérationnelle, qui dépend largement de subventions publiques (apportées à l'échelle européenne, nationale et régionale) et, par la suite, par leur capacité financière. Si ces institutions disposaient de davantage de ressources humaines qualifiées, elles pourraient plus facilement répondre à la demande des PME pour leurs produits. De ce point de vue, l'actuel renforcement de la coordination des réseaux régionaux de ces institutions permet de les rendre plus efficaces et devrait ainsi être poursuivi au cours de la période de programmation 2014-2020. Renforcer la mutualisation de leurs moyens permettrait également de nouvelles synergies et l'amélioration des services d'accompagnement des PME.

Concernant la capacité financière des Institutions de Microfinance, une partie des fonds FSE destinés aux PME pourrait être utilisée, au cours de la période de programmation 2014-2020, en vue d'apporter un soutien financier aux opérations internes des institutions. Par conséquent, le nombre de PME soutenues serait plus important, et la forte demande pour les produits de microfinance, qui elle-même est en augmentation, pourrait être davantage couverte. Les fonds FSE pourraient aussi être utilisés afin d'alimenter directement les fonds des produits de microfinance, augmentant ainsi la capacité des institutions à accorder des prêts d'honneur et/ou des micro-prêts.

Une autre option, complémentaire à celle présentée ci-avant, serait d'élargir le périmètre de l'instrument de garantie de portefeuille (FLPG - « First Loss Portfolio Guarantee ») qui pourrait être créé pour la période de programmation 2014-2020 et pourrait alors couvrir les produits de microfinance. Dans cette perspective, le futur instrument pourrait couvrir le financement du besoin en fonds de roulement et proposer une période de grâce plus longue que celle actuellement en vigueur sous l'instrument de garantie de portefeuille (« FLPG ») géré par la Banque Populaire du Sud. Il pourrait également cibler, dans la mesure du possible (sur la base du « best-effort possible »), les PME ayant moins de cinq ans d'existence et par ailleurs couvrir les prêts d'un montant inférieur à EUR 25,000, ce qui n'est actuellement pas possible via l'instrument de garantie mis en place dans le cadre de l'initiative JEREMIE.

f. Améliorer l'accès au financement en fonds propres de différents profils de PME et créer les conditions pour un réseau de Business Angels mieux structuré.

Le soutien public au financement en fonds propres des PME devrait être renforcé afin de combler les insuffisances existantes. Au cours des dernières années, ce type de soutien public s'est affirmé en Languedoc-Roussillon par l'introduction de JEREMIE LR et le développement de SORIDEC 2. Cette tendance devrait perdurer et être renforcée au cours la période de programmation 2014-2020.

L'analyse réalisée dans le cadre de la présente étude AFMA a identifié quatre profils de PME susceptibles d'avoir des besoins de financement en fonds propres au cours des prochaines années. Pour certains de ces besoins, il s'agirait de renforcer et/ou d'affiner les Instruments Financiers existants (tels que les produits de quasi-fonds propres actuellement octroyés en Languedoc-Roussillon), alors que pour d'autres, il s'agirait de développer de nouveaux instruments de financement en fonds propres (tels que le financement en fonds propres de PME disposant d'un stade de développement avancé). Les quatre profils de PME identifiés sont :

- *Les jeunes PME innovantes à un stade précoce de leur développement profiteraient d'un renforcement des initiatives existantes.*

La coordination entre pôles de compétitivité, incubateurs et institutions financières en vue de soutenir les micro-entreprises innovantes nouvellement créées et également les informer sur leurs possibilités de financement, est actuellement considérée comme appropriée en Languedoc-Roussillon. L'actuel financement en capital d'amorçage pour les jeunes PME innovantes est également jugé suffisant. Toutefois, il n'existe qu'un seul réseau de Business Angels actif dans la région (Méliès), qui dépend donc de réseaux de Business Angels d'autres régions quand il s'agit de fournir des montants relativement élevés. En outre, il subsiste des défaillances pour le financement en fonds propres de PME qui développent des produits mais se révèlent loin de les commercialiser sur le marché. Ces entreprises n'ont pas de chiffre d'affaires suffisant permettant aux financiers d'évaluer leur flux de trésorerie futurs. De plus, des PME innovantes spécialisées dans des secteurs clés tels que les biotechnologies et les énergies renouvelables pourraient avoir des besoins particulièrement élevés de financement en fonds propres. Dans ces cas, la collaboration entre plusieurs acteurs du financement en fonds propres est requise pour partager le risque de telles opérations. Les PME évoluant dans ces secteurs bénéficieraient ainsi largement du renforcement des initiatives existantes de financement d'entreprises innovantes en situation d'amorçage ou en création en Languedoc-Roussillon. Elles pourraient également bénéficier que de nouvelles initiatives, telles que le développement de nouveaux réseaux de Business Angels dans la région et la coordination de plusieurs fonds d'investissement afin de fournir des montants importants de fonds propres en cas de besoin. De ce point de vue, un fonds de co-investissement en fonds propres, qui compléterait le financement des Business Angels et des fonds de capital-investissement existants, contribuerait à structurer l'organisation du marché régional des Business Angels et renforcerait les activités d'encadrement et de formation destinées aux jeunes PME innovantes offertes par ces Business Angels. Un tel fonds

pourrait notamment co-investir avec les Business Angels du Languedoc-Roussillon dans des projets viables, créer un effet de levier et permettre de mobiliser les montants nécessaires au développement des PME de la région.

- *Les micro-entreprises non-innovantes de tous les secteurs et les micro-entreprises innovantes de secteurs non-technologiques* (par exemple dans le cadre d'innovations en marketing ou d'innovations de procédés).

La majorité des PME de la région confrontées à une situation de sous-capitalisation sont de très petites PME non-innovantes. Plus particulièrement, les micro-entreprises de secteurs traditionnels comme l'agriculture peuvent avoir besoin de montants assez faibles de financement en fonds propres pour pouvoir continuer à investir et/ou se développer. Les PME de l'Economie Sociale et Solidaire et les PME offrant des processus ou des solutions innovantes en marketing dans des secteurs non-technologiques se révèlent être dans une situation similaire²³³. Ces PME - principalement des micro-entreprises - ne sont actuellement pas la cible des fonds d'investissement de la région, alors qu'elles pourraient largement bénéficier d'une structure capitalistique renforcée, notamment pour faciliter leur accès au financement par emprunt. Pour ce profil de PME, un accès plus rapide et plus facile au financement en quasi-fonds propres apporté par les Institutions de Microfinance serait particulièrement bénéfique. Ceci suppose un soutien renforcé à apporter aux Institutions de Microfinance afin de couvrir une partie de leurs coûts de fonctionnement et de financer leurs fonds de prêts d'honneur et de micro-prêts.

- *Les PME, de secteurs innovants ou non, en développement et ayant entre trois et quatre ans d'existence.*

Après trois années d'existence, les PME innovantes en développement ne bénéficient plus du même soutien apporté par les différents réseaux régionaux. Elles risquent dès lors de traverser la « vallée de la mort » du financement ; et ce alors même qu'elles auraient besoin d'investissements importants afin de continuer à croître et de commercialiser leurs produits/services. En parallèle, les PME non-innovantes en développement peuvent également avoir besoin de financement en fonds propres car leur structure capitalistique initiale ne suffit plus à leur développement et doit être renforcée afin de faciliter leur accès au financement par emprunt. Ainsi, de leur côté, les PME innovantes en développement pourraient bénéficier de financement en fonds propres apporté par les fonds de capital-investissement spécialisés dans le financement des stades avancés de développement. Les PME non-innovantes en développement ont, elles, besoin de financement en fonds propres, mais sont réticentes à ouvrir leur capital à de nouveaux actionnaires. Ce profil de PME pourrait dès lors bénéficier d'un accès renforcé aux obligations convertibles et aux prêts participatifs afin d'améliorer leur accès au financement par emprunt. Les obligations convertibles ont l'avantage d'offrir une meilleure visibilité à la PME (qui peut prévoir les modalités et la durée des relations avec le fonds d'investissement), tout en gardant

²³³ Aucune donnée n'est disponible pour estimer le volume de demande de financement que ces différents groupes de PME peut représenter en termes de financement en fonds propres.

le contrôle de l'entreprise. Les prêts participatifs ont un taux d'intérêt dont une partie est fixe et une seconde partie dépend des résultats de l'entreprise.

- *Les PME de toutes les tailles en redressement et/ou en difficulté.*

La région Languedoc-Roussillon connaît un taux de défaillances d'entreprises particulièrement élevé. Par conséquent, de nombreuses PME de la région rencontrent des difficultés. Ces PME – quelle que soit leur taille - peuvent être amenées à devoir consolider leur structure capitalistique afin de faciliter leur accès au financement par l'emprunt à long-terme apporté par les banques commerciales. Pour ce profil de PME, un financement en fonds propres (provenant de fonds de redressement) constituerait un soutien financier temporaire bénéfique. A côté de ce financement en fonds propres, ces PME pourraient aussi recourir à des Instruments Financiers ayant la forme de prêts garantis en grande partie par des acteurs publics et destinés spécifiquement aux PME confrontées à des difficultés temporaires.

Un renforcement du soutien public semble donc nécessaire pour réduire le gap de financement en fonds propres. Compte tenu de la diversité de PME régionales qui pourraient avoir des besoins en fonds propres au cours des prochaines années, cette intervention publique devrait être suffisamment large et exhaustive pour soutenir des PME de tailles différentes et à différents stades de développement. Une attention particulière devrait également être portée aux initiatives publiques visant à identifier les PME présentant des plans d'affaires viables.

Pour autant, s'il est nécessaire de continuer à développer les Instruments Financiers consacrés au financement en fonds propres, il convient de rappeler que leur impact et leur valeur ajoutée dépendront avant tout du bon fonctionnement du marché du financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon. Actuellement, il existe un besoin de mieux structurer l'organisation de ce marché afin d'attirer plus de Business Angels (dont le propre marché doit être renforcé par des réseaux de Business Angels complémentaires à l'existant) et de fonds d'investissement aussi bien basés dans d'autres régions de France qu'à l'étranger. Pour cela, la Région peut s'appuyer sur les liens existants, d'une part, entre les fonds d'investissement et d'autres institutions financières et, d'autre part, entre les incubateurs, les clusters et les pôles de compétitivité. La bonne coordination entre ces acteurs pourra servir à sensibiliser les PME aux Instruments Financiers existants et les aider à acquérir une meilleure compréhension des produits proposés. Au vu des éléments exposés ci-dessus, une meilleure structuration du marché des capitaux en Languedoc-Roussillon est une condition nécessaire au succès de la mise œuvre d'Instruments Financiers apportant du financement en fonds propres en Languedoc-Roussillon (voir Recommandation j) ci-dessous).

g. Améliorer l'accès au financement des PME dans les secteurs agricole et agro-alimentaire en les ciblant au moyen d'un projet pilote d'instrument de garantie.

L'analyse conduite pour la présente étude AFMA a montré des besoins de financement similaires pour les PME ; et ce quel que soit leur taille et leur secteur d'activité. Les besoins en financement des PME des secteurs agricole et agro-alimentaire en Languedoc-Roussillon ne sont pas différents de ceux de l'ensemble des PME de la région. Ces besoins

incluent le financement à court-terme (dont les micro-prêts inférieurs à EUR 25,000), le financement à long-terme (avec des prêts à maturité de 7 à 10 ans) et le financement en fonds propres. De plus, les PME de ces secteurs ont des besoins en financement tant pour l'investissement, l'export et le développement à l'international que pour couvrir leur besoin en fonds de roulement.

Cette analyse a également souligné que les PME de ces deux secteurs bénéficieraient d'un Instrument Financier leur permettant d'améliorer leur accès au financement par emprunt (pour des prêts à court, moyen et long-terme). Un tel instrument réduirait le risque d'exposition des banques commerciales et soutiendrait les PME dans leur gestion quotidienne et dans leur stratégie d'investissement. L'objectif d'un tel instrument serait d'assister les PME de ces deux secteurs qui font face à un manque de garanties/cautions. Il leur permettrait également de mieux supporter les coûts de leurs prêts et de répondre plus facilement aux critères de financement requis par les banques commerciales ; il convient par ailleurs de garder à l'esprit que ces PME sont très dépendantes du financement bancaire. Enfin, cet instrument leur éviterait de devoir mettre en garantie de nouveaux équipements et des machines qu'elles seraient susceptibles d'acquérir dans les années à venir.

L'instrument de garantie ainsi développé serait complémentaire aux programmes actuels de subvention ; ces derniers étant toujours utiles aux PME de ces deux secteurs étant donné qu'ils constituent un financement supplémentaire et permettent d'obtenir d'autres financements ; notamment du financement par emprunt. Il permettrait également d'effectuer une transition entre l'utilisation actuelle de subventions vers une utilisation plus développée d'Instruments Financiers au sein de ces secteurs de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire. De plus, en utilisant du financement en provenance du fonds FEADER, cet instrument constituerait un projet pilote et pourrait prendre la forme d'un instrument de garantie plafonné ayant pour objectif de couvrir le risque d'un portefeuille de projets défini par l' (les) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) (à savoir des banques commerciales) qui cibleraient les PME régionales évoluant dans ces deux secteurs. Il s'agirait dès lors pour la Région de mentionner les PME de ces deux secteurs comme cibles de l'instrument lors de la sélection de l' (des) intermédiaire(s) financier(s). Il s'agirait par la suite pour cet (ces) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) de cibler ces PME dans la mesure du possible.

Cet instrument serait développé en parallèle de mécanismes d'assistance technique pour ces PME. Le but de ces mécanismes serait de mieux intégrer ces PME au sein des réseaux et initiatives existants qui soutiennent l'accès au financement des PME mais qui ne ciblent pas particulièrement les PME des secteurs agricole et agro-alimentaire.

En ce qui concerne les besoins en financement en fonds propres, les éléments présentés en Recommandation f) s'appliquent aux PME des secteurs agricole et agro-alimentaire.

h. Envisager une stratégie intégrée de l'utilisation des subventions et des Instruments Financiers financés par les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI).

Comme pour la période de programmation 2007-2013, l'utilisation des Instruments Financiers au travers des Fonds ESI de l'Union Européenne au cours de la période de programmation 2014-2020 doit être complémentaire à l'attribution de subventions. L'utilisation des deux modes de financement financés par les Fonds ESI doit ainsi être coordonnée. En effet, si les Instruments Financiers doivent jouer un rôle plus important et substantiel lors de la période de programmation 2014-2020, leur utilisation et leur déboursement doivent être coordonnés avec l'utilisation des subventions dans la région ; et ceci afin de créer des complémentarités et des synergies et donc éviter les doublons et la confusion. Il est par ailleurs nécessaire de se conformer aux différentes règles s'appliquant à la conception et à la mise en place de chacun de ces moyens de financement. A titre d'exemple, les subventions pourraient être destinées en priorité au soutien des projets de Recherche et Développement (R&D) et de Recherche et Innovation (R&I) des PME (notamment ceux liés aux sept Domaines de Spécialisation Intelligente indiqués dans la 3S régionale), de projets de développement à l'export - notamment pour les PME de l'industrie agro-alimentaire - ou encore pour financer des études de faisabilité pour tout type de PME. En parallèle, les Instruments Financiers pourraient être utilisés en priorité pour répondre aux besoins de projets/PME viables, en apportant du financement en fonds propres et/ou en facilitant l'accès des PME au financement par emprunt et aux produits de microfinance.

i. Soutenir les initiatives permettant l'accompagnement et la transmission de compétences managériales aux propriétaires et dirigeants de PME.

Les problèmes rencontrés par les entrepreneurs en Languedoc-Roussillon quant à leur accès au financement ne se limitent pas aux montants recherchés. La majorité des entrepreneurs manque de connaissances financières, ce qui les conduit parfois à des situations inconfortables lors de leurs négociations avec des institutions financières. Ils manquent également de connaissances sur les instruments de suivi/contrôle financier et sur les pratiques de gestion managériale dans des domaines tels que : le développement commercial, les ressources humaines, la publicité et le marketing, la fiscalité et la connaissance d'autres réglementations pertinentes, et enfin l'élaboration de plan d'affaires.

L'utilisation des Fonds ESI sous la forme de subventions ou d'Instruments Financiers pour financer des mesures d'accompagnement, du tutorat et des services de conseil aux entrepreneurs est fortement recommandée pour la période de programmation 2014-2020. Elle pourrait prendre la forme d'une structure d'accompagnement tirant profit des réseaux et initiatives existants à l'échelle régionale afin de soutenir les PME dans leurs stratégies de développement ; ces stratégies étant portées sur l'innovation ou sur d'autres thématiques.

j. Renforcer l'attractivité de la région pour les investisseurs en fonds propres.

Les PME de la région Languedoc-Roussillon demeurent attractives pour les Investissements Directs à l'Etranger. Pour autant, la région rencontre des difficultés à attirer des investisseurs privés extérieurs à la région, en particulier pour le financement en fonds

propres (à l'exception de secteurs clés à fort potentiel tels que la santé et les biotechnologies). Les fonds d'investissement étrangers ou ceux d'autres régions françaises manifestent encore peu d'intérêt pour la région Languedoc-Roussillon. Le réseau de Business Angels a également besoin d'être davantage structuré. Le renforcement des Instruments Financiers existants qui apportent du financement en fonds propres et/ou le développement de nouveaux Instruments Financiers ciblant de nouveaux profils de PME peuvent être l'occasion de compléter les initiatives développées en vue d'accroître l'attractivité du territoire dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE). Ces mesures peuvent également se révéler être une opportunité pour élaborer une communication spécifique destinée à attirer des investisseurs privés susceptibles de contribuer aux Instruments Financiers au cours de la période de programmation 2014-2020.

Enfin, la mise en œuvre opérationnelle des Instruments Financiers utilisant les Fonds ESI doit être conçue de manière aussi intégrée que possible. Elle doit ainsi être alignée avec le SRDE et être intégrée au Programme Opérationnel FEDER/FSE pour la période de programmation 2014-2020. Ce dernier, actuellement en cours d'élaboration par le Conseil Régional et en consultation avec la Commission Européenne, devrait dès lors considérer et suggérer des mesures étendues et détaillées concernant l'accompagnement technique et le suivi nécessaire pour la mise en œuvre des futurs Instruments Financiers présentés dans la stratégie d'investissement.

Annexes

Annexe 1 – Article 37 du Règlement (UE) n°1303/2013²³⁴

Article 37 (paragraphe 1, 2 et 3) du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil

Instruments Financiers

1.

Les Fonds Européens Structurels et d'investissement (FESI) peuvent servir à soutenir des instruments financiers au titre d'un ou de plusieurs programmes, y compris lorsqu'ils sont organisés par des fonds de fonds, de manière à contribuer à la réalisation d'objectifs spécifiques définis au titre d'une priorité.

Les instruments financiers sont mis en œuvre pour soutenir des investissements prévus pour être financièrement viables et pour lesquels les sources de financement sur le marché ne sont pas suffisantes. Aux fins de l'application du présent titre, les autorités de gestion, les organismes mettant en œuvre les fonds de fonds et les organismes mettant en œuvre des instruments financiers se conforment au droit applicable, notamment celui relatif aux aides d'État et aux marchés publics.

2.

Le soutien aux instruments financiers se fonde sur une évaluation ex-ante ayant démontré l'existence de défaillances du marché ou de situations d'investissement non optimales et sur le niveau et l'ampleur estimés des besoins d'investissements publics, y compris les types d'instruments financiers auxquels il faut apporter un soutien. Cette évaluation ex-ante se fonde notamment sur:

- (a) une analyse des défaillances du marché, des situations d'investissement non optimales et des besoins d'investissements liés aux domaines d'action et aux objectifs thématiques ou aux priorités d'investissement, dont il y a lieu de tenir compte en vue de contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques établis en vertu d'une priorité et d'apporter un soutien au moyen d'instruments financiers. Cette analyse se fonde sur de bonnes pratiques en matière de méthodologie;
- (b) une évaluation de la valeur ajoutée des instruments financiers considérés comme devant bénéficier du soutien des fonds Européens Structurels et d'investissement (FESI), de la cohérence avec les autres formes d'intervention publique visant le même marché, les

²³⁴ La présente étude AFMA répond au point (a) de l'Article 37.2 et à l'évaluation des enseignements tirés des instruments similaires mentionnés dans le point (d) de l'Article 37.2.

conséquences éventuelles en termes d'aides d'État, la proportionnalité de l'intervention envisagée et des mesures destinées à réduire au minimum les distorsions du marché;

- (c) une estimation des ressources publiques et privées supplémentaires que devrait éventuellement permettre de lever l'instrument financier jusqu'au niveau du bénéficiaire final (effet de levier escompté), y compris, s'il y a lieu, une évaluation déterminant l'utilité et le niveau de la rémunération préférentielle nécessaire pour attirer des moyens de contrepartie provenant d'investisseurs privés et/ou une description des mécanismes qui seront appliqués pour déterminer l'utilité et le niveau de cette rémunération préférentielle, comme un processus d'évaluation comparative ou offrant des garanties d'indépendance suffisantes;
- (d) une évaluation des enseignements tirés des instruments similaires et sur les évaluations ex-ante réalisées par les États membres par le passé et sur une étude de la manière dont ces enseignements s'appliqueront à l'avenir;
- (e) la stratégie d'investissement proposée, comportant une analyse des options relatives aux modalités de mise en œuvre au sens de l'article 38, les produits financiers à proposer, les bénéficiaires finaux ciblés et les modalités envisagées de combinaison avec des aides sous forme de subventions, s'il y a lieu;
- (f) un exposé des résultats escomptés et de la manière dont l'instrument financier concerné devrait contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques établis en vertu de la priorité considérée, y compris des indicateurs permettant de déterminer cette contribution;
- (g) les dispositions permettant le réexamen et l'actualisation, selon le cas, de l'évaluation ex-ante lors de l'exécution de tout instrument financier qui s'applique sur la base de ladite évaluation, lorsque, durant la phase de mise en œuvre, l'autorité de gestion estime que l'évaluation ex-ante ne reflète plus correctement les conditions du marché alors existantes.

3.

L'évaluation *ex-ante* visée au paragraphe 2 peut être réalisée par étapes. En tout état de cause, elle est achevée avant que l'autorité de gestion ne décide d'apporter une contribution à un instrument financier au titre d'un programme.

La synthèse des résultats et des conclusions des évaluations *ex-ante* se rapportant à des instruments financiers est publiée dans un délai de trois mois à compter de la date de leur achèvement.

L'évaluation *ex-ante* est soumise au comité de suivi pour information conformément aux règles spécifiques des Fonds.

Annexe 2 – Analyse détaillée de l'économie et la démographie de la région de Languedoc–Roussillon

L'économie du Languedoc-Roussillon est caractérisée par la présence d'un secteur agricole important et d'un secteur des services en croissance, alors que l'industrie, qui ne peut pas compter sur un tissu historique d'entreprises, demeure faible, rendant difficile l'utilisation de la relance de l'industrialisation comme levier pour la création de l'emploi.

Cette structure de l'économie fournit, en partie, une explication à l'un des plus bas PIB régional en France. Le tissu des entreprises régionales est dominé par des micro-entreprises jouant un rôle particulièrement important dans l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'industrie agro-alimentaire, dans laquelle la viticulture recouvre un rôle clé, représentant environ 31% de toutes les exportations de vin de France.

Ce tissu économique a été enrichi dans les dernières années par la création de nombreuses PME innovantes ainsi que l'émergence et la structuration d'activité innovantes.

La présente annexe fournit un résumé détaillé des caractéristiques de la région en analysant sa situation économique, sa démographie et son écosystème de PME.

Principales caractéristiques de la région de Languedoc-Roussillon

Le Languedoc-Roussillon se caractérise par une croissance démographique importante principalement déterminée par un taux d'immigration positive, qui reste plus élevé que le taux national malgré l'impact négatif produit par la crise financière et économique de 2008 sur l'économie régionale. En fait, le PIB par habitant est inférieur à la moyenne nationale et le taux de chômage est plus élevé que dans la moyenne des autres régions en France.

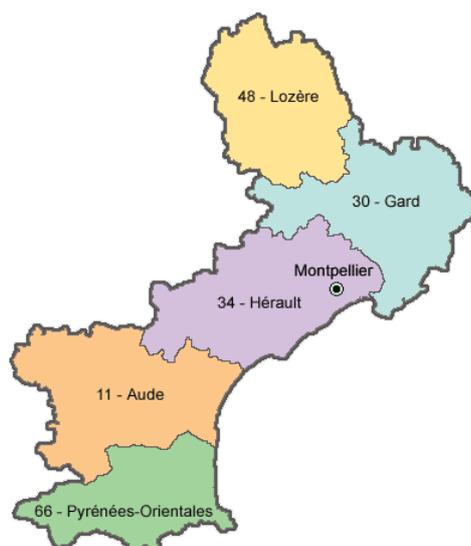
Le Tableau 94 ci-dessous présente les données macroéconomiques clés de l'économie en Languedoc-Roussillon.

Tableau 94 : Languedoc-Roussillon – Chiffres clés et carte

Indicateur	Chiffres et taux en Languedoc-Roussillon	Source
Produit intérieur brut (PIB)	EUR 61,111m en 2010, soit 3.2% du PIB français. Le Languedoc-Roussillon est placé à la dixième place nationale pour son PIB.	Eurostat, 2013
PIB par habitant (EUR)	EUR 20,500 en 2010 (à parité de pouvoir d'achat - PPA), soit un niveau inférieur à la moyenne nationale (EUR 26,500 - PPA).	Eurostat, 2013
Croissance du PIB	Diminution de 0.1% du PIB entre 2009 et 2010.	Eurostat, 2013

Indicateur	Chiffres et taux en Languedoc-Roussillon	Source
Population	2,661,000 habitants soit 4.1% de la population française au 1 ^{er} janvier 2013. Entre 1999 et 2010, le taux moyen de croissance annuel composé (TCAC) de la région était de 1.3%, (la moyenne nationale sur la période était d'environ 0.7%). Entre 1999 et 2010, le taux de natalité annuel (11.5%) a été inférieur à la moyenne nationale (13.0%), alors que le taux de mortalité annuel (10.0%) était supérieur à la moyenne nationale (8.7%).	INSEE, 2013
Taux d'activité	65.3% de la population âgée de 15-64 ans était active en 2012 (69.5% des hommes et 61.3% des femmes), ce qui était inférieur à la moyenne nationale de 70.7%. Les femmes représentaient 47.9% de la population active de 15-64 ans, tandis que les femmes constituaient 47.8% l'ensemble de la population active en France.	Eurostat, 2013
Taux d'emploi	57.6% de la population âgée de 15 à 64 en 2010 (61.9% des hommes et 53.5% des femmes), inférieur au taux d'emploi national (63.3%).	INSEE, 2013
L'emploi dans le secteur du marché	484,730 employés (Q4 2013) (avec une variation annuelle négative de -0.1%, contre -0.2% au total en France).	INSEE, 2013
Taux de chômage	13.9% en Languedoc-Roussillon, comparativement à 9.7% en France (2014 T1).	INSEE, 2013

Source : INSEE, Eurostat, 2014.



Source : INSEE, 2014.

a) La conjoncture économique et politique du Languedoc- Roussillon

Contexte politique

Le territoire français se compose de 27 régions, dont 22 en métropole et 5 en outre-mer.

Avec une superficie de 27,376 km², le Languedoc-Roussillon est la 8^{ème} plus grande région de la France métropolitaine. La région est divisée en cinq départements : Aude, Gard, Hérault, Lozère et les Pyrénées-Orientales. La capitale régionale est Montpellier, dans le département de l'Hérault. Deux autres grands centres urbains existent en région : Perpignan (Pyrénées-Orientales) et Nîmes (Gard).

Le Conseil Régional est l'assemblée délibérante de la région et gère le budget régional relativement à ses compétences. Le budget du Conseil Régional pour 2014 s'élève à EUR 1.19md, représentant une augmentation de 1.7% par rapport à 2013 (EUR 1.17md). En comparaison, le budget de la région Midi-Pyrénées pour 2014 est de EUR 1.19md, qui, lui, est en diminution de 0.5% (EUR 1.194md) par rapport l'année précédente.

Le Conseil Régional se compose de 67 membres élus pour une durée de 6 ans au suffrage universel. Les élus désignent le président du Conseil, qui exerce le pouvoir exécutif dans la région. Suite au décès de Christian Bourquin, Damien Alary est le président du Conseil Régional (parti socialiste). Les prochaines élections se tiendront fin 2015.

L'Acte III de la loi sur la décentralisation, actuellement en discussion au parlement, prévoit que l'administration territoriale française évolue vers un système plus décentralisé avec davantage de compétences attribuées aux autorités locales, et notamment aux Conseils Régionaux.

En raison de cette évolution du cadre législatif, les Conseils Régionaux seront responsables de la politique de développement économique en général, de la gestion des fonds de l'Union Européenne (UE) et de la mise en œuvre des Programmes Opérationnels des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FEDER et FEADER, et dans une certaine mesure du FSE), les Fonds ESI.

En outre, en application de deux lois proposées par le gouvernement au parlement en juin 2014 et votées le 17 décembre 2014²³⁵, le nombre de régions en France métropolitaine devrait être réduit de 22 à 13 régions avant les prochaines élections en décembre 2015. Selon la proposition de loi, le Languedoc-Roussillon devrait fusionner avec la région Midi-Pyrénées, donnant naissance à une région plus vaste et plus complexe où le profil industrialisé du Midi-Pyrénées contrebalancerait l'économie plus centrée sur le secteur primaire et les services du Languedoc-Roussillon.

Ainsi, les deux régions actuelles pourraient constituer l'une des plus grandes régions françaises au 1^{er} janvier 2016. Cette « super-région » serait l'entité en charge des politiques publiques relatives au soutien des entreprises, y compris les politiques publiques favorisant l'accès au financement des PME. Il est actuellement trop tôt pour envisager l'impact futur de cette fusion sur la mise en œuvre des deux Programmes Opérationnels et des Instruments Financiers associés. Cependant, une telle fusion pourrait avoir un impact positif sur la mise en commun des ressources des Fonds ESI d'une part, et sur la création d'une masse critique plus significative de PME qui seraient la cible de ces Instruments Financiers d'autre part, avec des économies d'échelle potentielles pour les frais de gestion des Instruments Financiers. En parallèle, la fusion des régions pourrait avoir pour

²³⁵ Projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

conséquence lors de la mise en œuvre des Instruments Financiers au cours de la période de programmation 2014-2020 de devoir sélectionner des intermédiaires financiers susceptibles de « couvrir » l'ensemble du territoire de la super-région. Ceci pourrait avoir pour résultat la fusion ou l'expansion de potentiels intermédiaires financiers désireux de participer aux appels à manifestation d'intérêt. Enfin, les enseignements tirés de l'expérience JEREMIE au cours de la période de programmation 2007-2013 par la Région Languedoc-Roussillon pourraient bénéficier à la nouvelle super-région pour le développement et la mise en œuvre des Instruments Financiers en 2014-2020, ainsi que pour le suivi et reporting des opérations et enfin le processus de sélection des intermédiaires financiers.

Données macroéconomiques

La crise économique mondiale de 2008 a eu, de façon similaire à la plupart des pays et régions occidentaux, un impact significatif sur l'économie du Languedoc-Roussillon. Cet impact a été dans certains cas renforcé et dans d'autres limité par les particularités structurelles propres à l'économie régionale.

L'économie du Languedoc-Roussillon se caractérise par une faible présence du secteur industriel (8.1% de l'emploi total - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques - INSEE, 2013) par rapport à un secteur des services très fort, concentrant 84% des employés de la région en 2011, donnée au-dessus du niveau national (79.7%).

Ce trait spécifique de l'économie régionale a déterminé un impact de la crise sur l'emploi moins important que dans d'autres régions plus industrialisées. Cependant, la stabilité de l'emploi dans les services n'a pu compenser que partiellement l'impact de la crise sur le secteur de la construction qui était l'un des plus dynamiques avant la crise. Depuis, la région rencontre des difficultés à atteindre les mêmes taux de croissance qu'elle avait enregistrés avant 2008.

Outre que sur les services, l'économie du Languedoc-Roussillon s'appuie principalement sur l'agriculture et l'agro-alimentaire et notamment sur la viticulture. Cette dernière est extrêmement importante pour la région et représente environ 31% de toutes les exportations de vin de France.

Le tissu économique des entreprises est dominé par un grand nombre de PME et des micro-entreprises en particulier : les PME de moins de 10 salariés représentent 96.2% des entreprises régionales. La population des PME joue un rôle important notamment dans les industries de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'agro-alimentaire.

Le nombre de PME en Languedoc-Roussillon est fortement alimenté par l'un des flux de création des nouvelles entreprises les plus significatifs de l'hexagone : la région enregistre le 5^{ème} plus haut niveau de création d'entreprise sur le territoire national. Elle est toutefois également confrontée à un taux de volatilité des entreprises parmi les plus élevés au niveau national, en raison d'un fort taux de défaillances d'entreprises.

Au cours des dernières années, la région a également enregistré une augmentation significative du nombre de start-ups innovantes ; en parallèle du développement de secteurs plus

traditionnels. L'émergence d'activités et d'entreprises innovantes est due en partie à une politique volontariste mise en place par le Conseil Régional à travers différents dispositifs tels que le BIC, l'un des incubateurs le plus performants en France et dans le monde, le fonds de prêts d'honneur CREALIA, ou l'initiative SYNERSUD, un réseau d'intermédiaires locaux consacré au soutien des start-ups.

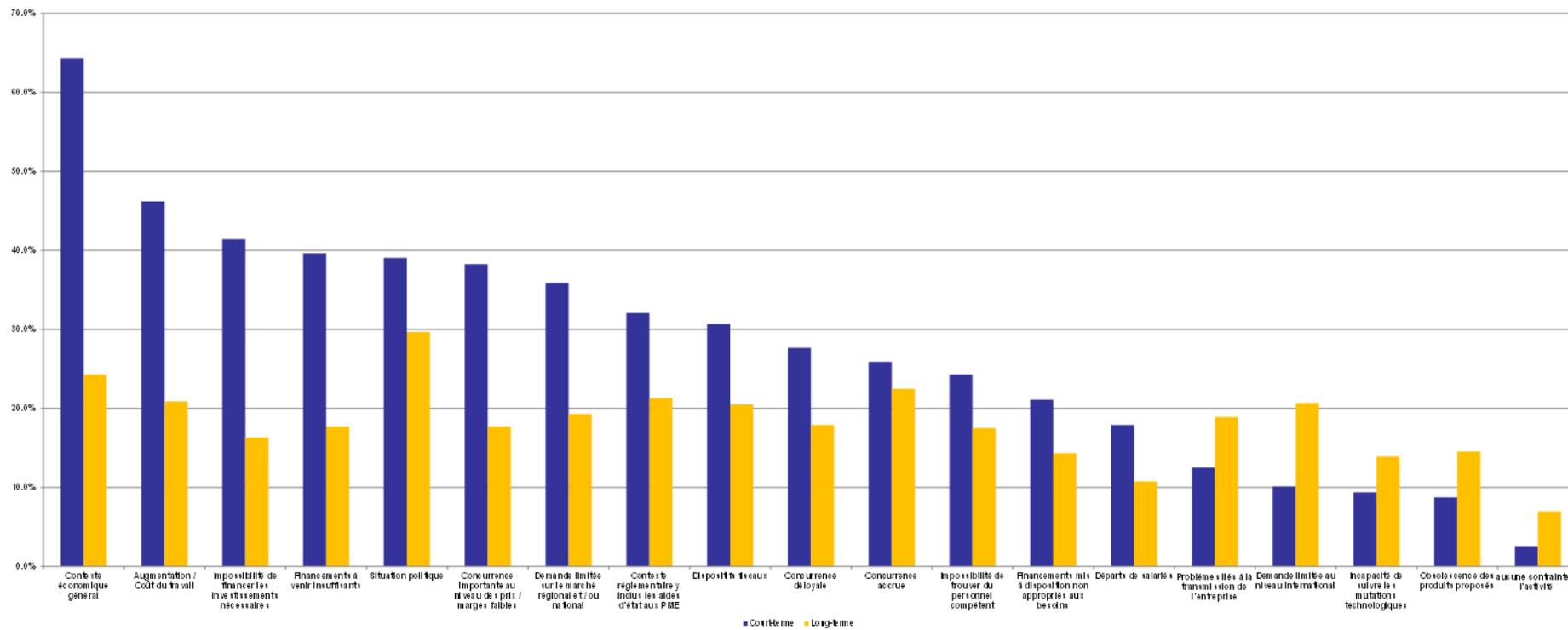
La crise économique de 2008 a entraîné une baisse du PIB de 0.7% en Languedoc-Roussillon en 2009, ce qui est inférieur au reste de la France métropolitaine (-2.6%) et de la région voisine Midi-Pyrénées (-0.8%). Cependant, alors que la baisse du PIB a été moins sévère dans la région que dans le reste du pays, sa reprise en 2010 et au premier trimestre de 2011 a été plus faible que pour la moyenne des régions en France.

En 2010, la croissance du PIB était de 0.3%, contre 2.7% enregistrée au niveau national et de 0.5% dans la région Midi-Pyrénées.

Le PIB régional par habitant était de EUR 20,500 en 2010 (parités de pouvoir d'achat), soit en deçà de la moyenne nationale (EUR 26,500 en termes de parité de pouvoir d'achat), et l'un des taux les plus faibles parmi les régions françaises (19^{ème} rang sur 22 régions). Comme le montre la Figure 84 ci-après, les incertitudes liées au contexte macro-économique sont la cause la plus importante des préoccupations parmi les dirigeants des PME à court-terme (64%), et la deuxième plus importante pour le long-terme (23%).

En ce qui concerne le commerce international, si la région ne représente qu'une part modeste des échanges internationaux de la France, elle enregistre des performances très positives dans certains secteurs spécifiques. En 2012, l'agriculture, la sylviculture, l'industrie agro-alimentaire ainsi que la pêche et l'aquaculture ont représenté 43% des exportations de la région, alors que ces produits représentent 13% des exportations au niveau national (INSEE, 2013). En outre, en dépit de la crise qui touche la plupart des secteurs économiques de la région, les produits agro-alimentaires restent compétitifs : leur exportation a augmenté de 6% en 2012 et de 8.8% en 2013 (INSEE, 2013 ; INSEE, 2014). Dans ce contexte, le secteur viticole est le premier secteur d'exportation de la région. La production de vin et les activités d'exportation viticole constituent l'un des principaux atouts de la région, dans lesquels les PME sont fortement impliquées.

Figure 84 : Les facteurs perçus de nuire à l'activité économique des PME en Languedoc- Roussillon dans le court-terme (jusqu'à trois ans) et à long-terme (3-5 ans)²³⁶



Source: PwC, les PME enquête en ligne en Languedoc- Roussillon, 2014.

²³⁶ Le nombre de PME qui ont fourni une réponse : 502.

Investissements directs à l'étranger

Le Languedoc-Roussillon attire un large nombre d'investisseurs étrangers, qui jouent un rôle considérable dans son économie. La région a accueilli en 2012 19 projets d'Investissements Directs Etrangers (IDE). Ces IDE sont de provenance principalement des États-Unis, mais aussi de la Belgique, de l'Espagne et de la Finlande. Ce résultat est en ligne avec la performance moyenne des autres régions métropolitaines par rapport à leur poids économique (classé 10^e sur 22 ; AFII, 2013).

La région a également accueilli 300 entreprises étrangères en 2012, ce qui représente 15,800 employés (Invest Sud France, 2014), soit 5% de la population régionale active et occupée (la même population des employés représente 6% en Midi -Pyrénées). Les entreprises étrangères ont représenté 12% du chiffre d'affaires du Languedoc-Roussillon en 2012 (contre 8% en Midi-Pyrénées). Ils représentent 35% des exportations régionales, soit plus que la moyenne nationale (33%).

Cependant, les IDE sont inégalement répartis entre les secteurs d'activité dans la région. L'impact économique des IED est concentré dans l'industrie où les entreprises industrielles à capitaux étrangers représentent 59% des exportations du secteur (par rapport à 35% des exportations régionales globales ; AFII, 2013). 42% de tous les projets menés par des entreprises à capitaux étrangers étaient des projets industriels.

L'attractivité est au cœur de la politique de développement économique régional, comme indiqué par le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), qui oriente la politique économique du Conseil Régional. Ainsi, le Conseil Régional envisage le développement supplémentaire d'une politique de soutien à l'investissement étranger. Pour atteindre cet objectif, il a l'intention de renforcer l'attractivité de la région en intensifiant les collaborations internationales. Cet objectif est soutenu par les acteurs institutionnels régionaux tels que les Chambres de Commerce, "Sud- France Développement » et « Invest Sud de France», ainsi que par des partenaires nationaux comme Bpifrance, la DIRECCTE, la Coface, et Atout-France (SRDEII, 2014).

Le Conseil Régional vise également à soutenir en priorité et à accroître les investissements étrangers dans les secteurs des services à la personne et aux entreprises, qui, actuellement, ne constituent que 16% des investissements étrangers.

Exportations et importations

La région ne représente qu'une partie modeste du commerce international de la France, étant spécialisée dans quelques secteurs spécifiques dans lesquels elle réalise des performances à l'exportation significatives. De fait le poids du Languedoc- Roussillon dans le commerce international français est relativement faible par rapport à son importance économique et démographique : il représente 2% des importations nationales (au 14^e rang parmi les régions françaises) et 1.4% des exportations françaises (19^e rang au niveau national) pour 4.1% de la population de la France, et de 3.2% de son PIB. En outre, les exportations ont augmenté à

l'échelle nationale en 2012, alors que celles du Languedoc- Roussillon ont légèrement reculé (-0.5%) (Insee, 2013).

Cependant, la région détient une position de leadership dans certains secteurs spécifiques, tels que l'agro-alimentaire, où elle est le leader national de l'exportation.

La production et l'exportation viticoles représentent un des principaux actifs de la région. En 2012, le Languedoc-Roussillon comptait pour 31% des exportations nationales de vins et 75% de ces exportations étaient dirigées vers 8 pays : l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Belgique, la Chine, le Canada, les États-Unis et le Japon (INSEE, 2013).

En 2012, l'agriculture, la sylviculture, les industries agro-alimentaires, la pêche et l'aquaculture ont représenté 43% des exportations de la région, alors que ces produits constituent 13% des exportations au niveau national (INSEE, 2013). En outre, en dépit de la baisse générale des exportations régionales, les produits agro-alimentaires sont restés compétitifs et leurs exportations ont augmenté de 6% en 2012 et de 8.8% en 2013 (INSEE, 2013 ; INSEE, 2014).

En 2012, les vins avec Indication Géographique Protégée (IGP) ont représenté 65% du total des exportations de vins de la région. Par ailleurs, alors que les exportations de la région ont diminué en volume en 2013 (-1.4% par rapport à 2012), les vins IGP ont augmenté en valeur de 2.4% (INSEE, 2014).

La production de matériel de transport est un autre secteur dans l'économie régionale qui a un fort niveau d'exportation. Les exportations de ce secteur ont augmenté de 13.5% en 2013. Les exportations de matériel électrique et électronique ont également augmenté de 11.9% dans la même année (INSEE, 2014).

Des éléments sur la contribution exacte des PME aux exportations ne sont pas disponibles. Toutefois, il convient de souligner que les PME sont le plus gros contributeur aux exportations dans le secteur agro-alimentaire. Dans ce domaine, le Languedoc-Roussillon peut compter sur un réseau dense de PME opérant dans les domaines de l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture.

La forte présence sur le territoire de PME potentiellement exportatrices dans ces secteurs a induit le Conseil Régional à développer des services spécifiquement ciblées pour les PME à fort potentiel de croissance et pour les PMI (petites et moyennes industries) afin de soutenir les exportations. L'initiative vise à donner aux entreprises l'accès, entre autres, à des services de conseil et d'accompagnement, et à constituer un réseau opérationnel d'acteurs de soutien à l'export. Sud France Développement sera responsable de la fourniture de ces nouveaux services, aux côtés de ses partenaires au sein de la région et à l'étranger, à travers les « maisons du Languedoc-Roussillon » ou au moyen d'accords spécifiques avec Ubifrance (SRDE, 2014).

Le Tableau 95 ci-dessous présente les variations des exportations et importations régionales dans les dernières années.

Tableau 95 : Evolution des exportations et des importations en Languedoc- Roussillon entre 2009 et 2012

	2009	2010	2011	2012
Exportations (mdEUR)	4,674	5,258	6,257	6,162
Evolution	-13.7%	+12.5%	+19%	-1.5%
Importations (mdEUR)	7,223	8,370	9,782	10,155
Evolution	-8.8%	+15.9%	+16.9%	+3.8%
Balance commerciale (mdEUR)	-2,549	-3,112	-3,525	-3,995
Evolution	+1.8%	-22.1%	-13.3%	-13.3%

Source : DIRECCTE, Douanes, 2013.

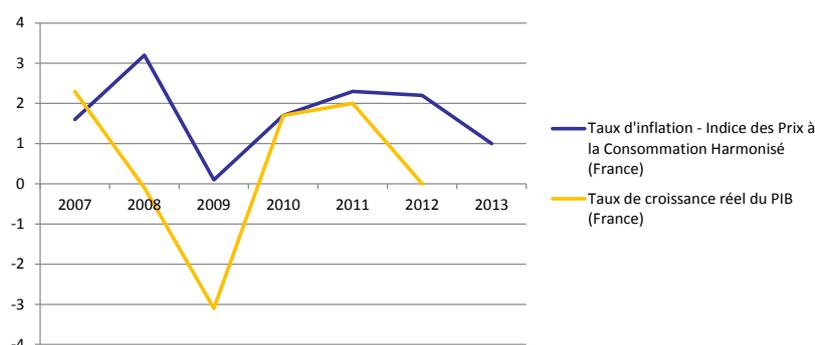
Inflation²³⁷

Depuis le début de la crise financière et économique, l'évolution de l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) en France s'est alignée sur les taux nationaux de croissance du PIB. Ce qui indique qu'il n'y a pas une tendance inflationniste marquée.

Les fluctuations de l'indice harmonisé des prix à la consommation ont été contenues et se sont tenues dans la norme européenne. La France a connu un taux de 1.0% de croissance de cet indice en 2013, comparativement à 2.2% en 2012 et 2.3% en 2011.

Comme le montre la Figure 85 ci-dessous, le taux d'inflation en France a nettement diminué entre 2008 et 2009, pour atteindre un statut déflationniste. A partir de 2009, l'inflation a augmenté jusqu'en 2011 (principalement en raison de la diminution progressive des taux d'intérêt dans la zone euro sur la période 2010-2011) pour atteindre 2.3%, avant de diminuer à nouveau en 2012 et 2013.

Figure 85 : Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et le taux annuel de croissance du PIB en France



Source : Eurostat, analyse PwC, 2014.

Selon la Banque de France²³⁸, les projections actuelles prévoient une inflation très faible. Ceci est également confirmé par l'INSEE (Institut National de Statistique et Etudes Economiques), qui

²³⁷ Les Informations sur l'inflation au niveau régional ne sont pas disponibles.

²³⁸ La banque centrale de la France est appelée Banque de France. Le nom français est utilisé tout au long de la présente étude AFMA.

estime que la croissance de l'inflation restera très faible jusqu'à la fin de 2014. Les principales raisons de la légère augmentation de l'inflation sont reductibles à une hausse de la Taxe sur la Valeur ajoutée (TVA) à partir du 1er janvier 2014 (de 19.6% à 20.0% pour le taux normal et de 7,0% à 10.0% pour le mi-taux), ainsi que d'une hausse prévue des prix des télécommunications et de l'évolution annuelle des prix de l'énergie (INSEE, 2014).

Une hausse des prix plus importante, surtout des matières premières, pourrait avoir un impact négatif sur les PME, plus sensibles aux variations des prix que les grandes entreprises et pas toujours en mesure, pour des raisons de concurrence, de transférer ces augmentations auprès des consommateurs.

Taux d'intérêt

La France bénéficie de taux d'intérêt bas²³⁹ et d'un système bancaire qui reste en mesure de soutenir le financement des PME à des conditions favorables, malgré la crise financière et économique.

En effet, les difficultés des PME découlent davantage de l'application stricte des critères d'évaluation des banques et de leur faible propension au risque.

La France a toujours eu un système financier solide permettant aux banques françaises d'avoir accès à la liquidité sur les marchés internationaux et de fournir de taux d'intérêt très favorables pour les prêteurs. Cela a permis aux marchés financiers de continuer à fournir des liquidités aux entreprises françaises – et aux PME - malgré la crise mondiale et la perte de la note AAA attribuée par les grandes agences de notation internationales.

En 2014, les taux d'intérêt ont été compris en moyenne entre 2.23% et 2.30% pour les nouveaux prêts aux entreprises inférieurs à EUR 1m, hors découverts, et avec une échéance inférieure à un an. Ces taux placent la France en dessous de la moyenne de la zone euro (3.79% en avril 2014, selon la Banque centrale européenne - BCE). Cette situation favorable est principalement due à la transmission des bas taux d'intérêt obtenus par les banques à l'économie réelle. Il est également l'une des raisons pour lesquelles la France a un accès au crédit supérieur à la moyenne par rapport aux autres États membres de l'UE : l'accès au financement bancaire est moins coûteux que dans la majorité des pays de la zone euro, au profit des entreprises.

En revanche, il faut noter qu'en France les taux d'intérêt des prêts aux PME sont plus élevés (2.24%) que les taux d'intérêt appliqués à l'ensemble des entreprises (avril 2014). Ce qui est principalement lié aux évaluations du risque effectuées par les banques, et aux pratiques bancaires standard²⁴⁰.

Les banques françaises ont tendance à diminuer leur exposition au risque ou à déplacer le poids du coût de leur financement en partie sur les PME devenant plus réticents à leurs allouer des prêts.

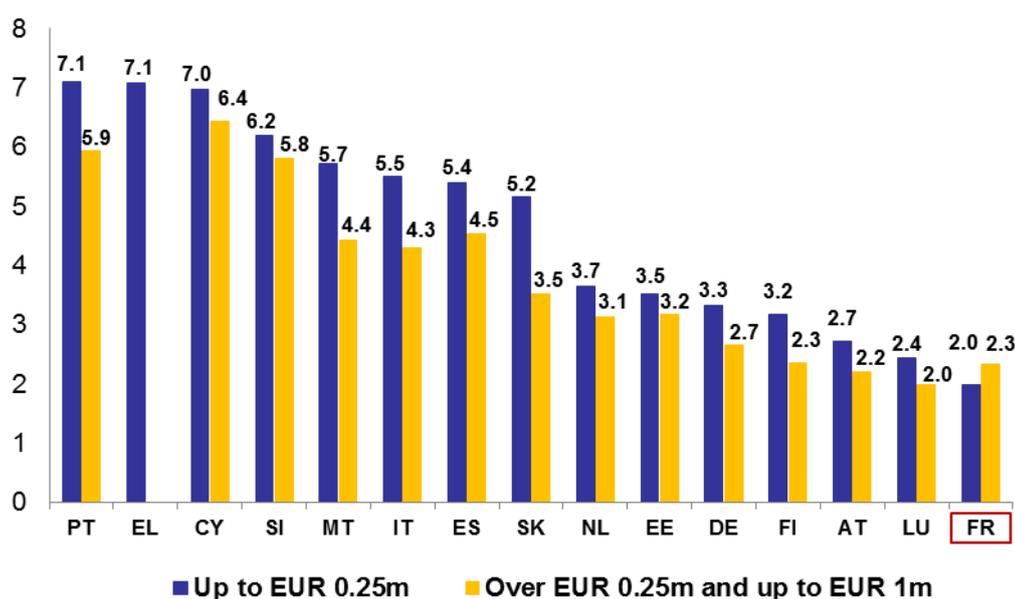
²³⁹ Les informations sur le taux d'intérêt au niveau régional ne sont pas disponibles.

²⁴⁰ Prêts à intérêt variable inférieure à EUR 1m dont la période de fixation initiale du taux est inférieure à 1 an.

La Figure 86 ci-après dresse un tableau plus complet des taux d'intérêt au niveau européen entre janvier et juillet 2013. La France a enregistré des taux d'intérêt bas qui ont créé un fort avantage pour l'ensemble des entreprises françaises, en leur fournissant des coûts de financement moins élevés que dans les autres pays européens.

Cette situation favorable est principalement due au fait que les banques transfèrent à l'économie réelle leurs faibles taux d'intérêt interbancaires. Cette situation est également l'une des raisons pour lesquelles la France dispose d'un accès au système bancaire plus facile que dans d'autres Etats Membres de l'UE : l'accès au financement bancaire est moins coûteux que dans la majorité des pays de la zone euro, et ceci au bénéfice des PME.

Figure 86 : Taux d'intérêt des prêts jusqu'à EUR 0.25m et des prêts entre EUR 0.25m et EUR 1m dans l'Union Européenne (janvier à juillet 2013)²⁴¹



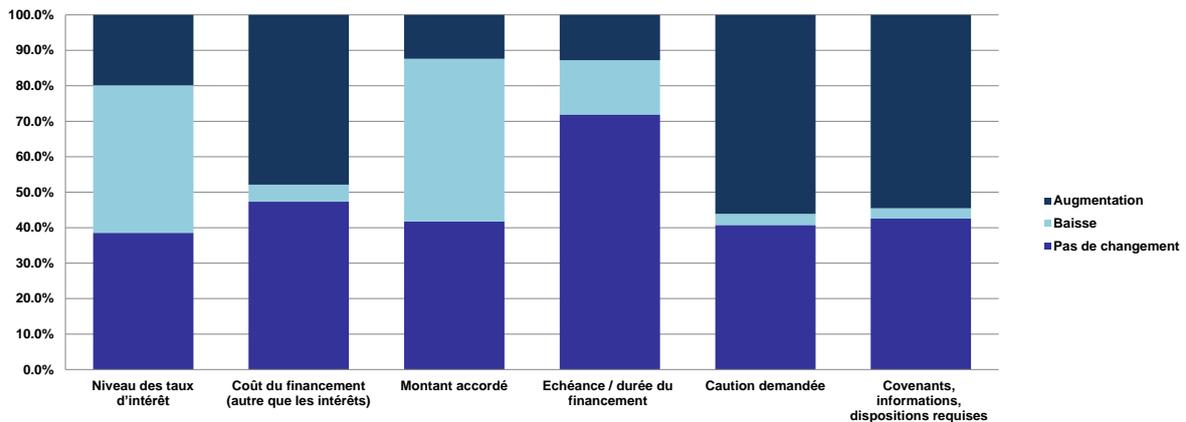
Source : Commission Européenne, 2013.

Selon l'enquête en ligne réalisée pour la présente étude AFMA, en Languedoc Roussillon, si la majorité des PME (80%) ne souligne aucun changement ou une réduction des taux d'intérêt, 55% des PME estiment que le montant requis pour la garantie avait augmenté. Le principal risque pour les PME ne semble donc pas résider dans le coût du crédit lui-même, mais dans l'application plus sévère des critères de concession du crédit.

Les conditions générales de l'accès au financement dans le Languedoc -Roussillon restent toutefois largement stables et favorables pour les PME. De plus amples informations sur l'offre de financement aux PME sont présentées en Chapitre 7.

²⁴¹ Des données similaires ne sont pas disponibles pour la Belgique et l'Irlande.

Figure 87 : Perception des PME des variations des conditions financières en Languedoc-Roussillon sur la période 2011-2013²⁴²



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

b) Caractéristique de la démographie régionale

En 2012, la population du Languedoc-Roussillon s'élevait à 2.7 millions d'habitants, soit 4.1% de la population totale française, ce qui la rend comparable à la région Centre (2.6 millions) et Midi-Pyrénées (2.9 millions) (INSEE, 2013). Par ailleurs, la région connaît une forte croissance de sa population. Le SRDE prévoit ainsi une croissance de 15% de la population active entre 2010 et 2030. Dans ce contexte, la région accueille tous les ans environ 30,000 habitants de plus, soulevant des enjeux pour le développement de l'économie présente (SRDE, 2013).

Age de la population

La population du Languedoc-Roussillon est plus âgée que celle de la moyenne des régions françaises : les moins de 15 ans représentaient 17.3% de la population globale, en deçà de la moyenne de la France dans son ensemble (18.5%) mais au-dessus de la moyenne européenne (15.4%) et de la région voisine Midi-Pyrénées (16.8%).

Comme dans le reste de l'UE, la région Languedoc-Roussillon suit la tendance au vieillissement de la population. Le nombre d'habitants âgés de 65 ans et plus a augmenté de 3.3% entre 2011 et 2012 atteignant 20.1% de la population totale de la région en 2012. Ainsi, la population du Languedoc-Roussillon a été significativement plus âgée que la moyenne de l'UE-27 (17.8%) en 2012 (Eurostat, 2013).

Répartition géographique de la population

La population du Languedoc-Roussillon est en grande partie concentrée dans deux de cinq départements de la région : l'Hérault et le Gard, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

²⁴² Le nombre de PME qui ont fourni une réponse : 468.

Tableau 96 : Nombre d'habitants du Languedoc-Roussillon par département en 2011

Département	Population	% of total LR
Aude	359,967	13.5%
Gard	718,357	26.9%
Hérault	1,062,036	39.8%
Lozère	77,156	2.9%
Pyrénées-Orientales	452,530	16.9%
TOTAL	2,670,046	100.0%

Source : INSEE, analyse PwC, 2014.

Population active

La région Languedoc-Roussillon a eu, en moyenne, le taux de chômage le plus élevé parmi les régions françaises au cours de la dernière décennie, et elle est caractérisée par un degré de qualification de la main-d'œuvre relativement faible.

En ce qui concerne le niveau de formation, la région comptait 287,700 employés avec un baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement supérieur en 2012, soit 30.6% de la population active. Cette proportion est inférieure au niveau national (35.4%) et nettement inférieure à celle de Midi-Pyrénées (41.2%) (Eurostat, 2013).

Ceci suggère que l'augmentation du nombre de diplômés universitaires dans la population active, constitue un enjeu pour la région.

Une augmentation du nombre de diplômés créerait une réserve de main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises régionales et notamment pour les PME à même de contribuer à leur développement à court, moyen et long-terme.

Avec un taux de chômage moyen de 13.9% pour le premier trimestre de 2014, la région est bien au-dessus de la moyenne nationale de 9.7% (INSEE, 2014).

Cela a été une tendance structurelle au cours des dernières décennies (4 points de pourcentage en moyenne), mais cet écart s'est creusé depuis 2012, date à partir de laquelle le chômage a augmenté plus rapidement en Languedoc-Roussillon que dans le reste de la France (Figure 88).

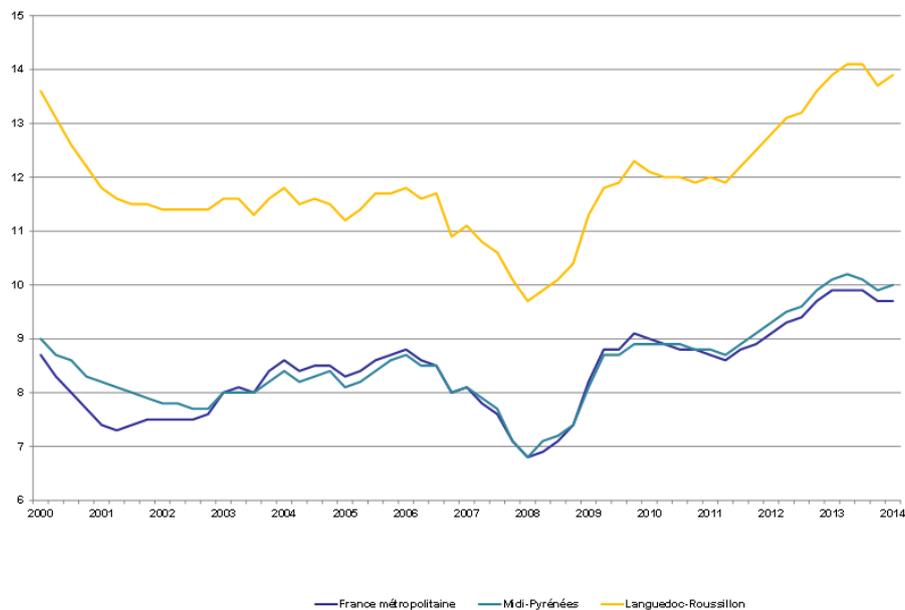
Sur la même période le taux d'emploi était de 57.6% chez les 15-64 ans (61.9% pour les hommes et 53.5% pour les femmes), beaucoup plus faible que le 63.3% au niveau national (INSEE, 2013).

En 2012, le taux de personnes entre 15-64 ans en activité en Languedoc-Roussillon était de 65.3% (69.5% pour les hommes et 61.3% pour les femmes).

Ce taux est beaucoup plus faible que la moyenne nationale de 70.7% et la moyenne pour Midi-Pyrénées (72.7%) pour la même année. Il est également significativement plus faible que dans la région espagnole voisine de la Catalogne (77.1%) en 2012 (Eurostat, 2013).

Les femmes représentent 47.9% des personnes en activité, en ligne avec la moyenne nationale (47.8%).

Figure 88 : Taux de chômage en Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et en France métropolitaine



Source : INSEE, 2014.

Environnement des PME en Languedoc-Roussillon

Les paragraphes suivants présentent un aperçu de l'environnement des PME dans la région et les principales caractéristiques des PME en Languedoc-Roussillon.

a) Caractéristiques des PME en Languedoc-Roussillon

La région Languedoc-Roussillon se caractérise par une très forte présence des PME, représentant environ 5.2% de toutes les PME françaises en nombre d'entreprises, et de 4.3% en termes de nombre d'employés (en comparaison au PIB de 3.2%).

En 2011, le Languedoc-Roussillon a enregistré 220,846 PME, représentant 99.9% de toutes les entreprises de la région (Tableau 97), dont 96.2% étaient des micro-entreprises (soit 160,300 micro-entreprises), et 75.4% n'avaient pas de salariés (Tableau 98).

Le nombre total de PME a augmenté depuis 2008 en passant de 6.7% en 2009, à 4.6% en 2010 et 0.8% en 2011, alors que les petites entreprises ont diminué en 2009 et en 2011 de 3.2% et 2.3% respectivement. Ces chiffres mettent en évidence l'impact de la crise sur les petites entreprises et le ralentissement de la croissance.

Les PME emploient dans la région autour de 76.1% de l'effectif total (principalement concentré dans les entreprises de taille moyenne), ce qui est bien au-dessus de la moyenne européenne de 67%, soulignant l'importance des PME dans la création d'emplois dans la région (Eurostat, 2014).

Tableau 97 : Répartition des PME par taille de l'entreprise et le nombre d'employés

	Nombre de sociétés				Nombre de salariés			
	Languedoc-Roussillon		France		Languedoc-Roussillon		France	
	Nombre	% du total	Nombre	% LR sur total France	Nombre	% total	Nombre r	% LR sur total France
Micro-entreprises (0-9 employés)	212,739	96.2%	4,006,794	5.3%	147,503	28.1%	3,073,853	4.8%
Petites entreprises (10-49 employés)	6,839	3.1%	173,069	3.9%	135,342	25.8%	3,420,817	4.0%
PME (50-249)	1,268	0.6%	29,058	4.4%	116,610	22.2%	2,857,005	4.1%
Total PME	220,846	99.9%	4,208,921	5.2%	399,455	76.1%	9,351,675	4.3%
Grandes entreprises	176	0.1%	5,970	2.9%	125,757	23.9%	6,265,994	2.0%
Total entreprises	221,022	100%	4,214,891	-	525,212	-	15,617,669	-

Source : INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, analyse PwC, 2014.

Dans l'ensemble de la population des PME, les sociétés ayant 0 employés sont en augmentation, à la fois en termes absolus et en proportion de toutes les micro-entreprises (Tableau 98 et Figure 89).

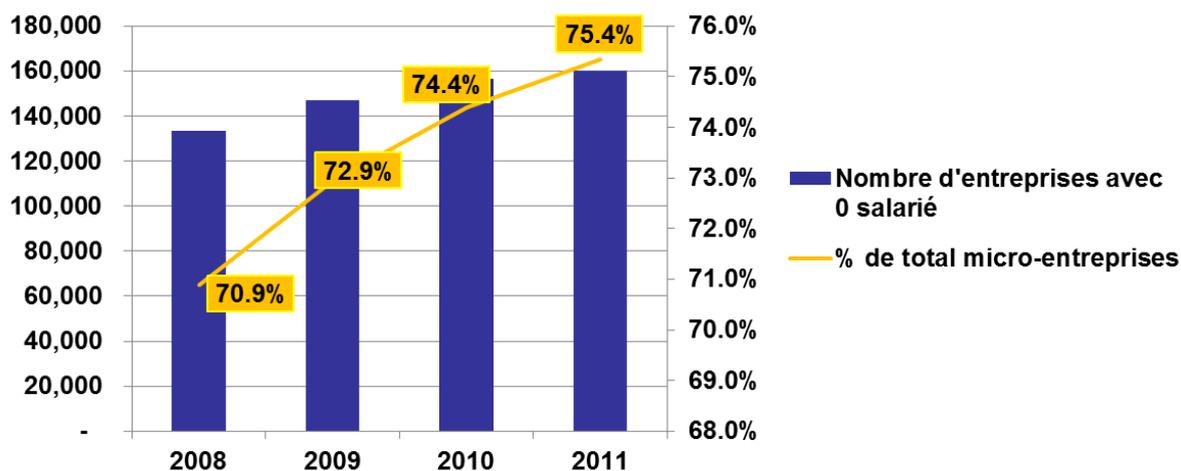
Cette tendance est perceptible en Languedoc-Roussillon depuis l'introduction du statut d'auto-entrepreneur en 2009 et la crise économique de 2008-2010 qui a conduit à l'augmentation du nombre de ces sociétés dans toute la France. Un phénomène qui s'est produit dans les régions économiquement avancées comme Rhône-Alpes ainsi que dans les régions en transition, comme la Lorraine.

Tableau 98 : Développement dans le nombre d'entreprises avec 0 employé en Languedoc-Roussillon

	2008	2009	2010	2011
Nombre d'entreprises avec 0 employé	133,313	146,948	156,808	160,300
% de micro-entreprises	70.9%	72.9%	74.4%	75.4%

Source : INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, analyse PwC, 2014.

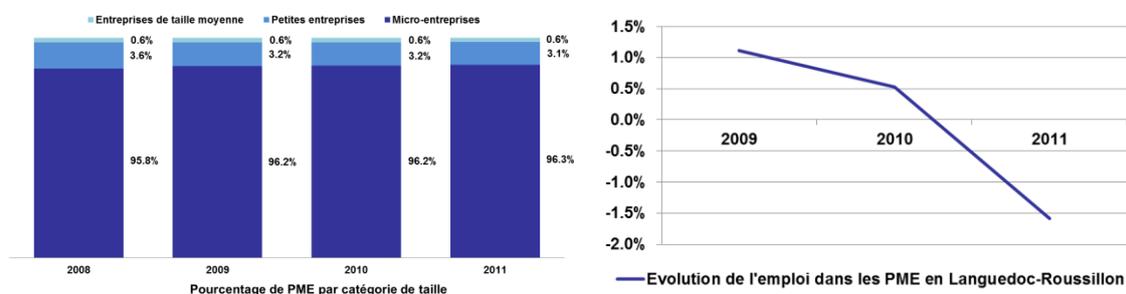
Figure 89 : Nombre d'entreprises sans salarié en Languedoc- Roussillon et leur proportion parmi les micro- entreprises de la région



Source : INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, analyse PwC, 2014.

Le nombre de salariés employés par les PME dans le Languedoc-Roussillon a augmenté de 1.1% en 2009, puis de 0.5% en 2010, puis a chuté de 1.6% en 2011 (Figure 90), ce qui souligne les effets à long-terme de la crise de 2008 sur PME.

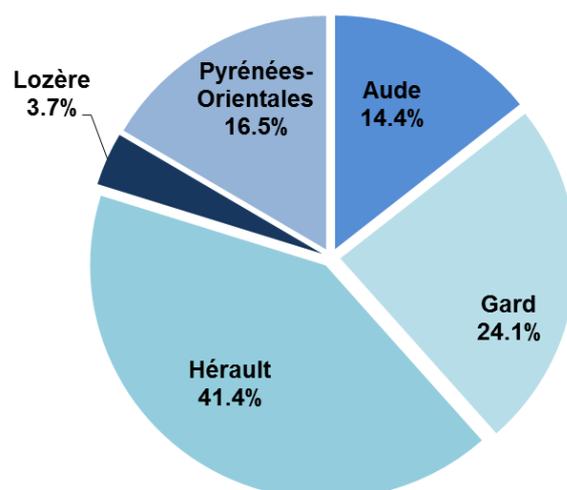
Figure 90 : Répartition des PME par taille d'entreprise et variation dans le nombre d'employés dans les PME en Languedoc-Roussillon



Source : INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, analyse PwC, 2014.

Près des deux tiers des PME de la région sont concentrées dans les départements de l'Hérault (41.4%) et du Gard (24.1%). Les Pyrénées-Orientales accueillent 16.5% des entreprises régionales (Figure 91), les 14.4% restantes opèrent dans l'Aude.

Figure 91 : Répartition géographique des PME en Languedoc -Roussillon



Source : INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, analyse PwC, 2014.

L'Hérault a enregistré la plus forte augmentation du nombre de PME en 2011 (de 1.9%), alors que certains départements ont connu une baisse. Il s'agit notamment des Pyrénées-Orientales, avec une baisse de 0.6% en 2011, et de l'Aude, avec une baisse de 0.2% la même année (Tableau 99).

Tableau 99 : Nombre de PME par département entre 2008 et 2011 et le changement d'année en année en Languedoc- Roussillon

Nombre d'entreprises	2008	2009		2010		2011		
	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises	Variation 2008-2009	Nombre d'entreprises	Variation 2009-2010	Nombre d'entreprises	% of total SME	Variation 2010-2011
Aude	29,158	30,822	5.7%	31,771	3.1%	31,721	14.4%	-0.2%
Gard	47,353	50,698	7.1%	52,851	4.2%	53,243	24.1%	0.7%
Hérault	78,881	84,771	7.5%	89,661	5.8%	91,321	41.4%	1.9%
Lozère	7,691	7,957	3.5%	8,111	1.9%	8,115	3.7%	0.0%
Pyrénées-Orientales	33,211	35,220	6.0%	36,663	4.1%	36,446	16.5%	-0.6%
Total SME	196,294	209,468	6.7%	219,057	4.6%	220,846	100.0%	0.8%

Source : INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, analyse PwC, 2014.

Près de 50% des PME opèrent dans trois secteurs : l'agriculture (18.9% des PME), le commerce (16.6% des PME) et la construction (12.6% des PME) (Tableau 100 et Figure 92).

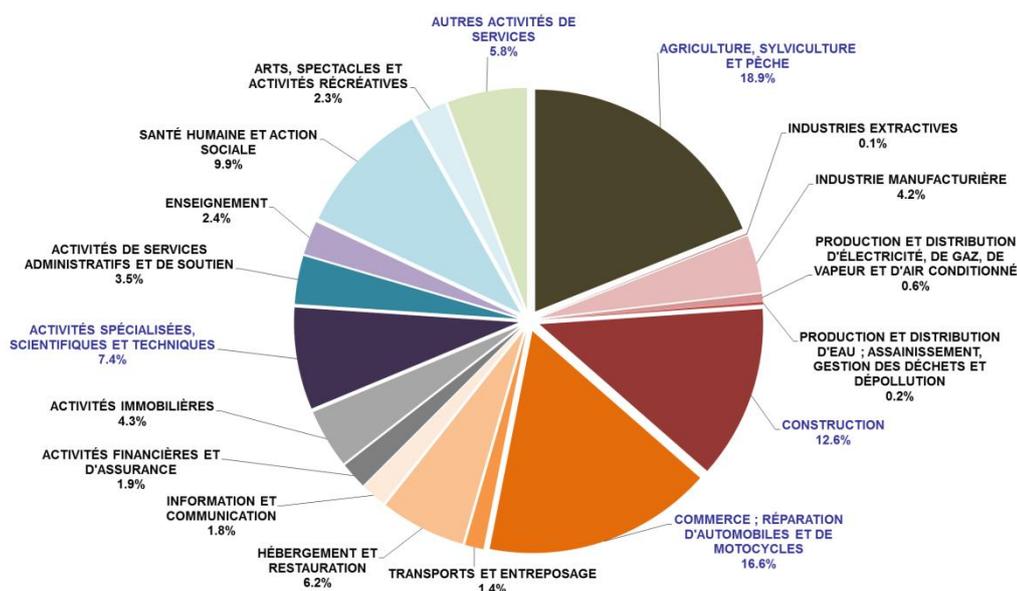
A l'égard du nombre d'employés, 22.0% travaillent dans le secteur de la santé, 17.1% dans le commerce et 9.5% dans la construction.

Tableau 100 : Répartition des PME par secteur, taille d'entreprise et nombre d'employés en Languedoc -Roussillon

Activité économique (Secteur industriel)	Nombre d'entreprises					Nombre d'employés	
	0 - 9	10 - 49	50 - 249	Total SME	%	Total	%
A AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	41,596	152	4	41,752	18.9%	12,434	2.3%
B MINES ET CARRIERES	90	26	0	116	0.1%	654	0.1%
C FABRICATION	8,410	730	98	9,238	4.2%	43,749	8.2%
D ÉLECTRICITÉ, GAZ, VAPEUR ET AIR CONDITIONNÉ ALIMENTATION	1,225	4	2	1,231	0.6%	456	0.1%
E ALIMENTATION EN EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	386	45	14	445	0.2%	5,693	1.1%
F CONSTRUCTION	26,782	997	55	27,834	12.6%	50,339	9.5%
G COMMERCE ET RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	34,951	1,435	198	36,584	16.6%	90,638	17.1%
H TRANSPORT ET STOCKAGE	2,590	331	64	2,985	1.4%	19,891	3.7%
I HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	13,010	605	47	13,662	6.2%	30,304	5.7%
J INFORMATION ET COMMUNICATION	3,901	128	23	4,052	1.8%	7,281	1.4%
K ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	4,215	74	14	4,303	2.0%	18,001	3.4%
L ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	9,360	92	15	9,467	4.3%	8,170	1.5%
M PROFESSIONAL, SCIENTIFIC AND TECHNICAL ACTIVITIES	15 789	494	33	16 316	7,4%	23 519	4,4%
N ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	7 296	389	59	7 744	3,5%	24 965	4,7%
P FORMATION	4 844	300	251	5 395	2,4%	46 647	8,8%
Q SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	20 935	618	311	21 864	9,9%	116 568	22,0%
R ARTS, SPECTACLES ET LOISIRS	5 001	114	22	5 137	2,3%	8 610	1,6%
S AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	12 358	305	58	12 721	5,8%	22 667	4,3%
Total	212 739	6 839	1 268	220 846	100,0%	530 586	100,0%

Source : INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, 2014.

Figure 92 : distribution de PME par secteur en Languedoc-Roussillon



Source : INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, analyse PwC, 2014.

La contribution relative des services à la valeur ajoutée (52.5%) est supérieure à la moyenne des provinces françaises (50.5%), mais inférieure à la moyenne nationale française, une fois incluse la région Ile-de-France (56.8%)²⁴³.

En 2012, l'industrie représentait 8.1% de la valeur ajoutée de la région, ce qui est beaucoup plus faible que la moyenne des provinces françaises (14.8%) ainsi que de la moyenne pour la France métropolitaine (12.6%). Néanmoins, la même année, l'industrie a augmenté plus rapidement (1.2%) en Languedoc-Roussillon qu'au niveau national (0.3%).

En revanche, la valeur ajoutée de l'agriculture (3.3%) en Languedoc-Roussillon est plus élevée que dans les provinces françaises (2.8%) et en France métropolitaine dans son ensemble (2.0%).

Tableau 101 : Valeur ajoutée par secteur en Languedoc-Roussillon

Activité (secteur)	Valeur ajoutée brute par type d'activité					
	Languedoc-Roussillon		Province		France Métropolitaine	
	2012	Variation 2011-2012	2012	Variation 2011-2012	2012	Variation 2011-2012
Agriculture	3.3%	5.0%	2.8%	5.0%	2.0%	5.0%
Industrie	8.1%	1.2%	14.8%	0.3%	12.6%	0.3%
Construction	7.0%	0.1%	7.0%	1.8%	6.3%	2.9%
Services marchands	52.5%	0.6%	50.5%	1.1%	56.8%	1.3%

²⁴³ Les données sur la valeur ajoutée ne tiennent pas compte des PME exclusivement, mais comprend également les grandes entreprises. Cependant, l'importance relative des PME dans chaque secteur permet l'utilisation des données sur la valeur ajoutée pour analyser la situation des PME dans le Languedoc -Roussillon.

Activité (secteur)	Valeur ajoutée brute par type d'activité					
	Languedoc-Roussillon		Province		France Métropolitaine	
	2012	Variation 2011-2012	2012	Variation 2011-2012	2012	Variation 2011-2012
Services non marchands	29.0%	2.5%	25.0%	2.5%	22.4%	2.5%
Total (mEUR)	57,278	1.3%	1,239,262	1.5%	1,787,807	1.6%

Source : INSEE, Comptes régionaux base 2005, 2014.

b) Création d'entreprise en Languedoc-Roussillon

Le tableau ci-dessous illustre la création d'entreprise et les taux de défaillances en Languedoc-Roussillon. La région occupe le 5^e rang à l'échelle nationale dans la création d'entreprise avec 29,122 entreprises qui démarrent en 2013, soit 5.6% de la relative moyenne nationale. Les quatre régions en tête du classement sont :

- Ile-de-France (133,565 entreprises créées, soit 25.6% des entreprises engagées en France) ;
- Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) avec 58,408 entreprises créées, soit 11.2% de toutes les nouvelles entreprises ;
- Rhône-Alpes (55,984 entreprises créées représentant 10.7 %) ; et
- Aquitaine (30,596 entreprises créées représentant 5.9%).

En parallèle, le Languedoc-Roussillon a enregistré une légère augmentation (0.5%) dans le nombre d'entreprises défaillantes (dépôts de bilan, procédures de mise sous séquestre) en 2013.

Tableau 102 : Indicateurs de création et de défaut société en Languedoc- Roussillon

Indicateur	Situation en Languedoc-Roussillon	Source
Création de sociétés	29,122 entreprises créées en 2013 (auto-entrepreneurs inclus), soit 5.6% des entreprises créées en France métropolitaine au cours de cette année. La création d'entreprise en Languedoc-Roussillon a diminué de 2.7% en 2013, suivant la tendance des années précédentes quand elle a chuté de 1.6% entre 2011 et 2012 et de 15.1% entre 2010 et 2011.	APCE, 2014
Défaut des sociétés (Dépôts de bilan, procédures de mise sous séquestre)	3,400 entreprises concernées par des défauts en 2013 en Languedoc-Roussillon, soit 5.6% de l'ensemble des sociétés en France métropolitaine. Leur nombre a augmenté de 0.5% depuis 2012.	INSEE, 2014

La création d'entreprise en Languedoc-Roussillon a évolué de manière non linéaire depuis 2008. En 2009, le nombre d'entreprises créées a atteint 83.4% (selon l'INSEE, dans une large mesure grâce à l'introduction du statut d'auto-entrepreneur). Le rythme a ralenti en 2010, pour reculer de manière significative en 2011 (-15.1%), et puis reculer encore légèrement en 2012 et 2013 (de 1.6% et 2.4% respectivement). Par conséquent, le nombre d'entreprises créées s'est stabilisé entre 29,000 et 30,500 par an sur la période 2011-2013.

La tendance à la baisse dans la création d'entreprise du Languedoc-Roussillon est plus prononcée qu'en France (hors Ile-de-France), comme illustré dans la Figure 93 ci-dessous.

Tableau 103 : Nombre d'entreprises créées et le changement d'année en année dans le nombre d'entreprises créées en Languedoc-Roussillon

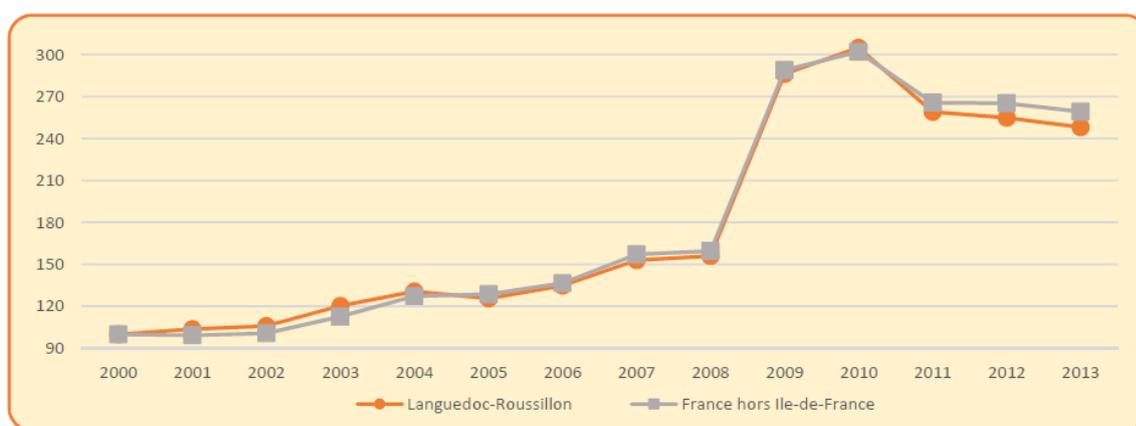
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'entreprises créées	18,328	33,611	35,809	30,411	29,927	29,122
Variation	-	83.4%	6.5%	-15.1%	-1.6%	-2.4%

Source : INSEE, Base de données SIRENE, APCE, 2014.

Le taux élevé de création d'entreprise est dans une certaine mesure corrélé à la structure économique régionale : taux élevé d'immigration, forte présence du secteur des services par rapport à un tissu industriel faible, taux de chômage élevé, constituent probablement les principales raisons qui encouragent le lancement de nouvelles entreprises, notamment dans le secteur des services.

Les ralentissements dans la création d'entreprises peut être une des conséquences de la crise économique. Cette dernière induit auprès des entrepreneurs potentiels un niveau de risqué plus élevé et des attentes revues à la baisse.

Figure 93 : Variation dans la création d'entreprise entre 2000 et 2013 (indice de base 2000 = 100)



Source : INSEE, Base de données SIRENE, APCE, 2014.

Comme déjà souligné, le Languedoc-Roussillon a connu une explosion du nombre d'auto-entrepreneurs, 54.4% des entreprises lancées en 2013 avaient le statut d'auto-entrepreneur cependant, le statut a récemment perdu l'intérêt des entrepreneurs potentiels, comme illustré par la chute de 8.7% (Tableau 104) du nombre de nouveaux auto-entrepreneurs en 2013, après une hausse de 7.8% en 2012. Ce résultat pourrait s'expliquer de la même manière que pour la baisse globale de la création d'entreprise déterminée par l'impact négatif de la crise au long-terme. Globalement, le nombre d'entreprises créées avec un statut d'auto-entrepreneurs a diminué de 26.0% entre 2010 et 2013.

Tableau 104 : Changement dans le nombre d'entreprises nouvellement créées avec un statut auto-entrepreneur en Languedoc-Roussillon

	Nombre d'entreprises créées en 2013 sous le statut auto-entrepreneur	Proportion d'entreprises nouvellement créées qui sont auto-entrepreneurs en 2013	Variation en pourcentage du nombre de créations auto-entrepreneur entre 2012 et 2013
Languedoc-Roussillon	15,831	54.4%	-8.7%

Source : INSEE, APCE, 2014.

Du côté du statut d'auto-entrepreneur, la grande majorité des sociétés récemment créées en Languedoc- Roussillon (96,2 % des entreprises créées en 2013) n'ont pas d'employés (Tableau 105). En outre, comme illustré dans la Figure 94, cette augmentation du taux d'auto-emploi est souvent au détriment du nombre d'emplois dans les grandes PME.

On peut noter au'en dépit d'une augmentation constante du nombre d'entreprises sans employés jusqu'à 2009 (l'augmentation est alors devenue exponentielle), les PME ayant des employés a suivi une tendance différente. Leur nombre était relativement stable voire en légère augmentation entre 2005 et 2008 avant qu'il ne s'effondre en 2009. Cette baisse a continué jusqu'à 2013.

Tableau 105 : Nombre d'entreprises créées par nombre d'employés en Languedoc-Roussillon en 2013

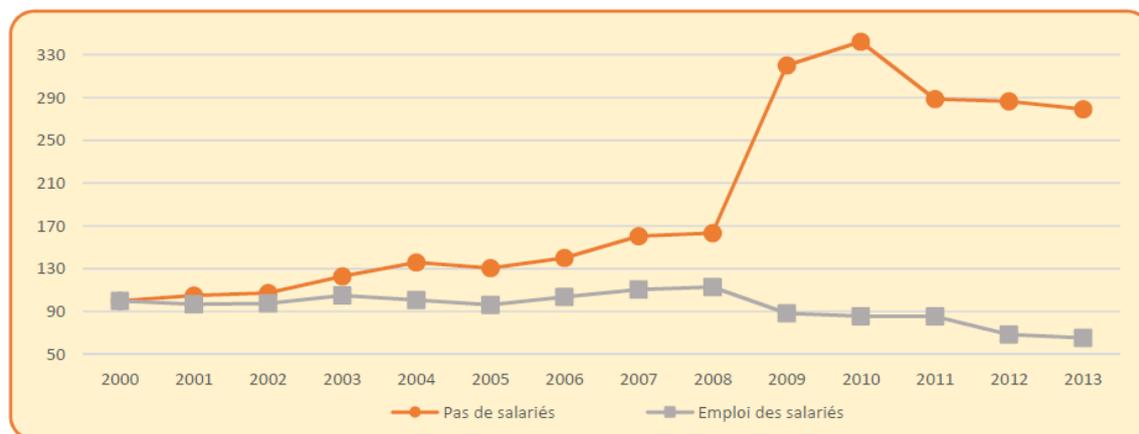
	Nombre d'entreprises créées en 2012	% d'entreprises créées
0 employé	28,004	96.2%
Employés	1,118	3.8%
1 à 2 employés	924	3.2%
3 à 5 employés	135	0.5%
6 à 9 employés	33	0.1%
10 employés et plus	26	0.1%
Total	29,122	100.0%

Source : INSEE, APCE, 2014.

Une fois de plus, la faible propension à l'embauche des entreprises découle du niveau élevé de risque perçu en temps de crise et d'incertitude économique.

Par conséquent, le climat actuel du marché et le statut d'auto-entrepreneur, même si ce dernier a commencé à décliner depuis 2013, ont contribué au développement de la création d'entreprise avec 0 employé.

Figure 94 : Changement dans le nombre de création d'entreprise entre 2000 et 2013 en Languedoc -Roussillon avec et sans employé (indice de base 2000 = 100)



Source : INSEE, APCE, 2014.

Trois secteurs sont analysés plus en détail par rapport à leur importance dans l'économie du Languedoc-Roussillon :

- Les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire ;
- Le tourisme ; et
- L'économie sociale et solidaire.

c) Agriculture et industrie agro-alimentaire

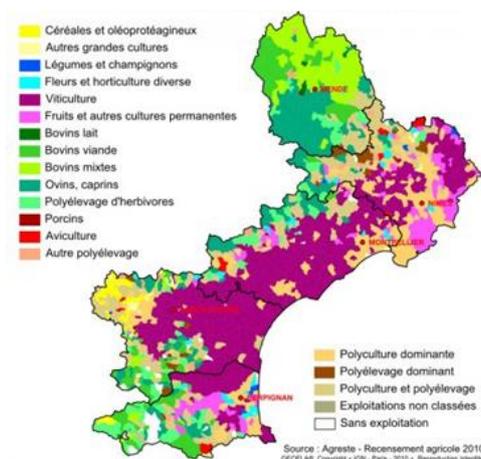
L'agriculture est un secteur particulièrement important pour l'économie du Languedoc-Roussillon, il s'est considérablement développé en dépit de certains défis structurels qui restent à aborder.

Comme mentionné ci-dessus et comme illustré dans le Tableau 101, l'agriculture représentait 3.3% de la valeur ajoutée brute en Languedoc-Roussillon en 2012, soit EUR 1.9md (Insee, 2014). Si la progression de la valeur ajoutée brute de l'agriculture régionale est en ligne avec d'autres provinces françaises et la tendance nationale générale – les moyennes de ces trois ensembles ont augmenté de 5.0% entre 2011 et 2012 - la performance globale du Languedoc-Roussillon est au-dessus de la moyenne à la fois des provinces françaises (2.8%) et de la France métropolitaine (2.0%).

Les PME du secteur agricole couvrent de manière plutôt homogène l'ensemble du territoire du Languedoc-Roussillon. Le secteur embrasse la viticulture (64% de la surface agricole utilisée), les céréales (18%), les vergers (18%) et la production de fourrage (20%) (Agreste, 2011).

Selon le recensement agricole de 2010, le Languedoc-Roussillon est la plus grande région viticole de France, tant en termes de surface (30% du vignoble français) que de nombre de vignes (26%) (Insee, 2013). La plupart des vignobles sont situés à proximité de la côte, comme illustré dans la Figure 95 ci-dessous.

Figure 95 : Principaux lieux de production agricole en Languedoc-Roussillon



Source : Ministère de l'agriculture (<http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/languedoc-roussillon>), 2014.

En 2011, les PME opérant dans l'agriculture représentaient :

- 18.9% de toutes les PME de la région, c'est à dire au-dessus de la moyenne nationale de 14.7% (INSEE, 2013) ; et
- 3.1% des salariés des PME en Languedoc- Roussillon, c'est à dire au-dessus de la moyenne nationale de 2.3% (INSEE, 2013).

Au niveau départemental, les PME dans l'agriculture constituent la plus forte proportion de toutes les PME dans l'Aude et de la Lozère (Tableau 106).

Tableau 106 : PME agricoles en Languedoc-Roussillon

	2010	2011		
	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises	% du nombre d'entreprises dans chaque département	Variation 2010-2011
Aude	10,602	10,448	32.9%	-1.5%
Gard	8,568	8,398	15.8%	-2.0%
Hérault	13,312	13,130	14.4%	-1.4%
Lozère	3,458	3,436	42.3%	-0.6%
Pyrénées-Orientales	6,353	6,340	17.4%	-0.2%
Total Languedoc-Roussillon	42,293	41,752	18.9%	-1.3%

Source : INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, analyse PwC, 2014.

La production de vin de la région a augmenté de 13% en 2013 grâce à des conditions climatiques particulièrement favorables, alors que la production nationale a été particulièrement faible, en raison des conditions météorologiques négatives subies par d'autres régions françaises comme le Centre et la Bourgogne.

Ces performances positives de l'industrie ont conduit à une situation financière plutôt satisfaisante pour les entreprises régionales opérant ce secteur. En 2012, 84% des PME du secteur ont réalisé un bénéfice²⁴⁴ et ont eu un taux d'endettement de 33%, inférieur au niveau national (40%), ce qui a conduit à une note de solidité financière de 1.20 (1.02 à l'échelle nationale). Dans cette perspective, les PME agricoles régionales présentent une meilleure situation financière que leurs homologues à l'échelle nationale.

Cependant, le secteur agricole fait face à des défis structurels. La difficulté d'accès à la propriété des terres ainsi qu'une rentabilité faible et diluée dans le temps du secteur rendent critique le renouvellement de la génération du baby-boom des entrepreneurs de l'agriculture.

Néanmoins, certains secteurs tels que la viticulture, l'élevage, la floriculture et l'horticulture se révèlent attrayants pour les nouvelles générations d'agriculteurs en raison, dans une certaine mesure, du soutien public : au cours de 2007-2012, l'Etat français et l'UE ont consacré EUR 6m en moyenne par an d'aides aux jeunes agriculteurs pour l'installation de leur entreprise dans la région.

En outre, les nouvelles générations d'agricultures sont en moyenne plus instruites que les générations précédentes, la majorité des jeunes agriculteurs ayant au moins deux années d'enseignement post- secondaire (Ministère de l'Agriculture, 2014).

Le secteur a également connu une forte tendance à la concentration, le nombre total de fermes a diminué de 38 % entre 2000 et 2010. Une tendance qui s'est poursuivie en 2011, alors que leur taille moyenne a généralement augmenté de 20ha en 2000 à 29ha en 2010 et que la population des entreprises avec plus de 20 employés a augmenté de 7%. En 2009 les entreprises de plus de 20 salariés représentaient 22% des entreprises du secteur et 75% du chiffre d'affaires régional, en 2010, les grandes fermes représentaient 15% de la population des PME agricoles de la région et 56% de la production brute standard. La restructuration des entreprises du secteur prend souvent la forme d'une organisation collective : 36% des entreprises agro-alimentaires sont des établissements contrôlés par des coopératives, ou sont eux-mêmes les coopératives.

Suivant cette tendance les fermes agricoles en Languedoc-Roussillon augmentent leur taille et s'éloignent du modèle familial. Le phénomène de concentration se reflète également dans l'utilisation accrue de main-d'œuvre salariée. En 2012, le nombre de fermes qui emploient du personnel permanent a augmenté de 4.5% par rapport à 2011.

De la même manière, le nombre de travailleurs agricoles permanents (souvent à temps partiel) a augmenté de 4% dans la même période. Le recours à la main-d'œuvre externe est en outre confirmé par la dépendance croissante des sociétés de travailleurs saisonniers, Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) et Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA). Avec la Champagne-Ardenne, le Languedoc-Roussillon occupe le deuxième rang à l'échelle nationale dans l'utilisation de ce type de main-d'œuvre après la région PACA (Ministère de l'Agriculture, 2014).

²⁴⁴ Cependant, leur revenu courant avant impôts réduit de 12% par rapport à l'année précédente, alors qu'il a augmenté de 3% au niveau national (Agreste, 2014).

Un autre défi pour les PME du secteur agricole en Languedoc-Roussillon est du à leur dépendance aux conditions climatiques et environnementales. La performance extraordinaire des activités viticoles en 2013 a été principalement due aux conditions météorologiques particulièrement favorables expérimentées dans la région cette année et donc imprévisibles. Cette dépendance a également un impact sur les vergers, qui représentent une large partie de la production agricole dans la région. Pour faire face à ces contraintes, 11.5% des structures ont en effet choisi de diversifier leurs activités, notamment en développant l'agro-tourisme ou adoptant des programmes de développement alternatif tels que les fermes agricoles collectives. En 2012, la région a enregistré 5,580 Groupes agricoles d'exploitation collective (GAEC) contre 5,382 en 2010 (soit une augmentation de 3.7%). Afin d'éviter la pression des intermédiaires sur les prix, 20% des entreprises agricoles de la région s'appuient aussi sur des circuits courts de commercialisation (Agreste, septembre 2011).

À la lumière de l'importance de l'agriculture dans la région, le Conseil Régional a prévu, dans le SRDE, le développement de mesures spécifiques de soutien à la recherche et développement (R&D) et au transfert technologique à destination du secteur. Le Conseil Régional souhaite également renforcer et soutenir les meilleures pratiques dans la protection de l'environnement, l'agro-écologie, l'agro-tourisme, le tourisme viticole et l'agro-tourisme (SRDE, 2014).

Secteur agro-alimentaire

Le secteur agro-alimentaire en Languedoc-Roussillon est compétitif et est un exportateur important, principalement grâce à la concentration progressive ainsi qu'un accent renforcé sur la qualité et l'innovation.

On y distingue 5 secteurs de production :

- L'industrie viticole (35% du chiffre d'affaires agro-alimentaire régional) ;
- Les dérivés céréaliers (19%) ;
- Les fruits et légumes (16%) ;
- Les produits d'origine animale (13%) ; et
- Les productions diverses telles que le sel, l'huile, les crèmes glacées, le chocolat, la pâtisserie, les plats préparés et la production de bière (17%) .

En outre, les entreprises agro-alimentaires régionales sont en train d'acquérir des parts de marché à l'étranger. 53% des entreprises du secteur étaient des exportateurs en 2009, dont deux tiers étaient des entreprises productrices de fruits et de légumes et des entreprises viticoles.

Les exportations dans le secteur ont augmenté également en termes de chiffre d'affaires (18% au niveau régional en 2009 contre 13% en 2002). La part du chiffre d'affaires généré par les exportations tend à augmenter dans tous les secteurs de l'agriculture. Parmi ceux-ci, les plus performants comprennent :

- Les dérivés de production viticole, de 15% en 2002 à 20% en 2009 ;
- Les dérivés de la culture du maïs, de 22% en 2002 à 27% en 2009 ; et
- Les fruits et légumes, de 14% en 2002 à 28% en 2009.

En outre, les exportations extra-européennes ont augmenté au cours de la période 2002-2009 de 44%, en particulier pour le secteur viticole (7% de son chiffre d'affaires est déjà réalisé en dehors de l'UE).

Cette croissance des exportations a contrebalancé la diminution du chiffre d'affaires généré sur les marchés régionaux et nationaux. En fait, sur la même période, malgré le développement des circuits courts de commercialisation et un intérêt croissant des consommateurs pour les produits locaux, la part du chiffre d'affaires global généré à l'échelle régionale a diminué de 23% alors que ce taux a augmenté en moyenne de 1% dans les autres régions françaises.

L'utilisation de labels de qualité à protection des produits du territoire- principalement AOP (Appellation d'Origine Protégée) et IGP (Indication Géographique Protégée) semble également être une stratégie de développement pour 60% des entreprises agro-alimentaires. Les certifications biologiques sont également utilisées, principalement dans le secteur des fruits et légumes (28%).

19% des entreprises opérant dans le secteur des produits d'origine animal et 11% dans des produits dérivés de maïs utilisent l'étiquette "Label Rouge". Selon Agreste, la « qualité des produits » est considérée par les entrepreneurs comme la principale force de leur entreprise (41%, Agreste, novembre 2011), alors que le levier du prix se classe loin derrière (selon 16% des entrepreneurs interrogés).

En outre, les industries agro-alimentaires en Languedoc-Roussillon semblent s'investir de plus en plus dans des projets d'innovation. En 2009, 63% des entreprises agro-alimentaires ont déclaré avoir innové au cours des trois dernières années, avec une augmentation de 9% par rapport à 2002 (Agreste, novembre 2011). Les secteurs les plus innovants, surtout en termes de produit et d'emballage, sont la production de vin (75% des entreprises déclarent innover), suivie de l'industrie des fruits et légumes (70% des entreprises déclarent innover).

En revanche, pour les entreprises spécialisées dans les produits d'origine animale, la part des entreprises innovantes s'est réduite de 54% en 2002 à 38% en 2009. Cela peut s'expliquer principalement par la diminution de l'innovation dans l'emballage, ces entreprises se concentrant aujourd'hui essentiellement sur le produit. Pour la réalisation des projets d'innovation des entreprises du secteur, toutefois, le soutien public n'a pas été fortement mobilisé : 70% des entreprises innovantes ont déclaré n'avoir reçu aucun soutien dédié à l'innovation. En outre, seulement 3% des entrepreneurs du secteur ont déclaré avoir utilisé le «Crédit Impôt Recherche» (une réduction d'impôt pour les entreprises et projets innovants).

Sylviculture

La sylviculture s'est révélée être plus résistante en Languedoc-Roussillon que dans les autres régions métropolitaines : la collecte de bois en Languedoc-Roussillon est restée stable (+1.1%), en comparaison à la décroissance constatée à l'échelle nationale (-11%, Agreste, 2014). Cette résistance pourrait s'expliquer par le degré élevé de concentration observé dans le secteur en région, puisque 10 entreprises concentrent près de 67% de la production totale de bois régionale.

d) Tourisme

Languedoc-Roussillon bénéficie de nombreuses attractions qui donnent au tourisme un poids important dans l'économie régionale. Avec son riche patrimoine culturel incluant des sites emblématiques comme la ville forteresse de Carcassonne, les vestiges romains du Pont du Gard et des sites naturels tels que la côte Méditerranéenne, le Languedoc-Roussillon est devenu une destination touristique importante. En effet, le tourisme représentait 13 % du PIB régional en 2011 (9% en Rhône-Alpes et 6% en Ile-de-France).

Néanmoins, par rapport au poids national du secteur du tourisme, il existe un fort potentiel de croissance. Etant donnée que la croissance du tourisme a été principalement concentrée dans deux régions : la Corse (+ 24%) et l'Ile-de-France (21%).

En 2011, 50% des dépenses des touristes en France étaient situés dans trois régions sur 22 (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Ile-de-France), tandis que le Languedoc-Roussillon (5^{ème} rang) représentait 5.7% des dépenses totales. Globalement, en France métropolitaine, les dépenses des touristes ont augmenté de 17% sur la période 2005-2011, un montant de EUR 141md.

Selon le Conseil Régional, la dépense touristique moyenne quotidienne en Languedoc-Roussillon est de EUR 45.70 (Conseil Régional, 2014). Ces dépenses ont tendance à aller directement à des entreprises locales, principalement des PME. Comme illustré dans le tableau ci-dessous, les souvenirs et le shopping représentent 14% des dépenses des touristes dans la région, contre 11% en moyenne en France dans son ensemble. En revanche, la part des dépenses consacrées au transport non urbain (8%) aussi bien qu'aux voyages organisés par les tours opérateurs (1%) est nettement inférieure à celle de la France métropolitaine dans son ensemble (respectivement 17% et 6%), laissant entrevoir des perspectives de croissance pour la région. Dans l'ensemble, l'hébergement représentait 38% des dépenses (en comparaison de seulement 26% à l'échelle nationale).

Tableau 107 : Composition des dépenses touristiques en Languedoc- Roussillon et en France métropolitaine en 2011

Indicateur	Dépenses touristiques en Languedoc-Roussillon	Dépenses touristiques en France métropolitaine
Hébergement touristique non- marchand	21%	10%
Hébergement touristique marchand	17%	16%
Autres dépenses (shopping, souvenirs, ...)	14%	11%
Cafés et restaurants	11%	12%
Location de voitures, carburant, péages	11%	12%
Nourriture et boissons	8%	6%
Transport non urbain	8%	17%
Services de loisirs	4%	6%
Spécifiques des biens de consommation durables	4%	4%
Tour-opérateurs	1%	6%

Source : INSEE, 2014.

En effet, en 2011, Languedoc-Roussillon se plaçait au premier rang national pour les nuits passées dans des établissements d'hôtellerie de plein air, au troisième pour les résidences secondaires et sixième pour l'industrie hôtelière classique. En 2012, l'hôtellerie régionale représentait 9.5% des nuitées en France. Bien que le nombre de nuitées ait diminué (-2% sur la période 2008-2012), le secteur a connu une montée en gamme : les hôtels quatre étoiles et plus ne représentaient que 6% de la population régionale en 2008, mais ont augmenté à 115.1% depuis (Insee, 2014).

En outre, les entreprises touristiques sont caractérisées par une forte saisonnalité, ce qui détermine un impact sur les revenus et l'emploi en région. A titre d'illustration, si en moyenne 6% des emplois dans la région étaient liés au tourisme en 2012, cette proportion oscillait entre 5% début juillet et 10% au pic de fréquentation en août (Insee, 2014).

Le Conseil Régional soutient les industries du tourisme alternatif afin de développer pleinement le potentiel de la région et d'assurer un développement plus durable des activités connexes. Le tourisme d'affaires, par exemple, qui a expérimenté une croissance de 5.7% entre 2008 et 2012, est destiné à être renforcé, car il permet un flux constant de clients sur toute l'année. En outre, le PO FEADER 2007-2013 a favorisé le développement de l'agro-tourisme comme une activité complémentaire pour les agriculteurs pendant la saison morte afin d'augmenter leurs revenus et de développer l'attractivité de la région.

e) Economie Sociale et Solidaire

En France, le secteur de l'économie sociale, dénommé Economie Sociale et Solidaire, ou ESS, vise à :

- Concilier l'efficacité économique avec des gains environnementaux ou sociaux ; et

- Appliquer une approche démocratique de la gestion en impliquant les membres et les utilisateurs.

Ainsi, les entreprises d'économie sociale présentent les caractéristiques suivantes :

- Portent des projets économiques et entrepreneuriaux ;
- Visent des objectifs sociaux et/ou environnementaux ;
- Acceptent une lucrativité limitée ;
- Ont une gouvernance démocratique et participative (SPEAR 2013) ; en outre :
- Depuis 2009, les entreprises sociales peuvent bénéficier du statut d'entreprise sociale et solidaire²⁴⁵, offrant un accès préférentiel aux marchés publics et aux fonds d'investissement pour les projets sociaux. Elles pouvaient également obtenir l'agrément d'« entreprises solidaires » qui existait auparavant et qui sera remplacé par l'agrément « entreprises solidaires d'utilité sociale » instauré par la loi Hamon d'août 2014.

L'Economie Sociale et Solidaire représente 10% du PIB français et 2.4 millions d'employés. Les acteurs opérant dans l'Economie Sociale et Solidaire comprennent les associations, les mutuelles, les fondations, les coopératives et les entreprises poursuivant un intérêt commun ou social en plus d'une logique de profit (SPEAR, 2013).

En Languedoc-Roussillon, l'Economie Sociale et Solidaire est majoritaire dans trois secteurs d'activité : (1) l'action sociale sans hébergement, (2) les sports et loisirs et (3) l'hébergement médico-social. Elle occupe également une place significative dans le secteur des activités financières et d'assurance ainsi que dans celui des arts et spectacles (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - CRESS Languedoc-Roussillon, Panorama de l'Economie Sociale et Solidaire en Languedoc-Roussillon, 2013).

Alors que le nombre de salariés dans ce secteur a diminué entre fin 2010 et mi-2012, il a augmenté lors des deux derniers trimestres de 2012 en raison de la forte augmentation des effectifs dans les coopératives (Sociétés Coopératives et Participatives, SCOP, et Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, SCIC) (CRESS Languedoc-Roussillon, 2014).

En région Languedoc-Roussillon, l'ESS représente (CRESS ; ORESS ; d'après INSEE et DADS - Clap 2010) :

- 10,874 structures (85% sont des associations, 12% sont des coopératives et 3% sont des mutualités et des Fondations) ; et
- Environ 100,000 emplois.

La main-d'œuvre de l'ESS en Languedoc-Roussillon se concentre sur quelques grandes structures. Ainsi si les établissements de taille moyenne ou grande ne représentent respectivement que 4.6% et 0.3% des structures de l'ESS en région, elles emploient ensemble 49% de la population active du secteur. Les petits établissements ayant entre 10 et 49 salariés emploient 33% des effectifs du secteur. Enfin, les structures employant moins de 10 salariés emploient 17% des effectifs (CRESS

²⁴⁵ D'après les conditions de la reconnaissance du statut définies dans le décret n°2009-304 du 18 mars 2009, applicable aux entreprises de solidarité régies par l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

Languedoc-Roussillon, Panorama de l'Economie Sociale et Solidaire en Languedoc-Roussillon, 2013).

De nombreux acteurs de l'accompagnement et du financement opèrent dans l'Economie Sociale et Solidaire en Languedoc-Roussillon : le Conseil Régional, la CRESS, l'ADIE, l'AIRDIE, et URSCOP. Par ailleurs, les entreprises sociales sont éligibles aux prêts de La Nef (Nouvelle Economie Fraternelle, une banque coopérative de solidarité) et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Une pépinière pour l'innovation dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire a également été créée en 2013 par la Région : REALIS. Cette pépinière, en phase de développement, vise à accueillir et soutenir jusqu'à 30 entreprises (soit des entreprises nouvellement créées, soit en phase de développement) évoluant dans l'ESS. REALIS est la première pépinière de France exclusivement dédiée aux entreprises de l'ESS. Elle travaille notamment avec Alter'Incub, l'incubateur régional dédié à la création d'entreprises sociales innovantes.

Au regard de l'importance de l'ESS pour l'économie régionale, le SRDE voté par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon contient une orientation stratégique -« Consolider une économie de proximité inclusive et solidaire » - visant à la structuration et à la professionnalisation des entreprises de l'ESS régionales. L'objectif principal de cette orientation est d'améliorer la qualité des services offerts par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que de stabiliser leurs modèles économiques. L'orientation comprend notamment deux objectifs :

- Encourager l'innovation sociale et entrepreneuriale pour soutenir une offre à valeur ajoutée économique et sociale ; et
- Eduquer et qualifier : l'humain au cœur d'une économie présenteielle.

Le Conseil Régional veut atteindre le premier objectif à travers :

- La professionnalisation des acteurs de l'économie sociale ;
- Le transfert de compétences, la coopération et les échanges ;
- Un accès plus facile aux financements de l'UE et du cofinancement ;
- Le lancement d'une action coordonnée entre les réseaux régionaux et les entreprises ESS ;
- La structuration des filières ;
- L'accès à l'innovation pour tous (de la grande entreprise à la TPE) par la création de lieux propices à l'innovation sociale ;
- L'utilisation de domaine de spécialisation intelligente (3S) « Entrepreneuriat et innovation » afin de mobiliser les fonds européens ; et
- Le développement de circuits de commercialisation courts (SRDE, 2014).

En ce qui concerne le deuxième objectif, le Conseil Régional souhaite relever les niveaux de qualification des personnels dans de nombreux secteurs de l'ESS, tels que la construction, la restauration, le tourisme, les soins de santé et la culture ; et ce au travers de :

- L'accompagnement des micro-entreprises dans l'intégration et l'anticipation des problématiques RH ;

- Le soutien à la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi, notamment dans les métiers en tension ;
- Le soutien au développement de l'esprit entrepreneurial et l'intégration de cette dimension dans l'offre de formation initiale et continue ; et
- Le soutien à une gestion active de la pluriactivité.

En ce qui concerne le dernier de ces points, il faut rappeler que certains secteurs, comme le tourisme et l'agriculture, sont fortement saisonniers ; induisant de nombreux habitants de la région à avoir plusieurs emplois. Sur la base de ce constat le Conseil Régional vise à faciliter dans les années à venir la coordination de différentes activités professionnelles complémentaires, en accord avec les organisations professionnelles et les partenaires sociaux (SRDE, 2014).

f) Innovation en Languedoc-Roussillon

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses de R&D en pourcentage du PIB en 2010 en Languedoc-Roussillon, en France et dans l'Union Européenne.

Tableau 108 : Dépenses en R&D en Languedoc-Roussillon en 2010

	Languedoc-Roussillon	France	EU-27
Dépenses en R&D (mEUR)	1,581	43,469	246,580
Dépenses en R&D par habitant (mEUR)	600	673	493
Dépenses en R&D par rapport au PIB (%)	2.6%	2.2%	2.0%

Source : Eurostat, données 2010, 2013.

Les dépenses en R&D en Languedoc-Roussillon en 2010 s'élevaient à près de EUR 1.581md²⁴⁶. Ce qui représente 2.6% du PIB régional, une proportion certes élevée mais qui reste inférieure à l'objectif de 3% fixé dans la stratégie Europe 2020.

En 2010, les dépenses régionales de R&D par habitant s'élevaient à EUR 600, considérablement en deçà de la moyenne nationale de EUR 672 (Eurostat, 2013). L'année suivante, les dépenses de R&D en Languedoc-Roussillon ont diminué de 8.3%.

Alors que les deux tiers des activités de R&D en Languedoc-Roussillon sont entraînés par la recherche publique, et même si la région est encore en retard par rapport à d'autres régions de France, le secteur privé contribue de plus en plus aux investissements en R&D : de 2002 à 2012, le budget de R&D des entreprises privées a presque doublé.

Cela représente la deuxième plus forte hausse parmi les régions françaises de cette décennie après le Midi-Pyrénées (Insee, 2012). Ces efforts de recherche sont concentrés dans un petit nombre de secteurs : 42% de chercheurs employés par le secteur privé travaillent dans l'industrie pharmaceutique ou dans des entreprises chimiques et 31% dans les services (SRDE, 2014).

²⁴⁶ Cependant les dépenses ont diminué de 7.5% soit EUR 1.463md en 2011.

En 2012, près de 918,000 personnes étaient employées dans les secteurs de la haute technologie et à forte intensité de connaissance, soit 3.6% de tous les emplois français dans ces secteurs. Cette proportion est visiblement inférieure à celle de Midi-Pyrénées (1,235,000 employés en 2012, soit 4.8% de la relative moyenne nationale).

Suite à la crise économique et financière, la diminution du nombre de ces emplois à haute valeur ajoutée a été plus prononcée en Languedoc-Roussillon (-1.8% en 2009) qu'en moyenne en France (-1.4% en 2009). Après la crise, dans un premier temps, les chiffres régionaux ont rebondi plus lentement que les systèmes nationaux : 0.5% en 2010, comparativement à 0.7% en France. Toutefois, la tendance s'est inversée en 2011 et le nombre d'emplois à forte valeur ajoutée en Languedoc-Roussillon a visiblement augmenté (+4.2%) alors que la croissance en France dans son ensemble a été marginale (+0.1%).

Les emplois dans les services à forte intensité de connaissance et dans l'innovation en Languedoc-Roussillon sont concentrés dans les zones urbaines. Plus de 60% d'entre eux sont situés dans trois zones : Montpellier (principalement), Nîmes et Perpignan. En outre, Bagnols-sur-Cèze est spécialisée dans le secteur nucléaire grâce au centre de recherche nucléaire du CEA à Marcoule.

Toutefois, à l'exception de Montpellier et Bagnols-sur-Cèze, la proportion d'emplois dans les services intellectuels et la recherche par rapport à tous les emplois est plus faible en Languedoc-Roussillon que dans la moyenne de la France dans son ensemble.

Pour cette raison, le Conseil Régional, en coopération avec ses partenaires de la Recherche et les Universités, souhaite soutenir la mise en place de formations de haut niveau en gestion et sciences de l'ingénieur (niveau I et niveau II) dans le but de doubler le nombre d'ingénieurs en région dans les 10 prochaines années (SRDE, 2014).

En effet, l'innovation est l'un des points focaux de la SRDE, et, elle est au cœur de la politique de développement économique de la région pour 2020. Le SRDE s'articule également avec la Stratégie de Spécialisation Intelligente (3S). Cette approche de spécialisation intelligente est soutenue par la Commission Européenne comme une conditionnalité pour la mise en œuvre du programme opérationnel pour la période de programmation 2014-2020.

Les principaux domaines de l'innovation identifiés à travers la stratégie de spécialisation intelligente concernent : l'agro-alimentaire et l'agronomie (en considérant que l'un des principaux complexes de recherche internationale dans ce domaine est situé dans la région : Agropolis), la santé et les biotechnologies, l'environnement et le développement durable (eau, énergie, matériaux), et les TIC.

Sur ces bases, le SRDE et la stratégie 3S ont identifié sept domaines d'avantages compétitifs pour la région (domaines de spécialisation) que le Conseil Régional vise à développer et à renforcer au cours de la période de programmation 2014-2020, grâce notamment au programme Horizon 2020 (SRDE, 2014). Comme mentionné dans le Chapitre 6, ces sept domaines de spécialisation sont les suivants :

1. H2O (cycle de l'eau, grands et petits, des solutions d'identification intégrées des ressources et de la gestion, la réutilisation de l'eau) ;
2. La transition énergétique et industrielle ;
3. Les thérapies innovantes ciblées et le diagnostic ;
4. Les cultures méditerranéennes et tropicales durables et innovantes ; et
5. L'économie littorale.

Ainsi que, dans une perspective plus transversale :

6. L'acquisition, la visualisation et le traitement de données numériques ; et
7. Entrepreneuriat et innovation.

Cinq domaines de spécialisation sont détaillés dans les paragraphes suivants. Les éléments présentés se basent sur la stratégie de spécialisation intelligente (3S) élaborée par le Conseil Régional, les entretiens et les ateliers conduits.

Eau : un secteur d'activité avec une dimension internationale

L'industrie de l'eau en Languedoc Roussillon est très structurée et représente d'aujourd'hui un écosystème industriel en soi, intégrant pratiquement tous les segments du secteur.

Le secteur représente :

- 350 entreprises, dont la plupart sont des PME, travaillant à proximité des groupes internationaux implantés localement tels que Veolia, Suez, BRGM SA, BRL, Egis, et Nestlé Waters ;
- 12,000 emplois ; et
- plus de 750 chercheurs, soit un quart du potentiel de la recherche publique de la France dans le secteur de l'eau et de l'environnement.

Les acteurs régionaux considèrent également qu'il existe des véritables opportunités de développement dans cet écosystème pour des nouvelles activités dans les secteurs transversaux, tels que : les TIC, les capteurs et compteurs, ainsi que les nanotechnologies.

Les activités d'innovation dans le domaine de l'eau sont soutenues par un réseau d'affaires - SWELIA - et le Pôle Eau. Un autre pôle de compétitivité intervient également dans les défis et les opportunités liés à l'eau dans la région : le Pôle Mer.

SWELIA est un réseau de plus de 85 PME et des filiales des groupes du secteur de l'eau présents dans le Languedoc Roussillon (représentant plus de 4000 emplois directs). Les membres de ce réseau ont mutualisé leurs forces afin d'améliorer leurs performances sur les marchés locaux, nationaux et internationaux.

Le Pôle Eau, créé en mai 2010, est tournée vers la mer Méditerranée. Basé à Montpellier, il couvre les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Midi-Pyrénées. Son objectif est de développer des outils industriels pour relever le défi de l'approvisionnement en eau pour l'avenir. Il comprend près de 1000 chercheurs.

Le pôle de compétitivité se focalise sur le changement global et environnemental et le cycle de l'eau. Il se concentre sur :

- L'identification et la mobilisation des ressources en eau ;
- Le développement de la gestion intégrée des ressources ;
- Le développement de méthodes de manière à réutiliser l'eau de toutes les sources ;
- Propositions pour une approche institutionnelle et sociale.

Le Pôle Eau pilote en collaboration avec le Pôle Mer les activités qui concernent l'innovation et les opportunités pour les entreprises travaillant sur des projets liés à la mer Méditerranée.

L'IWRA - International Water Resources Association, établie à Montpellier depuis 2001 participe également des forces régionales dans le domaine. Depuis 1971, cette organisation non gouvernementale (ONG) s'est engagée dans la défense de la gestion durable des ressources de l'eau dans le monde entier grâce à la recherche et l'éducation. Sa présence en Languedoc-Roussillon est donc une force pour la région en vue de développer dans ce secteur et le soutien aux PME travaillant dans ce domaine.

Transition industrielle et énergétique

Afin de relever les défis de la transition énergétique et industrielle la région Languedoc-Roussillon peut compter sur :

1. Des ressources naturelles abondantes, notamment :
 - 2^e région en France par surface de panneaux solaires/champs photovoltaïques ;
 - 2^e région européenne par potentiel de développement pour l'énergie éolienne et 5^{ème} région française pour installations d'énergie éolienne ;
 - 5^e région française pour la production d'hydroélectricité ; et
 - Première source national de bois avec une surface du territoire couverte par les forêts de 35% et en croissance continue.
2. Une industrie régionale incluant des acteurs clés pour tous types d'énergie renouvelable, notamment :

L'énergie éolienne, avec des :

 - Equipementiers : Vestas, Nordex, Vergnet, et Richard Ducros
 - Développeurs : Compagnie du Vent (GDF Suez), EDF EN, Ventura, et Solldev.

Des systèmes solaires photovoltaïques, avec des :

 - Equipementiers : Donauer , Vert, Jaune , Phoenix Solaire , Séchilienne Sidec , Sunnco , SunTechnics , Semco Engineering / Irysolar , Nanoledge , Solaire France , et Tenesol .
 - Sociétés d'ingénierie : Urbasolar, BELECTRIC, Phaesun, Solarte,

Des installations solaires thermiques, avec des :

- Ingénieur : Tecsol, Betso, Izuba Energies et Four Solaire Développement.
- Installateurs/grossistes : Donauer, Tritec, Energies du Sud, Panosol ;
- Centres d'essai : Four de Mont- Louis et Thémis.

L'énergie hydraulique, avec des :

- Intégrateurs : EDF, La Compagnie Nationale du Rhône, et Le Réservoir Massals.
- Sociétés d'ingénierie : BRL Ingénierie, ISL, BCEOM, et BIO- UV.

La biomasse, avec :

- Valorga, Saipol, Cogra 48, Engelvin Envitherm, et Energies du Sud.

Les domaines des installations solaires thermiques, du traitement des déchets et de la valorisation des sites industriels sont également essentiels en termes de potentiel d'innovation et de développement économique.

La gestion des déchets représente un chiffre d'affaires global de EUR 350m et un effectif de quelque 2,000 employés dans la région. Près de 160 fournisseurs et 50 bureaux d'études sont actifs dans ce secteur.

La valorisation des sites industriels constitue un pôle d'excellence et d'expertise de la région structuré autour de grandes entreprises et des centres publics de recherche présents dans la région (CEA²⁴⁷, CNRS²⁴⁸, Ecole des Mines) et les pôles de compétitivité Trimatec et Risques.

En outre, avec plus de 1,000 chercheurs, la région regroupe plus d'un quart du potentiel de la recherche publique française dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Tous les secteurs de la recherche scientifique sur ce thème sont couverts par les 20 laboratoires présents sur le territoire, comme, entre autres : CNRS, INRA²⁴⁹, IRSTEA²⁵⁰, IFREMER²⁵¹, CIRAD²⁵², BRGM²⁵³, and IRD²⁵⁴.

Enfin, l'écosystème économique régional est soutenu par l'action du pôle de compétitivité DERBI, un réseau régional d'expertise réunissant 141 membres opérant dans trois grands domaines d'intervention :

- Le bâtiment durable méditerranéen ;
- La gestion de réseaux et de stockage de l'énergie ; et
- La production d'énergie externe aux bâtiments.

²⁴⁷ Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives.

²⁴⁸ Centre National de la Recherche Scientifique.

²⁴⁹ Institut National de la Recherche Agronomique.

²⁵⁰ Institut national de la Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture.

²⁵¹ Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER.

²⁵² Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.

²⁵³ Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

²⁵⁴ Institut de Recherche pour le Développement.

Santé, biotech et medtech : thérapies ciblées innovantes et diagnostic, et agronomie tropicale

La région Languedoc-Roussillon est l'une des régions les plus dynamiques de France dans les industries de la biotechnologie et de la santé. Elle est spécialisée en particulier dans les domaines de :

- Dispositifs médicaux : pour le diagnostic (imagerie médicale et autres équipements) et la biotechnologie humaine (génétique appliquée, biologie moléculaire, cellulaire et structurale, les maladies infectieuses et la rétrovirologie, « microarray ») ; ainsi que
- La biotechnologie végétale dans les domaines de l'agronomie tropicale et méditerranéenne, la cartographie génétique, la biochimie et la physiologie, ainsi que l'élevage.

Les forces régionales dans le domaine incluent :

- 150 entreprises dans le secteur des sciences de la vie, représentant près de 3,000 emplois directs ;
- 2 hôpitaux universitaires : à Montpellier (4e rang en France) et à Nîmes ; et
- Plus de 10,000 étudiants en médecine, pharmacie et soins médicaux.

Dans ce domaine de spécialisation, le Languedoc-Roussillon accueille des grands acteurs industriels de la pharmacie dont Sanofi, qui dispose de deux sites dans la région (un centre de R&D et une usine de production), Eurofins, Idenix, MAbgène, Genepep, Deinove ou, dans le domaine de la médecine dispositifs, Bio-Rad, Horiba médical, Bausch & Lomb, Thermo- Fischer, Erba (Transasia), BIT C2 Diagnostics ou Cisbio Bioassays (IBA Group), ainsi que certaines des PME exportatrices les plus innovantes dans ces domaines en France : Diasys, I2A, DMS-Apelem, Medtech, Labover et Intrasense.

L'écosystème est enrichi également par le réseau des Universités et de centres de recherche et notamment : le CNRS, l'ICM Montpellier²⁵⁵, l'INSERM, l'IRD dans le domaine de la biotechnologie humaine, le centre de l'excellence internationale Agropolis, qui réunit près de 3,000 chercheurs dans plusieurs laboratoires de recherche en agronomie et en biotechnologie végétale (dans les centres de recherche déjà mentionnés : CIRAD, CNRS, INRA, and IRD).

En outre, Montpellier et Nîmes font partie du "Cancéropôle Grand Sud-Ouest », l'un des sept centres au niveau national faisant partie de l'Institut National du Cancer (INCa). Les principaux centres d'éducation supérieure dans ce domaine sont : les Universités de Montpellier, Nîmes et Perpignan, l'École Nationale Supérieure d'Agronomie et l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier.

Technologies de l'Information et de la Communication : Acquisition, visualisation et traitement de données numériques

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constituent également l'un des secteurs innovants les plus importants dans la région. Les TIC représentent :

- Près de 20,000 emplois dans plus de 500 entreprises de production ;

²⁵⁵ Institut Régional du Cancer de Montpellier (previously Centre Régional de Lutte contre le Cancer - Val d'Aurelle).

- Un réseau de PME innovantes, (plus de 95% des entreprises emploient moins de 50 salariés dans le secteur) ;
- Des universités, les laboratoires de R&D et des centres de compétences comme le CINES²⁵⁶, et le LIRMM²⁵⁷, et le centre de compétence interne d'IBM à Montpellier ; et
- 25,000 étudiants universitaires en sciences et en ingénierie.

Les activités du secteur sont réparties dans trois domaines d'activité principaux (en nombre d'emplois) :

- Logiciels et services informatiques : 70% des emplois ;
- Electronique (fabrication et réparation) : 15% ; et
- Autres (y compris les télécommunications et communication) : 15%.

Dans le domaine des TIC, la région s'appuie sur un solide réseau de centres de recherche et de formation particulièrement ouvert aux collaborations avec les industries. Ces acteurs sont essentiellement :

- Les Universités : l'Université de Montpellier II et l'Université de Perpignan ;
- Les écoles d'ingénieurs : Ecole des Mines d'Alès (ERIEE), Polytech' Montpellier, SUPINFO, EPSI, IMERIR, CNAM, l'Institut Télécom (dont la recherche se focalise sur le développement d'infrastructures informatiques pour l'e- santé) ; et des
- Instituts de recherche : le CINES, et le LIRMM, l'IES²⁵⁸ et l'Université de Montpellier II (avec plus de 1,000 enseignants-chercheurs), déjà mentionnés.

Entrepreneuriat et innovation

Le 7^{ème} domaine de spécialisation de la 3S, « Entrepreneuriat et Innovation », souligne l'importance de la création d'écosystèmes incluant les entreprises (notamment les PME), les centres de recherche publics et privés, les laboratoires, les pôles de compétitivité, les centres de compétences régionaux et d'autres partenaires économiques. Les sept pôles de compétitivité actifs en Languedoc-Roussillon sont énumérés dans le Tableau 109 ci-dessous.

Tableau 109 : Liste des pôles de compétitivité en Languedoc-Roussillon

Pôles de compétitivité
DERBI
Eurobiomed
Optitec
Pôle Eau
Pôle Mer
Pôle Risques
Qualiméditerranée
Trimatec

²⁵⁶ Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur.

²⁵⁷ Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier: 350 personnes.

²⁵⁸ Institut Electronique et des Systèmes (IES).

Source : DIRECCTE Languedoc-Roussillon, 2014.

Cet écosystème d'acteurs régionaux est dirigé par l'Agence Régionale de l'Innovation, Transferts LR, dont la mission est de soutenir l'implémentation de la politique d'innovation et de transfert de la technologie en mettant en relation les entreprises et les centres de compétences. Transferts LR accompagne et aide les entrepreneurs innovants également à travers le Réseau Régional d'Innovation (le « Réseau Régional d'Innovation »), réunissant les fournisseurs de services d'innovation en région.

En 2012, le budget de Transferts LR s'élevait à EUR 2.8m, dont plus de la moitié (54.2%, EUR 1.5m) provenaient du Conseil Régional, 24% du PO FEDER 2007-2013 (EUR 672,000) et 15.2% de l'État (EUR 425,000)²⁵⁹. En 2012, Transferts LR a soutenu 52 entreprises qui ont reçu un financement et/ou ont conclu des accords de coopération avec d'autres partenaires européens. Il a également accompagné la réalisation de trois partenariats internationaux entre entreprises et laboratoires de recherche. Ces actions indiquent que les activités de Transferts LR ne sont pas seulement concentrées sur ce 7^e domaine de spécialisation de la 3S mais que les activités de l'agence traduisent globalement la stratégie de valorisation internationale de l'innovation de la région dans les domaines de spécialisation de la région (SRDE, 2014).

En plus de Transferts LR, la SATT (Société d'Accélération de Transfert de Technologie) AxLR, a été doté d'un fonds de EUR 45m par le PIA (SRDE, 2014). Il s'agit du premier Fonds de transfert de technologie créé en France. En 2013, la SATT-AxLR a facilité le transfert de 10 contrats de licence et la création de 10 start-ups. Sur les 26 projets actuellement en phase de maturation, 11 concernent la science de la vie et les biotechnologies, 6 la science de l'information et de l'électronique et 4 la chimie, les matériaux et les nouveaux procédés (AxLR, Rapport Annuel 2013, 2014).

En plus de son soutien à l'innovation technologique, le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon a également l'intention de soutenir la création des nouveaux outils dédiés à l'innovation non technologique : « Living labs », démonstrateurs, data centres et solutions de « cloud computing ». Comme mentionné précédemment, l'innovation dans l'Économie Sociale et Solidaire est également destinée à être prise en charge dans le cadre de l'implémentation du SRDE, grâce à des entités comme REALIS et Alter'Incub, mais aussi la CRESS, l'URSCOP et SYNERSUD.

Enfin, malgré une chaîne de services à l'innovation et au développement économique complète et structurée et l'un des écosystèmes les plus efficaces de support au start-ups en France, les acteurs impliqués dans le domaine de l'innovation en Languedoc-Roussillon estiment que les PME régionales ont encore du mal à se développer. Comme soulevé lors des entretiens conduits et des ateliers organisés pour la présente étude AFMA, la cause de cette situation semble se situer davantage dans le manque (ou manque de qualité) des services apportés aux PME ayant plus de trois ans, plutôt que seulement dans un manque de financement. En effet, si certaines PME dans

²⁵⁹ Dans le cadre de ses missions, Transferts LR relie par exemple les entreprises opérant dans la région avec les centres de compétences. En 2012, 115 PME et 65 laboratoires ou centres technologiques ont rejoint l'initiative. En outre, l'Agence a aidé 467 projets d'innovation à tous les stades de développement même si la plupart d'entre eux avaient un accent sur leur création et sur la phase de structuration. Le montant total du financement reçu par les projets soutenus par Transferts LR en 2012 était d'environ EUR 21 m (Transferts LR, Rapport annuel 2012, 2013).

les secteurs de l'innovation peuvent rencontrer des difficultés de financement, elles rencontrent d'abord des difficultés à avoir – ou maintenir - l'accès aux services d'accompagnement, car ces services s'arrêtent lorsque la start-ups atteint trois ans. Dans ce contexte, la définition ou la redéfinition du modèle d'affaires, la commercialisation et l'établissement de la stratégie d'internationalisation, semblent être les défis les plus importants rencontrés par les start-ups et les PME régionales innovantes en Languedoc-Roussillon.

g) Rôle des institutions publiques et privées dans le financement des PME en Languedoc-Roussillon

La France est un pays avec une forte tradition de gestion de la *res publica* et d'engagement de la société civile, et profite également d'un secteur financier sain et développé.

Ce contexte permet aux entreprises de s'appuyer sur un large réseau d'acteurs et d'initiatives visant à soutenir les entreprises. Ces initiatives et acteurs interagissent et se complètent mutuellement, couvrant toutes les étapes du cycle de vie des entreprises. Néanmoins, bien que l'offre rassemble un large éventail de services allant du mentorat à la conception des produits, les PME indiquent cependant souvent une certaine carence d'informations sur les services et une relative lisibilité de l'offre.

Les différentes parties prenantes interviewées dans le cadre de cette étude soulignent qu'une interaction constructive entre les acteurs et la mobilisation de fonds publics et privés sont essentiels pour améliorer l'accès des PME au financement, qu'elles soient innovantes ou non, et aussi pour assurer la pérennité des institutions qui soutiennent les PME telles que les organisations de microfinance.

Parmi leurs objectifs, ces réseaux publics et privés ont exprimé le besoin d'améliorer l'accès à l'information des PME et de faciliter la connaissance des PME des instruments financiers disponibles et des modalités administratives pour y accéder.

Comme déjà mentionné, et malgré la volonté d'améliorer l'accès des PME à l'information concernant les instruments de financement et de soutien existants, les entretiens réalisés et les résultats de l'enquête en ligne ont révélé que les PME ont une appréciation mitigée de l'accessibilité et de la transparence de l'information lors de la recherche de financement.

En effet, selon l'enquête en ligne, moins de 20% des PME régionales (17.5%) se sentaient soutenues par la Région dans leur recherche de financement dans la période 2011-2013, et moins de 10% d'entre elles (7.2%) par l'État. Comme souligné par les représentants des PME, cette perception peut parfois induire les PME à l'abandon de la recherche de financement, et, par conséquent, à l'abandon de leurs projets de développement.

Pour y remédier, plusieurs services existent aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional. Ils peuvent prendre la forme de services déconcentrés de en région : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi-

DIRECCTE). Ces acteurs peuvent concevoir des instruments financiers et / ou soutenir l'action d'autres intermédiaires.

En outre l'administration centrale alloue des ressources destinées aux acteurs non-étatiques qui financent et accompagnent les PME tels que l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), le réseau France Active, le réseau France Initiative, le Réseau Entreprendre. Ils offrent aux PME des micro-prêts, des prêts sans intérêt, des prêts d'honneur, des produits de participations et des garanties. La coordination de ces acteurs constitue un bon exemple de synergies entre expertises privée et publique aux niveaux national et régional.

D'autres efforts pour rapprocher le secteur public et privé dans le soutien accordé aux PME ont abouti à la récente constitution d'une banque publique d'investissement, Bpifrance. Cette institution a été créée en juin 2013 par l'Etat français via la fusion d'OSEO, la Caisse des Dépôts et Consignations - Entreprises (CDC-Entreprises), et des fonds régionaux appelés Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). La banque est financée par l'Etat, des banques commerciales et d'autres investisseurs privés. Elle a pour mission de : promouvoir des instruments financiers destinés aux PME, d'interagir avec les acteurs mentionnés ci-dessus et coopérer avec les banques commerciales pour le financement des PME.

La présence d'une société civile très active s'exprime souvent à travers les organisations professionnelles. Ainsi les PME sont représentées par des organisations professionnelles dédiées offrant un soutien à leurs membres. Ces organisations sont appelées en France Chambres Consulaires (organisations de représentation des entreprises comme, par exemple la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat) présentes aux niveaux communal, départemental et régional. Ils fournissent divers services comme de la formation, de l'aide au financement de projets, du soutien pour l'évaluation des besoins de financement et de la mise en relation avec les acteurs pertinents aux niveaux régional, national et international. Les organisations patronales (Mouvement des entreprises de France - MEDEF, Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises - CGPME et Union Professionnelle Artisanale - UPA) fournissent, quant à elles, des services d'accompagnement pour les entrepreneurs qui souhaitent accéder à la formation (notamment dans la gestion et la comptabilité) et les rapprochent des financeurs : essentiellement les banques et les investisseurs en capital.

L'ensemble de ces organisations coopèrent par ailleurs dans le cadre des initiatives collectives lancées par la Région, comme, par exemple : les filières AGIR qui coordonnent les activités de d'acteurs évoluant dans un même secteur ; les actions de soutien au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, à l'image de REALIS ; le programme VISA des Chambres des Métiers et de l'Artisanat en coordination avec le programme PACTE en vue de faciliter l'accompagnement des micro-entreprises dans leur accès au financement bancaire ; ou encore le développement d'une plateforme unique de financement proposée par la Fédération bancaire française (<http://2clics-pro.fr>)²⁶⁰, pour ne citer que les exemples les plus significatifs. Des initiatives régionales émergent également dans le domaine du financement participatif. La branche régionale de l'ADIE, par

²⁶⁰ Il est à noter que la plateforme 2clics-pro.fr n'a pas vocation à être exhaustive quant à l'offre de financement disponible en région Languedoc-Roussillon. Ce n'est en effet pas l'objectif de la Fédération Régionale des Banques.

exemple, coopère avec la plateforme de financement participatif Ulule afin de collecter des fonds pour soutenir des opérations de microfinance dans le département de l'Hérault. En parallèle, Initiative Languedoc-Roussillon considère actuellement le développement et la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations. Enfin, le réseau régional de Business Angels Méliès collabore avec la plateforme de financement participatif Wiseed pour apporter du soutien et un accompagnement aux PME bénéficiant d'un financement en fonds propres de la part de la plateforme.

Afin de mettre en évidence les interactions entre certains des acteurs mentionnés ci-dessus, le tableau suivant présente les sources de financement des principales entités impliquées dans le financement des PME en France dans son ensemble, et en Languedoc-Roussillon en particulier.

Tableau 110 : Sources de financement pour les principales entités engagées dans le financement des PME en France et en Languedoc-Roussillon

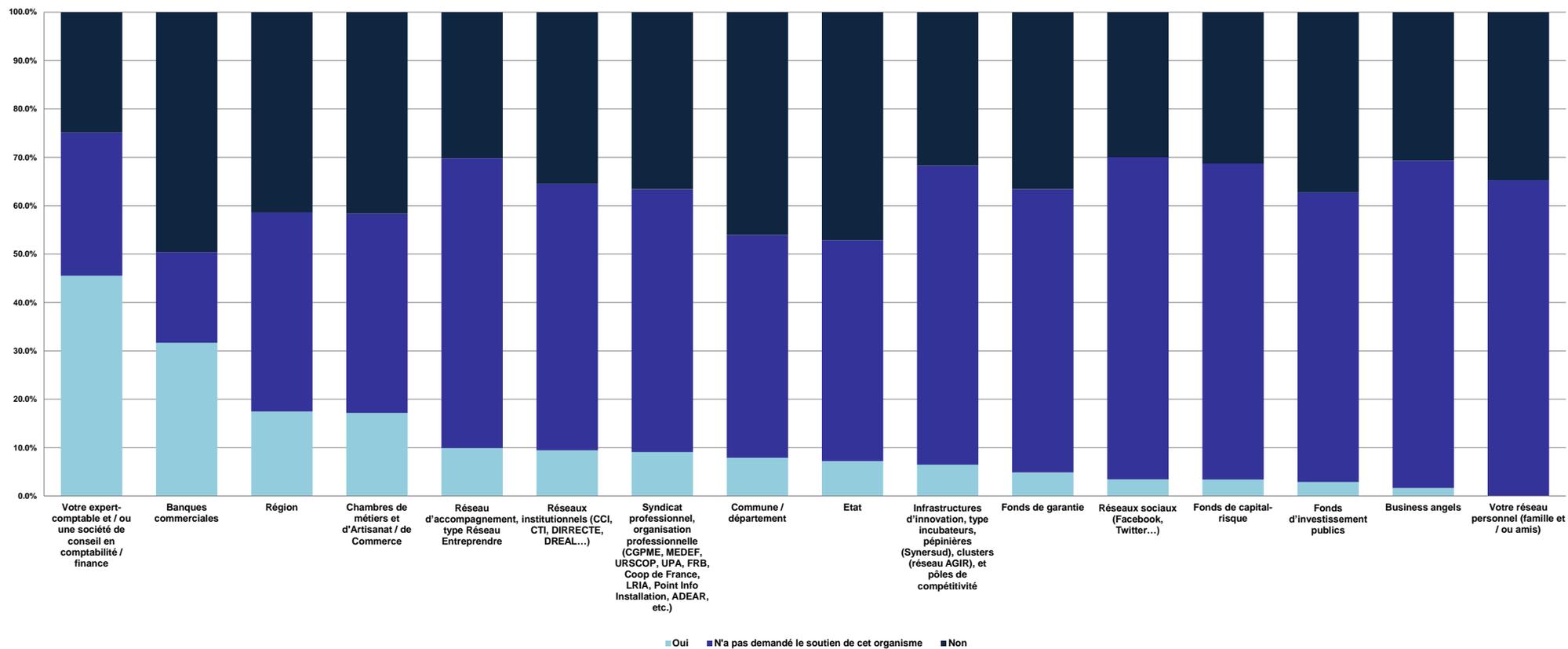
Acteurs Sources de financement	ADIE France	ADIE Languedoc-Roussillon	Initiative France	Initiative Languedoc-Roussillon	France Active	AIRDIE	Réseau Entreprendre	Bpifrance (ensemble du groupe)	Bpifrance Financement (Institut de crédit, précédemment OSEO)
Communes et inter-communes	✓		✓	✓	✓				
Conseils Régionaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Conseils Généraux (départements)	✓		✓	✓	✓				
Caisse des Dépôts et Consignations (Banque de Développement Française)	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓
Chambres consulaires			✓						
Agences françaises de développement									✓
Autres sources nationales	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓
Europe (FEDER ou FSE)	✓		✓	✓	✓				
Banques	✓		✓	✓	✓				✓
Entreprises	✓		✓	✓	✓				✓
Fondations	✓		✓						
Associations	✓		✓						
Ressources propres	✓	✓					✓		
Autre			✓	✓	✓				

Source : ADIE, Initiative France, Réseau Entreprendre, Bpifrance, Analyse PwC, 2014.

Malgré le large éventail des acteurs mentionnés ci-dessus, les PME en Languedoc-Roussillon ne semblent s'appuyer dans la recherche de financement que sur un nombre restreint des acteurs mentionnés. Les résultats de l'enquête en ligne menée indiquent en effet que les PME, sur la période 2011-2013, se sont senties principalement soutenues par leurs comptables, les banques commerciales, la Région et les Chambres Consulaires. Parmi ces acteurs, seuls les experts

comptables sont perçus comme un appui efficace (selon 45.5% des PME régionales). Les entrepreneurs déclarent en effet ne pas se sentir suffisamment soutenus par les banques commerciales : 49.6% d'entre eux ont une perception négative de leurs relations avec les banques contre 31.7% déclarant avoir eu une expérience positive. Pareillement, en ce qui concerne les acteurs publics, l'Etat, les communes et les départements sont également perçus comme peu présents dans l'élaboration de réponses adaptées aux besoins de financement des entreprises. Seules 17.5% des PME interrogées se sentent soutenues par la Région et 41.4% d'entre elles ont une perception plutôt négative de l'appui de la Région dans leur accès au financement.

Figure 96 : Sentiment de soutien par divers acteurs des PME en Languedoc-Roussillon²⁶¹



Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Languedoc-Roussillon, 2014.

²⁶¹ Nombre de PME ayant répondu à la question: 489.

Annexe 3 – Note sur la méthode d'échantillonnage de l'enquête en ligne

L'enquête en ligne a été conduite en Languedoc-Roussillon où il existe 220,846 Petites et Moyennes Entreprises (INSEE, Données au 1^{er} janvier 2012).

Le paysage des PME en Languedoc-Roussillon a été analysé et stratifié en fonction de deux dimensions:

- Le secteur, au moyen de la classification NACE rev.2 ; et
- La taille de l'entreprise (micro-entreprises, petites entreprises, et entreprises de taille moyenne), à partir des données INSEE au 1^{er} janvier 2012.

A partir de cette stratification, un échantillon approprié de PME de la région Languedoc-Roussillon a été identifié au moyen des bases de données du Bureau Van Dijke et de Diane.

L'échantillon a par la suite été complété grâce aux informations fournies par :

- L'ADIE ;
- L'AIRDIE ;
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Béziers ;
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Carcassonne ;
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nîmes ;
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Montpellier ;
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Pyrénées Orientales ;
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Sète ;
- La Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, comprenant une liste de toutes les Chambres des Métiers et de l'Artisanat de tous les départements de la région ;
- Les coopératives agricoles et sociétés coopératives viticoles ;
- Le secteur de la sylviculture ;
- Languedoc-Roussillon Industries Agro-alimentaires (LRIA) ;
- SORIDEC ; et
- La liste utilisée pour envoyer la lettre M aux PME de la région.

Au total 37,000 invitations à participer à l'enquête en ligne ont été envoyées. 513 PME ont apporté des réponses valides, ce qui est en accord avec les attentes d'une enquête en ligne adressée à des entreprises.

Le questionnaire utilisé pour l'enquête en ligne comprenait 22 questions. Il est présenté en Annexe 9. L'enquête en ligne a été lancée le 12 juin 2014 et s'est clôturée le 08 septembre 2014.

Les réponses des PME ont été suivies avec précaution et l'enquête a été clôturée quand la population de répondants a atteint un niveau de représentativité suffisant par dimension (secteur et taille) ; avec un degré de liberté suffisant pour réaliser une analyse statistique pertinente.

Le Tableau 111 ci-dessous présente la distribution des réponses collectées lors de l'enquête en ligne en Languedoc-Roussillon. Il détaille ainsi :

- Le nombre de PME par taille d'entreprise, par département et par secteur au niveau régional. Les pourcentages respectifs de chacun de ces ensembles par rapport à la population totale de PME en Languedoc-Roussillon sont également indiqués.
- Le nombre de PME qui ont répondu à l'enquête en ligne (les répondants) par taille d'entreprise, par département et par secteur. Les pourcentages respectifs de chaque ensemble sont également indiqués.

Tableau 111 : Distribution des PME en Languedoc-Roussillon et distribution des répondants à l'enquête en ligne conduite pour la présente étude AFMA

	Population des PME en Languedoc-Roussillon		Répondants	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Taille de l'entreprise				
<i>Micro-entreprises</i>	212,739	96.3%	415	80.9%
<i>Petites entreprises</i>	6,839	3.1%	84	16.4%
<i>Entreprises de taille moyenne</i>	1,268	0.6%	14	2.7%
Département				
<i>Aude</i>	31,721	14.4%	67	13.1%
<i>Gard</i>	53,243	24.1%	112	21.8%
<i>Hérault</i>	91,321	41.4%	221	43.1%
<i>Lozère</i>	8,115	3.7%	13	2.5%
<i>Pyrénées-Orientales</i>	36,446	16.5%	100	19.5%
Secteur				
<i>A AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE</i>	41,752	18.9%	22	7.6%
<i>B INDUSTRIES EXTRACTIVES</i>	116	0.1%	1	0.2%
<i>C INDUSTRIE MANUFACTURIERE</i>	9,238	4.2%	26+17	5.1%
<i>D PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNE</i>	1,231	0.6%	4	0.8%
<i>E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION</i>	445	0.2%	8	1.6%
<i>F CONSTRUCTION</i>	27,834	12.6%	105	20.5%
<i>G COMMERCE ; REPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES</i>	36,584	16.6%	72	14.0%
<i>H TRANSPORT ET ENTREPOSAGE</i>	2,985	1.4%	11	2.1%
<i>I HEBERGEMENT ET RESTAURATION</i>	13,662	6.2%	54	10.5%
<i>J INFORMATION ET COMMUNICATION</i>	4,052	1.8%	22	4.3%
<i>K ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE</i>	4,303	1.9%	5	1.0%
<i>L ACTIVITES IMMOBILIERES</i>	9,467	4.3%	11	2.1%
<i>M ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</i>	16,316	7.4%	35	6.8%
<i>N ACTIVITES DE SERVICES, ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN</i>	7,744	3.5%	11	2.1%
<i>P ENSEIGNEMENT</i>	5,395	2.4%	6	1.2%

	Population des PME en Languedoc-Roussillon		Répondants	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Q SANTE HUMAINE ET ACTION SOCIALE	21,864	9.9%	10	1.9%
R ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	5,137	2.3%	12	2.3%
S AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	12,721	5.8%	81	15.8%

Source : INSEE, PwC, 2014.

Comme détaillé dans le Tableau 111 ci-dessus, l'échantillon de PME ayant répondu à l'enquête en ligne en Languedoc-Roussillon est statistiquement représentatif. Les différences avec la population de PME de la région telle que présentée par les données de l'INSEE (tant en termes de catégories de taille de PME que de secteurs d'activité) n'ont pas vocation à biaiser l'analyse conduite dans la présente étude AFMA ; et ce en dépit du fait que certaines dimensions (tailles ou secteurs) soient sur-représentées ou sous-représentées dans l'échantillon de répondants.

En effet, la représentativité de la population de répondants par rapport à la population de PME de la région doit être considérée au regard de l'ensemble des PME ayant répondu (et non par catégorie de taille ou par secteur pris individuellement). Partant de cette représentativité proche de la population de PME selon les données de l'INSEE, des analyses par catégorie de taille de PME comme celles conduites dans les Sections 7.5, 7.6 et 7.7 sont possibles.

De plus, la quantification de la demande et l'analyse des gaps de financement ont été conduites pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne prises ensemble. Ceci a été opéré afin de disposer d'une population de PME plus large et dont les besoins de financement et les difficultés rencontrées ne sont pas fortement éloignées ; comme en témoignent les analyses conduites en Sections 7.6 et 7.7.

Afin de disposer de cette population de répondants, les réponses des PME à l'enquête en ligne ont été suivies avec précaution et l'enquête a été clôturée quand la population de répondants a atteint un niveau de représentativité suffisant par dimension (c'est-à-dire par catégorie de taille et par secteur) ; avec un degré de liberté suffisant pour réaliser une analyse statistique pertinente.

Annexe 4 – Présentation détaillée de la méthodologie utilisée pour quantifier la demande de financement

La présente annexe détaille les principales étapes de la méthodologie utilisée dans la présente étude AFMA pour calculer la demande de financement. Comme expliqué en Sections 7.4 et 7.5, les produits financiers sont analysés pour deux catégories de taille de PME de la manière suivante :

- Les micro-entreprises. L'analyse est effectuée pour quatre produits financiers : les prêts à court-terme, les prêts à moyen et long-terme, le crédit-bail et la microfinance. La demande pour les produits de microfinance a été estimée pour les micro-entreprises existantes et les micro-entreprises potentielles ; et
- Les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne prises ensemble. L'analyse regroupe ces deux catégories de taille de PME afin, d'une part, de disposer d'une base de répondants suffisante, et, d'autre part, parce que les données suggèrent de faibles différences entre les deux catégories de taille de PME. Trois produits financiers sont considérés pour ce groupe de PME : les prêts à court-terme, les prêts à moyen et long-terme et le crédit-bail.

La demande de financement en fonds propres a été calculée différemment et a été appliquée à l'ensemble de la population de PME dans la région, comme présenté en Section 7.9.

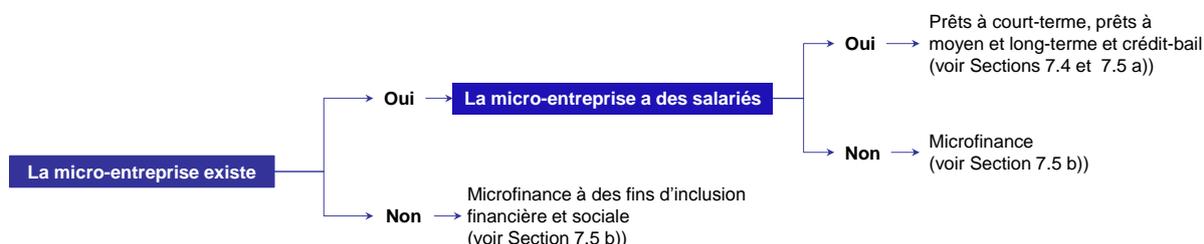
Pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne, la population entière de ces entreprises a été utilisée (sur base des données de l'INSEE au 1^{er} janvier 2012), soit : 6,839 petites entreprises et 1,268 entreprises de taille moyenne en Languedoc-Roussillon.

Pour les micro-entreprises, la population a été corrigée afin d'en améliorer l'analyse :

- Tout d'abord, la demande de produits de microfinance à des fins d'inclusion sociale et financière n'a été considérée que pour les micro-entreprises n'existant pas encore (les micro-entreprises potentielles). La microfinance à des fins d'inclusion sociale et financière peut en effet être considérée comme n'intéressant qu'exclusivement les personnes qui sont actuellement en situation de précarité, en situation d'exclusion sociale et pouvant être amenées à démarrer leur entreprise si elles se sentent mieux soutenues financièrement. Les PME existantes (y compris les micro-entreprises) n'auraient pas besoin d'un tel type de financement puisque leurs entreprises sont déjà établies et que leurs propriétaires/managers ne sont pas exclus socialement. Deux approches ont été utilisées afin d'estimer cette demande particulière de microfinance à des fins d'inclusion financière et sociale. Ces approches sont détaillées en section 7.5 b) ;
- Deuxièmement, seules les micro-entreprises sans salarié ont été prises en compte pour estimer la demande de produits de microfinance pour les entreprises existantes ; et
- Troisièmement, la population de micro-entreprises avec salariés a été corrigée pour calculer la demande des trois autres produits financiers, à savoir : les prêts à court-terme, les prêts à moyen et long-terme et le crédit-bail.

Cette catégorisation utilisée pour quantifier la demande de produits financiers des micro-entreprises est illustrée dans la Figure 97 ci-dessous.

Figure 97 : Catégorisation utilisée pour quantifier la demande de produits financiers des micro-entreprises



Source : Analyse PwC, 2014.

La demande pour les prêts à court-terme, les prêts à moyen et long-terme ainsi que le crédit-bail est estimée de la même manière pour les micro-entreprises avec salariés d’une part et pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne d’autre part.

L’exemple du calcul de la demande des micro-entreprises pour les prêts à court-terme est décrit dans les paragraphes suivants afin d’illustrer les principales étapes de la méthodologie (comme expliqué dans l’encadré 1 en Section 7.4). La Figure 98 ci-dessous indique la manière dont la population de micro-entreprises considérée a été estimée pour le calcul. Puisque les micro-entreprises sans salarié (soit 160,300 micro-entreprises) ont de faibles chiffres d’affaires et ont peu de chances d’être financées par les banques commerciales, elles sont uniquement prises en considération pour la microfinance et non pour les prêts à court-terme. Après soustraction, 52,439 micro-entreprises constituent la population considérée pour cette taille de PME pour les produits de dette et le crédit-bail.

Figure 98 : Exemple détaillé de la méthodologie utilisée pour estimer la population de micro-entreprises utilisée pour quantifier la demande de produits de dette et de crédit-bail



Source : INSEE, Censur 2011, Analyse PwC, 2014.

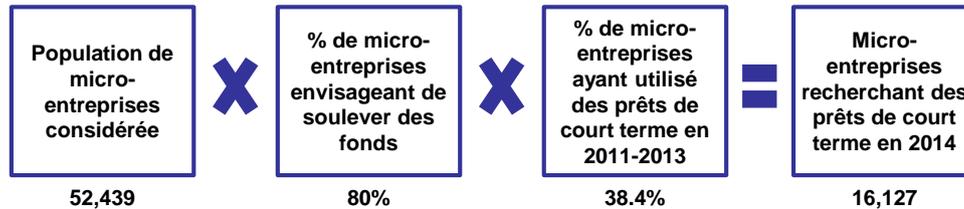
Cette population de micro-entreprises est considérée comme pouvant éventuellement rechercher un financement. Deux étapes supplémentaires ont été effectuées pour estimer le nombre de micro-entreprises pouvant être à la recherche de prêts à court-terme en 2014, comme le montre la Figure 99 ci-dessous :

- Selon les études et enquêtes existantes, au cours d’une année donnée, environ 20% des entreprises ne sont pas à la recherche de financement en France (APCE, INSEE, 2010). Ce pourcentage a été soustrait à la population calculée précédemment ; et

- Afin de connaître le nombre de micro-entreprises au sein de cette population qui recherchaient des prêts à court-terme en 2014, la population de micro-entreprises qui a utilisé ce financement au cours de la période 2011-2013 a été utilisée comme référence.

Ces deux étapes sont représentées dans la Figure 99 ci-dessous.

Figure 99 : Exemple détaillé de la méthodologie utilisée pour estimer la population de micro-entreprises à prendre en compte pour quantifier la demande de prêts à court-terme



Source : INSEE, APCE, Analyse PwC, 2014.

Le nombre de micro-entreprises obtenu (16,127) est une estimation du nombre de micro-entreprises qui rechercheraient un financement sous forme de prêt à court-terme en région Languedoc-Roussillon en 2014. Ce nombre est multiplié par le montant moyen d'un prêt à court-terme qui serait recherché par une seule micro-entreprise en Languedoc-Roussillon en 2014. Ce montant est tiré des résultats de l'enquête en ligne adressée aux PME en Languedoc-Roussillon. Ce montant moyen s'élève à EUR 20,161.

Ce calcul est décrit dans la Figure 100 ci-dessous.

Figure 100 : Exemple détaillé de l'estimation du volume total potentiel de la demande de prêts à court-terme pour les micro-entreprises



Source : Analyse PwC, 2014.

Le résultat obtenu est le volume total de la demande potentielle de prêts à court-terme recherché par les micro-entreprises en Languedoc-Roussillon en 2014 (EUR 325m). Une variation de -5% et +5% a été appliquée sur ce volume pour prendre en compte la fluctuation potentielle de la demande en 2014 (EUR 309m et EUR 341m).

Dans cette illustration, la demande de prêts à court-terme exprimée par les micro-entreprises représente EUR 309m à l'extrémité inférieure de l'intervalle estimé et EUR 341m à l'extrémité supérieure de ce même intervalle. La même méthode de calcul a été utilisée pour les prêts à moyen et long-terme et pour les produits de crédit-bail. Ces calculs sont réalisés pour les micro-entreprises avec salariés d'une part, et pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne prises ensemble d'autre part.

Annexe 5 – Bibliographie

- ADIE (2014). Etude d'impact de l'action ADIE en Languedoc-Roussillon.
- ADIE (2011). Stratégie et plan d'action de l'ADIE, 2012-2014.
- AFIC (2014). Les chiffres clés du capital-investissement en région.
- Agence française pour les investissements internationaux (2014). Rapport Annuel 2013 [online]. http://www.invest-in-france.org/Medias/Publications/2533/140506_RAPPORT_ANNUEL_2013_Web.pdf
- Agreste-Languedoc-Roussillon (2011). Données-Languedoc-Roussillon.
- Agreste-Languedoc-Roussillon (2011). Etat des lieux et évolutions de la sphère agro-alimentaire du Languedoc-Roussillon de 1997 à 2009.
- Agreste-Languedoc-Roussillon (2013). L'emploi agricole en Languedoc-Roussillon en 2012.
- Agreste-Languedoc-Roussillon (2014). Indicateurs de Revenu 2013.
- APCE (2014). La création d'entreprise de janvier à décembre 2013 par région et département.
- AxLR (2014). Rapport Annuel 2013.
- Banque de France (2012). La mobilisation de créances commerciales sur la France : l'affacturage. In: Référentiel des Financements des Entreprises, Paper No. 422.
- Banque de France (2013). Enquête trimestrielle auprès des PME et ETI sur leur accès au crédit en France. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). Financement des micro-entreprises. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). France : évolution des crédits à l'économie. In: L'environnement économique et financier.
- Banque de France (2013). La situation financière des entreprises. In: Observatoire des entreprises, pp. 1-5.
- Banque de France (2013). Le coût du crédit aux entreprises. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). Le crédit-bail et les autres techniques de financement apparentés. In: Référentiel des Financements des Entreprises, Paper No. 415.
- Banque de France (2013). Le financement des PME en France. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). Les crédits aux entreprises. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). Les défaillances d'entreprises. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). Les produits de l'assurance-crédit. In: Référentiel des Financements des Entreprises, Paper No. 701.
- Banque de France (2013). Taux de rémunération des dépôts bancaires. In: Stat Info.
- Banque de France (2014). Le coût du crédit aux entreprises. In: Stat Info.

- Banque de France (2014). Taux de rémunération des dépôts bancaires – France. In: Stat Info.
- Conseil Régional du Languedoc-Roussillon (2013). Rapport d'exécution du Programme Opérationnel FEDER pour 2013.
- Conseil Régional du Languedoc-Roussillon (2014). Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.
- Conseil Régional du Languedoc-Roussillon (2014). Programme de développement rural FEADER 2014-2020 du Languedoc-Roussillon.
- COPIE (Community of Practice on Inclusive Entrepreneurship) (2012). Thematic group "Access to finance": Designing microfinance operations in the EU, A manual on how to build and implement microfinance support programmes using the ESF.
- Directe (2013). Chiffres clés Languedoc-Roussillon.
- DRAAF-Languedoc-Roussillon (2014). Bilan annuel 2013.
- European Commission (2013). 2013 SMEs' Access to Finance survey. Analytical Report, November 2013.
- European Court of Auditors (2012). Financial Instruments for SMEs co-financed by The European Regional Development Fund. Special report No.2. Pursuant to Article 287(4), second subparagraph, TFEU.
- European Investment Fund (2009). Executive Summaries of Evaluations Studies on SME Access to Finance in EU Member States/Regions carried out by EIF in the Context of the JEREMIE (JOINT EUROPEAN RESOURCES FOR MICRO TO MEDIUM ENTERPRISES) Initiative from 2006 to 2008. 1 March.
- European Investment Fund (2012). Guidelines for SME Access to Finance Market Assessments. April 2014.
- European Investment Fund (2014). Guidelines for SME Access to Finance Market Assessments (GAFMA). Working Paper 2014/22.
- European Microfinance Network (2014). Annual Report 2013.
- EVCA (The European Private Equity and Venture Capital Association) (2012). Europe and Country yearbook. [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/finance/data/enterprise-finance-index/downloads/data/dffi/vent/\[vent_invest_seed_startup_en.xlsx](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/finance/data/enterprise-finance-index/downloads/data/dffi/vent/[vent_invest_seed_startup_en.xlsx)
- European Venture Capital Association (EVCA) (2014). 2013 European Private Equity Activity Statistics on Fundraising Investments & Divestments.
- IGF (Inspection Générale des finances) (2012). Synthèse des possibilités de développement et de modernisation de la couverture du poste clients par les entreprises.
- MicroBank de "la Caixa" (2013). The impact of microcredits report 2013.
- Ordonnance n° 2014-559 du 30 mai 2014 relative au financement participatif. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029008408>
- Traversaz C. (2013). Banque de France, In: interview of December, 16, 2013. Discussion Paper.
- Tranferts LR (2013). Rapport Annuel 2012.
- Tronquoy F. (2013). Le financement des équipements pour l'entreprise. In: XERFI 700.

Annexe 6 – Liste des entretiens

Les parties prenantes interviewées pour la présente étude AFMA en Languedoc-Roussillon sont présentées dans le Tableau 112 suivant.

Tableau 112 : Parties prenantes interviewées pour l'étude AFMA en Languedoc-Roussillon

Groupe	Institutions interviewées
Banque centrale	Banque de France
Banques privées	Banque Populaire du Sud Languedoc-Roussillon
	BNP Paribas
	Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon
	CIC
	Comité régional des banques et Fédération Bancaire Française (par l'interview avec le CIC)
	Crédit Agricole
Banque publique	Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)
Business Angels	MELIES Business Angels
Opérateurs de fonds propres	CREALIA
	JEREMIE Languedoc-Roussillon (par l'interview avec Soridec)
	Pyrénées-Roussillon investissement
	SORIDEC
Opérateurs de microfinance	ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) Languedoc-Roussillon
	AIRDIE Languedoc-Roussillon - France Active
	Initiative Languedoc-Roussillon
	Réseau Entreprendre Languedoc-Roussillon
Organisations professionnelles	CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises) Languedoc-Roussillon
	URSCOP (Union Régionale des SCOP)
Représentants des Chambres consulaires	CCIR (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie) Languedoc-Roussillon
	CRA (Chambre Régionale d'Agriculture)
	CRMA (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
Réseaux d'expertise comptable	Centre de Gestion Agréé l'Artisanat du Languedoc-Roussillon
	CER Languedoc-Roussillon
Services de l'Etat en région	DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) Languedoc-Roussillon
Services régionaux	Conseil Régional du Languedoc-Roussillon
Société d'Accélération de Transfert de Technologie	SATT AxLR

Source : PwC, 2014.

Les minutes des entretiens conduits pour la présente étude AFMA en Languedoc-Roussillon sont présentées dans un document séparé.

En parallèle de ces entretiens individuels, quatre ateliers ont été conduits avec les parties prenantes suivantes :

- Pôles de compétitivité, où 9 entités étaient représentées :
 - DERBI ;
 - Eurobiomed ;
 - Optitec ;
 - Pôle Eau ;
 - Pôle Mer ;
 - Pôle Risques ;
 - Qualiméditerranée ;
 - Swelia (une association d'entreprises non considérées comme un pôle de compétitivité) ; et
 - Trimatec.

- Les acteurs soutenant le secteur de l'innovation, où 5 entités étaient représentées :
 - Cap Omega ;
 - Languedoc-Roussillon Incubation ;
 - Languedoc-Roussillon Sport, Emploi, Tourisme ;
 - SYNERSUD/CREALIA ; et
 - Transferts LR.

Le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon était également présent.

- Les secteurs agricole et agro-alimentaire, où 6 entités étaient représentées :
 - Cave Anne de Joyeuse / Limoux ;
 - CER France Gard ;
 - Coopérative de France Languedoc-Roussillon ;
 - Coopérative Teraneo ;
 - Fédération Fruits et Légumes Languedoc-Roussillon ; et
 - TVD (Société Coopérative Agricole Terroirs de la Voie Domitienne).

Le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon était également présent.

- Les associations fondées autour des contrats AGIR, où 4 entités étaient représentées :
 - Diam Bouchage/Vinseo ;
 - Languedoc-Roussillon Industries Agro-alimentaires (LRIA) ;
 - LeadeR ; et
 - Swelia.

Le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon était également présent.

Des entretiens avec les Directions du Conseil Régional ayant des actions relatives à l'accès au financement des PME ont également été conduits, à savoir :

- La Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- La Direction de l'Environnement ;
- La Direction de la Ruralité, de l'Agriculture et de l'Economie Littorale ;
- La Direction des Politiques Internationales Européennes et Contractuelles ;

- La Direction du Développement des Entreprises ; et
- La Direction du Tourisme.

Annexe 7 – Glossaire

Autorité de Gestion (AG)	Autorité de Gestion, telle que défini par la réglementation communautaire des Fonds Structurels.
Cadre Stratégique Commun (CSC)	Cadre Stratégique Commun qui transpose les objectifs et les cibles de la stratégie de l'UE pour une croissance intelligente, durable et inclusive (Stratégie Europe 2020) en actions clés pour les fonds relevant de ce CSC (aussi appelés Fonds ESI).
Caution	Un engagement de garantie offert par un tiers appelé le « garant » qui s'engage à la dette d'un emprunteur lorsque ce dernier ne peut pas payer. Le garant est tenu de couvrir toute insuffisance ou défaut portant sur la dette de l'emprunteur aux termes et conditions stipulés dans l'accord entre le garant, le prêteur, et / ou l'emprunteur.
Evaluation ex-ante	Identifie les « défaillances du marché, les situations d'investissement non optimales et les besoins d'investissement » comme établi en vertu de l'article 37 du règlement n°1303/2013. Les États Membres / Autorités de Gestion sont tenus de procéder à des évaluations <i>ex-ante</i> , avant de développer des Instruments Financiers pour la période de programmation 2014-2020. Ces évaluations comprennent notamment : une justification / ajout au regard des lacunes existantes du marché ainsi que de l'offre / de la demande de financement actuelle, l'identification d'une participation potentielle du secteur privé, le ciblage de bénéficiaires finaux, ainsi que la définition des produits financiers proposés et des indicateurs de suivi.
Fonds CSC	Fonds du Cadre Stratégique Commun pour la période de programmation 2014-2020. Ces fonds comprennent : le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds de Cohésion (FC), le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Feader), le futur Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Ils sont également appelés collectivement les Fonds Structurels et d'Investissement Européens (Fonds ESI).
Fonds de Participation	Fonds de Participation, tel que défini à l'article 44 du règlement (CE) n°1083/2006 et ses amendements. Il s'agit d'un fonds mis en place pour investir dans plusieurs fonds d'actions, fonds de garantie, fonds de prêts ou d'autres systèmes d'incitation qui apportent des fonds propres, des prêts, des garanties pour des investissements, ou des instruments équivalents pour les PME.
Fonds spécifiques	Dans le cadre de l'initiative JEREMIE, il se réfère à des prêts, des garanties ou des fonds de capitaux propres / à risque qui investissent dans des entreprises.
GAFMA	« Lignes directrices pour les évaluations de l'accès au financement des PME ». Il s'agit d'une boîte à outils méthodologique élaborée par le Fonds Européen d'Investissement destinées à être utilisée dans la préparation des évaluations de marché visant à identifier les défaillances de marché, les situations d'investissement non optimales et les besoins d'investissement des PME.

IF	Instruments Financiers pour la période de programmation 2014-2020 établie conformément à l'article 37 du règlement n°1303/2013.
IIF	Instruments d'Ingénierie Financière développés au cours de la période de programmation 2007-2013, et établis en vertu de l'article 44 du règlement (CE) n°1083/2006 et ses amendements.
JEREMIE	« <i>Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises</i> » (Ressources européennes communes pour les petites et moyennes entreprises). Il s'agit d'une initiative de la Commission Européenne élaborée en collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement qui favorise l'utilisation d'Instruments Financiers en vue d'améliorer l'accès au financement des PME par l'intermédiaire des Fonds Structurels européens.
Objectifs Thématiques	Objectifs pris en charge par chaque Fonds ESI conformément à sa mission de contribuer à la stratégie de l'Union Européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive (Stratégie Europe 2020) (voir l'article 9 du règlement portant dispositions communes, règlement n°1303/2013.).
Programme Opérationnel (PO)	Programme Opérationnel tel que visé par la troisième partie du règlement portant dispositions communes (règlement n°1303/2013), le règlement FEAMP, et le « Programme de Développement Rural » tel que mentionné dans le règlement FEADER. Il s'agit d'un document approuvé par la Commission Européenne comprenant un ensemble de priorités. Ces priorités peuvent mettre à profit des Fonds ESI et être mis en œuvre via des Instruments Financiers.

Annexe 8 – Liste des indicateurs utilisés pour l'étude AFMA

Indicateurs utilisés dans l'étude AFMA en Languedoc-Roussillon

Indicateur	Définition	Source	Analyse
Indicateurs macroéconomiques			
PIB	Produit Intérieur Brut	INSEE 2014	Analyse historique
PIB par habitant	Produit Intérieur Brut divisé par la population totale	Eurostat 2012	Analyse comparative
Taux de croissance réel du PIB	Variation du PIB sur un an ajusté pour tenir compte des variations de prix	Eurostat 2012/13	Analyse historique
Inflation (IPCH)	Indice comparable des prix de consommation produit par chaque Etat Membre de l'UE selon le règlement 2494/95 du Conseil.	Eurostat 2014	Analyse prévisionnelle
Indicateurs de marché			
Encours de prêts aux SNF	Encours de prêts aux SNF domiciliées en Languedoc-Roussillon	Banque de France 2014	Analyse comparative Analyse de gap
Encours de prêts aux PME	Encours de prêts aux PME domiciliées en Languedoc-Roussillon	Banque de France 2014	Analyse comparative Analyse de gap
Prêts aux SNF en % du PIB	Prêts accordés aux SNF en pourcentage du PIB	Eurostat 2012	Analyse comparative
Taux d'intérêts sur les prêts	Taux d'intérêts sur les produits de prêts jusqu'à EUR 1m dans la zone euro	Commission Européenne 2013	Analyse comparative
Taux d'intérêts sur les découverts	Taux d'intérêts sur les découverts dans la zone euro	Commission Européenne 2013	Analyse comparative
Volume des garanties fournies	Volume des garanties fournies par produit et par PME	Etats financiers 2013 des institutions de crédit	Analyse historique Analyse comparative
Indicateurs sociaux			
Population	Population	INSEE 2014	Analyse historique Analyse comparative
Age moyen de la population en Languedoc-Roussillon	Age moyen de la population de la région	INSEE 2014	Analyse historique Analyse comparative
Emploi et taux de chômage	Population active (population non active) divisée par la population en âge de travailler	INSEE 2014	Analyse historique Analyse comparative
Population active dans les PME	Proportion de la population active employée par les PME	INSEE 2014	Analyse comparative
Population ayant atteint le niveau d'éducation le plus élevé (par niveau d'éducation)	Population âgée de 15 ans et plus disposant du niveau d'éducation validé le plus élevé	Eurostat 2012	Analyse comparative
Etudiants de l'enseignement supérieur	Nombre d'étudiants scolarisés dans des institutions d'enseignement supérieur selon différents domaines de spécialisation	Eurostat 2012	Analyse historique Analyse comparative
Population en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par	Part de la population en situation de risque de pauvreté au sein de la population totale	Eurostat 2013	Analyse historique

Indicateur	Définition	Source	Analyse
âge et sexe			

Source : PwC, 2014.

Annexe 9 – Questionnaire pour l'enquête en ligne

Questionnaire: Amélioration de l'accès au financement des PME en Languedoc-Roussillon

1. Dans quel département se situe l'activité principale de votre entreprise ?* (Merci de sélectionner parmi la liste suivante) * Champ obligatoire

- Aude
- Gard
- Hérault
- Lozère
- Pyrénées-Orientales

2. A quel secteur se rattache votre activité principale ?* (Merci de sélectionner parmi la liste suivante)* Champ obligatoire

- Agriculture, sylviculture et pêche
- Transformation et commercialisation de produits agricoles et de l'élevage
- Industries extractives
- Industrie manufacturière
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Construction
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles
- Transport et entreposage
- Hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Activités de services, administratifs et de soutien
- Administration publique
- Enseignement
- Santé humaine et action sociale
- Arts, spectacles et activités récréatives
- Autres activités de services
- Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- Activités extra territoriales

3. Au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), quel était l'effectif moyen (ETP – Equivalent Temps Plein) de votre entreprise ? (Merci d'indiquer une des options suivantes pour chacune des années proposées sachant que le chef d'entreprise n'est pas comptabilisé dans cet effectif. 0 ETP qualifiant ainsi une PME avec pour seul employé son fondateur)

	0	1 à 9 ETP (1)	10 à 49 ETP (2)	50 à 250 ETP (3)	> 250 ETP (4)
2013					
2012					
2011					

4. A quel stade de développement estimez-vous actuellement votre entreprise / activité ? (Merci de sélectionner parmi la liste suivante)

- Amorçage [business model créé, aucune activité commerciale]
- Création [démarchage commercial engagé, produit non commercialisé]
- Post-création [activité démarrée, pas de profit]
- Développement [phase de croissance d'activité profitable]
- Maturité [activité stable à croissance faible ou nulle]
- Redéploiement / Retournement [restructuration en cours / à venir en vue de renouer avec les profits]
- Reprise / Transmission / Rachat

5. Selon vous, comment ont évolué les éléments suivants entre 2011 et 2013 pour votre entreprise ? (Merci d'indiquer le degré d'évolution pour chacun des critères suivants)

	Forte dégradation	Dégradation	Aucune évolution	Amélioration	Forte amélioration	Sans opinion
Situation financière de l'entreprise						
Chiffre d'affaires						
Coût des financements (intérêts, etc.)						
Le ratio Endettement / CA						
Autres conditions de financement (durée, caution, covenants, etc.)						
Démarches nécessaires pour obtenir des financements						
Volonté des banques de fournir des moyens de financements						

6. Quelles sources de financement avez-vous utilisées au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013) ? (Merci d'indiquer les sources de financement).

	2011-2013
Prêt des Institutions de Microfinance (< 25,000 euros) (AIRDIE, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)	
Prêt à court-terme, découverts bancaires, lignes court-terme (< 1 an)	
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)	
Prêt garanti par une entité publique ou privée	
Prêt bonifié	
Prêt obtenu auprès de la maison-mère	
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)	
Locations, crédit-bail, leasing	

Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export)	
Affacturation / Dailly	
Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides)	
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (SORIDEC, SOFILARO, etc.)	
Fonds de transferts de technologie	
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO / Bpifrance, FSI, CDC)	
Capital-transmission, fonds de retournement	
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital	
Subventions publiques	
Emprunt obligataire	
Autres investisseurs privés	
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)	
Réserves de l'entreprise – Autofinancement	
Apports des actionnaires en capital	
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et / ou amis)	
Autres sources de financement	

7. Quel a été le degré de satisfaction pour chacune de vos demandes par type de financement au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013) ? (Merci d'indiquer le degré de satisfaction pour chacun des types de financement proposés ci-dessous. Si le type de financement ne s'applique pas à votre situation, merci de ne rien indiquer). NB: « Partiellement satisfaisant » signifie que le montant demandé n'a pas été obtenu en totalité ou que les conditions d'obtention n'étaient pas acceptables.

	Satisfaisant	Partiellement satisfaisant	Non satisfaisant
Prêt des Institutions de Microfinance (< 25,000 euros) (AIRDIE, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)			
Prêt à court-terme, découverts bancaires, lignes court-terme (< 1 an)			
Prêt à moyen et long-terme (plus d'un an) (> 1 an)			
Prêt garanti par une entité publique ou privée			
Prêt bonifié			
Prêt obtenu auprès de la maison-mère			
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)			
Locations, crédit-bail, leasing			
Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export)			
Affacturation / Dailly			
Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides)			

	Satisfaisant	Partiellement satisfaisant	Non satisfaisant
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (SORIDEC, SOFILARO, etc.)			
Business Angels, c'est-à-dire des individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat etc.) (MELIES, Sud Angels, etc.)			
Fonds de transferts de technologie			
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO / Bpifrance, FSI, CDC)			
Capital-transmission, fonds de retournement			
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible), c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital			
Subventions publiques			
Emprunt obligataire			
Autres investisseurs privés			
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)			
Réserves de l'entreprise – Autofinancement			
Apports des actionnaires en capital			
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et / ou amis)			
Autres sources de financement			

8. Quels besoins devaient couvrir les financements que vous avez utilisés au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013) ? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)

Financement du besoin en fonds de roulement	
Consolidation / Restructuration de dettes	
Croissance externe (acquisition d'entreprise)	
Acquisition de terrains, bâtiments	
Location de terrains, bâtiments	
Acquisition de machines, équipements de production	
Location de machines, équipements de production	
Lancement d'une nouvelle activité	
Développement à l'international (expansion géographique)	
Ventes à l'export	
R&D, innovation	

Transmission d'entreprise	
Acquisition d'actifs incorporels	
Autres besoins	

9. Lors de vos demandes de financement au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), quelles ont été, selon vous, les raisons expliquant les éventuelles difficultés rencontrées? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous).

Situation financière de l'entreprise	
Coût des financements (intérêts, etc.)	
Le ratio Endettement / CA	
Autres conditions de financement (durée, caution, covenants, etc.)	
Démarches nécessaires pour obtenir des financements	
Manque d'expertise de votre équipe pour trouver ou négocier la meilleure solution de financement correspondant à votre entreprise	
Manque d'investisseurs en capital	
Difficulté de votre entreprise à remplir les conditions requises	
Manque de volonté des banques de fournir des moyens de financement	
Non applicable : aucune difficulté rencontrée	

10. Au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), vous êtes-vous sentis découragés dans vos recherches de financement ? (Merci de sélectionner parmi la liste suivante)

- Jamais
- Rarement
- Occasionnellement
- Souvent
- Toujours

11. Quelles ont été les cautions apportées afin d'obtenir des financements par emprunt au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013) ? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)

- Caution personnelle du ou des actionnaire(s)
- Caution provenant de la famille ou d'amis
- Caution sur actifs détenus par la société (gages, nantissements)
- Partenaire commercial
- Garanties publiques (type OSEO / Bpifrance)
- Garanties mutualisées
- Institution financière
- Autres garanties privées
- Non applicable : aucun financement par emprunt demandé
- Non applicable : aucune garantie requise

12. Au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), quelles ont été les raisons pour lesquelles vous n'avez pas obtenu (partiellement ou intégralement) les prêts demandés ? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous).

- Cote de solvabilité (notation) insuffisante
- Apport ou capital insuffisant

- Caution insuffisante
- Projet ou entreprise ayant un potentiel insuffisant ou jugé(e) trop risqué(e)
- Endettement déjà trop important
- Relations trop récentes avec les prêteurs potentiels
- Relations insuffisantes avec les prêteurs potentiels
- Aucun motif donné
- Taux d'intérêt trop élevés
- Autres conditions de financement non acceptables (durée, covenants, etc.)
- Non applicable : aucun financement par emprunt demandé
- Non applicable : financement intégralement obtenu

13. Avez-vous observé des changements dans les conditions de financements bancaires au cours de ces trois dernières années ? (Merci d'indiquer les changements pour chacune des options proposées ci-dessous)

	Augmentation	Baisse	Pas de changement
Niveau des taux d'intérêt			
Autres coûts liés au prêt (autres que les intérêts)			
Montant accordé / ligne de crédit mise à disposition			
Echéance / durée du prêt			
Caution demandée			
Dispositions contractuelles requises pour le prêt / informations requises, etc.			

14. Au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), de quels investisseurs en capital avez-vous reçu des financements ? (Merci d'indiquer les investisseurs en capital utilisés pour chacune des années proposées).

	2011-2013
Actionnaires déjà en place	
Responsables de l'entreprise qui n'étaient pas actionnaires auparavant	
Autres salariés de l'entreprise	
Famille, amis ou autres financements individuels externes	
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital)	
Business Angels	
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible)	
Entrée en bourse	
Banques	
Autres institutions financières	
Autres entreprises	
Fonds d'investissement publics	
Autres sources de financement en capital	
Non applicable : aucun financement en capital recherché au cours de la période	

15. Quel est le montant des financements que vous avez recherchés au cours des trois dernières années ? (Merci d'indiquer le type et le montant du financement recherché en milliers d'euros)

	2011-2013 (milliers EUR)
Prêts (tous types, inclus crédits-baux)	
Investissements en capital (en fonds propres ou quasi-fonds propres)	
Subventions et avances remboursables	

16. Quel est le montant des financements que vous avez obtenus au cours des trois dernières années ? (Merci d'indiquer le type et le montant du financement obtenu en milliers d'euros)

	2011-2013 (milliers EUR)
Prêts (tous types, inclus crédits-baux)	
Investissements en capital (en fonds propres ou quasi-fonds propres)	
Subventions et avances remboursables	

17. Estimez-vous que l'accès aux financements suivants est aujourd'hui suffisamment approprié pour une entreprise comme la vôtre en région Languedoc-Roussillon ? (Merci d'indiquer votre opinion pour chacun des types de financement proposés ci-dessous)

Sources de financement	Oui	Non	Type de financement non pertinent pour mon entreprise
Prêt des Institutions de Microfinance (< 25,000 euros) (AIRDIE, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)			
Prêt à court-terme, découverts bancaires, lignes court-terme (< 1 an)			
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)			
Prêt garanti par une entité publique ou privée			
Prêt bonifié			
Prêt obtenu auprès de la maison-mère			
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)			
Locations, crédit-bail, leasing			
Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export)			
Affacturation / Dailly			
Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides)			
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (SORIDEC, SOFILARO, etc.)			
Business Angels, c'est-à-dire des			

Sources de financement	Oui	Non	Type de financement non pertinent pour mon entreprise
individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat, etc.) (MELIES, SUD Angel, etc.)			
Fonds de transferts de technologie			
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO / Bpifrance, FSI, CDC, etc.)			
Capital-transmission, fonds de retournement			
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital			
Subventions publiques			
Emprunt obligataire			
Autres investisseurs privés			
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)			
Réserves de l'entreprise – Autofinancement			
Apports des actionnaires en capital			
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et / ou amis)			
Autres sources de financement			

18. Merci de sélectionner dans la liste suivante, les cinq formes de financement que vous préférez.

Sources de financement	
Prêt des Institutions de Microfinance (< 25,000 euros) (AIRDIE, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)	
Prêt à court-terme, découverts bancaires, lignes court-terme (< 1 an)	
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)	
Prêt garanti par une entité publique ou privée	
Prêt bonifié	
Prêt obtenu auprès de la maison-mère	
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)	
Locations, crédit-bail, leasing	
Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export)	
Affacturage / Dailly	
Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides)	
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (SORIDEC, SOFILARO, etc.)	
Business Angels, c'est-à-dire des individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat,	

etc.) (MELIES, SUD Angel, etc.)	
Fonds de transferts de technologie	
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO / Bpifrance, FSI, CDC)	
Capital-transmission, fonds de retournement	
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital	
Subventions publiques	
Emprunt obligataire	
Autres investisseurs privés	
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)	
Réserves de l'entreprise – Autofinancement	
Apports des actionnaires en capital	
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et / ou amis)	
Autres sources de financement	

19. Quels financements avez-vous déjà demandé ou envisagez-vous de demander pour l'année en cours? (Estimations en milliers d'euros par source de financement).

Sources de financement	2014 (milliers EUR)
Prêt des Institutions de Microfinance (< 25,000 euros) (AIRDIE, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)	
Prêt à court-terme, découverts bancaires, lignes court-terme (< 1 an)	
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)	
Prêt garanti par une entité publique ou privée	
Prêt bonifié	
Prêt obtenu auprès de la maison-mère	
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)	
Locations, crédit-bail, leasing	
Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export)	
Affacturation / Dailly	
Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides)	
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (SORIDEC, SOFILARO, etc.)	
Business Angels, c'est-à-dire des individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat, etc.) (MELIES, SUD Angel, etc.)	
Fonds de transferts de technologie	
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO / Bpifrance, FSI, CDC)	
Capital-transmission, fonds de retournement	
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital	
Subventions publiques	
Emprunt obligataire	
Autres investisseurs privés	
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)	
Réserves de l'entreprise – Autofinancement	
Apports des actionnaires en capital	
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et / ou amis)	
Autres sources de financement	

20. Quels besoins seraient couverts par ces financements pour 2014? (Merci d'indiquer une ou plusieurs des options parmi celles proposées ci-dessous)

Financement du besoin en fonds de roulement	
Consolidation / Restructuration de dettes	
Croissance externe (acquisition d'entreprise)	
Acquisition de terrains, bâtiments	
Location de terrains, bâtiments	
Acquisition de machines, équipements de production	
Location de machines, équipements de production	
Lancement d'une nouvelle activité	
Développement à l'international (expansion géographique)	
Ventes à l'export	
R&D, innovation	
Transmission d'entreprise	
Acquisition d'actifs incorporels	
Autres besoins	

21. Quand vous recherchez des financements, vous sentez-vous soutenu par les organismes suivants ? (Merci d'indiquer votre opinion pour chacun des organismes proposés ci-dessous)

	Oui	Non	N'a pas demandé de soutien à cet organisme
Commune / département			
Région			
Etat			
Fonds de garantie			
Fonds d'investissement publics			
Fonds de capital-risque (SORIDEC, SOFILARO, etc.)			
Business Angels (MELIES, SUD Angels, etc.)			
Banques commerciales			
Chambres de métiers et d'Artisanat / de Commerce et d'Industrie / d'Agriculture / chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire			
Réseaux institutionnels (DIRRECTE, DREAL, TRANSFERTS LR, etc.)			
Réseaux sociaux (Facebook, Twitter...)			
Réseau d'accompagnement, type Réseau Entreprendre, Initiative France, AIRDIE, ADIE, etc.)			
Votre expert-comptable et / ou une société de conseil en comptabilité / finance			
Syndicat professionnel, organisation professionnelle (CGPME, MEDEF, URSCOP, UPA, FRB, Coop de France, LRIA, Point			

	Oui	Non	N'a pas demandé de soutien à cet organisme
Info Installation, ADEAR, etc.)			
Infrastructures d'innovation, type incubateurs, pépinières (SYNERSUD), clusters (réseau AGIR), et pôles de compétitivité			
Votre réseau personnel (famille et / ou amis)			

22. Parmi la liste suivante, indiquez les 5 éléments (pour chaque colonne) qui pourraient limiter le développement de votre activité pour chacun des horizons suivants : court-terme (de 0 à 3 ans), et long-terme (3 à 5 ans).

	Court-terme	Long-terme
Contexte économique général		
Situation politique		
Demande limitée sur le marché régional et / ou national		
Demande limitée au niveau international		
Disponibilité du nouveau personnel compétent et / ou impossibilité de trouver du personnel compétent		
Départs de salariés		
Problèmes liés à la transmission de l'entreprise		
Augmentation / Coût du travail		
Impossibilité de financer les investissements nécessaires en équipement		
Obsolescence des produits proposés (dépenses de R&D nécessaires, produits en fin de vie, etc.)		
Incapacité à suivre les mutations technologiques		
Concurrence accrue (nouveaux entrants sur le marché)		
Concurrence importante au niveau des prix / marges faibles		
Concurrence déloyale (dumping, etc.)		
Contexte réglementaire y inclus les aides d'état aux PME (règle de minimis)		
Manque d'incitations fiscales		
Manque d'offre de financement		
Financements mis à disposition non appropriés aux besoins		
Aucune contrainte à l'activité perçue (aucun élément sélectionné ci-dessus)		

Annexe 10 – Guide d’entretiens

Deux guides d’entretiens ont été développés pour la présente étude AFMA en Languedoc-Roussillon :

- Un guide d’entretien pour les institutions financières ; et
- Un guide d’entretien pour les représentants de la demande de financement.

Guide d’entretien pour les institutions financières

Votre investissement dans les Petites et Moyennes Entreprises

1. Pouvez-vous décrire les trois solutions principales que vous offrez aux PME?
 - a. Quel est le volume investi pour chacune des solutions et quelle est votre capacité pour les 3 prochaines années?
 - b. Quels sont les critères d’éligibilité pour chaque solution?
 - c. Adoptez-vous une approche solitaire ou évoluez-vous en avec d’autres acteurs? Auquel cas, quels sont les autres acteurs impliqués dans le processus (co-investissement)?

Veuillez trouver ci-dessous des réponses possibles:

Description	Volume	Critères d’éligibilité	Problèmes clé et obstacles	Approche
Capital, dette, offre hybride, garantie, autre...	Présent Futur	Par exemple : taille de l’investissement et de l’entreprise, secteur, localisation, type d’investissement (activités cibles/objectifs)	Par exemple : coût, acceptation par le marché, complexité réglementaire, attentes au regard des garanties, profil de risque	Solitaire ou multi-joueurs

Votre investissement dans les Petites et Moyennes Entreprises

1. Quels sont les Forces, Faiblesses, Opportunités, et Menaces de votre offre de financement actuelle pour les PME ?
2. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez décidé de ne pas investir (ex : management de la PME, produit inapproprié, considérations commerciales, etc.)?
3. A quels obstacles spécifiques êtes-vous confrontés en tant que bailleur de capital-risque/ banque/ agence investissant dans votre région (ex: coûts, acceptation par le marché, difficultés réglementaires, garanties, profil de risque, meilleures conditions proposées par d’autres acteurs travaillant hors de la région Languedoc-Roussillon)?
4. Comment votre offre de produits pour PME a-t-elle évolué au cours des dernières années?
5. Qu’attendez-vous de l’intervention publique (notamment de la Région et de l’Europe)? Avez-vous déjà tissé des liens avec les pouvoirs publics? Sur quels outils/partenariats existants? Sous quelle forme envisageriez-vous de futurs outils pour financer les PME régionales?

Tendances de marché et défis associés

1. Comment évalueriez-vous la demande du marché pour le financement des PME dans votre région? Combien d'entreprises sur votre territoire correspondent potentiellement à votre cible?
2. Selon vous, quels sont les secteurs qui connaîtront la plus forte croissance dans les années à venir en Languedoc-Roussillon? Quels seraient alors vos objectifs et vos cibles les plus probables en termes d'investissement?
3. Dans quel département anticipez-vous la meilleure croissance dans le futur?
4. Quels sont les défis majeurs pour le financement des PME en Languedoc-Roussillon?
5. Quelles sont les tendances émergentes liées au financement des PME en Languedoc-Roussillon en termes :
 - a. D'instruments proposés par le secteur privé
 - b. D'instruments et de mécanismes proposés par le secteur public
 - c. De cadre réglementaire
6. Avez-vous mis en place un Instrument Financier dans le passé? Auquel cas, quelles sont les leçons tirées de cet instrument?
7. La demande du marché est-elle supérieure à l'offre actuelle? Existe-t-il un besoin de financement ressenti par les PME en Languedoc-Roussillon?
8. Avez-vous déjà considéré le recours à la titrisation de portefeuille de créances / portefeuille de crédit-bail pour les PME?

Solutions éventuelles

1. Quels sont les modèles les plus efficaces pour le financement des PME?
2. Comment considérez-vous le rôle du financement public dans le soutien aux PME en Languedoc-Roussillon?

Informations qualitatives

1. Pouvez-vous fournir une répartition de l'offre de financement entre micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne (en pourcentage)?
2. Comment cette répartition au sein des cinq tailles de PME a-t-elle évolué au cours des dernières années
 - a. 0 salarié
 - b. 1 à 9 salariés
 - c. 10 à 49 salariés
 - d. 50 à 249 salariés
 - e. >250 salariés

Guide d'entretien pour les représentants de la demande de financement

Tendances de marché et défis associés

1. Comment évalueriez-vous la demande du marché pour le financement des PME dans votre région? Combien d'entreprises sur votre territoire correspondent potentiellement à votre cible?
2. Selon vous, quels sont les secteurs qui connaîtront la plus forte croissance dans les années à venir en Languedoc-Roussillon? Quels seraient alors vos objectifs et vos cibles les plus probables en termes d'investissement?
3. Dans quel département anticipez-vous la meilleure croissance dans le futur ?
4. Quels sont les défis majeurs pour le financement des PME en Languedoc-Roussillon ?
5. Quelles sont les tendances émergentes liées au financement des PME en Languedoc-Roussillon en termes :
 - a. D'instruments proposés par le secteur privé
 - b. D'instruments et de mécanismes proposés par le secteur public
 - c. De cadre réglementaire
6. Avez-vous mis en place un Instrument Financier dans le passé? Auquel cas, quelles sont les leçons tirées de cet instrument?
7. Avez-vous déjà considéré le recours à la titrisation de portefeuille de créances / portefeuille de crédit-bail pour les PME?
8. La demande du marché est-elle supérieure à l'offre actuelle? Existe-t-il un besoin de financement ressenti par les PME en Languedoc-Roussillon?
9. Comment ce besoin de financement ressenti va-t-il évolué au cours des dernières années?
10. Quels sont vos liens avec les représentants des institutions financières et vos partenariats éventuels?

Solutions éventuelles

1. Quelles sont les leçons à tirer des instruments déjà mis en œuvre dans la région et quels pourraient être les nouveaux instruments potentiels?
2. Comment pourrait-on augmenter le nombre de PME qui pourraient bénéficier de ces financements?
3. Quels sont les modèles les plus efficaces pour le financement des PME?
4. Comment considérez-vous le rôle du financement public dans le soutien aux PME en Languedoc-Roussillon?

Questions liées à l'Economie Sociale et Solidaire

1. Quelles sont les principales activités des entreprises évoluant dans l'économie sociale et solidaire?
2. Quels sont les domaines prioritaires de l'économie sociale et solidaire en Languedoc-Roussillon (par exemple l'emploi, l'inclusion sociale, l'environnement, etc.)?
3. Quelles sont les principales difficultés de financement rencontrées par les entreprises évoluant dans l'économie sociale et solidaire?
4. Quel type d'aide publique serait la plus avantageuse pour le secteur de l'économie sociale et solidaire en Languedoc-Roussillon?

Annexe 11 – Comptes rendus des entretiens conduits

Les comptes rendus des entretiens réalisés pour la présente étude AFMA en Languedoc-Roussillon sont présentés dans un document séparé.



